



UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR, SENEGAL

Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Département de Géographie



UNIVERSITE DE TOULOUSE 2 LE MIRAIL, FRANCE

LISST – CIEU (Laboratoire Interdisciplinaire d'Etudes
Urbaines – Centre Interdisciplinaire d'Etudes Urbaines)



LES COLLECTIVITES LOCALES FACE AU DEFI DU NUMERIQUE

Le cas des communes d'arrondissement de l'agglomération dakaroise

Thèse de Doctorat en Géographie et Aménagement
Présentée et soutenue publiquement par

Ibrahima SYLLA

Le 12 juin 2009 à Dakar

Jury :

Gabriel DUPUY, Rapporteur, Professeur à Université de Paris Panthéon-Sorbonne / France

Emmanuel EVENO, Co-directeur de thèse, Professeur à l'Université de Toulouse 2 Le Mirail / France

Jean-Jacques GUIBBERT, Chercheur associé au LISST-CIEU, Université de Toulouse 2 Le Mirail / France

Alioune KANE, Co-directeur de thèse, Professeur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar / Sénégal

Daniel LATOUCHE, Rapporteur, Professeur honoraire, Institut National de la Recherche Scientifique, Québec / Canada

Olivier SAGNA, Rapporteur, Maître de Conférences à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar / Sénégal

Papa SAKHO, Co-directeur de thèse, Maître-assistant à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar / Sénégal

REMERCIEMENTS

Une thèse est un long travail jalonné d'étapes difficiles. Quand je pense à toutes les péripéties de ce travail de recherche, il me vient à l'esprit l'image de la grande course cycliste narrée par Paulo Coelho dans son recueil de paraboles titré *Maktub* : « sur la ligne de départ, nous sommes tous animés par les mêmes sentiments de camaraderie et d'enthousiasme. Mais, à mesure que la course se déroule, la joie initiale fait place aux vrais défis : la fatigue, la monotonie, les doutes sur nos capacités... Nous constatons que certains amis ont renoncé à relever le défi – ils courent encore, mais seulement parce que l'on ne peut pas s'arrêter au beau milieu d'une route. Ils sont nombreux, ils pédalent à côté de la voiture de secours, ils bavardent entre eux, ils accomplissent un devoir. Nous finissons par prendre nos distances ; alors, il nous faut affronter la solitude, l'imprévu qui surgit des virages inconnus, les difficultés matérielles causées par notre bicyclette. Finalement, nous nous demandons si tout cet effort vaut vraiment la peine. Oui, il en vaut la peine. Simplement, il ne faut pas renoncer ».

Pour ma part, si je n'ai pas renoncé, c'est grâce à la présence de plusieurs personnes et institutions qui m'ont accompagné tout au long de la « course », et que je me dois bien de remercier ici. Le risque est grand d'en omettre quelques-unes, mais je ne peux m'empêcher de les citer nommément.

Je remercie vivement Messieurs Alioune Kane, Emmanuel Eveno et Papa Sakho d'avoir accepté d'encadrer cette thèse sur une thématique encore vierge en géographie. Je leur exprime ma profonde gratitude surtout pour la confiance qu'ils m'ont toujours accordée, en me confiant même des charges de cours à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et à l'Université de Toulouse 2 Le Mirail. Je les remercie enfin pour leur soutien moral et leur appui financier inestimables.

Ma reconnaissance va également à l'endroit de Monsieur Olivier Sagna qui a manifesté beaucoup d'intérêt à ce travail, en m'accordant notamment de nombreux entretiens, en me lisant promptement pour me faire des propositions fécondes, et en mettant à ma disposition une documentation bien abondante et enrichissante.

ASIYLA Gum Company a financé tous mes séjours en France. Je ne peux donc manquer de remercier cet organisme du fond du cœur. Je remercie aussi Messieurs Mamadou Diallo et Abdoulaye Niang de la Direction de la coopération de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Au Conseil régional de Dakar, je remercie Monsieur Joseph Sarr qui m'a fourni beaucoup d'informations à propos des activités du Conseil et en particulier de la Commission NTIC qu'il a initiée et présidée en matière de politique liée à la société de l'information.

A l'Agence de l'Informatique de l'Etat, je remercie particulièrement Idalina, une amie fantastique qui m'a beaucoup encouragé et soutenu dans mon travail.

Que les maires, les conseillers municipaux, les agents techniques des mairies d'arrondissement ainsi que les médiateurs communautaires qui ont bien voulu contribuer à cette recherche en répondant à mes questionnaires trouvent ici l'expression de ma gratitude. Je ne peux manquer de remercier en même temps Mamadou Dieng de la mairie de Guédiawaye, ainsi qu'Ibrahima et Alioune Diop du Groupe Présence Locale, qui m'ont beaucoup appuyé lors de mes recherches à Guédiawaye.

Je n'oublie pas non plus mes collègues qui m'ont aidé dans les phases de terrain en parcourant avec moi beaucoup de mairies de Dakar. Je pense notamment à Ndèye Bineta Diagne, Abdou Ndao et Zakariyaou Dieng. Je leur suis très reconnaissant.

Je suis reconnaissant aussi envers Mor Sèye, Prosper Mbaindodjim et Ndèye Bineta Diagne qui ont bien voulu lire ce travail et me faire profiter de leurs critiques.

Ma reconnaissance va également à tous mes maîtres – de l'école coranique à l'université – qui ont d'une manière ou d'une autre marqué ma vie d'apprenant, en me donnant l'amour de l'école, le goût du sérieux, de la persévérance et du travail bien accompli. Au Département de Géographie, je remercie nommément les professeurs Fadel Kane, Amadou Abdoul Sow, Amadou Tahirou Diaw, Alioune Ba, Ndiacé Diop, Honoré Dacosta, Lamine Konaté, Awa Fall Niang, Diène Dione, ainsi que la secrétaire Madame Ciss Jeanne. Pour leurs conseils pleins de sagesse, pour leur assistance efficace, leurs encouragements.

Cette recherche ayant été entreprise dans le cadre d'une cotutelle de thèse, je ne peux me garder d'adresser des remerciements à toutes les personnes avec qui j'ai vécu durant mes séjours en France. Je pense tout d'abord à mon ami et frère le Dr. Mbaye Dieng (et sa famille) que je remercie beaucoup pour son hospitalité, sa bonne humeur contagieuse et son soutien permanent. Je remercie mes amis Cheikh Diop, Nafi et Mamy Diop, Mamadou Badiane et sa famille, Gilles Dubois, Jean-Jacques Guibbert, Pablo Bilbao, Françoise Desborde, Jéry Bayindoula, Brice, ainsi que tous mes autres collègues du LISST-CIEU. A l'Université de Bordeaux 3, je remercie Madame Annie Chéneau-Loquay pour l'intérêt qu'elle a toujours manifesté à mes travaux et pour ses conseils judicieux. Merci également à mon cousin Boubacar Cissé (et sa famille), à Ousmane Sarry, et Guilaine Thébault. Je n'oublie pas le Pr Henry Bakis qui m'a consacré beaucoup de temps et m'a prodigué des conseils attentifs lors de mon voyage à Montpellier.

Lorsque je me souviens de ma première inscription à l'université de Dakar, j'ai instamment envie de dire merci à ma tante Jeanne Lopis Sylla qui m'avait payé tous les frais requis. Qu'elle trouve ici l'expression de ma très profonde gratitude. Ma gratitude va aussi à son époux, mon papa le Pr. Yéro Sylla de l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN).

J'ai été accueilli par la famille Barry, que je n'ai jamais quittée, depuis 1997. Elle m'a abrité, m'a mis dans de bonnes conditions de travail. Je regrette que mon grand père Papa Demba Barry nous ait quittés très tôt, mais je ne manquerai pas de le remercier et de témoigner toute ma reconnaissance à son épouse, ma mère Khathie Sall, ainsi qu'à tous ses enfants, en particulier mon fantastique patron Amadou Mactar Barry et ma sister Maguette Boubou.

Je remercie mes amis Elimane Ba, Birame Dieng Saala, Astou Wadji et sa jumelle Ndèye Amy, Babacar Guèye, Lamine Ndiaye, Alioune Dieng, Ibrahima Tandiné, et Bacary Badiane mon habile collaborateur.

Merci aussi à Monsieur Mouhamadou Abdoul d'Enda Diapol, qui fut mon maître de stage à Enda en 2004, et qui m'a initié à la recherche. Je remercie aussi son épouse, Mame Awa.

J'exprime de la reconnaissance à Papa Demba Diallo (et sa famille), à Kaaw Bâ (et à son épouse Dado Fall), à Papis Diakhaté, ainsi qu'aux familles Dieng et Sall à Nioro du Rip, les familles Fofana à Kaolack et à Dakar, la famille Sidibé à Tambacounda. Merci aussi à mes voisins, la famille Diop qui m'a beaucoup soutenu.

Je n'oublie pas Sèna, que je remercie pour sa douce présence, sa patience, sa compréhension et sa disponibilité à toute épreuve. Je remercie aussi toute sa famille et ses amies.

Je termine en remerciant les personnes par qui j'aurais du commencer : mes parents qui, depuis toujours, ont cru en moi, et continuent de me faire comprendre que ma réussite est leur honneur, leur bonheur. Spéciale dédicace à Papa Sylla, Yaye Awa, Haby, Dickel, Amina, Samba et Boubou. Je n'oublie pas mon homonyme, bébé Ibrahima, et sa maman Fatoumata. Alhamdoulil Lah !

SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES.....	5
INTRODUCTION GENERALE	8
PREMIERE PARTIE : DE L'IMAGINAIRE A LA REALITE	14
CHAPITRE I – ETAT DE LA RECHERCHE	18
I – Des TIC à la société de l'information.....	19
II – L'approche géographique des TIC.....	43
III – Enseignement bibliographique : les collectivités locales sur la marge.....	77
CHAPITRE II – CONSTRUCTION DE LA PROBLEMATIQUE	90
I – Champ théorique : le développement par les TIC	90
II – Critique du paradigme et positionnement de la thèse.....	106
III – La commune à l'épreuve du questionnement	118
IV – Objet de la thèse	122
CHAPITRE III – LES ELEMENTS DE METHODOLOGIE	125
I – L'apport du réseau partenarial autour de la thèse.....	125
II – Mode de mobilisation des données pour la thèse.....	128
DEUXIEME PARTIE : RELEVER LE DEFI DU NUMERIQUE	136
CHAPITRE IV – LA SOCIETE SENEGALAISE DE L'INFORMATION : DISCOURS, PRATIQUES ET TERRAINS	139
I – Le Sénégal, un profil économique et social contrasté	139
II – Politiques publiques des télécommunications au Sénégal	150
III – Géographie des TIC au Sénégal.....	171
IV - Les TIC, le développement du Sénégal.....	201
CHAPITRE V – MISE EN ŒUVRE DES TIC DANS LES COLLECTIVITES LOCALES	251
I – La décentralisation, les TIC : quelle articulation ?.....	251
II – L'intérêt général en question.....	266
III – L'instrumentalisation des TIC par les acteurs territoriaux.....	274
CHAPITRE VI – LES COLLECTIVITES DE DAKAR FACE AUX TIC, LA RUPTURE ?	313
I - Les collectivités locales dakaroises, des territoires piégés.....	313
II – Territorialisation des TIC dans les collectivités locales de Dakar	326
III – Construction de sites web dans les collectivités locales dakaroises	351
CONCLUSION GENERALE	392
BIBLIOGRAPHIE	400
LISTE DES TABLEAUX	419
LISTE DES FIGURES	419
LISTE DES PLANCHES	420
LISTE DES ENCADRES.....	421
LES ANNEXES.....	422
TABLE DES MATIERES	449

SIGLES ET ACRONYMES

ADEA : Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique

ADM : Agence de Développement Municipal

ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line [la définition française est « Ligne d'abonné numérique à débit asymétrique ». La traduction officielle est : « raccordement numérique asymétrique » (RNA) ou « liaison numérique à débit asymétrique »].

ADIE : Agence De l'Informatique de l'Etat

AfriNIC : African Network Information Centre

AISI : African Information Society Initiative [Initiative de la société de l'information en Afrique].

AJE : Agence Judiciaire de l'Etat

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

APECSY : Association pour la Promotion Economique, Culturelle et Sociale de Yoff

APIX : Agence nationale pour la promotion des investissements et des Grands travaux

APS : Agence de Presse Sénégalaise

ARD : Agences Régionale de Développement

ARTESI : Agence Régionale des Technologies et de la Société de l'Information

ARTP : Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes

ATEGU : Aménagement du Territoire, Environnement et Gestion Urbaine

AUF : Agence Universitaire de la Francophonie

BATIK : Bulletin d'Analyse sur les Technologies de l'Information et de la Communication

BCEAO : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

BIT : Bureau international du travail

BRVM : Bourse régionale des valeurs mobilières

CACM : Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet

CADAK : Communauté des Agglomérations de Dakar

CAR : Communauté des Agglomérations de Rufisque

CDL : Comité de Développement Local

CEA : Commission Economique - des Nations Unies - pour l'Afrique

CEFRIO : Centre Francophone d'Informatisation des Organisations

CEN@ : Centre d'étude et d'observation de la cité numérique

CESTI : Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information

CMC : Centre Multimédia Communautaires

CNI : Comité National de l'Informatique

CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

CODESRIA : Council for the Development of Social Science Research in Africa [Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique].

CRDI : Centre de Recherche pour le Développement International

CRESP : Centre de Ressources pour l'Emergence Sociale Participative

DEA : Diplôme d'Etudes Approfondies

DESS : Diplôme d'études supérieures *spécialisées*

DINFO : Délégation à l'informatique

DMC : Direction de la Monnaie et du Crédit

DPEE : Direction de la Prévision et des Etudes Economiques

DSRP : Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté

DTI : Direction des Télécommunications Intérieures

ENEA : Ecole Nationale d'Economie Appliquée

ESAM : Enquête sénégalaise auprès des ménages

ESP : Ecole Supérieure Polytechnique

FACOLSI : Forum Africain des Collectivités Locales sur la Société de l'Information

FAI : Fournisseur d'Accès à Internet

FCFA : Franc de la communauté financière d'Afrique

FDA : Forum pour le développement de l'Afrique

FDD : Fonds de Dotation de la Décentralisation

FECL : Fonds d'équipement des collectivités locales

FEM : Forum Economique Mondial

FENU : Fonds d'Equipeement des Nations Unies

FKA : Fondation Konrad Adenauer

FMI : Fonds monétaire international

FSN : Fonds de Solidarité Numérique

GAINDE : Gestion Automatisée des Informations Douanières et des Echanges

GDRI : Groupe de recherche international

HLM : Habitation à Loyer *Modéré*

IAGU : Institut Africain de Gestion Urbaine

ICANN : Internet Corporation for Assigned Names and Numbers [Corporation Internet pour les Noms et Numéros Assignés].

IDE : Investissements Directs Etrangers

IDEAL : Interconnexion et de Développement de l'Administration en Ligne

IDH : Indice de développement humain

IFAN : Institut Fondamental d'Afrique Noire

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

ISOC : Internet Society

LISST - Cieu : Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires - Centre interdisciplinaire d'études urbaines

LOSI : Loi d'orientation sur la société de l'information

LPS : Lettre de Politique Sectorielle

LTI : Laboratoire de Traitement de l'Information

NEPAD : New Partnership for Africa's Development [Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique].

NICI : National Information and Communications Infrastructure [Infrastructure Nationale de l'Information et de la Communication].

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OMC : Organisation mondiale du commerce

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

OPT : Office des Postes et Télécommunications

OSIRIS : Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal

PAC : Programme d'Appui aux Communes

PARAES : Plan d'Action Régional Africain pour l'Economie du Savoir

PIB : Produit intérieur brut

PING : Projet Intranet Gouvernemental

PIP : Programme d'Investissement Prioritaire

PLD : Plan Local de Développement

PMSIA : Programme de Modernisation des Systèmes d'Information de l'Administration

PNB : Produit national brut

PNBG : Programme National de Bonne Gouvernance

PNDL : Programme National de Développement Local

PNUD : Programme des Nations unies pour le développement

RACOLSON : Réseau Africain des Collectivités Locales pour la Solidarité Numérique

RACVD : Réseau Administratif de Communication Voix et Données

RFI : Radio France International

RMD : Radio Municipale de Dakar

RTC : Réseau Téléphonique Commuté

SAFEFOD : Société Africaine d'Education et de Formation pour le Développement

SAFI : Système Administratif des Formalités Informatisées

SCA : Stratégie de Croissance Accélérée

SIG : Système d'Information Géographique

SIM : Système d'Information sur les Marchés

SIP : Système d'Information Populaire

SMS : Short Message Service [Service de messages courts]

SMSI : Sommet mondial sur la société de l'information

SONATEL : Société nationale des télécommunications

TAS : Tarification à la seconde

TELESENEGAL : Société des Télécommunications internationales du Sénégal

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

UAEL : Union des Associations d'Elus Locaux

UCAD : Université Cheikh Anta Diop de Dakar

UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest-africaine

UIT : Union internationale des télécommunications

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture].

UNESCO - BREDIA : UNESCO - Bureau Régional pour l'Education en Afrique

UNETTS : Union nationale des exploitants de télécentres et téléservices du Sénégal

UNITAR : United Nations Institute for Training and Research [Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche].

UNRISD : United Nations Research Institute for Social Development [Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social].

USAID : United States Agency for International Development [Agence des États-Unis pour le développement international].

UTM : Université de Toulouse le Mirail

VIA : Ville Internet Afrique

INTRODUCTION GENERALE

En moins d'une génération, la production, le traitement, le stockage, le recueil et la transmission de l'information ont été bouleversés sous les effets combinés des nouvelles possibilités offertes par les satellites de télécommunication, la numérisation de l'information, la miniaturisation des composants, l'extension des réseaux électroniques et surtout la convergence de ces technologies. Le développement des systèmes d'information et la diversification des modes de communication s'effectuent à un rythme élevé, entraînant des changements profonds et poussant les uns et les autres à parler de « révolution de l'information ». La « révolution de l'information » présente un aspect intéressant qui est celui d'entraîner le changement à un rythme plus rapide que toutes les autres révolutions qui ont marqué l'histoire du monde. En effet, jamais une période n'a connu en un temps aussi éphémère une évolution similaire à celle intervenue à la fin du XX^e siècle. Tandis que la machine à vapeur avait mis près de cinq cents ans pour se diffuser à travers le monde, l'Internet qui est apparu au cours des années 1970 n'a pas mis un demi-siècle pour gagner tous les continents et beaucoup de pays, qu'ils soient riches ou pauvres. La machine à vapeur, ou la révolution industrielle de manière générale, avait entraîné une expansion des réseaux de communication entre les localités éloignées ou séparées, attribuant en même temps aux centres urbains et aux grandes métropoles le rôle de locomotive dans la construction des économies nationales. Une transformation de même importance est en cours avec l'avènement de ce que l'on appelle « société de l'information ». Il s'agit d'une société où les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) constituent des éléments déterminants, une société caractérisée par « *l'émergence d'espace de flux et du temps intemporel* »¹, comme cadre des pratiques sociales des individus et des communautés.

Dans cette thèse, la question de la société de l'information est envisagée à la croisée du nouveau paradigme technologique émergent, des politiques publiques qui lui confèrent forme et signification, et de leurs dimensions territoriales.

Nouveau paradigme technologique : le retour du développement ?

Le paradigme technologique pose une question capitale : comment faire croire qu'une innovation est susceptible de changer le monde parce qu'elle est innovante ? Cette interrogation

¹ Manuel Castells, 2001 « Les incidences sociales des technologies de l'information et de la communication », in *Les sciences sociales dans le monde*, Paris, Editions UNESCO/ Editions de la Maison des sciences de l'homme, p. 278.

se rapproche certes du déterminisme technologique, mais elle est porteuse d'intérêt, notamment si nous partons du constat selon lequel toutes les technologies qui se sont succédées dans le temps ont suscité, dès leur apparition, un certain optimisme quant à l'évolution et l'amélioration de la condition humaine. Ce fut le cas du télégraphe et de bien d'autres TIC, qui ont été associées au progrès social. Pierre Chambat fait remarquer à ce propos qu'« *au 19^e siècle par exemple les saint-simoniens voyaient dans les réseaux de communication un moyen de l'association universelle, réalisant la communion entre l'Orient et l'Occident et assurant la paix et l'harmonie. Au tournant du siècle, on espérait que l'aviation, le téléphone contribueraient au rapprochement des peuples. Plus récemment, le développement de la télévision a suscité l'espoir d'une démocratisation du savoir et des connaissances et d'un élargissement de l'espace politique* »². Qu'on l'admette ou non, c'est aujourd'hui au tour de l'Internet de se voir confier, à tort ou à raison, le rôle de vecteur des espérances et des utopies de notre époque³.

Pourvoyeuses d'utopies, les TIC ont favorisé la production de toute une littérature de célébration mais aussi de dénigrement. C'est ainsi que des débats sociaux de fond ont émergé concernant les capacités de changement social que l'on pouvait attendre de ces technologies. L'échange tourne souvent au dialogue de sourds entre technophiles obnubilés par les avantages réels ou supposés de leur sujet et technosceptiques rétifs à l'innovation et, parfois, pourfendeurs de la « révolution des TIC ». C'est ce que Patrice Flichy fait ressortir dans l'introduction de son ouvrage intitulé *L'imaginaire d'Internet*⁴, en soulignant notamment que le débat intellectuel autour des techniques d'information et de communication a souvent opposé les « *apologistes des nouvelles techniques* » aux « *Cassandra* », les uns célébrant les bouleversements que ces outils allaient apporter, les autres les décriant. Cette opposition entre technophiles et technophobes est à nouveau présente aujourd'hui dans les discussions à propos d'Internet. Le danger qui guette l'analyste faisant face à ces discours tantôt pertinents tantôt trompeurs oscille entre la tentation d'opter pour la résistance excessive au changement, ou au contraire celle de tomber dans la célébration abusive de l'innovation.

Le positionnement de cette thèse n'est pas neutre. Il est bâti sur l'hypothèse que si les TIC, et Internet en particulier, sont devenus ou tendent à devenir la matière principale des discours sur le bien-être collectif, c'est bien parce qu'ils sont profitables au grand nombre. Les TIC n'agissent pas de façon intrinsèque « pour » ou « contre » le développement, tout dépend

² Pierre Chambat, « Démocratie électronique. Quelques jalons dans la généalogie d'une question », in *Sciences de la société*, n° 60, octobre 2003, p. 49.

³ Notre propos reposera essentiellement sur l'exemple de l'Internet.

⁴ Patrice Flichy, *L'imaginaire d'Internet*, Paris, La Découverte et Syros, 2001, p. 10.

finalement des modes d'usages qui en sont consacrés mais aussi des politiques publiques qui accompagnent leur déploiement dans les différentes sociétés du monde.

Le défi du numérique : une question de politique

Au centre des préoccupations de cette thèse se place donc un questionnement sur l'existence d'un projet politique visant l'émergence d'une « société sénégalaise de l'information ». L'hypothèse est que l'intérêt des discours sur la société de l'information réside dans leur potentiel à véhiculer des utopies autour de la relation TIC et développement territorial et que ces utopies participent de l'adoption de politiques publiques poursuivant l'objectif de l'intégration des TIC dans l'organisation et le fonctionnement des différentes organisations politiques.

En effet, si les questions liées à la construction d'une société globale de l'information rencontrent du succès, c'est grâce à la médiatisation dont elles ont bénéficiée à la faveur de l'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) à Genève en 2003 puis à Tunis en 2005. Or, dans le paragraphe 100 de l'*Agenda de Tunis pour la société de l'information*⁵, il est mentionné que le SMSI encourage, au plan national, les gouvernements à créer, avec la participation de toutes les parties prenantes et en tenant compte de la nécessité de disposer d'un environnement propice, un mécanisme national de mise en œuvre en application duquel :

- des cyberstratégies nationales devraient, en tant que de besoin, faire partie intégrante des plans de développement nationaux et des stratégies de lutte contre la pauvreté afin de contribuer à la réalisation des objectifs et des buts arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- les TIC devraient être totalement intégrées dans les stratégies d'aide publique au développement (APD), dans le cadre d'un échange d'informations et d'une coordination plus efficaces entre partenaires pour le développement et grâce à l'analyse et à l'échange des bonnes pratiques et des enseignements tirés des programmes "Les TIC au service du développement" ;
- les programmes bilatéraux ou multilatéraux d'assistance technique existants, y compris ceux qui relèvent du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, devraient être utilisés afin d'aider les gouvernements dans leurs efforts de mise en œuvre à l'échelle nationale ;

⁵ Union Internationale des Télécommunications, *Agenda de Tunis pour la société de l'information*, novembre 2005, Document: WSIS-05/TUNIS/DOC/6(Rév.1)-F. [En ligne] : <http://www.itu.int/wsis/docs2/tunis/off/6rev1-fr.html>

- les "Bilans communs de pays" devraient comprendre un volet consacré aux TIC au service du développement.

Il semble donc qu'une idéologie du développement par les TIC soit en train d'émerger. Dans ce contexte, comment se définissent le positionnement et l'action des pouvoirs publics nationaux et locaux au Sénégal face à cet intérêt progressivement accordé aux TIC à l'échelle mondiale ? Comment appréhender, à l'épreuve du terrain, le discours volontariste des autorités sénégalaises sur la thématique des TIC et de la société de l'information ? Telles sont les questions centrales qui sont abordées dans cette thèse.

Dimension territoriale du questionnement

Il est fréquent de réduire la géographie à la description d'espace physique et des phénomènes naturels, à la localisation et à la cartographie de ces phénomènes sur l'espace. Cependant, il est rare que la démarche du géographe s'emploie à renseigner sur les effets d'une décision politique sur l'évolution d'un phénomène d'expression spatiale. La difficulté s'est posée pendant longtemps à la discipline « géographie » concernant la façon d'appréhender la prise de décision du politique sur son territoire. Que dire alors de la façon d'appréhender la circulation des flux d'information sur un territoire ?

Cette question constitue un prétexte pour caractériser la trajectoire des TIC à l'intérieur du champ scientifique de la géographie. La « révolution technologique » ou « ère informationnelle » prônée au cours des années 1960 et 1970 par les prospectivistes et futurologues du MIT de Cambridge (Massachusetts) et de Stanford (Californie), a laissé pendant presque plus d'une quinzaine d'années les géographes perplexes. Ce n'est que récemment, précisément au début des années 1980, que s'est développée une spécialité sur les TIC au sein de la discipline. Ce retour sur le « trouble » des géographes confrontés au développement des TIC est un axe majeur dans le raisonnement de cette thèse d'autant qu'il sert de support discursif justificateur d'une démarche géographique qui restitue l'approche spatiale des usages des TIC.

L'échelon territorial retenu dans cette thèse pour l'analyse de ces usages est la commune, le contexte politique étant celui de la décentralisation. La pertinence du choix de la commune se justifie à la remarque que l'image de cette collectivité locale est souvent investie de significations les plus antinomiques. Dans un dossier publié dans le volume 11 de la revue *Politix*, Frédéric Sawicki relevait ces contradictions : « *cellule de base de la nation, niveau privilégié d'enracinement des principes républicains et d'exercice de la démocratie, lieu de contact par excellence des élus et des électeurs, mais aussi, pendant longtemps, repaire de notables et institution au personnel faiblement qualifié, réfractaire à la modernité politique ou*

économique et sociale »⁶. Il est certain que la diversité des communes autorise toutes ces juxtapositions. Cela étant, dans le contexte sénégalais, il semble essentiel d'introduire une autre donne, non moins importante, à savoir la présence des organismes de coopération et d'appui au développement, des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des associations communautaires de bases qui interagissent fortement avec les organisations politiques locales. Le traitement de la question du développement local reposera donc nécessairement sur la prise en considération du rôle de chacune de ces catégories d'acteurs.

Placées devant les opportunités de « développement par les TIC », comme cela semble progressivement aller de soi avec l'émergence de la société de l'information et du paradigme technologique sus évoqués, les communes d'arrondissement de Dakar adoptent-elles un positionnement stratégique leur permettant de relever le défi du numérique ? Répondre à ce questionnement est un des principaux objectifs de cette thèse. L'hypothèse qui sous-tend notre propos est que chacune des communes porte en son sein les leviers de la conduite du changement à l'ère du numérique. La réussite des projets numériques dépend alors de la capacité des acteurs publics locaux à satisfaire à quelques exigences, en particulier la définition de politiques publiques prenant en compte les spécificités démographiques propres à leurs territoires, l'implication des acteurs sociaux dans le processus et la prise en compte des aspirations des utilisateurs finaux dans le champ des décisions politiques, et, enfin, la mise en place de mécanismes de suivi des programmes et projets TIC territorialisés.

Structuration de la thèse

Le raisonnement est organisé en deux parties constituées chacune de trois chapitres. **La première partie** – « De l'imaginaire à la réalité » – définit les fondements conceptuels et théoriques de la thèse. Le chapitre qui l'introduit dresse l'état de la recherche sous plusieurs angles : les entendements que l'on peut avoir des TIC, les positionnements que leur appréhension a engendrés, l'approche géographique des TIC. Le second chapitre est le moment de préciser la problématique de cette thèse, mais aussi notre positionnement par rapport aux débats en cours sur la problématique du développement, réactualisée par l'avancée des TIC. Les aspects méthodologiques sont traités dans le troisième chapitre. Nous y faisons état de l'apport du réseau partenarial au sein duquel nous avons évolué durant toute la durée de préparation de cette thèse, du mode de mobilisation des données qualitatives et quantitatives utilisées dans ce document. **La seconde partie** de cette thèse, comme son intitulé – « Relever le défi du numérique » – l'indique, pose un questionnement relatif aux enjeux de l'utilisation des TIC pour le développement

⁶ Frédéric Sawicki, « Le temps des mairies », *Politix* vol. 14 – n° 53/2001, Paris, HERMES Science Publications et Politix, p. 11.

économique et social au Sénégal. Les trois chapitres qui la composent examinent tour à tour la question de la société sénégalaise de l'information dans ses fondements discursifs, ses pratiques et les réalités du terrain ; celle de la mise en œuvre des TIC dans le mouvement politique et institutionnel de la décentralisation et par conséquent dans les collectivités locales sénégalaises ; enfin, la question de l'utilisation des TIC par les acteurs des communes d'arrondissement de Dakar. Le raisonnement au niveau de cette partie de la thèse repose essentiellement sur les résultats des enquêtes menées au sein des collectivités locales de la région de Dakar.

La **conclusion générale** fait le bilan de l'ensemble de ce travail de recherche. Elle présentera aussi les perspectives de recherche qui se dégagent de la thèse.

PREMIERE PARTIE

DE L'IMAGINAIRE A LA REALITE

Introduction de la première partie

« Imaginez-vous dans un monde obnubilé par la plomberie. Dans cet univers étrange, des centaines de livres, de magazines et même quelques chaînes de télévision traitent uniquement de la plomberie et font éloge des dernières innovations (...). Assez curieusement, on retrouve la même situation dans notre propre monde. Remplacez les équipements de plomberie par des ordinateurs et les tuyaux par des réseaux, et ce scénario devient soudain réalité »⁷.

Etonnant de sagacité, ce constat de Thomas H. Davenport paraît tout à fait révélateur de ce que représentent aujourd'hui les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au sein des sociétés.

Les TIC constituent le socle de la société de l'information, qu'elles participent en même temps à définir. De la même façon, elles sont progressivement considérées comme des moteurs du développement économique de ces dernières années, s'invitant à tous les débats où se discutent le devenir du monde et le bien-être de l'humain au troisième millénaire.

Les TIC, selon Emmanuel Eveno, deviennent des objets d'étude pour les sciences de l'espace social *« dès lors qu'il s'agit d'analyser leurs modes de diffusion dans l'espace (apparition de "foyer de développement", de "corridors", de "barrières"...); quand on s'attache à étudier les politiques publiques territoriales, portées ou relayées par des acteurs; quand leurs modalités d'appropriation par les usagers et les acteurs économiques apparaissent à la fois importantes et significatives dans leurs diversités; ou lorsque l'on s'interroge sur les conséquences de ces usages sur l'organisation du travail (télétravail par exemple), sur la gestion combinée de la coprésence, des déplacements et de la communication à distance, sur les effets escomptés en matière de recomposition spatiale du commerce électronique (ou e-commerce), sur la place des TIC au sein des objets domestiques et dans les relations que l'espace domestique entretient avec l'espace public... »⁸.*

Les géographes ne peuvent pas donc rester indifférents à cette question des TIC. Le traitement des rapports que la communication entretient avec les espaces sociogéographiques interpelle en effet la discipline géographique dans ses fondements. Ainsi, à travers des études de cas, *« la géographie de l'information et de la communication intervient en devenant un véritable*

⁷ Thomas H. Davenport, « Privilégier l'information sur la technologie », *Les Échos*, 17 février 2008. [En ligne] : http://www.lesechos.fr/formations/manag_info/articles/article_1_1.htm

⁸ Emmanuel Eveno, 2003, « Technologies de l'information et de la communication », in Lévy J. et Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Ed. Belin, p. 896.

*champ d'analyse des contrôles sur les moyens de communication, sur la création de l'information, sur les enjeux et les représentations qui en découlent »*⁹.

Dans le premier chapitre de ce travail, nous dressons l'état de la recherche sur les TIC. Après un éclairage sur le contenu du sigle TIC dont les contours sémantiques paraissent encore flous, nous montrons comment le développement massif de ces outils de communication dans le monde a donné lieu à une riche production scientifique, faisant la place à des discours contradictoires qui mettent aux prises des visions tantôt enjouées tantôt moroses sur l'avenir du monde sous l'emprise de ces nouvelles techniques de communication. Ce sera ensuite le moment de positionner, toujours à partir de la littérature disponible, la discipline géographique dans le débat en rapport, d'une part, avec la problématique spatiale née de l'avancée des TIC et de l'Internet, et d'autre part, avec la problématique communicationnelle découlant de l'avènement de la société de l'information.

La manière d'appréhender les nouveautés technologiques est marquée depuis toujours par une certaine confiance sous-tendue par l'espoir d'une amélioration des conditions de vie. Ce fut le cas, chacun en son temps, pour le téléphone, le télégraphe, la télévision et d'autres inventions qui semblaient ouvrir de larges perspectives de rapprochement des différents peuples de la planète. L'Internet n'échappe point à cette perception enchantée des innovations techniques. Patrice Flichy¹⁰ a fait ce constat, soulignant l'abondance des discours qui accompagnent la naissance des nouveaux moyens de communication et dont la lecture donne l'impression que l'histoire bégaie. L'auteur de *L'imaginaire d'Internet* estime qu'il est des techniques de communication comme de certains grands magasins : la nouveauté y est permanente. Or, à l'apparition de chaque nouveauté, « *l'on imagine que le nouveau dispositif va s'imposer et détrôner les anciens, que les self-média vont se substituer aux mass-médias, que chacun va pouvoir s'exprimer sans passer par les médiateurs habituels, que de nouvelles communautés vont associer des individus situés en différents endroits de la planète* »¹¹. Avec l'Internet, il semble se produire un renouvellement systématique de toutes ces « utopies » se rapportant aux moyens de télécommunication. Mieux, les discours sur ce média le présentent très souvent comme un facteur indispensable pour rééquilibrer la répartition des richesses à l'échelle mondiale et favoriser la croissance économique des pays en développement. Quelles sont les thèses en place concernant la relation entre l'usage des TIC et le développement ? Comment se

⁹ Antoine S. Bailly, « Introduction au débat : perspectives en géographie de l'information et de la communication », in *Sciences de la Société, Territoire, société et communication*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, n° 35, mai 1995, p. 16.

¹⁰ Patrice Flichy, *L'imaginaire d'Internet*, Paris, La Découverte et Syros, 2001.

¹¹ Ibid., p. 7.

définissent les positions des différents auteurs ainsi que des organismes internationaux sur cette problématique ? Dans quelle mesure les utopies véhiculées autour de la relation TIC/développement contribuent-elles à l'adoption de politiques publiques poursuivant l'objectif de l'intégration des technologies dans le fonctionnement et les politiques d'équipement des Etats ? Quels sont les enjeux qui en découlent au sein des pays en voie de développement comme le Sénégal ? Le second chapitre de la thèse prend en charge ces questionnements. Après une synthèse critique des discours sur les effets des TIC sur le développement économique et social, nous définirons notre propre positionnement, les objectifs de la thèse, ainsi que les différentes hypothèses sur lesquelles se fonde le propos.

Enfin, le troisième chapitre de cette première partie de la thèse exposera les éléments de méthodologie de la recherche.

CHAPITRE I – ETAT DE LA RECHERCHE

Les Technologies de l'Information et de la Communication sont devenues « *un sujet très médiatique qui cristallise l'attention de beaucoup de chercheurs en sciences sociales. A la fois quantitatives et qualitatives, l'expansion de ces outils et la diffusion de leurs usages constituent une tendance lourde à l'échelle mondiale* »¹². En effet, comme le fait remarquer Luc Vodoz, « *dans pratiquement tous les domaines de l'activité humaine, le constat de l'émergence d'un nouveau paradigme sociotechnique est largement partagé : on évoque sans cesse la "révolution informationnelle", et on essaie de conceptualiser ce que serait la "société de l'information" actuelle et future* »¹³. Comment en est-on arrivé là ? Comment se définit l'intérêt des géographes par rapport à de telles problématiques ? Où en est la géographie des TIC, de l'Internet, et celle plus générale de la société de l'information ?

Tout en essayant de répondre à ces interrogations, nous nous attacherons à rendre compte de la diversité des approches et des points de vue relatifs aux enjeux liés aux usages des technologies dans les sociétés. Pour ce qui est de la problématique spatiale des TIC, le raisonnement démontre que la trame de fond de la plus grande partie de la littérature se rapporte au soi-disant pouvoir déterritorialisant de ces objets. Dans une large mesure, les approches sont similaires. Tandis que certains font planer « *le mythe de l'abolition des distances créé par Marshall Mac Luhan et qui a connu un succès certain et durable, dû au déclenchement et à l'installation de la récession économique* »¹⁴, d'autres prédisent la fin de l'urbanisation ou encore décrètent l'effacement simultané du temps et de l'espace, ainsi que la fin de la géographie. Après plusieurs décennies de recherches et de débats scientifiques sur la question, cette dernière n'est toujours pas tranchée.

Certes, l'immense puissance des technologies se traduit par une « *levée des contraintes traditionnelles de localisation* » et « *les télécommunications rendent possibles de nouvelles formes d'organisation* »¹⁵. Mieux, on assiste à un étalement spatial sans précédent qui remet en cause la dimension locale des réseaux sociaux. On assiste également à l'apparition d'une batterie de concepts aussi chargés les uns que les autres, dont « déterritorialisation », « reterritorialisation », « déspatialisation », etc. fortement liés au pouvoir que l'on prête aux TIC

¹² Raphaël Tshimbulu Ntambu, « Débat sur l'Internet en Afrique. Thématique, typologie, caractéristiques », in Armand Mattelart et Gaëtan Tremblay (dir.), 2003, *2001 Bogues. Globalisme et pluralisme*, Vol. 4, Communication, démocratie et globalisation, Québec, Les Presses de l'Université du Laval, p. 201.

¹³ Luc Vodoz (dir.), 2001, *NTIC et territoires. Enjeux territoriaux des nouvelles technologies de l'information et de la communication*, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 2.

¹⁴ Marie-Claude Cassé, « Réseaux de télécommunications et production de territoire », in *Sciences de la Société. Territoire, société et communication*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, n° 35- mai 1995, p. 63.

¹⁵ Paul Claval, « Les problématiques géographiques de la communication », in *Sciences de la Société. Territoire, société et communication*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, n° 35- mai 1995, p. 39.

dans leur relation à l'espace. Cependant, il faut reconnaître que le « *mythe divin de l'indifférenciation spatiale* »¹⁶ n'est qu'utopie, la fin de la distance et des déplacements physiques n'étant pas pour un futur proche. D'ailleurs, l'annonce de la disparition de l'espace relève de l'ordre de « *l'information sensationnelle parce que inconcevable et poétique* »¹⁷.

I – Des TIC à la société de l'information

Des moyens de communication, des supports de diffusion d'information, des échanges au niveau national et international, il en existe depuis plusieurs siècles. Bien avant le XXI^e siècle, dont le déroulement est aujourd'hui étroitement associé à l'instantanéité des communications et à l'accroissement des possibilités de circulation de l'information, les caravaniers, par exemple, marchands égyptiens, grecs ou romains réalisaient déjà du commerce, en échangeant épices et esclaves avec les pays du Moyen-Orient. Dans certaines parties du monde, chevaux et chameaux ont été mobilisés, et la corne, le gong, le tam-tam, etc. utilisés afin d'établir la communication, et répandre les messages entre différentes zones géographiques. Dans d'autres, le nuage de fumée s'est révélé efficace, le griot a eu sa période de gloire et l'arbre à palabre s'est imposé dans le paysage physique de beaucoup de territoires (notamment en Afrique où la tradition orale est très ancrée) comme le lieu où se créent, se discutent et se diffusent des messages d'importance variable.

Aujourd'hui, des évolutions sont constatées. D'une part, les bêtes ont été remplacées par des moyens de transport mécaniques (camions, bateaux, trains, avions et autres), des machines qui permettent de transporter plus et de manière plus rapide. D'autre part, les progrès enregistrés dans le domaine de l'acheminement de biens matériels sont prolongés par ceux des moyens de transport d'information qui constituent désormais la matière première immatérielle essentielle des sociétés contemporaines. Ce que traduit cette évolution, c'est en réalité la longue lutte que les hommes ont livrée à la nature dans l'objectif de dominer les distances, de domestiquer le temps, et de communiquer avec le moins d'entraves possible. C'est ainsi que des routes aux rails, en passant par les moyens de transport maritime et aérien, puis récemment à ce que l'on appelle les « autoroutes de l'information », le leitmotiv s'est transmis au gré des innovations techniques.

Les TIC jouent un rôle important dans l'établissement des rapports entre les hommes. Tout en élargissant les sphères de la communication, elles précipitent l'incorporation de toutes les sociétés, tant celles développées que celles en voie de développement, dans des ensembles plus élargis : « *les machines ne cessent de déplacer les frontières physiques, intellectuelles et*

¹⁶ Marie-Claude Cassé, 1995, op. cit., p. 66.

¹⁷ Emmanuel Eveno, « Le paradigme territorial de la société de l'information », in *Netcom*, Vol. 18, n° 1-2, 2004 (2004b), p. 91.

mentales » écrit le spécialiste des questions de communication, Armand Mattelart¹⁸. Et l'on parle désormais de « société de l'information ».

1 – Les TIC, une convergence de technologies

L'expression TIC, à défaut d'être ambivalente, se présente avec au moins deux caractéristiques essentielles, celles-là mêmes qui marquent les notions lorsqu'elles sont nouvellement mises en œuvre. Premièrement, ces objets sont au cœur des débats actuels autour du développement économique et social ; et deuxièmement, leur champ sémantique reste encore flou. En effet, beaucoup d'imprécisions entourent le sigle TIC. Non seulement son premier terme, « technologies », est interchangeable avec le terme « techniques », mais aussi le sigle est parfois précédé du qualificatif « nouvelles », ce qui rend sa définition encore plus complexe, étant donné que l'idée de nouveauté est délicate à conceptualiser. La précision, voire la méfiance épistémologique, semble donc de mise dans ce champ. Il convient systématiquement de spécifier la génération de TIC à laquelle on fait allusion, d'autant qu'une innovation peut souvent en remplacer une autre.

Dans son ouvrage intitulé *Les pouvoirs urbains face aux technologies d'information et de communication* qu'il a publié en 1997, le géographe Emmanuel Eveno, tout en considérant les TIC comme un ensemble disparate qui va des techniques rudimentaires d'alerte à l'acheminement du courrier par voie terrestre ou par réseaux électriques ou électroniques, fournit une précision de taille, allant dans le sens d'une précaution d'usage. Il écrit que : « *si l'on considère d'abord la notion de « communication », ces TIC incorporent la télé et la radiodiffusion, si c'est la notion « d'information » qui prime, il convient alors de considérer l'informatique. Cependant, avec la convergence des techniques « d'information » et de « communication », cet ensemble pourrait être en voie d'unification* »¹⁹.

L'idée de convergence des techniques d'information et de communication contenue dans cette assertion a été également soulignée par Manuel Castells dans sa célèbre trilogie, *L'Ere de l'information*, où les TIC sont envisagées comme l'ensemble des satellites, des câbles, des réseaux on-line, des applications télématiques qui permettent le stockage, le traitement et la gestion des données tout en facilitant la circulation des idées et le contact entre les hommes. Manuel Castells parle alors, en désignant ces objets, « *d'un ensemble convergent des technologies de la micro-électronique, de l'informatique (machines et logiciels), des*

¹⁸ Armand Mattelart, *La mondialisation de la communication*, Paris, PUF, Coll. QSJ n°3181, 4^e édition- juin 2005, p. 3.

¹⁹ Emmanuel Eveno, 1997 (1997a), *Les pouvoirs urbains face aux technologies d'information et de communication*, Paris, PUF, Coll. QSJ n°3156, p. 9.

*télécommunications /diffusion et de l'optoélectronique »*²⁰. Olivier Jonas estime quant à lui que quatre phénomènes majeurs font que les TIC sont à l'origine d'une profonde mutation dans notre société : « *l'effacement progressif des frontières entre les différentes formes de communication (le multimédia), la désynchronisation facilitée par le caractère mobile des objets techniques (le téléphone, l'ordinateur portable), la facilité d'accès aux connaissances et informations (l'Internet, les serveurs locaux...), la virtualisation permise par la puissance de calcul des technologies numériques (modélisations) »*²¹.

Plus récemment, en 2003, Emmanuel Eveno a proposé une définition succincte des TIC, dans un article produit dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* dirigé par Jacques Levy et Michel Lussault. Il ressort de cette définition que les Technologies de l'Information et de la Communication sont constituées par « *l'ensemble des outils matériels et immatériels qui rendent possible la production et la diffusion d'objets langagiers (discours, images et autres)* »²². Plus qu'un ensemble de techniques plus ou moins spécifiques, les TIC seraient suivant cet auteur un assemblage de différentes technologies et de techniques relevant à la fois des *télécommunications*, de *l'audiovisuel* et de *l'informatique*. La géographe Annie Chéneau-Loquay, dans l'article introductif à l'ouvrage collectif qu'elle a dirigé sur la *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, évoque la même idée, en se référant notamment à une définition fournie par l'Unesco sur les TIC. Elle note à ce propos que ces technologies renvoient « *aussi bien à des objets matériels, outils, procédés, qu'à des objets immatériels, des connaissances, des contenus, des symboles et couvrent les trois branches de la communication : les télécommunications (téléphone, transmission par câble, ou par satellite), l'informatique au sens large et l'audiovisuel »*²³.

Dans une note introductive aux débats d'un colloque organisé à Dakar en avril 2005 sur le thème « TIC et le développement territorial au Sénégal », Jean-Jacques Guibbert livrait la conception que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a sur les techniques d'information. Il précisait que cet organisme de coopération et de développement économique « *distingue trois sous-ensembles dans la définition des TIC. Il s'agit de l'informatique (équipements, services et logiciels), des télécommunications (équipements et services) et de l'électronique (composants, électronique professionnelle, électronique grand*

²⁰ Manuel Castells, 2001 (2001a), *La société en réseau. L'ère de l'information*, Paris, Fayard, p.54.

²¹ Olivier Jonas, 2001, *Territoires numériques*, Les dossiers, Direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, Paris, p. 7.

²² Emmanuel Eveno, 2003, op. cit., p. 896.

²³ Annie Chéneau-Loquay, 2004, « Introduction : Technologies de la communication, mondialisation, développement », in Annie Chéneau-Loquay (dir.), *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, Paris, Karthala, p. 11.

public)²⁴. Gaye Daffé et Mamadou Dansokho, de leur côté, ont apporté un éclairage à propos de l'importance de la convergence des techniques d'information et de communication pour les différents catégories d'utilisateurs. Ils estiment à cet effet que « *c'est en raison de cette interaction de l'électronique et de l'informatique que les applications des nouvelles technologies de l'information et de la communication répondent aux besoins des entreprises, de l'Etat, des ménages et des individus...* »²⁵.

Les TIC renvoient, *en fine*, à la fois à des objets matériels et immatériels. Elles constituent un ensemble d'outils capables de produire, de traiter et d'échanger de l'information en temps réel. L'une des caractéristiques qui paraît propre à toutes les TIC est la recherche d'une circulation plus rapide de l'information à distance. Ces outils sont dotés d'une capacité de numérisation, de stockage, de gestion et de transmission de données. Ils visent à établir une interconnexion des différents secteurs de la vie sociale, économique, politique, culturelle. Ce rôle de « médiation technique » que les TIC jouent dans le champ de la communication leur vaut aujourd'hui d'être intégrées dans presque tous les domaines de l'activité humaine, où elles ont d'ailleurs tendance à tisser la trame.

La transformation par les instruments techniques de la génération et de la transmission du savoir, du traitement de l'information et de la communication a des effets sociaux et spatiaux capitaux. En effet, avec les TIC, le champ de relations des individus et des groupes ont tendance à s'élargir, au moment où leurs échanges sont médiatisés par des instruments de plus en plus complexes. De façon synchrone, le développement des TIC s'effectue alors avec l'élargissement des possibilités d'accès à l'information. L'économiste Abdoulaye Ndiaye, dans son article consacré à la « nouvelle économie »²⁶, fait d'ailleurs remarquer que « *le fait de parler*

²⁴ Jean-Jacques Guibert, « TIC, Société civile et Territoires au Sénégal : entre appropriation et confiscation », note introductive de l'atelier « Appropriation et impact des TIC sur les organisations de la société civile », Colloque *"Technologie de l'information et de la communication et développement territorial au Sénégal"*, ENEA/UTM, 20-21 avril 2005, Dakar, p. 1.

²⁵ Daffé Gaye et Dansokho Mamadou, « Les nouvelles technologies de l'information et de la communication : défis et opportunités pour l'économie sénégalaise », in Momar-Coumba Diop (dir.), *Le Sénégal à l'heure de l'information. Technologie et société*, Paris, Karthala, Genève, UNRISD, 2002, p.45.

²⁶ Dans son ouvrage intitulé *Le monde de l'information*, Jean Zin (juillet 2004) apporte des précisions à propos de ce concept en vogue. Il souligne qu'on peut admettre à la suite de René Passet que depuis toujours l'économie est *"une activité de structuration de l'énergie par l'information"*, mais cela n'empêche que nous sommes rentrés avec la révolution informationnelle et ses réseaux de communication dans une nouvelle économie malgré tout. On pourrait sans doute caractériser cette économie par la globalisation (des communications, des échanges, des frimes) et sa prédominance financière (patrimoniale), après le capitalisme managérial et le capitalisme entrepreneurial (l'actionnaire anonyme après le dirigeant salarié et le propriétaire) mais ce n'est qu'un aspect relativement secondaire de la question. En effet, la rupture essentielle se situe entre l'ère énergétique et l'ère informationnelle avec l'émergence de nouvelles formes productives, ce qui se traduit concrètement par le passage d'une "économie de l'offre", industrielle et quantitative, à "l'économie de la demande" et de ses services qui prend de plus en plus d'ampleur, caractérisée par une production flexible, en flux tendu, épousant la demande "en temps réel" grâce à la communication immédiate des informations. Cette dictature du court terme et de l'immédiat s'étend à bien d'autres domaines avec, entre autres, la généralisation du téléphone portable.

aujourd'hui de "révolution" fait fortement référence à cet accroissement continu des opportunités offertes à tout un chacun d'accéder à l'information en même temps que n'importe qui à travers le monde, et surtout de pouvoir communiquer avec d'autres sans intermédiaire »²⁷.

2 – L'Internet et la société de l'information

Le phénomène Internet – il est surtout question de l'Internet dans cette thèse –, qui s'impose chaque jour davantage dans les habitudes de communication, d'information et dans les activités d'une bonne partie de la population mondiale, illustre bien cette constatation effectuée précédemment.

Né d'une « *question complexe et d'une réponse simple* »²⁸, Internet est le réseau qui fédère les réseaux. Il est tout à la fois une infrastructure de communication, un ensemble de services, un système interactif qui jouit de la rare qualité d'être insensible aux obstacles naturels et aux aléas climatiques. C'est un puissant réseau de partage de données et d'informations à l'échelle planétaire, auquel ont recours des millions d'individus à travers le monde.

L'Internet introduit une nouvelle dimension dans les échanges et l'interactivité, non seulement au niveau local mais également à l'échelle planétaire. Dans leur ouvrage intitulé *Internet*, Arnaud Dufour et Solange Ghernaouti-Hélie indiquent que « *la véritable globalisation de la société prend en fait toute sa dimension avec l'Internet* »²⁹.

L'élargissement sinon programmé du moins vécu des perspectives de communication et de circulation de l'information suscite aujourd'hui un vif intérêt chez les décideurs politiques et économiques, le secteur privé et la société civile, bref tous les acteurs impliqués de quelque manière que ce soit dans la gestion des territoires à l'ère du numérique. L'un des enjeux majeurs que pose actuellement le développement des TIC dans les différents pays du monde est relatif à la définition des politiques visant à favoriser l'accès, l'usage, l'appropriation des nouveaux outils d'information et de communication par les populations. La communauté scientifique a un rôle déterminant à jouer dans ce projet.

²⁷ Abdoulaye Ndiaye, 2000, « Les enjeux de la nouvelle économie », dans *Sud Quotidien*, lundi 11 décembre 2000. Article disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.osiris.sn/article171.html>

²⁸ « *Comment fédérer tous les ordinateurs du monde et tous les réseaux de télécommunications ? : En leur faisant parler une langue commune, dans laquelle les messages seraient découpés en paquets d'informations, chaque paquet pouvant trouver des routes indépendantes pour cheminer d'un point à un autre, suivant un réseau de multiples réseaux, un système sans cerveau ni centre nerveux identifiable !* » (Dominique Hoeltgen, 1995, *Internet pour Tous*, Paris, Les Editions du Téléphone, p. 22).

²⁹ Arnaud Dufour et Ghernaouti-Hélie Solange, 2006, *Internet*, Paris, PUF, Coll. QSJ n° 3073, p. 9-10.

3 – La société de l'information : un objet protéiforme à usage controversé

L'un des constats les plus partagés à propos du développement de la société de l'information est que, d'une part, de plus en plus de secteurs sont pénétrés par les TIC et, d'autre part, davantage de secteurs sont obligés d'y réfléchir, soit pour y adhérer, soit pour poser cette question cruciale : face à un projet de société de l'information qui se réduit le plus souvent à une techno-utopie, à un déterminisme techno-marchand, comment faire pour opposer des projets sociaux et d'autres formes d'appropriation de ces technologies qui pénètrent la société ?

A bien des égards, ce constat renvoie à une longue tradition de dichotomie, de conception manichéenne des révolutions techniques, et d'appréhension plurielle de l'idée de nouveauté par la communauté scientifique.

Dans un mémoire de DEA consacré à l'analyse de la société de l'information, des politiques publiques et des enjeux territoriaux y afférents, le géographe Philippe Vidal soulignait que le brassage d'auteurs confirmés – comme Philippe Breton, Serge Proulx...– et de visionnaires « utopistes éclairés » première génération – tels que Norbert Wiener, Marshall McLuhan, ...– ou deuxième génération – Alvin Toffler, Paul Virilio, Joël de Rosnay...–, de théoriciens ou philosophes - Jürgen Habermas -, ou encore de groupes de réflexions puisant dans tout ce répertoire, doit permettre d'avoir une vision de la société de l'information la plus large possible³⁰.

La littérature sur le thème de la société de l'information est caractérisée par sa prolifération. L'enseignement bibliographique rend compte d'une grande dispersion des efforts de construction théorique autour d'un phénomène induit dans les sociétés contemporaines par des objets de communication « nouveaux », en l'occurrence les Technologies de l'Information et de la Communication. Cette dispersion est elle-même révélatrice de l'élasticité du champ des représentations destinées à peindre l'image de ces sociétés.

Le sociologue Marc Guillaume, professeur à l'Université de Paris-Dauphine, souligne le risque de confusion qu'il y a à utiliser le concept de société de l'information sans pour autant en préciser et approfondir d'abord le sens. Selon lui, « *la société de l'information est le terme convenu, le lieu commun pour désigner des innovations techniques majeures et leurs conséquences sociales. L'emploi de ce terme, auquel viennent s'ajouter ceux portés par la mode*

³⁰ Philippe Vidal, *Société de l'information, politiques publiques et enjeux territoriaux*, mémoire de DEA, Université de Toulouse le Mirail, septembre 1997, p. 21.

(autoroutes de l'information, multimédias, commerce électronique, etc.), s'il n'est pas précisé et approfondi, conduit à amalgamer des phénomènes de nature très différente »³¹.

Le concept de société de l'information se retrouve aujourd'hui au centre de la rhétorique dominante sur un modèle sociétal nouveau³², où les technologies, à la fois parées de toutes les vertus par les uns et vouées aux gémonies par les autres, sont présentées tantôt comme des outils porteurs d'un avenir radieux, tantôt comme objets de toutes les désillusions³³. Si ce concept fait fortune aujourd'hui, beaucoup plus que toutes les autres notions de sa génération, c'est en grande partie grâce à la médiatisation dont elle a bénéficiée, notamment avec l'organisation par l'UIT³⁴ de deux grands sommets mondiaux, à Genève et à Tunis³⁵, qui lui ont donné écho en présence des représentants des gouvernements, du secteur privé, de la communauté scientifique, et de la société civile organisée.

Pour autant, l'expression ne fait pas consensus quant au contenu qu'elle véhicule et aux entendements que l'on peut en avoir. Au contraire, elle fait l'objet de plusieurs interprétations et se place au cœur de débats politiques, économiques et scientifiques passionnants, empreints par moment d'un optimisme technologique enchanteur, et des fois d'un pessimisme aveuglant. Selon Philippe Vidal, « la multiplicité des approches, les préférences de vocabulaire, les objections des uns et les suggestions des autres laissent finalement le sentiment que le consensus est difficile à trouver. Il n'y a pas de positions sur l'intitulé à privilégier qui n'entraînent d'oppositions... L'utilisation de l'expression se rapporte en quelque sorte à un choix par défaut »³⁶.

La notion de société de l'information n'a donc pas de définition généralement reconnue. Son sens et sa pertinence sont souvent mis en question, objecté, discuté, négocié. Il suffit pour s'en convaincre de se référer à la myriade de terminologies ayant fait leur apparition en même temps que le concept de société de l'information, et parfois bien avant elle : « village planétaire »³⁷, « société de communication »³⁸, « société commutative »³⁹, « société

³¹ Marc Guillaume (dir.), *Où vont les autoroutes de l'information ?*, Commissariat général du Plan, Commission européenne, Descartes & Cie, 1997, p. 29.

³² Marc Guillaume (dir.), 1997, op. cit., p. 29.

³³ Emmanuel Eveno, 2006, « Les échelles locales de la société de l'information », op. cit., p. 45.

³⁴ Union Internationale des Télécommunications, un organisme spécialisé du système des Nations unies.

³⁵ La première phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information a eu lieu à Genève (Suisse) du 10 au 12 décembre 2003, et la seconde à Tunis (Tunisie) du 16 au 18 novembre 2005.

³⁶ Philippe Vidal, *La Région face à la société de l'information : le cas de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes*, Thèse de doctorat en Géographie Aménagement, Université de Toulouse Le Mirail, décembre 2002, p. 63.

³⁷ Marshall McLuhan, Quentin Fiore, *The Medium is the Massage: An Inventory of Effects*, New York, Bantam Books / Random House, 1967.

³⁸ Neveu Erik, *Une société de communication*, Montchrestien, 1994.

³⁹ Guillaume Marc, « Société commutative, l'avènement de l'homme spectral », *Quaderni*, Automne 1996, n°30.

technétronique »⁴⁰, « société informationnelle »⁴¹... et puis récemment « sociétés du savoir » qui serait un prolongement sinon un substitut de la « société de l'information »⁴².

Notre ambition n'est pas de retracer la généalogie de tous ces concepts, ni de scruter les différents intérêts ayant présidé à leur production et à leurs usages, bien qu'une telle démarche puisse permettre de comprendre davantage quels ont été et quels sont toujours les enjeux du bouleversement des modes de penser la communication. Toutefois, dans une perspective de construction et d'élucidation de l'objet d'étude, il paraît utile de rappeler que le traitement de la société de l'information par les différents auteurs est fortement marqué par des présupposés reposant à la fois sur des discours sinon euphoriques du moins messianiques de la part des « techno-optimistes » et des visions mélancoliques sur les effets potentiels des outils technologiques dans les sociétés humaines, entretenues par les « techno-pessimistes ». Entre ces deux types de discours, quelques réalités s'affirment et font appel à une attitude de raisonnement résolument prudente et critique.

De tout temps et ce, depuis l'inauguration en 1794, entre Paris et Lille, du télégraphe optique de l'ingénieur français Claude Chappe, aussi bien les scientifiques que les hommes politiques ont eu un discours exalté sur les promesses émancipatrices de la technologie de communication à distance. Celle-ci a toujours été vantée comme le moyen devant permettre de reconstruire, à l'échelle d'un territoire, les conditions de l'agora athénienne⁴³.

A l'évidence, l'avancée des systèmes de communication mondiaux participe à l'élargissement et au désenclavement des sociétés. Les technologies de communication font partie du chemin qui mène à l'intégration rêvée par tous les utopistes et ont toujours été investies par un discours eschatologique. L'américain Alvin Toffler, par exemple, dans un ouvrage publié en 1988 sous le titre *La Troisième Vague*, prédisait déjà l'avènement d'une nouvelle « vague » de civilisation dont les TIC seraient la trame. Il estimait que « nous sommes la dernière

⁴⁰ Zbigniew Brzezinski, *La révolution technétronique*, Calmann-Lévy, 1970.

⁴¹ Henri Laborit, *Société informationnelle, idées pour l'autogestion*, Editions du Cerf, 1973 ; Anne Mayère, *La société informationnelle*, L'Harmattan, Communication, avril 1997 ; Manuel Castells, *La société en réseaux*, Paris, Fayard, 1998.

⁴² Voir le Rapport mondial de l'Unesco (2005).

⁴³ L'évocation de cette métaphore permet, dans une certaine mesure, de se faire une idée du modèle de société auquel le développement des TIC aboutirait, à savoir une société urbaine, tout comme l'est la société de l'information. L'agora est une place publique concentrant les activités religieuses, commerciales et administratives des cités de la Grèce classique. À l'origine, lieu de l'Éclésiaste ou Assemblée du peuple, l'agora était un endroit vaste et ouvert sur la ville, étroitement lié à la notion de *polis*. Au début simple esplanade, elle s'entoura progressivement des grands bâtiments administratifs de la cité. L'installation des monuments culturels n'intervint qu'en second lieu. Puis l'agora perdit peu à peu sa dimension politique pour prendre une fonction plus nettement commerciale. L'agora d'Athènes, au nord-ouest de l'Acropole, en contrebas, est la plus représentative de toutes. Mais parmi les agoras les plus connues, on peut citer celle de Thasos ou celles de Milet. La plus ancienne, celle de Mégara Hyblaea, en Sicile, permet de constater que le système urbain des Grecs était déjà en place dans la seconde moitié du VII^e siècle avant Jésus-Christ.

génération d'une vieille civilisation et la première génération d'une nouvelle. Ce à quoi il faut ajouter qu'une grande part de notre désarroi, de notre angoisse, de notre désorientation a pour source immédiate le conflit, qui nous déchire et qui travaille également nos institutions politiques, entre la civilisation de la Seconde Vague à l'agonie et la jeune civilisation de la Troisième Vague qui se rue à l'assaut pour la supplanter »⁴⁴. En fait, l'auteur augurait une société anti-industrielle, fortement technologique et régie par un nouveau code de comportement, un nouveau modèle de structure familiale, un nouvel ordre économique, et l'avènement d'une nouvelle conscience. « *L'ouvrage développe un mode de vie où la vie familiale s'organise autour de "liens beaucoup plus relâchés" ; sur une institution jamais vue que l'on pourrait appeler la "maison électronique" ; sur des formes d'éducation radicalement originales...* ». *Cette civilisation nouvelle fera s'effondrer les bureaucraties, assignera un nouveau rôle à l'État-nation, simplifiant le rôle des gouvernements tout en favorisant une éclosion plus démocratique de leurs interventions. Elle possédera ses propres "notions du temps, de l'espace, de la logique et de la causalité"* ». Alvin Toffler, *prévoit donc une révolution planétaire, un "saut quantique de l'histoire"* » commente Philippe Vidal⁴⁵.

Il faut noter que dans le domaine de la prédiction de l'avenir sous l'influence des technologies, les auteurs états-uniens ont été particulièrement prolixes⁴⁶. Mais les Français non plus n'ont pas été en reste dans cet exercice qui fascina plus d'un à travers le monde. C'est le cas de Pierre Lévy qui avait décidé d'aimer le monde actuel et qui assumait honnêtement sa position : « *j'ai décidé d'aimer ce monde tel qu'il est. En adoptant cette attitude, j'ai la sensation très nette de mieux le comprendre que si je le dénonçais ou si je le critiquais. Ce livre est un chant d'amour au monde contemporain et à l'avenir qu'il porte dans son sein* » affirmait-il⁴⁷. C'est aussi le cas Joël de Rosnay⁴⁸ qui a prédit l'arrivée, dans la seconde moitié du troisième

⁴⁴ Alvin Toffler, avril 1988, *La troisième vague*, Folio essais, p. 25.

⁴⁵ Philippe Vidal, septembre 1997, op. cit., p. 32.

⁴⁶ « Y-a-t-il une vie après la télévision ? ». Ainsi s'interrogeait, quelques années plus tard, un autre américain du nom de Georges Gilder, qui trouvait là le ton pour prédire, avec une vision axée sur la technique, la disparition de tous les autres moyens de communication, et notamment de la télévision, au profit de l'ordinateur. Pensant que « *le téléordinateur va apporter et consolider la démocratie et le capitalisme dans le monde entier* », cet auteur insiste sur la mort programmée de la télévision dont il critique à la fin le caractère totalitaire. Georges Gilder (*Y-a-t-il une vie après la télévision ?*, Paris, Éditions Dagorno, décembre 1994, p. 56.) écrit : « *Le téléordinateur va apporter et consolider la démocratie et le capitalisme dans le monde entier. On entend actuellement le milieu audiovisuel se féliciter du rôle qu'il a joué dans l'effondrement des régimes communistes de l'Europe de l'Est. Ce rôle a été effectivement bien réel. Pourtant, la télévision demeure dans son essence un média totalitaire. Du fait de l'unicité de sa source de diffusion vers les masses, les tyrans de toutes espèces poussent leur peuple à l'acquisition de récepteurs* ». Cette vision de G. Gilder ne s'inscrit pas d'ailleurs en contradiction avec celle de son compatriote Bill Gates (Gates Bill, *La route du futur*, Editions Pocket, février 1997) qui, lui aussi, estime que la société de l'information s'appuiera en premier lieu sur l'ordinateur et non pas sur la télévision comme beaucoup l'avaient espéré. Cité par Ph. Vidal (1997).

⁴⁷ Pierre Lévy, 2000, *World Philosophie*, Paris, Editions Odile Jacob, Coll. Le Champ Médiologique, p. 11.

⁴⁸ Joël de Rosnay, *L'homme symbiotique*, Editions Points, avril 1997. p.19.

millénaire, de *l'homme symbiotique*, futur habitant d'un futur organisme planétaire dit *cybionte*, formé à partir de la « cybernétique » et de la « biologie ». De la même façon, Paul Virilio, auteur notamment d'*Esthétique de la disparition* et de *La bombe informatique*, a avancé des thèses avant-gardistes à propos de la société de l'information, mais sous un ton plutôt catastrophiste. En effet, pour cet auteur, les nouvelles techniques d'information et de communication sont avant tout des technologies de guerre permettant non seulement de développer la manipulation et la désinformation, mais aussi de mener une autre forme d'action militaire, la guerre virtuelle⁴⁹. Il voit aussi dans l'Internet un risque majeur d'éclatement de nos sociétés. Au centre de sa réflexion se retrouve le thème de « la panne » et de « l'accident majeur ». De même que la radioactivité est un élément constitutif de la matière qui peut également la détruire, de même l'interactivité « peut constituer une union de la société, mais elle renferme, en puissance, la possibilité de la dissoudre et de la désintégrer, ceci à l'échelle mondiale » écrit-il⁵⁰.

La remarque de Thomas H. Davenport paraît tout aussi intéressante du fait notamment de la force de l'imaginaire : « *imaginez-vous - écrit-il - dans un monde obnubilé par la plomberie. Dans cet univers étrange, des centaines de livres, de magazines et même quelques chaînes de télévision traitent uniquement de la plomberie et font éloge des dernières innovations (...). Assez curieusement, on retrouve la même situation dans notre propre monde. Remplacez les équipements de plomberie par des ordinateurs et les tuyaux par des réseaux, et ce scénario devient soudain réalité* »⁵¹.

En introduisant les débats d'un café géographique tenu en 2004 sur le thème « Sociétés et territoires de l'information », Emmanuel Eveno faisait remarquer sous un ton ironiquement critique que les auteurs qui traitent de « l'épopée moderne » qu'est ou que serait la société de l'information se servent d'un vocabulaire spécifique, hérissé de termes fortement connotés. Pour capter leur public, soutient cet auteur, « *ils font appel à ses émotions : l'un des ressorts consiste à l'effrayer, à manipuler la métaphore dans la plus parfaite des ambigüités. Le mot " révolution " est une sorte de refrain : nous serions en train de vivre une révolution qui aurait pour conséquence l'installation d'une société de l'information globale. Nous vivrions ainsi la fin prochaine des distances physiques, le déclin lent et irrésistible de la géographie : tout comme la*

⁴⁹ Cf. Paul Virilio, *Cybermonde, la politique du pire*, Paris, Ed. Textuel, mai 2001.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 88.

⁵¹ Thomas H. Davenport, « Privilégier l'information sur la technologie », *Les Échos*, 17 février 2008.

société moderne a cherché à se débarrasser de la "pensée magique", la société de l'information se serait affranchie de la "pensée géographique"»⁵².

Dans le discours d'Albert Gore de 1994 sur les « autoroutes de l'information », on retrouve le même enthousiasme à propos du pouvoir émancipateur des TIC, notamment à travers un terme évoqué, bien avant ce vice-président des Etats-Unis, par le chef de file du romantisme français Victor Hugo à propos du câble sous-marin, à savoir la « réconciliation de la grande famille humaine »⁵³.

Pourtant, ces promesses, à chaque fois, ont dû être révisées à la baisse. Qu'est-ce qui constitue donc finalement le véritable fait marquant du modèle sociétal de l'information ?

Au premier abord, il faut noter que la société de l'information est un objet éclectique. Son appréhension oblige à certaines simplifications sous peine de devoir relater ses nombreuses versions rapportées sous les plumes les plus variées. D'où la nécessité de dégager les analyses les plus communes. Nous pensons qu'au-delà des apories qui peuplent le raisonnement des visionnaires, se cachent quelques réalités qui semblent puiser leur sens dans les différentes « échelles territoriales de la société de l'information »⁵⁴. Pascal Fortin nous apprend d'ailleurs que « *comme dans tout mythe, la rhétorique sur la société de l'information comporte bien sûr une part de vérité* »⁵⁵. Cette part de vérité – résultante de la pénétration de plus en plus forte des TIC dans toutes les sphères de la société – est afférente d'une part à la sublimation de l'information et, d'autre part au « retour » de la communication.

4 – La part de vérité dans le mythe de la société de l'information

Bien qu'il soit généralement admis que l'information et la communication ont toujours été à la base des relations humaines dans toutes les sociétés du monde, il semble qu'elles bénéficient aujourd'hui d'un regain d'intérêt de la part des acteurs sociaux. L'hypothèse est que le changement intervenu dans le paradigme communicationnel à l'ère de ce que les auteurs d'horizons disciplinaires diversifiés désignent par le terme société de l'information tient de l'ampleur que revêtent, depuis quelques décennies, le développement des TIC mais surtout leur implantation progressive dans tous les secteurs de l'activité humaine. Plus que jamais, l'information et la communication sont devenues des enjeux sociétaux de première importance.

⁵² Emmanuel Eveno, « Le "village global" ou le mythe d'un monde interconnecté ? », Café géo « *Sociétés et territoires de l'information* », 3 mars 2004. Article en ligne à l'adresse suivante : http://www.cafe-geo.net/article.php?id_article=284

⁵³ Armand Mattelart, 2005, *op. cit.*, p. 21.

⁵⁴ Emmanuel Eveno, novembre 2006, *op. cit.*, p. 45.

⁵⁵ Pascal Fortin, « La société de l'information est un mythe », mars 200. Article disponible à l'adresse suivant : <http://www.uzine.net/article707.html>

4 – 1 – L'information : l'émergence d'une idéologie

Les auteurs qui puisent dans la veine d'inspiration constituée par l'affranchissement des sociétés de la pensée géographique évoquée par le géographe E. Eveno soulignent assez fréquemment que la société de l'information est un événement inéluctable, que l'information remplacera l'énergie et qu'il sied alors de s'attendre à de grands bouleversements dans nos modes de vie.

Dès le début de la seconde moitié du XX^e siècle, les pronostics les plus ambitieux avaient déjà cours. En effet, en 1948, Norbert Wiener présageait l'avènement d'une société de l'information au sein de laquelle la circulation de l'information serait une condition nécessaire même à l'exercice de la démocratie. N. Wiener préconisait dans son livre *Cybernetics or Control in the Animal and Machine* de ne pas considérer la machine comme un but en soi, mais plutôt comme un moyen de satisfaire les demandes de l'Homme, en d'autres termes comme une partie d'un système humano-mécanique⁵⁶. En affirmant que la « *société peut être comprise seulement à travers l'étude des messages et des facilités de transmission qui lui sont propres* »⁵⁷, N. Wiener développe une vision totalisante de la réalité sociale, s'attachant notamment à démontrer que la compréhension des techniques de communication suffit à caractériser toute société donnée. Cet auteur pensait que « *vivre effectivement, c'est vivre avec une information adéquate* »⁵⁸, et qu'il suffit par conséquent d'améliorer les techniques de communication pour permettre un fonctionnement plus harmonieux de la société dont la communication serait un phénomène central, le ciment assurant sa cohésion. N'était-ce pas là le point de départ de la sublimation des machines et l'émergence d'une nouvelle idéologie ?

Les années qui ont suivi seront en tout cas marquées par des discours exaltants, imbus du rêve d'un futur plus rayonnant, habilement entretenu par les promesses radieuses du « tout-numérique ». En 1986, Theodore Roszak publiait déjà un ouvrage dans lequel il théorisait le « culte de l'information »⁵⁹. Cet ouvrage, en même temps qu'il dénonce les considérations messianiques véhiculées à propos de l'ordinateur, dégage aussi quelques tendances découlant de l'usage de l'informatique et qui sont difficiles à nier : l'assimilation de données avec les connaissances, l'érosion des valeurs centrées sur l'homme, et l'émergence d'une oligarchie numérique entre autres. Dans un ouvrage consacré à l'Internet, Philippe Breton a aussi évoqué

⁵⁶ Norbert Wiener définit les êtres humains comme des *machines communicantes, esclaves de leurs moyens techniques*, et dont le statut n'est pas supérieur à celui des dispositifs artificiels (Norbert Wiener, 1952, *Cybernétique et Société*, Paris, Ed. Des Deux Rives, p.161).

⁵⁷ Norbert Wiener, 1952, op. cit., p. 21.

⁵⁸ Norbert Wiener, 1952, op. cit., p. 161.

⁵⁹ Theodore Roszak, *The Cult of Information: The Folklore of Computers and the True Art of Thinking*, New York, Pantheon Books, 1986, 256 pages.

l'existence d'une pratique d'adoration de cet outil, une pratique qui, selon lui, aurait cours dans un temple dénommé « société de l'information ». Il soutient que « *la nouvelle religiosité qui entoure Internet s'est dotée ces derniers temps d'une vitrine publique avec le thème, très populaire dans certains milieux, de la société mondiale de l'information* »⁶⁰. Pour ce penseur, « *le culte s'organise autour de toutes les pratiques qui permettent d'activer les formes, de mettre en mouvement l'information, de promouvoir l'ouverture et la transparence, de favoriser toutes les occasions de communication* »⁶¹.

L'idée qu'il pouvait y avoir derrière les discours tenus à propos d'Internet un phénomène d'ordre culturel n'est ni nouvelle, ni l'apanage de Philippe Breton. D'autres auteurs, avant lui, l'ont également suscitée⁶². Mais au-delà des constructions métaphoriques servies sur la société de l'information, ce qui paraît important à démontrer pour cette thèse, c'est la place qu'occupe désormais l'information, au point d'être vouée à la sacralisation. L'information serait devenue, dans cette nouvelle société qui s'est appropriée son nom une vraie valeur, ce dont il ne faut pas manquer, sous peine de marginalisation. Abdou Ba parle de « *se lancer ou de disparaître puisque l'essor du marché mondial est tel qu'il n'est plus possible de rester longtemps sur le côté* »⁶³.

Selon Jérôme Segal, « *c'est parce que l'information est à la fois une grandeur scientifique et une notion "malléable", "ajustable" à différentes théories, qu'elle suscite un tel engouement* »⁶⁴. L'importance de l'information serait selon Henry Bakis « *plus qu'un simple effet de mode, plus que la composante de produits de consommation (presse, télévision, électronique grand public et professionnelle, etc.)* »⁶⁵. Cet auteur estime que « *l'information devient la composante essentielle d'une nouvelle « époque » socio-économique (on parle de société de l'information). Elle est à la base d'une nouvelle « révolution industrielle » (robotique, conception assistée par ordinateur, modification des conditions de travail dans les bureaux...),*

⁶⁰ Philippe Breton, 2000, *Le culte de l'Internet : une menace pour le lien social ?*, Paris, Editions La Découverte, et Syros, p. 10.

⁶¹ Ibidem

⁶² « *Pierre Musso s'en rapproche lorsqu'il tisse une généalogie d'Internet qui le fait remonter à la « philosophie des réseaux de Saint Simon, le célèbre ingénieur français du XIX^e siècle, fondateur d'une « religion universelle de la communication », d'un « nouveau christianisme ». Armand Mattelart a également évoqué cette question en parlant de la dimension religieuse du « village planétaire » et l'un des pères spirituels d'Internet. Ignacio Ramonet, dans une analyse globale des phénomènes de communication, entrevoit un possible « messianisme médiatique » incluant les nouvelles technologies de l'information. David Le Breton pose quant à lui les premières pierres d'un chemin reliant l'ancien gnosticisme à la religiosité de la cyberculture. Enfin, Mark Dery, a rappelé l'importance de la religiosité du « New Age » dans la cyberculture américaine. Et d'autres encore, qui partagent cette intuition* ». Philippe Breton, 2000, op. cit., p. 6.

⁶³ Abdou Ba, 2003, *Internet, cyberspace et usages en Afrique*, Paris, L'Harmattan, p. 15.

⁶⁴ Jérôme Segal, 2003, *Le Zéro et le Un. Histoire de la notion scientifique d'information au XX^e siècle*, Paris, Syllepse, 890 pages.

⁶⁵ Henry Bakis, *Géopolitique de l'information*, Paris, PUF, Coll. QSJ n°2353, mai 1987, p. 4.

elle conduit à de nouveaux modes de vie et à une redéfinition des relations avec l'espace tant au niveau de la vie quotidienne (usage du téléphone) qu'au niveau des forces sociopolitiques. Elle mérite donc un intérêt croissant, à la mesure de l'évolution rapide de la situation dans ce domaine (évolutions technologiques, réglementaires) et à la mesure des enjeux industriels, sociaux et politiques qui traversent son champ...) »⁶⁶.

L'information est un concept multiforme. Mais dans cette thèse, nous nous intéressons principalement à deux dimensions capitales. Il s'agit de l'information comme remède contre l'entropie et de l'information comme source de pouvoir.

4 – 1 – 1 – L'information contre l'entropie

Il faut convenir avec Jean Zin que tout le monde croit savoir ce qu'est l'information. Pourtant il est bien compliqué d'en donner une définition simple. Selon cet auteur, « *l'histoire de son émergence montre à quel point c'est un concept complexe et multiforme, qui va de l'information journalistique ou boursière au bit d'information en codage binaire (0 ou 1, oui ou non), du langage humain à l'ADN. C'est un concept qui se révèle aussi général et difficile à préciser que celui d'être, de matière ou d'énergie car il peut s'appliquer à tout (y compris à la matière et l'énergie), mais, de plus, au contraire de l'être, de la matière ou de l'énergie, l'information ne désigne pas une réalité isolée. L'information ne peut se comprendre en dehors du système qui lui donne sens, puisque l'information c'est ce qui est communiqué entre un émetteur (physique ou vivant) et un récepteur (électronique ou vivant)* »⁶⁷.

Il ne semble pas utile, ici, de faire un véritable historique de la théorie de l'information, ni même d'envisager dans le détail le curieux phénomène, relevé par Philippe Breton, « d'amnésie collective »⁶⁸ portant sur la période 1940-1955 et qui a présidé à la naissance et, plus tard, à l'essor de l'informatique⁶⁹. Nous évoquons juste quelques définitions simples de l'information, à même de révéler l'ampleur de l'intérêt que nous attachons à cette notion « attrape-tout ».

⁶⁶ Henry Bakis, op. cit., p.4-5.

⁶⁷ Jean Zin, juillet 2004, op. cit.

⁶⁸ Philippe Breton, *Une histoire de l'informatique*, Paris, Seuil, Coll. "Point-science", 1991.

⁶⁹ La théorie mathématique de l'information a été forgée dans les années 40 par un ingénieur électricien américain des Bell Telephone Laboratories, Claude Elwood Shannon et le psychologue Warren Weaver. Le problème était : comment transmettre un message dans des conditions optimales à travers un moyen de communication (téléphone, télégraphe, etc. ?). La théorie de l'information repose sur des bases statistiques de probabilité : plus elle est attendue, moins elle a de poids, et inversement. Ainsi, l'annonce de la naissance d'une brebis à cinq pattes a une plus forte valeur informative que celle, habituelle, d'une brebis à quatre pattes. Ces auteurs ont aussi élaboré un modèle de communication reliant émetteur, signal et récepteur. Tout ce qui est susceptible de parasiter la communication est appelé « bruit ». Cette théorie a d'abord été l'une des bases du développement de l'informatique et des télécommunications. Puis elle est devenue un paradigme général pour toute une série de développements dans les domaines aussi variés que la physique, la génétique, la linguistique, l'économie..., en perdant son sens originel et en se transformant en un mot attrape-tout.

Selon J.-F. Dortier⁷⁰, « une information traduit une réduction d'incertitude : plus on possède d'information sur une chose, plus on réduit son incertitude sur elle. Cette information peut donc être considérée comme l'inverse d'une probabilité »⁷¹. Dans son ouvrage *Le monde de l'information*, Jean Zin expose des caractéristiques fondamentales de l'information. Il écrit : « non seulement l'information est improbable, discontinue, non proportionnelle et lève une incertitude tout en restant une indication indirecte, imparfaite et temporaire, exigeant des corrections incessantes, mais surtout, il lui faut un récepteur pour lequel elle fasse sens, récepteur qui n'y soit pas indifférent, dont l'information provoque la réaction (effet qui devient cause). L'information implique une démarche plus active qu'on ne croit, elle implique d'être "en formation", elle implique la vie et l'ignorance, l'exploration du monde par essais-erreurs ou stimulus-réponse. C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'information en soi et qu'on ne peut l'isoler du système pour lequel elle prend sens. L'information n'est pas un concept simple, on ne peut pas dire "c'est une caractéristique de tel objet" puisque c'est le récepteur et son ignorance préalable qui la constitue comme telle »⁷².

En fait, pour Jean Zin, l'information est un élément d'un ensemble reliant un émetteur à un récepteur, une communication entre un extérieur et un intérieur, une intériorisation de l'extériorité, un boucle de rétroaction assurant sa cohésion interne selon une dialectique de la mémoire et de la nouveauté. On ne peut en éliminer la subjectivité, l'inquiétude qui précède l'information et constitue sa pertinence, ni sa capacité de réception limitée (trop d'information tue l'information). Il faut mobiliser l'attention du récepteur par rapport au bruit ambiant et donc qu'il soit « motivé », qu'il y trouve intérêt par rapport à ses finalités internes.

La signification d'une information est toujours relative. Elle dépend d'une histoire passée, du chemin parcouru, des expériences vécues, du contexte et du savoir constitué. Sa valeur est fonction des degrés de liberté, de la totalité des choix possibles, des capacités d'agir entre lesquelles nous devons choisir. Elle est reliée objectivement à son improbabilité, à une différenciation, et subjectivement à sa pertinence, à sa valeur décisive (ce que l'on ne savait pas), c'est-à-dire à sa fonction anti-entropique.

⁷⁰ Jean-François Dortier (dir.), 2004, op. cit., p. 353-354.

⁷¹ L'auteur cite un exemple en se basant sur la théorie de l'information : « si je recherche un objet (mes clés) perdu dans dix endroits possibles N (nombre de probabilités = 10), la probabilité qu'il se trouve dans mon bureau ou dans chacun des autres endroits est de 1/n (une chance sur 10). Après quelques recherches, j'apprends que ces clés ne se trouvent ni au bureau ni dans la voiture ; j'ai réduit l'incertitude de 2/n. On comprend que l'information donnée I, acquise en cherchant, est fonction à la fois de N et de n. Lorsque N/n = 1, l'information est totale. Par convention, on pose que la quantité d'information I = k log (N/n) où k est une constante. Cette formule permet de calculer la quantité d'informations d'un message (indépendamment du sens de ce message). Le « bruit » qui vient parasiter un message réduit l'information et augmente l'incertitude. Cette théorie de l'information a été un des piliers de la cybernétique.

⁷² Jean Zin, juillet 2004, op. cit.

4 – 1 – 2 – L’information comme source de pouvoir

Une autre définition de l’information, proposée par Antoine Bailly, permet de mieux situer dans cette étude l’un des enjeux majeurs que suscite le développement de la société de l’information, à savoir l’enjeu relatif au « pouvoir ». En effet, selon cet auteur, « *l’information consiste en un (des) message(s) susceptible(s) de permettre des actions. Elle fait l’objet de puissants enjeux stratégiques et devient instrument de pouvoir* »⁷³. En effet, l’information est aujourd’hui reconnue comme un puissant facteur de transformation des sociétés humaines. Pour cette raison, sa maîtrise est devenue essentielle. Selon A. Dufour et S. Ghernaouti-Hélie, « *la maîtrise de l’information est un défi pour les entreprises et généralement pour toutes les organisations publiques ou privées. Celle-ci consiste à créer, recueillir, traiter, mémoriser ou transmettre les informations. Au-delà d’une simple gestion de données, se cachent des enjeux plus vastes, dont la portée touche au patrimoine culturel et économique de l’humanité* »⁷⁴.

Dans les sciences humaines, il n’existe pas de théorie générale du pouvoir. Bien que le mot se retrouve souvent dans le vocabulaire des chercheurs de disciplines variées, il ne peut être rattaché à aucune grande thèse, ni à un paradigme de référence suffisamment construit pour en révéler les différentes facettes. Toutefois, Jean-François Dortier estime qu’on peut définir le pouvoir « *comme la capacité d’imposer sa volonté aux autres* »⁷⁵. Pour cet auteur, le pouvoir comporte trois composantes essentielles : « *la force pure (élément de subordination qui impose la contrainte par le corps) ; la maîtrise des ressources (l’argent, l’information ou encore les biens matériels) et, enfin, l’imaginaire (visant à embrigader les esprits)* »⁷⁶.

Dans la société de l’information, le pouvoir, tout en étant réel, tend à devenir immatériel. Il est réel, parce que chaque fois qu’il atteint un certain poids, il donne momentanément aux individus et aux organisations la capacité d’imposer leurs décisions sans se soucier d’un consensus. Il est immatériel parce que cette capacité dépend elle-même d’une autre : celle de présenter les problèmes et leur solution selon une catégorisation culturelle qui favorise un comportement donné et donc un leadership politique donné. Par conséquent, le niveau d’accès aux TIC et aux réseaux électroniques pourrait déterminer très fortement le degré de puissance des acteurs sociaux, politiques et économiques en jeu.

⁷³ Antoine S. Bailly, mai 1995, op. cit., p. 16.

⁷⁴ Arnaud Dufour et Solange Ghernaouti-Hélie, 2001, *De l’ordinateur à la société de l’information*, Paris, PUF, Coll. QSJ n°3541, p. 17.

⁷⁵ Jean-François Dortier (dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Auxerre, Ed. Sciences Humaines, 2004, p. 662.

⁷⁶ Jean-François Dortier (dir.), 2004, op. cit., p. 663.

Le géographe Claude Raffestin a bien montré que le réseau est un véritable instrument de pouvoir sur le territoire et que ses opérateurs rentrent souvent en conflit avec d'autres aménageurs territoriaux⁷⁷. Cet auteur pense qu'aujourd'hui une des conditions de l'autonomie réside dans la maîtrise des réseaux de communication de l'information. L'information est, avec l'énergie, la ressource essentielle qui circule à travers des réseaux de plus en plus complexes⁷⁸. Manuel Castells⁷⁹ semble également de cet avis lorsqu'il soutient qu'« à l'ère de l'information..., le pouvoir, comme capacité d'imposer un comportement, réside dans les réseaux d'information »⁸⁰.

A l'ère de l'information, le pouvoir conféré par les technologies à leurs utilisateurs s'exprime en termes de capacité de contrôle social, de propagande politique, de marketing territorial. Sous ce rapport, l'Etat semble constituer l'acteur le mieux outillé pour imposer sa volonté sur son territoire. D'ailleurs, dans certains cas d'utilisation, les technologies ont été vite perçues comme des outils de contrôle étatique, voire des instruments menaçant les libertés privées. C'est l'exemple, selon le pays en question, des technologies de télésurveillance et d'observation et des mémoires électroniques de transaction qui sont autant d'applications technologiques apparaissant comme des armes de pouvoir redoutable.

Toutefois, il est important de souligner que les TIC ne sont pas seulement des outils de pouvoir. Elles sont aussi des instruments de contre-pouvoir. Le fait qu'elles deviennent de plus en plus difficiles à contrôler dans des cadres territoriaux, avec le développement des réseaux mondiaux notamment, illustre bien ce propos⁸¹.

Les enjeux du déploiement, de l'utilisation, de l'appropriation des TIC dépassent donc la seule dimension technique de ces objets. L'on en veut pour preuve l'un des concepts accouchés

⁷⁷ Claude Raffestin, 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies Techniques, Col. Géographie économique et sociale, 249 pages.

⁷⁸ Claude Raffestin, « Pour une théorie de la territorialité humaine », in *Réseaux territoriaux*, Paradigme, mars 1988.

⁷⁹ Manuel Castells, 2001 (2001a), op. cit., p. 411.

⁸⁰ Pour le sociologue Manuel Castells, les fonctions et les processus dominants à l'ère de l'information s'organisent de plus en plus en réseaux. Les réseaux constituent la nouvelle morphologie sociale de nos sociétés, et la diffusion de la logique de la mise en réseau détermine largement les processus de production, d'expérience, de pouvoir et de culture. Les réseaux constituent une des éléments essentiels de la société de l'information. Bien que l'organisation sociale en réseau ait existé à d'autres époques et en d'autres lieux, les choses semblent désormais très différentes. Ce qui est nouveau, c'est que le nouveau paradigme des technologies de l'information fournit les bases matérielles de son extension à la structure sociale tout entière. De surcroît, le pouvoir des flux prend le pas sur les flux de pouvoir. La présence ou l'absence dans le réseau et la dynamique de chaque réseau par rapport aux autres sont les sources essentielles de la domination et du changement dans la société en réseaux, dans la mesure où la morphologie sociale l'emporte sur l'action sociale.

⁸¹ Emmanuel Eveno, dans *Les pouvoirs urbains face aux technologies d'information et de communication*, donne quelques exemples, à la page 18 de l'ouvrage. D'après lui, la « contre-propagande » anticommuniste diffusée en direction du bloc soviétique par des radios étasuniennes baptisées *Voice of America* corrobore cette dimension des TIC. Aussi, le fait que le régime dictatorial en Haïti ait laissé en bon état de fonctionnement la tour des télécommunications du pays, afin que le pays ne soit pas asphyxié par la rupture des relations entre les citoyens et les membres de la diaspora haïtienne, montre les limites d'un contrôle strict de ces technologies par un Etat (...).

par la société de l'information, et dont l'évocation peut constituer de la matière à réflexion à propos de l'ampleur des questions que soulèvent désormais les TIC. Il s'agit du terme « autoroutes de l'information ».

En 1992, lorsque le 45^e vice-président des Etats-Unis d'Amérique, Al Gore, lança pour la première fois le terme « autoroute de l'information », il exprimait l'ambition de son pays d'un grand déploiement industriel. Le terme faisait également référence au programme de grands travaux publics, autoroutiers notamment, sur lequel s'était appuyé le *New Deal*⁸² proposé quelques décennies auparavant par le trente-deuxième président états-unien, Franklin Delano Roosevelt. Pourtant, deux années plus tard, Al Gore, élu, élargira la vision à un véritable changement de société. Il proclamait : « *nous rêvons d'un autre genre d'autoroute – une autoroute de l'information qui ne coûtera rien en vies humaines, créera des emplois et permettra de donner à tous les Américains, jeunes ou vieux, la chance d'accéder à la meilleure des éducations possibles, où qu'ils soient* »⁸³.

Le concept d'autoroute de l'information, en même temps qu'il « *intègre la mise à disposition du grand public, via des infrastructures de communication à haut débit, d'un ensemble de services publics ou marchands* »⁸⁴, augure d'une plus grande fluidité dans les relations interpersonnelles, qui enregistrent du coup le triomphe de l'immatériel aux dépens du contact physique. Avec les autoroutes de l'information, la question du pouvoir se retrouve entremêlée avec celle de l'accès aux technologies, pour au moins trois raisons : d'abord, parce que si autoroute rime avec vitesse, le pouvoir lui-même paraît indissociable de la vitesse⁸⁵ ; ensuite, sur ces autoroutes, c'est de l'information qui circule et les flux sont immatériels, or le pouvoir aussi détient une dimension immatérielle, imaginaire⁸⁶ ; enfin, sur une autoroute, les positions établies sont très mouvantes : autant on peut vite dépasser, autant on peut être dépassé à tout moment⁸⁷.

⁸² Le New Deal (Nouvelle donne) est le nom de la politique interventionniste mise en place à l'instigation du président américain Roosevelt pour lutter contre la crise économique de 1929. On pensait alors que la crise était causée par une instabilité inhérente au marché, et que l'intervention du gouvernement était nécessaire pour rationaliser et stabiliser l'économie. Le New Deal constitue donc une première expérience d'État-providence aux États-Unis. Divers programmes ont été mis en œuvre comme celui de la Farm Security Administration, mise en œuvre par le ministère de l'agriculture en 1937, afin de venir en aide aux fermiers les plus pauvres touchés par la Grande Dépression (la période de l'histoire américaine qui suivit le *Jeudi noir* du 24 octobre 1929, jour où survint le krach boursier (les marchés boursiers new-yorkais s'effondrèrent de manière durable le lundi 28 octobre 1929 -le lundi noir-). Les événements de cette journée déclenchèrent une crise économique mondiale qui mena à la déflation et à un accroissement significatif du chômage.

⁸³ Marc Guillaume, 1997, op. cit., p. 26.

⁸⁴ Dufour Arnaud, Ghernaouti-Hélie Solange, 2006, op. cit., p. 99.

⁸⁵ « La vitesse est le pouvoir même » dit Paul Virilio dans *Cybermonde, la politique du pire*, Paris, Ed. Textuel, mai 2001, p. 16.

⁸⁶ Jean-François Dortier (dir.), 2004, op. cit.

⁸⁷ Marc Guillaume (dir.), 1997, op. cit.

Ces métaphores expriment une dimension cruciale de la territorialisation des TIC dans la société de l'information : être puissant suppose d'avoir accès aux vecteurs de transmission de l'information, et être efficace dans leur gestion et leur utilisation. Le pouvoir, tout comme la puissance, est étroitement lié à l'idée de possession et de propriété. L'information est la matière à posséder. C'est d'ailleurs ce que Philippe Moreau Defarges explique dans son ouvrage consacré à la gouvernance. Il estime que *« l'information est un enjeu. Savoir, c'est jouir d'un atout précieux. S'il n'y a pas de pouvoir, même démocratique, sans opacité, toute information est vouée à échapper à son détenteur. Un secret, partagé par une poignée d'individus, se répand très vite. Dans une société où tout est fait pour que l'information circule le plus vite et le plus largement possible, son détenteur bénéficie d'un atout, mais cet atout dure au mieux quelques heures »*⁸⁸.

Au sein du nouveau modèle sociétal, l'information s'érige en une ressource capitale. Elle est associée au potentiel des TIC dans toutes les cultures technologiques contemporaines qui décrivent la société de l'information comme le modèle de société où se créera une situation sans précédent, où chacun trouvera son compte, et où tout le monde contribuera à la construction d'une vie meilleure pour tous. Ce sont de telles idées, quelque peu déterministes, que l'on retrouve même dans l'essentiel des discours sur la société mondiale de l'information. Ni la *Déclaration de principes de Genève* en 2003, ni le *Rapport de la seconde phase du SMSI* tenue à Tunis en 2005 ne s'éloignent véritablement de cette conception. En effet, il n'est pas rare de trouver dans ces textes, des assertions de type : *« Nous reconnaissons que l'accès à l'information ainsi que le partage et la création des connaissances contribuent sensiblement à renforcer le développement économique, social et culturel, et aident donc tous les pays à parvenir aux buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement. Ce processus peut être renforcé par la suppression des obstacles à un accès universel, ubiquiste, équitable et financièrement abordable à l'information »* ; *« En mobilisant le potentiel qu'offrent les technologies de l'information et de la communication (TIC), nous pouvons trouver des réponses nouvelles et mieux adaptées à la lutte contre la pauvreté, l'équité et la justice sociale »* ; *« Nous exhortons les gouvernements à utiliser le potentiel des TIC pour créer des systèmes publics d'information sur les lois et règlements, à envisager de développer encore les points d'accès publics et à faciliter l'accès à l'information »*⁸⁹, etc.

⁸⁸ Philippe Moreau Defarges, novembre 2006, *La gouvernance*, Col. QSJ, n°3676, Paris, PUF, p. 108.

⁸⁹ Cf. UIT, *Déclaration de principes. Construire la société de l'information : un défi mondial pour le nouveau millénaire*, Document WSIS-03/GENEVA/DOC/4-F, le 12 mai 2004. [En ligne] : [Http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi.asp?lang=fr&id=2331|2304](http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi.asp?lang=fr&id=2331|2304) ; UIT, « Rapport de la phase de Tunis du

4 – 2 – Un retour de la communication : vers des sociétés du savoir ?

Cependant, des doutes ont été émis par des auteurs et institutions quant à la possibilité de décrire valablement la société de l'information par le seul critère de l'information.

4 – 2 – 1 – Un discours à la mode chez les universitaires...

Si l'on devait définir cette nouvelle société par le seul critère de l'information, Cees J. Hamelink, spécialiste en communication internationale à l'Université d'Amsterdam, fait remarquer qu'il serait utile de se demander auparavant si cet élément constitue une catégorie plus précise que l'argent, la criminalité ou l'agression. Il pense, en d'autres termes, qu'au cas où l'information devait être le seul facteur de définition de la société qui porte son nom, celle-ci devrait cesser de se mettre au singulier. Il écrit à ce propos : « *en tout état de cause, il importe de relever que les sociétés se développent en suivant des parcours très différents, et si l'on veut vraiment faire référence à l'information, mieux vaudrait utiliser la notion plurielle de sociétés de l'information* »⁹⁰. Sans pour autant remettre en cause l'utilité de l'information, cet auteur milite instamment en faveur d'une prise en compte plus marquée de la dimension communicationnelle au sein de la société. Sans pour autant, non plus, verser dans un « techno-scepticisme » dépourvu de fondement, Cees J. Hamelink va en guerre contre les considérations trop réconfortantes véhiculées au sujet de la société de l'information par ceux qu'il qualifie, dans son texte, de « technoptimistes ». Son propos se nourrit d'une position ferme, doublée d'un regard assez critique sur le phénomène de communication à l'intérieur d'une société, lequel phénomène n'aurait d'ailleurs rien à voir avec la formulation et la diffusion d'informations et d'opinions. Pour Cees J. Hamelink, les citoyens de la société mondiale de l'information n'ont pas plus besoin d'informations que de communication pour faire face à leurs problèmes les plus pressants. Pour résoudre les problèmes les plus urgents de la planète, pense-t-il, « *les gens n'ont pas nécessairement besoin davantage d'informations et de connaissances, mais bien plutôt d'acquérir la capacité de se parler, en surmontant les clivages imposés par la culture, la religion et la langue. Le dialogue est absolument crucial pour les contacts entre les civilisations. Il est déconcertant de constater que la notion de communication a pour ainsi dire disparu de la plupart des documents préparatoires pour le Sommet mondial sur la société de l'information... Il est extrêmement préoccupant de constater que nous pourrions parvenir à bâtir des sociétés de*

Sommet mondial sur la société de l'information », Tunis, PalExpo du KRAM, 16-18 novembre 2005, Document WSIS-05/TUNIS/DOC/9(Rév.1)-F, 26 janvier 2006. [En ligne] : http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi.asp?lang=fr&id=2331|2304

⁹⁰ Cees J. Hamelink, « La société globale de l'information : visions, peuples et pouvoirs », in *Annuaire suisse de politique de développement*, Société de l'information et coopération internationale Développement.com, Vol. 22, n° 2, novembre 2003, p. 159.

l'information, voire de la connaissance, dans lesquelles les gens seraient incapables de se parler »⁹¹.

Si le monde, à l'heure actuelle, n'a pas plus besoin de capacités accrues pour traiter des informations que d'aptitudes à communiquer, l'enjeu devrait changer de nature. Il se situerait effectivement autour de la création d'une ou des sociétés de communication.

Armand Mattelart ne s'inscrit pas en faux avec cette vision qui accorde beaucoup plus d'importance et aménage davantage de place à la communication dans les projets de société. Dans son ouvrage titré *La mondialisation de la communication*, il fait état de la géopolitique bipolaire des TIC, et souligne alors l'importance de la communication dans les stratégies de lutte contre la pauvreté à travers un titre fort accrocheur : « *communiquer pour développer* ». En remontant le temps, ce professeur des sciences de l'information et de la communication convoque les visions des sociologues des universités américaines qui, forts des leçons tirées de leur enrôlement dans les opérations psychologiques outremer pendant la guerre froide, et des progrès du marketing industriel dans leur propre réalité, avaient extrapolé leurs hypothèses, définissant alors la question du développement comme un processus de diffusion de l'innovation. L'idée sous-jacente à ces stratégies sociologiques de persuasion était de faire évoluer les attitudes des populations en état de sous-développement, en les faisant notamment passer d'une culture et d'une société dites traditionnelles à une culture et une société dites modernes. Pour cela, la communication et l'exposition aux médias semblaient nécessaires, d'autant que les textes de cette sociologie qu'il a jugée « *instrumentale* » se voulaient formels : « *pour s'extirper du sous-développement, pour "décoller", un pays doit avoir atteint un certain taux d'équipement en siège de cinéma, en postes de radio et de télévision. Vecteurs de "conduites modernes", les médias sont envisagés comme les agents innovateurs. Messagers de la "révolution des espérances croissantes", ils propagent les modèles de consommation et d'aspirations symbolisés par les sociétés qui ont déjà accédé à l'étape supérieure de l'évolution* »⁹².

C'est la même vision qu'A. Mattelart développe dans *La communication-monde*, ouvrage qu'il publia en 1999. Dans ce travail, il propose de penser la communication à partir de l'international, ce qui apparaît aujourd'hui essentiel étant donné que la connaissance et la conscience de ce qui advient dans « l'espace-monde » en devenir sont indispensables pour combattre, dans toutes ses formes, l'exclusion de l'autre. Il pense qu'« *accepter de faire le détour par cette dimension de la réalité, c'est se donner la possibilité de désenclaver le sempiternel débat sur le rôle des médias dans nos sociétés démocratiques, lequel, à force de*

⁹¹ Cees J. Hamelink, novembre 2003, *op. cit.*, p. 163.

⁹² Armand Mattelart, *La mondialisation de la communication*, *op. cit.*, p. 62-63.

coller à la vitrine nationale et de ne pas prendre la distance que confère l'histoire, tourne au cercle vicieux, celui qui formule la question étant à la fois juge et partie »⁹³. Il pense aussi que l'histoire de la communication internationale et de ses représentations est synonyme de l'histoire des entrecroisements tissés entre la guerre, la culture et le progrès. En d'autres termes, la communication servirait à faire la guerre, à développer la culture, et à promouvoir le progrès. A ce propos, il écrit : « avec l'essor prodigieux des technologies électroniques et informatiques, la "communication" est devenue, dans les années quatre-vingt, " le" progrès, et l'avancée des réseaux techniques de la "société de l'information", l'aune de la croissance et de la démocratie »⁹⁴.

4 – 2 – 2 – ... et chez les institutions

L'organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) propose, elle, de faire évoluer les visions, de faire basculer les discours sur la société de l'information, les nouvelles formes de communication, la mondialisation et son avatar, la globalisation, vers une nouvelle dimension, non moins conséquente que celles envisagées jusque-là : la dimension cognitive. En réalité, dans le langage de tous les jours, les termes "Société de l'information" et "Société du savoir" semblent devenus interchangeable. C'est en fait le processus d'établissement de connexions qui transforme l'information en savoir. Lorsque les gens se connectent à d'autres afin d'échanger des points de vues et des informations, lorsqu'une personne ou un groupe de personnes mettent en commun des idées, des données et du savoir existant, alors un nouveau savoir peut être créé. Les connexions sont vraiment essentielles à ce processus, qui fait qu'un savoir différent peut être généré à partir d'une même information lorsque plusieurs connexions sont établies. Il s'ensuit que plus une communauté a ou se donne les moyens d'accéder à l'information, plus elle est capable d'établir une multitude de connexions avec d'autres gens et avec des organisations, alors plus le savoir ainsi acquis se révèle pertinent et prend son sens pour cette communauté.

En réalité, une observation fine des recommandations de l'Unesco devrait conduire à une refonte des enjeux déjà formulés autour de la question de l'avènement de la société de l'information, même si le soubassement du problème restera toujours lié à l'accès du plus grand nombre aux TIC et à leurs retombées positives. Justement parce que l'insertion dans l'économie du savoir sous-entend l'acquisition de compétences nouvelles, or le développement du savoir dont il est question peut être inégal selon les aires géographiques, les secteurs d'activité, mais

⁹³ Armand Mattelart, *La communication-monde. Histoire des idées et des stratégies*, Paris, La Découverte, octobre 1999, p. 8.

⁹⁴ Armand Mattelart, 1999, *La communication-monde. Histoire des idées et des stratégies*, op. cit., p. 7.

aussi, et de surcroît, selon les classes sociales. L'équation de l'accès, par le moyen des TIC, aux connaissances demeure cruciale, surtout dans les pays en voie de développement où les possibilités d'accéder aux découvertes scientifiques récentes, les derniers cris pour jargonner, sont généralement réduites en raison de leurs faibles assises financières. Mais en publiant en 2005 son premier *Rapport Mondial*, sous le titre *Vers les sociétés du savoir*, l'Unesco entérine, ou du moins officialise⁹⁵, l'usage du terme « sociétés du savoir »⁹⁶. Dans la préface de ce Rapport titré « vers les sociétés du savoir », Koïchiro Matsuura précise qu'avec les bouleversements consécutifs à ce qu'il appelle la « troisième révolution industrielle » – celle des nouvelles technologies –, une nouvelle dynamique s'est créée, dans la mesure où la formation des individus et des groupes, les avancées scientifiques et techniques ainsi que les modes d'expression culturelle ne cessent d'évoluer depuis le milieu du XX^e siècle, notamment dans le sens d'une interdépendance croissante. Il expose aussi les objectifs du document qui, loin de proposer des solutions définitives aux problèmes de société, ambitionne de susciter des pistes de réflexion pour l'émergence des *sociétés du savoir*. A cet effet, il écrit : « *au fil de ces pages se dessinera un panorama qui peint l'avenir sous des traits tour à tour prometteurs et préoccupants. Prometteurs, car le potentiel offert par un usage raisonné et volontariste des nouvelles technologies ouvre de véritables perspectives pour le développement humain et durable et pour l'édification de sociétés plus démocratiques. Préoccupants, car les obstacles et les pièges sur la voie de cette construction existent bel et bien. On a souvent évoqué la fracture numérique, qui est réelle. Mais il est un fait encore plus inquiétant : la fracture cognitive qui sépare les pays les plus favorisés des pays en développement, notamment les pays les moins avancés, risque de s'aggraver, tandis que, au sein même des sociétés, des fractures tout aussi profondes apparaissent ou s'élargissent* »⁹⁷.

L'émergence d'une société mondiale de l'information consécutive à l'essor des réseaux ne saurait, à elle seule, jeter les bases de la société du savoir. Si l'information est bien un instrument du savoir, elle diffère bien du savoir lui-même. Pour cette raison, l'importance de la révolution des TIC ne doit pas occulter le fait que celle-ci ne peut valoir que comme moyen de réalisation de véritables sociétés de la connaissance. En effet, l'information que véhiculent les réseaux

⁹⁵ En effet, ce terme n'est pas nouveau. Il est apparu à la fin des années 1960. D'après ses théoriciens, la richesse d'une nation dépendrait davantage de la capacité à produire, échanger et transformer des connaissances que de ses richesses naturelles ou de sa production industrielle. Les sociétés du savoir ne se réduisent pas à la société de l'information : contrairement à l'information, le savoir ne saurait être considéré comme une simple marchandise. Source : <http://portal.unesco.org/>

⁹⁶ Il faut noter, cependant, l'emploi par l'Unesco du terme au pluriel, en raison du fait que les *sociétés du savoir* ne sont pas réductibles, selon les rédacteurs du Rapport, à la *société de l'information*

⁹⁷ UNESCO, *Rapport Mondial 2005 : Vers les sociétés du savoir*, Paris, UNESCO, 2005, p. 5-6. Ce Rapport se trouve en ligne à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001418/141843f.pdf>

électroniques prend naissance du désir d'échanger les savoirs. Elle reste alors une forme fixe et stabilisée de ceux-ci, indexée sur le temps et son utilisateur. Elle reste également, ou du moins potentiellement, un produit qui se vend et s'achète sur un marché et dont l'économie repose sur la rareté, tandis que le savoir, en dépit de certaines limitations⁹⁸, appartient de droit à tout esprit raisonnable – sans que cela soit contradictoire avec la nécessité de protéger la propriété intellectuelle. Ainsi se définit, en quelque sorte, l'hypothèse générale du premier *Rapport mondial de l'Unesco* dédié aux sociétés du savoir. Il ressort en filigrane à travers son analyse qu'au sein de la nouvelle économie l'avantage compétitif ne se mesure plus dans le matériel - les denrées, matières premières et sources d'énergie - mais plutôt dans l'immatériel, à savoir l'information, le savoir-faire et la connaissance.

Selon le sociologue Daniel Bell, la nouvelle société de l'information possède trois caractéristiques principales : « *elle doit devenir une société de services plutôt que de demeurer une société qui crée des produits de base ; elle concentre sa codification du savoir théorique pour l'innovation en technologie ; elle crée, enfin, une nouvelle "technologie intellectuelle" qui sert de clé pour l'analyse des systèmes et la théorie de la décision* »⁹⁹. D. Bell poursuit de manière intéressante : « *lorsque la connaissance se trouve mêlée à une forme systémique dans la transformation appliquée des ressources (par l'invention ou le dessein social), alors l'on peut dire que la connaissance, non pas le labeur, est la source de la valeur* »¹⁰⁰. Ce qui équivaut à dire que dans cette nouvelle société, le savoir est la principale commodité échangée sur le marché. Dès lors, de la même manière que le capital et le travail composaient les éléments principaux d'une société industrielle, l'information et le savoir se trouvent au cœur de la société de l'information.

Face au débat lié à l'économie des systèmes d'information et de communication, aux réseaux et à la circulation immatérielle, la discipline géographie s'est montrée pendant longtemps réticente voire pusillanime. Emmanuel Eveno¹⁰¹ a montré que même dans les années 1960, alors que les débats s'engageaient, notamment aux Etats-Unis puis en France, sur l'intérêt d'intégrer les TIC dans les sciences sociales et que l'on commençait à ériger une interdiscipline autour des phénomènes sociaux d'information et de communication, les géographes n'ont jamais été conviés à se prononcer. Cependant, depuis quelques années, de grandes évolutions sont constatées.

⁹⁸ Entre autres, le secret-défense, les formes traditionnelles de savoirs ésotériques.

⁹⁹ Daniel Bell, 1979, « The social framework of the information society », in Dertouzos M. L. et Mosesin J., *The computer age: a twenty-year view*, Cambridge (Etats-Unis), MIT Press, p. 163.

¹⁰⁰ Ibid., p. 168.

¹⁰¹ Emmanuel Eveno, « La géographie de la société de l'information : entre abîmes et sommets », in *NETCOM*, Vol. 18, n° 1-2, 2004 (2004a), p. 11-87.

II – L’approche géographique des TIC

S’il semble désormais trivial d’affirmer que les TIC portent en germe ce que seront l’organisation de la cité, de l’entreprise et la structuration du territoire dans un monde où l’effet de la distance se relativise chaque jour davantage, il faut bien noter qu’il n’est pas si fréquent d’associer la géographie et les TIC. En 1984, le géographe Henry Bakis regrettait ce constat, dans son ouvrage intitulé *Géographie des télécommunications*. Il faisait remarquer que « *dès l’école, tandis que d’autres réseaux (autoroutes, lignes aériennes, électricité) se sont vus accorder les faveurs des programmes, le téléphone est ignoré des manuels, comme d’autres réseaux urbains (eau, égouts). Dans la plupart des atlas, il faut que les câbles sous-marins viennent opportunément fournir un remplissage du "vide" océanique pour voir figurer le transport des informations ; et ce transport paraît s’achever en atteignant la côte !* »¹⁰².

Tout d’abord la géographie et les géographes ont été troublés, puis déroutés par les objets de télécommunication¹⁰³. Il faut croire que cette remarque est bien fondée car, comme l’a souligné Henry Bakis, au moment où les télécommunications devenaient irrésistiblement un instrument essentiel de la vie de relation, et pendant que les progrès techniques permettaient une augmentation des débits transmis et une généralisation du phénomène à l’ensemble des continents, les géographes ont fait comme si leur discipline n’était pas concernée.

Jean-Marc Offner souligne que « *dans leur propre aveu, les géographes seraient très diserts sur la question des échanges matériels, mais très discrets sur celle des échanges immatériels. La tentation, dès lors est grande de transférer les concepts d’un champ à l’autre* »¹⁰⁴.

Pourtant, les géographes étaient particulièrement bien placés pour percevoir l’importance des évolutions techniques. Comme l’a fait remarquer Henry Bakis¹⁰⁵, ils avaient précocement

¹⁰² Henry Bakis, *Géographie des télécommunications*, Paris, PUF, Coll. QSJ n°2152, mai 1984, p. 3.

¹⁰³ En s’inspirant de l’ouvrage de Gabriel Dupuy (*L’urbanisme des réseaux, théories et méthodes*, Armand Colin, 1991) dans lequel il évoque, à la page 15, « Le trouble des urbanistes », Philippe Vidal parle de « trouble des chercheurs ». Il propose d’ailleurs, à propos de l’approche de la question de la société de l’information par les différents auteurs, de distinguer au moins quatre types de positionnement : « *Le premier réunit tous ceux qui font référence de façon plus ou moins explicite au projet de société sous-tendu par l’imaginaire de la « société de l’information ». Ceux-là se réfèrent à des intitulés aux sonorités proches mais évitent le plus souvent d’utiliser la formule et adoptent une posture critique des croyances que la « société de l’information » recouvre. Le second préfère se concentrer sur la question des NTIC, TIC, TI, ou de façon plus générique sur celle des télécommunications. Le troisième se montre peu regardant sur l’intitulé et utilise de façon aléatoire l’expression « société de l’information ». Enfin, dans un quatrième positionnement, certains chercheurs posent les bases d’une théorisation de la notion « société de l’information ».* Philippe Vidal, décembre 2002, op. cit., p. 57-57.

¹⁰⁴ Jean-Marc Offner, « Introduction au débat : Logique de l’action », in *Sciences de la Société*. Territoire, société et communication, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, n° 35- mai 1995, pp. 95.

¹⁰⁵ Henry Bakis, « La géographie des Technologies de l’Information et de la Communication : perspectives », in *NETCOM*, Vol. 18, n° 1-2, 2004, p. 4.

constaté « *les nouvelles pratiques d'acteurs innovants (utilisateurs avancés, entreprises multinationales...)* et les implications spatiales liées aux nouvelles conditions techniques (disponibilité de réseaux modifiant l'accessibilité des territoires). De surcroît, le développement de la "mobilité" ne leur avait pas échappé, accompagné et même renforcé récemment par de nouveaux matériels permettant la communication entre mobiles. Cette thématique n'avait pas laissé insensibles des géographes mais malgré les études de pionniers démontrant l'intérêt du champ, elle n'a pas été l'objet d'une instruction systématique ».

Une telle attitude de réserve disciplinaire pouvait alors se justifier par les difficultés qu'éprouvaient les géographes à appréhender des phénomènes aussi peu concrets et déterritorialisés, c'est-à-dire sans appropriation sociale spatialisée. En effet, les phénomènes de télécommunication sont dénués de matérialité et de réelles lisibilités territoriales. Or, selon Emmanuel Eveno¹⁰⁶, « *les flux intéressent les géographes dans leur matérialité : échanges commerciaux, flux de masses financières, mouvements de populations... Les échanges d'idées, les échanges intellectuels, émotionnels, le marché de l'information et de la communication (l'économie territoriale des grands médias par exemple), le rôle des grandes infrastructures de communication (téléphone, "inforoutes"...) laissent le géographe d'autant plus perplexe qu'il est relativement désarmé* ». En plus de cette première difficulté, il faut peut-être ajouter ce que Henry Bakis a appelé « *coup d'entrée élevé* », c'est-à-dire la nécessité d'un lourd investissement en termes de temps et de travail pour comprendre les processus techniques liés aux TIC ainsi que leurs effets spatiaux et sociaux.

Il ne s'agira pas, ici, de retracer les différentes péripéties de l'intégration des TIC dans le corpus géographique. D'autres auteurs ont déjà accompli cette tâche avec d'autant plus de pertinence et de persistance qu'il existe depuis maintenant plusieurs années une spécialité sur les TIC au sein de cette discipline. Nous soulignerons alors juste que la rencontre des TIC avec l'espace géographique a été un moment particulièrement riche en contradictions mais aussi en mythes. Puis, progressivement, les conceptions fantasmagoriques se sont dissipées, cédant la place à de grands chantiers de réflexion et de conceptualisation sur les vrais rapports que les TIC entretiennent avec l'espace géographique. Cela conduit, plus tard, à la naissance et au développement de plusieurs catégories de géographie, parmi lesquelles la « géographie de la société de l'information ».

¹⁰⁶ Emmanuel Eveno, 1997 (1997b), « Pour une géographie de la société de l'information », in *Netcom*, Vol. 11, p. 432.

1 – Le temps des mythes

« *Watson, venez ici, j'ai besoin de vous* ». C'est la première phrase complète que réussit à transmettre, par téléphone, le 10 mars 1876, l'ingénieur américain G. Bell à son assistant Thomas Watson, alors qu'ils travaillaient sur un télégraphe multiple. On peut déceler à travers ces mots de G. Bell, lancés à partir d'un bureau voisin, une fonction essentielle que le téléphone était préparé à remplir, à savoir la facilitation de la communication interpersonnelle et le rapprochement des individus et des peuples. Mais avant le téléphone, le télégraphe aussi avait suscité le même engouement. Alors même que les premières expériences publiques de télégraphie avaient porté seulement sur quelques dizaines de mètres, on présageait que l'outil allait lever les contraintes de distances et servir à communiquer avec les grandes places fortes des frontières et des côtes et les grandes villes.

Aujourd'hui, parmi tous les outils que l'on désigne sous l'appellation de « nouvelles technologies » l'Internet occupe une place assez particulière. Parce que l'Internet permet de relier des personnes éloignées, il se présente comme un moyen de résoudre les problèmes inhérents aux obstacles des distances. Reprenant les propos de Jacques Attali dans *Le Monde Diplomatique* (novembre 1997), Jacques Arlandis souligne que la problématique de l'Internet se définit parfois dans un énoncé global, sociétal : « *un continent virtuel, le septième continent, où on pourra bientôt installer tout ce qui existe dans les continents réels, mais sans les contraintes de la matérialité* »¹⁰⁷. Nous le verrons, de nombreux auteurs n'ont pas hésité à déceler dans les télécommunications le moyen de répandre le progrès partout, et d'établir une nouvelle organisation de l'espace, libérée des contraintes de la distance et du temps.

1 – 1 – La linéarité du progrès

Il faut remarquer que « *quand on évoque la communication électronique, l'idée de progrès associé à la nouveauté semble aller de soi* »¹⁰⁸. Le cas du téléphone, pour ne citer que cet instrument de communication, semble bien illustratif de ce constat. Le développement de cette technologie s'est en effet accompagné de discours enthousiastes la présentant comme un moyen de promouvoir le progrès. A en croire quelques écrits, la relation est presque automatique. Clarisse Didelon, dans sa thèse, évoquait l'ouvrage de l'américain Herbert N. Casson qui, en 1910, alors même que la notion de « développement » n'avait pas encore cours, pensait déjà

¹⁰⁷ Jacques Arlandis, « Le Clerc, le Marchand et le Politique : les rhétoriques de l'Internet », in *NETCOM*, vol. 15, n° 3-4, 2001, p. 291.

¹⁰⁸ Marie-Claude Cassé, 1995, op. cit., p. 68.

que : « *inévitablement, une nation sans téléphone est moins sociale, moins unifiée, moins avancée et moins efficace. Elle appartient à une espèce inférieure* »¹⁰⁹.

Historiquement, la technologie et le progrès apparaissent donc intrinsèquement liés. Pourtant, la notion de progrès, qui semblait évidente voire « naturelle » aux hommes de la fin du XIX^e siècle, est en réalité un mot diversement compris selon les temps, les lieux et les civilisations. C'est une notion plurielle et historiquement située. Aujourd'hui encore, le progrès n'est pas compris, appréhendé, recherché de la même manière dans les pays européens ou américains, en Chine, au Sénégal ou au Japon, pour ne citer que quelques exemples. La relation au progrès n'est pas un invariant anthropologique. D'ailleurs, les grands critiques modernes de la société technicienne, comme Jacques Ellul¹¹⁰, Ivan Illich¹¹¹ et Lewis Mumford¹¹², semblent tous d'accord pour dire que la technique est porteuse de changements à la seule condition de s'accompagner de changements structuraux dans la société et son organisation sociopolitique.

Une voie périlleuse s'ouvre donc dès lors qu'on s'aventure dans une relation entre progrès et usage progressiste. Si les technologies ont des vertus bien réelles, il convient de se demander si l'intensification des flux qu'elles font circuler ne favorise pas les différenciations, et même si l'ouverture des marchés n'approfondit pas les inégalités sociales au niveau local. Un auteur comme Jean Zin se montre plutôt catégorique en pensant que le développement des communications, loin de réduire les inégalités, ne fait que les aggraver socialement. Pour lui, « *c'est une loi générale* »¹¹³.

¹⁰⁹ Herbert N. Casson, 1910, *The History of the Telephone*, Chicago, A. C. McClurg & Co. Cité par Clarisse Didelon, décembre 2004, op. cit., p. 24.

¹¹⁰ Dans son ouvrage intitulé *Le système technicien* (1977), Jacques Ellul avertit que « *ce n'est pas la présence de l'homme qui empêche la Technique de se constituer en système : l'homme qui agit et pense aujourd'hui ne se situe pas en sujet indépendant par rapport à une technique objet, mais il est dans le système technique, il est lui-même modifié par le facteur technique. L'homme qui aujourd'hui se sert de la technique est de ce fait même celui qui la sert. Et réciproquement, seul l'homme qui sert la technique est vraiment apte à se servir d'elle* » (p. 360).

¹¹¹ Penseur d'origine autrichienne de l'écologie politique et figure importante de la critique de la société industrielle, I. Illich fut illustre dans les années 1970, avant d'être oublié en France par la suite. Mais son nom demeure le symbole d'une pensée dont la fonction, stimulante et irritante, semble avoir été de prendre le contre-pied systématique des « vérités » qui constituent le fondement même de la modernité humaine. Cet auteur marque le coup d'arrêt au progressisme productiviste comme postulat non critiqué et comme légitimation sûre d'elle-même de la conduite des sociétés industrielles contemporaines. Rarement une œuvre de pensée aura, en un délai si court, rencontré un tel écho (*Libérer l'avenir*, 1971 ; *Une société sans école*, 1971 ; *Énergie et équité*, 1973 ; *La Convivialité*, 1973 ; *Némésis médicale*, 1975 ; *Le Chômage créateur*, 1977). Il n'est pas étonnant qu'à l'occasion des débats que ses écrits provocateurs ont suscités à l'époque, des conjonctions inattendues aient conduit « conservateurs » et « progressistes » à dénoncer, à simplifier souvent, voire à ridiculiser la pensée d'Ivan Illich. Cependant, la désaffection à l'égard de ses œuvres tient sans doute à d'autres facteurs, notamment la critique de la société de production-consommation.

¹¹² Ce philosophe social, historien et urbaniste américain, considérait que la culture technologique a un effet déshumanisant sur la société et préconisait par conséquent un retour à une civilisation centrée sur les émotions, la sensibilité et la morale, sans abandon, tout de même, de la technique (L. Mumford, 1950, *Technique et civilisation*, traduction de l'américain par Denise Teresa Moutonnier, janvier 2001, Ed. Seuil).

¹¹³ Jean Zin, juillet 2004, op. cit.

Il est clair que quand la technique donne une contribution aux instruments de vie, d'équité, de diffusion de la connaissance, il peut y avoir progrès. Par contre, qu'en est-il lorsqu'elle suscite la destruction, la condamnation des plus faibles, etc. ? Mais la difficulté principale réside dans le fait que les deux types d'usage sont constamment et solidement mêlés. En fouillant dans le passé, on peut citer l'exemple le moins affecté par les relents du « système technique », à savoir l'imprimerie et Johannes Gensfleisch (dit Gutenberg), pour penser que les premiers incunables ont dû faire frémir les clercs de leur temps à l'idée que des laïcs allaient désormais découvrir seuls des textes qu'ils ne pourraient lire sans danger pour leur âme. Aussi, comment interpréter autrement le scandale qu'avait créé Martin Luther en diffusant une traduction allemande de la Bible ?

L'intérêt de la période dans laquelle le monde vit actuellement tient au fait que les sociétés se trouvent dans le même système technique, mais à des niveaux de développement différents, selon les continents et selon les pays : post-industrialisation galopante dans le monde occidental et au Japon, industrialisation accélérée dans les pays dits « émergents » comme l'Inde, la Chine, le Brésil, etc. mais stagnation dans une situation « pré-industrielle » en Afrique par exemple. On peut donc ne pas s'attarder sur le mythe de la linéarité du progrès. Pour M.-C. Cassé¹¹⁴, il n'y a jamais eu de cheminement linéaire entre innovation, expérimentation, industrialisation et utilisation mais plutôt une combinaison de stratégies d'offres conflictuelles et d'appropriations sociales inattendues. La notion linéaire et cumulative de progrès comporte un volet quantitatif (accroissement du volume des informations, de la vitesse de liaison), un autre qualitatif (meilleure information donc meilleure action). Or, le progrès s'accompagne de son contraire : l'ordre dans l'organisation est associé de façon paradoxale à un processus de dégradation et de dispersion. Citant Armand Mattelart¹¹⁵, M.-C. Cassé donne un exemple pour montrer que l'espace technique de l'information-communication n'est jamais apparu aussi hétérogène : d'un côté des pans entiers de la société des pays industrialisés et du tiers-monde ne sont pas connectés aux réseaux, de l'autre les polarisations s'accroissent au sein de métropoles internationales.

La deuxième strate argumentative des utopies nées de l'expansion des techniques de communication dans les sociétés semble tout aussi intéressante. Elle se rapporte au mythe de l'ubiquité qui avait abouti très tôt à la prédiction « la fin de la géographie ». En effet, « *de nombreux commentateurs se sont contentés de reprendre, pour annoncer la fin de la géographie – comme on annonçait, il y a peu encore, la fin de l'histoire, chimère issue de la fin de la Guerre*

¹¹⁴ Marie-Claude Cassé, 1995, op. cit., p. 68-69.

¹¹⁵ Armand Mattelart, 1999, *La communication-monde. Histoire des idées et des stratégies*, Paris, La Découverte.

froide et de la chute du mur de Berlin – les slogans issus de leur enthousiasme face à une technologie qui certes transforme radicalement la façon de penser l'espace »¹¹⁶.

1 – 2 – La fin de la géographie

L'exploration des incidences des télécommunications sur l'espace géographique est assez récente. Elle a débuté juste depuis les années 1970. Pourtant, on retrouve aujourd'hui une véritable nuée d'idées reçues, de croyances vivaces dans le corps social, mais surtout dans les écrits des chercheurs, où le caractère d'emblée opératoire des technologies engendre un discours sans aucun recul épistémologique avec pour thème central et omniprésent « l'indifférenciation spatiale ».

1 – 2 – 1 – Les fondements et effets pervers du mythe de la disparition

La paternité du mythe de l'abolition de l'espace géographique peut être attribuée à l'auteur canadien Marshall MacLuhan. Ecrivain médiatique et adepte du discours allégorique, celui-ci fait partie des premiers à avoir perçu les changements qu'allaient introduire au rapport à l'espace les Technologies de l'Information et de la Communication. Avec son célèbre oxymore « village global »¹¹⁷, ce penseur a fondé le mythe de l'effacement des distances sur la possibilité d'annuler le déplacement matériel des personnes et des biens par substitution d'une circulation instantanée de messages entre ces personnes. Dans son article intitulé « Réseaux de communication électronique et territoires », Marie-Claude Cassé¹¹⁸ fait remarquer que « *cet auteur décrivait la possibilité d'annuler le déplacement matériel des personnes, des objets, des marchandises (déplacement coûteux en énergie) en le remplaçant par la circulation instantanée des messages, ce qui permettait d'abolir les distances. Après la “ Galaxie Gutenberg ”, survenait l'avènement de la “ Galaxie Marconi ” c'est à dire du support (ou médium électronique) qui allait permettre la transmission de messages simplifiés (...) à travers l'univers entier. Ainsi naît le “ village planétaire ” où tous échangent, d'un bout du monde à l'autre, des messages certes simplifiés, mais instantanés* ».

¹¹⁶ Frédéric Lasserre, « Internet : La fin de la géographie ? », *Cybergeogéographie*, Internet et la géographie, article 141, mai 2007. [En ligne] : <http://www.cybergeogeo.eu/index4467.html>. Consulté le 22 mai 2008.

¹¹⁷ McLuhan Marshall, 1962, *The Gutenberg Galaxy*, Toronto; trad. fr., *La galaxie Gutenberg face à l'ère de l'électronique*, Tours, Mame, 1972.

¹¹⁸ Cassé Marie-Claude, « Réseaux de communication électronique et territoires », in *La géographie face aux nouvelles technologies d'information et de communication*, Études et Travaux du G.R.I.C.C., 1993, n°1.

A en croire Sylvain Pierre, « *cette affirmation d'une information délocalisée, déspatialisée, a par ailleurs certainement contribué à la désaffection des géographes pour l'étude de ces phénomènes* »¹¹⁹.

L'image du village universel ainsi que l'idée attenante de la disparition des distances ne sont pas tout à fait modernes et exclusivement contemporaines à la pensée de McLuhan. En remontant le temps, on retrouve des écrits d'auteurs qui ont fait allusion à cela. C'est l'exemple du poète et critique allemand Heinrich Heine (1797-1856) qui, déjà en 1843, décrivait d'un point de vue tout à fait fascinant les avancées technologiques de son époque. Depuis Paris, il s'extasiait : « *par les chemins de fer l'espace est anéanti, et il ne nous reste plus que le temps (...). Que sera-ce quand les lignes vers la Belgique et l'Allemagne seront exécutées et reliées aux chemins de fer de ces contrées ? Je crois voir les montagnes et les forêts de tous les pays marcher sur Paris. Je sens déjà l'odeur des tilleuls allemands ; devant ma porte se brisent les vagues de la mer du Nord* »¹²⁰.

Cependant, à la réflexion sur les effets de la révolution des télécommunications et de l'informatisation dans les années 1960, M. McLuhan avait apporté deux idées forces. Dans un premier temps, il a prolongé la réflexion des ethnologues et des historiens¹²¹ en soulignant le rôle des médias dans le modelage de la conscience sociale et des formes de la culture : aux mass-médias qui se mettent en place correspond une société de masse dont il convient de comprendre le dynamisme et la logique¹²². Et puis, dans un second temps, il a montré que la société qui résulte de la révolution des médias a perdu ses racines locales pour acquérir une dimension mondiale¹²³. Le temps du village planétaire arrivait alors inéluctablement¹²⁴.

La pensée de Macluhan inaugure une litanie de discours idéologiques très prolixes sur la fin des distances, l'abolition de l'espace, l'ubiquité, etc. Ces discours suggèrent « *un mode de proximité simple, homogène et convivial, découlant de la mise en contact de chaque habitant de*

¹¹⁹ Sylvain Pierre, « Information géographique et Internet : les sites territoriaux ou l'émergence d'une intelligence collective du territoire », in *NETCOM*, vol. 15, n° 3-4, 2001, p. 266.

¹²⁰ Cité par Paul Virilio, 1975, *L'insécurité du territoire*, Paris, Stock / Monde ouvert, p. 259.

¹²¹ Rappelons que son compatriote, l'historien Harold C. Innis (1950 : *Empire and Communications*, Oxford, Clarendon Press ; 1951 : *The Bias of Communication*, Toronto, University of Toronto Press) avait compris et décrit, dès les années 1920, l'importance de la communication dans l'organisation de l'espace, notamment à la faveur de l'exemple de la pénétration et de la mise en valeur dans les pays neufs.

¹²² McLuhan Marshall, 1962, *The Gutenberg Galaxy*, Toronto; trad. fr., *La galaxie Gutenberg face à l'ère de l'électronique*, Tours, Mame, 1972.

¹²³ McLuhan Marshall, 1964, *Understanding Media*, New York, McGraw-Hill ; trad. fr., *Pour comprendre les médias*, Tours, Paris, Mame/Seuil, 1968.

¹²⁴ Voir à ce propos l'article de Paul Claval, 1995, « Les problématiques géographiques de la communication », op. cit.

la planète avec les autres grâce aux télécommunications. Comme si la planète avait rétréci et que nous étions tous voisins »¹²⁵.

Plusieurs auteurs - de R. O'Brien¹²⁶ à M. Castells¹²⁷, en passant par N. Negroponte¹²⁸, M. Guillaume¹²⁹, J. Chesneaux¹³⁰, Paul Virilio¹³¹, etc. – ont repris, trente années plus tard, la vision mcluhanienne. Dans cette littérature quelque peu exubérante, le développement de TIC ou des réseaux en général est « *perçu comme devant provoquer l'avènement d'une "société sans distance", d'un "espace transparent" ou isotrope, totalement interrelié, et peuplé d'individus sans attaches territoriales* »¹³². Ce qui conduirait par conséquent à « *l'apparition de nouvelles formes de relations sociales, où il n'y aurait plus ni distance physique, ni distance sociale, dans un environnement mondialisé et dans la réactualisation douteuse et approximative du concept macluhanien de "Village global"* »¹³³.

L'un des premiers apôtres des TIC à avoir réaffirmé cette « fin de la géographie » est Nicolas Negroponte, directeur du Media Lab au Massachusetts Institute of Technology. Dans son ouvrage *L'homme numérique* paru en 1995, cet auteur affirmait : « *si je pouvais vraiment voir les Alpes de ma fenêtre électronique dans mon salon à Boston, entendre le son des cloches des vaches, et sentir le purin (numérique) en été, j'aurais vraiment l'impression d'être en Suisse ; s'interrogeait ensuite : « si, au lieu d'aller travailler en conduisant mes atomes en ville, je me branche sur mon bureau et que je fasse mon travail électroniquement, où se trouve exactement mon lieu de travail ?* », pour, enfin, conclure que « *l'ère de la post-information va éliminer les limites géographiques* »¹³⁴.

Pour Paul Virilio, cette élimination des limites géographiques est bien de mise. Citant Ernst Jünger qui commenta l'abolition des distances et la libre circulation de l'information, il affirme que « *le moindre recoin se trouve tiré de l'ombre par une lumière crue* ». Bien que son propos néglige cette évidence que les médias, largement dominés par les entreprises

¹²⁵ Sarah Tesse, « Les technologies de l'Information et de la Communication annulent-elles l'espace ? », Communication aux Doctoriales du GDR TIC & Société, 15-16 janvier 2007.

¹²⁶ Richard O'Brien, 1992, *Global financial integration: the end of geography*, Council on Foreign Relations Press, New York, 120 pages.

¹²⁷ Manuel Castells, 1998, *Fin de millénaire*, Paris, Fayard, 492 pages.

¹²⁸ Nicolas Negroponte, 1995, *L'homme numérique. Comment le multimédia et les autoroutes de l'information vont changer notre vie*, Paris, Robert Laffont, Coll. Pocket, 291 pages.

¹²⁹ Marc Guillaume, « Société commutative : l'avènement de l'homme spectral », In *Territoires éclatés, le rôle des technologies de communication*, Revue Quaderni, n°30, automne 1996, pp. 81-92.

¹³⁰ Jean Chesneaux, *Habiter le temps*, Bayard Editions, 1996.

¹³¹ Paul Virilio, « Fin de l'histoire, ou Fin de la Géographie ? Un monde surexposé », in *Le Monde Diplomatique*, août 1997, p. 17. [En ligne] : <http://www.monde-diplomatique.fr>

¹³² Emmanuel Eveno, 2004 (2004b), op. cit., p. 95.

¹³³ Ibid.

¹³⁴ Nicolas Negroponte, 1995, *L'homme numérique. Comment le multimédia et les autoroutes de l'information vont changer notre vie*, Paris, Robert Laffont, Coll. Pocket, p. 206.

occidentales, diffusent l'information qu'ils pensent vendable et sont loin de couvrir adéquatement la totalité des événements du monde, ce philosophe persiste inlassablement sur « *le mythe, le récit héroïque et sur la légende moderne de la fin de la géographie* »¹³⁵. Dans un article paru en 1997 dans *Le Monde Diplomatique*¹³⁶, il écrivait : « *après la "fin de l'histoire" prématurément annoncée par Francis Fukuyama il y a quelques années, la mondialisation annonce, en fait, la fin de la géographie, la fin de l'espace d'une petite planète en suspension dans l'éther électronique de nos modernes moyens de télécommunications. [...] A défaut d'une "fin de l'histoire", c'est donc bien à la fin de la géographie que nous assistons* ».

Derrière ce discours anti-géographique songeur et provocateur se cachent de vraies interrogations, car ce qui semble en train de se jouer ici est la transformation des notions d'espace et de temps. Cette transformation paraît d'ailleurs si prégnante que certains évoquent même l'avènement d'un « espace sans distance ». Azouz Begag et Gérard Claisse¹³⁷ ont bien montré les mythes fondateurs sur lesquels reposent les affirmations anti-géographiques. Il s'agit notamment de la « transparence spatiale »¹³⁸ et de la « neutralité spatiale »¹³⁹ qui reposent fortement sur l'instantanéité des mouvements communicants.

Les rapports des télécommunications à l'espace suscitent chez beaucoup l'indifférenciation spatiale qui, comme l'ont souligné D. Pumain et J.-M. Offner¹⁴⁰, « *aboutit presque toujours à homogénéiser au lieu de différencier les types d'espaces analysés* ». C'est surtout le cas chez les spécialistes de l'aménagement du territoire qui ont très tôt intégré les technologies à leurs stratégies d'intervention, et notamment à la réflexion sur les incidences du développement de nouvelles infrastructures de communication sur l'espace, sur la localisation des activités économiques, sur les résolutions des disparités spatiales, et autres.

Quel serait l'impact des réseaux de télécommunications sur les phénomènes de concentration des hommes et des activités, sur leur circulation, sur la localisation des entreprises et de la main d'œuvre ? Peut-on envisager, et dans quelle mesure, une substitution de la circulation des informations à celle des marchandises, des réseaux de télécommunications aux réseaux de transports ? Est-il possible, grâce aux TIC, de rectifier les disparités entre villes et

¹³⁵ Emmanuel Eveno, 2004 (2004b), op. cit., p. 95.

¹³⁶ Paul Virilio, « Fin de l'histoire, ou Fin de la Géographie ? Un monde surexposé », in *Le Monde Diplomatique*, août 1997, op. cit., p. 17 et 19.

¹³⁷ Azouz Begag, Gérard Claisse, « Un espace sans distance » in Rowe Frantz et Veltz Pierre, 1991, *Entreprises et territoire en réseaux*, Presses de l'école nationale des ponts et chaussées, Paris, pp. 221-242.

¹³⁸ Contrairement aux autres infrastructures de transport, les réseaux de télécommunications ne marquent pas le paysage : pas d'effet visible des trajectoires, des bifurcations, des nœuds.

¹³⁹ Par analogie surgit l'autre aspect du mythe : les réseaux de télécommunications abolissent les distances et neutralisent les dispersions spatiales liées à l'éloignement et aux délais.

¹⁴⁰ Jean-Marc Offner, Denise Pumain (dir.), *Réseaux et territoires, significations croisées*, Paris, Editions de l'Aube, Col. Territoire, La Tour d'Aigues, 1996.

campagnes, de corriger les disparités de développement à l'intérieur des zones urbaines, entre centre-ville et banlieues ?

Ce type de questionnement a émergé dans les années 1970 principalement dans la littérature scientifique anglo-saxonne. Les premiers écrits étaient de nature essentiellement prospective, avec pour thème majeur la réponse à la crise de la ville et à la congestion du trafic urbain. Le recours aux télécommunications était surtout motivé par le fait qu'elles étaient perçues comme un moyen de transport économique en espace et en énergie, susceptible de permettre des rencontres sans déplacement et donc sans coprésence physique des hommes. Cet espoir a fait florès et se retrouve aujourd'hui aussi dans le raisonnement des spécialistes de la gestion de l'espace qui pensent que les réseaux de transports rapides et de télécommunication ont des implications stratégiques pour le territoire, l'économie et la société.

Du fait de leur prédisposition à apporter quelques réponses à l'obstacle majeur de la distance, les TIC sont perçues comme un moyen de solutionner les difficultés que les techniques de transport matériel avaient engendrées, à savoir une densité urbaine sans cesse croissante, l'encombrement des villes et des voies de circulation, la pollution, et même le stress. En fait, l'apparente immatérialité des réseaux de télécommunications laisse croire à une capacité de résolution efficace de tous ces maux. Les TIC seraient ainsi susceptibles de modifier le mode de gestion spatiale des villes, de contribuer à une meilleure répartition des activités et des emplois, de redéfinir les relations entre les espaces publics et privés.

Dans le Rapport Théry au Premier ministre français, datant de 1994, l'engouement pour les TIC paraît sans commune mesure. L'auteur pense que : *« la disponibilité des autoroutes de l'information donnera une large capacité d'ubiquité aux différentes activités. Il en résultera progressivement un potentiel considérable de souplesse d'organisation et de flexibilité de production (...) »*. Convoquant l'histoire, il poursuit : *« dans le passé, le débat sur l'aménagement du territoire s'est longtemps focalisé sur la question des infrastructures de transport (routes, chemin de fer, etc.). Il se porte aujourd'hui davantage sur les services... De ce point de vue, l'effacement des distances grâce aux autoroutes de l'information va réduire l'intérêt de concentrer acteurs et activités dans un même lieu géographique, et celui de se rapprocher des grandes agglomérations pour accéder à des services de qualité (...) »*. Et par conséquent, *« la garantie d'obtenir partout des services aussi diversifiés et de même qualité rendront leur attrait naturel à de nombreuses zones actuellement en voie de désertification.*

C'est l'amélioration de la qualité de vie de beaucoup qui est en jeu par une répartition plus harmonieuse de la population sur le territoire»¹⁴¹.

De la même façon, l'intérêt pour les TIC reste toujours perceptible à travers la lecture de quelques rapports plus récents. Dans *République 2.0* par exemple, Michel Rocard va même beaucoup plus loin en proposant d'« accompagner les projets numériques des collectivités locales qui ont désormais la mission d'élaborer et conduire les projets d'aménagement et d'équipement : ... tarif ADSL réduit pour les HLM, mise à disposition d'infrastructures, couverture des zones blanches du haut débit, etc. »¹⁴². Pour cet auteur en fait, « dans le cadre du nécessaire achèvement de la décentralisation, chaque entité publique, du plus gros ministère à la plus petite commune ..., doit être intégrée au circuit de l'administration électronique grâce à une infrastructure régionalisée d'échange et de partage d'informations et de dossiers électroniques de démarches entre tous les acteurs ayant à en connaître l'existence, et à eux seuls. A défaut, la décentralisation formelle se paierait d'inégalités entre les territoires et entre les citoyens »¹⁴³.

A travers l'optimisme de ces auteurs se dégage une idée intéressante, à savoir celle de « déterritorialisation ». Celle-ci découlerait de l'« immatérialité du territoire qui se trouve renforcée par le poids de plus en plus conséquent des télécommunications mobiles, déstabilisant des repères spatio-temporels déjà fragilisés »¹⁴⁴.

A en croire le philosophe américain L. Mumford, « les TIC permettent de vaincre la loi d'airain qu'est la distance, et d'offrir une accessibilité commune à chaque point du territoire : la totalité des ressources n'est plus rassemblée dans un centre unique dont l'importance même provoque la congestion [...] Quand on peut voir, dans les plus lointains villages, le même grand film, le même programme radio que dans le centre le plus important, il n'est plus nécessaire de s'y rendre ou d'y habiter pour assister au spectacle »¹⁴⁵. Sous un autre registre, Manuel Castells stipule que « la société en réseaux arrache les relations sociales au concret et invente une culture de la virtualité réelle »¹⁴⁶. Cet auteur évoque par conséquent la notion d'« espace des flux » qui vient ainsi bouleverser en profondeur l'idée que les spécialistes des questions liées à l'espace s'étaient forgée à propos des frontières.

¹⁴¹ Gérard Théry, *Les autoroutes de l'information*, Rapport au Premier ministre, Paris, la documentation française, 1994.

¹⁴² Michel Rocard, *République 2.0 : Vers une société de la connaissance ouverte*, Rapport à Ségolène Royal, le 5 avril 2007, p. 37.

¹⁴³ Michel Rocard, le 5 avril 2007, op. cit., p. 27.

¹⁴⁴ Philippe Vidal, septembre 1997, op. cit., p. 63.

¹⁴⁵ Lewis Mumford, 1964, *La cité à travers l'histoire*, Paris, Seuil, p. 689-690.

¹⁴⁶ Manuel Castells, 2001 (2001a), op. cit., p. 413.

Thierry Breton¹⁴⁷ semble bien de cet avis puisque pour lui « *la prolifération des réseaux planétaires a bouleversé notre environnement, bousculant les frontières, déstabilisant les pouvoirs établis, transformant l'économie* ». Pierre Musso¹⁴⁸ aussi, à travers une analyse critique des idéologies développées autour de la technologie Internet, campe bien la réflexion sur la culture de l'immatérialité qui émerge du fait des connexions. Il pense qu'avec Internet se forme un « *cyberespace dont le déploiement permet de circuler hors des contraintes dans un espace pur, éthéré, virtuel. Dans cet espace idéal tout devient possible, à commencer par l'évacuation de ce qui freine la circulation et la fluidité : le corps physique, le territoire rugueux ou le politique conflictuel (...). Le territoire disparaît et du même coup la base matérielle de l'État. Ne subsiste qu'un espace lisse, virtuel, un espace de réseaux informationnels dans lequel il n'y a ni histoire ni lieux* ».

Albert Bressand et Catherine Distler, non plus, ne se sont pas inscrits en contradiction avec cette idée de l'émergence d'un « espace lisse ». Ils en ont été, bien au contraire, de précoces propagateurs. En effet, comme si l'espace s'affranchissait désormais du déterminisme géographique, ces auteurs livrent une analyse intéressante mettant en évidence le rapprochement qui s'est effectué insensiblement entre l'espace abstrait des mathématiciens et l'espace réel des communications entre les hommes. Ils estiment que « *la distance entre deux points ne dépend plus de la longueur de la route qui les unit mais de la nature des réseaux auxquels chacun appartient. Ce sont ainsi les notions mêmes de métrique (distance) et de voisinage qui cessent d'être déterminées par des facteurs naturels pour dépendre de plus en plus exclusivement du génie organisateur de l'homme* ». Mais ce qui paraît encore plus réjouissant, d'après ces auteurs, c'est que « *pour la première fois, nous pouvons commencer à éprouver, devant l'espace économique, ce sentiment de liberté créatrice qui était jusqu'alors réservé au mathématicien définissant la "topologie" d'un espace abstrait* »¹⁴⁹.

De nombreux autres observateurs ont nourri cette utopie de la fin de l'espace. Parmi eux, il y a le sociologue Malcolm Waters qui stipule que « *les frontières géographiques ne résistent pas à la globalisation (...), lorsque la connexion entre des points physiquement distincts devient instantanée, l'espace disparaît* »¹⁵⁰. Il y a aussi le géographe Stephen Graham qui soutient que « *si la technologie (...) devient le médiateur de toutes les formes de distraction, d'interaction sociale, d'expérience culturelle, de transaction économique et de relation de travail, l'espace*

¹⁴⁷ Thierry Breton, *La dimension invisible. Le défi du temps et de l'information*, Paris, Editions Odile Jacob, 1994.

¹⁴⁸ Pierre Musso, « Le réseau : de la mythologie grecque à l'idéologie d'Internet », in Pierre Musso (ed), *Réseaux et société*, Paris, PUF, 1991.

¹⁴⁹ Albert Bressand et Catherine Distler, 1985, *Le prochain monde, Réseapolis*, Paris, Seuil, p. 103.

¹⁵⁰ Malcolm Waters, 2001, *Globalization*, London, Routledge, p. 15.

meurt véritablement (...). La vie humaine est libérée de la contrainte spatiale et du frein de la distance. Tout devient possible, partout et à tout moment »¹⁵¹.

Plus que jamais, le développement des réseaux de communication met à l'ordre du jour les mythes de « l'ubiquité dans le territoire » et celui de la « stabilisation de la mobilité des hommes par les téléservices et le télétravail » décrits par D. Pumain et J-M. Offner dans leur essai de dédramatisation des rapports entre territoire et réseau. Feneysel Michel pense d'ailleurs qu'aujourd'hui, « *la communication médiatisée prend le pas sur les contacts directs : de moins en moins de bavardage en famille, entre amis, d'histoires que l'on conte aux enfants ; on "téléparle", on "téléregarde", on "télémarande", on "téléconsulte", etc.* »¹⁵².

Que les TIC offrent des opportunités d'action et d'interaction à distance, cela n'obère pas la puissance du lien à ces différents espaces de la proximité et de la continuité, qui scandent le territoire personnel, bien que souvent séparés. D'ailleurs, selon M. Lussault¹⁵³, c'est « *cette séparation qui donne toute son importance au rapport à la distance, qui reste toujours à maîtriser, d'autant que pour exister dans notre civilisation urbaine, se déplacer est vital* ». Cet auteur fait remarquer de façon critique que « *la sphère communicationnelle offre en permanence la jouissance d'un méta-territoire, immatériel, certes, mais bien réel, quoiqu'aux points et aux limites imprécis et instables, et nous permet à l'occasion de simuler la dilatation de notre lieu d'agir jusqu'aux confins du monde, de mimer la résorption du monde en un espace domestique* ». Nonobstant, « *cela ne réduit pas l'importance des deux précédents niveaux – ni ne supprime les autres modes d'investissements imaginaires du territoire par les individus –, mais sans doute infléchit les formes des engagements pratiques que les acteurs y construisent* ».

Une démarche scientifique prudente voudrait donc, en même temps qu'une rigueur conceptuelle et méthodologique soit appliquée, que les effets de l'utilisation des TIC par les acteurs sociaux soient approchés avec mesure. A défaut, notre vision du monde risque d'être « *faussée par le reflet médiatisé de son évolution* »¹⁵⁴. Qui plus est, il appert que les TIC ne peuvent pas se substituer aux contacts physiques, indispensables dans certaines situations. En vérité, « *la médiation électronique ne remplace totalement les échanges physiques que lorsque ces derniers sont motivés par une stricte délivrance instrumentale d'informations formalisées (téléinformation). Dans tous les autres cas (télécommunication), elles produisent [...] un déficit*

¹⁵¹ Stephen Graham, 1998, « The End of Geography or the Explosion of Place ? Conceptualising Space, Place and Information Technology », in *Progress in Human Geography*, n° 22, p. 167.

¹⁵² Feneysel Michel, *Télécommunication : réalités et virtualités, un avenir pour le XXI^e siècle*, Masson, avril 1996. Cité par Philippe Vidal, septembre 1997, op. cit., p. 28.

¹⁵³ Michel Lussault, « L'usage de la communication et le géographe », in *Sciences de la Société. Territoire, société et communication*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, n° 35- mai 1995, p. 156.

¹⁵⁴ Joël de Rosnay, 1997, *L'homme symbiotique*, op. cit., p.26.

que seul un déplacement physique peut combler ». Par conséquent, et de façon un peu paradoxale, « *plus il y a de télécommunication, plus il y a de déplacements physiques. Mais ces derniers changent de nature. Ils sont de moins en moins motivés par des nécessités d'ordre instrumental (les téléinformations les remplacent très économiquement dans ce cas) et de plus en plus par le désir de vivre les échanges comme création d'intersubjectivité partagée* »¹⁵⁵.

Enfin, il faut convenir avec M.-C. Cassé¹⁵⁶ que la fin de la géographie n'est qu'illusion. Ce n'est que par la prise en compte de la dimension spatiale et de nos rapports de plus en plus complexes avec l'environnement que nous pourrions proposer des réponses pertinentes aux grands problèmes de notre temps. Qui plus est, beaucoup d'éléments, à la fois théoriques et pratiques, peuvent être opposés à cette mythologie contemporaine.

1 – 2 – 2 – Éléments de réponse à l'anti-géographie

La majorité des ouvrages traitant des TIC et de problématiques spatiales ne porte pas la signature de géographes. La majorité d'entre eux parlent moins de l'espace que de sa contraction et de la fin des distances. Mais la thèse pronostiquant la fin de la géographie repose bien sur un « *malentendu* »¹⁵⁷. Justement parce que si la distance physique ne joue plus un grand rôle dans le monde d'aujourd'hui, l'espace, lui, demeure un concept central. Selon Etienne Piguet¹⁵⁸, l'espace comme objet privilégié de la géographie « *ne doit pas être compris seulement comme environnement matériel ou comme synonyme de différence. L'espace est aussi et avant tout un produit social. Ce sont les modalités et les conséquences de cette production sociale de l'espace qu'étudie la géographie* ».

Face à ce qu'on pourrait appeler « une réduction illégitime de l'espace à la distance », des auteurs se sont révélés assez critiques et parfois sévères. A. Begag et G. Claisse¹⁵⁹ par exemple ont proposé une explication intéressante mais quelque peu elliptique de l'écart existant entre les espérances et la réalité. Selon ces auteurs, le mythe de l'indifférenciation spatiale si cher aux aménageurs est pensée dans le cadre d'une triple réduction : « identification de l'espace à la distance », « instantanéité du temps », « déterminisme techniciste du changement économique et social ». Pour le géographe E. Eveno, l'espace dont il est question dans ces réductions n'est rien

¹⁵⁵ Francis Jauréguiberry, « Survaleur des communications en face à face dans un environnement d'ubiquité médiatique », in Pré-actes du colloque *Géographie, information et communication*, Toulouse, Université de Toulouse Le Mirail, GRESOC, 30 mai-1^{er} juin 1994, p. 6.

¹⁵⁶ Marie-Claude Cassé, 1995, *op. cit.*

¹⁵⁷ Cf. Etienne Piguet, 2004, « La fin de la géographie (leçon inaugurale) », in *Chroniques Universitaires de l'Université de Neuchâtel*, pp. 124-133. [En ligne] :

http://www2.unine.ch/webdav/site/manifscademiques/shared/documents/li03-04_piguet.pdf

¹⁵⁸ Ibidem.

¹⁵⁹ Azouz Begag et Gérard Claisse, 1991, *op. cit.*

d'autre qu'un « *espace exceptionnel, contingent à des actions limitées dans le monde social, dans le temps et dans la relation au temps et à l'espace des individus* ». Or « *l'espace n'est pas ce qui est à côté de ces expériences exceptionnelles, il en est aussi partie prenante, à condition de ne pas le considérer sous l'angle de la licence poétique ou littéraire et de ne pas s'en servir pour exutoire d'une large incompréhension des processus en jeu* »¹⁶⁰.

On peut revenir sur ce qui constitue les fondements de notre rapport au temps et à l'espace pour remarquer que la longue durée de la construction territoriale ainsi que les bases historiques de notre société ne peuvent en aucun cas être ignorées. « *Peut-on réduire l'espace géographique, le territoire, à la seule notion de distance au sens géométrique du terme ?* ». Ainsi s'interrogent A. Bailly et R. Scariati qui lancent en même temps un avertissement : « *si l'on réduit le temps à la notion de temps réel, immédiat, les effets des technologies sur l'espace seront instantanés. La durée de construction des faits spatiaux disparaît donc [...] Or, on le sait depuis longtemps, cette durée constitue la base même de la construction des territoires* »¹⁶¹.

Le fait social constitue en réalité le principal support théorique sur lequel se fondent les détracteurs du mythe de la fin de la géographie. Cependant très peu d'auteurs s'en sont souciés. E. Eveno constate d'ailleurs que « *quand on attribue aux techniques d'information et de communication le pouvoir d'annihiler l'espace et d'abolir les distances, on oublie bien souvent au passage que l'espace dont il s'agit est une production sociale* »¹⁶². Cet oubli peut être considéré comme le facteur qui explique le mieux le « malentendu » dont parle Etienne Piguet¹⁶³ et qui est à l'origine des dérives et des excès de raisonnement.

Du point de vue pratique également, des éléments de contradiction ne manquent pas. Pour S. Pierre, « *si l'indifférenciation spatiale et l'abolition des contraintes liées aux distances avaient pris quelque importance, les effets traditionnels de polarisation des territoires devraient s'estomper* »¹⁶⁴. Or, jamais dans l'histoire du monde les zones d'habitation ou d'établissement des entreprises ne se sont uniformisées du fait de l'expansion des usages des TIC. Bien au contraire, les zones urbaines se polarisent et s'étendent. Il y a certes un « effet réseau », mais il se crée toujours de nouvelles polarités, et non un semis régulier sur un territoire homogène tel que l'ont prétendu les adulateurs des moyens de télécommunication.

Henry Bakis (2001) pense que les contraintes de proximité restent très fortes et qu'on retrouve le territoire là où on ne l'attendait pas. Par conséquent, il serait « *naïf de croire à la*

¹⁶⁰ Emmanuel Eveno, 2004 (2004b), *op. cit.*, p. 92.

¹⁶¹ Antoine S. Bailly et Renato Scariati, 1999, *Voyage en géographie*, Paris, Anthropos/Economica, p. 85.

¹⁶² Emmanuel Eveno, 1997 (1997b), *op. cit.*, p. 436.

¹⁶³ Etienne Piguet, 2004, *op. cit.*

¹⁶⁴ Sylvain Pierre, 2001, *op. cit.*, p. 268.

toute puissance structurante et révolutionnaire d'un quelconque moyen de communication pour subitement réorganiser en profondeur les territoires ». L'espace géographique reste toujours et les technologies ne seraient rien d'autre que « *le signe autant que les agents de modifications essentielles de nos manières de nous représenter et de vivre l'espace* »¹⁶⁵.

Les distances, si elles se réduisent, ne se contractent pas pour autant de manière uniforme. Certains points du territoire jadis éloignés peuvent certes se rapprocher, mais d'autres s'éloignent ou restent sur place. Ce qui fait dire à Etienne Piguet¹⁶⁶ que « *la globalisation fait du monde une amibe de trous et de bosses* ». Cette géographie que dessine la progression des technologies serait donc celle de l'inégalité du monde car même si la contraction des distances met en connexion tous les lieux du globe, ses conséquences diffèrent d'un point de la planète à l'autre. Massey Doreen¹⁶⁷ note à cet effet que « *la globalisation (de l'économie, de la culture ou de n'importe quoi d'autre) n'implique pas simplement une homogénéisation. Au contraire, la globalisation des relations sociales constitue aussi une source de développement économique inégal et par conséquent du caractère unique de certains lieux* ».

L'exemple d'Internet paraît très significatif pour illustrer ce propos. Son évocation permet en effet de faire ressurgir l'hétérogénéité de l'espace géographique que certains analystes avaient naïvement ou hâtivement prédestiné à la disparition. A ce propos, Gabriel Dupuy fait remarquer qu'« *Internet est inégalement réparti dans le monde. La géographie mondiale du réseau fait apparaître des centres auxquels s'opposent des périphéries. Ce qui est vrai à l'échelle mondiale l'est encore à l'échelle des nations et même à des échelles plus fines* »¹⁶⁸. Dans le même ordre d'idées, le géographe américain Matthew Zook abonde pour souligner qu'« être connecté est une affaire de géographie ». Selon cet auteur en effet « *l'Internet n'est pas en train de détruire la géographie mais connecte de manière sélective certaines personnes et certains lieux au sein de réseaux hautement interactifs, et dans le même temps en contourne largement d'autres* »¹⁶⁹.

Beaucoup d'autres travaux scientifiques ont aussi crevé le mythe de la transparence spatiale entretenue par le moyen de la connectivité technique. En prenant comme support d'analyse l'exemple du télétravail la conclusion qui s'impose est que « *cette vision est*

¹⁶⁵ Antoine S. Bailly et Renato Scariati, 1999, *op. cit.*, p. 83.

¹⁶⁶ Etienne Piguet, 2004, *op. cit.*

¹⁶⁷ Massey Doreen, 1996, « A global sense of place », in S. Daniels and R. Lee, *Exploring Human Geography*, London, Arnold, p. 245.

¹⁶⁸ Gabriel Dupuy, 2002, *Internet, Géographie d'un Réseau*, Paris, Ellipses, Collection Carrefour, p. 2.

¹⁶⁹ Matthew Zook, « Connected is a Matter of Geography », in *NetWorker*, vol. 5, n°3, September 2001, p. 13.

fallacieuse, et que la généralisation des TIC n'a pas permis la réduction de l'empreinte écologique de la mobilité humaine »¹⁷⁰.

Le télétravail, d'après Michel Savy¹⁷¹, est assurément l'aspect le plus spectaculaire, tant pour le grand public que pour les aménageurs, des possibilités ouvertes par les TIC. Si certains y voient « une notion fourre-tout peu convaincante », les définitions du télétravail semblent se stabiliser. Il s'agit bien d'un travail de production de service « délocalisé » hors des lieux de travail usuels, et faisant usage des TIC. Cette activité peut être destinée au fonctionnement interne de la firme, ou à une relation, directe quoiqu'à distance, avec les consommateurs (qui ont alors, de leur côté, accès à un téléservice). Selon que l'on considère les seuls salariés ou aussi les travailleurs indépendants, les télétravailleurs à temps plein ou à temps partiel (qui se rendent épisodiquement dans un établissement de leur entreprise), réguliers ou occasionnels (le cadre qui boucle un dossier chez lui le samedi sur son ordinateur relié au réseau est-il un télétravailleur ?), les sédentaires et les itinérants, ceux qui travaillent chez eux ou dans un local professionnel décentralisé (éventuellement partagé par plusieurs entreprises), les *effectifs* comptabilisés sont très différents, les effets de leur travail sur les pratiques spatiales demeurent tout aussi différenciés.

Dans l'ouvrage collectif *Réseaux et territoires...*, D. Pumain et J.-M. Offner¹⁷² ont eux aussi relativisé le mythe de l'ubiquité. Ils ont souligné qu'il est vrai, du moins en théorie, que « *l'information également distribuée peut contribuer à rendre équivalents tous les points du territoire, mais la réalité est sensiblement différente, car il n'y a pas dans tous les lieux les noyaux de compétences et d'opportunités susceptibles de tirer parti de cette apparente égalité de distribution informationnelle* ». Par conséquent, « *d'une certaine manière, l'ubiquité relance l'idée d'échelle : le local en bénéficiera moins que le global, tout au moins au début. Quant à la mobilité qui serait sensiblement diminuée par les possibilités offertes localement, il s'agit d'un mythe qui demeure entier car des études récentes montrent que la mobilité ne diminue pas mais se transforme. Les téléservices et le télétravail diminuent la mobilité des personnes mais augmentent la mobilité des biens et des personnes en matière de loisirs* ».

Il n'est pas question, vraisemblablement, d'une disparition des territoires ni d'un effondrement des distances, mais plutôt des recompositions d'autant que certaines distances se contractent au moment même où d'autres se creusent. Dans un ouvrage qu'il a dirigé, Pierre

¹⁷⁰ Javier Gomez, « Le déploiement des TIC va-t-il dans le sens d'une mobilité durable ? », Communication aux Doctoriales du GDR TIC & Société, 24-25 juin 2008, Université de Rennes 1.

¹⁷¹ Michel Savy, « TIC et Territoire : le paradoxe de localisation », in *Les Cahiers Scientifiques du Transport*, n° 33, 1998, p. 139.

¹⁷² Offner Jean-Marc, Pumain Denise, 1996, op. cit.

Musso¹⁷³ insiste sur le fait que « *le réseau de télécommunication ne se substitue ni aux territoires, ni aux lieux : il s'y insère, accentue les polarisations, les interconnexions en ajoutant le déplacement en temps réel des flux d'informations aux déplacements physiques des hommes et des marchandises* ». Il convient donc d'évacuer les mythes et de réfléchir à une image plus exacte de la relation qu'entretiennent les TIC et l'espace des sociétés.

2 – TIC et espace géographique : de nouveaux rapports au territoire

Chausser « les lunettes de l'espace » pour déchiffrer les rapports des hommes au monde et entre eux représente une des étapes indispensables dans toute démarche géographique. Notre approche se bâtit autour de concepts clés, parmi lesquels l'espace, le territoire, les TIC dont leur interaction conduit à l'apparition de nouvelles catégories conceptuelles comme le cyberspace ou d'autres modes d'organisation spatiale en réseau. En facilitant le décryptage des dynamiques de la construction et de l'organisation de l'espace géographique, cette démarche aide les acteurs dans une lecture plus responsable de la portée de leurs actions territoriales.

Pendant longtemps, on a considéré que l'espace avait trois dimensions¹⁷⁴. Ce type d'espace, dont on peut mesurer les dimensions en utilisant les règles de la géométrie euclidienne, correspond à notre perception quotidienne de la distance et du volume. Dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, les auteurs ont souligné cet aspect du concept d'espace. En effet, selon ces auteurs, « *tout espace, aussi élémentaire soit-il, se caractérise par trois attributs fondamentaux : l'échelle, la métrique, la substance. L'échelle définit la taille de l'espace, la métrique la manière de mesurer la distance au sein de l'espace concerné, la substance, la dimension non spatiale des objets spatiaux, c'est-à-dire la présence de toutes les autres dimensions dans l'espace* »¹⁷⁵. Cependant, selon ces mêmes auteurs, ces trois attributs fondamentaux de l'espace ne sont pas pour autant des invariants. Les métriques sont des construits individuels et/ou sociaux, de même que les échelles. Par conséquent, chaque espace, en fonction des substances sociales qu'il distribue, est donc doté d'au moins une échelle et une métrique mises en place et utilisées contextuellement par les acteurs.

Parmi les grandes espèces d'espace que l'on peut concevoir, il y a le lieu, l'aire, le réseau, le territoire. Cette dernière notion est utilisée afin de « *caractériser l'espace approprié par*

¹⁷³ Pierre Musso, février 1994, *Communiquer demain. Nouvelles technologies de l'information et de la Communication*, DATAR, Editions de l'aube.

¹⁷⁴ Les investigations modernes en mathématiques, en physique et en astronomie ont cependant montré que l'espace et le temps font en fait partie du même continuum, l'espace-temps, ou continuum spatio-temporel. Nous ferons cependant l'économie de tels développements qui renvoient essentiellement à la géométrie et à la théorie de la relativité développée par Albert Einstein.

¹⁷⁵ Jean-Louis Mathieu et Lorenza Mondada, 2003, « Espace », in Lévy J. et Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Ed. Belin, p. 332.

*l'homme (et l'entreprise), espace multiscalair et multidimensionnel demeurant résolument ouvert. C'est sur ce territoire que s'organisent les réseaux d'acteurs et les activités économiques »*¹⁷⁶.

2 – 1 – Le territoire : notion polysémique, espace complexe

Le territoire est-il une conscience de l'espace ? Sylvain Allemand¹⁷⁷ répondrait bien positivement à cette question. Pour lui, en effet, les premiers savants qui étudiaient le comportement animal le faisaient le plus souvent dans le huis clos de leur cabinet. Ce n'est qu'à partir des années 1920 que les éthologues se mirent à l'étudier en milieu naturel. Ils découvrirent alors que les animaux avaient aussi leur territoire qu'ils étaient prêts à défendre à tout prix. Depuis, la notion de territoire a investi le champ des sciences humaines : l'anthropologie, la psychologie, la sociologie... à travers des études relatives à la « territorialité », c'est-à-dire l'identification de groupes humains particuliers ou marginaux à un territoire.

Mais il faudra attendre plus tard pour que le concept de territoire suscite une plus grande curiosité chez les géographes. Cet intérêt tardif se perçoit d'ailleurs à travers le peu de crédit accordé au terme territoire dans le *Dictionnaire de géographie* de Pierre George paru en 1970. Dans cet ouvrage de référence, le mot territoire n'apparaît que sous les rubriques « aménagement » et « organisation de l'espace ». A cette période, les géographes travaillaient surtout avec la notion de « milieu » dont celle de « territoire » se distingue, entre autres éléments de différenciation, par l'idée d'appropriation. En effet, le territoire, bien qu'étant avant tout muni d'une métrique, celle des distances géographiques, qui permet de le maîtriser et de le représenter dans l'espace euclidien, est aussi une « œuvre humaine », un « espace approprié »¹⁷⁸. C'est « une portion d'espace que les hommes s'approprient par la force sinon à travers leurs activités et leur imaginaire. Il acquiert ainsi au fur du temps une "personnalité" qui le différencie des autres. Selon la formule de Roger Brunet, il "est à l'espace ce que la conscience est à la classe" »¹⁷⁹. Ainsi, comme l'a fait remarquer Guy Di Méo¹⁸⁰ « sur le socle que dresse la réalité socioculturelle, le territoire témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et

¹⁷⁶ Mathieu Vidal, 2006, *Les territoires politico-économiques face aux Technologies de l'Information et de la Communication : entre métropolisation et différenciation territoriale*, Thèse de Doctorat en Géographie et Aménagement, Université de Toulouse Le Mirail, novembre 2006, p. 50.

¹⁷⁷ Sylvain Allemand, « Territoire », in *L'abécédaire des sciences humaines*, hors-série n° 38 – septembre/octobre/novembre 2002. Article disponible en ligne sur le site www.scienceshumaines.com

¹⁷⁸ Brunet Roger, « Le territoire dans ses turbulences », Reclus, novembre 1990, p. 23.

¹⁷⁹ Sylvain Allemand, 2002, op. cit.

¹⁸⁰ Guy Di Méo, « Géographies tranquilles du quotidien. Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales », in *Cahiers de Géographie du Québec*, Vol. 43, n°118, avril 1999, pp. 75-93. [En ligne] : www.cgq.ulaval.ca/textes/vol_43/no_118/DiMeo.htm

politique (sociale donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité ».

C'est au cours des années 1990 que le territoire fait une entrée remarquée en géographie, notamment à la faveur de la parution de *Les mots de la géographie*¹⁸¹ et de l'*Encyclopédie de géographie*¹⁸². Depuis lors, tout est devenu territoire puisque selon R. Brunet¹⁸³, « *chaque jour, l'humanité crée des villes, des routes, des contrées, des paysages, sans oublier du langage, des croyances, des lois..., bref du territoire* ». Mais comment utiliser une notion aussi éclectique et chargée de significations aussi diverses ?

Le terme territoire est caractérisé par sa polysémie et sa complexité. C'est un mot banal et ayant, dans le sens courant, une fonction générique très large, englobant une masse d'objets presque aussi vaste que le mot « espace ». Certes la diversité des entendements que les uns et les autres peuvent en avoir est signe de vitalité, mais le foisonnement des sens comporte en lui-même une incertitude : en géographie comme dans d'autres disciplines des sciences sociales, l'usage du concept de territoire est ambivalent. Référé à l'éthologie, le territoire en appelle à la territorialité qui, elle, définit la conduite d'un organisme ou d'un groupe d'individus pour prendre possession de son territoire et le défendre contre les membres de sa propre espèce¹⁸⁴. Le territoire devient dans ce cas un système de comportements. Par contre, lorsqu'il est considéré comme un morceau de terre approprié, le territoire se charge tout d'abord d'un sens juridique et politique très fort, auquel s'associent trois idées : celle de domination liée au pouvoir du Prince, celle d'une aire liée à son contrôle, celle de limites matérialisées par des frontières.

Mais il n'y a pas de sens qui prime sur les autres. Toutes les définitions du concept répondent à des conceptions générales de l'objet de la géographie, à des problématiques précises. Toutes possèdent une certaine cohérence, mais elles ont toutes des défauts. Pour cette raison, M.-C. Cassé souligne que l'accumulation des définitions ne sert à rien si tant est qu'on veut identifier les concepts. Au contraire, « *il faut préciser les modèles et les processus complexes dans lesquels les mots prennent place et sens, ne pas réduire la polysémie en privilégiant sectoriellement les fonctions de contrôle, d'appropriation, de gestion ou de seule appartenance, tenter de faire référence explicite aux systèmes d'échelles que la notion recouvre (échelles à la*

¹⁸¹ Roger Brunet, Robert Ferras et Hervé Théry (dir.), 1992, *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, RECLUS-La Documentation française, 470 pages.

¹⁸² Antoine Bailly, Robert Ferras et Denise Pumain (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, 1995, 1180 pages.

¹⁸³ Roger Brunet, *Le développement des territoires*, Paris, L'Aube, 2004.

¹⁸⁴ Le concept de territorialité désigne le processus d'appropriation du territoire par les groupes sociaux. Géographiquement et théoriquement on peut le définir comme étant l'unité de l'identité par les lieux liés. Le lieu représentant la distance annulée. Le territoire induit alors des rapports sociaux spatiaux. Il a un sens matériel mais aussi idéal.

fois spatiales et temporelles), aux contenus et aux substances, enfin aux combinaisons possibles »¹⁸⁵.

Le territoire est par conséquent abordé dans ce travail en rapport avec son aspect multiscalair (du local au global) qui peut avoir pour effet l'institution d'une tendance à la compétition territoriale sur plusieurs échelles. Il est également envisagé comme « système », ce qui permet d'entrevoir le jeu des différents agents territoriaux en interrelation¹⁸⁶.

2 – 1 – 1 – Le territoire est marqué par sa multiscalarité

Le premier angle d'analyse du territoire scrute la multiscalarité de cet espace. Dans leur *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, J. Lévy et M. Lussault proposent trois définitions générales, qui illustrent les principales conceptions du territoire au sein de la géographie. Le territoire est défini d'abord comme un « *espace à métrique topographique* »¹⁸⁷, ensuite comme un « *agencement de ressources matérielles et symboliques capables de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu ou ce collectif sur sa propre identité* »¹⁸⁸, mais aussi comme « *toute portion humanisée de la surface terrestre* »¹⁸⁹.

Il ressort de ces conceptions du terme territoire que « *les typologies territoriales sont multiples et difficilement dénombrables* »¹⁹⁰. En effet, toute société repose d'après R. Brunet sur un ou plusieurs territoires. « *En fait, elle a en général plusieurs territoires, voire une multitude : pour habiter, pour travailler, pour se recréer et même pour rêver ; des espaces vécus et des espaces subis ; des cellules locales et des réseaux ramifiés* »¹⁹¹. Selon cet auteur, un territoire est fait de lieux qui sont liés. Il est de l'ordre du réel et a une réalité complexe. Il existe ainsi plusieurs sortes de territoires et plusieurs échelles : local, national, régional, etc.

A en croire C. Courlet, « *un lieu n'est pas un système local s'il ne dispose pas de ramifications qui le lient au circuit global* »¹⁹². Par conséquent, l'analyse des phénomènes sociaux d'expression territoriale implique de mener une réflexion large, reposant sur un raisonnement multiscalair. La géographe Bernadette Mérenne-Schoumaker s'est essayé à ce jeu

¹⁸⁵ Marie-Claude Cassé, 1995, op. cit., p. 70.

¹⁸⁶ Ces deux angles d'approche sont retenus surtout en relation avec les objectifs de cette thèse, que nous avons définis plus loin.

¹⁸⁷ Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Ed. Belin, 2003, p. 907.

¹⁸⁸ Ibid. p. 910.

¹⁸⁹ Ibid. p. 912.

¹⁹⁰ Mathieu Vidal, 2006, op. cit., p. 52.

¹⁹¹ Brunet Roger, « Le territoire dans ses turbulences », Reclus, novembre 1990, p.23.

¹⁹² Claude Courlet, 2001, *Territoires et régions : les grands oubliés du développement économique*, Paris, L'Harmattan, p. 31.

dans son ouvrage paru en 2002 sous le titre *La localisation des industries : enjeux et dynamiques*. En effet, cet auteur, afin de rendre compte des dynamiques spatiales des localisations, a défini une typologie des territoires selon quatre échelles distinctes : « l'échelle des sites » qui est le niveau le plus « local » ; « l'échelle des aires urbaines » qui constitue le deuxième niveau territorial reflétant les phénomènes de décomposition et de recomposition de structures et des espaces – phénomènes notamment axés autour de l'évolution des rapports entre ville et industrie ; « l'échelle régionale » qui permet de démontrer la diversité des évolutions des territoires, et enfin « l'échelle mondiale » qui est celle des territoires nationaux et transnationaux¹⁹³.

Pendant un temps, on a pensé que sous le poids de la mondialisation précipitée par l'irruption des nouvelles technologies en général et le développement de l'Internet et des technologies mobiles en particulier, la tâche allait se révéler ardue de tracer les contours de chaque échelon de territoire. On a cru assister à la formation d'un espace mondial unifié. Pourtant, G. Benko et B. Pecqueur constatent qu'en dépit du phénomène de mondialisation, « de fortes différences subsistent entre les régions et les localités », du fait notamment de « l'importance que revêtent les ressources à la fois qualitatives et immatérielles »¹⁹⁴. Pour B. Pecqueur¹⁹⁵ en particulier, « nos sociétés ne convergent pas vers un modèle unique de comportement et de stratégies (...) la territorialisation oppose la diversification et la spécificité au processus de mondialisation ».

En définitive, pour Bernard Pecqueur, les spécificités locales (entre autres historiques, culturelles ou géographiques), les phénomènes de mémoire ou d'apprentissage amplifient le caractère unique de chaque expérience territoriale : aucun avenir n'est prévisible, aucune trajectoire n'est parfaitement reproductible lorsqu'il s'agit d'étudier le développement territorial. Cependant une cohérence d'ensemble émerge ; le territoire est ici considéré comme un système complexe, un ensemble de variables et de relations, dégagant une structuration générique capable de révéler des agencements récurrents, des apprentissages, voire des ensembles de trajectoires possibles.

¹⁹³ Bernadette Mérenne-Schoumaker, 2002, *La localisation des industries : enjeux et dynamiques*, Collection DIDACT Géographie, PUR, p. 84.

¹⁹⁴ Georges Benko et Bernard Pecqueur, « Sous la globalisation, le poids des territoires », in *Grand Dossier*, N° Spécial n° 2 – mai-juin 2003, Comprendre le monde. Article disponible en ligne sur le site www.scienceshumaines.com

¹⁹⁵ Bernard Pecqueur, 2001, *Le Développement local*, Alternatives Economiques, Paris, Syros, p. 11.

2 – 1 – 2 – Le territoire est un système

Une seconde approche consiste donc à considérer le territoire comme un système. Alexandre Moine, dans un ouvrage qu'il a publié en 2007, propose cette définition du terme de territoire : « *c'est un système complexe dont la dynamique résulte de boucles de rétroaction qui lient un ensemble d'acteurs et l'espace géographique qu'ils utilisent, aménagent et gèrent* »¹⁹⁶. En ce sens, le territoire se retrouve à la base géographique de l'existence sociale, servant de cadre d'action et d'interaction à plusieurs catégories d'acteurs dont les jeux et les stratégies participent de son organisation, de sa réorganisation et de son évolution.

Selon Alexandre Moine, la notion de système est essentielle pour comprendre celle de territoire. Le territoire est avant tout un système basé sur trois sous-systèmes : « *celui de l'espace géographique* », « *celui des acteurs* » et « *celui des représentations* ». Il est donc issu d'une construction lente et complexe. On ne peut pas le fabriquer mais on peut essayer d'orienter sa transformation et aider à l'émergence de nouvelles identités. Alexandre Moine explique que pour comprendre le système complexe qu'est le territoire, il est nécessaire de posséder une méthode, « *celle des cinq questions : Où ? Qui ? Quoi ? Pourquoi ? Quel processus ?* ». Il faut décomposer les données spatiales complexes en données plus simples, sans oublier cependant celles liées à la présence des acteurs. Le territoire est un système ouvert, en interrelation et en interdépendance avec les territoires dans lesquels il est inséré ou intégré. Ce système est en constante évolution, d'où l'importance de ne pas négliger l'aspect historique de la constitution territoriale¹⁹⁷.

Claude Raffestin estime quant à lui que « *lorsqu'il est question de réseau et de territoire, réalité et métaphore sont en interface. Ces notions, dont la richesse est incontestable, sont donc à considérer au propre comme au figuré, qui se répondent l'un et l'autre et font système* »¹⁹⁸. L'idée de système implique chez Fabienne Leloup¹⁹⁹ « *une analyse basée sur les processus, c'est-à-dire les mécanismes en jeu et non sur les résultats ou les productions. Il s'agit de décomposer l'objet d'études en éléments et de les articuler les uns avec les autres pour former un ensemble coordonné, organisé, en relation avec son environnement externe* ».

¹⁹⁶ Alexandre Moine, *Le territoire : comment observer un système complexe*, Paris, L'Harmattan, Col. Itinéraires géographiques, 2007, 176 pages.

¹⁹⁷ Alexandre Moine, *ibid.*

¹⁹⁸ Claude Raffestin, « Préface », in Jean-Marc Offner, Denise Pumain (dir.), 1996, *Réseaux et territoires, significations croisées*, Paris, Editions de l'Aube, Col. Territoire, La Tour d'Aigues, p. 5.

¹⁹⁹ Fabienne Leloup, « Des systèmes complexes à la construction d'un territoire : proposition d'une approche compréhensive en territoire transfrontalier », Communication au XLIII^{ème} Colloque de l'ASRDLF, *Les dynamiques territoriales*, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.

Pour Fabienne Leloup²⁰⁰, le système obéit à des propriétés spécifiques : « *la totalité ou globalité* », « *l'interactivité* » et « *l'organisation* ». Le principe de totalité implique que le système, en tant que tout, est différent de la somme de ses parties ; son étude implique à la fois l'étude des éléments et du comportement globalisé. Le principe d'interactivité s'explique comme suit : la compréhension du système nécessite la compréhension des éléments qui le composent mais aussi des relations qui unissent ces éléments. Les relations prises en compte ne sont pas seulement causales, les effets « retour » sont également étudiés. Ainsi ces relations rétroactives sont dans un certain nombre de cas stabilisatrices (c'est-à-dire faisant tendre le système vers une situation d'équilibre), dans d'autres amplificatrices et créatrices de désordre (elles correspondent par exemple à des phénomènes d'accélération, des effets dit « boule de neige », ou encore d'inflation). Enfin, le principe d'organisation concerne l'agencement des variables et l'émergence d'une certaine structuration inhérente au système. Les relations et les variables repérées ne sont pas interchangeables, elles permettent de comprendre l'évolution du tout et cette évolution répond à un ordre (temporaire).

L'approche systémique du territoire implique aussi l'étude du « *système humain* »²⁰¹, tout aussi complexe. Cette complexité, relayée tant en sociologie, en chimie qu'en physique ou en économie se réfère notamment à l'existence de multiples composantes inter-reliées et incluant de multiples niveaux d'agencements entre ces composantes. Le système-territoire, effectivement, s'intègre selon Bernard Pecqueur²⁰² dans « *un ensemble d'échelles d'actions différentes, par le biais de ses acteurs ou agents. Cette multiscalarité accroît d'autant la complexité des interactions. Par exemple, il ne s'agit plus seulement pour l'acteur public local d'être lié aux niveaux supérieurs de sa hiérarchie administrative – en étant le dernier échelon exécutant les décisions - mais des relations enchevêtrées de consultation, de coordination voire de proposition unissent et rendent en partie interdépendants acteurs locaux et autres niveaux selon un réseau à la fois vertical et horizontal, y compris des échelons supranationaux* ».

Dans le cas des systèmes humains, une ville, une région, une entreprise par exemple, différents agents sont en présence, et sont liés entre eux et avec leur environnement par diverses interactions. Ces agents n'ayant pas une information parfaite ou une conscience exacte des effets de leurs actions évoluent et font évoluer le système selon des trajectoires cohérentes mais non forcément optimales. Lors des *Septièmes rencontres Théo Quant* organisées en janvier 2005, Alexandre Moine avait suscité cette idée. Il faisait remarquer qu'« *une troisième entrée souvent*

²⁰⁰ Fabienne Leloup, 2007, *op. cit.*

²⁰¹ Ibid.

²⁰² Bernard Pecqueur, 2001, *op. cit.*, p. 11.

mentionnée mais rarement abordée de manière systémique, en relation avec les deux premières (l'espace géographique et les représentations que l'on fait de cet espace), est celle des acteurs, qui font le territoire. Il s'agit des interrelations multiples qui lient ceux qui décident, perçoivent, s'entraident, s'opposent, s'allient, imposent et finalement aménagent. Cette dimension est essentielle »²⁰³.

Selon Roger Brunet et al, « le territoire renvoie en fait à l'existence de l'État, dont la légitimité se mesure en grande partie à sa capacité à garantir l'intégrité territoriale. C'est aussi l'État qui doit assurer une autorité territoriale sur un espace reconnu, à l'intérieur par toute la population, à l'extérieur par les autres États, et borné par des limites bien définies... »²⁰⁴. Philippe et Geneviève Pinchemel pensent aussi que la construction du territoire est dominée par le rôle de l'État qui selon eux « contrôle, maintient son intégrité [...] exerce une autorité, une compétence », l'étendue du territoire définissant alors le « champ d'application du pouvoir »²⁰⁵. Pourtant, il n'y pas que l'Etat pour organiser le système territorial bien que son rôle soit décisif. Il existe aussi d'autres agents territoriaux tels que les collectivités territoriales, les entreprises, les acteurs sociaux... qui façonnent les espaces vécus qu'ils occupent par leurs activités (notamment par leurs flux de mobilité) et s'approprient plus ou moins fortement ces lieux. Claude Raffestin souligne dans ce contexte que « le territoire est généré à partir de l'espace, il est le résultat d'une action conduite par un acteur syntagmatique (acteur réalisant un programme) à quelque niveau que ce soit. En s'appropriant concrètement ou abstraitement (par exemple par la représentation) un espace, l'acteur "territorialise" l'espace ». [...] Le territoire, dans cette perspective, est un espace dans lequel on a projeté du travail, soit de l'énergie et de l'information »²⁰⁶.

Le développement territorial étant avant tout une stratégie d'acteurs, d'individus et d'organisations..., c'est l'ensemble des agents du territoire qui mérite d'être repéré. Fabienne Leloup²⁰⁷ propose de distinguer parmi les agents territoriaux des acteurs politiques et publics selon leur degré de coordination ou de compétence ; des acteurs des entreprises²⁰⁸ qui peuvent être agrégées dans un premier temps par secteur ; et a priori des acteurs des milieux sociaux, culturels ou associatifs. Tous ces acteurs interagissent entre eux. Cette interaction se construit

²⁰³ Alexandre Moine, « Le territoire comme un système complexe : des outils pour l'aménagement et la géographie, Septièmes Rencontres de Théo Quant, janvier 2005.

²⁰⁴ Roger Brunet, Robert Ferras, Hervé Théry, 1993, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Paris, La Documentation Française, Col. Dynamique du territoire, p. 480.

²⁰⁵ Philippe et Geneviève Pinchemel, 1997, *La face de la terre*, Paris, Armand Colin, pp. 407 et 412.

²⁰⁶ Raffestin Claude, 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, p. 129.

²⁰⁷ Fabienne Leloup, 2007, op. cit.

²⁰⁸ Fabienne Leloup (2007) estime que l'entreprise doit être étudiée non seulement en tant qu'occupante d'un morceau de l'espace-réceptacle mais dans la complexité des liens qui l'unissent à cet espace et à la communauté qui l'occupe : utilisation de ressources, liens avec d'autres acteurs, rôle au sein de diverses organisations, etc.

entre autres par la proximité géographique des acteurs. Les réseaux ainsi construits se basent à la fois sur l'utilisation récurrente des mêmes endroits ou des mêmes ressources ou encore sur l'impression de communauté de vie. Cependant, tous les acteurs ne participent pas forcément en même temps à la construction d'un projet territorial commun. Le renforcement procède d'un processus d'apprentissage concernant souvent au départ quelques groupes « pionniers » ou « leaders », avec des échecs et des succès, et cet ensemble connaît des moments d'élargissements et des freins. La légitimité et la robustesse du projet passent notamment par un certain élargissement des acteurs impliqués et par l'établissement de règles et normes communes et connues.

Notre intérêt pour cette définition conceptuelle du terme « territoire » relève surtout des relations de pouvoir entre les différents agents du système territorial. En effet, « *au cœur du territoire, le pouvoir* »²⁰⁹. Ces jeux de pouvoir ont été théorisés par Claude Raffestin comme un révélateur pertinent des mécanismes de la construction territoriale. En effet, dans son ouvrage paru en 1980, cet auteur développait des idées-forces autour de l'enjeu se rapportant à la « *maîtrise des réseaux de pouvoir* » dans le processus de la construction territoriale. Selon lui le territoire se définit surtout par « *le jeu d'acteurs et de pouvoir* ». Les acteurs du territoire détiennent un pouvoir sur le territoire dont ils gèrent une maille et ses éventuelles subdivisions. Le pouvoir serait l'élément constitutif du territoire car sur celui-ci s'exerce toujours un pouvoir qui repose de plus en plus sur la maîtrise de l'information²¹⁰. Marie-Claude Cassé rappelle à ce propos qu'« *à l'occasion de la construction territoriale, se manifeste un ensemble de relations où circule le pouvoir, élément consubstantiel à toute relation* »²¹¹.

Le questionnement que soulèvent de telles remarques se rapporte ainsi aux stratégies que chaque groupe d'acteurs met en œuvre pour accéder et maîtriser les réseaux de pouvoir sur son territoire. Il paraît indispensable de « *savoir déchiffrer l'enchevêtrement complexe de la trame que les relations de pouvoir tissent dans toute production sociale qui prend réalité par son ancrage dans l'espace et dans le temps. Dans cette perspective relationnelle, l'enjeu essentiel, le pouvoir circulant, n'est ni possédé ni acquis définitivement mais exercé, c'est-à-dire négocié à travers de relations dissymétriques : c'est donc un acte fondamental de la communication* », d'autant que « *l'information est, avec l'énergie, la ressource essentielle qui circule à travers des réseaux de plus en plus complexes* »²¹². Il sera surtout intéressant d'envisager cette question dans le cadre d'un échelon territorial de la taille d'une ville et en lien avec la problématique de la

²⁰⁹ Marie-Claude Cassé, 1995, op. cit., p. 73.

²¹⁰ Raffestin Claude, 1980, op. cit.

²¹¹ Marie-Claude Cassé, 1995, op. cit., p. 73.

²¹² Marie-Claude Cassé, 1995, op. cit., p. 73-74.

territorialisation des systèmes d'information et de communication. Justement, parce que comme l'a précisé Claude Raffestin dans un autre ouvrage publié en 1986, « avec les techniques de communication plus présentes et plus performantes, toute étude de la production du territoire doit intégrer l'analyse des réseaux de télécommunication »²¹³.

2 – 2 – Le territoire conquis par les TIC

Aujourd'hui « le territoire est sur le devant de la scène, pressé de fournir des solutions de développement socioéconomique, ou une image cohérente des lieux qu'il englobe »²¹⁴. « Le territoire est devenu quelque chose d'infiniment précieux qu'il faut savoir aménager et protéger soigneusement. Il n'est plus aux confins, il est situé désormais au centre de l'action publique et des projets de développement »²¹⁵. Le territoire fait aussi face et doit s'accommoder au développement rapide des outils de la communication électronique.

L'idée se répand progressivement que les TIC bouleversent la façon dont les personnes vivent, communiquent, travaillent et produisent ; qu'elles créent de nouvelles formes de sociabilité, des lieux nouveaux de vie communautaire, de nouvelles structures de légitimation ; et qu'elles font éclater les territoires. Pour cette raison, Anne Gilbert stipule que les TIC sont « un facteur de transformation sociale et spatiale qui pourrait remettre sérieusement en cause les bases actuelles de structuration des lieux et des espaces »²¹⁶. Ces énoncés sont-ils vérifiés ? Comment penser les conséquences de la puissance des effets des TIC sur les territoires ?

2 – 2 – 1 – Les effets structurants : une vision fantasmatique

Les Technologies de l'Information et de la Communication ont tout d'abord été perçues comme des outils d'aménagement du territoire, à même de rééquilibrer l'espace géographique et économique national. Olivier Jonas²¹⁷ souligne à ce propos que la relation entre TIC et territoire a été approchée sous l'angle des effets structurants : « l'abolition de la distance spatiale permettrait la délocalisation d'activités industrielles, et la substitution au déplacement physique conduirait à une forte réduction de la mobilité individuelle, les flux virtuels remplaçant les flux physiques de personnes et de certaines marchandises ». Par conséquent, les enjeux pour l'aménagement du territoire soulevés par l'usage de ces outils de communication ont donné lieu

²¹³ Raffestin Claude, 1986, « Ecogénèse territoriale et territorialité », in F. Auriac et R. Brunet (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, p. 8.

²¹⁴ Alexandre Moine, janvier 2005, op. cit.

²¹⁵ Alain Lefebvre et Gilles Puel, « Territoires incertains de la communication électronique », in *Recompositions territoriales et TIC*, Castres, CEN@, p. 7.

²¹⁶ Anne Gilbert, « Communication et région », in Lefebvre Alain et Tremblay Gaëtan (dir.), 1998, *Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales*, Presses de l'Université du Québec et Presses Universitaires du Mirail, p. 35.

²¹⁷ Olivier Jonas, 2001, op. cit., p. 17.

à une littérature abondante, généralement orientée vers « *une analyse unilatérale de l'impact des TIC sur l'espace* » et souvent « *contradictoire dans ses conclusions et recommandations* »²¹⁸.

Pendant la première phase de leur développement, et principalement de la diffusion massive du téléphone²¹⁹, l'appréhension des effets des TIC sur le territoire s'est spontanément référée au modèle disponible concernant le transport²²⁰. Depuis bien avant qu'Internet ne soit devenu le média universel que l'on connaît aujourd'hui et que le téléphone mobile ne se soit rendu indispensable, on prévoyait une forte influence des technologies sur nos modes de vie et nos pratiques spatiales, sur la relation entre les territoires et le rapport entre les villes et l'espace rural. Dans cette optique, Gérard Claisse²²¹ avait très tôt indexé les deux mythes fondateurs sur lesquels s'appuient de telles croyances. Il s'agit notamment de la « *transparence spatiale* » et de la « *neutralité spatiale* » précédemment évoquées, et sur la base desquelles la prospective s'est fondée pour développer les notions de télétravail, de téléservices et prévoir la fin du trajet quotidien, la substitution des télécommunications aux autres formes de transport, le déménagement de la ville à la campagne, la cité câblée futuriste, "intelligente" comme les immeubles équipés du tout-électronique qui la construisent²²².

Toutefois, après quelques errements, les conclusions auxquelles les chercheurs ont unanimement abouti pour les TIC rejoignent celles établies précédemment pour le transport. Tout au plus le délai pour passer d'une vision simple, mécanique, des effets structurants à une compréhension plus nuancée a-t-il été plus court pour l'étude des TIC que pour celle du transport. Les TIC n'ont généralement « *pas d'effet structurant* » mesurable sur le territoire, et M. Savy²²³ souligne par conséquent que « *les enquêtes montrent qu'elles ne sont*

²¹⁸ Danielle Galliano et Pascale Roux, « Les inégalités spatiales dans l'adoption des TIC : le cas des firmes industrielles françaises », Communication aux *Journées Changements organisationnelles et informatisation : Les enseignements d'un dispositif d'enquêtes auprès des salariés et de leurs dirigeants*, Centre d'Etudes de l'Emploi, 4-5 décembre 2003, Paris.

²¹⁹ Pour Richard Lauraire (1995) par exemple, cette infrastructure a permis, en France, l'existence et le développement d'un tissu économique et social ailleurs que dans les zones urbaines et sans aucun doute en province, même si, à l'inverse, on peut aussi affirmer que son usage a probablement contribué à maintenir ou à laisser s'imposer par l'existence des télécommunications, les polarisations urbaines des grandes villes... malgré une tarification qui pénalisait l'éloignement.

²²⁰ Les relations transports-télécommunications sont complexes. Mais elles peuvent être pensées à la suite G. Claisse (1983) sous un double rapport : la complémentarité (technologique et fonctionnelle) et la concurrence (substituabilité). Ainsi, les effets du développement des télécommunications sur le secteur des transports seraient de trois types : *effet de substitution* (remplacement de certains déplacements - domicile-travail, affaires, ...- par des communications à distance) ; *effet de modification des modèles de déplacements* (les effets potentiels des télécommunications sur les modèles de localisation des activités économiques et des résidences conduisent à penser que les modèles de déplacement (mode, durée, longueur, ...) seront amenés à évoluer à moyen terme ; *effet de stimulation* (effets induits des télécommunications sur la demande de transport).

²²¹ Claisse Gérard, 1983, *Transports ou télécommunications : les ambiguïtés de l'ubiquité*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 254 pages.

²²² Marie-Claude Cassé, 1995, op. cit.

²²³ Michel Savy, 1998, op. cit., p. 134.

qu'exceptionnellement un facteur décisif de localisation d'une activité, que l'on saisisse le mouvement sous l'angle du changement technique ou des usages économiques ». Qui plus est, selon le même auteur, « *la nouveauté même des TIC est contestée (on ne parle plus des NTIC) : le téléphone est apparu il y a un siècle, après le télégraphe...* » Par contre, « *la disponibilité des TIC est bien une condition nécessaire à l'implantation et au développement de n'importe quelle activité, mais au même titre que le branchement d'eau ou l'électricité* ».

2 – 2 – 2 – Territoires réels et territoires virtuels : référence au cyberspace

La mise en parallèle des termes « réels » et « virtuels » ne signifie pas qu'ils soient antagoniques dans leur conception. Nous cherchons plutôt à mettre en discussion le thème de la territorialité virtuelle qui, selon Alain Lefebvre²²⁴, « *est aujourd'hui à la mode, particulièrement sous sa version futuriste, celle du cyberspace* ».

Le terme cyberspace (cyberspace en anglais) fut inventé en 1984 par William Gibson dans son roman de science-fiction, *Le Neuromancien*²²⁵. Il désigne, suivant son acception première, l'espace virtuel où l'on se trouve une fois connecté à Internet. Mais il constitue aussi le nouveau territoire virtuel de la société mondiale de l'information, bâti d'après Olivier Jonas sur une triple infrastructure, hétérogène et en constante évolution : « *celle des technologies du numérique (codage, traitement et transmission des informations), celle des réseaux de télécommunications (backbones transnationaux, réseaux de distribution nationaux et boucles locales), celle des réseaux d'information (Internet en position centrale, mais aussi l'ensemble des réseaux d'information privés et publics et des ressources web qui l'alimentent)* »²²⁶.

Le cyberspace renferme une connotation géographique particulièrement intéressante. « *Espace de communication ouvert par l'interconnexion mondiale des ordinateurs* »²²⁷, le cyberspace est, selon la conception d'Emmanuel Eveno, « *une catégorie concurrente de l'espace qui ne traduit pas forcément la rencontre de deux objets souvent en conflit dans leurs relations, en l'occurrence les techniques de communication à distance et l'espace* »²²⁸. En effet, pour cet auteur, « *le cyberspace n'est pas précisément un espace. Il se caractérise plutôt, à la fois dans sa référence romanesque et dans son déploiement et ses représentations contemporaines, comme un système de relations qui, pour être concevable, a été revêtu de*

²²⁴ Alain Lefebvre, « Le territoire revisité par les technologies d'information et de communication », in Alain Lefebvre et Gaëtan Tremblay (dir.), 1998, *Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales*, Presses de l'Université du Québec et Presses Universitaires du Mirail, p. 23.

²²⁵ Cf. William Gibson, *Neuromancien (Neuromancer)*, (trad. Jean Bonnefoy), Découverte, coll. « Fictions », 1985.

²²⁶ Olivier Jonas, 2001, op. cit., p.79.

²²⁷ Selon le sens que lui confère Pierre Lévy, *L'intelligence collective. Pour une anthropologie du cyberspace*, Paris, La Découverte, 1995.

²²⁸ Emmanuel Eveno, 2004 (2004b), op. cit. p. 90.

certaines des qualités et des certains des attributs que l'on reconnaît à l'espace : on peut y voyager, aisément s'y perdre, faire des rencontres(...) Ce qui donne du crédit à tous ces actes tient au fait que les faire désormais dans le cyberspace n'est pas sans conséquence dans l'espace lui-même et dans la pratique de l'espace que peuvent avoir les « usagers » du cyberspace »²²⁹.

Le développement de nouveaux médias comme Internet soulève plusieurs questions d'ordre géographique. Certainement parce que le cyberspace, cet espace virtuel qui rend tous les lieux équidistants, vient en superposition des territoires géographiques, construits eux sur la distance ou la connexité. De l'avis d'Alain Lefebvre, il serait alors enrichissant de « *se demander si les TIC du type Internet contribuent à créer – virtuellement – de nouveaux territoires économiques (commerce sans intermédiation), sociaux (réseaux d'affinités non proxémiques), culturels (brouillage des frontières entre création artistique, diffusion et réception) ou politiques (démocratie électronique directe). Il serait particulièrement intéressant de pouvoir établir le lien entre ces "nouveaux" territoires et les territoires de la géographie traditionnelle »²³⁰.*

Si l'on se fie à la conception des interactions entre le cyberspace et l'espace physique proposée par O. Jonas²³¹, on en arrive à la conclusion que les relations sont pour l'essentiel triptyques. Elles sont de l'ordre de la « *substitution* » (les échanges personnels, professionnels ou commerciaux se dématérialisant de plus en plus), de « *l'analogie* » (les « portails » sur Internet ou autre interface d'accès à des téléservices reconstruisant, de manière virtuelle, les pôles urbains), et de la « *concurrence* » (quand des plates-formes de services ou des sites de commerce électronique offrent les mêmes services que des sites ou des équipements situés dans l'espace physique). Une telle conception se confond en réalité avec la vision d'un monde débarrassé de l'espace et du temps, où les activités humaines se mesurent au temps mondial et instantané du *cyberspace* et où encore la mondialisation et la virtualisation de l'espace conduisent à la désinformation, au dédoublement de la réalité et par conséquent à la désorientation de l'être humain.

Mais il est aussi possible de concevoir la perspective heureuse d'une symbiose avec les réseaux et systèmes d'information, ainsi qu'une complémentarité entre le monde actuel et le monde virtuel, notamment avec la coexistence de différentes échelles temporelles : des temps courts (la télévision, le *zapping*, le clip, le spot), des temps longs (l'éducation, la culture). Cette interaction entre le cyberspace et le monde physique, selon le même auteur, paraît plus réaliste.

²²⁹ Emmanuel Eveno, 2004 (2004b), *op. cit.* p. 90.

²³⁰ Alain Lefebvre, 1998, *op. cit.*, p. 24.

²³¹ Olivier Jonas, 2001, *op. cit.*, p. 79.

Simplement, parce qu'il continuera à exister un temps, de la distance, une durée au transport des personnes et des marchandises, et un temps biologique pour les hommes, qui bien qu'usagers des réseaux d'information avec des activités délocalisées dans un espace virtuel, n'en continueront pas moins de vivre corporellement sur un lieu précis de la planète.

2 – 2 – 3 – Le réseau, nouvelle forme d'organisation de la société ?

Au cœur de la relation entre TIC et territoire se retrouve la question de réseau, comme mode de mise en relation et comme constitutif de l'organisation de l'espace géographique. Cette notion semble donc intéressante pour la compréhension de la problématique des usages des TIC dont nous traitons dans ce travail.

Il existe des réseaux de pouvoir, d'influence. Les entreprises ont leurs réseaux. Les États ont à se préoccuper de réseaux d'infrastructures mais aussi de réseaux de services. Et que dire des réseaux hydrographiques qui ont de tout temps retenu l'attention des géographes et des aménageurs. En réalité, le mot réseau s'est glissé partout. C'est une « *notion omnipotente et omniprésente* »²³². « *La vie quotidienne est tributaire de l'accès aux réseaux de transport, aux réseaux d'alimentation en eau ou en énergie, aux réseaux de télécommunication, aux réseaux bancaires, etc. Chacun tisse et retisse sans cesse ses réseaux individuels* »²³³.

Les réseaux modèlent en permanence les territoires. A. Ciattoni et Y. Veyret²³⁴ en ont identifié quelques grandes familles. Il s'agit des réseaux hydrographiques qui, de tout temps, ont été considérés comme des principes directeurs majeurs de l'organisation de l'espace ; des réseaux techniques qui renvoient à la définition à la fois la plus étroite et la plus immédiate de la notion : « *leurs infrastructures sont localisables, qu'il s'agisse des infrastructures de lignes (routes, rails, câbles, conduits, etc.) ou de celles des nœuds (points d'accès, gares, centrales, stations, émetteurs, relais, etc.). Leur développement alliant diversification et densification des dessertes s'est beaucoup accéléré au cours du dernier siècle. La géographie attire enfin l'attention sur les réseaux d'échange, ou réseaux de flux* ». Enfin, le dernier ensemble est constitué par le large éventail des réseaux sociaux : « *leur inscription dans l'espace n'en est pas moins réelle dans la mesure où leurs acteurs sont localisés et où, pour exister et pour durer, ils ont dû saisir les opportunités de communication et de transport entre différents lieux. De plus, de la convergence des chemins empruntés, de la durée des relations par eux engendrées, dépend aussi la formation des territoires* ».

²³² Pierre Musso, « Genèse et critique de la notion de réseau », in Daniel Parrochia (dir.), 2001, *Penser les réseaux*, Champs Vallon, Col. Milieux, p. 194.

²³³ Annette Ciattoni et Yvette Veyret, 2007, *Les fondamentaux de la géographie*, Paris, Armand Colin, p. 13.

²³⁴ Ibid., p. 16.

L'attention peut aussi être portée surtout sur les réseaux techniques qui, avec la croissance de la technologie Internet, deviennent des facteurs essentiels de l'organisation spatiale voire de l'économie. Manuel Castells est certainement l'une des figures emblématiques de cette thèse. Dans la plupart de ses publications, l'idée que « nous vivons dans un monde en réseau »²³⁵ y est défendue avec ardeur.

Les réseaux sont présents là où de nouvelles formes dynamiques apparaissent dans la société, dans l'économie ou dans la politique. Manuel Castells pense que le réseau numérique mondial est pour ce XXI^e siècle ce que l'usine était à l'époque de la révolution industrielle. De même que, naguère, les individus ont dû abandonner leur vie agricole, adopter le rythme des machines et vivre autour des centres de production, se donnant de nouvelles formes de gouvernement, la société de demain se façonne dès aujourd'hui dans le foisonnement des données. Les réseaux nous mènent vers un avenir où il n'y a ni haut ni bas, ni direction ni hiérarchie, ni centre ni périphérie, mais seulement des nœuds et des connexions souples reliant chaque nœud à tous les autres. Dans la conclusion de son ouvrage intitulé *La société en réseau*, M. Castells écrit : « *notre exploration des structures sociales qui se mettent en place dans les différents domaines de l'activité et de l'expérience humaines nous conduit à la conclusion que les fonctions et les processus dominants de l'ère de l'information s'organisent de plus en plus en réseaux. Les réseaux constituent la nouvelle morphologie sociale de nos sociétés, et la diffusion de la logique de la mise en réseau détermine largement les processus de production, d'expérience, de pouvoir et de culture* »²³⁶.

Le réseau étant une ancienne forme d'organisation sociale, comment expliquer le subit regain d'intérêt dont jouit cette notion dans les sciences sociales ? En effet, les réseaux ont toujours existé, de tout temps, dans toutes les cultures, sous de multiples formes. Mais la nouveauté relève aujourd'hui du fait que « *le nouveau paradigme des technologies de l'information fournit les bases matérielles de son extension à la structure sociale toute entière. De surcroît, le pouvoir des flux prend le pas sur les flux de pouvoir. La présence ou l'absence dans le réseau et la dynamique de chaque réseau par rapport aux autres sont les sources essentielles de la domination et du changement dans la société en réseaux, dans la mesure où la morphologie sociale l'emporte sur l'action sociale* »²³⁷.

²³⁵ Cf Manuel Castells, 2001 (2001a), *La société en réseau. L'ère de l'information*, Paris, Fayard.

²³⁶ Manuel Castells, 2001 (2001a), op. cit., p. 575.

²³⁷ Ibid.

Selon Alain Lefebvre²³⁸, les géographes qui s'intéressent aux formes socio-spatiales et à leur évolution utilisent couramment la distinction territoires/réseaux pour caractériser deux modes différenciés d'organisation spatiale. L'opposition entre territoire et réseau est en effet largement utilisée dans les analyses spatiales de la communication électronique. Le principe de la connexité est, on le sait, placé au cœur du fonctionnement des systèmes de télécommunication. A cet égard, il faut relever à la fois la puissance et la perversité de la métaphore des « autoroutes de l'information » qui est parfaitement trompeuse. Ce terme emprunté au langage topographique traditionnel cache en réalité un dispositif topologique complexe fait de multiples faisceaux reliés entre eux par différents systèmes d'interconnexion et de communication : la notion de « *distance électronique* » renvoie plus à la question du temps d'accès pour l'utilisateur qu'à la métrique euclidienne classique et l'une des caractéristiques principales des « *inforoutes* » réside précisément dans l'extrême discrétion – pour ne pas dire l'absence – d'emprise territoriale apparente.

Les réseaux, instruments dynamiques de la construction territoriale s'opposent donc aux composants statiques du territoire, les mailles (zones géographiques), et les nœuds (villes). Dans ce jeu entre les réseaux, déployés par des industriels à l'échelle internationale, et les dispositifs statiques qui relèvent de la propriété et de l'organisation politique, la principale variable est alors la vitesse. Les réseaux d'information et de télécommunication portent un risque important de désynchronisation spatio-temporelle conduisant à la construction de deux territoires juxtaposés. Le cyberspace permet des relations quasi instantanées entre les individus ou entre les entreprises, alors que les rencontres physiques restent généralement contraintes par le temps des déplacements et des transports.

Dans un article au titre fort accrocheur paru dans la revue *Espaces-Temps*, Jacques Lévy²³⁹ a lui aussi mis en perspective le problème du couple sémantique territoire/réseau qui pose de sérieuses difficultés d'interprétation. Cet auteur pense d'ailleurs qu'« *avec les réseaux et les territoires on ferait le tour complet de l'espace* ». Le territoire, d'après lui, est un espace contigu, incluant des représentations et des pratiques qui ont en commun une métrique continue. A cela s'oppose le réseau qui fonctionne sur le principe de la connexité et non de la contiguïté. La diversité du monde à ses différentes échelles se retrouve dans les réseaux qui, de par leur principe topologique, ignorent les proximités comme les distances topographiques. Dès lors, quelques interrogations s'imposent légitimement : cette absence de marquage territorial qui va de

²³⁸ Alain Lefebvre, « Logique de réseau et ressource territoriale : l'expérience UBI de télé-services dans la région du Saguenay – Lac Saint-Jean au Québec », in *Flux*, n° 24, avril-juin 1996, p. 50.

²³⁹ Jacques Lévy, « A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ? », in *Espaces-Temps*, n° 51-52, 1991.

pair avec le réseau peut-elle servir de mobile pour déceler, dans les TIC, les prémisses d'une nouvelle organisation de l'espace libérée des contraintes de la distance et du temps ? Les réseaux de la communication électronique opèrent-ils une véritable déterritorialisation des échanges ?

Notre propos ne s'inscrit pas pourtant dans une perspective de dénonciation superflue des arguments mystificateurs d'une « *position théorique qui n'hésite pas à transposer directement les caractéristiques essentielles d'une technologie (le temps réel et l'ubiquité) à l'espace social qui les accueille* »²⁴⁰. D'autres auteurs, parmi lesquels G. Claisse²⁴¹, l'ont déjà fait. Nous ne cherchons pas non plus à relever l'évidence selon laquelle le temps social – non réductible à la notion de temps électronique – est à la base de la constitution des territoires. Notre objet est plutôt de mettre en exergue la flexibilité que permet l'organisation en réseau et qui est un atout essentiel à l'ère de l'information, où pratiquement toutes les sociétés sont confrontées à de rapides changements. À la suite de N. Curien et P.-A. Muet²⁴², nous soutenons qu'à l'opposé des grands systèmes hiérarchisés de l'ère de la production de masse, l'ère de l'information s'appuie sur le développement de systèmes décentralisés et coordonnés par le transfert d'informations à travers un réseau planétaire. Ce changement affecte certes au premier rang les entreprises, mais il conduit aussi les États et les administrations à refonder leurs relations avec les citoyens et les administrés.

Pour Henry Bakis et Loïc Grasland, « *les géographes se doivent d'investir plus largement le champ des réseaux et de procéder à des analyses tant théoriques que factuelles s'ils veulent être en phase avec l'évolution des sociétés et des territoires* »²⁴³. La géographie est loin d'être exclue des problématiques des Technologies de l'Information et de la Communication. En effet, le cyberspace, nouveau territoire de la société de l'information, qui participe de la redéfinition l'espace public, l'espace social, l'espace culturel et l'espace économique, demande une nouvelle géographie reconsidérant les schémas classiques d'analyse scalaire et temporelle²⁴⁴. La géographie du cyberspace ne vise cependant pas à décrire les modalités de fonctionnement d'un

²⁴⁰ Alain Lefebvre, 1996, *op. cit.*, p. 51.

²⁴¹ Gérard Claisse, 1997, *L'abbaye des télémythes. Techniques, communication et société*, Lyon, Aléas, 1997, 358 pages.

²⁴² Nicolas Curien et Pierre-Alain Muet, 2004, *La société de l'information*, Paris, La Documentation française, 311 pages.

²⁴³ Henry Bakis et Loïc Grasland, 1997, « Les réseaux et l'intégration des territoires : position de recherche », in *Netcom*, Vol. 11, n° 2, p. 421.

²⁴⁴ Emmanuel Eveno évoque cette problématique dans son *Projet de Commission pour le Comité National de Géographie : Pour une géographie de la société de l'information*, publié dans la revue *Netcom*, vol. 11, 1997. Référence peut aussi être faite aux travaux récents de la Commission *Géographie des communications et des télécommunications* de l'Union Géographique Internationale (UGI).

espace sans distance, rythmé par le temps des ordinateurs, mais elle cherche à confronter cet espace aux territoires qui se construisent sur des temporalités et des distances sociales.

Quelques questions comme la décentralisation, le rôle des collectivités locales et de leur rapport au global interpellent les spécialistes de l'analyse spatiale. C'est dans cette perspective que nous nous essayons à l'analyse de la mise en œuvre des technologies en réseau dans les collectivités locales de la région de Dakar.

III – Enseignement bibliographique : les collectivités locales sur la marge

Loin de connaître son épilogue, la problématique des relations entre TIC et espace géographique se renouvelle avec la croissance des médias tels qu'Internet qui se joue de certaines contraintes de l'éloignement. Mais la distance, nous l'avons souligné dans les pages qui précèdent, n'est pas que physique, c'est aussi un « *produit social* ». Ainsi, si le monde se contracte, ce n'est guère de manière uniforme ni identique pour tous et les conséquences de cette contraction ne sont pas ressenties dans la même façon partout. Il y a alors encore beaucoup à dire sur les évolutions en cours. Le formidable bouleversement actuel de notre rapport au monde appelé « globalisation » ne fait qu'accroître la nécessité d'une approche géographique et revitaliser l'intérêt d'une discipline qui se penche sur les relations entre les sociétés et leurs espaces, qu'ils soient actuels ou virtuels, architecturaux ou oniriques.

Par fin de la géographie, faut-il donc entendre en même temps fin de la discipline elle-même ? Certainement pas. Croire à cela revient à sous-estimer l'élargissement des champs ré-explorés au fil du temps par les géographes, de l'étude des imaginaires individuels ou collectifs à celle des ségrégations spatiales en passant par la diffusion des processus d'innovation. Adhérer à cette idée revient aussi nier l'apport de nombreux travaux de géographes dans la mise au jour d'un véritable paradoxe : la poursuite de la concentration des entreprises mais aussi des populations à proximité des métropoles malgré les possibilités de dissémination offertes par les nouvelles technologies. Selon Etienne Piguet²⁴⁵, « *loin de marquer la fin de la géographie, la globalisation en marque le renouveau. Les thèmes ne manquent pas, la géographie n'a pas fini son histoire* ».

Mais l'histoire de la géographie des TIC est relativement récente. Elle est marquée par ce qu'on pourrait appeler une « *lutte académique* » qui avait pour vocation, selon E. Eveno²⁴⁶, de revendiquer, pour la « *spécialité TIC* », une place moins marginale dans la discipline

²⁴⁵ Etienne Piguet, 2004, « La fin de la géographie ? Leçon inaugurale », *op. cit.*

²⁴⁶ Emmanuel Eveno, 2004 (2004a), « La géographie de la société de l'information : entre abîmes et sommets », *op. cit.*, p. 14.

géographique. Cette géographie des TIC, appelée aussi « *géographie du Catoblépas* »²⁴⁷ par ce même auteur, connaît jusqu'aujourd'hui quelques difficultés d'épanouissement, son intégration dans le corpus particulier de la géographie humaine étant ralentie voire complexifiée par des conflits de légitimité auxquels fait face la Commission Société de l'Information depuis sa création au sein du Comité National Français de Géographie²⁴⁸.

Les géographes qui travaillent sur la question des TIC constituent un groupe très restreint que ce soit aux Etats-Unis, en France, au Canada ou ailleurs à travers le monde. Leur répartition épouse les schémas de la distribution spatiale des foyers de l'avènement, de la percée et de l'institutionnalisation de la question de recherche sur les TIC au sein de la géographie. Par conséquent, si l'Europe, la France en particulier, figure en tête de classement des territoires d'expression de cette méta-branche de la discipline, l'Afrique ferme incontestablement la marche.

En Afrique, la prise en compte des télécommunications dans la recherche géographique a été très lente. Il est extrêmement rare de trouver des écrits de géographes de la période coloniale et même postcoloniale qui traitent explicitement de la problématique spatiale des techniques de télécommunication. Le bilan de la pensée et des concepts géographiques sur l'Afrique Noire dans les cahiers d'Outre-Mer dressé par Claire Maitrier²⁴⁹ pour la période allant de 1947 à 1980, confirme bien la part marginale des techniques dans les préoccupations des chercheurs de cette époque. Les techniques, lorsqu'elles étaient abordées, se rapportaient presque toujours au « *monde rural* », et le « *dualisme entre tradition et modernité* » marquait alors aussitôt les esprits.

²⁴⁷ Le Catoblépas est une bête fabuleuse décrite par l'écrivain et naturaliste romain Pline l'Ancien dans son monumentale encyclopédie intitulée *Histoire naturelle*. Cet animal qui était censé vivre aux abords du fleuve Sénégal, en Ethiopie ou sur les flancs du Mont Olympe où il se nourrissait de végétaux, avait une curieuse disposition. Son long et faible cou était incapable de supporter sa tête très lourde. Celle-ci était donc toujours inclinée vers le sol, et c'est heureux car n'importe quel humain qui eut croisé son regard mourrait aussitôt. Dans son ouvrage *La Tentation de saint Antoine* (version de 1874), Gustave Flaubert parle de cet animal en ces termes : « *Gras, mélancolique, farouche, je reste continuellement à sentir sous mon ventre la chaleur de la boue. Mon crâne est tellement lourd qu'il m'est impossible de le porter. Je le roule autour de moi, lentement ; et la mâchoire entr'ouverte, j'arrache avec ma langue les herbes vénéneuses arrosées de mon haleine. Une fois, je me suis dévoré les pattes sans m'en apercevoir. Personne, Antoine, n'a jamais vu mes yeux, ou ceux qui les ont vus sont morts. Si je relevais mes paupières, - mes paupières roses et gonflées, - tout de suite, tu mourrais* ».

²⁴⁸ L'orientation principale de cette commission est, selon Henry Bakis, de « contribuer à l'essor d'une géographie des Télécommunications et des systèmes d'information qui constituent l'un des leviers de l'aménagement du territoire (désenclaver les territoires, améliorer les performances économiques, et permettre par diverses formes de téléactivités, une connexion inédite entre le niveau global et le niveau local) ».

²⁴⁹ Claire Maitrier, « La pensée et les concepts géographiques sur l'Afrique Noire dans les cahiers d'Outre-Mer : 1947-1980 », in Bruneau Michel et Dory Daniel (dir.), 1989, *Les enjeux de la tropicalité*, Paris, Masson, pp.98-110.

Mais selon Eric Bernard²⁵⁰, il n'y a pas eu de décalage entre la constitution du champ d'étude sur les télécommunications et son application sur l'aire géographique africaine si l'on considère la revue Netcom comme indicateur pertinent de l'état de la recherche sur le sujet. En effet, le premier article traitant de la question des télécommunications et de l'aménagement du territoire en Afrique est paru juste dans le second numéro du deuxième volume de cette revue, soit seulement une année après la création de celle-ci (1987). Dans cet article de dix sept pages, Jérôme N'zébélé envisageait le cas du Congo²⁵¹. Toutefois, le premier article de Netcom consacré spécifiquement aux réseaux informatiques en Afrique ne fut publié que douze ans plus tard, soit en 2000, par Eric Bernard. Dans ce papier, l'auteur scrutait le cas spécifique du Réseau Intertropical d'Ordinateurs, un programme soutenu par l'Orstom²⁵², selon deux aspects : son rôle dans la mise en place des réseaux électroniques dans certains pays d'Afrique francophone subsaharienne et le trafic électronique qu'il a permis d'assurer entre ces pays et le reste du monde²⁵³.

En général, le débat sur la question de l'Internet en Afrique date du début des années 1990. Le thème central portait alors sur la connexion physique de l'Afrique au réseau télématique mondial, plus précisément sur la nature des infrastructures télématiques installées ou à installer pour le besoin des échanges médicaux et scientifiques, ainsi que sur le coût du matériel comme obstacle majeur de la connectivité de l'Afrique²⁵⁴. Ces thèmes vont prédominer jusqu'aux années 2000 lorsque la diversité des analyses converge vers un concept transversal, celui d'« enjeux des nouvelles technologies de communication en Afrique », qui englobe les changements multisectoriels ayant les NTIC soit comme cause soit comme effet dans ce continent²⁵⁵. Par rapport à cet axe thématique précis, la géographe Annie Chéneau-Loquay a été particulièrement prolifique.

A travers une hypothèse centrale (*la mondialisation paradoxale*) qu'elle développe dans de nombreux articles sur les TIC, notamment Internet et le téléphone mobile en Afrique, et dans deux principaux ouvrages collectifs qu'elle a dirigés (en 2000 et 2004), Annie Chéneau-Loquay

²⁵⁰ Eric Bernard, décembre 2003, *Le déploiement des infrastructures Internet en Afrique de l'Ouest*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université Montpellier III – Paul Valéry, p. 25.

²⁵¹ Jérôme N'zébélé, « Télécommunications et aménagement au Congo », in *Netcom*, vol. 2, n°2, décembre 1988, p.127-143.

²⁵² Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération, devenu par la suite l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

²⁵³ Eric Bernard, « Le développement des réseaux électroniques en Afrique : l'exemple du Réseau Intertropical d'Ordinateurs », in *Netcom*, vol. 14, n° 3-4, 2000, pp. 303-322.

²⁵⁴ Raphaël Tshimbulu Ntambué, « Débat sur l'Internet en Afrique. Thématique, typologie, caractéristiques », in Armand Mattelart et Gaëtan Tremblay (dir.), 2003, *2001 Bogues. Globalisme et pluralisme*, Vol. 4, Communication, démocratie et globalisation, Québec, Les Presses de l'Université du Laval, pp. 201-218.

²⁵⁵ Raphaël Tshimbulu Ntambué, *ibid.*

a procédé à une analyse de multiples questions se rapportant à la géographie des télécommunications dans le continent noir. Elle a notamment passé en revue, entre autres sujets, le développement des usages des TIC pour les besoins de l'échange, la place de l'Afrique dans les réseaux de communication mondiaux, les relations entre l'Etat, le droit et les réseaux techniques dans le processus de modernisation, le rôle des Etats africains face au déploiement des réseaux de télécommunications, les territoires de la téléphonie mobile en Afrique, les défis liés à l'insertion des TIC dans les économies africaines à travers l'exemple d'Internet au Sénégal, les grandes tendances des modes d'accès et d'utilisation d'Internet en Afrique, la coopération en matière de NTIC dans ce continent, la compatibilité des nouvelles technologies avec l'économie informelle en Afrique, les formes et dynamiques des accès publics à Internet en Afrique de l'Ouest²⁵⁶.

Toujours dans le registre des « enjeux des TIC en Afrique », quelques autres travaux peuvent utilement être inscrits. En 2002, les opportunités de développement qu'offre ou représente l'Internet pour le continent africain avaient été analysées par Jacques Bonjawo dans un ouvrage paru aux éditions Karthala²⁵⁷. Une année auparavant, François Ossama avait étudié les enjeux que soulève l'insertion des nouvelles technologies en Afrique au sud du Sahara²⁵⁸.

Patrick J. Brunet, Oumarou Tiemtoré et Marie-Claude Vettraino-Soulard se sont intéressés, quant à eux aux enjeux éthiques d'Internet en Afrique de l'Ouest²⁵⁹. Ces auteurs sont d'abord partis du constat selon lequel le monde connaît actuellement un profond changement lié au développement du réseau mondial de l'information qu'est Internet. Pensant alors que l'Afrique est participante de ce développement, quelle que soit sa vitalité ou sa position vis-à-vis du reste du monde, ils se sont interrogés ainsi : « *le développement d'Internet en Afrique se traduit-il en termes d'intégration ou d'assimilation ?* ». Leur ouvrage insiste sur le fait que le risque d'assimilation est réel et montre justement en quoi, non seulement par les contenus eux-mêmes, mais par l'usage de cette technologie, Internet provoque un bouleversement dans les modes et les pratiques de communication des communautés africaines. Ce bouleversement touche toutes les sphères du social, et leur recherche a spécifiquement porté sur les aspects éthiques pour lesquels elle a montré toute l'importance des enjeux.

²⁵⁶ Se référer à la bibliographie pour les détails de ces publications.

²⁵⁷ Jacques Bonjawo, 2002, *Internet, une chance pour l'Afrique*, Paris, Karthala, 208 pages.

²⁵⁸ François Ossama, 2001, *Les nouvelles technologies de l'information. Enjeux pour l'Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, Col. Etudes africaines, 192 pages.

²⁵⁹ Patrick J. Brunet, Oumarou Tiemtoré et Marie-Claude Vettraino-Soulard, *Les enjeux éthiques d'Internet en Afrique de l'Ouest : vers un modèle éthiques d'intégration*, CRDI/L'Harmattan/Les Presses de l'Université Laval, 2002, 170 pages.

Le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) a également mené des recherches sur la question des TIC en Afrique, notamment avec leur programme ACACIA²⁶⁰. Ces recherches ont abouti à la publication de trois volumes d'ouvrages portant sur les « Technologies de l'information et de la communication pour le développement en Afrique ». Le premier volume a été dirigé par Ramata Molo Thioune. Il résulte de la synthèse de quatre études de cas menées dans les communautés choisies, études ayant concerné des zones rurales et périurbaines de l'Afrique du Sud, du Kenya, de l'Ouganda et du Sénégal. Ces études sont de nature exploratoire et descriptive, et sont centrées sur les communautés, sur leurs réactions et leurs comportements vis-à-vis d'une innovation technologique qui devrait apporter des changements profonds dans la vie quotidienne de ces communautés dans le sens d'une amélioration de leurs conditions de vie. Elles cherchent aussi à faire ressortir les processus, les changements observés au sein de ces communautés, à décrire les conditions optimales de mise en œuvre des projets TIC dans des environnements pauvres²⁶¹. Le second volume de l'ouvrage sur les « Technologies de l'information et de la communication pour le développement en Afrique » a été codirigé par Florence Ebam Etta et Sheila Parvyn-Wamahiu. Il s'agissait cette fois-ci pour les contributeurs à cet ouvrage de discuter de « *l'expérience des télécentres communautaires* »²⁶². Enfin, le troisième volume s'intéressait à « *la mise en réseau d'institutions d'apprentissage – SchoolNet* »²⁶³. L'histoire des SchoolNet en Afrique est celle d'une tentative visant à appliquer les TIC à des milieux où les ressources sont rares en vue de promouvoir

²⁶⁰ Ce programme a été lancé en 1997. Ses objectifs étaient multiples mais il s'agissait principalement d'améliorer la compréhension et la connaissance des incidences des TIC sur la réduction de la pauvreté et le développement humain en Afrique ; de renforcer les capacités des pays africains de formuler et mettre en place des politiques nationales qui reconnaissent un accès équitable aux TIC et à l'information favorisant le développement socioéconomique ; de contribuer à la recherche propice au développement et à l'adoption de technologies abordables et fonctionnelles en Afrique ; de venir en aide à la recherche qui enrichit le contenu africain offert au travers des TIC ; et de tirer des enseignements de la recherche et de l'expérimentation communautaire de ce projet en veillant à diffuser ces connaissances au plus grand nombre. Cf. <http://www.idrc.ca/acacia/>

²⁶¹ Ramata Molo Thioune (dir.), *Technologies de l'information et de la communication pour le développement en Afrique. Volume 1 : Potentialités et défis pour le développement communautaire*, Ottawa, CRDI ; Dakar, CODESRIA, 2003, 220 pages.

²⁶² Florence Etta et Sheila Parvyn-Wamahiu (dir.), *Technologies de l'information et de la communication pour le développement en Afrique. Volume 2 : L'expérience des télécentres communautaires*, Ottawa, CRDI ; Dakar, CODESRIA, 2005, 201 pages.

²⁶³ « *Les SchoolNet sont des organisations essentiellement nationales chargées de la promotion de l'enseignement et de l'apprentissage par le biais des TIC. L'idée est née au Canada et en Europe où les premiers SchoolNet ont vu le jour dans les années 80 et 90. Au centre du processus des SchoolNet, se trouve une transformation révolutionnaire dans la manière dont se déroulent l'enseignement et l'apprentissage. Depuis le début des années 90, l'initiative SchoolNet a pris racine en Afrique pour ensuite essaimer sur l'ensemble du continent. Ce phénomène a débuté sous forme de nœuds d'accès des communautés aux TIC, généralement initiés et catalysés par des organismes tels que le CRDI par le biais de son programme Acacia, et la World Links for Development Program de la Banque mondiale. Aujourd'hui, bon nombre de ces projets ont dépassé le cadre de simple points d'accès communautaires aux TIC et représentent des débuts timides d'une révolution éducative au niveau des établissements scolaires* ». Cf. Tina James (dir.), *Technologies de l'information et de la communication pour le développement en Afrique. Volume 3 : La mise en réseau d'institutions d'apprentissage – SchoolNet*, Ottawa, CRDI ; Dakar, CODESRIA, septembre 2005, 306 pages.

l'éducation et le développement, et ensuite réduire la fracture numérique. Ce processus s'est déroulé dans un contexte caractérisé par un scepticisme profond qui animait les acteurs du développement quant à l'opportunité de promouvoir les TIC dans une Afrique minée par la pauvreté. L'histoire des SchoolNet en Afrique est un résumé de cette expérience riche en leçons de succès et d'échecs, de difficultés et de triomphes, de beaucoup de frustrations mais aussi d'espoirs inouïs. Ce troisième volume de l'ouvrage « Technologies de l'information et de la communication pour le développement en Afrique » analyse donc toutes ces questions.

Il existe aussi des mémoires universitaires qui ont alimenté le débat sur les modes d'insertion et d'usages des TIC en Afrique. Audrey Lainé par exemple s'est intéressé aux réseaux de communication et aux réseaux marchands en Afrique occidentale. Son étude se focalisait surtout sur l'utilisation des moyens de communication par des communautés de commerçants guinéens et sénégalais²⁶⁴. Une étude similaire a été réalisée par Caroline Dulau dans son mémoire de maîtrise de géographie. Cet auteur envisageait effectivement les systèmes de communications, les acteurs et les réseaux du « grand commerce » à Kayes au Mali²⁶⁵. En 2002, Nicolas Pėjout apportait un éclairage sur les TIC en Afrique du Sud²⁶⁶. Son étude constitue d'ailleurs un diagnostic des représentations du développement découlant de l'usage des technologies, à travers une analyse des discours politiques sur les TIC et de l'action concrète en la matière. Quant à Béatrice Traoré, elle a exposé dans une étude récente les enjeux afférents à l'usage de l'Internet dans la crise ivoirienne. Cet auteur a en effet décrit, pour la période allant de novembre 2004 à décembre 2005, la place occupée par ce média dans la bataille médiatique que se livrent les différents groupes en conflit²⁶⁷.

Au centre de la production scientifique sur les TIC en Afrique on retrouve le thème de l'accès, des usages et de l'appropriation qui introduit le concept polémique de « fracture numérique ». Ce constat reste valable pour la littérature concernant le Sénégal.

Si la connaissance des formes d'utilisation et des processus d'appropriation des TIC par la société sénégalaise a enregistré une nette avancée, c'est pour beaucoup grâce au programme *Technologie, Entreprise et Société* de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le Développement Social (UNRISD), qui avait aiguisé la curiosité de beaucoup de chercheurs,

²⁶⁴ Audrey Lainé, 1999, *Réseaux de communications et réseaux marchands en Afrique de l'ouest : Premier éléments sur l'accès et les usages des NTIC dans le domaine du commerce en Guinée et au Sénégal*, mémoire de DEA en Sciences Po, Université de Bordeaux 4, 124 pages.

²⁶⁵ Caroline Dulau, 2001, *Systèmes de communications, acteurs et réseaux du grand commerce à Kayes au Mali*, mémoire de maîtrise de géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 134 pages.

²⁶⁶ Nicolas Pėjout, 2002, *Les N-TT-IC en Afrique du Sud : outils et représentations du développement*, mémoire de DEA « Recherches Comparatives sur le Développement, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 226 pages.

²⁶⁷ Béatrice Traoré, 2006, *La crise ivoirienne sur la toile : les stratégies communicationnelles des parties en présence de novembre 2004 à décembre 2005*, mémoire de master, IEP Bordeaux 3, 67 pages.

universitaires et non universitaires, pour les TIC. Ce programme avait pris en charge des volets aussi diversifiés que :

- l'usage des TIC dans l'enseignement supérieur, et dans le système éducatif sénégalais en général ;
- l'appropriation sociale de ces outils et leur utilisation par certains groupes de population (les émigrés par exemple) ;
- le rôle et la place des TIC dans la gestion des affaires de l'Etat et des entreprises nationales ;
- l'usage des TIC dans les processus électoraux nationaux et leur apport dans la construction de la bonne gouvernance et la promotion de la démocratie locale.

L'« état des lieux » publié en 2000 par Olivier Sagna, l'un des auteurs africains les plus prolifiques dans le domaine des TIC au Sénégal, a servi de support de travail à presque tous les autres chercheurs impliqués dans ce programme initié par l'UNRISD. En effet, l'étude d'Olivier Sagna²⁶⁸ faisait le point sur les enjeux de l'évolution des NTIC au Sénégal, depuis l'introduction de ces outils dans le pays pendant la période coloniale jusqu'en 2000. Son document présentait aussi les multiples questions et champs de recherche non encore investis mais qui méritaient pourtant de l'être.

Considérées dans leur ensemble, les recherches qui ont été menées dans le cadre de ce programme abordent rarement la question des TIC dans une perspective spatiale, c'est-à-dire celle intégrant la dimension géographique des usages des technologies et leurs traductions sur l'espace. Seules deux exceptions peuvent être relevées. En effet, Cheikh Guèye²⁶⁹ a étudié le cas de Touba et de la communauté mouride pour tenter de comprendre la manière dont les habitants de cette ville se sont appropriés les technologies et la façon dont ils en font des instruments de conquête de nouveaux territoires pouvant servir de champ d'expansion au mouridisme²⁷⁰. Son analyse qui mêle les TIC, la religion et le territoire mouride constitue en définitive un éclairage

²⁶⁸ Olivier Sagna, 2000, *Les technologies de l'information et de la communication et le développement social au Sénégal. Un état des lieux*, Technologie et société, Genève, UNRISD, Document n°1, 61 pages.

²⁶⁹ Cheikh Guèye, 2002, « Enjeux et rôle des NTIC dans les mutations urbaines : le cas de Touba », in Momar-Coumba Diop (dir.), *Le Sénégal à l'heure de l'information : Technologie et société*, Paris, Karthala, Genève, UNRISD.

²⁷⁰ « Le mouridisme est un mouvement religieux né au Sénégal sous l'impulsion du marabout Cheikh Ahmadou Bamba, à la fin du XIXe siècle. L'entreprise religieuse de ce *cheikh* (guide spirituel) suivi par ses *taalibe* (disciples), le conduira à affronter les colons qui voyaient dans ce mouvement un danger pour leur pouvoir. Exilé à plusieurs reprises, en tout pour une durée de plus de dix ans, son charisme entraîna des conversions de plus en plus nombreuses ». Cf. Sophie Bava, « Entre Touba et Marseille : le mouride migrant et la société locale », in Momar Coumba Diop (dir.), *La société Sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, pp. 579-594 ; et Cheikh Guèye, « Touba, enveloppe et produit d'une confrérie en mutation », Coumba Diop (dir.), *La société Sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, pp. 597-636.

original du rôle des TIC sur les mutations enregistrées dans l'espace urbain « toubien ». Serigne Mansour Tall²⁷¹, lui, s'est intéressé à l'utilisation des nouvelles technologies par les émigrés sénégalais. Sa recherche a fait la lumière surtout sur la façon dont les Sénégalais de l'extérieur parviennent à garder les liens avec leurs familles d'origine et sur la façon dont ces outils de communication agissent en retour sur leurs relations et leurs modes de vie.

En parallèle aux programmes de recherche qui permettent par moment de combler quelques lacunes de la connaissance sur l'utilisation des TIC au sein de la société sénégalaise, les travaux universitaires se font de plus en plus importants. Les géographes s'impliquent, mais leur engagement dans ce champ reste encore faible. En prenant en exemple le département de géographie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, et comme échelle temporelle la période de 1995 à 2005, on constate que seuls trois mémoires ont été produits sur le thème des télécommunications, à presque dix années d'intervalle. Le premier mémoire de géographie, celui d'Eric Thiaw²⁷², envisageait la question du développement des infrastructures de télécommunication au Sénégal, et particulièrement de l'infrastructure de téléphonie fixe, depuis la communication par ondes décimétriques jusqu'à l'utilisation du satellite en passant par les faisceaux hertziens et les câbles sous-marins. Le second mémoire de géographie a été produit en 2004 et portait sur le thème des usages du téléphone filaire et de l'Internet dans un quartier de Dakar²⁷³. Enfin, le troisième mémoire de géographie traitait de la relation entre TIC et mobilité à travers l'exemple des Systèmes d'Information Populaires et du Système d'Information sur les Marchés dans l'agglomération dakaroise²⁷⁴. Ce n'est finalement qu'à partir de 2007, notamment suite à la mise en place d'un « Collectif de recherche sur les TIC » que les problématiques liées au développement de la société de l'information ont commencé à intéresser quelques étudiants du Département de géographie de l'UCAD. Concrètement en janvier 2009, trois mémoires de maîtrise ont été soutenus sur ces questions²⁷⁵.

²⁷¹ Serigne Mansour Tall, 2002, « Les émigrés sénégalais et les nouvelles technologies de l'information et de la communication », in Momar-Coumba Diop (dir.), *Le Sénégal à l'heure de l'information : Technologie et société*, Paris, Karthala, Genève, UNRISD, pp. 223-261.

²⁷² Eric Thiaw, 1995, *Infrastructures et services des télécommunications au Sénégal : le développement de la téléphonie*, mémoire de maîtrise de géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 82 pages.

²⁷³ Ibrahima Sylla, 2004, *Approche géographique de l'appropriation des TIC par les populations : l'exemple des télécentres et des cybercafés dans le quartier Ouagou Niayes à Dakar*, mémoire de maîtrise de géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 114 pages.

²⁷⁴ Ibrahima Sylla, 2005, *Technologies de l'Information et de la Communication et mobilité en zone littorale : le cas de l'agglomération urbaine de Dakar*, mémoire de DEA de Géographie - Chaire UNESCO de « Gestion intégrée et développement durable des régions côtières et des petites îles », Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 74 pages.

²⁷⁵ Abdou Ndao, janvier 2009, *Diffusion de l'information par les NTIC dans l'agglomération urbaine de Dakar : l'exemple du site web municipal de Grand Yoff*, mémoire de maîtrise de géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 101 pages ; Mamadou Moustapha Fall, janvier 2009, *Mode d'appropriation de l'Internet par les étudiants de l'Université Cheikh Anta Diop : conditions d'accès et formes d'usages*, mémoire de maîtrise de géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 97 pages ; Idrissa Ndiaye, janvier 2009, *L'usage des Technologies de*

D'autres travaux scientifiques ont été réalisés soit par des chercheurs ou étudiants français ayant leur terrain d'étude au Sénégal ou en Afrique en général, soit par des chercheurs sénégalais ou africains de manière générale inscrits dans une université française. Par exemple, Frédéric Barbier²⁷⁶, dans son mémoire de maîtrise, a étudié l'expansion des télécentres à Dakar. Il a notamment décrit la genèse de ces lieux publics d'accès au téléphone, le rôle des acteurs de départ tout en détaillant le processus débuté en 1992. Son approche de type comparatif permet aussi de comprendre la nature et les enjeux des télécentres à travers trois quartiers de Dakar : Plateau, Sicap et Parcelles Assainies. Anaïs Lafite²⁷⁷, s'est intéressée aux cybercafés dans le principal quartier d'affaires de Dakar : le Plateau. Son étude renseigne sur les caractéristiques de ces entreprises et de leurs promoteurs, et présente en même temps des « témoignages » recueillis auprès des usagers qui les fréquentent. Ce qui permet alors de se faire une idée sur les modalités de la mise en œuvre des cybercafés par les exploitants, les modalités de la fréquentation de ces lieux, les modes d'usages mais aussi les représentations que les internautes se font de l'outil Internet. Aussi, Ansoumana Sambou²⁷⁸, dans son mémoire de fin d'études en journalisme, avait présenté les résultats d'une enquête menée auprès des acteurs des télécommunications au Sénégal. Son rapport titré *Les cybercafés sur les traces des télécentres* est ainsi constitué de plusieurs articles traitant du monopole de la SONATEL, des opportunités d'affaires et d'emplois liées au développement de l'Internet au Sénégal, des questions de coûts et des inégalités d'accès à Internet dans ce pays, et même de sujets plus larges se rapportant à l'oxymore « village planétaire ».

Les réseaux et systèmes de communication des commerçants sénégalais en France ont également fait l'objet de recherches universitaires. Moda Guèye²⁷⁹ a en effet entrepris une étude concernant les modes de structuration et de fonctionnement de ces réseaux sociaux. Son analyse permet non seulement de comprendre les outils de communication mobilisés par les acteurs, mais renseigne aussi sur les mutations induites par les TIC dans leur façon de communiquer, de s'informer, de se déplacer, de vivre.

D'autres thématiques ont par ailleurs été traitées. En dehors des travaux sur les télécentres, les cybercafés, les commerçants, le secteur informel et les migrants, le mémoire de

l'Information et de la Communication dans l'agglomération urbaine de Dakar : l'exemple du téléphone à Grand Yoff, mémoire de maîtrise de géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 92 pages.

²⁷⁶ Frédéric Barbier, 1998, *L'expansion des télécentres à Dakar*, mémoire de maîtrise de géographie, Université de Bretagne occidentale, Bretagne, 131 pages.

²⁷⁷ Lafite Anaïs, 2001, *Les cybercentres du Plateau : enquête sur les lieux et les usages de l'Internet*, Rapport de stage, IEP, 35 pages.

²⁷⁸ Ansoumana Sambou, 2001, *Nouvelles technologies de l'information et de communication. Les cybercafés sur les traces des télécentres*, mémoire de fin d'études, CESTI, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 48 pages.

²⁷⁹ Moda Guèye, 2001, *Dynamiques des réseaux et des systèmes de communications des commerçants sénégalais en France*, mémoire de DEA de géographie, Université de Bordeaux 3, 151 pages.

DEA de Caroline Dulau²⁸⁰ a porté le questionnement sur le rôle des Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans la pénétration d'Internet au Sénégal. La place des TIC dans la coopération a attiré l'attention de Guilaine Thébault qui a alors analysé le cas particulier de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)²⁸¹.

Le secteur de l'éducation est aussi concerné par les recherches. Mamadou L. Seck a passé au peigne fin les politiques publiques d'Internet dans les établissements d'enseignement supérieur. Il a notamment souligné que « *le retrait de l'Etat et l'activisme de la Coopération et des privés explique le caractère désarticulé des projets d'introduction d'Internet, la dispersion des initiatives et le manque de synergies qui entraînent une forte dissymétrie au sein de l'université avec des structures fortement équipées et d'autres totalement dépourvues d'infrastructures* »²⁸². De la même façon, Ibrahima Samba a envisagé cette question dans l'enseignement secondaire²⁸³. Maty Diallo Dia a pour sa part analysé la situation actuelle ainsi que les perspectives de l'accès du grand public aux TIC à travers les espaces numériques déployés dans les écoles sénégalaises²⁸⁴.

Internet est-il une solution pour le développement du monde rural sénégalais ? C'est là l'interrogation à laquelle Baba Thiam avait tenté de répondre dans son mémoire de DEA en sociologie soutenu en 2002 à l'université de Dakar²⁸⁵. Dans ce travail, l'auteur chasse l'idée selon laquelle certaines populations rurales sont isolées et vivent en communautés fermées et auto-suffisantes. Pour lui, ce n'est rien d'autre qu'un mythe, d'autant qu'avec l'expansion des TIC, le « *développement est à portée de clic* ». Et pour éviter de tomber dans les travers d'une conception magique des TIC, l'auteur fonde ses analyses dans l'observation de la communauté rurale de Ngoundiane (région de Thiès au Sénégal) qu'il considère comme une « *cyber-communauté* ». Ce qui constitue le point d'interrogation focal de la problématique des TIC en zone rurale, c'est en réalité l'accès à l'information. Le questionnement à formuler est donc

²⁸⁰ Caroline Dulau, 2002, *L'Internet au Sénégal : modes d'insertion, différents usages et réseaux de communication mis en place par les ONG Dakaraises*, mémoire de DEA, Université Bordeaux 3, 100 pages.

²⁸¹ Guilaine Thébault, 2005, *L'usage des TIC : 'brancher' les universités du Sud, l'expérience de l'Agence Universitaire de la Francophonie à Dakar*, mémoire de Master, Sciences po Bordeaux 3, 103 pages.

²⁸² Mamadou Lamine Seck, *Politiques publiques et Internet dans les établissements d'enseignement supérieur au Sénégal*, mémoire de DEA en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Charles de Gaulle (Lille 3), 2003-2004, 135 pages.

²⁸³ Ibrahima Samba, 2004, *Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) dans l'enseignement secondaire : cas du lycée Blaise Diagne et du cours privé des Parcelles Assainies*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 121 pages.

²⁸⁴ Maty Diallo Dia, 2005, *Accès du grand public aux espaces numériques scolaires au Sénégal : situation actuelle et perspectives*, mémoire de DESS en Sciences de l'information et de la Communication, Université de Paris X Nanterre, 85 pages.

²⁸⁵ Baba Thiam, 2002, *L'Internet, une solution pour le développement du monde rural ? L'exemple de la communauté rurale de Ngoundiane dans la région de Thiès*, mémoire de DEA de sociologie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 50 pages.

pluriel : Quels sont les moyens d'accès des populations rurales à l'information ? Comment se déroule l'appropriation des TIC en milieu rural ? Quels sont les modes d'usage de technologies dans ces zones ? Quels sont les enjeux qui en découlent du point de vue économique, social et culturel ? Un article publié conjointement par les revues NETCOM et NETSUDS apporte quelques éléments de réponse ces questions, notamment à travers l'analyse des usages du Système d'Information sur les Marchés par les horticulteurs de la zone des Niayes²⁸⁶ à Dakar²⁸⁷.

Le premier constat à faire suite à ce rappel du bilan (non exhaustif cependant) de la recherche sur les TIC au Sénégal est que l'essentiel des travaux scientifiques disponibles à ce jour porte sur les usages de ces outils par les individus et par quelques groupes spécifiques (commerçants, émigrés, communauté confrérique). La plupart de ces études sont l'œuvre soit de sociologues, soit de spécialistes des sciences de l'information et de la communication, ou encore de membres d'instituts d'études politiques (de Bordeaux en particulier), mais rarement de géographes. Le champ géographique privilégié est constitué par la région de Dakar, le reste du pays étant pour le moment très peu visité.

Le second constat se rapporte à la pénurie de documents traitant de l'utilisation des TIC par les acteurs des collectivités locales. Quelques références peuvent toutefois être utilement mises à contribution. Il s'agit notamment des travaux de :

- Mame Birame Ndiaye (2004) dont le mémoire de DESS en aménagement a porté sur le rôle de Systèmes d'Information Populaires initiés par le CRESP de Yoff en tant qu'outil de participation citoyenne²⁸⁸ ;
- Moustapha Mbengue (2004) qui s'est lui aussi penché sur le cas des SIP afin d'appréhender les formes d'usages qui en sont faits ainsi que leur effet potentiel sur le développement local²⁸⁹ ;
- Abdoul Aziz Wane (2005) qui a passé en revue les stratégies politiques de la mairie de Dakar dans le domaine de l'Internet et suivant deux entrées très liées : « l'accès » à travers l'audit des Espaces Publics d'Accès à Internet ; « le service

²⁸⁶ Les Niayes constituent une bande littorale étroite et fertile s'étirant de Dakar à Saint Louis du Sénégal. Elle abrite d'importantes activités maraîchères qui font d'elle la principale source d'approvisionnement du pays en produits horticoles.

²⁸⁷ Ibrahim Sylla, « TIC et accès des ruraux à l'information : l'exemple du Xam Marsé de Manobi au Sénégal », in *NETCOM*, vol. 22 (2008), n° 1-2 & *NETSUDS*, vol.3 (2008), pp. 87-108.

²⁸⁸ Mame Birame Ndiaye, *Le Système d'information Populaire : outil de participation citoyenne*, mémoire DESS Aménagement du Territoire et Décentralisation, ATEGU, ENEA, 2004, 97 pages.

²⁸⁹ Moustapha Mbengue, *Contribution des usages citoyens de l'Internet à la gouvernance locale et au développement communautaire au Sénégal : Le cas des Systèmes d'Information Populaires*, mémoire de DEA, Université de Paris 8 Vincennes - St Denis, 2004, 124 pages.

public et la bonne gouvernance » par l'analyse de l'apport du site web mis en œuvre par la municipalité de Dakar²⁹⁰ ;

- Mamadou Fall (2006) dont le travail d'analyse réalisé sur le site web de la commune de Saint Louis du Sénégal a été une contribution originale à la compréhension du problème de communication entre administrateurs et administrés dans les collectivités territoriales²⁹¹ ;

- Aminata Fall (2007) qui a étudié le rôle des technologies dans le mouvement de la décentralisation et le développement des collectivités locales, et notamment les usages faits de l'outil Internet par les conseillers régionaux de Louga (Sénégal)²⁹² ;

- Ibrahima Sylla (2007) dont les recherches ont fourni, dix ans après la mise en fonctionnement du premier Système d'Information Populaire (SIP) au Sénégal, des éléments critiques pour un premier état des lieux du web municipal sénégalais²⁹³ ;

- Abdou Ndao (2008) qui s'est penché spécifiquement sur le SIP de Grand Yoff²⁹⁴.

Enfin, la troisième remarque crée le caractère original et novateur de notre recherche. En effet, il n'existe jusqu'à ce jour, à notre connaissance, aucune thèse de doctorat entreprise sur la thématique des TIC dans les collectivités locales sénégalaises. L'une des rares thèses qui s'en rapproche scrute la question de la e-gouvernance ou, en d'autres termes, la mise à contribution des TIC dans la gestion des affaires publiques²⁹⁵. Mais les ambitions de son auteur ont été de loin plus larges que les nôtres qui se consacrent exclusivement sur le cas des communes de la région de Dakar.

Conclusion

L'état actuel de la connaissance de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication au sein de la société sénégalaise laisse donc de la place à une recherche

²⁹⁰ Abdoul Aziz Wane, *Mairie de Dakar : Audit des Espaces Publics d'Accès à Internet : Utilisation des TIC pour une qualité de service public et de bonne gouvernance locale*, mémoire de DESS EPN « Espace Public Numérique » - Développement et Aménagement Territorial par les TIC, Université de Paris X Nanterre, 2005, 84 pages.

²⁹¹ Mamadou Fall, *Les Sites web municipaux au Sénégal : une offre publique en cours de constitution : le cas de la Commune de Saint Louis*, mémoire DESS Aménagement, Décentralisation, Développement Territorial, ATEGU, ENEA, 2006, 100 pages.

²⁹² Aminata Fall, *Usages des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et développement des collectivités locales : le cas de l'Internet dans la gestion des compétences transférées au conseil régional de Louga*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université Gaston Berger de Saint Louis, 2007, 131 pages.

²⁹³ Ibrahima Sylla, septembre 2007 *Les sites web de l'information urbaine à Dakar*, Toulouse, LISST-Cieu, 135 pages.

²⁹⁴ Abdou Ndao, janvier 2009, *Diffusion de l'information par les NTIC dans l'agglomération urbaine de Dakar : l'exemple du site web municipal de Grand Yoff*, mémoire de maîtrise de géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 101 pages.

²⁹⁵ Il s'agit de la thèse de Mamadou Ndiaye, novembre 2006, *E-gouvernance et démocratie en Afrique : le Sénégal dans la mondialisation des pratiques*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, 380 pages.

géographique sur les défis lancés aux acteurs territoriaux par la mondialisation et l'essor des moyens de télécommunication. Celle-ci se justifie par une volonté que nous avons de contribuer aux débats de société, autour de l'aménagement du territoire et de la politique de la ville, à l'ère de l'information. La société de l'information est avant tout une société dominée par le règne de l'immatériel, où le savoir et la flexibilité sont des éléments déterminants, et entraînent des mutations fondamentales qui sont autant de défis. Comment s'organisent donc les acteurs des collectivités locales face à ces défis ? La problématique d'une telle recherche, objet du second chapitre, se fonde ainsi sur la relation des TIC au développement territorial.

CHAPITRE II – CONSTRUCTION DE LA PROBLÉMATIQUE

Comprise comme l'ensemble construit autour d'une question principale, des hypothèses de recherche et des lignes d'analyse qui permettent de traiter le sujet choisi²⁹⁶, la problématique représente une composante essentielle de notre travail de préparation de la thèse.

Il va de soi que toute problématique doit être définie dans une thématique donnée. Néanmoins, elle peut être abordée selon différents axes qui se recoupent plus ou moins. Elle relève alors d'un choix restreint mais bien réel, qui exprime à la fois le degré de liberté dont jouit le locuteur par rapport au libellé du sujet et l'axe de réflexion choisi²⁹⁷. Le propos, dans cette recherche, s'articule autour de deux thèmes majeurs des sciences humaines et de l'action politique : les TIC et la communication pour le développement territorial. Ces thèmes sont placés dans le contexte général de la société de l'information et particulièrement dans celui de la décentralisation au Sénégal.

A l'échelle globale comme au niveau local, l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication constitue, depuis quelques décennies, un véritable défi du développement territorial. L'enjeu, en réalité, est pluriel. Il peut s'agir tantôt de resserrer des liens de solidarité entre communautés éparpillées, tout comme il peut être question d'engager des démarches actives d'amélioration de la qualité du service public, de participation et de responsabilisation des citoyens, ou encore d'intégrer dans le tissu économique et social national ou local des territoires enclavés. Comment positionner les TIC face à ces enjeux ? Répondre à cette interrogation est l'objet de ce chapitre.

I – Champ théorique : le développement par les TIC

Nous rapportons tout d'abord le débat en cours sur les relations que le développement économique et social entretient avec l'utilisation des technologies, ou en d'autres termes les discussions sur la manière dont ces outils influencent le processus du développement. Ce sera ensuite l'occasion de définir le problème ainsi que la question de recherche tout en éclaircissant notre positionnement.

²⁹⁶ Michel Beaud, 2003, *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire*, Paris, La Découverte, p. 38.

²⁹⁷ Guy Frécon, 2006, *Formuler une problématique : Dissertation, Mémoire, Thèse, Rapport de stage*, Paris, Dunod, 153 pages.

1 – Communiquer pour développer : une utopie fonctionnelle ?

La communication est aujourd'hui l'objet d'une véritable « ivresse »²⁹⁸ et d'une « compulsions »²⁹⁹. Elle est perçue comme une nouvelle « panacée sociale »³⁰⁰, en même temps qu'elle s'érige en un nouveau paradigme offrant une grille de lecture convaincante de la réalité du monde contemporain. L'usage effréné du vocable « communication » pousse aujourd'hui, et plus que jamais, à admettre l'existence d'un impératif communicationnel, s'exprimant tant dans la sphère politique que dans la sphère économique, sociale, culturelle, etc. « Il faut communiquer ». « Tout est communication ». Ce mot d'ordre rappelle la mise en garde formulée par Paul Watzlawick qui, déjà en 1979, lançait cet avertissement : « on ne peut pas ne pas communiquer »³⁰¹.

Dans son article titré « Communication et région », A. Gilbert³⁰² a rappelé que « la communication est cœur de la construction du territoire ». En fait, selon cet auteur, « dès qu'une portion d'espace est appropriée par un groupe, la communication s'établit au sein de ce territoire, communication sans laquelle les groupes qui l'investissent ne pourraient en disposer réellement ni symboliquement. C'est ainsi qu'elle devient un des principaux enjeux du développement des territoires et qu'elle est un des principaux objets de la lutte que s'y livrent les acteurs sociaux ».

La communication pour le développement ou la communication de développement constitue un cadre théorique dans lequel il est tout à fait possible d'intégrer la promotion des usages des TIC. En réalité, cette théorie, selon Aminata Fall³⁰³, milite en faveur du bon usage de la communication à des fins de développement. Elle souligne l'importance de la communication qui est considérée comme un instrument incontournable de la participation des populations. Cet auteur cite une conclusion de l'Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique (ADEA)³⁰⁴ qui stipule que « pour encourager le développement, l'un des facteurs cardinaux consiste à établir et à utiliser systématiquement la communication ; ... la communication bien

²⁹⁸ Régis Debray, 2000, *Introduction à la médiologie*, Paris, PUF, Coll. Premier Cycle, p. 5.

²⁹⁹ Philippe Breton, « Internet, la communication contre la parole ? », *Études*, n° 3946, juin 2001, p. 783.

³⁰⁰ Nicolas Pégout, 2002, *Les N-TT-IC en Afrique du Sud : outils et représentation du développement*, mémoire de DEA, Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales, p. 29.

³⁰¹ Paul Watzlawick & al, *Une logique de la communication*, Paris, Seuil, 1979. Cité par Nicolas Pégout, 2002, op. cit.

³⁰² Anne Gilbert, 1998, op. cit., p. 37 et 38.

³⁰³ Aminata Fall, 2007, *Usages des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et développement des collectivités locales : le cas de l'Internet dans la gestion des compétences transférées au conseil régional de Louga*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université Gaston Berger de Saint Louis, p. 47.

³⁰⁴ Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique, « Communiquer au sujet de l'éducation : Partenariats, confiance et pédagogie », volume 11, n° 2, Avril- Juin 1999, 20 pages.

préparée et bien appliquée constitue un puissant moteur pour aider les sociétés dans leurs objectifs de développement ». Mais qu'est-ce que le développement ?

De prime abord, on peut noter que le développement est « *un terme à connotation idéologique qui fait immédiatement penser aux pays ou aux régions en difficulté, là où souvent des décideurs extérieurs interviennent à temps et à contretemps, pour des mobiles qui tiennent bien peu compte des aspirations de ceux qui sont ici et maintenant les premiers concernés, les plus à même de prendre les initiatives discrètes leur permettant de vivre, et parfois de survivre...* »³⁰⁵.

Mais la notion de développement est aussi marquée par son caractère polysémique. En effet, le mot connaît non seulement des emplois variés mais aussi des délimitations assez floues. A en croire le célèbre critique du développement Gilbert Rist, « *la définition que l'on donne du phénomène développement change l'a priori implicite qui tient lieu d'origine à la réflexion* »³⁰⁶.

Le terme « développement » est utilisé à la fois dans les sciences humaines, les sciences économiques, la médecine, etc. et se charge d'un contenu variable d'une discipline à l'autre. S'il désigne étymologiquement et suivant son acception littéraire actuelle « *l'action de déployer ce qui était roulé, plié (papier, tissu, etc.)* », ou bien « *l'exposé détaillé d'un sujet* », le mot développement renvoie, en science biologique, par exemple, à « *une suite de phénomènes qui conduisent l'individu animal ou végétal du stade de la cellule initiale (œuf fécondé, zygote) à la forme adulte reproductrice* » ; en musique à la « *partie qui suit une exposition et qui reprend, en les amplifiant, ses éléments thématiques* » ; et en mécanique à la « *détermination de la longueur d'une barre, d'un tube, etc., ou du contour définissant la surface à découper dans une plaque ou une tôle, à partir de la forme particulière que l'on se propose de lui donner par cintrage, pliage, ou roulage* »³⁰⁷.

Les idées qui semblent communes et transversales à l'ensemble de ces définitions sont celles de « progression », d'« étalement », de « remodelage ». Cependant, l'acception la plus courante de la notion de développement est celle que lui confèrent les spécialistes des sciences économiques et politiques. Dans le vocabulaire de ces sciences, le terme est toutefois utilisé avec une grande imprécision. La même imprécision a pendant longtemps habité le discours des géographes sur le développement.

³⁰⁵ Jean-Pierre Defontaine et Jean-Pierre Prod'homme, 2001, *Territoires et acteurs du développement local. Des nouveaux lieux de démocratie*, Paris, Editions de l'Aube, p. 5.

³⁰⁶ Gilbert Rist, 1996, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, p.12.

³⁰⁷ Larousse Multidico version 1.0, 2004.

Le géographe Pierre George propose, afin de préciser le terme « développement », de le confronter à la notion de « croissance ». Il écrit : « *alors que la croissance caractérise simplement l'augmentation des dimensions économiques (indices de production), le développement désigne, lui, des processus tendant à la fois à la diffusion harmonieuse des effets de la croissance dans la société entière et à l'acquisition d'une autonomie de croissance (self-sustained growth)* »³⁰⁸. Roger Brunet et alii³⁰⁹, précisent, eux, que le terme développement, en géographie comme en économie, relève d'une métaphore organiciste et a pris la signification de stade supérieur de la croissance. Le terme, selon ces auteurs, s'est disjoint de l'idée de progrès au lendemain de la seconde guerre mondiale lorsque les pays industrialisés d'Europe et d'Amérique du Nord ont pris conscience de leur forte avancée par rapport aux Etats africains, asiatiques et latino-américains. Bien que cet écart de développement ne fut pas tout à fait nouveau, car remontant aux débuts de la révolution industrielle, « *il était devenu insupportable* ». Les spécialistes devaient alors réfléchir, chercher des explications, trouver des solutions à cette situation de mauvaise distribution des richesses et de creusement des inégalités de niveau de vie des populations de la planète.

S'il s'avère utile, tel que l'a souligné Pierre George, de confronter les notions de développement et de croissance, il convient cependant de ne pas les tenir pour interchangeables. Dans ce sens, le géographe Philippe Cadène soumet une précision dans un article intitulé « Développement », et publié en 2003 dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Il y fait remarquer que le terme développement, apparu dans le vocabulaire économique au milieu du XX^e siècle pour exprimer les transformations économiques et sociales ainsi que les écarts enregistrés dans l'accès au progrès, « *englobe le terme croissance, au contenu seulement économique, en lui ajoutant des dimensions sociales et culturelles* »³¹⁰. C'est justement cette greffe de dimensions – avec une liste déroulante d'adjectifs comme « économique », « social », « local », « urbain », « rural », etc. – qui complexifie davantage la définition du terme et implique en même temps une réflexion pluridisciplinaire.

Dans le *Dictionnaire des sciences humaines* d'ailleurs, la notion de développement n'est guère définie de façon isolée. Les auteurs lui adjoignent à chaque fois un qualificatif destiné à en cibler encore plus le sens. Ils parlent alors :

³⁰⁸ Pierre George, 1990, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, PUF, p. 136.

³⁰⁹ Roger Brunet, Robert Ferras, Hervé Théry, 1993, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Paris, La Documentation Française, Col. Dynamique du territoire, p. 157.

³¹⁰ Philippe Cadène, « Développement », in Lévy J. et Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Ed. Belin, 2003, p. 245.

- de « *développement économique* » qui non seulement implique une croissance économique mesurée par l'évolution du Produit national brut (PNB) mais aussi suppose une transformation sociale et culturelle très globale, faisant passer des sociétés traditionnelles vers des sociétés industrielles et modernes ;
- de « *développement durable* » qui met en scène à la fois des préoccupations de développement équitable des sociétés et de préservation de l'environnement naturel ;
- et même de « *développement personnel* », un concept né en Californie dans les années 1960, dans le courant du Mouvement du potentiel humain initié par les psychologues humanistes Abraham Maslow et Carl R. Rogers³¹¹.

Alors que le développement était un des grands thèmes des études économiques depuis les années 1960, il est devenu aujourd'hui un thème plutôt marginal, du moins à renouveler, à repenser. La géographe et économiste Sylvie Brunel stipule que « *le développement a disparu, en même temps que l'aide du même nom qui s'est effondrée dès qu'elle a perdu son intérêt stratégique avec la disparition de l'Union soviétique en 1991. Mais "l'humanitaire" d'une part, et le "développement durable" d'autre part, perçu comme la préservation de l'environnement, l'ont remplacé* »³¹². Plus que jamais l'humain est placé au centre des réflexions sur la question du développement, son bien-être est devenu un objet de préoccupation d'acteurs diversifiés. Simplement parce que si, comme l'a souligné Jean-François Dortier³¹³, le développement implique le passage d'une société traditionnelle à une société moderne, d'une économie rurale à une économie urbaine avec l'exode rural, l'urbanisation, la scolarisation de la population et ses corollaires relatifs au déclin des cultures orales et l'essor d'une culture technoscientifique, il va de soi que le bien-être des populations devra constituer un objectif primordial. L'économiste J.-P. Paulet abonde dans ce sens, rappelant alors que « *le développement comprend l'ensemble des modifications économiques, technologiques, sociales ou culturelles ; cette évolution est positive, se traduisant par la modernisation et l'amélioration du bien-être* »³¹⁴.

Pour apprécier le développement dans le monde, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) publie chaque année et ce, depuis 1990, un rapport sur l'Indice de développement humain (IDH). Cet indice, qui s'oppose au Produit intérieur brut (PIB) en intégrant les dimensions humaines et qualitatives, est calculé sur la base de la moyenne de trois indicateurs : l'espérance de vie, le niveau d'alphabétisation des adultes, le niveau de revenu par

³¹¹ Jean-François Dortier (dir.), 2004, op. cit., p. 146-152.

³¹² Sylvie Brunel, « Une aubaine pour le Sud ? », in Mensuel N° 180 - SPECIAL - mars 2007. Article en ligne à l'adresse : http://www.scienceshumaines.com/articleprint2.php?lg=fr1&id_arti...

³¹³ Ibid.

³¹⁴ Jean-Pierre Paulet, 1992, *Dictionnaire de l'économie*, Editions Eyrolles, Paris.

tête. Il est destiné à prendre en compte des dimensions sociales et humaines que le PIB par habitant ne suffisait pas à cerner.

En définissant le développement humain comme la « possibilité d'accéder à une plus grande longévité en jouissant d'une bonne santé, de bénéficier du savoir et des connaissances à travers l'instruction et l'information, et de disposer de ressources nécessaires pour mener une existence décente »³¹⁵, le PNUD entérine la dimension qualitative du développement, liée fortement à la satisfaction de quelques conditions ayant trait à l'« avoir », au « savoir » et au « pouvoir » de chaque individu ou groupe. C'est d'ailleurs l'avis de Sylvie Brunel qui note tout d'abord que « le développement englobe tout un ensemble de services mis à la disposition d'une population, et qui lui permettent de vivre mieux, de mieux se nourrir, d'échapper au déterminisme de la maladie et de la mort précoce, d'envoyer ses enfants à l'école, de pouvoir les vêtir correctement, les soigner et les vacciner, etc. »³¹⁶, avant de conclure qu'« a contrario, les pauvres sont ceux qui n'ont ni avoir, ni savoir, ni pouvoir »³¹⁷.

L'enjeu pour cette recherche est, en définitive, de positionner les TIC dans le débat sur la question du développement. Comment les TIC peuvent-elles influencer les trajectoires du développement économique et social ? Ce questionnement est d'autant plus intéressant que dans le contexte des pays en développement, ceux de l'Afrique notamment, les technologies, et l'Internet singulièrement, sont souvent envisagées comme des moyens pouvant permettre de faire l'économie de la phase du développement industriel jugé quelque peu long et lourd à supporter : l'Unesco évoquait en 1999 l'opportunité de « sauter l'étape de l'industrialisation »³¹⁸. Cette assertion entre en résonance avec ce que R. T. Ntambué³¹⁹ considère comme une « théorie sociale de l'Internet dans une perspective du rattrapage de l'Occident et du leap-frog ». La théorie sociale de l'Internet, selon cet auteur, s'intéresse à trois dimensions de l'Internet, à savoir : « le rôle effectif et potentiel que cet outil peut jouer pour le développement des communautés africaines »³²⁰ ; « les enjeux sociaux de l'insertion actuelle et possible de l'Internet dans une Afrique certes pauvre et analphabète, mais possédant un grand marché

³¹⁵ PNUD, 2001, *Rapport mondial sur le développement humain 2001. Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain*, Bruxelles, De Boeck Université, 264 pages.

³¹⁶ Sylvie Brunel, *La coopération Nord-Sud*, Paris, PUF, Coll. QSJ, 1997, p. 14.

³¹⁷ Sylvie Brunel, mars 2007, op. cit.

³¹⁸ Unesco, *Rapport Mondial sur la communication et l'information 1999-2000*, Editions de l'Unesco, Paris, p. 38.

³¹⁹ Raphaël Tshimbulu Ntambué, « Débat sur l'Internet en Afrique. Thématique, typologie, caractéristiques », in Armand Mattelart et Gaëtan Tremblay (dir.), 2003, *2001 Bogues. Globalisme et pluralisme*, Vol. 4, Communication, démocratie et globalisation, Québec, Les Presses de l'Université du Laval,

³²⁰ Comme la diffusion de la culture et/ou du contenu africains, échange culturel, accès de l'Afrique au marché mondial, accès rapide aux informations utiles et récentes à peu de frais, minimisation des coûts, désenclavement des régions, etc.

potentiel et suscitant le mouvement intéressé (biens publics mondiaux) des solidarités »³²¹ ; et « les effets néfastes de l'appropriation inégale de l'Internet et la nécessité de mobiliser toutes les forces de la communauté nationale, régionale et internationale pour faire bénéficier tout le monde des opportunités numériques nouvelles »³²². La « philosophie du rattrapage économique » que recèle la théorie sociale de l'Internet évoquée par R. T. Ntambué suppose, en définitive, que l'Afrique doit non seulement intégrer le processus de mondialisation des marchés et de complexification croissante des échanges commerciaux, mais aussi adopter des méthodes, des outils et des logistiques de l'activité socioéconomique des pays industrialisés. En d'autres termes, le continent africain est censé recourir à l'expertise technique et aux capitaux étrangers dans un contexte de privatisation partielle de l'opérateur national. Quant à « l'idéologie du leapfrog », elle crée « l'illusion que l'Afrique pourra sauter les étapes des infrastructures terrestres, que renferment les technologies classiques des télécommunications, et éventuellement celle de l'analphabétisme classique, pour entrer d'emblée et du coup dans l'oasis du virtuel et de l'écran tactile, promoteurs de l'accès indifférencié aux savoirs indispensables pour le développement »³²³. Pour cette raison, Annie Cheneau-Loquay restreint le « leapfrogging » à un changement technique. Elle prétend en effet que « les pays les plus mal équipés sont justement ceux qui peuvent accomplir les progrès les plus radicaux puisqu'ils ne sont pas embarrassés par des infrastructures désuètes qu'il faut entretenir »³²⁴. Toutefois, quelques interrogations se posent : peut-on passer directement de l'absence de réseau téléphonique, par exemple, à un ensemble de connexions digitales, en contournant la contrainte d'un lourd investissement en lignes analogiques ? La construction d'un réseau de téléphonie mobile peut-elle permettre de faire l'économie de l'installation d'un réseau de lignes fixes ? La relation entre TIC et développement paraît bien ambiguë.

2 – Les ambigüités d'une relation

Sans pour autant être véritablement à même d'établir une relation formelle et documentée entre l'usage des TIC et le développement, des auteurs et institutions internationales se sont pourtant employés à une théorisation sur les effets potentiels des TIC sur le processus d'amélioration des conditions de vie de leurs utilisateurs.

³²¹ Par exemple : ne plus rater le train du développement, diversification des activités économiques, diminution de la fracture numérique, éviter d'être victimes des manipulations de ceux qui détiennent les NTIC, apport au système défaillant de l'éducation et de la santé, etc.

³²² Raphaël Tshimbulu Ntambué, 2003, *op. cit.*, p. 207.

³²³ Ibidem.

³²⁴ Annie Chéneau-Loquay, « Entre local et global, quel rôle de l'Etat africain face au déploiement des réseaux de télécommunications ? Exemple du Mali et du Sénégal », in *Afrique Contemporaine*, numéro spécial, 199, juillet-septembre 2001, p. 41.

Le développement, à en croire Alain François Loukou, « *forme un tout qui intègre des paramètres de diverses natures : sociale, économique, culturelle, technologique, intellectuelle, informationnelle, etc. Il suppose une meilleure organisation et répartition spatiale des activités et dotations sur le territoire, visant à éviter des distorsions flagrantes qui s'opposent justement à sa réalisation. C'est pourquoi tout facteur susceptible de concourir à la réalisation de cette quête fondamentale est à considérer avec intérêt, quelle que l'échelle géographique prise en considération* »³²⁵. Les TIC étant réputées pour les effets « enchanteurs » de leur utilisation, elles sont fréquemment mises à contribution dans les débats contemporains sur les facteurs du développement. Selon Nicolas Pèjout, « *l'attention s'est alternativement arrêtée, avec plus ou moins de succès, sur la planification, le développement autocentré, l'industrialisation par substitution d'importation, l'ouverture au commerce international... Les Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication sont aujourd'hui le dernier instrument à la mode dans la conception des stratégies de « développement ». Ces techniques, qui regroupent l'ensemble des moyens matériels et immatériels nécessaires au transfert d'informations (textuelles, visuelles, sonores) numérisées, sont fréquemment présentées comme la nouvelle panacée aux problèmes de "développement"* »³²⁶.

De nombreux études et rapports d'organismes internationaux – comme le PNUD, l'Unesco, la Banque Mondiale et autres –, s'attachent à populariser l'idée que le développement d'un pays, à l'ère de l'information, est fonction de son degré d'intégration des réseaux de télécommunications. Pourtant, rien ne paraît plus allusif que le discours sur la relation entre télécommunications et développement qui, pour le moment, souffre de l'absence d'une base théorique solide et de connaissances empiriques suffisamment persuasives. Selon François Ossama³²⁷, il existe un problème difficile d'éclairage sur la manière dont les TIC peuvent contribuer au développement économique et social des Etats africains.

Le lien dialectique entre télécommunications et développement n'est ni immédiat ni mécanique comme beaucoup voudraient le penser. Dans un article paru en 2001 dans *Afrique contemporaine*, Annie Chéneau-Loquay formulait ce constat. Elle affirmait que « *les technologies de la communication sont considérées aujourd'hui comme un facteur indispensable pour accélérer le développement ; "L'avenir est radieux, il est fait de mobiles" proclame-t-on dans un rapport de l'UIT. "L'Afrique doit surfer sur la grande vague de la révolution*

³²⁵ Alain François Loukou, juin 2005, *Télécommunications et développement en Côte d'Ivoire à l'ère de la société de l'information et de la communication*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université Montpellier III – Paul Valéry, p. 29.

³²⁶ Nicolas Pèjout, op. cit., p. 11.

³²⁷ François Ossama, 2001, op. cit., p. 61.

technologique sinon elle sera plus marginalisée que jamais" assure la Banque Mondiale. Dans toutes les instances internationales, dans tous les discours de chefs d'Etats ou de responsables politiques, dans la plupart des journaux et des médias est proclamée la nécessité pour les pays du Sud de se connecter aux grands réseaux mondialisés et mondialisants. Mais si les discours et les écrits à caractère prescriptif foisonnent, on connaît mal des processus d'insertion de ces outils et leurs impacts en particulier sur les reconfigurations du pouvoir et des territoires »³²⁸. En 2002, l'Union Internationale des Télécommunications reconnaissait également cette lacune à travers ses publications, affirmant notamment qu' « on manque malheureusement de résultats et d'exemples probants quant à la façon dont les TIC peuvent influencer sur le développement »³²⁹. De la même façon, l'UNESCO semblait avoir un doute : « un meilleur accès à une ressource aussi fondamentale que l'information améliorerait considérablement le niveau de vie. Il est pourtant très difficile d'étayer cette conclusion par des données concrètes et solides »³³⁰. Les interactions entre TIC et développement seraient alors une sorte de « boîte noire » que la géographe Clarisse Didelon³³¹ invite à ouvrir.

Le débat d'idées liant les TIC au processus du développement oppose en général deux courants de pensées, à l'image de ceux ayant débattu la question de la société de l'information et qu'Emmanuel Eveno qualifie, non sans humour d'ailleurs, de « conteurs » et de « doxologues »³³², c'est-à-dire ceux qui, parce qu'ils font peur ou qu'ils réjouissent, en tout cas ceux qui sont médiatiques ou médiatisés, occupent le devant de la scène où l'on discute de l'avènement de la société de l'information. Il écrit : « le monde décrit par les grands conteurs des temps "modernes" est soit noir, soit blanc, soit souriant, soit grimaçant, soit terrible, soit enchanté. On pourrait trouver de très nombreux exemples pour illustrer cette espèce de règle qui veut que l'on oscille entre ces deux polarités. En proposant cette entrée en matière dans le débat sur la « société de l'information » et ses « territoires », nous voulons insister sur un point qui nous paraît essentiel : dans l'immense majorité des cas, lorsque l'on entend parler de société de l'information, on entend un conte... De la même façon qu'il existe des conteurs enchanteurs et des conteurs pour faire peur, les auteurs les plus connus parmi ceux qui traitent de la société de l'information se partagent en deux univers : celui des technophiles et celui des technophobes, les

³²⁸ Annie Chéneau-Loquay, juillet-septembre 2001, *op. cit.*, p. 36.

³²⁹ Union Internationale des Télécommunications (2002), cité par Clarisse Didelon, décembre 2004, *Une nouvelle route de la soie ? Utilisation des moyens de communication dans les entreprises de la filière de la soie en Inde*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université Paris 7 – Denis Diderot, p. 31.

³³⁰ UNESCO, 1999, *op. cit.*, p. 26.

³³¹ Clarisse Didelon, décembre 2004, *op. cit.*, p. 31.

³³² Il s'agit de ceux qui argumentent autour d'une *doxa*, autrement dit autour d'un savoir fondé sur une approche axiomatique, établi sur un rapport de force et non en vertu d'une saine confrontation des arguments pour ou contre. Source : E. Eveno, « Le paradigme territorial de la société de l'information », in *NETCOM*, Vol. 18, n° 1-2, 2004 (2004b), p. 123.

*prophètes du bonheur et ceux du malheur. Il s'agit là de représentations courantes de la société de l'information »*³³³.

Le géographe Alain François Loukou, dans sa thèse de doctorat, attribue ces courants de pensée rivaux à « *l'école évolutionniste* » d'une part et à « *l'école révolutionniste* » de l'autre. Ces deux expressions, employées en 1994 dans la revue *Tiers Monde* par Yvonne Mignot-Lefebvre³³⁴ et Nikhil Sinha³³⁵, sont utilisées respectivement par analogie à la biologie et à la sociologie évolutionniste et en référence à la révolution technologique. Elles renvoient ainsi, de façon respective, aux pessimistes du développement par le biais des TIC et les partisans de ce type de développement.

Dans le premier camp, l'auteur français Paul Virilio se présente comme l'une des figures les plus emblématiques. Ce « *Cassandra atypique* », du fait de la force de ses prises de position quelque peu singulière sur les effets de la technologie, s'est frayé un chemin entre la face cachée de la richesse et celle de la vitesse. Il dénonce depuis trente ans les méfaits du progrès, de la concentration urbaine, de la vitesse et de l'immédiateté, qui provoquent un rétrécissement et un vieillissement accéléré du monde. Pour lui, la question de la vitesse – que l'on associe souvent à la technologie – est centrale et intègre la question de l'économie. Mais la vitesse serait, pour lui, à la fois une menace, étant donnée qu'elle est capitalisée, tyrannique et, en même temps, elle serait la vie même. On ne peut pas séparer la vitesse de la richesse pense-t-il : « *si l'on donne une définition philosophique de la vitesse, on peut dire qu'elle n'est pas un phénomène, mais la relation entre les phénomènes. Autrement dit, la relativité même. On peut même aller plus loin et dire que la vitesse est un milieu. Elle n'est pas simplement un problème de temps entre deux points, elle est un milieu qui est provoqué par le véhicule. Ce véhicule peut-être métabolique : voir le rôle de la cavalerie dans l'histoire ; ou technique : le rôle du navire dans la conquête maritime, les chemins de fer ou les avions transatlantiques – et conditionne les sociétés. Le cheval a conditionné l'histoire à travers les grands conquérants, la marine, elle, a conditionné la colonisation »*³³⁶.

Que ce philosophe de la vitesse, auteur de *La vitesse de la libération*, compare le « véhicule au projectile », « le cheval au TGV », « le deltaplane à Apollo 13 », ou qu'il établisse un rapport entre la « vitesse de la guerre et celle des transmissions », il ne décrit pas pour autant

³³³ Emmanuel Eveno, 2004 (2004b), op. cit., p. 121.

³³⁴ Yvonne Mignot-Lefebvre, « Technologies de communication et d'information : une nouvelle donne internationale ? », Revue *Tiers Monde*, tome 35, n°138, avril-juin 1994, p.245-277.

³³⁵ Nikhil Sinha, « Les technologies de l'information et la perspective du chômage technologique dans les pays en développement », Revue *Tiers Monde*, t.35, n°138, avril-juin 1994, p.411-424.

³³⁶ Paul Virilio, mai 2001, *Cybermonde, la politique du pire*, Paris, Ed. Textuel, p. 14.

des phénomènes séparés. Il s'installe au contraire dans leur relativité pour mieux les appréhender. Cette attitude critique d'analyse lui a d'ailleurs valu une réputation d'analyste pessimiste, osant dénoncer les dangers de l'Internet même. Sa pensée s'insurge en effet contre ce qu'il considère comme « *fantasme de la démocratie virtuelle* », tout en lançant un appel à la résistance. Elle examine avec force les conséquences morales, politiques et culturelles de l'accélération du temps mondial. Dans le *Cybermonde*, l'un de ses premiers ouvrages de référence ouvrant la critique sur les effets de la « déferlante virtuelle », Paul Virilio légitime sa position, citant, à l'entame de son propos, le dramaturge français Pierre Augustin Caron de Beaumarchais (1732-1799), dont l'œuvre est apparue, à la veille de la Révolution, comme un plaidoyer en faveur du tiers état. Il affirme que « *"sans liberté de blâmer, il n'y pas d'éloge flatteur" disait Beaumarchais. Mais sans liberté de critiquer la technique, il n'y pas non plus de progrès technique* », mais seulement un conditionnement... et lorsque ce conditionnement devient cybernétique, comme c'est le cas aujourd'hui avec les nouvelles technologies, la menace se fait considérable »³³⁷. S'attachant à une critique des nouvelles technologies, l'auteur souligne qu'elles véhiculent en même temps que la vision d'une « *humanité unie* », la perspective d'une « *humanité réduite à une uniformité* ». Par conséquent, il serait nécessaire d'essayer de repérer ce qui est négatif de ce qui semble positif. « *Nous le savons, nous ne progressons à travers une technologie qu'en reconnaissant son accident spécifique, sa négativité spécifique* »³³⁸ affirme-t-il.

En 2000, au cours d'un entretien accordé à un journaliste du *Monde de l'éducation*, P. Virilio s'exaspérait contre la propagande d'Internet³³⁹ en ces termes : « *c'est vrai, je ne supporte pas cela. Il n'y a aucune hostilité de principe de ma part : à l'Ecole spéciale d'architecture que j'ai longtemps dirigée, j'ai très vite plaidé pour l'enseignement d'une informatique conviviale. Mais à partir de 1995, pour fixer un repère, on a vu arriver une énorme machine de cybernétique d'ailleurs héritière de systèmes mis au point par le Pentagone. Derrière la communication planétaire ultra rapide, prouesse technique indéniable, on voit apparaître des risques de conditionnement que tout l'appareil de propagande s'efforce de camoufler. Par exemple, présenter Internet comme une panacée pour rapprocher les pays riches et les pays pauvres relève de l'escroquerie : tous les spécialistes savent, au contraire, que cela accentue les*

³³⁷ Paul Virilio, mai 2001, op. cit., p. 12.

³³⁸ Paul Virilio, *ibid.*

³³⁹ Il répondait à cette question du journaliste : « A ce propos, ce qui dernièrement semble le plus vous exaspérer, c'est la propagande d'Internet ? »

écarts. Encore une fois, je n'ai rien contre l'outil en soi – ce serait stupide –, mais je déteste que l'on en fasse une publicité idyllique et mensongère »³⁴⁰.

Pour la plupart, les auteurs qui entretiennent le pessimisme du développement par les technologies en général et l'Internet de façon spécifique puisent à partir de la veine d'inspiration constituée par « l'évolution historique ». Celle-ci découle d'un regard essentiellement ethnocentrique alimenté par la théorie évolutionniste. Selon cette théorie, le développement passe nécessairement par une voie linéaire, faite d'une « séquence d'étapes prédéfinies et prétendument universelles »³⁴¹. Par conséquent, « les pays en développement devraient suivre le modèle de développement économique des pays développés »³⁴². Une telle vision est légitimée par la situation de retard généralisé des Etats sous-développés dont les populations auraient d'autres préoccupations plus urgentes que l'appropriation des TIC. « Les investissements [dans le domaine des technologies] ne seraient-ils pas mieux employés dans d'autres secteurs, tels que les infrastructures de base ou les produits médicaux ? » se demandait Anne-Cécile Robert³⁴³. La persistance de quelques problèmes liés à la pauvreté, à la morbidité, à l'insécurité alimentaire et à l'analphabétisme, conséquences directes et normales du retard économique de ces pays, installe parfois un sentiment de pessimisme dans la mesure où l'on peut facilement admettre que « les 300 millions d'Africains qui vivent avec moins d'un dollar par jour ont d'autres préoccupations que les technologies »³⁴⁴.

A l'évidence, « si l'on considère une technologie comme Internet simplement comme une technique nouvelle, susceptible de fournir pour certains prix des services avancés, on peut dire que les inégalités observées (...) reproduisent les disparités de richesse, de niveau d'éducation et de culture »³⁴⁵. Cette physionomie mal proportionnée du réseau Internet contribue davantage à renforcer le doute sur les capacités des technologies à impulser le développement dans le pays à économie faible.

L'Afrique, par exemple, dont l'insertion au réseau électronique global serait le passage obligé de sa participation au processus de mondialisation en cours, demeure le continent le moins bien équipé en réseaux d'infrastructures de télécommunication. En réalité, il n'existe pas un monde virtuel qui soit sans commune mesure et indépendant du monde physique et social. Il

³⁴⁰ Paul Virilio, « On ne regarde plus les étoiles, mais les écrans », Interview, *Le Monde de l'éducation* n° 287, décembre 2000. Extraits en ligne à l'adresse suivante : <http://www.lemonde.fr/mde/ete2001/virilio.html>

³⁴¹ Nicolas Péjout, 2002, op. cit., p. 80.

³⁴² Nikhil Sinha, 1994, op. cit., p. 411.

³⁴³ Anne-Cécile Robert, « Internet, la grenouille et le tracteur rouillé », in *Manière de voir* n° 51, « Afrique en renaissance », mai-juin 2000. Citée par A. F. Loukou, op. cit., p. 40.

³⁴⁴ Gilles Lancrey, « A la rencontre des technologies », in *Les dossiers de L'Intelligent : 2006, année numérique. Jeune Afrique / L'Intelligent*, n° 2351 du 29 janvier au 4 février 2006.

³⁴⁵ Gabriel Dupuy, 2002, op. cit., p. 92.

existe plutôt un continuum où les « communautés électroniques », pour reprendre Manuel Castells³⁴⁶, seraient le reflet parfait des communautés sociales existantes qu'elles développent en les renforçant. Ce qui implique donc que les disparités déjà consignées dans les schémas de distribution des infrastructures sanitaires, routières, électriques, pour ne citer que celles-ci, se superposent de façon plus ou moins parfaite aux inégalités face à l'accès aux équipements de télécommunications, que ce soit à l'échelle globale ou au niveau local. Annie Chéneau-Loquay remarque que « *l'Afrique des villages et des villes champignons échappe en grande partie à la structuration de l'espace et de la société par les réseaux techniques* »³⁴⁷. Camille Lancry explique cette situation en soulignant « *qu'au moment où les technologies s'implantent en Afrique, les pays se caractérisent par des inégalités spatiales importantes avec certains espaces en réseaux et d'autres totalement dépourvus* »³⁴⁸. L'accès reste alors d'autant plus problématique que, comme l'a rappelé Ken Lohento, « *à peine 2% de la population africaine dispose d'une possibilité de connexion au réseau mondial* »³⁴⁹. Mais faut-il, sur la base de ces insuffisances, se bâtir une opinion négative et s'inscrire en contradiction avec les promesses des TIC et de l'Internet leur réseau symbole ?

Gabriel Dupuy pense, à ce titre, qu'« *on peut juste déplorer ces disparités d'équipement et s'efforcer de les réduire par des politiques locales, nationales ou internationales adéquates en attendant que la continuation du développement du réseau favorise les rattrapages souhaitables* »³⁵⁰.

C'est dans l'esprit de cette assertion du géographe français G. Dupuy que s'inscrit la plupart des prises de position des membres du courant de pensée « révolutionniste » sus mentionnée, tenants d'un discours exaltant sur les effets stimulants des TIC sur le processus de développement. Dans ce discours, les technologies sont créditées de toutes les vertus émancipatrices. « *Sésames pour le marché et le "grand bon en avant", outils de libération individuelle, elles sont censées en elles-mêmes accroître la qualité de la vie, stimuler la participation politique, promouvoir la cohésion sociale et l'égalité dans toutes les régions du monde* »³⁵¹. On pense d'ailleurs pour Internet, qu'il ne s'agit « *pas seulement d'une technologie.*

³⁴⁶ Manuels Castells, 2001 (2001a), op. cit.

³⁴⁷ Annie Chéneau-Loquay, mai 2000, « Nord Sud, quelle Afrique dans les réseaux de communication mondiaux ? », in Actes du colloque « *Monde et centralité* », MSHA Bordeaux, p. 1. Article en ligne à l'adresse suivante : <http://www.africanti.org/IMG/articles/monde1.PDF>

³⁴⁸ Camille Lancry, « Systèmes et réseaux de communication dans une région de passage : Sikasso au Mali », in Annie Chéneau-Loquay (dir.), *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, Paris, Karthala et MSHA, 2004.

³⁴⁹ Ken Lohento, avril 2007, « Avant-propos », in *Enjeux et usages des TIC en Afrique : les médias entrent dans le débat*, Dakar, Institut Panos Afrique de l'Ouest, p. 18.

³⁵⁰ Gabriel Dupuy, 2002, op. cit., p. 92.

³⁵¹ Annie Chéneau-Loquay, 2004, op. cit., p. 12.

C'est l'instrument et la structure organisationnelle qui distribue le pouvoir de l'information, la création du savoir et la capacité de mise en réseau dans tous les domaines. Et les pays en développement sont donc pris au piège de sa toile d'araignée »³⁵². On pense aussi de l'Internet qu'il s'agit « de tout autre chose, une technologie extraordinaire, porteuse de grands espoirs d'ouverture au monde et finalement d'intégration économique et sociale au moment où la mondialisation semble déjà désigner ses laissés-pour-compte »³⁵³. Par conséquent, « ne pas être connecté à Internet, ou l'être superficiellement, c'est se faire marginaliser dans le système planétaire en réseaux. Se développer sans Internet aujourd'hui, ce serait comme s'industrialiser sans électricité hier. C'est pourquoi les fréquentes déclarations qui préconisent de commencer par les "vrais problèmes du tiers-monde" – c'est-à-dire la santé, l'éducation, l'eau, l'électricité, etc. avant d'en venir à Internet – traduisent une incompréhension profonde des problèmes actuels du développement. Sans une économie et un système de gestion fondés sur Internet, aucun pays ne pourra s'assurer les ressources nécessaires pour financer son développement durable »³⁵⁴.

L'idée que le développement, de nos jours, intègre nécessairement la dimension des télécommunications, fut lancée dans le courant des années 1980. En effet, dès 1984, « la Commission pour le Développement Mondial des Télécommunications, dirigée par Sir Donald Maitland, publiait le rapport *Le Chaînon manquant*, dans lequel il était souligné que le manque d'infrastructures des télécommunications dans les pays en développement entrave la croissance économique »³⁵⁵. Peu de temps après, les organisations internationales de développement se l'approprièrent, soulignant notamment la nécessité de « se presser pour participer à l'ère des réseaux »³⁵⁶, une ère marquée par la « course au savoir »³⁵⁷, la « course au numérique »³⁵⁸. Du PNUD à la Banque Mondiale, en passant par le Parlement européen et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), il existe désormais un « consensus international révolutionnaire »³⁵⁹, résultat de la nouvelle alliance forgée entre la technologie et le développement. Pour le PNUD par exemple, « les pays en développement sont des espaces

³⁵² Manuel Castells, 2001 (2001b), *La galaxie Internet*, Paris, Fayard, p. 326.

³⁵³ Gabriel Dupuy, 2002, op. cit., p. 92.

³⁵⁴ Manuel Castells, 2001 (2001b), op. cit., p. 326.

³⁵⁵ L'expression "chaînon manquant" se réfère aux moyens de télécommunication modernes dans de nombreux pays du monde. Quelle était la relation que l'on ne pouvait établir sans "chaînon"? Il s'agissait de la relation entre ces pays et le développement économique et social. Pour reprendre les termes du rapport de la Commission, l'UIT "reconnaissait l'importance fondamentale de l'infrastructure des télécommunications pour le développement économique et social de tous les pays". Cf. Union Internationale des Télécommunications, mars 2002, *Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde*, résumé, p. 12.

³⁵⁶ PNUD, 2001, op. cit., p. 1.

³⁵⁷ PNUD, 1999, *Rapport mondial sur le développement humain 1999*, Bruxelles, De Boeck Université, p. 57.

³⁵⁸ Unesco, 1999, op. cit., p. 38.

³⁵⁹ Nicolas Pèjout, 2002, op. cit., p. 86.

essentiels pour l'innovation et la réalisation de sauts technologiques ». Ces pays, selon le même organisme, sont susceptibles « *d'adapter ou de créer des technologies permettant de sauter certaines étapes du processus de développement traditionnel des pays industrialisés* »³⁶⁰.

Les experts des institutions de Bretton Woods partagent ce raisonnement. Dans le résumé du *Rapport de la Banque Mondiale sur le développement dans le monde entre 1998 et 1999*, on retrouve la même vision. L'opportunité offerte par les technologies de « *brûler les étapes* » y est soulignée dans les toutes premières pages avec d'autant plus d'intérêt que « *les pays en développement n'ont pas à réinventer la roue* »³⁶¹. En réalité, pour la Banque Mondiale, « *si les pays africains ne parviennent pas à tirer avantage de la révolution de l'information et à surfer sur la grande vague du changement technologique, ils seront submergés par elle. Dans ce cas, ils risquent d'être encore plus marginalisés et économiquement stagnants dans le futur qu'aujourd'hui* »³⁶². Pour sa part, le Parlement Européen souligne que « *les TIC offrent aux pays en développement l'occasion de prendre des raccourcis dans le processus de développement (de court-circuiter certaines étapes), en pratiquant la méthode dite du "saut de mouton"* »³⁶³. Le Bureau international du travail (BIT), dans son Rapport annuel sur l'emploi dans le monde en 2001, remarquait que les technologies « *devraient contribuer à la réduction de la pauvreté, en offrant au tiers-monde la possibilité de "brûler les étapes" traditionnelles du développement* »³⁶⁴. De la même façon, les documents de stratégie de développement préparés dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique accordent un intérêt tout particulier aux infrastructures télécommunicationnelles, jugées cruciales pour l'économie de l'avenir qui repose sur l'accumulation des savoirs. Ainsi, pense-t-on que « *les progrès rapides réalisés dans le domaine technologique et la baisse du coût du matériel TIC offrent de nouvelles perspectives aux pays africains pour ce qui est de l'accélération de leur croissance et de leur développement économiques. La mise en place d'un Marché commun et d'un Union africaine peut être facilitée, dans une très grande mesure, par la révolution des technologies de l'information. En plus de promouvoir le commerce intra-régional, l'utilisation des TIC peut accélérer l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale* »³⁶⁵.

³⁶⁰ PNUD, 1998, *Rapport mondial sur le développement humain 1998*, De Boeck Université, Bruxelles, p. 93 et 95.

³⁶¹ Banque Mondiale, 1999, *Rapport sur le développement dans le monde 1998-1999 : Le savoir au service du développement*, p. 2 et 10.

³⁶² Banque Mondiale, *Rapport sur le développement d'Internet*, mars 1995.

³⁶³ Michel Elie (dir.), Dossier « Le fossé numérique – l'internet, facteur de nouvelles inégalités ? », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 861, 10 août 2001, p. 32.

³⁶⁴ Stéphane Mandard et Stéphane Foucart, « L'Afrique a-t-elle besoin d'Internet ? » (Dossier), *Le Monde Interactif*, 9 mai 2001, p. 1.

³⁶⁵ Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, Abuja, octobre 2001, pp. 23-24. Document disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.nepad.org/2005/fr/documents/inbrief.pdf>

Au sein de la communauté scientifique, des auteurs ont entretenu cette vision révolutionnaire du futur, contribuant à alimenter la réflexion sur le lien entre les TIC et le développement. Nikhil Sinha, par exemple, pense que « *le besoin urgent de quitter l'étape industrielle est valable partout, sans tenir compte du niveau d'industrialisation, de développement ou de richesse de quelque pays ou société que ce soit. Le passage de l'ancien mode de production vers le nouveau est valable partout et à tout moment* »³⁶⁶. En fait, l'optimiste est devenu mot d'ordre, les pronostics ont libre cours. Un auteur comme Philippe Quéau considère la révolution des TIC comme « *totale* », « *quadruple* », tout à la fois « *culturelle, sociale, économique, politique* » et « *comparable à l'invention de l'alphabet* »³⁶⁷. Manuel Castells, lui, pense que les nouvelles technologies redéfinissent les conditions de toute existence humaine. Il stipule que dans une « *culture de la virtualité réelle* », l'« *extraordinaire révolution technologique* » accélère la disparition des formes de domination : « *personne, aucun centre, aucune institution, aucune classe, ne domine plus* ». Par conséquent, « *personne ne contrôle le système* » marqué par la « *disparition de toute centralité* »³⁶⁸. Dans une interview, le fondateur de la Grameen Bank, Muhammad Yunus, partageait cet optimisme, annonçant que « *les TIC offrent une chance, comme jamais dans l'histoire de l'Humanité, d'en finir avec la pauvreté sur la surface du globe* »³⁶⁹. De la même façon, le futurologue et éditorialiste américain Michael Dertouzos, dans un guide attrayant et prophétique vers le futur, définit un agenda de moins de quatre pages « *pour aider les pauvres* ». Selon lui, « *si les pauvres peuvent rejoindre la place de marché de l'information, ils seront capables de contribuer, par leur travail peu coûteux, aux économies industrielles, de gravir l'échelle de la richesse, d'atteindre de meilleurs niveaux de vie et de créer de nouveaux marchés pour tous les producteurs* »³⁷⁰. Dans le même ordre d'idées, Jacques Bonjawo écrit que « *si l'Internet est utilisé à bon escient, il peut contribuer à améliorer la vie en Afrique, notamment en faisant reculer la pauvreté* »³⁷¹.

Certains auteurs africains approuvent également cet espoir suscité par les TIC. C'est le cas, entre autres, de Mahamoudou Ouédraogo selon qui les TIC ouvrent « *un boulevard insoupçonné de possibilités infinies* »³⁷². C'est aussi le cas de Raphaël N. Tshimbulu qui fait remarquer que ces outils offrent au continent noir l'opportunité de « *passer de sa situation actuelle d'économie*

³⁶⁶ Nikhil Sinha, 1994, op. cit., p. 414.

³⁶⁷ Philippe Quéau, « La cyber-culture : une utopie éthique », *Projet*, n°253, mars 1998, p.78.

³⁶⁸ Manuel Castells, « C'est une révolution », *Interview*, *Croissance* n°429, septembre 1999, p. 28 et 31.

³⁶⁹ Muhammad Yunus, « Ce nouveau siècle me rend rêveur », *Interview*, *Croissance* n°445, février 2001, p. 14.

³⁷⁰ Micheal Dertouzos, 2000, *Demain. Comment les nouvelles technologies vont changer notre vie ?*, Paris, Nouveaux Horizons, Calmann-Levy, 342 p.

³⁷¹ Jacques Bonjawo, 2002, op. cit., p. 18.

³⁷² Mahamoudou Ouédraogo, « Mass média et mondialisation : entre leurre et lueurs », *Géopolitique Africaine*, n°4, novembre 2001, p. 222.

où prédominent l'agriculture et les produits de base à une économie où prédominent l'information et la connaissance »³⁷³. C'est le cas, enfin, de l'urbaniste Carine K. Talla qui, sous un ton un peu plus édulcoré, marque son adhésion à la thèse du développement par les TIC à travers ces propos : « les TIC interviennent dans tous les domaines de production qui contribuent au développement et sont un catalyseur important et non négligeable. Il est essentiel pour les pays du sud, très en retard du point de vue du développement par rapport aux pays industrialisés, d'arriver à s'approprier cette technologie pour conduire durablement leur développement. La situation de pauvreté qui ne cesse de perdurer à l'intérieur de ces pays est un facteur paralysant l'épanouissement et le bien-être des populations. Beaucoup sont dans un état de perte d'espoir pour l'avenir et n'ont plus aucun rêve. Les TIC, loin de résoudre de façon automatique ces problèmes, sont un moyen essentiel pour les aider à s'ouvrir au monde, à retrouver l'espoir et à se mobiliser pour lutter contre la pauvreté »³⁷⁴.

Le raisonnement des technophiles sur les effets des technologies sur le développement est d'autant plus tonitruant que l'intégration dans la révolution numérique est devenue « le défi le plus urgent des pays en voie de développement »³⁷⁵, appelés à « se positionner dans le nouveau système »³⁷⁶.

II – Critique du paradigme et positionnement de la thèse

Le « nouveau paradigme technologique »³⁷⁷ est reconnu comme enjeu majeur de la société de l'information. Le critiquer revient à apprécier et à analyser le degré du déterminisme technique, ou le degré d'influence des Technologies de l'Information et de la Communication sur la société. Ce « nouveau paradigme technologique » a émergé dans les années 1970 en tant que caractéristique systémique, puis s'est propagé pendant les années 1980 aux domaines du pouvoir militaire, des transactions commerciales et de l'industrie de haute technologie. A la fin des années 1980, il s'est diffusé dans tous les types de lieux de production et a profondément pénétré les foyers et la culture dans les années 1990, surtout avec l'explosion de l'Internet et du multimédia. Aujourd'hui, bien que les différents pays, cultures et groupes sociaux affichent des niveaux d'absorption et d'utilisation des TIC très inégaux, pratiquement tous sont directement ou

³⁷³ Raphaël Ntambue Tshimbulu, 2001, *L'Internet, son web et son e-mail en Afrique – Approche critique*, Paris, L'Harmattan, p. 165.

³⁷⁴ Carine Koudjou Talla, 2007, *TIC et développement local*, 2007, article en ligne à l'adresse suivante : http://ticdevloc.celeonet.fr/projet/index.php?option=com_content&task=view&id=14&Itemid=33

³⁷⁵ Ethan Kapstein, 2000, « La révolution de l'information et la fracture numérique », *Géoéconomie*, n°16, hiver 2000/2001, p. 73.

³⁷⁶ Manuel Castells, 2001 (2001a), op. cit., p. 458.

³⁷⁷ Manuel Castells, « Les incidences sociales des technologies de l'information et de la communication », in *Les sciences sociales dans le monde*, Paris, Editions UNESCO/ Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2001 (2001c), p. 270.

indirectement exposés à la transformation structurelle médiatisée par cette révolution technologique.

Bien que l'influence de ces TIC soit unanimement reconnue dans les évolutions du monde contemporain, les discours tenus sont souvent empreints d'*a priori*. Nous l'avons évoqué, deux courants s'opposent. Toutefois, ces discours sont déterminants car la société de l'information existe avant tout par les discours et les analyses qu'elle inspire. Farhang Rajaei a rappelé que « *l'expérience l'a démontré dans le passé, toute nouvelle aventure occasionne à la fois de la crainte et de l'espoir* »³⁷⁸. Alors que certains pensent que « *les TIC ne changeraient en soi les relations sociales, il n'en demeure pas moins que ces outils déterminent la production et la distribution des richesses dans le monde* », ce qui est déjà digne d'intérêt. D'autres, par contre, attribuent des lettres de noblesse aux technologies qu'ils estiment susceptibles de transformer la nature même de la société et de ses institutions. « *Cette évolution est généralement considérée comme allant dans le sens du progrès social. Le discours se teinte alors d'un "ré-enchantement du monde" à travers les vertus de la communication, même si cela implique qu'il faille balayer les anciennes structures pour lui faire place* » explique Marie Thorndahl³⁷⁹.

Nous ne plaçons pas notre propos à égale distance de l'optimisme béat des promoteurs des TIC et du pessimisme acariâtre des pourfendeurs de la révolution informationnelle. Notre investigation sur les TIC dans les collectivités locales nous conduit à adopter une perspective différente, doublement décalée par rapport aux attitudes de raisonnement sensationnel, mais en synchronie avec les réalités des contextes locaux d'expérimentation des technologies.

Nous évoquerons tout d'abord la « figure de l'éléphant », avant de d'identifier quelques entrées qui nous semblent pertinentes et enrichissantes pour notre analyse.

1 – Référence à la figure de l'éléphant

Dans son ouvrage intitulé *La mondialisation au banc des accusés*, Farhang Rajaei cite Maulana Jalal al-Din Rumi. Celui-ci avait conté le récit de l'éléphant.

« L'éléphant se trouvait dans une maison obscure : quelques Indiens l'avaient amené pour l'exhiber. Afin de le voir, plusieurs personnes entraient, une par une, dans l'obscurité. Etant donné qu'avec les yeux c'était impossible, chacun le tâtait, dans le noir, avec la paume de la

³⁷⁸ Farhang Rajaei, 2001, *La mondialisation au banc des accusés : la condition humaine et la civilisation de l'information*, Ottawa (Ontario), CRDI, p. 141.

³⁷⁹ Marie Thorndahl, « Les promesses d'une prospérité virtuelle », in *Annuaire suisse de politique de développement*, Société de l'information et coopération internationale Développement.com, Vol. 22, n° 2, novembre 2003, p. 5.

main. La main de l'un se posa sur sa trompe, il dit : "Cette créature est comme un tuyau pour l'eau." La main de l'autre toucha son oreille : elle lui apparut semblable à un éventail. Un autre ayant saisi sa jambe, déclara : "Je trouve que la forme de l'éléphant est celle d'un pilier." Un autre posa la main sur son dos, et dit : "En vérité, cet éléphant est comme un trône." De la même façon, chaque fois que quelqu'un entendait une description de l'éléphant, il la comprenait d'après la partie qu'il avait touchée. Selon l'endroit touché, leurs affirmations différaient ; un homme l'appelait dal, un autre alif. Si chacun d'eux avaient tenu une chandelle dans sa main, la différence aurait disparu de leurs paroles »³⁸⁰.

L'hypothèse que nous inspire ce récit est que si les TIC étaient utilisées dans tous les endroits du monde selon des conditions et de façons rigoureusement identiques, elles produiraient les mêmes effets partout. Les technologies, en elles-mêmes, ne sont pas dotées d'une capacité intrinsèque de transformation de la structure sociale, ni des modes de production, ni même des conditions de vie de leurs usagers. Leur influence tient de plusieurs facteurs qui font finalement qu'elles affectent différemment les sociétés où elles sont déployées. Etant donné que la taille a toujours un effet sur le contenu, l'échelle du raisonnement doit donc être prise très au sérieux dans les débats.

Eric Bernard, dans sa thèse de doctorat, souligne que la géographie ne devrait pas être éludée de manière volontariste car le monde n'est ni lisse, ni sans histoire. Il argue : « *Internet est décrit comme un réseau sans frontières unissant la planète dans une mondialisation au bénéfice de tous. Or, dès que l'on prend en compte à la fois la rugosité de l'espace et le changement d'échelles, on appréhende des logiques qui sont bien territorialisées. Un même discours, valable à l'échelle locale par exemple, devient caduc s'il est généralisé à une autre échelle. Le monde n'est pas la somme homogène d'espaces locaux mais le fruit de leur hétérogénéité* »³⁸¹. Prenant en exemple les retombées positives de l'usage de la technologie Internet par les pêcheurs sénégalais, l'auteur avertit : « *mettre en exergue les bénéfices économiques et sociaux issus de l'usage d'Internet par des pêcheurs du Sénégal pour en déduire que la somme de ces bénéfices individuels conduit au bénéfice global de la sous-région, sans prendre en compte ce qui se déroule spécifiquement à l'échelle nationale, sous-régionale et*

³⁸⁰ Maulana Jalal al-Din Rumi, 1977, *Mathnawi of Jalalu'ddin Rumi* (traduction et commentaire de R.A. Nicholson), 3 vol., Londres (Royaume-Uni), E.J.W. Gibb Memorial, cité par Farhang Rajaei, op. cit., p. 34.

³⁸¹ Eric Bernard, décembre 2003, op. cit., p. 333.

mondiale (la part de l'aide publique au développement ou des emprunts dévolue au secteur des nouvelles technologies par exemple) est une manipulation idéologique. La prise en compte des échelles est fondamentale car c'est dans leur articulation qu'Internet, en tant que système sociotechnique, peut être appréhendé »³⁸².

Une approche qui aurait pour prétention d'établir des règles générales ou de trouver la vérité définitive sur n'importe quel domaine d'utilisation des technologies se condamnerait à devenir un dogme, une idéologie, une propagande ou encore un sophisme. C'est d'ailleurs bien contre de telles démarches que s'insurge Paul Virilio, pour l'essentiel de ses analyses.

On peut admettre que les technologies, aujourd'hui, soient considérées comme une façon d'être. Le penseur allemand Ernst Junger (1895-1998) a été jusqu'à les qualifier « *d'authentique métaphysique du XX^e siècle* »³⁸³. Mais de là à les prendre pour une baguette magique sinon comme une formule abracadabrante susceptible de venir à bout des traditionnels problèmes de développement, il existe un pas qu'il faut bien se garder de franchir.

Annie Chéneau-Loquay, en répondant à des questions de Philippe Vidal³⁸⁴, a dénoncé les travers d'une certaine conception de la société de l'information, qui « *traduit la vision dominante d'une société post-industrielle où l'information et le savoir deviennent les forces motrices de la croissance à la place du travail et du capital* »³⁸⁵. Selon cette vision, « *cette société devrait accroître la qualité de la vie, stimuler la participation politique, promouvoir la cohésion sociale et l'égalité ce qui exprime la pérennité d'une vision linéaire du progrès qui continue à faire comme si le "rattrapage" était possible, comme si les TIC étaient le sésame pour le "bienheureux développement" et la participation à la mondialisation. L'expression sous-entend une certaine dématérialisation* »³⁸⁶. Par conséquent, « *c'est aussi un slogan et c'est assez largement un leurre parce qu'il faudra toujours de la production, de la matérialité. On ne s'habille pas avec du savoir, on ne mange pas du savoir. On oublie trop vite la matérialité de la vie humaine. Pour autant, il est incontestable que la production des biens et des services fait de plus en plus appel à des échanges de données numérisées. Mais en fait, toutes les sociétés sont des sociétés de l'information, depuis toujours* »³⁸⁷.

³⁸² Ibidem.

³⁸³ John Wilkinson, 1964, « Jacques Ellul as the philosopher of the technological society », in Jacques Ellul, *The technological society*, New York, Vintage Books, p. ix-xx.

³⁸⁴ Cet entretien entre dans le cadre de la réalisation de l'ouvrage *Les technologies de la société de l'information (TIC/SIG) au service de l'aménagement et du développement des territoires en Afrique de l'ouest*, par de Philippe Vidal et Françoise Desbordes (2007).

³⁸⁵ Philippe Vidal et Françoise Desbordes, *Les technologies de la société de l'information (TIC/SIG) au service de l'aménagement et du développement des territoires en Afrique de l'ouest*, UTM, 2007, p. 22.

³⁸⁶ Philippe Vidal et Françoise Desbordes, *op. cit.*, p. 22.

³⁸⁷ Ibid.

Certains spécialistes assimilent d'ailleurs les technologies aux sciences appliquées, en tant que simple moyen pour atteindre son objectif. On pourrait ainsi soutenir que les TIC ne sont ni une invention nouvelle, ni le résultat de la science moderne. Dans l'*Ethique à Nicomaque* par exemple, Aristote faisait référence aux talents, aux arts, à l'artisanat et au savoir-faire général en tant que moyens qu'emploient les gens pour créer certains produits³⁸⁸. Les hommes utilisent à la fois les procédés et les produits pour affronter et changer leur environnement³⁸⁹.

En général, « *la technologie semble être le comment qui unit le ce qui est à ce qui devrait être* »³⁹⁰. En ce sens, différents modèles de technologies se fusionnent avec différentes formes de civilisation³⁹¹. Les civilisations de chasse-cueillette, de l'agriculture et de l'industrie ont, chacune en leur temps, créé leurs propres technologies. A l'ère de l'information, marquée notamment par le développement de l'Internet, le savoir-faire a davantage évolué, devenant même une manière de vivre dans bon nombre de sociétés. Dans son célèbre ouvrage *La technique ou l'enjeu du siècle*, le penseur et sociologue français Jacques Ellul effectue ce constat, rappelant que la technique a progressivement gagné tous les éléments de la civilisation. L'auteur pense que « *l'homme lui-même est gagné par la technique, il devient un objet de la technique. [...] la technique qui prend l'homme pour objet est bien au centre de la civilisation, et nous voyons cet extraordinaire événement, qui semble n'étonner personne, formulé fréquemment en désignant la "civilisation technique". La formule est exacte, il faut en mesurer l'importance : civilisation technique, cela signifie que notre civilisation est construite par la technique (fait partie de la civilisation uniquement ce qui est l'objet de la technique), qu'elle est construite pour la technique (tout ce qui est dans cette civilisation doit servir à une fin technique), qu'elle est exclusivement technique (elle exclut tout ce qui ne l'est pas ou le réduit à sa forme technique)* »³⁹².

³⁸⁸ Aristote, 1992, *Ethique à Nicomaque*, traduction de Jean Voilquin, Paris, Flammarion, p. 3.

³⁸⁹ Dans le chapitre premier de l'ouvrage, Aristote écrit : « *Tout art et toute recherche, de même que toute action et toute délibération réfléchie, tendent, semble-t-il, vers quelque bien. Aussi a-t-on eu parfaitement raison de définir le bien : ce à quoi on tend en toutes circonstances. Toutefois il paraît bien qu'il y a une différence entre les fins. Tantôt ce sont des activités qui se déploient pour elles-mêmes ; d'autres fois, en plus de ces activités, il résulte des actes. Dans le cas où on constate certaines fins, en plus des actes, les résultats de l'action se trouvent être naturellement plus importants que les activités. Du fait qu'il y a des actes, des arts et des sciences multiples, il y a également des fins multiples [...]* ». Ibid.

³⁹⁰ Lisensky R. P. et al, 1985. *The new liberal learning: technology and the liberal arts*, Washington, Council of Independent Colleges, cite par Farhang Rajae, op. cit.

³⁹¹ La civilisation est comprise dans le sens où le définit Farhang Rajae (2001 : 78-79), c'est-à-dire un état qui permet un procédé de production concomitant de pouvoir politique, de richesse économique, de valeurs culturelles, voire de souvenirs. Ceci est l'universalité d'un milieu civilisationnel. Une civilisation peut, en même temps s'étendre à différentes régions qui possèdent leur spécificité culturelle. Ce qui est important, c'est que les civilisations permettent aux différents éléments d'élaborer un système de compréhension et de symboles qui fournit l'identité individuelle et une perception commune de la collectivité imaginée – qui donne du sens à la vie pour ce qui y participent.

³⁹² Jacques Ellul, 1990, *La technique ou l'enjeu du siècle*, Paris, Economica, p. 116.

A l'évidence, les TIC font partie de notre environnement. Toutefois, on ne choisit pas l'état des techniques de son temps, ni même les outils que l'on utilise et qui ont une incidence réelle dans nos vies. Mais ce constat n'est pas nécessairement le plus important. En effet, il ne sert à rien de s'extasier sur les dernières nouveautés pas plus que de les renier ou de les maudire. Le problème n'est pas d'être technophile ou technophobe. Ce n'est pas la technique qui est autonome et se retourne contre ses utilisateurs, mais plutôt les marchés qui les emploient. Il y a certes une autonomie relative de l'histoire de la technique, mais ce qui compte aujourd'hui, c'est moins l'instrument que ceux qui s'en servent, et les conditions dans lesquelles ils s'en servent.

Comment prétendre à un développement par les TIC dans un continent comme l'Afrique, où une bonne partie de sa population vit en deçà du seuil de pauvreté et où l'analphabétisme est une donnée capitale affectant négativement l'épanouissement des masses³⁹³ ? Le lien entre TIC et développement n'est-il pas relevé juste dans une perspective de légitimation des interventions des organismes internationaux, qui déterminent les politiques nationales et internationales ? Peut-on affirmer que, grâce aux technologies qui s'insèrent dans un système mondialisé, on tend vers le renouvellement des modèles de développement ?

La critique, bien sûr dans son entendement kantien de libre et public examen et non point dans son sens ordinaire de jugement hostile, défavorable, se rapporte au cheminement de l'idée de développement qui est profondément marquée par des insuccès. Pour autant, il ne s'agit pas de discuter l'une après l'autre les nombreuses théories qui ont alimenté le débat sur le développement. De doctes et récentes études se sont intéressées à cela³⁹⁴. Il n'est pas question non plus de valider quelques paradigmes reçus, balayant d'autres, car une telle démarche, pour prétentieuse qu'elle soit, souffrirait d'un réel manque de recul, ce qui paraît nocif en science. La perspective est plutôt analytique, car il est intéressant d'examiner, à travers l'observation des usages des TIC dans les collectivités locales, la relation qu'il serait possible de tisser entre la technologie et le développement.

³⁹³ Selon Marie Thorndahl (2003 : 23), si Internet peut prospérer sans que l'on ne pose sérieusement la question de l'alphabétisation et de l'éducation, c'est que le réseau est voué à devenir le plus grand support publicitaire du monde. A l'opposé des avantages attendus, Internet pourrait alors se transformer en aspirateur de ressources.

³⁹⁴ Voir par exemple les ouvrages de Christian Comelieu, 1991, *Les relations Nord-Sud*, Paris, La Découverte, 124 pages ; Elsa Assidon, 1992, *Les théories économiques du développement*, Paris, La Découverte, 124 pages ; André Guichaoua, Yves Goussault, 1993, *Sciences sociales et développement*, Paris, Armand Colin, 190 pages ; Catherine Choquet, Olivier Dollfus, Etienne Le Roy et Michel Vernières, 1993, *Etat des savoirs sur le développement. Trois décennies de sciences sociales en langue française*, Paris, Karthala, 229 pages ; Louis Baeck, 1993, *Post-War Development Theories and Practice*, Paris, Unesco et The International Social Science Council, 139 pages ; Abdou Salam Fall, Louis Favreau et Gérard Larose (dir.), 2004, *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives ? Le renouvellement des modèles de développement*, Presses de l'Université du Québec et Karthala, 381 pages.

Afin de dissiper l'illusion de l'objectivité ou de l'exhaustivité, nous définissons deux paramètres d'entrée susceptibles de rendre compte du sens de notre objet d'observation. Il s'agit d'une part de la décentralisation et, d'autre part, de la modernisation de l'administration. Sans considérer les TIC comme la solution au problème du sous-développement ni confiner le raisonnement dans une neutralité fade, le propos de cette thèse s'emploiera à aller au-delà des discours, à dépasser les présupposés patents ou inavoués pour prétendre mettre en lumière, puis en discussion, les nouveaux modes d'organisation reposant sur les TIC.

2 – Une entrée par la décentralisation : un enjeu de développement local par les TIC

Dans la quête continue de la bonne gouvernance, dans le combat pour le renforcement de la démocratie, la lutte contre la pauvreté, l'éradication du séparatisme avec la résurgence des mouvements de revendications identitaires et autres, les politiques cherchent toujours des réponses dans la décentralisation. La décentralisation n'est pas la solution aux différents problèmes. Cependant, c'est un phénomène dont on peut constater l'importance, toujours d'actualité, dans un grand nombre d'Etats. En France par exemple, « *les collectivités territoriales en appellent aujourd'hui à un acte II de la décentralisation* »³⁹⁵. Au Sénégal, la réflexion continue afin « *non seulement de rapprocher le pouvoir, c'est-à-dire les lieux de prise de décision politique, des citoyens, mais aussi de permettre à ces derniers et aux collectivités décentralisées d'être maîtres et acteurs de leur devenir* »³⁹⁶.

La politique décentralisatrice mise en œuvre par l'Etat sénégalais a consacré une nouvelle distribution des compétences et rôles des élus locaux. En créant la région, la commune et la communauté rurale qui constituent les trois ordres de collectivités locales, ces réformes institutionnelles ont instauré le principe de la « *libre administration* » dans les territoires qui disposent désormais d'instruments juridiques et institutionnels pouvant leur permettre de jouer un rôle crucial dans la création des conditions du développement local.

Les réformes de la décentralisation ont eu pour principal effet de « *promouvoir les valeurs républicaines telles que la démocratie, la citoyenneté et le civisme afin de faire naître au sein des populations une conscience collective sur la nécessité de la participation de tous au développement économique, social et sécuritaire du pays* »³⁹⁷. Toutefois, des interrogations peuvent valablement être soulevées quant à la prédisposition des acteurs sur le terrain où s'élaborent les décisions à porter cette nouvelle responsabilité tant dans l'exercice du pouvoir

³⁹⁵ Philippe Vidal, décembre 2002, op. cit., p. 4.

³⁹⁶ Jacques Baguenard, *La décentralisation*, Paris, PUF, Coll. QSJ n°1879, 7^e édition- février 2006, p. 124.

³⁹⁷ <http://www.sip.sn/decentralisation/textes>

qu'au niveau de l'incitation des populations à une participation active. La réserve est d'autant plus justifiée que l'exercice de leurs fonctions reste confronté à de sérieux handicaps, parmi lesquels le déficit de moyens financiers mais surtout l'absence ou en tout cas le déficit de communication entre élus et citoyens. Partant de ce constat, le questionnement formulé se rapporte au rôle que pourraient jouer les TIC dans la décentralisation. Quel serait l'apport des TIC dans la gestion des collectivités locales ? Comment ces outils contribueraient-ils au développement local ?

En fait, le débat se structure autour d'une contribution opportune des Technologies de l'Information et de la Communication à la mise en place d'une administration dématérialisée. Les technologies peuvent-elles rendre la gouvernance plus ouverte et plus participative, plus efficace et plus comptable devant les citoyens ? Comment sont-elles insérées dans le fonctionnement des administrations locales ? Permettent-elles à ces administrations d'agir plus efficacement et de façon transparente et participative ?

Il est de plus en plus admis que « *l'enjeu de la décentralisation est le développement local, entendu comme une nouvelle approche des questions de développement privilégiant les initiatives des acteurs de terrain, ceux-là mêmes qui sont quotidiennement confrontés aux problèmes et à la réalité des besoins des populations locales* »³⁹⁸. Selon le géographe Philippe Cadène, le processus de mondialisation dans lequel le monde se trouve actuellement engagé, oblige à mettre en avant les dimensions spatiales du processus de développement. En effet, « *dans un monde où les territoires et les localités sont toujours davantage interconnectés au sein d'un ensemble de réseaux, le processus de développement s'effectue dans le cadre d'une compétition entre une multiplicité d'espaces d'échelles variées, où entrent en ligne de compte les avantages comparatifs de chacun d'eux, leurs capacités à l'adaptation et à la spécialisation* »³⁹⁹. Plus qu'un concept à l'ère du temps, le développement local est une pratique qui s'inscrit dans une perspective de développement humain, avec comme finalités la résorption des inégalités au niveau local et la promotion de la participation citoyenne. C'est aussi « *une approche du développement qui prend en compte les politiques visant à réduire le rôle de l'Etat, à décentraliser les décisions et qui accorde une importance essentielle aux initiatives des acteurs locaux, aux ressources et aux valeurs culturelles endogènes. Le développement est perçu ici comme le fruit d'une relation réussie entre, d'une part, des politiques institutionnelles locales,*

³⁹⁸ Les Cahiers de l'Alternance n°5, avril 2002, *Elections locales 2002. Questions et réponses*, Dakar, FKA et CESTI, p. 24.

³⁹⁹ Philippe Cadène, 2003, op. cit., p. 247.

souvent régionales, et, d'autre part, des entrepreneurs porteurs d'initiatives, bien insérés dans le tissu social et capables de mettre en œuvre des compétences souvent anciennes »⁴⁰⁰.

Le concept de développement local, bien que répondant à un certain nombre de finalités, se fonde sur un ensemble de principes directeurs que le géographe Demba Niang a listés dans sa thèse de doctorat. Il s'agit de « *l'équité (nécessité de dépasser le schéma traditionnel centre/périphérie), la croissance endogène (développement conforme aux ressources locales et attribution de pouvoirs aux organisations locales), l'autonomie territoriale (un grand pouvoir de décision du local par rapport au centre), une organisation territoriale centrée (répondant aux besoins locaux en produits et services) et, enfin, la maîtrise à l'échelle locale des techniques mises en œuvre (dans un contexte marqué par le développement fulgurant des TIC qui engagent vers de nouvelles solidarités) »⁴⁰¹. Qu'en est-il véritablement ? Comment positionner les TIC face à l'ambition du développement local, sinon comment mettre ces instruments au service de cette cause ? Les TIC peuvent-elles favoriser une gestion fiable des affaires publiques locales, mais aussi rapprocher les exécutifs locaux de leurs citoyens et renouveler les formes de participation au pouvoir ?⁴⁰²*

Compte tenu du rythme croissant d'implantation des collectivités locales sénégalaises sur l'Internet⁴⁰³, en dépit de leur faible assise financière, il semble se préciser que la capacité des décideurs politiques à résoudre certains problèmes urbains dépend en grande partie de leur aptitude à s'approprier les technologies et à les adapter aux contextes sociaux. Cette nécessité est d'autant plus marquée que l'on assiste depuis quelques années à une profusion sur la toile de sites web dont les contenus sont résolument tournés vers la fourniture d'informations aux citoyens. Nous formulons donc l'hypothèse que les TIC, et Internet singulièrement, sont d'un grand apport dans la mise en œuvre des initiatives visant à garantir aux populations urbaines des conditions de vie meilleures. Par la rapidité des traitements qu'elles autorisent, et la masse d'informations qu'elles permettent de traiter, de stocker et de diffuser, les technologies créent de nouveaux modes d'organisation caractérisés par une plus grande flexibilité des procédures de travail, une mobilité accrue, de nouvelles formes d'interactivité et de nomadisme ainsi qu'une gestion optimale des tâches en temps réel. Ces instruments de communication sont alors

⁴⁰⁰ Philippe Cadène, *ibid.*

⁴⁰¹ Demba Niang, février 2007, *Gouvernance locale, maîtrise d'ouvrage communale et stratégies de développement local au Sénégal : l'expérience de la ville de Saint-Louis*, Thèse de Doctorat en Géographie Aménagement, Université de Toulouse Le Mirail, p. 24.

⁴⁰² Demba Niang, « L'utilisation des TIC dans le cadre de la décentralisation et du développement local », Communication à l'Atelier "TIC, Gouvernance et Développement local", Programme eAtlas Francophone Afrique de l'Ouest, AUF, Dakar, 17-18 décembre 2007.

⁴⁰³ Comme nous le verrons plus loin, jusqu'en 2000, seules trois collectivités locales disposaient d'un site web. Aujourd'hui, elles sont près d'une trentaine à en disposer.

susceptibles d'améliorer les relations entre élus et citoyens, tout en optimisant les politiques urbaines de mobilisation et de sensibilisation sociales.

3 – Une entrée par la modernisation de l'administration : le défi numérique des territoires

Ce second paramètre d'observation est d'autant plus intimement lié au premier que le propos s'inscrit toujours dans l'esprit du processus de la décentralisation ayant abouti à la mise en place d'administrations locales autonomes.

Les institutions administratives représentent une des clefs de voûte essentielles à la marche de toutes sociétés. D'elles dépend en grande partie le rythme du vécu quotidien des citoyens et des entreprises établis sur un territoire. Elles peuvent être un puissant levier du développement et du progrès. A l'heure actuelle, où les pays abordent une phase cruciale de leur intégration dans des espaces régionaux et mondiaux, le rôle des administrations s'avère davantage vital. Celles-ci doivent accompagner les multiples transformations qui interviennent à la fois dans le tissu économique et les mœurs sociales, politiques et culturelles des sociétés. *« La survie d'un organisme biologique ou social étant fonction de sa capacité d'adaptation à son environnement, on peut raisonnablement penser qu'un excès de spécialisation par rapport au contexte peut conduire à la disparition lorsque les données évoluent rapidement »*⁴⁰⁴. Par conséquent, se préparer en permanence à affronter ce qu'Alvin Tofler a appelé le « choc du futur » paraît indispensable pour les collectivités. Il est particulièrement important de *« cultiver les techniques qui permettent à l'administration de maintenir et, si possible, d'accroître son efficacité sociale dans un monde en perpétuelle mutation. La capacité de changement de l'organisme administratif doit être à la mesure de l'accélération des bouleversements que connaît la société civile toute entière »*⁴⁰⁵.

Selon nous, une première condition est liée au degré de sensibilité des instances dirigeantes à la fois centrales et locales aux enjeux de la société de l'information émergente, et à leur prédisposition à définir – sinon à redéfinir opportunément – les missions publiques en prenant en ligne de compte les technologies. Une autre condition est le changement de perspectives nécessaire pour substituer une logique de gestion fondée sur l'attention à la demande des citoyens à la logique de l'offre ou de la production par l'Etat, progressivement contestée.

⁴⁰⁴ André Barilari, 1994, *La modernisation de l'administration*, Paris, Librairie Générale de Droit et de jurisprudence, p. 11.

⁴⁰⁵ Ibid.

Parmi les principes généraux du service public, le principe d'adaptation, davantage confirmé, oblige à formuler des instructions claires, à définir les adaptations locales possibles, à répondre au souhait de transparence des usagers et aussi à rendre les compétences plus lisibles. Le travail des administrations décentralisées, réputé adapté aux lieux et aux milieux, apporte-t-il de fait aux citoyens les satisfactions qu'ils peuvent légitimement en attendre alors que le sens et les objectifs de l'action, les procédures et les responsabilités de l'Etat face au jeu des collectivités locales, restent peu lisibles ?

Les éléments du contexte sont donc à la fois d'ordre technique et institutionnel. Le questionnement attendant renvoie à ce qu'Annie Chéneau-Loquay appelle le « *nouvel avatar pour le développement* »⁴⁰⁶, à savoir la e-gouvernance qui incite à réfléchir concurremment à la problématique de la e-administration. En effet, rapprocher l'administration du citoyen en développant la prestation des services à distance au profit des personnes et des entreprises, en généralisant à la fois le système qualité dans les services de l'administration et les centres de prestation de services d'orientation et d'informations administratives est devenu un « *défi numérique pour les territoires* », qui interpelle profondément « *l'action publique* »⁴⁰⁷.

Sous l'impulsion combinée de la mondialisation et de l'essor des TIC, la façon de produire des politiques publiques est appelée à évoluer. Selon Christian Paul, « *gouverner comme avant est impossible. Il n'est pas exagéré de dire que l'essor de la "culture Internet" marque une ère nouvelle dans laquelle il n'est pas possible de produire de l'intérêt collectif comme par le passé. Changements politiques et institutionnels, déficit de représentation et montée des aspirations citoyennes, perspectives insoupçonnables des nouvelles technologies de l'information et du vivant : l'expertise s'est disséminée, elle n'appartient plus à une poignée d'experts qui sauraient "contre les autres"* »⁴⁰⁸.

Gouverner, aujourd'hui, exige de recourir à des stratégies ouvertes, assorties de nouvelles règles collectives de discussion et d'action, basées sur le partenariat et le contrat, la recherche de consensus autour de diagnostics et d'objectifs communs, et valorisant fortement les échelons territoriaux, qu'ils soient de l'ordre de la Région ou de la ville. Les Technologies de l'Information et de la Communication trouvent une place de choix dans ces stratégies. Le professeur de sciences politiques et expert européen en administration publique, Jacques

⁴⁰⁶ Annie Chéneau-Loquay, « Les débuts de la e-gouvernance en Afrique sub-saharienne : entre théorie et terrains, quelles réalités ? », intervention aux Rencontres régionales de l'eAtlas francophone de l'Afrique de l'Ouest, 26-28 avril 2006, AUF, Dakar.

⁴⁰⁷ Selon le titre de l'ouvrage de Christian Paul, 2007, *Le défi numérique des territoires. Réinventer l'action publique*, Paris, Editions Autrement, 165 pages.

⁴⁰⁸ Christian Paul, 2007, op. cit., p. 45.

Baguenard, soulignait déjà en 1980 cette opportunité dans un ouvrage qu'il consacra alors à la « décentralisation territoriale ». Il expliquait : « *l'utilisation de l'informatique peut se révéler une aide précieuse pour les collectivités locales en les libérant largement des fastidieux travaux de gestion quotidienne, et en leur permettant de mieux préparer leurs décisions. (...) Libérées de leurs tâches d'exécution, les collectivités peuvent plus facilement élaborer leur stratégie. (...) L'informatique peut donc permettre une gestion plus cohérente et plus responsable* »⁴⁰⁹.

Au fil des années, beaucoup d'Etats développés se sont engagés pour « *répliquer sur le web les services publics offerts traditionnellement au guichet* »⁴¹⁰. Beaucoup d'autres réfléchissent à la valeur ajoutée de cette stratégie, s'étant rendus compte des économies substantielles possibles grâce à quelques pratiques comme la télédéclaration. Francis Jubert et alii pensent que « *le e-gouvernement est devenu une réalité à travers la transformation des modes de gouvernement dans toutes les couches du secteur public, depuis les grands programmes stratégiques jusqu'aux micro-projets très localisés. Les expériences se multiplient, les services publics s'organisent, les fournisseurs de technologies peaufinent leurs offres et les citoyens consomment de plus en plus de services en ligne (...)* »⁴¹¹. Où en sont les pays en développement ?

Le Sénégal, depuis l'année 2000, dispose d'un Programme de Modernisation des Systèmes d'Information de l'Administration (PMSIA). Ce programme qui a donné naissance au Projet Intranet Gouvernemental (PING) considéré comme un premier pas vers le « e-gouvernement » s'intègre en fait dans le cadre plus élargi de la « stratégie NTIC » mise en œuvre par l'Etat du Sénégal sous la conduite de l'Agence De l'Informatique de l'Etat (ADIE). Cette stratégie se décline en deux axes majeurs correspondant à une « double transition ». Il s'agit pour la première transition de passer d'« *un gouvernement à un e-gouvernement* », un objectif qui nécessite l'intégration des nouvelles technologies dans le fonctionnement de l'administration afin d'améliorer son efficacité, de doter les agents de l'Etat de tableaux de bord pertinents et d'offrir aux citoyens la possibilité d'accéder en ligne à des services publics de qualité. La deuxième transition préconise le passage « *du citoyen au e-citoyen* ». Pour cela, l'Etat envisage de démocratiser l'accès aux nouvelles technologies au sein de la société dans le but de permettre au plus grand nombre de bénéficier des opportunités dont elles sont porteuses.

⁴⁰⁹ Jacques Baguenard, 1980, *La décentralisation territoriale*, Paris, PUF, Coll. QSJ, pp. 114-115.

⁴¹⁰ Estelle Dumout, mai 2004, « E-administration : les gouvernements privilégient l'efficacité des services », ZDNet France. Article en ligne à l'adresse suivante : <http://www.zdnet.fr/actualites/internet/0,39020774,39151666,00.htm>

⁴¹¹ Francis Jubert, Elisabeth Montfort, Robert Stakowski, 2005, *La e-administration : levier de la réforme de l'Etat*, Paris, Dunod, p. 5.

Une nouvelle logique d'action serait-elle donc en construction ? Comment est-elle appropriée par les collectivités locales sénégalaises et particulièrement celles de la région de Dakar ? Dans quelle mesure ces collectivités peuvent-elles s'ériger en relais de l'Etat en matière d'innovation et de politique publique « d'aménagement numérique des territoires » ? Comment les élus pensent-ils les nouveaux dispositifs techniques susceptibles de réaliser le nouvel idéal promu par le pouvoir central ? Nous tentons de répondre à ces questions à travers l'observation de l'échelon communal.

III – La commune à l'épreuve du questionnement

La commune représente une division territoriale, administrative et politique, dont l'origine institutionnelle remonte au Moyen-âge⁴¹². Son histoire est marquée par d'intéressantes évolutions qui ont contribué au renforcement de son image historique de base de la pyramide étatique à forte expression locale. Le cadre communal moderne est « *une division administrative, formée d'un territoire clairement défini, correspondant généralement à une ville, ou un village (comme c'est le cas en France), ou encore un groupe de villages (par exemple en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suède, etc.). Dans la plupart des États, la commune est la plus petite subdivision administrative de l'État et elle s'inscrit dans d'autres maillages de taille plus importante* »⁴¹³.

Dans le cadre de la décentralisation, la commune est créée par décret qui fixe son ressort territorial (ses limites), son nom ainsi que son chef-lieu. Elle se définit comme « *une collectivité locale, une personne morale de droit public, regroupant les habitants du périmètre d'une même localité, unis par une solidarité résultant du voisinage, désireux de traiter de leurs propres intérêts et capables de trouver des ressources nécessaires à une action qui leur soit particulière au sein de la communauté nationale et dans le sens des intérêts de la nation* »⁴¹⁴. Il ressort très clairement à travers cette définition que la création des échelons territoriaux communaux couvre un enjeu essentiel de développement s'exprimant à la fois sur le plan économique, politique et culturel. En quoi la commune représente-t-elle un espace de pertinence pour la mise en œuvre de politiques publiques numériques ? Comment les communes gèrent-elles leur responsabilité de pilotage du développement local ?

⁴¹² Aux IX^e et X^e siècles, l'affaiblissement des tutelles seigneuriales, le renouveau urbain et la naissance de circuits commerciaux (autour des foires urbaines) favorisent l'autonomisation de l'espace communal, territoire que les élites roturières souhaitent gérer et valoriser. Les *conjuratii* (associations de bourgeois), voire les corporations d'artisans, sont les principaux initiateurs de cette évolution. Aiguillons de la prise de conscience des intérêts communs à une ville, ces élites urbaines veulent s'affranchir de la hiérarchie féodale. Du reste, l'autonomie dépend du bon vouloir des seigneurs, laïcs ou cléricaux, qui leur concèdent des chartes de liberté (ou de privilèges) jurées.

⁴¹³ [Http://fr.wikipedia.org](http://fr.wikipedia.org)

⁴¹⁴ République du Sénégal, *Annuaire des collectivités locales*, Dakar, Edition 2003, p. 40.

1 – Quelle pertinence de l'échelon communal ?

Le choix de la commune pour tester le questionnement obéit à une logique d'identification d'un niveau territorial apte à servir de cadre pertinent d'action en matière de TIC. La détermination de l'échelon pertinent d'intervention constitue l'une des questions récurrentes de l'aménagement du territoire. C'est une préoccupation désormais répandue sur tous les continents et qui vise à « *disposer avec ordre le territoire* »⁴¹⁵.

Selon Serge Bergamelli, « *pour les nouvelles technologies, nombreux sont ceux qui s'accordent à penser que l'échelon pertinent serait : "un espace où les infrastructures de télécommunications couvrent harmonieusement à la fois les zones rurales et urbaines, où les services sont mutualisés et offerts dans des conditions équivalentes (accès, coûts, qualité, débits) en tout point du territoire, et où l'appropriation et la diffusion des nouvelles technologies permettent de développer un accès au savoir et aux informations pour le plus grand nombre d'individus". De par leur rôle d'aménageur du territoire, les collectivités locales abordent les enjeux des TIC plutôt en fonction de cette définition* »⁴¹⁶. Pourtant, cette définition, pour harmonieuse et optimiste qu'elle puisse paraître, ne saurait imposer l'économie d'une réflexion plus nuancée à propos de la mise en évidence de l'échelon territorial le mieux adapté. En effet, la diversité des contextes d'expérimentation des technologies reste une variable cruciale qu'il est bien dangereux de passer sous silence.

Bien qu'il n'existe pas qu'un seul cadre territorial valable pour le développement de politique d'aménagement numérique, le postulat selon lequel certains échelons sont plus profitables que d'autres apparaît tout à fait plausible. Mais dans tous les cas, la mise en cohérence à la fois des logiques d'acteurs et des logiques territoriales s'avère nécessaire. Philippe Vidal par exemple, dans sa thèse de doctorat, n'a-t-il pas défini un modèle d'action pragmatique basé sur un programme global d'intervention, mais dont la réussite reste conditionnée à la fois par la participation effective des services internes de la région et par celle des acteurs infrarégionaux ? Pour cet auteur, en effet, « *l'objectif à atteindre pour l'institution régionale est de se positionner à l'articulation des politiques territoriales en matière de société de l'information et, finalement, comme une pièce essentielle de son édification* ». La Région dispose certes d'un « *terrain idoine pour porter dans le cadre d'un projet global une vision particulière du développement de son territoire* »⁴¹⁷. Mais il peut paraître aussi intéressant,

⁴¹⁵ Jérôme Monod et Philippe de Castelbajac, *L'aménagement du territoire*, Paris, PUF, Coll. QSJ n° 987, 13^e édition - mai 2006, p. 4.

⁴¹⁶ Serge Bergamelli, 2003, « Avant-propos. Quel échelon pertinent pour le développement des TIC ? », in *Recompositions territoriales et TIC*, Castres, CEN@, p. 3.

⁴¹⁷ Philippe Vidal, décembre 2002, op. cit., p. 186.

surtout dans le contexte des pays en développement comme le Sénégal, de porter cette question au niveau territorial le plus réduit et, partant, le plus proche de la réalité locale, en l'occurrence l'échelon communal.

L'hypothèse qui sous-tend une telle position est que la commune constitue l'échelon de proximité le plus avantageux. Les autres collectivités, bien que possédant des panels de compétences qui leur sont propres, se heurtent assez souvent à un territoire trop vaste, et peinent alors à combler l'obstacle de l'éloignement du terrain et les besoins des citoyens. Les gouvernements locaux, l'institution municipale en particulier, sont plus près des citoyens et constituent pour beaucoup la représentation principale du pouvoir public central. Or, avec les réformes de la décentralisation, le rapport des citoyens et des autorités locales tend à être une relation basée sur la proximité, d'autant que les intérêts en jeu pour les deux parties sont clairement liés concernant beaucoup de questions : l'accès aux services publics de base, la gestion des affaires locales, le développement urbain, la planification scolaire, le logement, les problèmes environnementaux, et autres. Nous pensons donc que c'est au niveau local que l'impact des TIC sur les relations entre les élus locaux et les citoyens serait le plus efficace.

2 – La commune face au défi du développement local

Le Sénégal pratique une politique décentralisatrice depuis bien longtemps. La période coloniale est d'ailleurs assez fréquemment évoquée pour marquer le caractère ancien de cette volonté politique visant à faire de sorte que les périphéries soient aussi des centres de décision et des appareils administratifs autonomes. Pour certains, le début du phénomène de la décentralisation remonte à 1872, avec l'érection de Saint-Louis et de Gorée en communes. Pour d'autres par contre, ce mouvement date d'une période beaucoup plus reculée puisqu'en 1778 la ville de Saint-Louis disposait déjà d'un maire nommé. Toutefois, quelle que soit la date à consigner, on sera bien amené à retenir, surtout avec la communalisation de Saint-Louis, de Gorée et de Rufisque en 1880 et de Dakar sept ans plus tard, la volonté de l'administration coloniale de confier à ces quatre communes dites « de plein exercice » la responsabilité des problèmes les concernant. La municipalisation⁴¹⁸ de certaines villes du Sénégal sous l'ère coloniale, c'est aussi la création de communes mixtes entre 1904 et 1925. Leur gestion relevait d'un administrateur nommé et d'une commission municipale parfois élue au suffrage restreint ou au suffrage universel, parfois nommée. Ce fut d'ailleurs là une entrave à la libre administration

⁴¹⁸ La municipalisation, c'est la création d'un champ politique à l'échelle locale qui favorise une certaine autonomie des acteurs, l'émergence de notables et l'exercice d'une citoyenneté supposant une participation à la gestion de la ville (économique, sociale et fiscale) et de la civilité urbaine. Elle permet à la ville de disposer d'un maire et d'un conseil municipal élu. Cf. Mamadou Diouf, « L'idée municipale : Une idée neuve en Afrique », in *Politique africaine* n° 74 - juin 1999, pp. 13-23. [En ligne] : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/074013.pdf>

qui reste un principe essentiel de la décentralisation. Plus tard, six nouvelles communes furent créées avec la « loi du 18 novembre 1955 »⁴¹⁹. La communalisation ne cessa alors de prendre de l'ampleur.

Cette brève incursion dans le passé permet en fait de remarquer que la décentralisation au Sénégal a été au départ et avant tout l'affaire des communes. L'importance de l'échelon politico-administratif communal a été très tôt affirmée. En effet, l'inaptitude de l'Etat central à planifier et à mener en solo le développement économique et social du pays face aux mutations de l'économie mondiale a révélé la nécessité de s'appuyer sur l'ensemble des énergies, des capacités et des potentialités capitalisables au niveau national. C'est ainsi que la responsabilisation des collectivités locales a été perçue comme une voie privilégiée et une condition nécessaire d'un développement équilibré, mieux articulé et plus participatif.

Il est clair qu'avec le large panel de compétences dont elle dispose, la commune se positionne en concurrence avec l'État planificateur, centralisateur et législateur. Pourtant, le débat perdure à propos de la liberté et la capacité d'action de la commune, à l'intérieur d'une problématique plus vaste, touchant à la délégation des pouvoirs d'État aux différentes collectivités territoriales. En effet, il semble intéressant de s'interroger de façon critique sur la portée de la décentralisation. La fragmentation des compétences débouche-t-elle sur un pouvoir réel et un nouveau « mode de gouvernement » du communal au national, ou bien la fragmentation et la délégation de certains des pouvoirs de l'État aux collectivités territoriales, parmi lesquelles la commune, vise-t-elle avant tout à mobiliser et à canaliser les énergies à l'échelon national à dessein de renforcer l'État ? Certes, cette interrogation en appelle à un positionnement pluriel. Nous la soulevons cependant afin de mettre en perspective quelques insuffisances susceptibles d'affaiblir certaines actions des collectivités décentralisées.

Peter Hochet, évoquant les politiques décentralisatrices dans les Etats africains, parle d'une « *décentralisation idéale* »⁴²⁰. Selon lui, bien que les conseils communaux des communes du Mali et du Sénégal qu'il cite en exemple aient théoriquement une série de responsabilités et de compétences, en pratique, leur capacité légale et administrative n'a pas été transférée et leurs domaines public et privé ne sont ni définis ni entérinés. En outre, au sein du système de développement, persiste une contradiction forte entre la promotion nationale de la décentralisation et la mise en œuvre locale de certains projets qui court-circuitent

⁴¹⁹ Voir à ce propos Les Cahiers de l'Alternance n°5, avril 2002, *Elections locales 2002. Questions et réponses*, Dakar, FKA et CESTI, 76 pages.

⁴²⁰ Peter Hochet, septembre 2006, « Communalisation intégrale : Quelles leçons de l'expérience de ses voisins pour le Burkina Faso ? », EHESS, Marseille. Article en ligne à l'adresse suivante : <http://www.afrique-gouvernance.net/fiches/bipint/fiche-bipint-460.html>

systématiquement les collectivités en soutenant des organisations locales telles que les comités, les groupements, les associations, les unions, etc. Enfin, le peu de domaines de compétence ayant été effectivement transféré l'a été sans pour autant que ne soit préalablement résolue la question des moyens financiers et techniques pour les assurer, si bien que les communes doivent faire appel aux représentants locaux de l'État, aux services déconcentrés ainsi qu'aux ONG et organismes internationaux pour mettre en œuvre leurs politiques publiques. Comment s'insèrent alors dans ce contexte particulier des lignes de politiques relatives aux Technologies d'information et de Communication au sein des communes ? Telle est la question centrale qui sous-tend l'intérêt de l'observation des usages des TIC dans les municipalités.

IV – Objet de la thèse

Il s'agit donc d'analyser les formes d'appropriation et d'usages des TIC dans le niveau de collectivité locale constitué par la commune. L'observation se base sur les quarante trois communes d'arrondissement de la région de Dakar et, particulièrement, sur celles parmi elles qu'on appellera les « Villes Internet ». Ce dernier groupe de villes est constitué des communes lauréates du Label Ville Internet, un projet ayant pour ambition d'accompagner le développement des initiatives innovantes dans le domaine de l'Internet citoyen.

Le processus d'appropriation des TIC par les exécutifs locaux s'intègre-t-il dans le cadre d'une stratégie globale portée par le pouvoir public central, ou procède-t-il d'une volonté de quelques élus sensibles aux enjeux posés par l'avènement de la société de l'information ? Le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation, notamment en matière de TIC, leur permet-il de mieux prendre en charge les compétences transférées aux collectivités locales et de conduire les missions de développement local qui leur sont confiées ? Une telle démarche peut-elle contribuer au renforcement des capacités de pilotage stratégique de la décentralisation ? La mise en service d'un site web municipal, par exemple, permet-elle d'assurer l'interface entre les acteurs de la décentralisation aux niveaux local, national voire régional, en créant ou dynamisant des espaces de partenariat, de concertation et de participation ?

Ces interrogations interpellent à la fois les logiques d'acteurs, les modalités d'organisation internes et externes aux communes, et la pertinence des usages des TIC dans ces collectivités. De la même façon, elles brassent plusieurs niveaux d'analyse : le niveau national et le niveau local, et leur rapport à l'international.

Un autre objectif de la recherche consiste à entrevoir la manière dont les politiques publiques en matière de TIC affectent – ou non – les territoires, en particulier le territoire

communal, puis à mesurer la contribution de ces outils à l'atteinte des objectifs de développement.

Au-delà du cas précis des communes qui concernent l'analyse se pose, d'une part, le problème de l'attractivité des territoires à l'ère du numérique, et, d'autre part, le problème de management des savoirs et des technologies à des fins de développement dans les pays en retard économique. Les TIC, entendues comme des intrants stratégiques, peuvent-elles constituer des éléments de valorisation d'un territoire ? Contribuent-elles à accélérer les mutations institutionnelles en améliorant la transmission de l'information et l'efficacité globale des facteurs de mutations comme la modernisation, l'innovation, le transfert de connaissances ? Enfin, les technologies participent-elles des mutations sociétales par le renforcement des processus de la démocratie ?

Le raisonnement s'emploie à démontrer que le développement territorial par les TIC se construit sur la base de l'interface local/global. Le rôle des technologies s'affirme chaque jour davantage. Les réseaux de communication façonnent le mode d'organisation de la planète. Les espaces sont de plus en plus interconnectés. L'économie mondiale devient informationnelle. Les activités fondamentales⁴²¹ fonctionnent de façon unifiée. Par conséquent, les références à l'universalisme et à la globalisation sont devenues capiteuses. Parallèlement, ou plutôt paradoxalement, le local est à la mode. La « société d'en bas » attire et revit, faisant cohabiter un large spectre d'acteurs dans la proximité et au quotidien. La commune constitue en même temps qu'un champ d'expression un indicateur pertinent de cette tension entre tradition et mondialisation, dans laquelle les TIC jouent un rôle déterminant.

Nous défendons donc l'idée qu'Internet a un effet évident sur l'ouverture internationale des communes, en même temps qu'elle constitue une pierre angulaire de leur avantage territorial construit. Internet représente un levier fort pour favoriser le développement économique et social des municipalités, qui permet de bonifier leur performance organisationnelle, de susciter l'implication sociale de leurs citoyens et, enfin, de favoriser leur ouverture sur le monde. La mise en ligne d'un site web répondant aux objectifs des institutions municipales se révèle dès lors incontournable. En effet, le potentiel informationnel, communicationnel et transactionnel du web en fait un puissant outil au service des populations.

⁴²¹ Par exemple, les marchés financiers, la science et la technologie, l'information et la communication, le commerce international, les entreprises multinationales, les réseaux de producteurs et de distributeurs de biens et de services à haute valeur ajoutée, etc.

Conclusion

Cette problématique est novatrice. Elle bâtit son intérêt à partir de la réactualisation en cours du débat à propos du développement par la Technologie de l'Information et de la Communication.

L'émergence de la société de l'information draine dans son sillage tout un cortège d'interrogations, de doutes et d'enthousiasmes. En effet, le « nouveau paradigme technologique » qui la sous-tend suscite un véritable débat, rapporté notamment à la capacité des technologies à résoudre quelques problèmes de société comme la pauvreté, la maladie, le chômage. Mais, nous l'avons remarqué, il n'y a pas de position sur cette question qui n'entraîne d'opposition. L'oubli de la dimension sociale et du contexte des usages des TIC mène certainement à une vision simpliste du potentiel de ces technologies. D'où la nécessité, pour notre recherche, de se référer d'une part, à un échelon de territoire susceptible de révéler les enjeux des politiques d'aménagement numérique au Sénégal (la commune), et d'autre part à un contexte politique suffisamment révélateur de la question problématique de la communication territoriale, à savoir le phénomène de la décentralisation et le défi de la dynamisation des administrations locales.

CHAPITRE III – LES ELEMENTS DE METHODOLOGIE

Cette recherche s'intègre dans le champ de la géographie de la communication et dans celui, encore en construction, de la « géographie de la société de l'information ». Pourtant, la démarche s'inscrit très largement au-delà des limites de ces surfaces disciplinaires. En effet, la complexité, ou plutôt la « nouveauté » de l'objet à traiter dans cette thèse conduit à l'adoption d'une démarche de type interdisciplinaire, la seule susceptible de permettre une appréhension plus profonde de la question de recherche. Internet, objet central de la recherche, étant constitué de plusieurs composantes, l'emploi d'outils d'approche variés s'est vite révélé à la fois pertinent et nécessaire. De fait, aux méthodes classiques de la géographie, nous avons adjoint des démarches empruntées aux sciences de l'information et de la communication, à la sociologie, à la science politique.

Avant d'évoquer les matériaux mobilisés au cours de l'élaboration de cette thèse, nous apportons quelques précisions concernant la dimension spatiale de la recherche et insistons de surcroît sur la dynamique du réseau scientifique au sein duquel la réflexion s'est essentiellement organisée.

I – L'apport du réseau partenarial autour de la thèse

L'implication spatiale de cette thèse dépasse la seule échelle d'observation constituée par les communes d'arrondissement de Dakar. En effet, ma seule inscription en cotutelle entre les Universités de Dakar au Sénégal et de Toulouse en France m'impose de mener une réflexion plus ouverte, articulant plusieurs échelles de raisonnement. Une telle démarche était, *a priori*, bien risquée. Elle pouvait paraître soit impertinente (dans la mesure où l'observation allait porter sur des logiques politiques et spatiales sans ou avec très peu de fondement commun), soit flottante (inadéquation sinon inadaptation du modèle d'analyse d'un contexte à l'autre) voire dérangeante (certains trouveraient peut-être maladroit de placer sur la même lucarne d'observation des espaces – comme la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet en France et les communes de Dakar au Sénégal – dont les attributs, à la fois économiques, sociaux, culturels... sont très différents).

Mais les démarches de quelques géographes m'ont bien inspiré. C'est le cas de Mathieu Vidal qui, dans le texte d'une communication qu'il a effectuée lors d'un symposium organisé par le GDRI NETSUDS en novembre 2007 à Dakar, avait en effet « osé » placer dans une grille d'analyse commune des statistiques descriptives de la situation de développement des TIC dans le contexte français et sénégalais. A force de me questionner sur le bien-fondé et la pertinence

d'une telle démarche sinon surprenante du moins inhabituelle, j'arrivais à la conclusion que les TIC sont peut-être le seul domaine où l'innovation est toujours positivement saluée, le seul domaine où l'on peut tenter certaines corrélations sans paraître désinvolte. D'ailleurs, combien d'études avaient déjà montré que presque partout dans le monde l'usage dominant de l'Internet est l'échange d'emails et la recherche d'informations sur la toile ?

Aussi, mon implication dans quelques programmes scientifiques de recherche et d'action transversaux à ces deux aires géographiques m'a permis de trouver des réponses à quelques interrogations concernant les choix méthodologiques les plus opportuns. Il s'agit du Programme eAtlas Francophone Afrique de l'Ouest (eAtlas FAO)⁴²² et du Projet Ville Internet Afrique (VIA)⁴²³.

1 – Le Programme eAtlas FAO

eAtlas est un projet visant à promouvoir une lecture particulière de la société de l'information au travers de l'analyse de la mise en œuvre des politiques publiques portant sur le développement des usages des TIC, tant du point de vue de l'appropriation que de la participation des usagers à l'émergence de modèles territoriaux de la société de l'information. L'intérêt de ce projet pour cette recherche reposait sur la nature même du partenariat dont il se nourrit. En effet, ce projet qui se définit aujourd'hui comme un outil d'échange, de coopération, de co-apprentissage, de coproduction et co-valorisation de connaissances, regroupe à la fois le monde de la recherche académique et celui des acteurs du développement : acteurs publics, acteurs privés, acteurs associatifs et ONG. Ces deux mondes partagent un intérêt sur les problématiques liées à l'émergence de la société de l'information.

La dynamique du partenariat tissé autour de ce projet m'a permis de profiter d'un vaste cadre d'échange, constitué d'acteurs universitaires ainsi que d'acteurs publics et institutionnels.

Mon travail dans le cadre du projet eAtlas était organisé par une convention-cadre me liant au Groupe de Recherche Socioéconomique (GRESOC), un laboratoire rattaché depuis avril 2007 au Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST) et à sa composante Centre interdisciplinaire d'études urbaines (Cieu) de l'Université de Toulouse le Mirail. Cette convention signée en octobre 2006 m'engageait à collaborer, en qualité de chargé de mission au Sénégal, à la mise en œuvre de l'eAtlas FAO. Mes tâches tenaient en plusieurs points :

⁴²² Consulter le site du projet à l'adresse : <http://galatea.univ-tlse2.fr/eatlas-francophonie>

⁴²³ [Http://galatea.univ-tlse2.fr/eatlas-francophonie/portail-afrique-francophone/label-villes-internet-afrique](http://galatea.univ-tlse2.fr/eatlas-francophonie/portail-afrique-francophone/label-villes-internet-afrique)

- Travailler en collaboration avec le Secrétariat exécutif de l'eAtlas FAO afin de faire vivre le partenariat local et de matérialiser les orientations contenues dans le Plan d'Action défini suite aux Rencontres de Dakar en avril 2006 ;
- Constituer une base de données sur les experts mobilisables sur les problématiques intéressant le projet ;
- Produire des données empiriques sur des questions intéressant les acteurs du projet ;
- Participer à l'organisation des 2^{èmes} Rencontres de l'eAtlas FAO qui se sont tenues les 17 et 18 décembre 2007 à Dakar ;
- Assurer la liaison entre l'eAtlas FAO et le GRESOC.

Une grande expérience, à la fois enrichissante, valorisante et professionnalisante, a été ma participation à l'organisation des premières rencontres de l'eAtlas FAO tenues du 26 au 28 avril 2006 à Dakar. Dans le cadre d'un stage de recherche effectué à Enda Prospective / Dialogue Politique (Enda Diapol)⁴²⁴, j'ai été amené à prendre contact avec les personnes et les institutions pressenties pour participer à ces rencontres qui devaient réunir des publics francophones et anglophones, d'appartenance disciplinaire et professionnelle variée. Un autre moment riche en apports a été ma participation scientifique aux activités du projet eAtlas, notamment à travers la réalisation d'une recherche sur les TIC comme dispositifs de communication et d'information dans les villes du Sénégal. Cette étude a porté précisément sur les sites web d'information urbaine dans l'agglomération de Dakar. Le même thème ayant été traité ailleurs par d'autres équipes de recherche au Mali et au Maroc, cette étude ouvrait donc d'intéressantes perspectives en termes de partage d'expériences, d'analyse croisée, ou encore de formulation d'autres intérêts scientifiques focaux pour l'orientation des programmes futurs de recherche dans le cadre du projet eAtlas FAO.

Les résultats de l'étude sur les sites web d'information urbaine à Dakar ont été utilisés comme une base préparatoire essentielle à la réalisation de cette thèse. Le support méthodologique adopté a été repris, affiné et élargi à l'ensemble de l'espace géographique couvert par le questionnement de la thèse.

2 – Le Projet VIA

Ce projet constitue en fait un volet du programme eAtlas. Il a été institué en partenariat entre eAtlas FAO et l'association française « Villes Internet ». Son objet est d'accompagner le développement de l'« Internet de proximité », en primant l'innovation technologique au service

⁴²⁴ [Http://www.endadiapol.org](http://www.endadiapol.org)

de la citoyenneté, de la démocratie locale et du développement local. Tout comme eAtlas, le projet VIA repose sur l'organisation de partenariats, pour le développement de la société de l'information, entre la communauté des scientifiques, les collectivités locales et les ONG.

La tenue des 2^{èmes} Rencontres de l'eAtlas, les 17 et 18 décembre 2007 à Dakar, marque le lancement du prototype du projet VIA. Mon implication dans ce projet a été décisive et fortement valorisante pour cette thèse. Elle a surtout consisté à la mise en place du Label VIA dont l'esprit est de favoriser l'innovation technologique, à travers la mise en compétition et la récompense des meilleures réalisations de collectivités locales africaines en faveur de la diffusion sociale et citoyenne des TIC. La préparation de ces journées et du concours du Label VIA m'a offert l'opportunité d'entrer directement en lien avec des responsables de programmes TIC dans les collectivités locales, et particulièrement dans les municipalités qui allaient être plus tard les cibles principales de la recherche. C'est pourquoi d'ailleurs il est beaucoup question de ces « Villes Internet » dans mes analyses.

II – Mode de mobilisation des données pour la thèse

L'élaboration de ce travail a nécessité le recours à différents types de matériaux qui se complètent et se définissent les uns les autres : ouvrages généraux et spécialisés, dictionnaires, articles de presse, textes de communication, revues scientifiques, documents officiels, informations en ligne, lettres d'information électroniques. Tous ces matériaux ont été réunis au cours de deux phases directement liées : la documentation et le travail de terrain.

1 – La documentation

Une fois défini le sujet de recherche, se documenter est un processus en deux étapes : reconnaître et faire le tour de la bibliographie existante ; obtenir et exploiter des documents. Ces deux étapes peuvent être dissociées : si un sujet de recherche est complexe, il est difficile d'en faire la bibliographie en un seul lieu⁴²⁵. En ce qui concerne notre recherche, la phase documentaire a été presque intégralement réalisée en France et ce, pour au moins deux raisons : la structuration du corpus géographique dans lequel s'insère la problématique de cette thèse est plus avancée dans les pays du Nord que dans ceux du Sud, et il est beaucoup plus rare de trouver un ouvrage traitant de la relation TIC/Territoire dans les rayons de bibliothèques sénégalaises que dans les centres de documentation français.

⁴²⁵ Martine Darrobers et Nicole Le Pottier, 2005, *La recherche documentaire*, Paris, Nathan, Coll. Repères pratiques, n°25, p. 56.

Compte tenu de l'évolution rapide des informations dans le champ de cette recherche, le travail de documentation n'a pas été exclusivement préparatoire à la thèse. Il a, au contraire, été effectué tout au long de la démarche méthodologique. Ce travail de documentation a porté à la fois sur des ressources électroniques et papiers. La recherche sur Internet et dans les bases de données des centres de documentation a permis d'avoir une vue globale sur le thème traité grâce à l'accès rapide à diverses ressources électroniques : rapport d'études, actes de colloques, articles, mémoires ou thèses en ligne. Elle est passée par l'interrogation de plusieurs moteurs de recherche et de catalogues de fond documentaire, mais aussi de sites d'institutions publiques et privées, d'observatoires, etc. Ce type de recherche s'est révélé moins contraignant que la consultation des sources papiers, qui requiert la présence physique, souvent difficile, quelquefois impossible, dans les bibliothèques.

2 – Le travail de terrain

Le travail de terrain a comporté deux phases : une phase d'enquêtes complétée par une phase d'entretiens.

2 – 1 – Les enquêtes

Les enquêtes se sont déroulées en deux grandes étapes. La première étape n'était pas exclusivement destinée à alimenter les données de cette thèse, dans la mesure où elle a été menée dans le cadre du programme eAtlas FAO sus évoqué. Cependant, nous avons essayé de faire concorder les préoccupations définies au sein du programme avec les nôtres, afin d'éviter une certaine redondance et, pire encore, la perte de temps. La seconde étape était destinée à compléter les données précédemment récoltées.

2 – 1 – 1 – La première phase d'enquêtes

Les enquêtes ont été organisées afin d'interroger les acteurs sur le terrain où s'élaborent les décisions politiques afférentes à la gestion des cités et à la création de portails Internet dédiés soit à la communication publique, soit à la communication politique ou aux deux en même temps. Quelques webmasters ont été également invités à remplir un questionnaire renfermant de manière générale des questions relatives à la promotion et au management des sites web dont ils ont, ou ont plutôt eu en un moment donné, la charge de créer ou de faire fonctionner correctement.

Notre objectif de départ s'est décliné en plusieurs axes. En effet, il fallait à la fois recenser certains sites et analyser leurs contenus ; identifier leurs promoteurs et leurs attributs (fonctions

et motivations) ; étudier leur mode de fonctionnement et apprécier leur niveau d'appropriation par les populations auxquelles ils s'adressent ; identifier et caractériser les types d'usages et d'utilisateurs de ces sites ; analyser les conséquences de leur utilisation par rapport aux modalités d'établissement d'un « gouvernement virtuel ouvert », de renforcement de la démocratisation, du pouvoir de contrôle et des capacités d'action des citoyens.

Une première étape a consisté en un travail d'identification des acteurs intervenant dans la gestion de la ville et de recensement de ceux parmi eux qui ont recours à un site Internet pour s'adresser aux citoyens. Le travail d'identification effectué entre octobre et novembre 2006 avait montré que les acteurs urbains sont assez nombreux et qu'ils ont des fonctions et des compétences différentes. Ils ont été regroupés en trois catégories : les acteurs dits publics constitués des ministères et autres services administratifs, des directions rattachées à l'Etat ainsi que des collectivités locales ; les acteurs dits privés regroupant tous les secteurs non étatiques, les organisations de la société civile, les organismes de coopération ; et, enfin, les populations à la base.

Une seconde étape a consisté à trier les sites répertoriés lors des visites effectuées dans le « cyberspace sénégalais », puis à analyser les contenus de ceux qui devaient être retenus dans le cadre de l'étude. La grille d'analyse a pris en considération les éléments suivants : les rubriques constitutives des sites ; les types d'informations relayées par ces derniers ; l'interactivité des sites avec la présence ou non d'espaces virtuels d'échanges (forum de discussion, liste de diffusion, adresse de messagerie électronique permettant d'entrer en contact avec le webmaster ou avec un responsable de l'organisme promoteur du site) ; la périodicité de la mise à jour des informations mises en ligne ; la présence ou non de liens hypertextes⁴²⁶ utiles. Une telle démarche avait servi de prétexte pour mesurer le niveau de maîtrise organisationnelle de la communication chez les différents acteurs, de déceler le sentiment d'une nécessaire création de liens de proximité chez les uns et les autres, d'analyser les logiques sociétales dans lesquelles s'inscrivent des procédures numériques, bref, de comprendre les formes de management et d'appropriation des sites Internet dans l'agglomération urbaine dakaraise.

2 – 1 – 2 – La seconde phase d'enquêtes

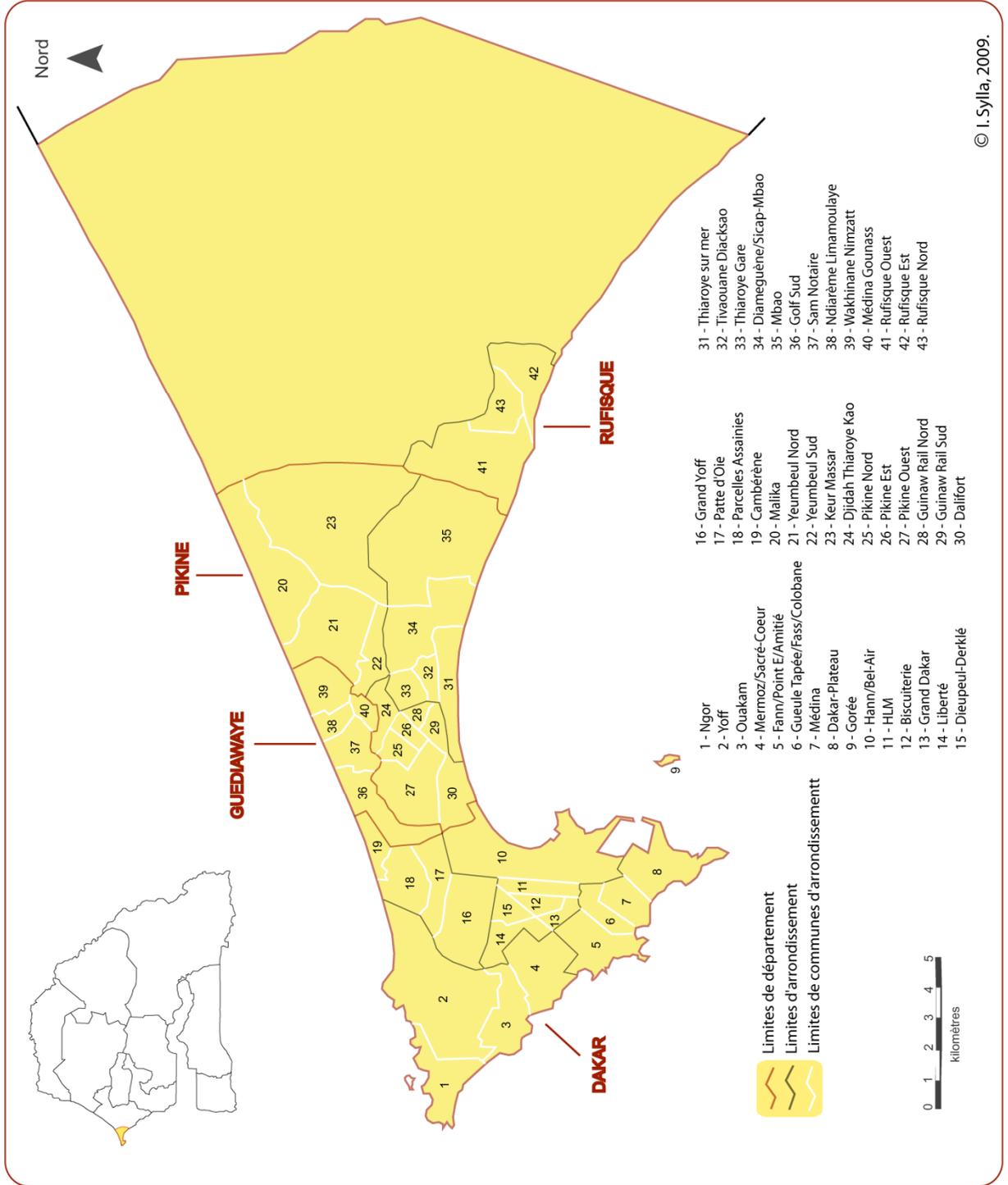
En tenant compte de la vitesse de progression des données dans le champ de l'appropriation sociale des technologies, cette seconde phase d'enquêtes a été expressément

⁴²⁶ Les liens hypertextes permettent de relier plusieurs documents web entre eux et de les rendre interactifs. L'utilisateur peut alors naviguer à travers les informations en pointant le curseur de sa souris sur du texte ou sur d'autres icônes mises en évidence à l'écran, qui le relient à d'autres pages web du même serveur ou de tout autre serveur web accessible sur le réseau Internet.

retardée par rapport à la première, puis rapprochée du début de la rédaction de cette thèse. Nous reconnaissons cependant les limites de cette stratégie face aux évolutions rapides du contexte général de l'étude.

Déroulées de janvier à mars 2008, ces enquêtes, ont concerné les quarante trois communes d'arrondissement de la région de Dakar, auxquelles nous avons ajouté les municipalités des villes de Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque. (Cf. planche 1).

Planche 1 : Carte des collectivités locales de Dakar cibles de l'enquête



Le déroulement des enquêtes a été fondé sur une méthodologie spécifique consistant, une fois les objectifs définis en tenant compte des résultats de l'étude sur les sites web d'information urbaine, à établir deux questionnaires⁴²⁷ précis à l'attention des maires, des conseillers municipaux et, dans certains cas, de quelques chargés de programmes TIC et chefs de services techniques ou informatiques des mairies.

L'objectif central de ces enquêtes a été de déceler l'expression d'une vision politique et stratégique sur la société de l'information qui justifierait l'existence ou non de programmes TIC visant l'informatisation des communes. Comment se déclinerait une telle vision politique et quel serait le niveau d'implication des élus locaux (niveau de décision, adéquation par rapport à la mise en œuvre de projets TIC) ? Quelles seraient les lignes d'actions en matière de politique publique que l'on peut associer à la culture de l'innovation au sein de collectivités ? Comment se décline le cadre d'intervention des collectivités dans le domaine des TIC ? Par quels mécanismes passent le montage de la structure de portage du pilotage stratégique et opérationnel (nature des décisions, sources de financement, part de budget dédiée aux TIC par exemple) ? Comment se perçoit le changement potentiel induit par l'usage de nouveaux outils de communication dans le management des collectivités ? Tels sont quelques points de questionnement pris en charge par les questionnaires.

2 – 2 – Les entretiens

Les entretiens sont venus en complément aux enquêtes par questionnaire. Ils ont concerné un large public composé essentiellement de personnes dites ressources. Celles-ci ont apporté d'importants éclairages à la démarche, soit en permettant une compréhension plus poussée des enjeux que soulèvent la pénétration des TIC dans les collectivités, soit en suscitant des axes de réflexion fructueux mais insoupçonnés au début de la recherche. De manière générale, les cibles de ces enquêtes qualitatives ont été constituées de chercheurs, de décideurs politiques et des promoteurs des sites Internet dans leur diversité.

⁴²⁷ L'un concernant le degré d'équipement et la politique municipale en matière de TIC, et l'autre ayant trait au site web municipal lorsqu'il existe.

Conclusion de la première partie

Les Technologies de l'Information et de la Communication prennent de plus en plus une place centrale dans la vie économique et dans la sphère sociale. Il est devenu courant de parler de « *village planétaire* », de « *société de l'information* », de « *sociétés du savoir* », etc. pour caractériser les multiples effets de ces outils de communication sur les sociétés contemporaines. En réalité, les TIC ont pris une extension considérable et connu un certain succès, au point d'intéresser l'ensemble des secteurs d'activités humaines, que l'on se place du point de vue social, économique, culturel, politique. En un temps très court, la place que les TIC ont prise est telle que nous serions bien en peine de nous en passer. Des auteurs, comme Philippe Moati⁴²⁸, estiment d'ailleurs que les enfants nés à l'aube du troisième millénaire auront autant de difficultés à imaginer la vie quotidienne avant l'électronique et le numérique que nous en avons à nous faire une idée de la manière dont vivaient nos aïeux sans électricité ni automobile.

Nous l'avons vu, certains voient en l'usage des technologies d'une part, un passage obligé pour la promotion d'un développement humain et d'autre part, un vecteur d'intégration des communautés, puisqu'elles autorisent une interconnexion de tous les secteurs de la vie sociale. Pour d'autres, par contre, il y a lieu de s'interroger de façon critique sur les conséquences de l'usage de ces technologies, en mettant surtout en avant le fait que les TIC n'ont pas créé d'inégalités mais sont susceptibles de les aggraver en l'absence d'une bonne politique de diffusion. Cette mise en garde se nourrit du constat qu'il n'existe pas de monde virtuel indépendant du monde physique et social, mais plutôt un continuum entre vie de famille, travail, sociabilité en face-à-face et communication électronique, dans un modèle d'interaction qui combine les expressions variées de la sociabilité sous leurs formes diverses.

Notre positionnement consiste à prendre les TIC comme des outils importants, à même d'être d'un apport capital dans la réussite des politiques de développement, que ce soit dans les pays du Nord ou dans ceux Sud. Et bien que tout le monde ne soit pas d'accord sur le caractère décisif de cet apport, et en particulier dans le cas des pays en développement où les investissements dans le domaine de télécommunications sont parfois perçus comme un luxe improductif, une remarque s'impose : les sociétés d'aujourd'hui fonctionnent progressivement en réseaux et l'information qui y circule est devenue une ressource stratégique. L'accès réduit à ces réseaux pourrait donc être synonyme de marginalisation voire d'exclusion de la sphère des décisions et de l'action à l'ère des TIC. Qui plus est, il est facile d'admettre que les

⁴²⁸ Philippe Moati (dir.), *Nouvelles technologies et modes de vie : aliénation ou hypermodernité ?*, Editions de l'Aube, 2005.

communautés, surtout celles démunies, ont besoin d'un accès rapide et moins coûteux aux informations qui leur sont vitales comme les prix de commercialisation des biens qu'elles produisent, leurs droits civiques, l'accès aux soins de santé, les formations et les qualifications susceptibles d'améliorer leur sort. Or, les technologies qui accroissent la portée et la disponibilité de l'information peuvent leur faciliter cet accès. Mettre les TIC au service des populations paraît donc un défi que les pouvoirs publics se doivent bien de relever.

DEUXIEME PARTIE

RELEVER LE DEFI DU NUMERIQUE

Introduction de la deuxième partie

« C'est l'Abbé Pierre qui s'est le premier rendu compte du pouvoir des médias dans la lutte contre la pauvreté. A chaque génération son vecteur d'informations. La radio pour Emmaüs, la télévision pour les French Doctors ; et aujourd'hui, l'Internet pour un nouveau type d'engagement humanitaire »⁴²⁹.

Les discours experts et profanes prescriptifs de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication pour le bien-être collectif foisonnent désormais un peu partout dans le monde. Dans ces discours, la promesse d'une abondance immatérielle, en informations notamment, fonde les visions sur le développement, donne naissance à de nouveaux concepts et ouvre en même temps de nouvelles perspectives d'intervention politique moderniste.

Compte tenu des thèses désormais bien répandues dans le champ académique, nous prenons bien au sérieux toutes ces constructions discursives. Non point en raison de ce qu'elles énoncent ou annoncent, ou d'une survalorisation du performatif ou du pouvoir des prédictions créatrices, mais plutôt parce qu'elles font l'objet de multiples usages sociaux significatifs de la place empiriquement observable occupée par les Technologies de l'Information et de la Communication dans les sociétés. S'il y a lieu de se réjouir des effets de l'utilisation des TIC, et parfois de s'en préoccuper, il faut bien reconnaître l'existence d'un « défi numérique » qui oblige à penser autrement les relations entre les Etats et les territoires.

S'il y a défi, c'est à la fois parce que les TIC, et l'Internet singulièrement, participent au changement de la société et transforment notre rapport à celle-ci, et aussi parce que des évolutions technologiques sont à l'œuvre. Ces évolutions appellent souvent à redéfinir le cadre même et la portée de l'action publique, là où la donne change, où de nouvelles possibilités sont offertes, et où de nouvelles difficultés apparaissent. Il convient donc de se pencher sur ces changements.

Trois chapitres structurent cette deuxième partie de la thèse. Le premier chapitre (n° IV) définit les éléments de contexte relatifs à la société sénégalaise de l'information. Nous tentons de rendre compte de l'image du Sénégal assez contrastée, avec d'un côté des faiblesses économiques criantes et de l'autre des performances notables dans le domaine des télécommunications. Nous rendons également compte de la situation globale des télécommunications dans ce pays à travers notamment quatre axes de raisonnement : une

⁴²⁹ Claire-Hélène Castier, « Retour sur investissement solidaire », in *Le Monde Diplomatique*, n°947, 12 juillet 2002, p. 25.

présentation générale de l'état économique ; les politiques publiques de télécommunications qui permettent de comprendre le niveau actuel de pénétration des TIC dans ce pays ; la géographie des TIC qui commande l'accessibilité des infrastructures de télécommunication aux différentes zones du territoire national ; les TIC et le développement au Sénégal, ce point permettant de comprendre la traduction à un niveau national d'une question d'envergure internationale.

Le second chapitre de cette partie (n° V) traite de la mise en œuvre des TIC dans le domaine de la décentralisation au Sénégal. Nous partons du postulat que face aux mutations instrumentées par les technologies, les territoires ne restent pas passifs, ils se prennent en main. Les collectivités locales sénégalaises sont donc censées innover dans l'action publique afin de favoriser l'attractivité de leur territoire, renouveler le lien entre les administrations et les usagers, mais aussi prévenir les fractures numériques. D'une approche technologique à l'origine, elles sont censées évoluer vers des actions centrées sur leurs métiers et sur les attentes des citoyens. Nous pensons que l'enjeu ne se résume pas seulement à ce niveau à mettre plus de numérique dans les politiques, mais bien à réinventer l'action publique. Qu'en est-il en réalité ? Les collectivités sénégalaises décentralisées sont-elles ouvertes aux innovations technologiques ? Existe-t-il une stratégie de politique publique visant à intégrer les TIC dans le fonctionnement des administrations locales ? Comment est-elle conçue et exécutée ? La création de sites web constituerait-elle l'occasion pour les collectivités territoriales de proposer une forme de modernisation de l'administration territoriale grâce à la mise en œuvre de téléprocédures ? Quels en sont éventuellement les enjeux sur le plan politique et social et dans le champ de la communication territoriale ? Nous tentons de répondre à ces questions dans le cinquième chapitre de la thèse.

Les collectivités locales de la région de Dakar feront l'objet des analyses de cas dans le troisième chapitre (n° VI) de cette deuxième partie du travail. Nous tentons de comprendre le processus de mise en œuvre de sites web au sein des municipalités dakaroises. Comment se décline ce processus ? Quelles sont les évolutions en cours ? L'informatisation des communes serait-elle liée à l'importance qu'a prise la notion d'information dans les politiques des collectivités territoriales ? L'Internet s'inscrit-il dans une stratégie de diversification des outils de communication des collectivités ? Quelles sont les pratiques citoyennes liées à l'émergence de nouveaux médias tel Internet ? Répondre à ce questionnement est l'objet de ce chapitre.

CHAPITRE IV – LA SOCIÉTÉ SENÉGALAISE DE L’INFORMATION : DISCOURS, PRATIQUES ET TERRAINS

Ce chapitre se compose de quatre points. Le premier point consiste à une présentation du Sénégal, qui explique le profil contrasté d’un pays à l’économie faible mais qui est souvent cité en exemple dans le domaine des TIC en Afrique de l’Ouest. Nous analyserons par la suite les politiques publiques mises en œuvre dans le domaine des télécommunications, avant d’examiner la situation générale de ce secteur ainsi que les différents enjeux ayant trait au développement de ce pays par les TIC.

I – Le Sénégal, un profil économique et social contrasté

Situé entre 12,5° et 16,5° de latitude Nord, le Sénégal constitue la partie la plus avancée dans la mer de toute l’Afrique occidentale. Une telle position lui confère de nombreux avantages quant à l’accessibilité aux réseaux de télécommunication venant des pays du Nord.

Le Sénégal s’étend sur une superficie de 196 722 km². Il partage des frontières terrestres⁴³⁰ communes avec la Mauritanie au Nord, le Mali à l’Est, la Guinée (Conakry) et la Guinée Bissau au Sud. Le Sénégal partage aussi une frontière avec la Gambie qui constitue une enclave en son sein (cf. planche 2).

⁴³⁰ Au large des côtes du Sénégal, à 560 km de Dakar, se situe l’archipel du Cap-Vert appelé officiellement République du Cap-Vert, et qui est aussi un pays « voisin » du Sénégal.

Planche 2 : Carte de localisation du Sénégal



Selon les projections issues des résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat effectué en décembre 2002, la population sénégalaise s'élèverait à 11 519 226 habitants, soit une densité au km² de plus de 58 habitants⁴³¹. Cette population, à dominante rurale, se compose de 55% de jeunes de moins de 20 ans.

Tableau 1 : Fiche synthétique du Sénégal

Superficie	196 712 km ²
Population	11 519 226 habitants
Taux d'accroissement naturel	2,4%
Espérance de vie à la naissance	55,6 ans
Proportion de femmes	52%
Proportion de jeunes de moins de 20 ans	55%
Taux de scolarisation dans le primaire	62,8%
Taux d'alphabétisation	37,8%
Taux d'urbanisation	41%
IDH	156 de 177 pays
PIB par habitant	710 US \$
Taux de croissance du PIB	+ 5,1%
Contribution du secteur des télécommunications au PIB	7%

Source des données : ANSD, (2006 a et b) et (2008).

Le Sénégal est un pays tropical, sahélien, caractérisé par la faiblesse de son économie, la jeunesse de sa population et par un régime politique relativement stable.

Suivant le rapport du Comité national de pilotage de la *Stratégie de Croissance Accélérée*⁴³², le diagnostic de l'économie sénégalaise peut être établi en fonction de deux périodes majeures :

- La première période va de 1960 à 1994. Elle est marquée par une croissance à long terme faible et irrégulière, causée par la faiblesse des performances du secteur primaire qui reste dominé par une agriculture soumise aux aléas climatiques sahéliens, et pratiquée de façon extensive sur des sols surexploités. Malgré le dynamisme de l'élevage et de l'horticulture, le taux de croissance du secteur primaire restait au voisinage de 2% durant les années 1970. A la fin des

⁴³¹ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), (Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, République du Sénégal), *Situation économique et sociale du Sénégal 2007*, Dakar, octobre 2008, p. 25.

⁴³² Primature (République du Sénégal), *Stratégie de Croissance Accélérée*, Présentation résumée, Réunion du Comité National de Pilotage, vendredi 26 janvier 2007, 45 pages.

années 1970, les déséquilibres étaient patents : une croissance réelle du PIB de 2,2% (moyenne 1960-1980) contre un taux de croissance démographique de 2,7%, soit une baisse de 0,2% du PIB par habitant ; une inflation annuelle au dessus de 15%, en raison notamment des chocs pétroliers (1973, 1979) et des politiques expansionnistes du crédit ; un taux d'épargne intérieure passé de 6% en 1960 à environ 2% en 1980, un taux d'investissement resté faible, à 15% ; un déficit budgétaire de 12% du PIB, avec une masse salariale absorbant plus de 50% des recettes courantes ; un service de la dette extérieure représentant le tiers des exportations ; et enfin un déficit extérieur courant pesant 14,5% du PIB, hors transferts officiels. Les efforts d'ajustement engagés par les gouvernants dans les années 1980 sous la pression du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque Mondiale en charge de leur soutien financier n'ont guère servi à redresser la croissance qui resta alors structurellement faible (2,2% en moyenne). Il faut noter en passant et à la suite de Bruno Sarrasin⁴³³ que « *l'ajustement structurel visait à rendre les économies plus compétitives et à relancer la croissance notamment par le rétablissement des équilibres macroéconomiques et budgétaires* ». Ce terme, d'après les précisions de Jean-Michel Severino et al, désigne « *un processus institutionnel qui se traduit par l'adoption d'accords économiques et financiers par des pays en développement avec les institutions de Bretton Woods. Ces dernières cautionnent un programme de réforme en échange de concours financiers abondés pour l'essentiel par des bailleurs bilatéraux* »⁴³⁴. Les objectifs de la stratégie d'ajustement étaient multiples, s'agissant entre autres d'accroître le taux d'épargne et d'assurer la stabilité macro-économique, de libéraliser l'économie afin de l'ouvrir à l'extérieur, de réduire l'intervention de l'Etat et de promouvoir des marchés efficaces, de réorienter les dépenses publiques et de restructurer les recettes. Mais tout compte fait, le bilan de ces politiques d'ajustement est apparu mitigé. Bien que dans la plupart des cas les finances publiques aient été assainies par une réduction sensible des déficits budgétaires, les effets de l'ajustement paraissent incertains lorsqu'on se situe dans une stratégie de développement à long terme. En dehors de la question des infrastructures d'hydrauliques et de télécommunications où le Sénégal a su prendre le bon virage stratégique, le développement et l'entretien de l'essentiel des infrastructures de base (réseau routier, ports et aéroports, assainissement, énergie, etc.) ont considérablement souffert des restrictions imposées par le plan d'ajustement structurel. Par conséquent, le pays n'a pas réussi à développer les bases à long terme de la croissance, en particulier pour ce qui est de l'accumulation dans le capital physique et dans le capital humain. Le développement

⁴³³ Bruno Sarrasin, 1999, *Ajustement structurel et lutte contre la pauvreté en Afrique: La Banque mondiale face à la critique*, Paris, Harmattan, 114 pages.

⁴³⁴ Jean-Michel Severino (éd.), Pierre Servant (éd.), Lainé Gérard. (éd.) et Porgès Laurence (collab.), 1991, *Situation économique et financière des Etats d'Afrique, de l'Océan Indien et des Caraïbes en 1989 et perspectives d'évolution*, Paris, Ministère de la Coopération et du Développement, 281 pages.

institutionnel a été considérablement ralenti et la qualité du service public s'est progressivement détériorée. En 1994, la dévaluation entre en cours.

▪ L'année 1994 marque alors le début de la seconde période qui a cours jusqu'à nos jours. Dans un article publié en janvier 2004 sur le site de Radio France International (RFI), Didier Samson⁴³⁵ a souligné que l'idée de la dévaluation apparaissait au moment où l'on commençait à mesurer réellement les effets pervers des plans d'ajustement structurel imposés par le FMI aux Etats africains. Les autorités politiques africaines avaient conscience que la dévaluation était inéluctable, mais personne ne voulait prendre la responsabilité de la décision. Ainsi, d'hésitation en hésitation, la nouvelle est finalement rendue publique le 11 janvier 1994, comme un couperet obligeant les uns et les autres à naviguer à vue. Plus de quinze années se sont écoulées et les résultats de cette décision qui avait choqué aussi bien les consommateurs que les commerçants africains sont à relativiser. A l'épreuve du terrain, les contradictions sont apparues assez vite⁴³⁶. Malgré tout, la marche forcée sur le nouveau chemin balisé du développement s'est avéré irréversible. Quelques années après le choc de la dévaluation, les indicateurs économiques ont néanmoins montré que certains seuils visés sont atteints, par exemple la remontée des taux de croissance, faibles ou négatifs, qui se sont tous stabilisés autour de 5% dans la plupart des pays. Le cas du Sénégal est édifiant. En plus de quelques améliorations conjoncturelles, il a été noté pour ce pays un véritable renversement des tendances négatives ainsi qu'une accélération de la croissance économique. Entre 1994 et 2000 par exemple, la croissance du PIB en terme réel a atteint en moyenne 4,3% et la croissance réelle du PIB par habitant est devenue positive. L'incidence de la pauvreté des individus a chuté de - 11% entre 1994 et 2002, passant respectivement de 68% à 57%. Enfin, le taux d'investissement a cru de 15% dans les années 1980 à 19-22% sur la période 1994-2000, pour se situer à 24-25% en 2008.

Si on se fie aux analyses de Jacques Morisset, économiste principal de la Banque mondiale pour le Sénégal, ce pays devra essayer de trouver des solutions à un certain nombre de problèmes déclinés comme des « points faibles », et consolider en même temps ses quelques

⁴³⁵ Didier Samson, « La dévaluation du CFA en 1994, une décision difficile », janvier 2004. Article en ligne l'adresse suivante : http://www.rfi.fr/actufr/articles/049/article_26180.asp

⁴³⁶ Critiquant la stratégie de la dévaluation, Didier Samson (janvier 2004) écrit : « *Les théoriciens de la dévaluation parlant de la « compétitivité des produits africains sur le plan international » ont occulté la réalité des exportations africaines des zones CFA. L'essentiel de leurs exportations est constitué de produits agricoles (café, cacao, coton, etc.), qui ont vu leurs cours régulièrement baisser. Or, plusieurs conventions négociées garantissaient les prix d'achat aux producteurs. Les effets conjugués de la baisse des recettes (taxes sur l'export) et des prix d'achat garantis ont automatiquement entraîné un déficit budgétaire accru et plongé les pays africains dans un cycle d'endettement abyssal. La dévaluation du franc CFA, dans le milieu des années 90 s'est également accompagnée dans la quasi-totalité des pays concernés par une instabilité politique et de nombreuses guerres civiles ».*

avantages ou « points forts » avant de prétendre à une quelconque amélioration de son état économique⁴³⁷.

Parmi les « points forts » du Sénégal, J. Morisset a identifié une croissance économique de 5% au cours de la dernière décennie. Selon cet économiste, ce taux de croissance place le Sénégal dans le peloton de tête des pays africains en termes de performance économique et témoigne aussi de sa capacité à rétablir et maintenir l'équilibre des principaux agrégats macroéconomiques, et à faire preuve d'une stabilité politique exemplaire. Le second avantage dont dispose le Sénégal est identifié comme étant « *la culture et des institutions démocratiques relativement développées au Sénégal qui facilitent la mise en œuvre de projets, notamment d'infrastructure* ». Le troisième point fort est celui du « *développement technologique* » et enfin, le quatrième se rapporte à « *l'importance des transferts monétaires provenant du réseau d'expatriés sénégalais à l'étranger* »⁴³⁸.

Néanmoins, les « points faibles » ne manquent pas et paraissent tout aussi remarquables que les avantages sus cités. Le premier d'entre eux que l'économiste de la Banque Mondiale a défini consiste en « *la capacité institutionnelle limitée que le gouvernement sénégalais possède pour mettre en œuvre les projets et les réformes qu'il a lui-même programmés* ». Un autre problème se pose, à savoir le « *sous-développement des réseaux de transport au Sénégal qui freine les déplacements de personnes et de biens tant sur le territoire national que vers l'étranger* »⁴³⁹. La troisième faiblesse est afférente à « *la corruption* et au « *manque de transparence* »⁴⁴⁰. Enfin, la quatrième faiblesse est « *le niveau relativement bas d'éducation de*

⁴³⁷ <http://go.worldbank.org/MLI3GX54R0>

⁴³⁸ La BCEAO (Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest) estime que le flux annuel de ces transferts atteint presque 500 millions de dollars EU, soit pratiquement le montant de l'aide extérieure ou environ 100 dollars par Sénégalais en âge de travailler.

⁴³⁹ Le Sénégal reste le pays le plus isolé d'Afrique de l'Ouest. Des fleuves le séparent de ses voisins et seules quelques routes internationales l'unissent à ces derniers, ce qui rend difficile l'intégration du Sénégal dans une dynamique régionale. Le manque d'infrastructure nuit à la compétitivité du pays et rend urgent la confection d'un plan d'aménagement du territoire avec des priorités bien définies en terme de transports, afin de permettre l'acheminement rapide de la production agricole notamment de l'intérieur du pays vers la capitale et de faciliter les échanges économiques avec les autres Etats de la sous-région.

⁴⁴⁰ Selon les résultats de l'édition 2008 de l'indice mondial de perception de la corruption du Forum civil, section sénégalaise de Transparency International, le Sénégal qui a enregistré un score de 3,4 est classé 85ème pays corrompu au plan mondial. A l'échelle du continent, son nom figure dans le « top 10 » des pays africains les plus corrompus. Il est peut-être utile de rappeler que l'indice de perception de la corruption (Ipc) propose un classement annuel des pays suivant une enquête d'opinion basée sur l'avis d'experts provenant d'instituts de recherche et de cabinets spécialisés et d'investisseurs privés sur la corruption, les conflits d'intérêts, les détournements de fonds, les politiques de lutte contre la corruption etc. Aussi, dans le classement établi à la suite de ces investigations, le rang n'est pas un élément déterminant. Ce qui importe, c'est plutôt le score ou la note. La moyenne du score est campée sur le point 5. Tout pays se situant entre le point zéro et le point cinq est dans la zone rouge des pays corrompus. Ainsi, le Sénégal s'est retrouvé à la 10ème place, à égalité avec le Madagascar, et après le Botswana (5,8), l'île Maurice (5,5), le Cap -Vert (5,1), l'Afrique du Sud (4,9), Seychelles (4,8), la Namibie (4,5), la Tunisie (4,4), le Ghana (3,9), le Swaziland (3,6), le Burkina Faso (3,5), le Maroc (3,5). Source : <http://www.forumcivil.sn/spip.php?article95>

la population sénégalaise ». En effet, dans le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP), il est clairement mentionné que « le Sénégal n'a pas encore réalisé l'objectif de l'éducation universelle au niveau de l'enseignement primaire (le taux brut de scolarisation dans le primaire se situe à moins de 70 %, tandis que le taux global est estimé à 32 %) et l'analphabétisme touche plus de la moitié de la population ».

La persistance de ces fragilités freine l'accélération de la croissance économique, d'autant que l'investissement direct étranger ne progresse que très faiblement. La croissance stagne aussi du fait de la faible productivité du secteur primaire (15% du PIB pour 58% de la population), de l'insuffisante compétitivité des secteurs d'offre et du poids encore important du secteur informel dans la formation du PIB. La faiblesse et l'insuffisante diversification des exportations s'ajoutent aussi aux facteurs qui inhibent substantiellement le potentiel de croissance.

Si d'après les chiffres de la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE) que nous avons cités plus haut on peut constater un regain de l'activité économique et une amélioration sensible du cadre macroéconomique sénégalais à partir de 2007, il convient aussi de souligner que sur le plan social, les difficultés subsistent. En effet, en dépit d'une reprise de la croissance économique, l'envolée des prix alimentaires et énergétiques a ravivé l'inflation et exercé des pressions sur les comptes budgétaires et extérieurs.

Tableau 2 : Quelques indicateurs macroéconomiques du Sénégal entre 2000 et 2008

Agrégats macroéconomiques	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2007	2008
Taux de croissance réel	3,2%	4,6%	0,7%	6,7%	5,8%	5,3%	2,3%	4,8%	5,3%
Taux d'inflation	0,7%	3,0%	2,3%	0,0%	0,5%	1,7%	2,1%	5,9%	5,4%
Taux d'investissement	20,5%	18,4%	17,2%	22,3%	22,3%	25,2%	25,5%	27,1%	28,8%
Taux de pression fiscale	16,0%	16,1%	16,9%	17,1%	17,4%	18,6%	19,0%	19,5%	20,3%
Taux d'épargne intérieure	11,2%	9,4%	6,8%	10,2%	9,7%	10,7%	8,8%	9,0%	10,3%
publique	5,9%	3,1%	6,0%	5,8%	6,2%	6,3%	3,6%	4,8%	4,6%
privée	5,3%	6,3%	0,8%	4,4%	3,4%	4,4%	5,3%	4,2%	5,7%
Taux d'épargne nationale	13,4%	13,4%	11,2%	15,9%	15,2%	17,4%	17,2%	19,3%	20,2%
PIB au prix du marché (en milliards de FCFA)	3 331,8	3 575,5	3 717,6	3 986,4	4 242,8	4 582,3	4 846,4	5 351,8	6 028,6
PIB par tête (en milliers de FCFA)	347,7	364,7	373,4	393,6	400,8	421,8	437,1	470,5	531,5

Source : DPEE, juin 2008 (2008a).

Les performances enregistrées au plan macroéconomique contrastent fortement avec celles observées au plan social. La situation sociale reste marquée par une forte incidence de la pauvreté et une amélioration limitée de l'accès aux services sociaux. En 2004, le *Rapport de*

*synthèse de la deuxième Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM II)*⁴⁴¹ avait révélé que 57,1 % des ménages sénégalais vivent en dessous du seuil de pauvreté. Or la tendance à la paupérisation a propension à s'accroître. La Banque Mondiale annonce effectivement « *une tendance à la hausse de la pauvreté* »⁴⁴² au Sénégal arrivé 156^e sur 177 pays dans le dernier classement de l'Indice de Développement Humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)⁴⁴³, lequel Indice mesure les performances des pays suivant les critères d'espérance de vie à la naissance (couverture sanitaire), de niveau d'instruction (taux de scolarisation et d'alphabétisation) et de PIB réel.

Le manque d'efficacité de l'économie sénégalaise se traduit également sur le terrain social par de très forts taux de chômage qui ne font que détériorer les conditions de vie des ménages tout en élargissant la liste des jeunes candidats à l'émigration, et en densifiant le cortège des maux de la société (délinquance juvénile et autres). Selon les statistiques rendues publiques par *Index Mundi*⁴⁴⁴ et basées sur une publication récente de Central Intelligence Agency (CIA), le taux de chômage au Sénégal serait estimé en fin 2007 à 48% contre, à titre comparatif avec quelques autres États africains, 40% au Kenya, 30% au Mali et au Cameroun, 24,2% en Afrique du Sud, 21% au Cap Vert et au Gabon, 20% en Mauritanie, 18,7% au Soudan, 15% au Maroc, 13,9% en Tunisie, 11% au Ghana, 10,1% en Égypte⁴⁴⁵.

En plus de la pauvreté, la population sénégalaise fait face aussi à une autre source de difficulté : celle liée à l'inflation. En effet, alors que la tendance inflationniste avait baissé en 2001, elle semble avoir repris son évolution depuis 2003, annihilant les retombées des performances économiques et causant une altération progressive du pouvoir d'achat des ménages.

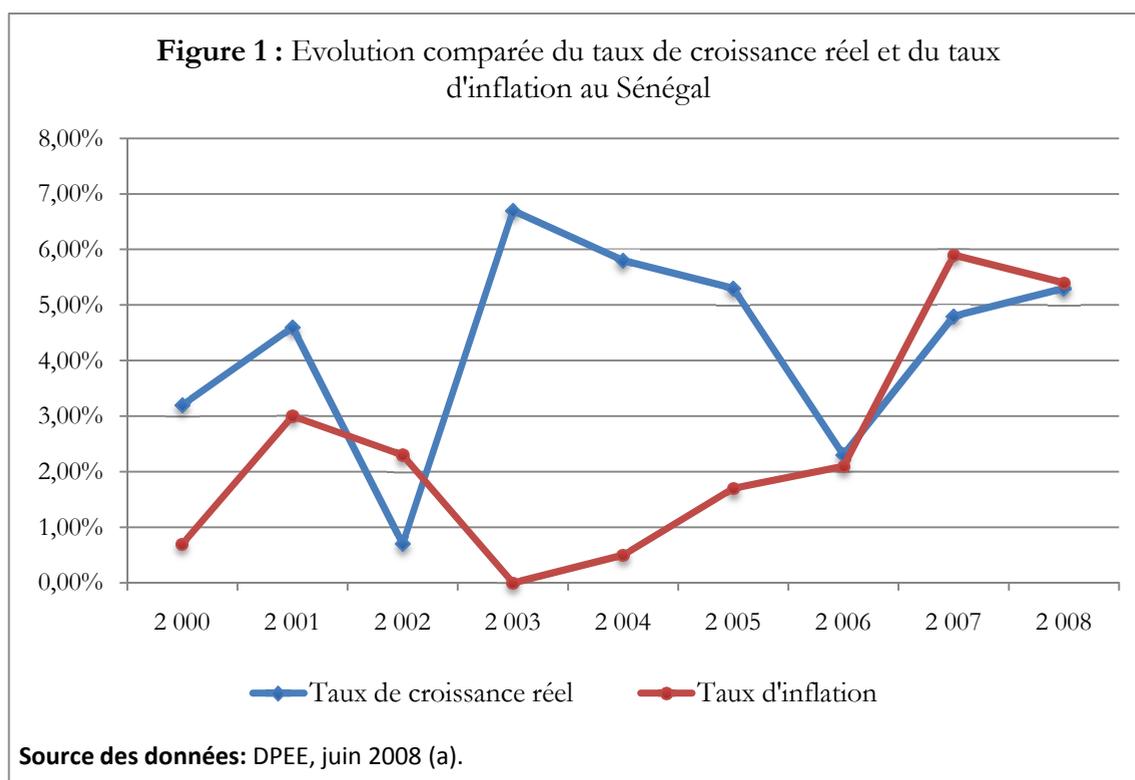
⁴⁴¹ Direction de la Prévision et de la Statistique (actuelle ANDS), juillet 2004, (Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, République du Sénégal), *Rapport de synthèse de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM II)*, Dakar, 262 pages.

⁴⁴² Sud Quotidien, « Selon un fonctionnaire de la Banque mondiale : la pauvreté n'a pas reculé au Sénégal », le 16 Juin 2008. [En ligne] : <http://www.sudonline.sn/spip.php/IMG/IMG/spip.php?article11803>

⁴⁴³ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008*. [En ligne] : http://hdr.undp.org/en/media/lp2-hdr07_hdilist-f.pdf

⁴⁴⁴ Index Mundi fournit des informations chiffrées sur la démographie, l'économie, la géographie, etc. de tous les pays du monde. Les données qu'Index Mundi publie proviennent principalement du site de la CIA. <http://indexmundi.com/fr/>

⁴⁴⁵ Cette publication - *The 2008 WORLD FACTBOOK* - est accessible à l'adresse suivante: <https://www.cia.gov/library/publications/download/>



Le renchérissement des prix à la consommation (énergie et alimentation notamment) en 2007 a fait monter l'inflation à 6 %, soit le niveau le plus élevé depuis la dévaluation en 1994. La réaction des autorités à cette situation a consisté à la « *suspension de la TVA et des droits de douane sur certains produits alimentaires en mi 2007, au relèvement progressif des subventions sur le gaz butane et à l'introduction des subventions sur les produits pétroliers en fin 2007* »⁴⁴⁶. Pourtant, selon la *Note mensuelle de conjoncture* publiée par la DPEE⁴⁴⁷ la hausse des prix s'est poursuivie au mois d'octobre 2008, avec un rythme moins important (0,3%, en variation mensuelle). Cette note précise qu'en glissement annuel, « *la hausse se situe à 7,5%, imputable aux prix des produits alimentaires (12,8%) qui continuent de subir les effets des tensions sur les prix du riz auxquelles s'ajoutent le relèvement des services de transport (11,6%) et les services de restauration (6,5%). Les prix des produits locaux ont augmenté de 5,5% et ceux importés ont crû de 13,7% sur les douze mois, soit une contribution de 57% des produits locaux contre 43% pour les produits importés* ». Rapporté à l'espace ouest-africain, aux Etats de l'UEMOA précisément, le taux d'inflation a atteint « *globalement 7,5% à fin octobre 2008, soit plus du double de l'objectif communautaire de 3%* ». Ainsi, en dehors de la Côte d'Ivoire (5,9%), le

⁴⁴⁶ FMI, *Rapport des services du FMI sur les consultations de 2008 au titre de l'article IV, la première revue de l'Instrument de soutien à la politique économique, la demande de dérogation d'un critère d'évaluation*, Préparé par le Département Afrique, le 30 mai 2008. Ce rapport est disponible sur le site de la DPEE (www.dpee.sn).

⁴⁴⁷ DPEE (Direction de la Prévision et des Etudes Economiques), (Ministère de l'Economie et des Finances), *Note mensuelle de conjoncture – octobre 2008*, Dakar, novembre 2008, p. 9.

Sénégal (6,0%) est le seul pays à avoir enregistré un taux inférieur à celui de l'Union, contrairement au Bénin (7,7%), au Togo (8,7%), à la Guinée Bissau (10,6%), au Mali (9,1%), au Niger (10,6%) et encore au Burkina Faso (11%).

La gestion de l'inflation ouverte qui mine les économies africaines en général et sénégalaise en particulier et appauvrit les ménages, soulève un certain nombre de problèmes. Pour le cas du Sénégal, il est bien des analystes qui sont d'avis que le gouvernement de ce pays a commis plusieurs erreurs, aussi lourdes de conséquences les unes que les autres. C'est le cas du statisticien économiste Moubarack Lo qui, dans le « blog des réformes urgentes pour faire émerger le Sénégal »⁴⁴⁸ qu'il anime, a identifié cinq erreurs commises par l'Etat sénégalais dans ses tentatives de maîtrise de l'inflation. Il fustige en effet « *le manque de stratégie globale dans le pilotage du dossier* »⁴⁴⁹, « *les tâtonnements de la communication gouvernementale* »⁴⁵⁰, « *l'identification d'un mauvais diagnostic de la situation* »⁴⁵¹, « *le choix de mesures de correction inadaptées* »⁴⁵², et « *l'absence de concertation avec les acteurs* »⁴⁵³. Enfin, cet économiste a proposé quelques solutions pour s'extirper des difficultés entraînées par le phénomène de l'inflation. (Cf. encadré 1).

⁴⁴⁸ Moubarack Lo, *Le Sénégal Emergent*. Le blog des réformes urgentes pour faire émerger le Sénégal, Archives de novembre 2007. URL du blog : <http://moubaracklo.blog.lemonde.fr>

⁴⁴⁹ Comme cela a été expliqué dans le paragraphe précédent, M. Lo souligne aussi que confronté à une hausse subite des prix des biens de première nécessité, le gouvernement a pensé pouvoir enrayer l'impact sur le niveau de vie des ménages en suspendant provisoirement certaines taxes intérieures et extérieures, en espérant que les choses retourneront très vite à la normale. Constatant la persistance du choc et sa diffusion dans d'autres filières de biens alimentaires, il s'est précipité pour annoncer un catalogue de mesures pour lesquelles il est difficile de trouver une quelconque cohérence.

⁴⁵⁰ L'auteur estime qu'en matière d'inflation, la communication des autorités publiques est cruciale. Elle permet de rassurer les citoyens et de dissuader les acteurs (ici les spéculateurs) qui sont à l'origine de la hausse des prix. Pour exercer un plein effet, la communication doit être menée de main de maître et être coordonnée au plus haut niveau et dans toutes les sphères gouvernementales. L'Etat sénégalais l'avait bien compris, en 1994, au lendemain de la dévaluation du franc CFA, en mettant sur pied une Cellule spéciale dédiée à la communication dont le rôle avait consisté à faire comprendre et à faire mieux accepter le changement de parité par les populations.

⁴⁵¹ Très souvent, c'est la hausse du prix du baril de pétrole qui est indexée comme la cause principale de l'inflation au Sénégal. Mais l'augmentation des prix selon les données de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), davantage des produits fabriqués localement (qui pèsent environ pour 69% dans l'indice des prix et qui ont augmenté de +6,9% en 12 mois) que des produits importés (qui ne représentent qu'environ 31% dans l'indice et dont les prix ont crû de +3,3% dans la période).

⁴⁵² Les mesures annoncées jusqu'ici par l'Etat pour juguler l'inflation sont jugées incohérentes, incomplètes et globalement inefficaces. D'abord, parce que le plan gouvernemental est essentiellement fondé sur le sentiment que l'inflation pourrait être maîtrisée en atténuant les taxes fiscales et douanières sur les produits. Ensuite, du fait que la politique de régulation adoptée souffre de l'absence de crédibilité auprès des spéculateurs.

⁴⁵³ La maîtrise de l'inflation appelle un partenariat fort entre tous les acteurs de l'économie (Etat, secteur privé, syndicats de travailleurs, consommateurs). Or, le gouvernement a, jusqu'ici, fait cavalier seul pour arrêter les mesures et les appliquer sans délai ni mesures d'accompagnement. C'est tout à fait à l'opposé de la stratégie du gouvernement de 1994 qui avait mis en place un comité interministériel, coordonné par le ministre de l'économie et des finances et comprenant tous les ministres, et un comité tripartite Gouvernement-Patronat-Syndicats, chargés de discuter des problèmes de l'économie.

Encadré 1 : Les solutions à l'inflation selon Moubarack Lo

Source : <http://moubaracklo.blog.lemonde.fr>, 2 novembre 2007.

La meilleure politique structurelle de lutte contre l'inflation au Sénégal consisterait donc, hic et nunc, à restaurer le rôle du marché dans l'économie, à favoriser la concurrence entre les acteurs, à mettre en place une politique de régulation moderne (tournée non pas vers le contrôle administratif répressif mais vers l'information exacte sur les conditions de marché et la surveillance intelligente des pratiques) et à former ses cadres pour les adapter à ces nouveaux paradigmes économiques. Dans le même temps, l'Etat doit, non pas s'évertuer à suspendre des taxes sur des produits importés (ce qui est visiblement coûteux, inefficace et intenable sur la durée), mais encourager et soutenir le développement des produits locaux de substitution aux biens alimentaires importés. Pour le cas de l'huile, par exemple, le Sénégal a tout intérêt à promouvoir le raffinage sur place de l'huile d'arachide, plutôt que d'exporter cette huile sous forme brute en important d'autres huiles végétales. Une telle option stratégique aurait le double avantage de relancer la production d'arachide dans le pays, ce qui contribue à créer des richesses et à lutter contre la pauvreté dans le monde rural, et à réduire les sorties de devises et les pertes de pouvoir d'achat.

Sur le plus court terme, l'urgence est de développer une stratégie de communication cohérente et constante. Car, en matière d'inflation, la communication constitue un instrument essentiel encore plus important que les actes posés sur le terrain de la réalité pratique. Une mauvaise communication réduit ainsi fortement l'efficacité de la régulation monétaire (pour réduire les tensions générées par une expansion de la masse monétaire) ou budgétaire (pour limiter les dépenses et les déficits publics excessifs et contrôler la demande globale dans l'économie). S'il en est ainsi, c'est parce que le facteur décisif dans l'inflation réside dans les anticipations d'inflation des agents dont les comportements sont fortement influencés par les signaux et messages délivrés par les autorités publiques. A cet égard, le cafouillage de la communication publique, depuis le début de l'année, n'a pas contribué à réfréner l'ardeur des spéculateurs sur les marchés pressés de s'approprier, indûment, les richesses. Dans ce contexte, l'annonce récente de 19 mesures gouvernementales destinées à contrôler l'inflation ne rassure guère, l'Etat ayant tout fait pour éviter d'attaquer les vrais responsables de la flambée des prix (les grands producteurs et importateurs).

En définitive, la progression de la croissance et la réduction de la pauvreté sont au centre des enjeux économiques du Sénégal à l'heure actuelle. Même si le taux de croissance s'était accéléré séance tenante après la dévaluation de 1994, elle est restée atone ces dernières années, gravitant autour de 4-5%. L'agriculture demeure la principale source de revenus de la moitié de la population or les productions semblent s'étioler chaque année davantage en raison de la faiblesse de la pluviométrie, de la dégradation des sols et de la mauvaise gestion des semences et des engrais. Par conséquent, l'incidence de la pauvreté reste encore élevée, notamment dans les zones rurales, et il est probable que plusieurs Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ne seront pas atteints.

Si l'Etat du Sénégal peut se glorifier d'avoir enregistré ces dernières années une croissance supérieure à celle de tous les autres pays de l'UEMOA, il semble intéressant de souligner que l'expansion a été essentiellement concentrée sur les services, comme les télécommunications et, dans une moindre mesure, la mise en œuvre de grands projets d'infrastructure tels que les routes. En 2007 par exemple, « le secteur tertiaire avait enregistré une croissance de 6,8% contre 5,5% en 2006. Cette croissance a été tirée en grande partie par

le dynamisme du sous secteur des télécommunications qui a crû de 14% »⁴⁵⁴. Selon un rapport du FMI, « les recettes de la vente d'une troisième licence de télécommunications⁴⁵⁵ ont favorisé l'augmentation des entrées de capitaux, contribuant à maintenir les indicateurs de la dette extérieure au même niveau qu'en 2006 »⁴⁵⁶.

Les télécommunications constituent un fer de lance de l'économie sénégalaise. Sur ce plan d'ailleurs, Annie Chéneau-Loquay⁴⁵⁷ faisait remarquer en 2002 que « *le cas du Sénégal est représentatif d'un développement relativement rapide des accès et des usages des NTIC. Ce pays avait pris une avance dans le secteur des télécommunications donnant à la pénétration de l'Internet des atouts certains* ». En fait, au Sénégal, l'intérêt des télécommunications a été précocement perçu par les décideurs :

- d'abord les colons qui installèrent, dès les années 1850, la première ligne télégraphique pour les besoins de contrôle et de gestion des territoires de l'Afrique Occidentale Française (AOF) ;
- ensuite, les pouvoirs publics nationaux qui consolidèrent l'héritage colonial au lendemain de l'indépendance du pays en 1960 ;
- enfin, les autorités politiques actuelles – celles qui sont au pouvoir depuis l'an 2000 – qui ambitionnent de faire des télécommunications un levier essentiel de l'économie nationale.

II – Politiques publiques des télécommunications au Sénégal

Réformer l'administration, décider une politique du logement, de lutte contre la fracture numérique..., sont autant de domaines qui concernent les politiques publiques. En science politique, « *l'analyse des politiques publiques vise à comprendre les conditions dans lesquelles l'Etat agit. Elle cherche à déterminer les acteurs et les conditions de l'action publique ainsi que ses effets : qui décide ? De quoi ?, Dans quelles conditions ? Avec quels effets ?* »⁴⁵⁸.

L'analyse des politiques publiques peut être effectuée dans le champ de la géographie politique. Dans la mesure où elles ont une dimension territoriale assez importante, nous

⁴⁵⁴ Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE), (Ministère de l'Economie et des Finances), *Situation économique et financière en 2007 et perspectives en 2008*, Dakar, juin 2008 (2008b), p. 8.

⁴⁵⁵ Il s'agit de la licence globale accordée à la Soudanaise de Télécommunications (Sudatel). Nous en parlons dans la partie suivante consacrée aux politiques publiques des télécommunications au Sénégal.

⁴⁵⁶ FMI, *Rapport des services du FMI sur les consultations de 2008 au titre de l'article IV*, 30 mai 2008, op.cit., p. 7.

⁴⁵⁷ Annie Chéneau-Loquay, « Défis liés à l'insertion des technologies de l'information et de la communication dans les économies africaines : l'exemple d'Internet au Sénégal », in Abdelkader Djeflat et Bruno Boidin (dir.), *Ajustement et technologie en Afrique*, Publisud, avril 2002.

⁴⁵⁸ Jean-François Dortier (dir.), 2004, *Le dictionnaire des sciences humaines*, op. cit., p. 656.

envisageons tout d'abord le questionnement praxéologique qui en découle avant de voir dans le détail ces types de politiques au Sénégal.

1 – Un questionnement d'ordre praxéologique

Les TIC occupent une place grandissante dans les discours politiques, dans les analyses économiques ou les approches géographiques de l'aménagement. Mais la question qui se pose est celle de la légitimité d'une démarche géographique dans le champ de l'analyse des politiques publiques.

En 1984, Bernard Kayser regrettait le constat de l'absence de ce champ des géographes. Il avait écrit : « *servir la politique, quand on est géographe : oui...Faire de la politique : pourquoi pas ? Mais analyser la politique pas encore !* »⁴⁵⁹. Cette difficulté n'est en rien nouvelle car elle est ressentie depuis plus d'une trentaine d'années, c'est-à-dire lorsque les politiques publiques se sont retrouvées dans beaucoup de pays au centre d'intenses réflexions et de débats sur les différentes façons d'appréhender la prise de décision du politique sur son territoire. Philippe Vidal⁴⁶⁰ fait remarquer à ce propos qu'en France, « *sa volonté de se "raccrocher au territoire" pour justifier son apport scientifique s'est traduite la plupart du temps par un positionnement privilégié du géographe face aux problématiques de l'aménagement du territoire, le géographe devenant, par extension sémantique, un « aménageur » et raisonnant sur la logique "conséquentialiste". Cela lui permettait d'être légitime dans un champ de recherche particulièrement bien balisé par la science politique, et la sociologie (notamment la sociologie des organisations) »*.

De nombreux auteurs – comme Yves Lacoste⁴⁶¹, André-Louis Sanguin⁴⁶², Paul Claval⁴⁶³, ou encore Claude Raffestin⁴⁶⁴ – ont défini l'intérêt d'« une géographie qui restitue l'approche politique ». Les techniques de communication ont été peu à peu conçues comme un élément fondamental de l'expression du pouvoir politique. Toutefois, il ne s'agit pas là, selon le géographe Emmanuel Eveno, d'une invention contemporaine. A l'instar de la géographie, la communication en tant que discipline est l'outil par excellence de la stratégie politique.

⁴⁵⁹ Bernard Kayser, « La région, revue et corrigée », *Hérodote*, Les géographes, l'action et le politique, n°33-34, 2^e-3^e trimestres 1984, p. 228.

⁴⁶⁰ Philippe Vidal, décembre 2002, op. cit., p. 33.

⁴⁶¹ Yves Lacoste, 1976, *La géographie ça sert, d'abord, à faire la guerre*, Paris, Librairie F. Maspéro.

⁴⁶² André Louis Sanguin, 1977, *La géographie politique*, Paris, PUF, Le Géographe.

⁴⁶³ Paul Claval, 1978, *Espace et pouvoir*, Paris, PUF ; Paul Claval, 1996, *Géopolitique et géostratégie, la pensée politique, l'espace et le territoire au XXe siècle*, 2^e édition, Paris, Nathan.

⁴⁶⁴ Claude Raffestin, 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies techniques.

Appliquée à la régulation de l'espace, cette communication devait donc rencontrer la géographie⁴⁶⁵.

Il en est de la géographie politique comme de beaucoup d'autres savoirs, il n'y a pas forcément unanimité sur la définition. Mais il n'y a pas lieu de s'en préoccuper car philosophiquement c'est bien que définir un sujet supposerait la connaissance parfaite de ce sujet, ce qui renvoie d'ailleurs à l'idée de concept primitif chez Blaise Pascal. Nous relèverons cependant la précision qu'en donne Thierry de Montbrial, un spécialiste de l'approche géographique des questions politiques. Dans son ouvrage *L'Action et le système du monde* paru en 2001, cet auteur soutient qu'« *un problème praxéologique relève de la géographie politique si la dimension territoriale y joue un rôle essentiel* »⁴⁶⁶. Entrent bien dans cette définition les thèmes classiques tels que la délimitation des Etats ; leur vie politique globale et locale (y compris l'aspect électoral) en fonction de leur « situation » ; l'assise territoriale des clans, tribus, ethnies ou nations, ou encore des langues et des religions ; les aspects territoriaux des conflits et de l'organisation des rapports internationaux, notamment économiques⁴⁶⁷.

Selon André-Louis Sanguin, « *la géographie politique apparaît [...] comme l'analyse des conséquences spatiales du processus politique* »⁴⁶⁸. Mais le phénomène politique, comme l'a enseigné Patrick Charaudeau⁴⁶⁹, est complexe. Il résulte d'un ensemble de faits qui relèvent d'ordres différents mais qui en même temps s'entrecroisent en permanence : « *faits politiques* » comme actes et décisions, ce qui pose la question de l'autorité et de la légitimité de ses acteurs ; « *faits sociaux* » comme organisation des relations sociales ce qui pose la question de la place et du rapport qui s'instaure entre les élites et les masses ; « *faits juridiques* » comme cadre qui régit les conduites, ce qui pose la question de l'action justificative ; enfin, « *faits moraux* » comme lieu de pensée des systèmes de valeurs, ce qui pose la question de l'idéalité des régimes de gouvernance pour le bien des peuples.

Ici, nous nous intéressons tout particulièrement aux « faits politiques » et aux « faits sociaux », et surtout aux effets du premier ordre de faits sur le second. Comment une décision politique se traduit-elle en acte, sinon de quelle manière le langage se noue à l'action dans le

⁴⁶⁵ Emmanuel Eveno, *La territorialisation des systèmes d'information et de communication et les acteurs de la sphère publique locale. Le cas de Toulouse et de sa région*, Thèse de Doctorat de Géographie et Aménagement, Université de Toulouse le Mirail, mars 1991, 397 pages.

⁴⁶⁶ Thierry de Montbrial, *L'Action et le système du monde*, PUF, 1e édition 2001, 2e édition, Quadrige, PUF, 2003.

⁴⁶⁷ Thierry de Montbrial développe ces aspects ainsi que les relations entre ce qu'il appelle dans son texte les « unités actives », celles-ci pouvant être un Etat, une entreprise, une collectivité territoriale, etc. Voir notamment son article « Qu'est-ce que la géographie politique ? », préparé à l'occasion de la remise du Grand Prix 2003 de la Société de Géographie, 4 février 2004. [Http://www.asmp.fr](http://www.asmp.fr) - Académie des Sciences morales et politiques.

⁴⁶⁸ André Louis Sanguin, *La géographie politique*, PUF, Le Géographe, 1977, p.10.

⁴⁶⁹ Cf. Patrick Charaudeau, 2005, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, 255 pages.

discours politique et comment ce nouage se perçoit-il dans les différentes stratégies de parole qui se déploient dans le champ politique ? Ce questionnement, contrairement à une idée très répandue dans l'imaginaire social et qui met en opposition parole et action, repose parfaitement sur l'hypothèse que le discours politique (mais aussi tout type de discours) n'a pas de sens hors de l'action, et que dans l'action se joue, pour le sujet politique (mais aussi pour tout sujet), l'exercice d'un pouvoir. A ce propos, Hanna Arendt⁴⁷⁰ insiste d'ailleurs sur le fait que « *l'action muette ne serait plus action parce qu'il n'y aurait plus d'acteur, et l'acteur, le faiseur d'actes, n'est possible que s'il est en même temps diseur de paroles* ». Cela étant, les effets des choix politiques des autorités sénégalaises sur les dynamiques territoriales nées de l'insertion des TIC seront placés au centre de nos préoccupations.

2 – Des politiques sans stratégie, ça marche quand même

Il est difficile de parler de stratégie politique dans le secteur des télécommunications au Sénégal. Si ce secteur se développe aujourd'hui, c'est beaucoup moins grâce à une stratégie clairement définie et mise en œuvre qu'à un empilement de décisions politiques ayant donné des résultats parfois concluants, des fois mitigés mais toujours influents sur l'évolution du secteur.

Historiquement, comme dans beaucoup d'autres pays d'ailleurs, le passé des télécommunications au Sénégal avant la seconde moitié du XX^e siècle, c'est d'abord et essentiellement l'histoire du télégraphe et de la radio, avec des usages strictement administratifs et militaires. Ayant abrité l'ancienne capitale de l'Afrique Occidentale Française, le Sénégal a profité de son rôle politique, économique et géostratégique dans l'expansion du colonialisme français dans cette partie du continent. Il a alors hérité des équipements de communication que l'administrateur mettait en place pour les besoins de contrôle et de gestion de ses colonies.

En référence aux travaux d'Olivier Sagna⁴⁷¹, on date l'introduction des moyens de communication modernes au Sénégal à la période coloniale et précisément à l'année 1859. Celle-ci coïncide avec la construction de la première ligne télégraphique reliant l'ancienne capitale nationale, Saint Louis, à Gandiole, un carrefour commercial situé à une quinzaine de kilomètres au sud de cette ville. Mais l'expansion de ce réseau était surtout tributaire des victoires que remportait le pouvoir colonial face aux résistances armées organisées sporadiquement par quelques personnages réputés réfractaires à la présence des colons. De fait, alors même que la construction de la liaison Saint Louis – Gorée est terminée en 1862 et que le réseau télégraphique national est relié la même année à la France par un câble sous-marin allant de

⁴⁷⁰ Arendt H., *Condition de l'homme moderne*, Calman-LÈvy, Paris, 1961 et 1983, coll. Agora, p. 235.

⁴⁷¹ Cf. Olivier Sagna, 2000, *Les technologies de l'information et de la communication et le développement social au Sénégal. Un état des lieux*, Technologie et société, Genève, UNRISD, Document n°1, 61 pages.

Saint Louis à l'Espagne, il faudra attendre beaucoup plus longtemps pour assister à l'achèvement des travaux de la ligne Sédhiou – Ziguinchor (en 1900) et à la mise en place du réseau radiotélégraphique de l'Afrique Occidentale Française (en 1911)⁴⁷². Ayant pour vocation prioritaire de rendre efficaces les communications entre quelques administrations territoriales et entre les navires et les postes de contrôle maritime, les installations technologiques de la période coloniale évolueront suivant une logique d'optimisation de l'exploitation des ressources nationales jusqu'à l'indépendance du pays.

Une fois la souveraineté internationale acquise, les pouvoirs publics nationaux vont imprimer une nouvelle dimension aux télécommunications en décidant notamment d'en faire un secteur essentiel pour le développement économique et social du pays. L'année 1972 constitue une étape cruciale dans l'historique du développement des télécommunications au Sénégal. Elle marque effectivement la mise sur pied du Comité national de l'informatique (CNI) grâce auquel prit forme une véritable politique informatique. Ce Comité qui avait pour mission de coordonner les différentes stratégies et actions de développement de l'informatique dans le territoire national sera doublé, plus tard, d'une Délégation à l'informatique (DINFO). Celle-ci a été mise sur pied en 1987, avec quatre axes majeurs de préoccupation : la matérialisation de la vision politique définie par le CNI ; la conception de projets à vocation interministérielle ; l'assistance du secteur public dans l'élaboration de cahiers des charges ; et la coordination des programmes de formation en informatique.

Même si comparaison n'est pas raison, la création de la Délégation à l'informatique (DINFO) peut être mise en parallèle avec la mise en œuvre du Plan Calcul en France. En nous référant à Alain Beltran et Pascal Griset (2007), et aussi à l'Institut d'histoire de l'industrie de France (1999), on peut retracer assez rapidement le déroulement de cette grande aventure politico-industrielle qui aurait dû faire de la France un pôle innovant de l'informatique. Tout est parti des années 1960, lorsque les Américains règnent en maîtres sur le marché naissant des ordinateurs. En France, une PME, Bull, résistait, couvrant 30% du marché national, tandis que le géant américain, IBM, détenait presque les 70% restants. Toutefois, pour maintenir sa position, Bull avait besoin d'investissements de plus en plus importants. En 1964, après des pourparlers infructueux avec le gouvernement français, Bull est en partie racheté par la firme américaine General Electric. Le gouvernement français qui s'apprêtait à lancer le 5e Plan, celui de la croissance et de l'essor industriel, prit peu à peu conscience de l'importance du secteur informatique et tenta alors d'orchestrer son développement, par le biais d'un Plan Calcul, approuvé en juillet 1966 par le général De Gaulle et visant à doter la France d'une industrie

⁴⁷² Olivier Sagna, 2000, *op. cit.*, p. 5.

informatique capable de satisfaire les besoins de la défense nationale censée être indépendante. Ainsi le Plan Calcul favorisa la création en décembre 1966 de l'Institut de recherche en informatique et en automatique (IRIA), un grand organisme public de recherche ayant pour objectif de coordonner les connaissances dans le domaine des sciences de l'information et qui deviendra par la suite l'Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique (INRIA), et en 1967 d'une grande compagnie d'informatique privée mais aidée par l'État : la Compagnie internationale pour l'informatique (CII) pilotée par Thomson et la Compagnie Générale d'Électricité (CGE). Bien entendu, les applications militaires et scientifiques y furent privilégiées. Pour mener au mieux cette politique nationale, une Délégation à l'informatique est constituée, directement rattachée au Premier ministre Georges Pompidou, avec à sa tête Robert Galley puis Maurice Allègre. En 1968, le premier ordinateur français, l'Iris 50, voit le jour. En parallèle était lancé un projet européen qui devait devenir Unidata. Ce projet entériné en 1973 entre la Compagnie internationale pour l'informatique (CII), l'allemand Siemens et le hollandais Philips était destiné à permettre l'émergence d'une grande industrie informatique européenne à l'identique d'Airbus dans le secteur de l'aéronautique. Les compétences des trois participants étaient valorisées : la CII recevait la maîtrise d'œuvre, l'architecture des machines et le logiciel, la technologie électronique revenait à Philips, et Siemens se chargeait des périphériques mécaniques. Le succès d'Unidata supposait des aides publiques importantes et une stratégie industrielle claire, conditions qui n'étaient pas réunies. En effet, alors que la CII avait besoin de capitaux de plus en plus importants, ses maisons mères rechignaient à apporter de nouveaux investissements à la hauteur de son développement et continuaient à se déchirer sur le marché de la téléphonie. Au même moment, le MITI (Ministère de la Recherche et de l'Industrie du gouvernement japonais) lançait un Plan similaire qui parvenait, lui, à faire « décoller » NEC, Fujitsu, et Hitachi. Valéry Giscard d'Estaing, élu Président de la République en 1974, mit fin au projet en 1975 : la France dénonça unilatéralement l'accord Unidata, se retira de ce projet alors que CII fusionna avec Honeywell-Bull (Honeywell avait racheté Bull en 1970)⁴⁷³.

Somme toute, l'évolution du secteur des TIC au Sénégal peut être appréhendée dans le cadre de trois grandes phases que l'on peut appeler « réformes ». Il s'agit de la réforme de 1983, celle de 1996 et celle intervenue en 2001.

La réforme de 1983 a scellé le sort des télécommunications qui seront investies d'une mission de service tout comme la santé, le transport, etc. Elle visait entre autres à refaire le retard

⁴⁷³ Cf. Alain Beltran et Pascal Griset, *Histoire d'un pionnier de l'informatique, 40 ans de recherche à l'Inria*, Paris, EDP Sciences, coll. Sciences & Histoire, 2007, 287 pages ; Institut d'histoire de l'industrie (France), *Informatique, politique industrielle, Europe : Entre Plan calcul et Unidata*, Edition Rive droite, Coll. Histoire industrielle, mai 1999, 588 pages.

du Sénégal en matière de télécommunications, à corriger l'état de vétusté des équipements et à parfaire la qualité du service par la mise en œuvre d'un plan d'urgence et de rattrapage du réseau national des télécommunications⁴⁷⁴. Cette réforme a abouti à la scission de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) en deux entités publiques chargées respectivement de la poste et des télécommunications. En juillet 1985, la Société nationale des télécommunications (SONATEL) est créée à la fusion de deux entités chargées auparavant de la gestion des télécommunications intérieures et extérieures : la Société des Télécommunications internationales du Sénégal (TELESENEGAL) et la Direction des Télécommunications Intérieures (DTI) de l'Office des Postes et des Télécommunications⁴⁷⁵. Suite à sa création, la SONATEL va signer une convention avec l'Etat du Sénégal, détenteur jusque-là du monopole sur le secteur des postes et des télécommunications, ce qui lui permet alors de jouir à son tour du monopole d'établissement des réseaux et de fourniture de services télécommunicationnels dans le pays.

La réforme de 1996 est consécutive au vote de la loi 96-03 du 22 février 1996 portant code des télécommunications. Elle a notamment entraîné la séparation de la fonction réglementaire, exercée au nom de l'Etat par le ministère en charge des télécommunications, de la fonction d'exploitation des réseaux et services, confiée à des opérateurs agissant dans le cadre de concessions, d'autorisations ou même librement. Cette réforme précède en fait une phase de privatisation puisqu'en 1997 la SONATEL a été cédée à France Télécom, qui bénéficie alors de la part de l'Etat d'une concession lui accordant un monopole de sept ans, soit jusqu'en 2004, sur la fourniture de services de base : téléphone fixe, communication de données, liaisons spécialisées, télégraphe, télex et infrastructures internationales. En juillet 1998, une seconde

⁴⁷⁴ Tout comme un rapprochement a été fait entre la création de la Délégation à l'informatique au Sénégal (1987) et le Plan Calcul en France (1966), une mise en parallèle peut être effectuée entre la réforme de 1983 au Sénégal et le déroulement du Plan de rattrapage en France (1969-1974), surtout si l'on considère leurs finalités qui sont de transformer un pays en retard en un pays à la pointe de la technologie. Il faut rappeler, à la suite de Gérard Blanc (2003), que dans les années 1950, les télécommunications françaises se caractérisaient par un réseau vétuste, mal entretenu et des centraux vieillissés, et comprenaient le téléphone (1,4 million de lignes, soit 3,3 pour 100 habitants), le télégraphe et 200 télex. Les appels urbains et internationaux passaient par une opératrice. Il y avait peu de demandes, donc peu de créations de lignes, mais des délais d'attente très longs, jusqu'à 3,5 ans pour satisfaire 90% des demandes alors qu'aux Etats-Unis, 99% des demandes étaient satisfaites en 3 jours. Elie Cohen (2003) a aussi rappelé qu'en 1969, la France était totalement sous-développée en matière d'équipement téléphonique. Avec environ 4 millions de lignes téléphoniques fixes, le marché des télécoms se caractérisait par une pénurie, un sous-investissement chronique, un rationnement et une cartellisation des industries. Les autorités ne considéraient d'ailleurs pas le téléphone comme une infrastructure digne d'intérêt et d'investissement. C'est alors dans ce contexte de très grand retard que l'Etat français a lancé un grand plan de rattrapage de 1969 à 1974, connu sous l'appellation de « Delta LP » (variation du nombre de lignes principales), dont les objectifs étaient avant tout d'ordre quantitatif. Il s'agissait en effet de passer, en cinq ans, de six millions de lignes existantes en 1974 à vingt millions de lignes en 1980. Déjà dans les années 1980, les résultats de cette politique étaient perceptibles. Gérard Blanc (2003) a rapporté les évolutions remarquables : il existe 16 millions de lignes et 25 millions de postes de toute nature ; les délais moyens de raccordement sont réduits de 16 mois en 1973 à 3 mois en 1981 ; la Direction générale des télécommunications (DGT) réalise des gains de productivité : 25 agents pour 1000 lignes en 1971, 9 en 1981 ; le réseau public de transmission de données par paquets, Transpac, ouvre en 1978.

⁴⁷⁵ ARTP, *Rapport annuel 2003*, Dakar, p. 11.

concession est octroyée à la société SENTEL GSM SA qui devient alors le second exploitant de réseau de téléphonie mobile dans ce pays. Ses activités démarrèrent en avril 1999.

L'année 2000 marque le changement de régime politique au Sénégal suite à l'arrivée au pouvoir de maître Abdoulaye Wade. L'intérêt de cet événement n'est pas qu'il entraîna une substitution d'un Etat libéral à un régime social-démocrate, ni qu'il suscita l'institution d'une nouvelle vision politique en conflit avec celle qui l'a précédée. Fondamentalement, « *les choix précédemment opérés par le régime du Parti Socialiste n'ont pas été remis en cause* »⁴⁷⁶. L'importance de ce changement de régime politique dans le secteur des TIC relève plutôt d'un certain nombre de faits dont deux paraissent les plus remarquables :

- premièrement, les TIC gagnent davantage de place dans le discours et dans l'action politiques (cf. encadré 2) : les nouvelles autorités gouvernementales intègrent les TIC au centre de leur vision du développement, comme en témoigne l'acte symbolique de la création, pour la première fois dans l'histoire du Sénégal, d'un ministère de la Communication et des technologies de l'information (février 2001) chargé d'une part de la communication du gouvernement et d'autre part du suivi et de la coordination de la politique sectorielle visant la promotion des télécommunications, de l'élaboration des textes législatifs et réglementaires, et de la représentation de l'Etat auprès des organisations internationales ;

Encadré 2 : Extraits du discours de politique générale prononcé le 1^{er} août 2001 par le Premier Ministre Mame Madior Boye devant l'Assemblée Nationale

Source : www.osiris.sn

[...] L'avènement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) a introduit des bouleversements dans nos activités quotidiennes et nous imposent de nouvelles responsabilités comme l'exigence de bonne gouvernance, la transparence dans les relations entre l'exécutif et le législatif, la modernisation des infrastructures de gestion et de gouvernement [...].

Aujourd'hui, les NTIC sont en train de révolutionner jusqu'à notre manière de vivre, de communiquer et de travailler.

Devant cette transformation radicale de la circulation de l'information, toutes les sociétés reconsidèrent leur positionnement dans ce nouvel univers. Les importants enjeux économiques, politiques, stratégiques, sociaux, culturels et financiers imposent ce changement d'approche.

Sur le plan politique, le Gouvernement s'est inscrit dans cette mouvance avec la suppression du ministère de la Communication à l'instar de grands pays développés comme les Etats-Unis d'Amérique. A la place d'un ministère plein, le nouveau découpage prévoit un rattachement à la Primature. Ce choix rejoint en fait l'argument de ceux qui, nombreux dans le monde la presse, souhaitent une tutelle moins pesante.

Dans cette nouvelle politique de communication, dans un esprit de partage de responsabilité de l'information, invite chaque département ministériel à expliquer aux Sénégalais, dans le secteur qui le sien, la politique poursuivie par l'Etat et à éclairer l'opinion sur les questions et problèmes qui y surgissent [...].

S'agissant plus spécifiquement du secteur des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), le Gouvernement, conscient des progrès réalisés

⁴⁷⁶ Olivier Sagna, « Le Sénégal dans l'ère de l'information (1996-2006) », in *NETCOM*, vol. 22 (2008), n° 1-2 & *NETSUDS*, vol. 3 (2008) (2008 a), p. 17.

dans ce domaine, entend consolider les acquis avant d'impulser une nouvelle dynamique dans le sens de l'ouverture de certains segments de marché à la concurrence. A cet effet, il compte améliorer le cadre réglementaire dans lequel évoluent les opérateurs et les fournisseurs de services Internet par la mise en place d'une Agence chargée de la Régulation des Télécommunications ainsi que de la gestion et du contrôle des fréquences. Cet organe marque le désengagement de l'Etat dans ce secteur et la poursuite de notre politique de libéralisation des télécommunications. Il se chargera en outre de veiller sur les intérêts des usagers [...].

▪ et deuxièmement, le Sénégal offre, sur la scène internationale, l'image contrastée d'un « géant au pied d'argile » avançant de façon résolument ferme vers la société de l'information : son statut de pays pauvre ne gêne pas apparemment la notoriété qu'il a acquise sur l'international étant donné que le nom de son Président semble être synonyme de NEPAD et surtout de solidarité numérique (cf. encadré 3). Ce pays coordonne effectivement le volet NTIC du NEPAD et le Président Abdoulaye Wade, lors de la PrepCom 2 tenue du 17 au 25 février 2003 à Genève, a lancé la proposition de créer un « Fonds de Solidarité Numérique », pouvant être alimenté librement par les différents acteurs (entreprises, gouvernements, collectivités locales ou associations...), afin de réduire la fracture numérique entre les Etats du Nord et ceux du Sud⁴⁷⁷. L'idée, en réalité, avait été déjà lancée par le Président sénégalais lors de son intervention à la réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue en juin 2002 à New-York sur le thème « Les Technologies de l'Information et de la Communication au service du développement ».

Encadré 3 : Extraits du discours du Président Abdoulaye Wade à la réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue les 17-18 juin 2002 à New-York

Source : www.osiris.sn

[...] Nous connaissons tous les formidables enjeux liés aux Technologies de l'Information et de la Communication en ce sens que celles-ci conditionnent aujourd'hui le progrès des Nations. Elles constituent à plusieurs égards la nouvelle ligne de démarcation entre les sociétés qui, portées par

⁴⁷⁷ Cette proposition soutenue par l'Afrique, l'Amérique latine et une partie importante de l'Asie (la Chine et l'Inde notamment), avait rencontré une forte opposition de l'Union européenne et des États-Unis. Mais elle a fini par s'imposer en raison des débats passionnants qu'elle a suscités au SMSI, et notamment grâce aux acteurs des collectivités locales qui se sont « engagés » à soutenir l'initiative à l'issue du Sommet des Villes et des Pouvoirs Locaux organisé les 4-5 décembre 2003 à Lyon en France. Le FSN a alors été inauguré le 14 Mars 2005 à Genève. Depuis sa mise en œuvre, le FSN a financé un certain nombre de projets communautaires en rapport avec les TIC et s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie politique nationale ciblant la demande insolvable dans une perspective de création de nouvelles activités, de nouveaux emplois et, à terme, de nouvelles opportunités d'investissement. L'intervention du FSN s'organise en fonction du niveau de développement du pays porteur du projet proposé au financement. Ainsi, des projets soumis par des pays les moins avancés sont privilégiés et peuvent recevoir jusqu'à 60% des ressources financières mobilisables. Viennent ensuite des projets des pays en développement et des pays en transition ou déjà développés, qui ne peuvent prétendre respectivement qu'à 30% et 10% du potentiel de financement du Fonds. A titre illustratif, citons l'Indonésie qui a bénéficié du soutien du FSN. Les ressources qui lui ont été allouées ont notamment servi à la reconstruction informatique de la municipalité de Banda Aceh, une province située dans la partie septentrionale de Sumatra Nord, dans les Grandes îles de la Sonde. Dans le continent africain, 10 projets de télé-médecine et de télé-éducation ont été financés par le Fonds, au Burundi et au Burkina Faso. Le principal objectif visé à travers ces projets était de favoriser l'accès aux TIC et à la technologie Internet pour les communautés engagées dans la lutte contre le VIH/SIDA. Grâce aux connexions haut débit que favorise l'intervention du Fonds mondial de Solidarité Numérique dans une zone, les structures médicales des localités les plus reculées disposent désormais de la possibilité d'être reliées, à travers le monde, à différents centres d'expertise, capables de leur relayer des informations nécessaires à une prise en charge efficiente de leurs patients.

les vecteurs de la science et de la technique, avancent vers le mieux être et celles qui stagnent, voire reculent. Voilà pourquoi le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) a érigé les Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications au rang de ses principales priorités. [...]

En ma qualité de coordonnateur du NEPAD pour ce volet combien important de notre stratégie de développement Communautaire, je voudrais rappeler ici quelques unes des orientations pratiques majeures issues de cette conférence à savoir :

- *la mise en place de réseaux intranet gouvernementaux sous-régionaux permettant la circulation de l'information, voix et image, entre les Gouvernements. N'est-il pas en effet légitime d'imaginer que les futures conférences africaines puissent être digitales ?*
- *l'harmonisation du cadre réglementaire du secteur des télécommunications en vue de faciliter l'investissement étranger ;*
- *la numérisation du patrimoine culturel africain, notamment par la production de cd-rom sur l'histoire de l'Afrique. Ce projet qui l'est cher est en cours de réalisation ;*
- *la mise en place d'une boutique électronique panafricaine destinée à l'exportation de produits africains, notamment ceux issus de l'artisanat ;*
- *la mise en place d'unités industrielles pour la production d'équipements informatiques et de télécommunications ;*
- *et l'institution d'un Fonds Mondial des Technologies de l'Information et des Communications pour aider l'Afrique à réduire la fracture numérique qui la sépare du reste du monde.*

Je lance un appel solennel à tous les partenaires : Gouvernement, institutions internationales, secteur privé, milieux scientifiques, Organisations Non Gouvernementales, pour joindre leurs efforts aux nôtres afin de relever le défi de la révolution numérique en Afrique.

Il s'agit, comme j'ai toujours l'habitude de le dire, non pas de reconduire le schéma classique et désuet de l'Aide au développement, mais bien d'entreprendre en commun, selon une approche tout à fait nouvelle, des projets mutuellement avantageux ; tant il est vrai que les énormes besoins de l'Afrique dans ce domaine constituent pour ses partenaires autant d'opportunités d'affaires. [...]

La troisième réforme du secteur des télécommunications au Sénégal est intervenue donc au lendemain du changement de régime politique, et notamment suite de l'adoption de la loi n°2001-15 du 27 décembre 2001. Celle-ci a doté le pays d'un nouveau code des télécommunications qui abroge et supplée celui voté en 1996. Parmi les innovations majeures que cette réforme a apportées dans ce secteur, on retiendra la mise en place de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART), un organe autonome de régulation chargé, sous la coupole de la Présidence de la République, de garantir l'exercice d'une concurrence saine et loyale pour le bénéfice de la nation sénégalaise. La création de l'ART s'est faite dans une perspective de libéralisation du secteur des télécommunications qui n'interviendra finalement qu'en juillet 2004, et dans une logique de réglementation garantissant visibilité et sécurité aux opérateurs. Désormais, les principes fondamentaux qui allaient régir les activités de télécommunication au Sénégal sont « la transparence », « la concurrence saine et loyale », « l'égalité de traitement des usagers », « le respect du secret des correspondances », « le respect des conditions d'un réseau ouvert », « la contribution aux missions et charges de développement

du service universel⁴⁷⁸ des télécommunications », « le respect des accords et traités internationaux en matière de télécommunications », et « l'interconnexion équitable des réseaux »⁴⁷⁹. L'année 2001 aura également vu la mise sur pied de la Direction de l'Informatique de l'Etat (DIE) qui deviendra un peu plus tard, en 2004, l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE) qui se voit confier la mission de modernisation de l'administration.

De manière générale, « l'histoire des télécommunications au Sénégal aura été marquée par trois grandes phases, qui ne sont que l'aboutissement logique des mutations du secteur et qui sont passées par le monopole, la privatisation, la libéralisation »⁴⁸⁰. Entre 1980 et 2001, un nombre important d'actes aura été posé afin construire les jalons devant supporter l'émergence du secteur des télécommunications. A travers l'analyse de l'axe précis de la documentation visant à définir, à clarifier ou à formaliser la vision des autorités dirigeantes, on peut valablement penser que la réflexion débuta véritablement en juin 1983 avec « l'organisation des "Journées Sénégalaises des Télécommunications" dont les conclusions aboutirent, deux ans plus tard, le 23 juillet 1985, à la création de la SONATEL »⁴⁸¹. Depuis cette date, les initiatives se sont multipliées de façon diffuse et en nombre incalculable, traduites le plus souvent par la consultation de « personnes ressources » et la publication de documents politiques⁴⁸². Mais on remarquera que rares sont les documents qui mentionnent de façon explicite le terme « stratégie » dans leur intitulé, encore que lorsque cette mention existe, c'est généralement juste à titre allusif.

Les autorités sénégalaises étaient persuadées, en 2005, que la publication de la Lettre de Politique Sectorielle (LPS) allait servir à parachever la réforme du secteur des télécommunications et à accompagner en même temps sa modernisation. Cette LPS qui dégage explicitement les grandes orientations que l'Etat entend donner aux télécommunications au lendemain de la libéralisation du secteur et à l'horizon 2008, répondait en fait à une attente d'harmonisation et de régulation de ce secteur.

⁴⁷⁸ Il s'agit de mettre à la disposition de tous un service minimum consistant en un service téléphonique d'une qualité spécifiée à un prix abordable, ainsi que l'acheminement des aspects d'urgence, la fourniture du service de renseignements et d'un annuaire d'abonnés, sous forme imprimée ou électronique et la desserte du territoire national en cabines téléphoniques installées sur le domaine public et ce dans le respect d'égalité, de continuité, d'universalité et d'adaptabilité (Code des télécommunications, 2001).

⁴⁷⁹ Loi n°2001-15 du 27 décembre 2001 portant code des télécommunications.

⁴⁸⁰ ARTP, *Rapport annuel 2003*, p. 10.

⁴⁸¹ ARTP, *Rapport annuel 2003*, p. 11.

⁴⁸² En juin 1989, l'*Etude prospective : Sénégal 2015* fut rendue publique par le Ministère sénégalais du plan et de la coopération. Si ce document a eu le mérite de souligner l'ampleur de l'intérêt que les autorités vont désormais accorder aux TIC, son rédacteur ne définit en aucun moment dans le texte ni la stratégie qui allait être celle des gouvernants dans le nouveau contexte mondial de la société de l'information, ni même la voie politique qui allait être la leur pour venir à bout même du problème des inégalités face à l'accès à ces technologies sur le plan national.

L'objectif principal poursuivi par le gouvernement à travers la LPS était d'accroître l'offre de services et de faciliter l'accès aux services de télécommunication et de l'information au plus grand nombre d'utilisateurs, notamment les populations à faible niveau de revenu vivant dans les zones urbaines et les populations rurales. Cela devait passer bien entendu par la définition des obligations des différents opérateurs de télécommunications en matière d'aménagement du territoire et de service universel.

Trois axes majeurs structurent la vision du développement des TIC définie à travers la LPS. Le premier est la promotion d'un Etat de droit, le second une régulation sectorielle efficace et le dernier l'ouverture des marchés des télécommunications à la concurrence. Toutefois, ces axes sus cités ne peuvent avoir d'efficacité que lorsqu'ils sont déclinés en moyens en actions à mettre en œuvre. C'est la raison pour laquelle six plans d'action ont été élaborés par le gouvernement, à savoir le désengagement de l'Etat du capital de la SONATEL, l'adoption des textes d'application du nouveau code des télécommunication, le renforcement et le développement de capacités de régulation de l'ART, la mise à niveau de l'existant conformément aux dispositions du nouveau code, la mise en œuvre de la stratégie de développement du service universel, et la suppression des droits exclusifs de la SONATEL. Pourtant, malgré que le vœu ait été émis depuis bien longtemps, l'évolution de la situation fait raisonnablement penser à un souhait de l'Etat de maintenir son contrôle sur le secteur des télécommunications. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rapporter aux retards itératifs apportés à l'adjudication d'une seconde licence globale de télécommunications. Initialement prévue pour l'année 2005, cette mesure ne sera effective qu'en septembre 2007 avec le choix de l'opérateur Sudatel.

La Lettre de Politique Sectorielle (LPS) aura donc fait la lumière sur la politique du gouvernement dans le secteur des télécommunications, six ans après l'ouverture du capital de la SONATEL au privé et après la libéralisation du réseau mobile survenue en 1998. Par contre, elle n'a pas apporté de réponses à certaines interrogations, notamment celles concernant la participation de l'Etat au capital de la SONATEL et la prise en charge de la question de l'accès des populations aux TIC. Aujourd'hui, l'accès universel demeure un vœu pieu même si le Fonds d'investissement prévu par la LPS pour son financement a été mis en œuvre par les autorités sénégalaises avec l'appui de la Banque Mondiale. Les insuffisances sont notoires : les infrastructures de télécommunications connaissent encore un maillage défectueux du territoire national, aussi bien pour ce qui est de la téléphonie fixe et mobile que pour l'Internet, les prix des services demeurent relativement élevés, la concurrence sur le mobile étant jusqu'à présent faible.

Un dernier acte posé récemment par les autorités sénégalaises confirme la volonté de celles-ci d'achever la construction d'une société de l'information au Sénégal. Il a notamment consisté à l'aménagement d'un cadre général visant d'abord à adapter le « droit sénégalais » aux besoins de la société de l'information, ensuite à déterminer la signification et les caractéristiques de la « société sénégalaise de l'information » et enfin à consacrer les principes directeurs ainsi que les valeurs partagées qui constituent les bases prioritaires sur lesquelles elle repose, à savoir la liberté, la sécurité et la solidarité.

Dans l'exposé des motifs du projet de loi d'orientation sur la société de l'information (LOSI)⁴⁸³, les autorités expliquent que « *cette loi prend en charge les engagements actuels du Sénégal au plan sous-régional, régional et international en vue de l'édification de la société de l'information* ». A cet effet, « *le Sénégal contribue à la réalisation des objectifs de l'initiative africaine de la Société de l'Information entérinée par les gouvernements des pays africains en 1996 comme cadre d'action pour l'édification d'une infrastructure africaine de l'information et de la communication* ».

Partant du constat que le développement des TIC suscite des enjeux multiples s'exprimant à la fois en termes de nouvelles opportunités et de risques et qu'il convient donc de l'encadrer, la LOSI a surtout pour objet de définir les ambitions ainsi que les grandes orientations de la société de l'information au Sénégal et à compléter la législation actuelle en matière de TIC. Ainsi, la nouvelle réglementation qu'elle apporte permet de garantir premièrement « une liberté responsable de communication, de participation, d'expression et de création de ressources dans tous les secteurs de la société de l'information », deuxièmement « la solidarité numérique à travers l'organisation d'un système d'accès universel aux technologies de l'information et de la communication, la promotion des réseaux citoyens et des mécanismes de financement et de partenariat appropriés », et troisièmement « la sécurité des informations liées aux personnes physiques et morales ainsi que des biens (sites, infrastructures, réseaux) ».

Suite à leur adoption par les parlementaires, le Président de la République a promulgué les premiers textes de loi relatifs à la société de l'information au Sénégal. Il s'agit de la *Loi d'orientation sur la société de l'information* ; la *Loi sur la protection des données à caractère personnel* ; la *Loi sur les transactions électroniques* ; et la *Loi sur la cybercriminalité*. Aussi, réuni le 24 avril 2008, le Conseil des Ministres a examiné et adopté les décrets d'application⁴⁸⁴

⁴⁸³ République du Sénégal, *Loi n° 2008 – 10 portant loi d'orientation relative à la société de l'information*, Dakar, le 25 janvier 2008.

⁴⁸⁴ Il s'agit du *Décret relatif à la certification électronique pris pour l'application de la loi n° 2008-08 du 25 janvier 2008 sur les transactions électroniques* ; du *Décret relatif aux communications électroniques pris pour l'application de la loi n° 2008-08 du 25 janvier 2008 sur les transactions électroniques* ; du *Décret relatif au commerce*

desdites lois censées régir un domaine technologique particulièrement évolutif et répondre en même temps aux attentes exigeantes des nombreux acteurs aux intérêts souvent divergents⁴⁸⁵.

Si l'absence de document de stratégie nationale dans le domaine des TIC ne semble pas finalement constituer une contrainte majeure à l'évolution de ce secteur, il convient de souligner qu'elle est source de désordre et laisse parfois libre cours à une situation de chaos et d'incertitude. Qui pouvait imaginer que l'Etat du Sénégal remettrait en cause, dix ans après sa concession, la validité de la licence de la SENTEL (TIGO) au point d'ester en justice et d'exiger la déconnexion du réseau de cet opérateur ? C'est pourtant ce qui s'est passé récemment. En effet, dans un communiqué publié en novembre 2008 par le Ministère de l'Information, des Télécommunications, des TIC, du NEPAD et des relations avec les Institutions, on pouvait lire :

« L'Etat du Sénégal vient de servir à SENTEL et Millicom une assignation à comparaître devant le Tribunal Régional de Dakar. Cette assignation a été délivrée le 11 novembre 2008... »

« Il apparaît clairement que SENTEL et Millicom n'ont pas été de bonne foi dans tous leurs rapports avec l'Etat du Sénégal et parce qu'elles avaient pris des engagements sans intention réelle de les respecter. Par la suite, il s'est avéré qu'elles n'avaient pour objectif que de continuer à exploiter une licence de télécommunications sans paiement de prix, ce qui serait constitutif d'enrichissement sans cause... »

« Le gouvernement a demandé au tribunal d'ordonner à SENTEL de cesser immédiatement toute activité d'exploitation d'un réseau Gsm au Sénégal sous astreinte comminatoire, en même temps que le paiement de divers dommages – intérêts »⁴⁸⁶.

Deux semaines plus tard, un autre communiqué paraissait dans la presse sénégalaise, faisant effet cette fois d'une réaction d'alarme de la part de Millicom et SENTEL. Ce document se voulait en réalité une précision de l'opérateur sur le différend qui l'oppose à l'Etat, suite notamment aux sorties dans la presse et devant l'Assemblée Nationale du ministre des télécommunications, Abdoul Aziz Sow. On pouvait y lire :

« Aujourd'hui, l'Etat du Sénégal, en dépit des clauses contractuelles, remet en cause cet accord, exigeant unilatéralement de MIC et de sa filiale SENTEL GSM, le règlement, séance tenante, de 100 milliards de F Cfa correspondant à la somme payée par le troisième opérateur en contrepartie d'une licence globale (fixe, internet,

électronique pris pour l'application de la loi n° 2008-08 du 25 janvier 2008 sur les transactions électronique ; du Décret portant application de la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 sur la protection des données à caractère personnel. Source : ADIE.

⁴⁸⁵ La LOSI identifie les droits, rôles et responsabilités des divers acteurs (Etat, société civile, secteur privé, individu), clarifie les bases du partenariat (national, décentralisé, international) et propose des mesures incitatives minimales.

⁴⁸⁶ Ministère de l'Information, des Télécommunications, des TIC, du NEPAD et des relations avec les Institutions (République du Sénégal), *Communiqué : Le Gouvernement du Sénégal a assigné SENTEL et MILLICOM devant le Tribunal Régional de Dakar*, Dakar, 12 novembre 2008. Voir annexe 4. [En ligne] : <http://www.artp-senegal.org>

mobile...). Cette somme inclut des services ne faisant pas partie des activités habituelles du groupe MIC... »

« MIC et SENTEL GSM ont toujours travaillé de façon transparente, ont régulièrement répondu aux demandes d'explications et se sont soumises aux différents contrôles exigés par les diverses administrations de l'Etat du Sénégal. Elles récusent donc formellement, les allégations selon lesquelles on constaterait « des violations graves des clauses de la convention de concession ». Tous les justificatifs demeurent disponibles. Les dossiers du litige ont été présentés devant le Tribunal Régional hors classe de Dakar et le Centre International de Règlement des Différends en matière d'Investissements (CIRDI) ; ce qui n'enlève pas aux parties la possibilité de continuer d'œuvrer en vue de la recherche d'une solution négociée »⁴⁸⁷.

La source de ce problème remonte aux premiers mois de « l'alternance politique » au Sénégal survenue en 2000, et précisément lorsque le gouvernement affirmait avoir constaté que « *SENTEL et Millicom exploitaient une licence de télécommunications, au terme d'une concession en date du 03 juillet 1998 sans en avoir payé le prix, encore appelé droit d'entrée* ». Les nouvelles autorités politiques du pays avaient par conséquent cherché à remettre en cause la licence en question, procédant même, le 29 septembre 2000, à la résiliation de la concession de SENTEL et Millicom. Toutefois, « *au terme de négociations menées sous l'égide de bonnes volontés, notamment l'ambassade des Etats-Unis au Sénégal, un accord avait permis à ces derniers de continuer à opérer en toute légalité, sur la base de sa licence de 1998* »⁴⁸⁸.

Le contentieux qui oppose l'Etat sénégalais à un opérateur de télécommunication étranger, en plus de mettre en évidence le caractère particulièrement influent du facteur politique dans la marche du secteur des TIC, prêche aussi à réfléchir sur le devenir de celui-ci. La première analyse à effectuer de cette situation est que ce secteur constitue une grande manne financière. C'est justement cette « providentialité » qui en fait la cible idéale des pouvoirs publics qui n'hésitent pas à se jeter dans « *une nébuleuse pour des milliards* »⁴⁸⁹, espérant ainsi « *résorber de tout urgence une dette intérieure oscillant, officiellement, entre 130 milliards et 174 milliards de Francs CFA* »⁴⁹⁰.

⁴⁸⁷ Sentel, *Communiqué de la Direction générale de Sentel GSM*, Dakar, lundi 24 novembre 2008. Voir annexe 5. [En ligne] : <http://www.osiris.sn>

⁴⁸⁸ Pour d'avantage de détails, se référer, dans les annexes (4 et 5), aux deux communiqués faits par le Ministère de l'Information, des Télécommunications, des TIC, du NEPAD et des relations avec les Institutions et la Direction générale de la SENTEL GSM, *op. cit.*

⁴⁸⁹ Abdoulaye Mbow, « Différend Etat du Sénégal – TIGO : une nébuleuse pour des milliards », in *L'Office*, jeudi 20 novembre 2008, p. 5.

⁴⁹⁰ Ousmane Sylla, « Un bien mauvais signal adressé aux investisseurs étrangers », mardi 2 décembre 2008. Source : <http://www.regultelcoafrik.org>. Il faut noter au passage que la question liée au montant exact de la dette intérieure du Sénégal fait l'objet de vives polémiques. Selon le ministre de l'Economie et des Finances, Abdoulaye Diop, le montant de cette dette est de 43 milliards FCFA. En revanche selon la Confédération nationale des employeurs du Sénégal (CNES) et le Fonds monétaire international (FMI), cette dette s'élève à 300 milliards FCFA. Le gap est donc énorme et les conséquences sont aussi négatives pour le Sénégal, en particulier pour son secteur privé. En fait,

Quelques agissements du gouvernement crédibilisent bien ce constat. Le premier a consisté au bradage de près de 2% de ses actions flottantes (c'est-à-dire non stratégique) dans le capital de la SONATEL à un moment où le prix de celles-ci a baissé de 46,15% par rapport à ce qu'il était au début de l'année, juste « *pour compenser un déficit de trésorerie s'élevant à plus de 450 milliards de FCFA* »⁴⁹¹. Ousmane Sylla, dans son article, a déploré ce manque d'efficacité des gouvernants en insistant surtout sur le fait que « *les 199 642 actions vendues par l'Etat en novembre 2008 n'ont rapporté que 19,82 milliards de francs Cfa* » tandis que « *l'Institution de prévoyance retraite du Sénégal (IPRES) qui n'en avait vendues que 75 003 en février de la même année avait retiré 13,5 milliards francs Cfa* »⁴⁹². Mais la décision de se dessaisir de ces actions flottantes logées à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) d'Abidjan n'entraîne pas seulement pour l'Etat une perte de quelques parts de dividendes que la SONATEL reverse à ses actionnaires. L'Etat laisse échapper aussi un levier fort de contrôle et d'orientation du développement technologique du pays, même s'il en a gardé 21% qu'il considère comme un « bloc stratégique ». A cet effet, Mohamed Guèye a rappelé que « *dans la stratégie de l'Etat de combler la fracture numérique, l'Etat a pu bénéficier de la politique de la SONATEL dans le domaine du Multimédia. Si aujourd'hui, le coût du téléphone et de la connexion Internet est au Sénégal, plus cher que dans de nombreux pays d'Afrique et même du monde, c'est sans doute aussi grâce au droit de regard que les actions que l'Etat avait dans la société lui offraient* »⁴⁹³. L'Etat a aussi gagé à 80 milliards FCFA les actions qu'il détenait dans le capital de la SONATEL. Pour beaucoup d'observateurs, cette décision politique s'explique directement par les difficultés financières que vit à cette période le gouvernement. Le journal *L'Observateur*⁴⁹⁴ souligne à ce propos que « *les tensions de trésorerie notées au niveau des finances publiques et l'importante dette intérieure qui en a découlé ont poussé le gouvernement à user de solutions « extrêmes » pour renflouer ses caisses. Aussi, des sources ayant des connexions évidentes dans la haute finance, et relayées par « Le Confidentiel », font état d'une idée qui a fini de séduire en haut lieu : gager les actions détenues par l'Etat au niveau de la SONATEL et aller s'endetter auprès du privé* ». Enfin, l'Etat a demandé à la SONATEL d'anticiper le paiement des impôts et taxes qu'elle lui doit.

Le malaise est donc patent mais le manque de stratégie clairvoyante se paye rubis sur l'ongle. Quand on sait que l'action de la SONATEL a considérablement baissé de régime à la

la question qu'il faudrait poser est moins de savoir quel est le niveau de la dette que celle de dire à quoi elle a véritablement servi.

⁴⁹¹ Mohamed Guèye, « L'Etat face au gouffre budgétaire : Sonatel, la ligne d'urgence », in *Le Quotidien*, le 11 août 2008. Site web : <http://www.lequotidien.sn>

⁴⁹² Ousmane Sylla, décembre 2008, op. cit.

⁴⁹³ Mohamed Guèye, août 2008, op. cit.

⁴⁹⁴ <http://www.lobservateur.sn>

BRVM d'Abidjan, chutant de 25,71% au cours de l'année 2008⁽⁴⁹⁵⁾, de telles actions paraissent tout à fait périlleuses. Le lien est évident. En vendant d'un seul coup tout un lot d'actions, le titre de l'opérateur peut bien être revu à la baisse. Il est en effet bien connu dans les places boursières qu'une injection massive d'actions entraîne souvent une dégringolade des cours de celles-ci, faisant perdre des gains à un grand nombre d'acteurs. Aussi, l'« épisode de SENTEL et Millicom » est susceptible d'imposer des doutes aux investisseurs étrangers qui envisageaient potentiellement de faire affaire au Sénégal. Or « *si les firmes qui veulent investir au Sénégal ont le sentiment qu'à tout moment l'Etat peut revenir sur les accords qu'il a signés avec elles et que par ailleurs elles peuvent se voir extorquer des fonds destinés à corriger les erreurs de gestion de la puissance publique, alors il est clair qu'ils se détourneront du Sénégal pour aller sous d'autres cieux* »⁴⁹⁶. N'est-ce pas que tout investisseur exige avant tout de pouvoir compter sur des garanties solides en matière de sécurité juridique et judiciaire afin de protéger ses investissements ?

En définitive, la base rhétorique qui supporte l'émergence d'une société de l'information au Sénégal ne diffère pas des dispositifs rhétoriques sur lesquels se fonde le développement de la société de l'information au niveau mondial. Rappelons que dans les années 1970 des innovations techniques majeures, porteuses d'avenir, ont été enregistrées aux Etats-Unis, notamment avec la création d'Arpanet⁴⁹⁷. Plus tard, dans les années 1990, le monde entrainé sous l'influence directe du programme états-unien des « autoroutes de l'Information ». Si le Sénégal, comme la plupart des autres pays se lance dans l'aventure des TIC, le choix politique découle en grande partie du fait que les politiques publiques « innovantes » des années 1990 sont précisément celles ayant trait aux TIC et à l'Internet en particulier. Les responsables politiques nationaux prennent donc conscience de la nécessité d'avoir une vision et d'engager des investissements importants pour moderniser les infrastructures des télécommunications.

⁴⁹⁵ Cheikh Talibouya Aidara, « Malgré la baisse de ses actions : Sonatel Sn reste la valeur phare de la Brvm », in *Le Matin*, 28 février 2009.

⁴⁹⁶ Ousmane Sylla, décembre 2008, op. cit.

⁴⁹⁷ Arpanet, acronyme anglais de "*Advanced Research Projects Agency Network*", peut être considéré comme l'ancêtre d'Internet. Il est le premier réseau à transfert de paquets développé aux États-Unis par la DARPA (acronyme signifiant "*Defense Advanced Research Projects Agency*", soit « Agence pour les projets de recherche avancée de défense »). La DARPA, est une agence du département de la Défense des États-Unis qui est chargée de la recherche et du développement des nouvelles technologies destinées à un usage militaire. Le mythe voudrait que l'objectif de la création d'Arpanet ait été de permettre aux réseaux de communication militaires de continuer à fonctionner même en cas d'attaque nucléaire massive de la part de l'Union soviétique. En effet, Arpanet a vu le jour en pleine guerre froide et il s'agissait de pouvoir garder ouvertes des voies de communication quel que soit l'état de destruction des États-Unis. Les chercheurs, majoritairement financés par la même ARPA, pouvaient utiliser les unités centrales de n'importe lequel des établissements gérés en réseau, qu'il soit universitaire ou militaire. La véritable raison est qu'Arpanet a été créé afin d'unifier les techniques de connexion pour qu'un terminal informatique se raccorde à distance à des ordinateurs de constructeurs différents. Le 1^{er} janvier 1983, le nom « Internet », déjà en usage pour désigner l'ensemble d'Arpanet et plusieurs réseaux informatiques, devint officiel. Cf. Arnaud Dufour et Ghernaouti-Hélie Solange, 2006, *Internet*, Paris, PUF, Coll. QSJ n° 3073, 127 pages.

Autant les organisations internationales de développement insistent sur la nécessité d'agir en urgence afin de mettre les TIC au service du développement des pays pauvres, autant les discours performatifs prolifèrent à propos des potentialités des TIC. Le PNUD a évoqué la « *course au savoir* »⁴⁹⁸, soulignant qu'« *on se presse aujourd'hui pour participer à l'ère des réseaux* »⁴⁹⁹. L'UNESCO a mentionné la « *course au numérique* »⁵⁰⁰ alors que la Banque Mondiale a évoqué « *the race to become digital* »⁵⁰¹. Etant donné que le continent africain est placé au centre de ces constructions discursives enthousiastes, il est évident que les effets de « l'idéologie du leap-frog » se lisent au niveau de chaque Etat.

L'« idéologie sénégalaise » autour de la société de l'information repose sur un discours officiel présentant explicitement les TIC comme des facteurs de création ou d'accélération du « développement ». En 2000, lors d'une cérémonie de lancement des sites Internet des villes de Yoff, Cambérène, Grand Yoff, Médina, Hann Bel Air et Parcelles Assainies, Mamadou Diop Decroix, alors ministre de la Culture et de la Communication, affirmait que « *le Sénégal avait raté le train de la révolution industrielle* » et que « *la révolution informationnelle nous offre l'opportunité de rattraper ce retard* »⁵⁰². La rhétorique dominante⁵⁰³ se construit autour des « formidables enjeux liés aux Technologies de l'Information et de la Communication », ces outils qui sont censés « conditionner le progrès des nations » et « révolutionner » jusqu'aux « manières de vivre, de communiquer et de travailler des populations ». Une « transformation radicale » serait donc à l'œuvre, créant un « défi numérique » auquel les autorités du pays tentent de répondre à travers un « changement radical d'approche » des questions économiques, politiques, stratégiques, sociaux, culturels et financiers. Le changement d'approche envisagé concerne avant tout les modalités de circulation et de partage de l'information qui est devenue un « intrant du développement », lesquelles modalités imposent aux pouvoirs publics nationaux de « nouvelles responsabilités » comme l'exigence de « bonne gouvernance », la « transparence dans les relations entre l'exécutif et le législatif », la « modernisation des infrastructures de gestion et de gouvernement ». Les NTIC étant devenues « une priorité » pour les autorités sénégalaises, leur intégration à tous les secteurs d'activités reste un objectif majeur à atteindre. Cette ambition se lit à travers les documents stratégiques de développement du pays. La Stratégie

⁴⁹⁸ PNUD, 1999, *op. cit.*, p. 57.

⁴⁹⁹ PNUD, 2001, *op. cit.*, p. 1.

⁵⁰⁰ UNESCO, 2001, *op. cit.*, p. 38.

⁵⁰¹ Charles Kenny, « Prioritizing countries for assistance to overcome the digital divide », *Communications and Strategies*, n°41, 1er trimestre 2001, p.18.

⁵⁰² Fatou Faye, « Lancement de site Internet à Yoff : un pas vers la décentralisation », in *L'Info* 7 n° 573, lundi 4 septembre 2000, p. 7.

⁵⁰³ Nous citons ici des expressions couramment employées par les pouvoirs publics sénégalais, soit dans leurs discours, soit dans les documents et plans stratégiques de développement qu'ils mettent en œuvre.

de croissance accélérée, par exemple, prévoit de faire du « Sénégal émergent » un « acteur majeur en matière de fourniture et d'utilisation intensive dans tous les secteurs de services innovants basés sur les TIC et les téléservices »⁵⁰⁴. Aussi, dans les paragraphes 170 et 171 du « Document de Stratégie pour la croissance et la Réduction de la Pauvreté », le vulgarisation des TIC figure au rang des priorités retenues en matière de promotion des services, l'objectif principal étant d'accélérer le développement des téléservices aussi bien en zone urbaine qu'en milieu rural. Cela étant, il s'agira, entre autres :

*« de renforcer les efforts dans la promotion de l'investissement public et privé en faveur de l'accès au téléphone et à l'Internet sur l'ensemble du territoire, grâce au fonds d'accès universel. L'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation adaptés aux besoins des filières des TIC devraient également contribuer à soutenir le développement des téléservices en milieux urbain et rural pour l'accès au marché. Par ailleurs, le développement des services devra être accompagné par une politique accélérée de promotion des services e-gouvernement, favorable à l'efficacité de l'action publique et à la modernisation de ses services et par l'amélioration de la couverture électrique au niveau rural. Un Programme d'appui aux entreprises pour l'accès aux marchés ainsi que l'appui aux radios communautaires devraient également contribuer à soutenir le développement de l'information et de la communication »*⁵⁰⁵.

Si la vision des autorités politiques du Sénégal suscite de nombreux espoirs quant à la réduction de la pauvreté, l'éradication de l'analphabétisme, la création d'emplois et de richesses, la réduction des inégalités de toutes sortes entre les zones urbaines et les zones rurales, bref quant à l'amélioration, grâce aux TIC, des conditions de vie de la population, il semble important de signaler qu'elle n'explique guère la façon dont les TIC et l'instauration d'une société de l'information vont favoriser le développement du pays. D'ailleurs, il existe un grand écart entre les effets d'annonce et la traduction en actes de ce qui est annoncé dans la rhétorique sur la société de l'information au Sénégal. La critique que l'on peut faire est double.

Le premier constat est que la base théorique du discours politique des dirigeants sénégalais souffre d'un manque évident d'originalité. Elle ne s'écarte aucunement de ce qui est produit comme discours sur les TIC à l'échelle internationale. L'orientation qu'elle suit s'inspire d'ailleurs profondément de la vision ethnocentrique du développement découlant essentiellement de la « théorie évolutionniste ». Si l'on se réfère à l'éclairage apporté par Nikhil Sinha⁵⁰⁶, cette

⁵⁰⁴ Primature (République du Sénégal), *Stratégie de Croissance Accélérée*, Présentation résumée, Réunion du Comité National de Pilotage, vendredi 26 janvier 2007, p. 10.

⁵⁰⁵ République du Sénégal, *Document de Stratégie pour la croissance et la Réduction de la Pauvreté 2006-2010*, Dakar, octobre 2006, p. 37.

⁵⁰⁶ Nikhil Sinha, « Les technologies de l'information et la perspective du chômage technologique dans les pays en développement », *Revue Tiers Monde*, t.35, n°138, avril-juin 1994, p. 411-412.

théorie voudrait que « *les pays en développement suivent le modèle de développement économique des pays développés* ». En d'autres termes, la pensée évolutionniste conçoit le développement comme un processus universel, dont les étapes seraient similaires, quelle que soit l'aire géographique et culturelle considérée, ce qui est évidemment éminemment discutable. Dans la mesure où chaque société a ses particularités, l'exercice apparaît bien prétentieux de généraliser des modèles de développement formatés sur la base d'expériences vécues uniquement par quelques groupes sociaux. L'anthropologue, ethnologue et philosophe français Claude Lévi-Strauss enseignait que « *l'humanité ne se développe pas sous le régime d'une uniforme monotonie* »⁵⁰⁷. Or, la compréhension du développement qui ressort de l'analyse des discours présentant les TIC comme facteurs de progrès se fonde sur un processus historique et des expériences vécues uniquement par des pays du Nord, des pays industrialisés et donc difficilement comparables avec un Etat comme le Sénégal où « *l'agriculture occupe près de 60% de la population active et continue de rester le principal levier pour le développement des secteurs artisanal et industriel* »⁵⁰⁸.

Le second élément de critique est afférent à la « *logorrhée révolutionnaire* »⁵⁰⁹ portée par le discours des pouvoirs publics sénégalais. A l'analyse, ce discours apparaît avec un sérieux manque de recul par rapport au contexte dans lequel il est produit. Il pêche par l'hypertrophie du rôle attribué aux TIC dans le projet de développement économique et social, dans la mesure où même si ces outils sont à la source de « nouveautés », ils ne génèrent pas de « révolution », ni dans le sens qu'en donne le sociologue Manuel Castells⁵¹⁰, moins dans celui proposé par Dominique Wolton⁵¹¹. Selon E. Brousseau et N. Curien, la vitesse du changement technique, érigée en norme absolue, reste néanmoins confrontée à des « *mutations en cours [qui] sont plus lentes et plus complexes qu'on ne l'admet généralement* »⁵¹². Les approches qui assoient principalement le développement dans les pays sous-développés par les biais des technologies de l'information restent indubitablement une imposture si elles font l'impasse sur l'« état de préparation » de la société dans laquelle se déroule l'implémentation de ces outils. A ce propos

⁵⁰⁷ Claude Lévi-Strauss, *Race et Histoire*, Paris, Folio, 1987, p. 11.

⁵⁰⁸ République du Sénégal, *Document de Stratégie pour la croissance et la Réduction de la Pauvreté 2006-2010*, Dakar, octobre 2006, p. 30.

⁵⁰⁹ Patrice Flichy, « Technologies fin de siècle : l'Internet et la radio », in *Réseaux*, Dossier « Communiquer à l'ère des réseaux », n° 100, 2000, p. 251.

⁵¹⁰ A savoir « *un surgissement soudain, inattendu, d'applications technologiques qui a transformé les processus de production et de distribution, créé une multitude de produits nouveaux et modifié de manière décisive la répartition géographique de la richesse et du pouvoir, sur une planète qui est passée soudain sous l'emprise des pays et des élites capables de maîtriser le nouveau système technologique* », Manuel Castells, (2001 (2001a) : p. 60).

⁵¹¹ Selon cet auteur, « *une véritable révolution existe quand il y a rencontre entre une innovation technique et des mutations culturelles et sociales dans les modèles de communication, ce qui est rare* », Dominique Wolton, *Internet et après ? Une théorie critique des nouveaux médias*, Paris, Flammarion, 1999, p. 194.

⁵¹² Eric Brousseau et Nicolas Curien, « Introduction : Economie d'Internet, économie du numérique », in *Revue Economique*, « Economie de l'Internet », vol. 52, octobre 2001, p. 7.

d'ailleurs, Bakary Faye⁵¹³ faisait observer que « *comme les outils traditionnels, les TIC doivent répondre à des besoins pour être efficaces. Or si en milieu rural des besoins immenses existent, le sol n'est pas encore fertilisé pour recevoir la bonne semence. En effet, il faut au monde rural un minimum d'infrastructures économiques et sociales de base comme des routes, de l'eau, de la nourriture, de l'électricité, de l'alphabétisation, etc. pour recevoir dans de bonnes conditions l'outil TIC, élément transversal dans le processus vers l'amélioration de la productivité et des mécanismes de communication modernes* »⁵¹⁴. Quand on sait que le monde rural constitue la majorité de la population sénégalaise, on comprend très facilement la portée de ces remarques. Cela étant, la « philosophie du rattrapage économique » – sous-tendue par des expressions de type « *sauter l'étape de l'industrialisation* »⁵¹⁵, « *sauter certaines étapes du processus de développement traditionnel des pays industrialisés* »⁵¹⁶, des visions selon lesquelles « *les pays en développement sont des espaces essentiels pour l'innovation et la réalisation de sauts technologiques* »⁵¹⁷, ou encore des avertissements de type « *les nouvelles technologies de l'information remodelent l'architecture économique, sociale et culturelle du monde* »⁵¹⁸, « *se développer sans Internet aujourd'hui, ce serait comme s'industrialiser sans électricité hier* »⁵¹⁹ – se vide de tout son sens.

Plutôt que de rechercher les éléments d'une « révolution » telle que celle promise par les discours sur les TIC et la société de l'information, le raisonnement de cette thèse gagne beaucoup plus à diagnostiquer les « évolutions » induites par ces outils au sein de la société sénégalaise. Dans le premier cas, qui suppose l'observation d'une pluralité de ruptures qui n'ont forcément rien d'évident, l'argumentation serait nécessairement confrontée au manque évident de confirmation empirique. Dans le second cas, c'est-à-dire celui de l'analyse d'un déploiement progressif de phénomènes sociaux nouveaux, le raisonnement se distancie de certains réflexes réductionnistes ou déterministes, afin de mettre en évidence des réalités de terrain beaucoup plus nuancées. Cette dernière démarche est envisagée dans le second point de ce chapitre qui fait une analyse géographique des TIC au Sénégal.

⁵¹³ Bakary Faye était un conseiller régional à Thiès, conseiller rural dans la communauté rurale de Malicounda et Président de la Commission NTIC de cette communauté rurale.

⁵¹⁴ Bakary Faye, « TIC et développement rural », Contribution en direction de la Prepcom-2 (Phase de Tunis), 21 février 2005. [En ligne] : <http://www.osiris.sn/article1592.html>

⁵¹⁵ UNESCO, 2001, *op. cit.*, p. 38.

⁵¹⁶ PNUD, 1998, *op. cit.*, p. 95.

⁵¹⁷ *Ibid.*, p. 93.

⁵¹⁸ François Ossama, 2001, *op. cit.*, p. 161.

⁵¹⁹ Manuel Castells, 2001 (2001b), *op. cit.*, p. 326.

III – Géographie des TIC au Sénégal

Les TIC sont donc positionnées par les décideurs politiques comme des moyens de communication efficaces au sein de la société sénégalaise. Ce fut d'abord le cas du télégraphe, ensuite de la radio, de la télévision,... et aujourd'hui du téléphone mobile et de l'Internet. En réalité, certaines caractéristiques spécifiques aux sociétés africaines en général et sénégalaises en particulier ont favorisé assez rapidement l'intégration de certains médias aux habitudes de communication de ces communautés.

La radio paraît tout à fait expressive de cette remarque. La radio est une « ancienne TIC » introduite dans le paysage médiatique sénégalais dans les années 1950 avec la création de Radio Dakar qui ne diffusait ses programmes que six heures par jour⁵²⁰. Mais si elle a connu un succès certain auprès de la population sénégalaise, c'est d'une part en grande partie grâce à la civilisation de l'oralité (la tradition orale) qui a presque tout le temps prévalu en Afrique en général et au Sénégal singulièrement, et d'autre part à cause de l'analphabétisme qui affecte plus de 60% de la population nationale. En effet, la radio n'est pas un dispositif isolé. Cécile Méadel, dans son article « La radio et ses territoires »⁵²¹ explique que pour se diffuser, il lui faut des « dispositifs d'écoute mais aussi les moyens de les nourrir et de les faire connaître ». Il lui faut surtout « la capacité de nouer un dialogue avec ceux à qui elle parle ». Elle a enfin besoin d'un « langage commun d'intérêts et de passions ». Conçue pour surmonter l'isolement, pour effacer les distances et pour unir les individus dispersés et solitaires, la radio est une technologie qui s'inscrit dans la continuité de l'espace et apporte le monde à domicile. Elle abolit non seulement l'espace mais aussi le temps : celui qui est loin est ici et en même temps ; et l'on n'a plus besoin de se déplacer pour avoir le monde à sa portée. La coupure « traditionnelle » avec l'extérieur est alors plus ou moins atténuée.

La radio s'est développée au Sénégal selon une logique locale et autour de groupe d'acteurs politiques et culturels. A l'origine, elle est citadine mais sa vocation universelle est

⁵²⁰ En 1951 deux stations apparaissent : Dakar Inter et Dakar Afrique, destinée à l'Afrique de l'Ouest. En 1959 la fusion du Sénégal et du Mali dans la Fédération du Mali entraîne la formation de Radio Mali, créée à partir de Radio Inter. Dès le 20 août 1960, date où le Sénégal se sépara du Mali, Radio Mali devient Radio Sénégal, avec deux stations : La Chaîne Nationale et la Chaîne Internationale. En 1965 le pays connaît ses premières émissions de télévision, qui s'arrêtent en 1972. Les jeux olympiques de Munich créent une demande qui incite le gouvernement sénégalais à créer un organisme pour gérer la radio et la télévision. Ainsi, l'Office de Radiodiffusion Télévision du Sénégal (ORTS) est créé par la loi 73-51 du 4 décembre 1973, opérant deux chaînes de radio et une chaîne de télévision nationale. Enfin, la loi n° 92-02 du 6 Janvier 1992 crée la Société nationale de Radiodiffusion Télévision sénégalaise (RTS) qui remplace l'ORTS et change son statut d'établissement public à caractère administratif en société nationale. Cf. André Jean Tudesq, 2002, *L'Afrique parle, l'Afrique écoute : les radios en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 315 pages.

⁵²¹ Cécile Méadel, « La radio et ses territoires » in *Sciences de la Société, Territoire, société et communication*, Presses Universitaires du Mirail Toulouse, n° 35, mai 1995, pp. 113-122.

bien connue. Elle unifie le territoire national, tisse le lien social, apporte les éléments de la modernité à la campagne. Il existe aujourd'hui plus d'une vingtaine de radios qui émettent en ondes moyennes et en modulation de fréquence à travers tout le pays⁵²².

Le développement des TIC est tel que beaucoup de ces chaînes de radios utilisent ces outils, notamment le téléphone mobile et l'Internet, pour mieux se diffuser et étendre leur auditoire. A ce propos, Moussa Paye⁵²³ a d'ailleurs montré avec clarté la façon dont l'utilisation combinée du téléphone portable et de la radio a joué un rôle décisif lors des élections de février-mars 2000, notamment en facilitant le travail des journalistes, et en permettant de surcroît à la population sénégalaise de suivre en direct, à travers les ondes, les opérations de dépouillement. Ce qui a largement contribué à discipliner le personnel politique, à éviter les fraudes électorales, à renforcer le sentiment de la transparence des élections et donc à promouvoir la démocratie dans le pays.

Ce bref rappel du rôle de la radio dans la société sénégalaise et la mise en relation de cette technologie avec de nouveaux médias tels que le téléphone mobile et l'Internet permet en réalité de mettre en exergue les évolutions en cours dans le domaine des TIC. Il permet aussi de mettre en évidence un fait essentiel : la panoplie des TIC pouvant valablement servir d'objet à l'analyse des enjeux liés à la diffusion des technologies au sein de la société sénégalaise est très large. Par commodité, nous n'aborderons donc que la question de l'accès au téléphone et à Internet.

1 – Téléphone filaire et téléphone cellulaire, une fausse complémentarité

« *L'avenir est radieux, il est fait de mobiles* » proclame l'Union Internationale des Télécommunications. Les rédacteurs du rapport⁵²⁴ de cette institution spécialisée des Nations unies ont-ils vraiment tort ? En tenant compte de l'évolution actuelle du secteur de la téléphonie au Sénégal, on pourrait bien raisonnablement répondre par la négative à cette question. Pour cause, il est de plus en plus rare que des individus s'échangeant des numéros de téléphone

⁵²² Parmi les radios nationales, il y a celles que l'on peut qualifier de publiques ou étatiques (comme la Radio-Télévision Sénégalaise ou RTS1 Nationale, la Radio-Télévision Sénégalaise Internationale ou RSI, Radio Municipale de Dakar ou RMD, et Dakar FM) ; celles dites privées et commerciales (Sud FM, Walf FM, Dunya FM, Terenga FM, Océan FM, Radio Futurs Médias, Top FM, etc.) ; celles dites musicales (Walf FM 3, Nostalgie Dakar, Origine FM, 7 FM) ; celles dites religieuses (Walf FM 2, Lamp Fall FM) et les radios communautaires (Djida FM, Oxyjeunes FM, Hafia FM, Jappo FM, Jokko FM, Ndef Leng FM, Radio Fass FM, Tewdu FM, Bamtaré Dowri FM, Siggil Jiggen, Rails bi FM, etc.). Parmi les radios internationales écoutées au Sénégal, il Africa n° 1, La Voix de l'Amérique La Voix de l'Allemagne ou Deutsche Welle, BBC Afrique, Radio Canada International, Radio Chine Internationale, Radio France Internationale ou RFI, Radio Vatican.

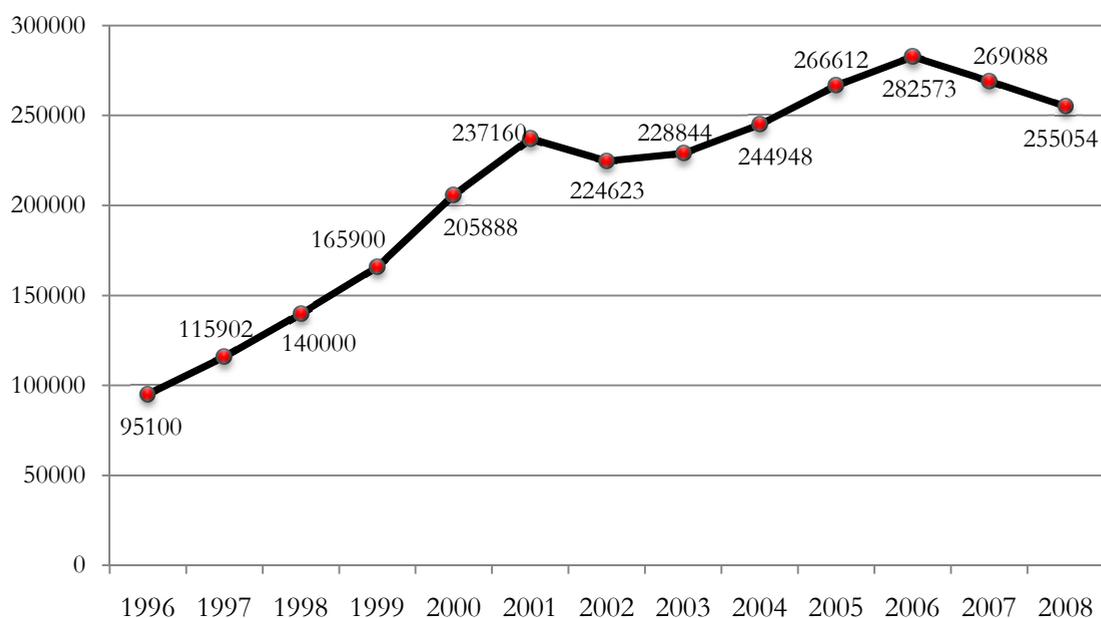
⁵²³ Moussa Paye, « Les nouvelles technologies et le processus démocratique », in Momar-Coumba Diop (dir.), *Le Sénégal à l'heure de l'information : Technologie et Société*, Paris, Karthala, Genève, UNRISD, 2002.

⁵²⁴ Cf. UIT, *Rapport sur le développement des télécommunications/ TIC dans le monde 2006 : Mesurer l'incidence des TIC sur le développement économique et social*, Genève, 2006.

s'enjoignent de s'appeler mutuellement sur un poste fixe. S'agit-il d'un effet de mode ou d'un phénomène de fond ? Cela dépend. Mais est-ce à dire que la ligne fixe est appelée à disparaître ou faut-il juste consigner que la dynamique du mobile est telle qu'il n'est plus pensable de se priver des opportunités de nomadisme qu'elle offre ? Comment comprendre ce phénomène au Sénégal ? Comment en est-on arrivé là ? Il paraît utile de répondre à ce questionnement.

Malgré la présence jusqu'en janvier 2009 d'un seul opérateur sur le marché de la téléphonie fixe, ce secteur a évolué de manière substantielle et relativement rapide. Le nombre de lignes téléphoniques principales est passé de 23 000 en 1985 à 116 000 en 1997, et à plus de 200 000 en décembre 2000, soit une multiplication par neuf en quinze ans⁵²⁵. Mais depuis 2000, l'année à laquelle le parc de lignes mobiles a dépassé celui de lignes fixes, la croissance du parc d'abonnés au réseau fixe a affiché une tendance de décélération (8,6%) qui s'est confirmée avec les dernières statistiques obtenues pour ce segment de marché.

Figure 2 : Evolution du parc d'abonnés au téléphone fixe entre 2000 et 2008



Source des données : ARTP et OSIRIS

Le secteur de la téléphonie fixe connaît des difficultés. Même si en valeur, sa progression continue avec un chiffre d'affaires qui a atteint, selon un rapport de l'ARTP⁵²⁶, 247 milliards

⁵²⁵ Gaye Daffé et Mamadou Dansokho, 2002, op. cit.

⁵²⁶ ARTP, juin 2008, *Etat des lieux du secteur des télécommunications au Sénégal en 2007*, Dakar, 55 pages. L'ARTP n'a pas encore publié un nouvel rapport sur le secteur des télécommunications qui puisse nous permettre d'actualiser la valeur du chiffre d'affaires de ce secteur en fin 2008. Les données disponibles en décembre 2008 concernent les segments de marché de la téléphonie fixe et mobile et de l'Internet. Nous les avons donc utilisées comme base statistique permettant d'apprécier l'évolution des TIC au Sénégal.

FCFA au 31 décembre 2007 contre 237 milliards FCFA en 2006, le nombre d'abonnés ne cesse de décroître. Alors qu'il avait lentement progressé de 57 950 lignes entre 2002 et 2006, ce secteur a enregistré un repli brusque passant de 282 573 lignes en décembre 2006 à 237 752 lignes en décembre 2008, soit une perte de près de 40 000 lignes en seulement deux ans. Après avoir longtemps résisté à la forte progression de la téléphonie mobile, la téléphonie fixe semble désormais subir les effets négatifs du développement de ce média.

Consécutivement à la perte de vitesse du secteur de la téléphonie fixe, le taux de pénétration de cette technologie au sein de la population sénégalaise s'amenuise à son tour. A la fin de l'année 2006, ce taux était de 2,67% alors qu'il a chuté à 2,54% en fin 2007, et à 2,25% en décembre 2008 selon les statistiques de l'ARTP⁵²⁷. Cette baisse continue du taux de pénétration renouvelle sans aucun doute la problématique de la couverture du territoire national par le réseau téléphonique filaire.

Au moins deux facteurs peuvent être évoqués pour expliquer le recul du nombre de lignes fixes. Le premier facteur est lié à la baisse de 5% des lignes résidentielles et principalement des lignes prépayées « keurgui kheweul » et « keurgui confort » qui, d'après les données publiées par l'ARTP⁵²⁸, ont respectivement baissé de 7,64% et 28,08% en 2007. Le second facteur s'apparente à une forte diminution du parc de télécentres qui est passé de 22 982 lignes en décembre 2006 à 14 974 lignes en décembre 2007, soit un repli de plus de 30%. Si l'on sait que cette diminution du parc des lignes de télécentres s'est poursuivie au cours de 2008, ce dernier facteur paraît tout particulièrement préoccupant dans la mesure où la disparition de ces entreprises est imminente alors qu'elles étaient pour les populations un important générateur de revenu et un moyen privilégié d'accès au téléphone.

1 – 1 – Il était une fois le télécentre

L'histoire du télécentre a débuté en 1992 à la faveur d'une « *préoccupation ambivalente fondée à la fois sur un souci de rentabilité de l'opérateur historique (la SONATEL) et une mission de service public liée à l'accessibilité du téléphone au plus grand nombre de Sénégalais* »⁵²⁹.

⁵²⁷ ARTP, *Observatoire de la téléphonie fixe : Données chiffrées au 31 décembre 2008*. [En ligne] : http://www.artp-senegal.org/telecharger/document_Tableau_de_bord_au_31_decembre_2008_57.pdf

⁵²⁸ ARTP, juin 2008, *op. cit.*

⁵²⁹ Thomas Guignard, 2002, *Internet au Sénégal, une émergence paradoxale*, mémoire de DEA en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Charles De Gaulle - Lille 3, p. 21.

Dès leur mise en œuvre au Sénégal, les télécentres ont remplacé les cabines téléphoniques publiques assez coûteuses à déployer⁵³⁰, peu adaptées aux réalités socio-économiques du pays ainsi qu'aux besoins d'une population majoritairement analphabète, et par ailleurs en proie au vol et à la casse lors des mouvements populaires de protestation. Alors que le concept de télécentre est devenu synonyme du lieu d'accès collectif au téléphone dans le pays en développement où les taux de pénétration de cet outil sont souvent faibles, il est intéressant de noter que l'idée de télécentre est née dans les pays du Nord. En effet, des auteurs comme R. Fuchs⁵³¹ ont rapporté dans leurs travaux que le concept est né en 1985 à Velmdalen, un petit village de la Suède. Toutefois, « *la décision de laisser la gestion des télécentres à des exploitants privés à grande échelle peut être mise en rapport avec l'initiative de la Sonees (la Société Nationale gérant l'eau) qui avait installé, avec succès, des bornes fontaines dont la gestion était confiée à des personnes du quartier* »⁵³².

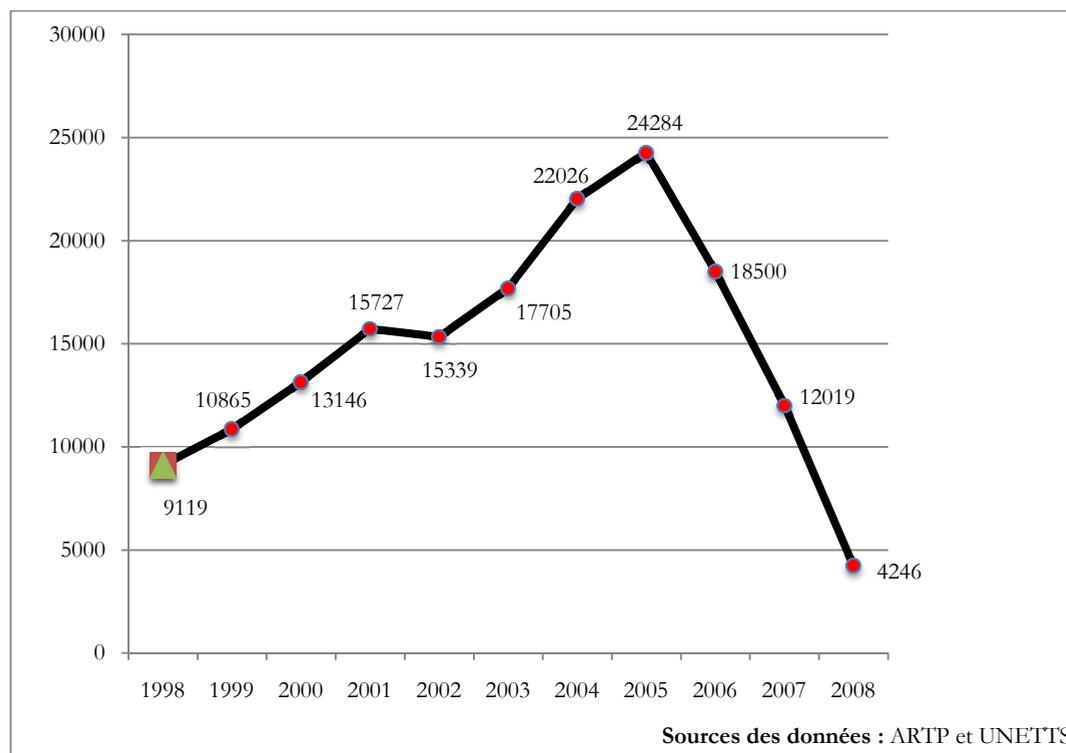
Au Sénégal, les télécentres ont connu un développement fulgurant et un franc succès qui ont largement dépassé les attentes de la SONATEL et des exploitants de téléservices. De 9 119 en décembre 1998, le nombre des télécentres est allé à 15 727 en décembre 2001, avant d'atteindre leur nombre maximal (24 284) à la fin de l'année 2005. (Cf. figure 3).

⁵³⁰ Selon Gaston Zongo (2000), l'installation d'une cabine téléphonique publique nécessite un investissement de 6 millions de FCFA soit plus de 9 000 euro, ce qui est plutôt lourd à supporter pour l'opérateur national.

⁵³¹ Richard Fuchs, « Les télécentres ou le partage des outils de communication », in *Le Courrier de l'UNESCO*, mars 2000. [En ligne] : http://www.unesco.org/courier/2000_03/fr/pdf/00_03_43.pdf ; Richard Fuchs, *Telecentres for Development : The next 20 Years ?*, December 2007. [En ligne] : <http://www.telecentremagazine.net/articles/article-details.asp?Title=Telecentres-for-Development:-The-next-20-Years?&articleid=11&typ=Features>

⁵³² Frédéric Barbier, 1998, *L'expansion des télécentres à Dakar*, mémoire de maîtrise de géographie, Université de Bretagne occidentale, Bretagne, p. 22.

Figure 3 : Evolution du nombre des télécentres au Sénégal entre 1998 et 2008



Les télécentres ont largement contribué à l'accessibilité du téléphone au Sénégal. A titre d'exemple, au nombre de 22 026 en décembre 2004, ils représentaient 9% des lignes fixes mais 98% des points d'accès publics au téléphone⁵³³. Ils ont considérablement facilité l'éveil d'une véritable conscience populaire du téléphone en tant que moyen de transmission d'informations de toutes sortes et de facilitations des relations sociales. Il fut un moment où on les retrouvait un peu partout dans le pays (dans les villes, les villages, les quartiers) où ils faisaient l'objet d'une large appropriation par toutes les couches de population. Mais aujourd'hui, les choses sont tout à fait différentes. Les télécentres sont en disparition sous le regard impuissant des milliers de travailleurs qui s'activaient dans ce secteur jadis très rentable.

Une analyse fine de l'évolution du secteur des télécentres et de la téléphonie de manière générale permet de penser qu'en réalité la disparition des télécentres était sinon programmée du moins prévisible. En effet, les difficultés de ce secteur sont survenues suite à un enchaînement de facteurs préjudiciables à la bonne marche des activités des télécentres sans pour autant que l'opérateur national intervienne pour les juguler. Globalement, ces facteurs peuvent être appréhendés à travers trois phases successives.

⁵³³ ARTP – Observatoires des Télécoms, avril 2007, *Le marché de la téléphonie fixe*, Dakar. En ligne sur : http://www.artp-senegal.org/observatoire_annuel_marche_fixe_2004.html 12/04/2007

La première phase se déroule entre 1992 à 1999. Elle est marquée par la mise en œuvre des télécentres et par le franc succès de l'initiative aussitôt après son démarrage. Ce succès peut d'ailleurs être perçu comme une source principale de désordre que connaîtra le secteur des télécentres par la suite. En effet, « entre 1992 et 1994, des règles précises ont été établies par la SONATEL pour réglementer l'installation des télécentres en instaurant notamment le respect d'une distance entre deux télécentres, un peu à l'image de ce qui existe pour l'ouverture des pharmacies »⁵³⁴. Cependant, du fait que « le chiffre d'affaires d'une ligne principale téléphonique installée dans un télécentre représente quatre fois le chiffre d'affaires d'une ligne principale ordinaire »⁵³⁵, la SONATEL libéralisa l'ouverture des télécentres en 1995. A partir de cette date, commença alors une nouvelle ère dans l'évolution de ces espaces de communication marquée par une forte augmentation de leur nombre. Le contexte se complexifia davantage en 1996 lorsque la SONATEL débute l'exploitation de la téléphonie mobile avec son réseau Alizé⁵³⁶. En juillet 1997, le secteur de la téléphonie connaît un changement capital avec la privatisation de la SONATEL. En effet, face à la montée de la déréglementation et à la mondialisation d'essence libérale évoluant à un rythme trop rapide dans un secteur des télécommunications ouvert sur le monde, l'Etat afficha assez rapidement son adhésion à l'idéologie du libéralisme d'autant que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce secteur n'affichait aucun signe sévère de malaise. Parmi les raisons avancées par l'Etat pour justifier la privatisation de cette entreprise nationale, il y avait donc le souhait de stimuler « le développement de la téléphonie afin d'atteindre le ratio d'un téléphone pour cent habitants, de mobiliser et d'orienter l'épargne publique et privée vers des secteurs productifs, de trouver un partenaire stratégique sûr et fort, capable de garantir les parts de marché de la SONATEL et de créer de nouvelles opportunités dans un secteur particulièrement changeant »⁵³⁷. En 1998, le marché du mobile s'enrichit d'un second opérateur, en l'occurrence la SENTELE GSM, détentrice d'une licence qu'elle commença à exploiter à partir de 1999.

La seconde phase est celle qui va de 2000-2005. C'est au cours de cette période que les premiers signes de fléchissement sont apparus sur la courbe d'évolution du nombre de télécentres dans le pays. Le tassement qui affecte l'évolution du nombre des télécentres en 2001 s'explique par la décision de la SONATEL de suspendre tout agrément d'ouverture de

⁵³⁴ Olivier Sagna, 2000, op. cit. p. 41.

⁵³⁵ Gaston Zongo, « Essai d'analyse de la faiblesse de la télédensité et de la productivité du secteur africain des télécommunications », communication présentée à Genève, ITU/BDT, 19-21 mars 1996, Cité par Sagna, 2000, p. 41.

⁵³⁶ Le nom du réseau Alizé a changé depuis le 28 novembre 2006. Il est devenu Orange.

⁵³⁷ Cheriff Younouss Diante, 2004, « Les Privatisations en Afrique, l'exemple de la Sonatel au Sénégal », intervention au séminaire *Télécom Bien public Mondial* du Forum Social Européen de Paris, novembre 2003. Article disponible à l'adresse <http://www.csdptt.org/article320.html>

télécentres en zone urbaine à partir de juillet 2001⁵³⁸). Mais cette mesure n'a duré que six mois puisqu'en mars 2002, l'opérateur national procéda à sa levée, décrétant la reprise de la « course aux télécentres » qui allait conduire assez rapidement à la saturation de ce marché. Mais les difficultés des télécentres procèdent aussi de la croissance exponentielle du marché du mobile. Déjà en 2000, le secteur de la téléphonie mobile dépassait celui du fixe en nombre d'abonnés, et en 2002 atteignait le seuil de 500 000 abonnés avant de doubler deux années plus tard. Cela étant, et certains travaux académiques l'ont fait ressortir⁵³⁹, déjà en 2004, le malaise des télécentres était perceptible, d'autant que pour quelques acteurs comme le Président de l'Union Nationale des Exploitants de Télécentres et Téléservices du Sénégal (UNETTS) « *le désordre était institutionnalisé* ». (Cf. encadré 4).

Encadré 4 : Extraits d'entretien avec M. Bassirou Cissé, Président de l'UNETTS
- 2004

Source : mémoire de maîtrise d'I. Sylla, 2004.

Juridiquement, on ne peut pas poser le problème de la proximité des télécentres. La SONATEL a eu l'intelligence de ne pas le faire figurer dans le contrat qu'elle a signé avec les gérants, refusant ainsi, en tant qu'opérateur, de constater le désordre infernal qu'il y a dans les agréments des télécentres. C'est quand le phénomène a pris de l'ampleur, que la Sonatel a essayé de le freiner notamment en suspendant les agréments. Ce sont des milliards que la Sonatel a refusé de prendre pour justement essayer d'assainir le secteur. Malheureusement, c'était pour quelques temps seulement. On a constaté que ce n'était pas uniquement à l'opérateur de décider, il fallait aussi le soutien de l'Etat. Aujourd'hui, le désordre s'amplifie, les télécentres GSM polluent le marché n'importe comment avec des appareils non agréés par l'ART. Tout ce qui fait commerce dans le secteur des télécoms doit être agréé par l'ART or ces appareils ne le sont pas. Mieux encore, ces gens n'ont pas de registre de commerce alors qu'il faut en avoir pour faire ce genre de travail. Le désordre est donc patent, il est même en train d'être institutionnalisé. Et nous allons nous battre contre cela, c'est clair !

La bataille engagée par les exploitants de télécentres regroupés de l'UNETTS n'a pas permis de contrecarrer le déclin de leur secteur d'activité⁵⁴⁰. La faillite semblait inévitable puisqu'en 2005, année marquant le début de la troisième phase d'évolution des télécentres,

⁵³⁸ *Batik* n° 24, juillet 2001.

⁵³⁹ Cf. I. Sylla (2004).

⁵⁴⁰ L'action de l'UNETTS face à ce problème qui menaçait le secteur des télécentres était double. Premièrement, l'association a tenté d'obtenir de son principal partenaire, la SONATEL, le rétablissement de l'ordre dans ce secteur qui l'avait perdu du fait, d'une part, de l'attribution abusive d'agréments pour l'ouverture de télécentres et, d'autre part, de la concurrence irrésistible qu'imposait progressivement le développement des services du mobile. Deuxièmement, l'UNETTS a essayé de réunir tous les exploitants de télécentres autour d'une « entente sacrée » qui aurait pour finalité d'harmoniser les prix de vente de l'unité d'appel dans les télécentres et d'éviter ainsi la guerre des prix qui condamnent les plus faibles à disparaître du marché. Toutefois, la plupart des actions engagées par l'UNETTS se sont soldées par des échecs. La SONATEL a donné l'air d'être beaucoup plus préoccupée à tirer profit des avantages financiers que produisait la croissance du secteur des télécentres qu'à sauvegarder les intérêts de ses partenaires qui peut-être en demandaient un peu trop, sinon exigeaient l'impossible. Les requêtes formulées par l'UNETTS à l'endroit de l'ARTP afin d'obliger la SONATEL à satisfaire ses exigences ont été sans effet majeur. L'ARTP met souvent en avant le prétexte lié au manque de consensus entre les acteurs du secteur, l'absence d'un régime juridique spécifique susceptible d'organiser la revente des services téléphoniques, etc. et finit toujours par geler le processus de l'arbitrage dans lequel l'UNETTS la place. Cf. Olivier Sagna (2009).

beaucoup d'autres changements vont intervenir dans le secteur de la téléphonie mobile. En novembre 2005, SENTEL GSM initie la tarification à la seconde (TAS) et lance la formule IZI⁵⁴¹. A ce propos, Khalifa A. Diop rappelle que « *le message publicitaire de ce produit disait que désormais, vous allez pouvoir passer des appels avec seulement 100 francs, avec démonstration à l'appui* »⁵⁴². Les effets furent alors immédiats, ce qui pousse aussitôt la SONATEL à répliquer. La SONATEL lança dans un premier temps le service de téléphonie fixe « Keurgui Kheweul » fonctionnant uniquement par prépaiement des communications⁵⁴³, et dans un second temps elle adopte la tarification à la seconde et lance sur le marché sa formule « Seddo », un produit rigoureusement identique à IZI et qui permet en plus le partage de crédit entre usagers⁵⁴⁴. Les exploitants des produits IZI et Seddo, contrairement aux opérateurs des télécentres, sont pour la plupart des vendeurs à la sauvette capables de se déplacer dans toutes les rues de la ville avec un équipement se résumant tout au plus à deux terminaux mobiles, ni lourds ni encombrants. L'installation d'éventaires, que nous appelons « les caisses du mobile », sur les rues passantes ou sur les lieux publics n'engendre pas non plus des débours incommodes pour ces vendeurs, contrairement aux exploitants de télécentres qui supportent, en plus de frais de raccordement au réseau filaire et d'installation des cabines, des charges d'électricité, de location et de rémunération d'un gérant au moins. (cf. planche 3).

⁵⁴¹ Ce système consiste en une vente au détail de crédit de rechargement. Le changement qu'il apporte dans le secteur de la téléphonie mobile au Sénégal se mesure sans doute à la facilitation de l'acquisition de crédit de communication qu'il permet aux usagers du mobile. En effet, jusque-là il était impossible pour les usagers du mobile de recharger du crédit avec une somme inférieure à 1 000 FCFA (environ 1,5 euro). Avec la formule IZI, le rechargement se fait à partir de 100 FCFA (soit à environ 15 centimes d'euro).

⁵⁴² Khalifa Abacacar Diop, « Quand le mobile lamine les télécentres », *La Sentinelle*, 18 février 2008. Site web : [Http://www.africanglobalnews.com](http://www.africanglobalnews.com)

⁵⁴³ Un compte est associé au numéro de téléphone et alimenté par crédit de recharge. Pour plus d'informations consulter le site <http://www.sonatel.sn>

⁵⁴⁴ A ces évolutions sont venues s'ajouter d'autres nouveautés. Il s'agit notamment des nombreuses opérations de promotion commerciales offrant des bonus de 50% lors de l'achat d'une carte prépayée qui ont contribué à fidéliser, voire à étendre, la clientèle de la téléphonie mobile ; du lancement des cartes internationales prépayées ; de la baisse des tarifs des communications internationales et mobiles ; de l'harmonisation des tarifs de communications entre le fixe et le mobile et, dans une moindre mesure, du développement de la téléphonie sur Internet (VoIP). Toutes ces nouveautés ont eu pour effet de détourner le public des télécentres privés d'autant plus que depuis l'existence de ces télécentres aucune innovation technologique ni de promotion commerciale n'a été réalisée. Cf. Olivier Sagna (2009).

Planche 3 : Télécentre et étal de vendeur des produits IZI et Seddo



Il est certain que les mesures intervenues à partir de 2005 dans le secteur de la téléphonie mobile ont eu pour effet de cannibaliser la rentabilité des télécentres qui ont atteint leur apogée en 2005 avant d'entamer leur descente aux enfers. Cependant, la situation est diversement appréciée par les observateurs. En effet, pour certains les télécentres ont fait leur temps, rempli leur mission à une époque « pré téléphone mobile » et peuvent donc aujourd'hui faire la place aux nouvelles opportunités offertes par le mobile. En revanche, pour d'autres, le nœud du problème se rapporte plutôt aux considérations sociales que soulève la disparition de ces types d'activités, et qui sont liées à la perte de l'emploi, à la perte de richesses, à l'accroissement du chômage, à la paupérisation des acteurs autour du télécentre, etc. Quelles sont donc les solutions à ce problème qui perdure et risque d'envoyer près de 30 000 personnes au chômage ?

Au cours d'un entretien qu'il nous a accordé dans le cadre de nos enquêtes de terrain, le Président de l'UNETTS s'est voulu à la fois rassurant et catégorique. Pour lui, des solutions existent pourvu que les différents acteurs en charge de cette question affichent une réelle volonté d'aller dans le sens du redressement de ce secteur en difficulté. Il juge inadmissible de laisser disparaître des activités fortement pourvoyeuses de revenus aux populations et de capitaux tant à la SONATEL qu'à l'Etat du Sénégal. Il s'agit donc selon lui d'aller vers le repositionnement de l'ensemble des exploitants de télécentres dans le contexte actuel des TIC au Sénégal. Ce

repositionnement devra consister à une mutation des télécentres en « téléservices ». (Cf. encadré 5).

Encadré 5 : Extraits d'entretien avec M. Bassirou Cissé

Président de l'UNETTS - 2008

Source : enquêtes personnelles, 2008.

A ce jour, la situation au niveau de notre association tourne autour d'un repositionnement. Il est clair maintenant qu'on va passer directement aux téléservices, cela veut dire qu'il y aura d'abord l'Internet comme instrument de travail, et en dehors de l'Internet il y aura beaucoup de fonctions parmi lesquelles les assurances, la monétique, le e-gouvernement, l'administration électronique, le paiement des factures (Senelec, SDE, etc.) et d'autres fonctions encore. Concrètement, ce projet voit maintenant le jour. Dans un premier temps, nous avions les banques qui devaient le financer mais à l'issue des négociations que nous avons eu à faire, les banques sont désormais exclues et l'ARTP sera véritablement le seul bailleur du projet. A ce jour, l'ARTP a versé de l'argent à la Banque Régionale de Solidarité (BRS) qui aura ainsi pour mission d'assurer l'administration financière de ce projet. C'est là où on en est, et normalement dans un mois cela doit être réglé, c'est en tout cas les informations que nous détenons de la direction générale de l'ADIE. Nous déroulons des rencontres avec l'ADIE, l'ARTP et avec Microsoft pour voir ensemble la programmation des activités.

Le grand blocage, c'était l'argent que l'ARTP devait débloquer. Le principal blocage c'était que le Conseil de régulation n'avait pas voté le budget de l'ARTP or cette agence ne peut rien faire sans que son budget ne soit voté. Ce problème est maintenant résolu.

Il faut dire qu'au départ aussi personne [les exploitants de télécentres] n'avait le niveau, les gens se sont lancés comme ça dans les télécommunications. Tout à l'heure, j'ai reçu quelqu'un de Diourbel qui n'a pas été à l'école française et pourtant il est l'un des principaux acteurs à Diourbel. Il ne parle pas français mais véritablement il maîtrise le secteur. Aujourd'hui, il a le plus grand chiffre d'affaires de télécoms là-bas. Il est bien écouté aussi bien à Diourbel qu'à Touba. Donc si la valeur ajoutée est là, les gens vont forcément s'y intéresser, la preuve en est que lorsque les gens vont en Allemagne ou en Italie par exemple, ils ne connaissent pas la langue mais rapidement ils s'intègrent. Par conséquent, pour ce qui concerne le projet là je ne pense pas que le problème lié au manque de formation des exploitants va se poser. Déjà, ce qu'il y a lieu de dire, c'est qu'il y a d'abord les exploitants et ensuite les gérants. Les exploitants sont propriétaires et à leur tour ils cherchent des gérants. Si le multiservice exige d'avoir un personnel cultivé, effectivement, il faudra prendre quelqu'un qui a le niveau requis. C'est pourquoi désormais on ne va plus parler de gérant de télécentre mais d'opérateur de télécentre. [...]

Même si le Président de l'UNETTS, dans ses propos, n'est pas revenu sur l'ensemble des points qui fondent la stratégie de reconversion des télécentres dans le nouvel environnement des TIC au Sénégal, il faut quand même rappeler que plusieurs solutions se sont dégagées des concertations entre les différents acteurs. Tout d'abord, la nécessité pour les télécentres de dépasser leur caractère monofonctionnel a été reconnue par tous. Cela étant, il conviendrait pour ces entreprises de diversifier leur prestation de services par la mise en œuvre d'autres types d'activités comme, par exemple, la vente de carte SIM, de cartes de recharges et d'accessoires téléphoniques, la vente et la gravure de CD-ROM et DVD, la bureautique, la connexion à Internet. Cependant, il faut dire que ces pistes de solutions sus évoquées n'introduisent pratiquement aucune nouveauté dans l'organisation du travail des télécentres. En effet, dans la

plupart de ces télécentres qui sont aujourd'hui éprouvés ou qui ont tout simplement fait faillite et abandonné le marché des télécommunications, il était possible de trouver des offres de services ayant trait avec le téléphone portable, l'ordinateur, parfois l'Internet, et d'autres produits encore. Presque toutes les recherches menées concernant la question de l'accès au téléphone à travers les télécentres⁵⁴⁵ ont révélé que ces derniers mettent à la disposition des usagers une gamme de services diversifiée, allant du téléphone à la connexion à Internet en passant par le fax, le photocopie de documents, la vente de timbres fiscaux, la vente de journaux, de produits alimentaires (bonbons⁵⁴⁶, jus, etc.), de produits vestimentaires (habits, chaussures) et de produits de beauté⁵⁴⁷. De ce point de vue, seules les solutions relatives au paiement envisagé au niveau des télécentres des factures d'eau et d'électricité, au traitement des assurances, aux services monétiques, aux démarches administratives en ligne, comme cela a été évoqué par le Président de l'UNETTS, paraissent tout à fait innovantes.

Pour une réussite de la mutation des télécentres en entreprises de télé-services, il s'avère impératif que l'ensemble des acteurs en jeu dans le secteur des TIC s'implique de façon effective et durablement. Il s'avère aussi impératif que l'autorité de régulation, en l'occurrence l'ARTP, joue un peu plus fermement son rôle qui est d'assurer une réglementation stricte du secteur des télécommunications afin qu'il n'y ait aucune piste libre de désordre. Le dernier impératif est la réussite même du repositionnement des acteurs des télécentres dans le nouvel environnement des TIC. La raison qui sous-tend cette nécessité repose sur le postulat que les populations ne retourneront pas vers les télécentres tant que ces derniers demeureront claquemurés dans une mono-fonctionnalité reposant essentiellement sur le service téléphonique filaire. La forte percée du téléphone portable et le triomphe des « caisses du mobile » les placent dans une posture inconfortable et dans une situation de concurrence où, dès le départ, ils ont fait montre d'une vulnérabilité angoissante.

⁵⁴⁵ Cf. Barbier Frédéric (1998), Ansoumana Sambou (2001), I. Sylla (2004), Idrissa Ndiaye (2009).

⁵⁴⁶ La vente de bonbons dans les télécentres était d'habitude motivée par le désir des gérants d'aplanir les problèmes de monnaie.

⁵⁴⁷ Les enquêtes réalisées dans les 31 télécentres que comptait le quartier Ouagou Niayes (Dakar) en 2004 avaient d'ailleurs révélé que 74,2% des télécentres s'adonnaient à d'autres activités en plus du service téléphonique. Seuls 25,8 % des télécentres se limitaient uniquement au téléphone. Certains télécentres abritaient aussi des étals de mercerie, d'encens et des vidéoclubs. D'autres vendaient des accessoires de téléphone cellulaire et du matériel informatique. Il y avait aussi plusieurs télécentres logés dans des salons de couture, des studios photo et des boutiques d'alimentation générale. Dans ce dernier cas, c'est-à-dire des « télécentre-boutiques », le téléphone ne constituait pas la principale activité mais venait au second plan. Somme toute, bien que quelques propriétaires et gérants (6,5%) interrogés déclaraient pratiquer d'autres activités dans l'enceinte de leurs télécentres en raison du fait que « *les gens en ont besoin* » ou qu'elles « *vont de pair avec les activités de télécentres* », la plupart d'entre eux avaient affirmé que les autres activités menées dans leurs télécentres permettent de « *joindre les deux bouts* », « *de se tirer d'affaires puis que le télécentre ne marche pas toujours* », « *d'amoindrir les charges locatives très élevées* », « *de pouvoir payer convenablement les employés (gérants)* » et enfin « *de ne pas dépendre uniquement du télécentre, on ne sait jamais !* ». Cf. I. Sylla (2004 : 58-59).

1 – 2 – Aujourd’hui, le triomphe des « caisses du mobile »

Partout dans le monde, la pénétration des services mobiles affiche des taux de croissance élevés. L’augmentation du nombre d’abonnés au téléphone mobile est spectaculaire, puisque d’après les indicateurs de l’UIT⁵⁴⁸ le taux de croissance annuel a été en moyenne de 24% entre 2000 et 2008. Le même organisme fait remarquer que si le taux de pénétration de la téléphonie mobile était seulement de 12% en 2000, il a franchi la barre des 50% au début de 2008 et aurait atteint 61% à la fin de cette année.

De même, alors que le secteur de la téléphonie filaire reste gagné au Sénégal par des questions lancinantes liées à l’incertitude de son devenir, le mobile affiche une vive progression. De 3 319 616 en juin 2007, le nombre d’abonnés au réseau mobile est passé à 4 720 835 en juin 2008 soit une hausse de 42,21% qui porte son taux de pénétration à 44,62%. En fin 2008, ce taux avait atteint 50,94% puisque les abonnés au mobile étaient de 5 389 133. Cf. tableau 3 et figure 4.

De toutes les technologies, le téléphone mobile est celle qui a connu le développement le plus spectaculaire au Sénégal. En effet, le réseau GSM⁵⁴⁹ a eu un succès immédiat dès son lancement en 1996. Il représente aujourd’hui un des maillons essentiels du secteur national des télécommunications, avec un nombre d’abonnés sans cesse croissant.

Tableau 3 : Evolution du parc total des abonnés mobiles au Sénégal entre 2002 et 2008

ANNEES		Déc. 2002	Déc. 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Déc. 2006	Déc. 2007	Déc. 2008
Nombre d’abonnés	Sonatel Mobiles	455 645	575 917	781 430	1 050 192	2 086 914	3 004 363	3 536 672
	SENTEL	97 804	206 506	339 884	679 914	895 709	1 118 504	1 852 461
TOTAL		553 449	782 423	1 121 314	1 730 106	2 982 623	4 122 867	5 389 133

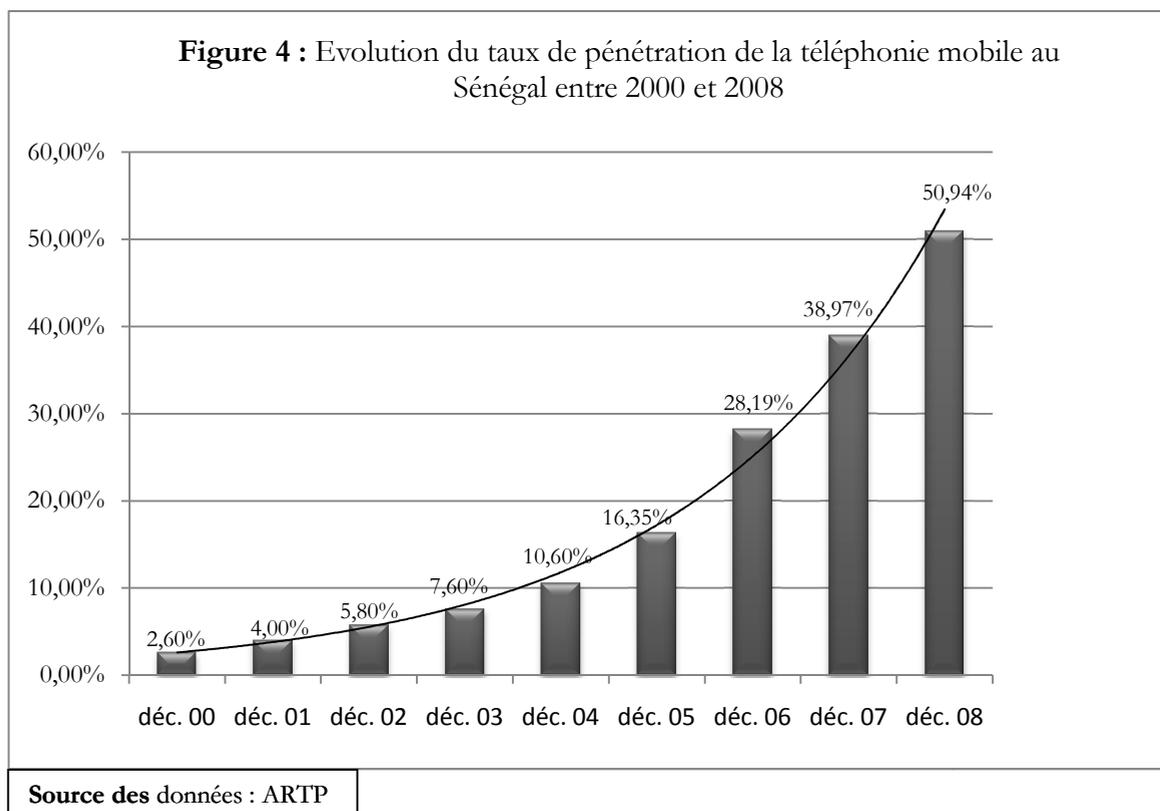
Source des données : ARTP.

En décembre 2002, c’est-à-dire en moins de sept années d’existence, le réseau cellulaire national comptait plus de 500 000 abonnés, soit une densité deux fois supérieure à celle du téléphone fixe qui avait mis près de vingt ans pour atteindre l’effectif de 250 000 abonnés. En

⁵⁴⁸ UIT, Le nombre d’abonnés au téléphone mobile dans le monde franchira la barre des 4 milliards fin 2008, Communiqué de presse, Genève, le 25 septembre 2008. [En ligne] : http://www.itu.int/newsroom/press_releases/2008/29-fr.html

⁵⁴⁹ Abréviation de Global System for Mobile communications. Le GSM désigne la norme européenne pour les équipements de téléphonie mobile actuellement utilisée.

décembre 2004, le parc de téléphones mobiles dépassait le million d'abonnés, donnant ainsi une télédensité - nombre de lignes téléphoniques pour 100 habitants - d'environ 11%. Entre 1999 et 2004, le taux moyen de croissance annuel a été en valeur relative de près de 70%. A la fin de l'année 2006, le nombre d'abonnés avait déjà presque atteint les trois millions, élevant alors le taux de pénétration du mobile au Sénégal à environ 30%. Selon les derniers chiffres de l'observatoire trimestriel de l'ARTP, ce taux dépasse maintenant les 50%, en d'autres termes plus de la moitié de la population sénégalaise disposerait d'un téléphone cellulaire.



Le taux de pénétration appelé également taux de couverture renvoie, pour une population de référence, au nombre d'individus ou usagers potentiels disposant d'un terminal mobile et d'un abonnement auprès d'un opérateur. Rapporté à la population sénégalaise, on constate que ce taux a cru de façon très rapide. En huit ans, il s'est démultiplié près de vingt fois, passant de 2,6% en décembre 2000 à 50,94% en décembre 2008. Par conséquent, la courbe de tendance a progressé de façon ininterrompue. Cette évolution reflète à la fois les résultats des actions commerciales réalisées et des efforts consentis par les opérateurs mobiles en matière de déploiement de réseaux, aussi bien sur les axes routiers que dans les zones rurales retranchées.

Le développement rapide de la téléphonie mobile est à la fois vecteur de beaucoup d'évolutions dans le paysage des télécommunications au Sénégal et porteur de multiples enjeux

sous plusieurs rapports. En effet, tandis que le contexte des télécommunications est marqué par une sévère concurrence entre les deux opérateurs de téléphonie mobile (SONATEL Mobiles et SENTEL, devenus respectivement Orange et TIGO) et l'entrée en jeu depuis janvier 2009 d'un troisième opérateur (Expresso Sénégal) dont les Sénégalais auront longtemps attendu le déploiement de ses activités⁵⁵⁰, l'usage du téléphone mobile est devenu déjà un phénomène populaire. Cette technologie qui se retrouve aujourd'hui aussi bien en zone urbaine que dans les campagnes les plus reculées présente un accès assez démocratique, à la limite égalitaire. Elle n'est d'ailleurs plus réservée uniquement aux couches de populations aisées des milieux urbains et/ou huppés.

La téléphonie mobile concurrence désormais la téléphonie fixe au lieu de lui être simplement complémentaire. Son usage revêt souvent plusieurs formes mais fait néanmoins l'objet de consensus quant à l'amélioration des conditions de vie relationnelle et économique qu'elle permet. En effet, beaucoup de nouveaux métiers ont été créés à la faveur de l'expansion du mobile. C'est l'exemple des télécentres GSM lancés par Digital Net en juin 2004, de la distribution de produits mobiles et de cartes prépayées, de la réparation d'appareils mobiles et la vente d'accessoires téléphoniques, etc.

La perception de la fonction du téléphone mobile est très différente selon les groupes d'âge, le genre, l'occupation professionnelle des usagers, les zones de résidence. Ainsi, si d'aucuns le considèrent comme un instrument de prestige social (ce qui tend maintenant à disparaître), pour d'autres, c'est un outil de travail très utile. Mais dans un cas comme dans l'autre, l'importance de l'objet est reconnue. Ceci justifie le fait que cet instrument de communication se retrouve aujourd'hui presque partout, aussi bien dans les endroits où sa présence peut paraître anodine que dans ceux où son utilisation serait incongrue (salle de réunion, salle de classe, lieu de culte, etc.). C'est dire que le téléphone mobile est entré dans le quotidien de la population, qui ne semble plus être en mesure de s'en passer.

Utilisé par presque toutes les catégories sociales, le téléphone portable rend des services bien diversifiés. Un cas bien connu est celui des exploitants agricoles qui ont expérimenté le service du Système d'Information sur les Marchés ou *Xam Marsé* lancé par Manobi Sénégal (nous évoquons cet exemple en détail un peu plus loin). Dans d'autres pays aussi, il est possible

⁵⁵⁰ Depuis septembre 2007, Sudatel (soudanaise des télécommunications), adjudicataire de la deuxième licence globale à l'issue de la sélection effectuée par l'ARTP, est devenue le troisième opérateur de télécommunications au Sénégal. Cependant, sa venue dans ce pays soulève beaucoup de polémiques liées à des informations selon lesquelles le nom de cette société figurerait sur la liste noire du département américain, après qu'elle ait financé des opérations terroristes ayant rapport avec la rébellion en cours au Soudan. Annoncé puis reporté à plusieurs reprises, le démarrage des activités de cet opérateur a eu lieu finalement le 12 janvier 2009.

aux agriculteurs de se tenir au courant des cours du marché en ville sans être obligés de se déplacer. En Ouganda, par exemple, FoodNet a créé des bases de données, consultables par SMS, intégrant des informations concernant certains produits agricoles ainsi que leurs prix de gros et de détail. Un autre cas bien connu est celui de l'apport du téléphone mobile à la médecine, avec par exemple le système de suivi par téléphone cellulaire des sujets atteints de tuberculose en Afrique du Sud⁵⁵¹. Des initiatives de ce genre prolifèrent. On évoque même désormais des possibilités de transactions financières par téléphone cellulaire. Du fait de l'augmentation du nombre d'abonnés au mobile, le pourcentage de la population équipée d'un téléphone portable est supérieur au taux de population bancarisée dans beaucoup de pays africains⁵⁵². Le téléphone portable est donc en phase de devenir un moyen d'exécution de transactions financières en ligne. Il faut dire que cette « fonction de banque » du téléphone portable est de plus en plus affirmée par les acteurs du marché du mobile. Par exemple, à l'occasion du Congrès du GSM qui s'est déroulé du 16 au 20 février 2009 à Barcelone, l'Agence France Presse (AFP) a publié un article⁵⁵³ faisant état de l'adoption, par l'association des opérateurs mobiles GSM⁵⁵⁴, de vingt projets pour permettre aux populations n'ayant pas accès aux banques dans les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud de transférer de l'argent via leur téléphone mobile. De façon pratique, il s'agirait pour l'utilisateur, « *en envoyant un SMS, de transférer de l'argent à une autre personne, qui peut ensuite aller le retirer dans n'importe quel magasin de téléphonie mobile du pays* »⁵⁵⁵. Interrogé par l'AFP, le Directeur marketing de l'association GSMA, Michael O'Hara, a précisé qu'« *il y a environ 1,7 milliard de personnes dans les pays émergents qui n'ont pas de compte bancaire mais qui ont un téléphone mobile ; ils pourraient donc utiliser leur téléphone pour faire des transactions financières* ». Pour la mise en œuvre de ces projets, l'association GSMA aurait d'ailleurs reçu une aide de 12,5 millions de dollars de la fondation Melinda et Bill Gates⁵⁵⁶.

Au Sénégal, les acteurs du secteur des TIC et du secteur bancaire s'emploient aussi à faire du téléphone mobile un outil de transactions financières. Le protocole signé en novembre

⁵⁵¹ Lire l'article de Henri Tchong, « Les télécoms en Afrique : un pas de plus pour le développement ? », le 31 août 2008. [En ligne] : <http://www.journaldunet.com/expert/30785/les-telecoms-en-afrique---un-pas-de-plus-pour-le-developpement.shtml>

⁵⁵² Au Sénégal par exemple, le taux de pénétration du mobile dépasse 50% selon l'ARTP (cf. www.artp-senegal.org) tandis que le taux de bancarisation n'est que de 5% d'après le Ministère de l'économie et des finances (cf. www.finances.gouv.sn).

⁵⁵³ AFP, « Transfert d'argent par mobile : 20 projets en Asie, Afrique, Amérique latine », 17 février 2009. [En ligne] : <http://collectik.over-blog.com/article-28343619.html>

⁵⁵⁴ La GSM Association (GSMA) est une association regroupant plus de 750 opérateurs de téléphonie mobile à travers 219 pays du monde. Elle compte parmi ses membres 200 fabricants et autres industriels du secteur de la téléphonie mobile.

⁵⁵⁵ AFP, 17 février 2009, *op. cit.*

⁵⁵⁶ AFP, 17 février 2009, *op. cit.*

2008 entre l'opérateur sénégalais de téléphonie, la SONATEL, et la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS) permettra semble-t-il, « *dès le deuxième trimestre 2009, de rendre effectives les transactions bancaires à partir d'un terminal mobile. « Orange Money», du nom de ce service, donnera alors la possibilité d'effectuer via son téléphone portable le paiement de ses factures, l'achat de biens et services et le transfert d'argent* »⁵⁵⁷.

Enfin, dans le contexte des pays en voie de développement comme le Sénégal, la technologie mobile semble être un moyen efficace d'intégration des campagnes généralement enclavées et/ou défavorisées dans le partage des infrastructures de base utiles à la vie des populations. Dans une étude consacrée à l'utilisation des TIC par les émigrés sénégalais, Serigne Mansour Tall⁵⁵⁸ a d'ailleurs montré la fonction, ou du moins une des multiples facettes de l'importance du téléphone mobile en campagne sénégalaise. A travers l'exemple original de « Alizé Khady Diagne »⁵⁵⁹, cet auteur a démontré que le téléphone mobile permet l'existence et le développement d'un tissu économique et social ailleurs que dans les zones urbaines.

2 – Le secteur de l'Internet

En faisant l'économie de quelques développements à propos de l'historique de la pénétration de l'Internet au Sénégal que certains auteurs, comme Olivier Sagna (2000) et Eric Bernard (2000 et 2003) notamment, ont rapporté dans leurs travaux, nous soulignerons juste que l'Internet « grand public » a fait son entrée au Sénégal en 1996 à la faveur d'un accord que la SONATEL a signé avec une société de droit américain, Millicon Cellular International. Avant cette date, l'Internet existait dans le pays, mais en accès très limité, réservé en particulier à une petite « élite » et à quelques ONG, services administratifs et organismes d'enseignement supérieur et de recherche (Enda Tiers-Monde, ORSTOM (actuel IRD), Université Cheikh Anta

⁵⁵⁷ Jean Pires, « La transaction bancaire par le mobile s'installe au Sénégal », in *Le Soleil*, lundi 17 novembre 2008. [En ligne] : <http://www.osiris.sn/article4055.html>

⁵⁵⁸ Serigne Mansour Tall, « Les émigrés sénégalais et les nouvelles technologies de l'information et de la communication », in Momar-Coumba Diop (dir.), *Le Sénégal à l'heure de l'information : Technologie et Société*, Paris, Karthala, Genève, UNRISD, 2002.

⁵⁵⁹ L'auteur rapporte que « *Khady Diagne est une épouse d'émigré âgée de 30 ans environ, habitant le village de Gade Kébé, dans la région de Louga. Son village de près de 150 habitants, distant de deux kilomètres de Kébémér (chef lieu de département), n'est pas desservi par le téléphone filaire. Pour communiquer avec son épouse, son mari, émigré en Italie, lui a laissé l'appareil de téléphone portable qu'il utilisait lors de ses dernières vacances. Son appareil est le seul lien matériel entre le village et l'extérieur. Outil individuel, le téléphone portable de Khady Diagne est connu dans le village par le nom commercial de la Sonatel, "Alizé Khady Diagne". Tous les habitants de ce village se sont appropriés ce seul instrument de communication entre le village et l'extérieur. "Alizé Khady Diagne" remplit, entre autres fonctions, celles de point de réception d'appels domestiques pour tous les villageois. Le numéro de Khady Diagne fonctionne en effet comme un numéro communautaire. Souvent, elle donne l'appareil à un enfant qui se charge de le remettre au correspondant en ligne ; d'instrument de diffusion de l'information sur les cérémonies familiales. Les informations concernant des personnes habitant dans le village (cérémonies familiales, avis de décès, réunions administratives) sont communiquées à Khady Diagne, qui se charge de joindre les destinataires ; de point de contact des jeunes filles du village qui travaillent comme domestiques dans la ville proche et ont besoin de communiquer avec leurs employeurs ; de relais des commerçants « banas banas » qui ont besoin d'être joints par leurs clients et correspondants ou de connaître l'état des marchés.*

Diop de Dakar, Université Gaston Berger de Saint Louis, etc.). Depuis 1996, année officielle de la connexion du pays à l'Internet, le réseau n'a cessé de se ramifier, même si le taux de pénétration du service demeure encore faible.

Tableau 4 : Indicateurs de base de l'Internet au Sénégal

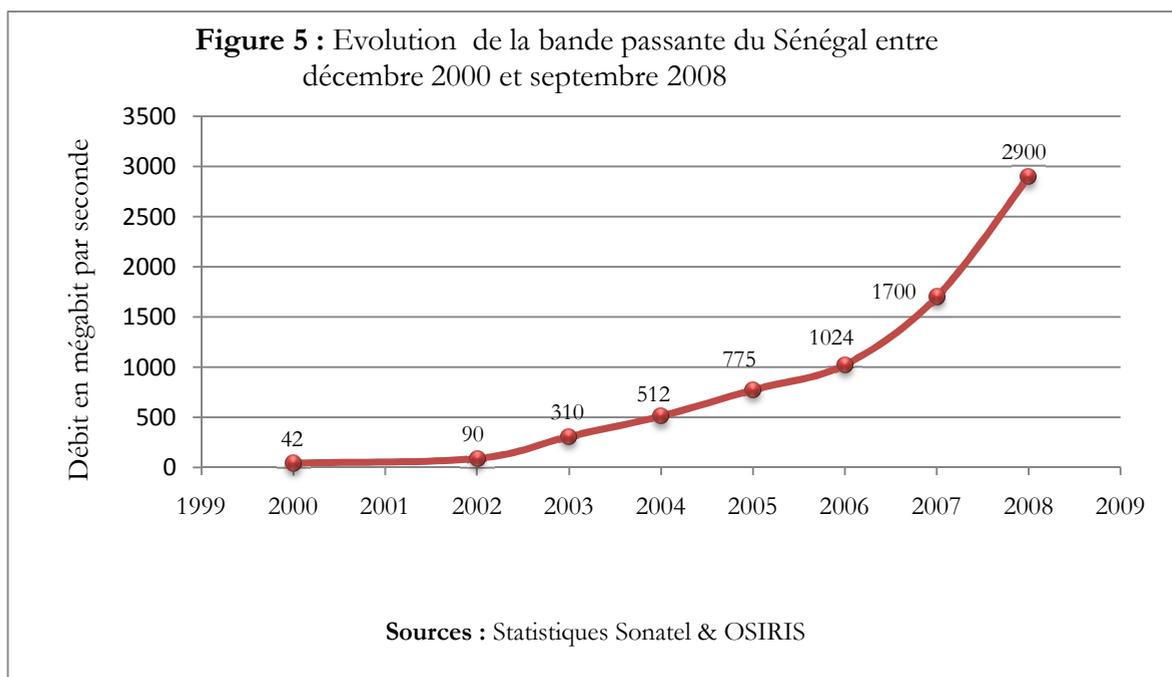
Bande passante	2,9 Gbps	en septembre 2008
Nombre d'abonnés	48 110 (soit 0,45% de la population nationale)	au 31 décembre 2008
Nombre d'abonnés ADSL	47 358	au 31 décembre 2008
Nombre d'utilisateurs	820 000	au 31 décembre 2008
Taux de pénétration chez la population	6,1%	au 31 décembre 2008
Nombre de domaine ".sn" déclarés	1921	en avril 2007
Nombre de sites effectivement en ligne	540	en avril 2007
Nombre de points d'accès à Internet	+ 800	estimation 2005

Source : Osiris.

2 – 1 – Une infrastructure Internet de qualité

Les performances d'une infrastructure Internet peuvent être mesurées à travers la bande passante qui correspond à la capacité maximale de débit⁵⁶⁰ sur une liaison donnée, déterminée par les technologies de transmission mises en œuvre à l'aide des équipements situés à chaque extrémité de cette liaison. Sous ce rapport, le Sénégal affiche de sérieuses ambitions et a fait de tels progrès qu'il s'est désormais hissé à un niveau de référence pour ses voisins de l'Afrique de l'Ouest voire pour tous les autres pays du continent.

⁵⁶⁰ Quantité d'informations transmise via un canal de communication selon un intervalle de temps donné. Le débit d'une connexion Internet s'exprime généralement en kbps (kilobit par seconde). A titre d'exemple, le débit d'une ligne ADSL (Internet à haut débit) peut être de 1024 kbps en réception. En réception, cette valeur se réfère à la vitesse de transmission des données du fournisseur d'accès vers l'ordinateur de l'utilisateur. Le débit en émission (ou débit descendant) reflète la quantité des données transmises de l'ordinateur d'un internaute vers son fournisseur d'accès. Source : <http://www.futura-sciences.com>



Entre 1996 et 2008, la bande passante Internet du Sénégal s'est élargie de manière substantielle. Le débit est passé de 42 à 53 mégabits par seconde (mbps) en juin 2002, avant d'être porté à 79 mbps en novembre 2002, puis à 90 mbps vers la fin de cette même année. Elargi à 310 mbps en septembre 2003, il s'étend davantage presque une année après pour se situer à 512 mbps en novembre 2004. En novembre 2005, il est porté à 775 mbps avant de passer à 1, 24 gbps à la fin du mois de septembre 2006, offrant depuis lors au Sénégal le réseau Internet le plus performant de l'Afrique subsaharienne, après celui de l'Afrique du Sud⁵⁶¹. Enfin, en septembre 2008, le débit de l'Internet a atteint 2,9 gbps.

Ce développement important de l'infrastructure Internet a été rendu possible grâce à la combinaison de plusieurs facteurs favorisant. Parmi ces facteurs, il y a l'optimisation des ressources réseaux, une meilleure efficacité dans l'action des opérateurs, mais surtout la baisse successive des redevances mensuelles et des frais d'accès à l'ADSL. En effet, pour développer les réseaux et services, d'importants projets ont été mis en œuvre. L'année 2005 marque en particulier la concrétisation de beaucoup de projets entrepris à l'échelle régionale et auxquels l'opérateur national, la SONATEL, avait participé. C'est ainsi que dans son *Rapport Annuel 2005*, cette société faisait état de :

- la réception définitive d'Atlantis-2, d'un coût de 244 milliards de FCFA : ce système qui atterrit à Dakar est doté d'une capacité de 20 gigabits par seconde, soit l'équivalent de

⁵⁶¹ SONATEL, *Rapport annuel 2006*, 13 avril 2007. [En ligne] - [Http://www.sonatel.sn/documents/rapport_sonatel_2006_fr.pdf](http://www.sonatel.sn/documents/rapport_sonatel_2006_fr.pdf)

240 000 communications téléphoniques simultanées ou 15 000 canaux de télévisions. Il a été mis en service depuis février 2000 entre le Sénégal, le Portugal, l'Espagne, le Cap-Vert, le Brésil et l'Argentine ;

- la deuxième mise à niveau du câble sous-marin SAT3/WASC/SAFE⁵⁶² : il s'agit d'une liaison sous-marine à fibre optique mise en service le 18 avril 2002 pour une somme de près de 500 milliards de FCFA. Le Sat3 part du Portugal à l'Afrique du Sud, puis vers l'Inde et la Malaisie, sur une distance de 28 000 km. Il a été mis en place par trente-six pays, dont des opérateurs de télécommunications africains. Des branches desservent onze points d'atterrissage en Afrique, parmi lesquels le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Bénin, le Nigeria, le Cameroun, le Gabon, et l'Angola. D'une capacité de 60 gigabits par seconde, soit l'équivalent de 720 000 communications téléphoniques simultanées ou 45 000 canaux de télévisions, le Sat3 devrait être fonctionnel pendant 25 ans⁵⁶³ ;
- la transmission par fibre optique : dans ce domaine, on note la poursuite des investissements pour la sécurisation et l'adaptation du réseau de transmission aux besoins croissants de bande passante...⁵⁶⁴.

Concomitamment à la croissance de la bande passante, l'accès de la population à Internet a beaucoup progressé, notamment grâce à l'introduction du haut débit en 2003 et la baisse progressive de ses frais d'accès.

2 – 2 – Des tarifs d'accès en baisse et un nombre d'utilisateurs croissant

La progression continue du débit de l'Internet au Sénégal a fait de Dakar un « *hub* » sous-régional, une plaque tournante en matière d'infrastructures de télécommunication et d'accès au « réseau des réseaux ». Sur cette lancée, et dans le but d'améliorer la qualité de son service aux entreprises, aux hommes d'affaires et aux cybercafés du pays en matière de vitesse de navigation et de transfert des données, la SONATEL a lancé le 3 mars 2003 l'ADSL faisant ainsi du Sénégal le quatrième pays du continent africain, après l'Afrique du Sud, le Nigeria et la Tunisie, à déployer cette technologie⁵⁶⁵.

⁵⁶² Abréviation de "Southern Africa Telecommunication 3/ Western Africa Submarine Cable / South Africa Far East".

⁵⁶³ <http://mediatic.panos-ao.org>

⁵⁶⁴ SONATEL, *Rapport Annuel 2005*, 26 février 2007. [En ligne] - [Http://www.sonatel.sn/documents/rapport_sonatel_2005_fr.pdf](http://www.sonatel.sn/documents/rapport_sonatel_2005_fr.pdf)

⁵⁶⁵ L'introduction de l'ADSL au Sénégal a apporté des changements importants. En effet, avant son lancement par la SONATEL, la connexion utilisée par les usagers de l'Internet était de type RTC (Réseau Téléphonique Commuté), en d'autres termes du bas débit. L'ADSL a donc permis d'améliorer les performances des réseaux d'accès et en particulier de la ligne d'abonné du réseau téléphonique classique. Grâce à cette technologie, les utilisateurs bénéficient d'une amélioration considérable du débit du réseau et des transmissions de données beaucoup plus rapides que celles qui passent par un modem analogique classique. Le principe de l'ADSL consiste à réserver une

L'ADSL s'est développé de façon rapide. Expérimentée dans un premier temps « *dans quelques quartiers de la région de Dakar, cette technologie sera progressivement déployée sur toute la capitale, avant de gagner les autres capitales régionales à partir de juillet 2004* »⁵⁶⁶. Cette forte percée a entraîné d'importants changements dans les conditions d'accès à Internet en même temps qu'elle a été d'un apport considérable à la qualité de ce service. Selon certains observateurs, l'ADSL aurait favorisé « *la suppression de la distance entre les succursales, jusqu'à des collaborateurs distants et de développer de nouveaux usages dans les entreprises tels que le télétravail, l'accès aux bases de données en mobilité, ce qui leur permet d'être plus compétitives et plus communicantes* »⁵⁶⁷. Cette technologie aurait également contribué à « *la démocratisation de l'accès à l'Internet, à l'émergence et le développement de PME-PMI dans les Services, à rapprocher des familles avec le développement des appels vidéo par Internet, à développer aussi la formation des jeunes et des intellectuels et surtout à l'accès à l'information à temps réel* »⁵⁶⁸.

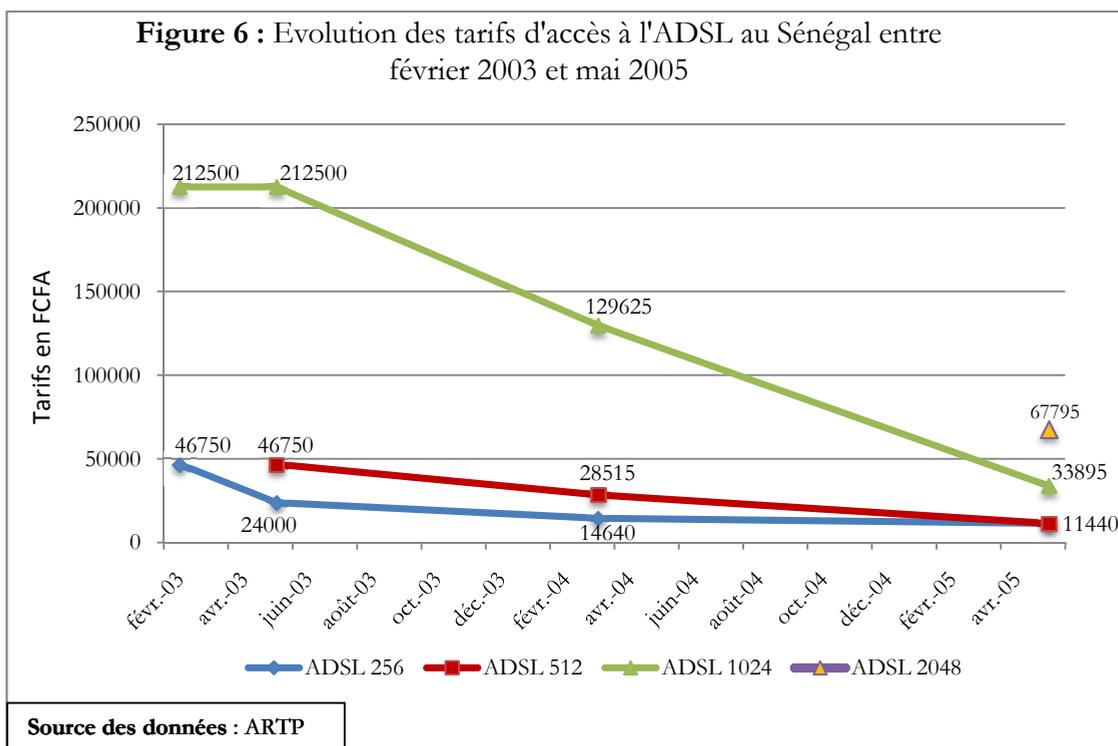
L'importance de l'ADSL se mesure surtout à sa portée sociale, notamment au fait qu'elle a eu pour conséquence majeure une diminution notable des coûts d'accès à Internet. Pour apprécier cette baisse des coûts, la période 2003-2005 paraît particulièrement intéressante à observer. Cf. figure 6.

partie de la bande passante au transport de la voix, une autre au transport des données circulant en direction du cœur de réseau (données montantes) et une troisième, plus importante au transport des données circulant vers l'abonné (données descendantes). Pour la restitution correcte de la voix, des filtres situés à chaque extrémité de la ligne éliminent les parties du signal inutiles. La technologie ADSL est particulièrement bien adaptée aux liaisons de boucle locale puisque le débit qu'elle permet diminue avec la longueur de la ligne. En raison de son coût relativement faible, elle constitue une solution intéressante pour la population sénégalaise qui souhaiterait bénéficier d'un accès rapide à Internet.

⁵⁶⁶ Olivier Sagna, 2008, op. cit., p. 24.

⁵⁶⁷ Ibrahima Lissa Faye, « Accès à internet au Sénégal : Déjà cinq bougies pour l'ADSL », in *Sud Quotidien*, lundi 6 octobre 2008.

⁵⁶⁸ Ibrahima Lissa Faye, lundi 6 octobre 2008, op. cit.



Déjà en mai 2003, les coûts de l'offre ADSL 256 avaient chuté de 48,7%. A la même période, les tarifs d'accès de l'utilisateur final à l'ADSL 1024 étaient encore les mêmes, à savoir 212 500 FCFA, soit un peu plus de 300 euro. Il faudra d'ailleurs attendre avril 2004 pour voir les prix de ce service accuser leur première baisse qui les amène alors à 129 625 FCFA (200 euro environ). La même dynamique sera conservée sur toutes les lignes ADSL jusqu'au mois de mai 2005 qui consacre l'arrivée d'une nouvelle offre, l'ADSL 2048, dont le prix est fixé 67 795 FCFA soit un peu plus de 100 euro. De manière générale, en 2005, les frais d'accès pour les débits 256 et 512 kilobits par seconde (Kbits/s) ont baissé de 54%, tandis que leurs coûts d'abonnements ont chuté respectivement de 22% et 60%. S'agissant du débit de 1024 Kbits/s, il a baissé de 49% sur ses frais d'accès et de 74% sur l'abonnement mensuel⁵⁶⁹. En mars 2006, la SONATEL révisait une nouvelle fois sa tarification, notamment pour diminuer les prix d'accès aux débits 1024 et 2048. Cette baisse a été de 30% sur la ligne SONATEL et de 20% sur le compte Internet Sentoo⁵⁷⁰. Au 31 décembre 2008, la tarification des offres ADSL de la SONATEL se définissait de la manière exprimée dans le tableau 5.

⁵⁶⁹ Selon la SONATEL, la migration du débit 256 kbits à celui de 512 kbits est gratuite, ce qui signifie que l'on peut profiter de l'ADSL 512 Kbits au prix du 256. Avec l'offre à 2 Mbits/s, le client ayant souscrit une puissance de 1024 Kbits/s peut bénéficier, s'il en est désireux, de deux fois plus de débit tout en payant moins de 44,70% de sa facture actuelle.

⁵⁷⁰ SONATEL, *Baisse des tarifs du mobile, du fixe et de l'Internet*, 13 mars 2006. <http://www.sonatel.sn>

Tableau 5 : Tarifs d'accès à l'ADSL en fin 2008

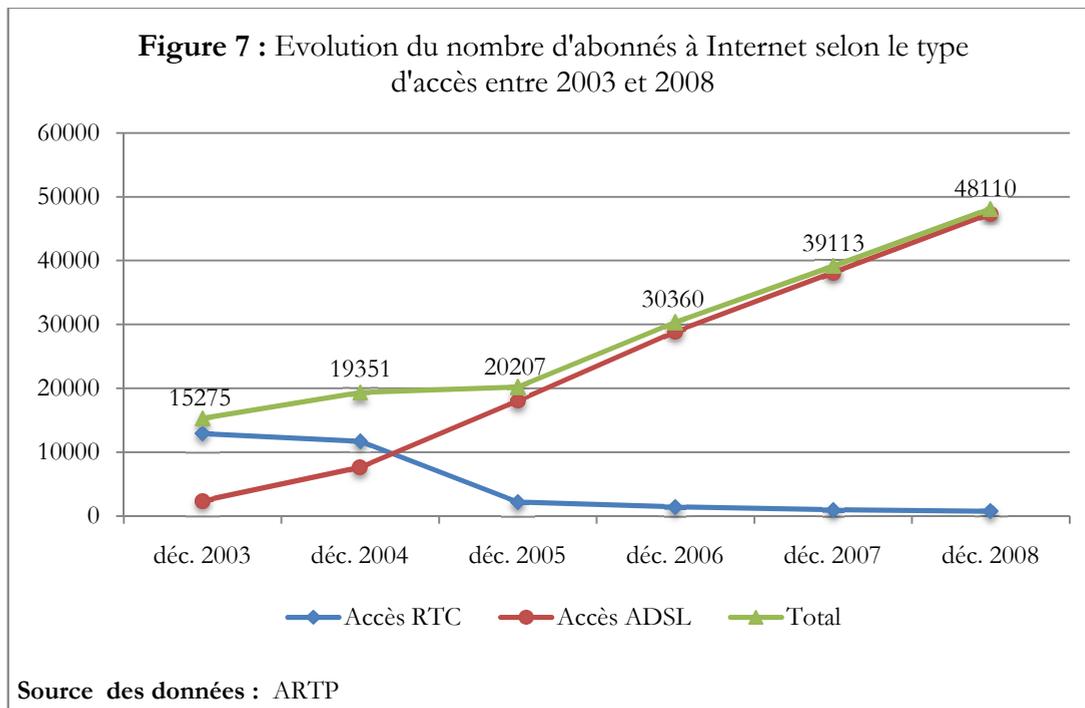
	Tarifs TTC / Débit ADSL	ADSL 512	ADSL 1 méga résidentiel	ADSL 1 méga professionnel	ADSL 10 MEGAMAX
Abonnement	Frais d'accès SONATEL	11.500	11.500	11.500	11.500
	Frais d'accès Orange	7.500	13.500	13.500	13.500
	Total Frais d'accès sans modem	19.000	25.000	25.000	25.000
	Modems	20.000	20.000	50.000	50.000
	Total Frais d'accès	39.000	45.000	75.000	75.000
Redevance mensuelle	Redevances SONATEL	12.500	17.000	17.000	39.200
	Redevances Orange	5.500	8.000	10.000	14.400
	Total Redevances mensuelles	18.000	25.000	27.000	53.600

Source : www.orange.sn, décembre 2008

Cependant, la SONATEL n'est pas le seul fournisseur d'accès Internet du marché sénégalais. Entre 2000 et 2008, plus d'une dizaine de Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) ont investi ce créneau jadis très porteur. Ces FAI peuvent être regroupés en trois catégories : les fournisseurs du secteur privé comme Arc Informatique, Trade Point Sénégal, et Sud Informatique ; les fournisseurs dits publics comme la primature, les Universités Cheikh Anta Diop de Dakar et Gaston Berger de Saint Louis ; et enfin les ONG en particulier Enda Tiers-monde. La plupart d'entre eux s'activaient dans la région de Dakar, d'où le rôle assez remarquable de Sud Informatique qui est pour le moment le seul FAI implanté en dehors de la région de Dakar⁵⁷¹. Au fil du temps, la plupart des FAI ont dû abandonner leurs prestations de services du fait, dans un premier temps, de la lourdeur des modalités de souscription aux services ADSL auprès de la SONATEL, et dans un second temps, de la baisse de rentabilité de ces activités. En effet, pour assurer la distribution des services ADSL, le fournisseur doit souscrire d'abord à une offre dite Net ISP qui nécessite au préalable le paiement à la SONATEL des frais d'accès, le dépôt d'une caution de garantie en plus des redevances mensuelles payables également à l'opérateur national. Selon l'ARTP, les frais d'accès à cette offre commerciale s'élevaient en 2005 à 1062500 FCFA soit près de 1600 euro. Le montant de la caution était de 1247915 FCFA (1860 euro) alors que la redevance mensuelle s'évaluait à 736270 FCFA soit à peu près 1100 euro. On peut penser qu'entre temps, tous ces montants ont été revus à la baisse, compte tenu des évolutions remarquées sur la qualité du service Internet et sur la baisse

⁵⁷¹ Sud Informatique est présent dans la région de Ziguinchor où il a accompli un service considérable pour les populations de cette localité située tout à fait au sud du Sénégal. Mbaye Dieng rapporte dans sa thèse (décembre 2008) que l'expérience de cette entreprise est si reconnue « *qu'en plus de présider l'association des exploitants de téléc centres de la région le directeur de Sud Informatique est souvent sollicité et consulté pour toute opération dont l'objectif est de promouvoir les TIC dans la région. La réussite de cet opérateur privé a semble-t-il incité d'autres à investir le secteur des téléc centres par un phénomène de "suivisme"* ».

conséquence des tarifs d'accès. Toutefois, cela n'a pas empêché à certains FAI de se retirer du marché. Présentement, leur nombre se réduit à trois : la SONATEL par le biais de sa filiale SONATEL Multimédia, FREQUENCE One⁵⁷² et ARC Informatique⁵⁷³. Cependant, le nombre d'abonnés à Internet continue de croître.



Le nombre d'abonnés à Internet augmente à un rythme rapide même si le taux de pénétration demeure faible. Le taux de croissance de ce parc enregistré en fin 2006 a été de plus de 46,4% et celui de l'ADSL de 56,3%. Le nombre d'abonnés au réseau a atteint au cours de la même période 30 360 dont 95,2% de connexion ADSL et 4,8% de connexion via le réseau RTC. En décembre 2008, 98,4% des abonnés disposaient d'un accès ADSL. La répartition de ces abonnés selon le type de débit montre que le parc ADSL est essentiellement constitué d'abonnés au 512 kbps à hauteur de 90%. Une telle situation trouve explication, entre autres facteurs, sur la politique commerciale menée par la SONATEL consistant à un transfert continu des clients Dial up vers l'ADSL, mais aussi à la promotion du débit 512 kbps qui se trouve financièrement plus accessible au budget des ménages. Par rapport aux ménages d'ailleurs, il est intéressant de constater la percée progressive d'Internet au niveau des foyers sénégalais. A titre indicatif,

⁵⁷² C'est une filiale du groupe Alliance Technologie Informatique (ATI) qui a lancé ses activités en octobre 2004 sous la marque commerciale DISSO. <http://www.disso.sn>

⁵⁷³ C'est une PME qui offre également différentes classes de débits selon le budget et le besoin du client. <http://www.arc.sn>

disons qu'en fin décembre 2007, les abonnés résidentiels étaient au nombre de 23 073, soit 61% du parc d'abonnés ADSL, contre 15 059 abonnés professionnels.

Le nombre d'internautes augmente également. Au 31 décembre 2008, 820 000 utilisateurs ont été recensés, soit en valeur relative, un taux de pénétration de 6,1%. Il est clair que lorsque ce chiffre est mis en parallèle à la moyenne mondiale qui était de 19,1 % en mars 2008 selon le Journal du Net⁵⁷⁴, le Sénégal se perd dans le lot des Etats où la connexion est encore difficile. Cependant, lorsqu'il est comparé à la moyenne africaine qui faisait moins de 3% à la même période et d'après les mêmes sources, le Sénégal fait figure de chef de file, de pionnier voire de modèle à suivre⁵⁷⁵. Il faut dire que les prix d'abonnement à Internet sont relativement abordables au Sénégal. L'opérateur national pratique un taux d'accès forfaitaire unique pour toutes les zones du pays, ce qui peut être perçu comme un important facteur de développement des usages de l'Internet dans la société. Le résultat d'une telle démarche commerciale est l'accroissement continu du nombre d'utilisateurs.

2 – 3 – Le Sénégal et la connectivité Internet africaine

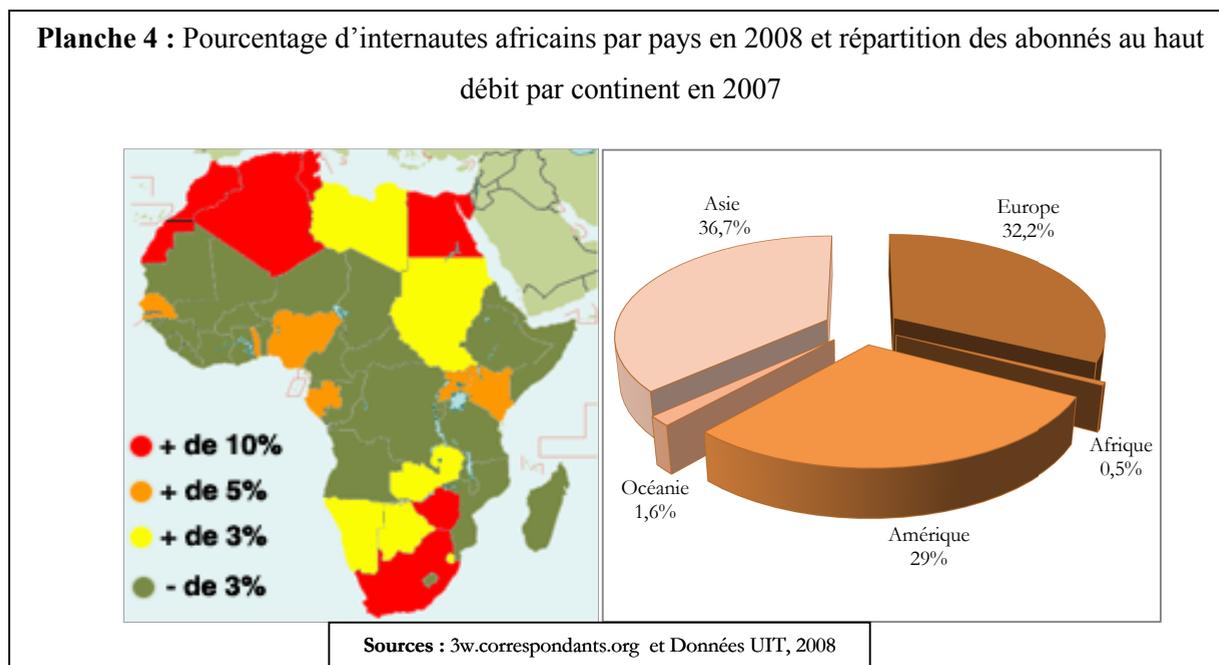
Dans les années 1990, Manuel Castells, un des théoriciens des TIC les plus réputés, écrivait ceci : « *L'Afrique constitue globalement la zone déconnectée par excellence. Cependant, 22 capitales étaient reliées à Internet en 1996, mais, sauf au Sénégal, l'accès à Internet était impossible en dehors de la capitale* »⁵⁷⁶. Aujourd'hui encore, le Sénégal affiche quelques performances dans le domaine de l'Internet. De tous les Etats de l'Afrique occidentale par exemple, le Sénégal est le seul où la population internaute fait plus de 5% de la population totale. Le Sénégal est devancé uniquement par les pays maghrébins (Tunisie, Maroc, Algérie), le Sahara occidental, l'Egypte, le Zimbabwe et l'Afrique du Sud (voir planche 4). Il est intéressant de noter que le monde compte plus de 1,5 milliard d'utilisateurs Internet, dont un nombre croissant utilise les services large bande fixe et mobile. La connexion téléphonique est progressivement remplacée par la large bande aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, où dans certains cas comme le Chili, le Sénégal et la Turquie, les abonnés au

⁵⁷⁴ Cf. <http://www.journaldunet.com>

⁵⁷⁵ Néanmoins, cette position est à relativiser. En effet, si l'on se fie au classement établi par le Forum Economique Mondial à travers « l'indice de l'état de préparation à l'ère des réseaux » ou *Networked Readiness Index* 2007-2008, on se rend compte que le Sénégal, dans sa position (85° sur 127 pays classés), est devancé par la Tunisie (35°), l'Afrique du Sud (51°), l'Egypte (63°) et le Maroc (74°). En somme, le Sénégal devance 21 pays africains (dans l'ordre du classement : Algeria, Kenya, Namibia, Nigeria, Mauritania, Mali, Tanzania, Gambia, Burkina Faso, Madagascar, Libya, Uganda, Zambia, Benin, Cameroon, Mozambique, Lesotho, Ethiopia, Zimbabwe, Burundi, Chad) ; 9 pays asiatiques (Mongolia, Pakistan, Tajikistan, Armenia, Syria, Kyrgyz Republic, Cambodia, Nepal, Bangladesh); 8 pays américains (Honduras, Venezuela, Guyana, Ecuador, Bolivia, Nicaragua, Suriname, Paraguay) et 4 pays européens (Georgia, Bosnia and Herzegovina, Moldova, Albania). Pour des détails concernant les rang et score de chaque pays, consulter le lien suivant : <http://www.weforum.org/pdf/gitr/2008/Rankings.pdf>

⁵⁷⁶ Manuel Castells, 1998, *Fin de millénaire*, Paris, Fayard, p. 113.

haut débit représentent plus de 90% de tous les abonnés Internet⁵⁷⁷. Toutefois, la répartition du nombre d'abonnés au haut débit par continent se fait bien en défaveur de l'Afrique. En 2007 la proportion d'internautes africains ayant accès au haut débit ne faisait même pas 1% de l'effectif total d'internautes dans le monde. Cf. planche 4.



Dans son rapport *Tendances des réformes dans les télécommunications 2008*, l'UIT a évoqué les projets des Etats et plus particulièrement des régulateurs, opérateurs et fournisseurs de services TIC, destinés à étendre la portée de services large bande à un prix abordable et réaliser les objectifs de l'accès universel⁵⁷⁸. Selon les rédacteurs de ce rapport, le monde dispose aujourd'hui d'un riche arsenal de systèmes hertziens large bande, grâce auxquels les usagers des pays en développement peuvent accéder à l'Internet sur leur téléphone mobile et autres dispositifs portables. Parallèlement, beaucoup de pays en développement mettent en service des réseaux centraux et des réseaux de secours en fibre optique pour acheminer un trafic de données sans cesse plus lourd. Il semble donc évident que l'objectif est d'arriver à améliorer la connectivité des populations pauvres. Dans cette perspective, plusieurs nouveaux réseaux par câbles sous-marins internationaux sont envisagés et un groupe de chefs d'entreprise high-tech

⁵⁷⁷ Union Internationale des Télécommunications, *Trends in telecommunication reform 2008. Six Degrees of Sharing*, Summary, Genève, novembre 2008, 32 pages. [En ligne] http://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/reg/D-REG-TTR.10-2008-SUM-PDF-E.pdf

⁵⁷⁸ UIT, novembre 2008, *op. cit.*

serait même, selon l'UIT, en train de « travailler à faire revivre les projets d'une constellation de satellites large bande pour connecter les pays en développement »⁵⁷⁹.

Toutefois, à l'heure actuelle, le constat est sans appel. La connexion à Internet est de loin plus chère en Afrique que partout ailleurs dans le monde, en raison de la cherté des tarifs pratiqués sur les passerelles internationales du réseau. Dans les dossiers du Réseau international des correspondants francophones, Anne-Laure Marie fait remarquer qu'« Internet ne se fait pas (ou peu) en Afrique, beaucoup de sites africains sont hébergés en Europe ou aux Etats-Unis parce que c'est plus économique (l'Afrique héberge à peine le 100 000e du total mondial des pages Web selon *Le Journal du Net*) et même le trafic local passe la plupart du temps par l'étranger faute de Points d'Echange Internet, autrement dit de carrefours d'échange locaux »⁵⁸⁰. Le facteur « prix d'accès aux liaisons internationales » est donc de toute évidence d'une grande importance dans le traitement de la question de la connectivité des pays d'Afrique. Pourtant, il existe tout un ensemble d'éléments susceptibles de complexifier davantage la situation de ces pays :

❖ la faiblesse de la concurrence : dans la plupart des Etats africains, le marché des télécommunications est marqué par le régime de monopole sinon, au mieux, de duopole. Or, il semble qu'à moins de cinq opérateurs privés dans un même pays, les prix ne sont pas affectés par la concurrence, même si la remarque est assortie de réserves. Selon Russel Southwood, directeur de publication de la revue *Balancing Act*⁵⁸¹, ce constat s'applique particulièrement en Afrique francophone parce qu'il n'y a « aucune concurrence ou une moitié de concurrence... En plus, les pays d'Afrique francophone ont entamé la libéralisation des télécommunications plus tard que les pays anglophones (dans les années 2000) ce qui a retardé le processus de compétition. Nous avons fait une étude sur le sujet, et en moyenne, oui, les prix sont plus élevés en Afrique francophone, même s'il y a des exceptions » en Afrique du Nord, le Maroc, la Tunisie et l'Egypte en l'occurrence ;

❖ le transit du trafic via l'international : selon l'UIT, 7 connexions sur 10 en Afrique transitent par l'Europe ou les Etats-Unis. Le système de tarification de l'Internet international, est fondé sur un modèle dit du « circuit entier ». Suivant ce modèle, les pays en développement qui souhaitent se connecter au réseau fédérateur Internet mondial doivent s'acquitter intégralement du coût de la ligne internationale louée aux pays qui assurent le transit. Suivant une publication

⁵⁷⁹ Ibid.

⁵⁸⁰ Anne-Laure Marie, *Internet en Afrique. Pourquoi c'est si cher ?*, Dossier du Réseau International des correspondants francophones, novembre 2008. [En ligne] <http://www.correspondants.org>

⁵⁸¹ <http://www.balancingact-africa.com/>

conjointe de l'UIT et du CRDI⁵⁸², « plus de 90% de la connectivité IP internationale transite par l'Amérique du Nord. Une fois qu'une ligne louée est établie, le trafic circule dans les deux sens et profite aux abonnés du pays de transit ainsi qu'aux pays en développement, bien que les coûts soient supportés essentiellement par ces derniers pays. Ces coûts plus élevés se répercutent sur les abonnés des pays en développement. Sur l'Internet, les flux monétaires vont des pays en développement situés au sud vers les pays développés du nord ». En termes plus simples, la consultation d'une page web à partir d'un pays africain suppose la plupart du temps une connexion via le satellite ou le câble sous-marin pour accéder à l'information requise. Ainsi, lorsqu'un internaute africain expédie un message à un autre internaute qui vit dans la même ville ou dans un pays voisin, les données du message vont jusqu'à Londres ou à New York avant de revenir vers cette ville ou le pays voisin en question. Conformément aux indicateurs de l'UIT, cette utilisation de la largeur de bande internationale pour des données nationales ou régionales coûte à l'Afrique, par exemple, un montant de l'ordre de 400 millions USD par an. Du côté des fournisseurs de dorsales Internet dans les pays développés pourtant, on estime que le prix facturé aux fournisseurs de services Internet (ISP) des pays en développement est le même que celui appliqué à leurs propres abonnés. Les raisons de la cherté des coûts internationaux seraient donc peut-être imputables à la médiocrité de l'infrastructure de télécommunication aux niveaux régional et national, à l'absence véritable de concurrence dans bon nombre de pays en développement, et aussi au nombre moins élevé qu'ailleurs de points d'échange de trafic entre homologues ;

❖ l'absence de points d'échange Internet : même si les internautes africains consultaient uniquement des sites hébergés en Afrique, leurs connexions continueraient de transiter par l'international estime Anne-Laure Marie. Pour cause, la défectuosité des infrastructures au sein même des pays, mais également le manque de carrefours où peuvent se rencontrer les fournisseurs d'accès, ce que les anglophones appellent les « IXP » pour « points d'échange internet ». Selon l'OCDE, l'intérêt premier d'un point d'échange Internet est de garder le trafic local au niveau local et d'éviter justement le recours à des passerelles internationales très onéreuses. En effet, un point d'échange Internet relie des ISP dans un pays ou dans une région, en leur permettant d'échanger localement du trafic Internet national sans que ce trafic - les messages e-mail ou le trafic du web par exemple - soit obligé d'effectuer plusieurs étapes

⁵⁸² *Via l'Afrique: Création de points d'échange Internet (IXP) locaux et régionaux en vue de réaliser des économies en termes financiers et de largeur de bande* – Document de travail élaboré pour le compte de l'UIT et du CRDI à l'occasion de l'édition 2004 du Colloque mondial des régulateurs organisé par l'UIT. Le document a été rédigé par Russell Southwood, P.D.G., Balancing Act et publié en janvier 2005 comme publication conjointe de l'UIT et du CRDI, à l'issue d'une période réservée à la présentation d'observations qui s'est achevée le 30 décembre 2004. [En ligne] : <http://www.itu.int/ITU-D/treg/publications/AfricaIXPRep-fr.pdf>

internationales pour atteindre sa destination. Comme cela se fait dans les pays en développement de la région Asie-Pacifique comme le Cambodge, la Mongolie ou encore le Népal, qui ont rattrapé leur retard en mettant en œuvre des points d'échange Internet, une plus grande interconnexion à l'échelle du continent permettrait aux fournisseurs de services Internet africains d'ajouter et d'entretenir du trafic intra-africain et, par conséquent de négocier de meilleurs prix de transit auprès des fournisseurs mondiaux de dorsales. Malheureusement, à l'exception des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), il existe très peu de liaisons entre les pays et seule une minorité de pays africains est reliée par des liaisons en fibre. Qui plus est, lorsqu'il existe un réseau en fibre, comme c'est le cas du câble de SAT-3 sus évoqué, la passerelle internationale est dans la plupart des cas détenue par un opérateur historique en situation de monopole, sans effet notable de la concurrence sur les prix. Le rôle joué par l'Association africaine des fournisseurs de services Internet (AfrISPA) pour la mise en place des points IXP ne semble pas suffire jusque-là à modifier les données. L'association avait publié en octobre 2002 un document de politique générale⁵⁸³ visant d'une part à démontrer le lien entre le coût élevé de la largeur de bande internationale et le prix prohibitif de l'accès à la connexion des utilisateurs, et d'autre part à définir la nécessité d'un regroupement du trafic au sein de l'Afrique qui permettrait de faire l'économie d'un investissement coûteux visant à développer une capacité supplémentaire entre l'Europe ou l'Amérique du Nord et les pays africains. Deux ans après la publication de ce document, seuls dix points IXP existaient en Afrique, précisément dans les pays suivants : Egypte, Kenya, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République sud-africaine, Rwanda, Tanzanie et au Zimbabwe. En décembre 2008, ce nombre était passé à une quinzaine dont la Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest, et l'Angola, le Ghana, le Botswana et le Swaziland.

La plupart des pays africains ne disposent pas de points IXP locaux. Pour la plupart d'entre eux, la solution pour se connecter à l'Internet mondial consiste à signer un accord de transit avec leurs fournisseurs en amont. Toutefois, comme les ISP des pays en développement ont une clientèle limitée, les fournisseurs internationaux de premier et de second rang ne trouvent aucun avantage commercial à conclure avec eux des accords de *peering* avec partage des coûts. Par conséquent, ces ISP doivent supporter l'intégralité des coûts de l'échange de trafic de départ et d'arrivée en vertu des conditions fixées dans l'accord de transit, à quoi s'ajoutent les coûts de la ligne louée. Pourtant, en tenant compte de quelques facteurs, très déterminants dans la problématique de l'Internet dans le continent africain, on peut légitimement s'attendre à la

⁵⁸³ Il s'agit du « Halfway Proposition » (Proposition de compromis), un document élaboré pour sensibiliser et faire le plaidoyer pour la réduction du coût international de l'accès à l'Internet en Afrique, une meilleure équité dans la tarification internationale, le développement du trafic local, etc.

persistance de cette situation. En effet, les fournisseurs d'accès Internet ne se bousculent pas sur les marchés africains ; il existe très peu de contenus locaux à échanger ; enfin, les utilisateurs de l'Internet, dans leur majorité, disposent d'adresses hébergées dans des serveurs internationaux.

Au-delà de cette difficulté qui fait penser que « les pays pauvres subventionnent les pays riches », se posent beaucoup d'interrogations relatives à la cohérence des politiques d'un Internet mondialement accessible. Il est effectivement possible de penser que les politiques poursuivies par les pays développés concernant l'échange de trafic sur l'Internet ont un effet négatif sur l'expansion de l'accès aux communications dans les pays en développement. Cependant, la question ne se situe pas uniquement à ce niveau. Il paraît tout aussi instructif de se questionner sur la pertinence, sinon sur la rentabilité même de quelques investissements destinés à renforcer la connectivité Internet africaine. A titre d'exemple, le SAT-3. Alors que l'on espérait que la mise en service de ce câble sous-marin allait permettre une baisse substantielle des tarifs par rapport aux prix des liaisons satellitaires, le SAT-3 semble avoir failli à sa promesse auprès des utilisateurs. Alors qu'il n'est exploité qu'à 5% de ses capacités selon l'OCDE⁵⁸⁴, les retombées de cette infrastructure semblent se limiter pour le moment à un accroissement de la largeur de bande passante et surtout à la création de richesses pour les opérateurs.

Une étude récemment réalisée par l'Association pour le Progrès des Communications⁵⁸⁵ à propos de l'incidence du câble sous-marin de fibre optique SAT-3 sur les télécommunications dans quatre pays africains a révélé que le potentiel du câble reste encore insuffisamment mis à profit. Outre le fait que l'exploitation du câble a favorisé le renforcement de la position dominante des opérateurs traditionnels des télécoms qui en sont propriétaires, l'étude a aussi donné d'autres résultats non moins intéressants pour le marché de l'Internet dans les pays observés : une baisse des coûts de l'accès Internet, mais pas aux niveaux attendus, une libéralisation et une réforme incomplète du secteur des télécommunications, etc. L'étude recommande enfin l'adoption de nouvelles mesures afin de libéraliser les marchés des télécommunications dans les quatre pays, d'ouvrir l'accès à SAT-3 à un plus grand nombre d'opérateurs, et de mettre à profit tout son potentiel en Afrique⁵⁸⁶.

⁵⁸⁴ OCDE, *Les possibilités de développer l'accès à l'Internet dans le monde*, 11 avril 2008. [En ligne] : <http://www.oecd.org/dataoecd/13/56/40805241.pdf>

⁵⁸⁵ L'objectif de cette étude était d'analyser l'effet de la propriété du câble sous-marin SAT-3 sur les marchés de communications en Angola, au Cameroun, au Ghana et au Sénégal. Elle s'est intéressée plus spécifiquement à la section africaine du câble sous-marin – qui longe la côte ouest de l'Afrique jusqu'en Afrique du Sud – en mettant notamment l'accent sur l'accès et le coût. Cf. Abiodun Jagun, septembre 2008, *Pour une infrastructure de communication à accès ouvert en Afrique : Le câble SAT-3/WASC* – Document d'information, APC, 28 pages. [En ligne] : http://www.apc.org/en/system/files/IP_fr_Jul_08_SAT3.pdf

⁵⁸⁶ Consulter le site <http://www.cipaco.org/spip.php?article1724>

Mais l'idée que le développement de l'Internet en Afrique devra passer par la solution des technologies sans fil gagne de plus en plus d'ampleur. D'ailleurs, ces technologies sont déjà utilisées dans plusieurs pays africains, et pas seulement dans les zones urbaines. Cependant, quelques incertitudes subsistent, notamment pour ce qui est des coûts d'accès à la connexion pour les utilisateurs finaux.

En nous basant sur le dossier du Réseau international des correspondants francophones coordonné par Anne-Laure Marie⁵⁸⁷, on peut penser que les réseaux mobiles, et non les réseaux fixes, sont les seuls offrant une perspective économique viable pour apporter des services haut débit à la plupart de la population mondiale, et en particulier à celle de l'Afrique. Toutefois, l'industrie du téléphone mobile ne pourra délivrer ses services haut débit dans les zones rurales que si elle a accès aux portions de spectre dans les basses fréquences. En d'autres termes, les investissements devront être garantis de l'octroi des fréquences adéquates. Une fois que cette condition sera assurée, et que les abonnements seront assez nombreux, les opérateurs de ce secteur pourront envisager de baisser les tarifs et aussi de conquérir d'autres marchés. Mais pour le moment, l'environnement législatif paraît peu incitatif, notamment pour la voix sur IP et le Wifi et autre connexion sans fil, ce qui a pour effet de retarder le développement de l'Internet.

IV - Les TIC, le développement du Sénégal

Après cet exposé sur l'état des TIC au Sénégal, il semble utile d'analyser les implications de l'usage de ces technologies dans les différents domaines d'activités des utilisateurs. Deux entrées sont à privilégier. La première consiste à scruter les effets induits de l'utilisation des technologies sur la problématique du développement économique et social dans le pays. La seconde se rapporte à la question des inégalités face à l'accès aux TIC.

1 – Les insuffisances de la mesure du rôle des TIC pour le développement

Les TIC sont aujourd'hui intimement liées au développement économique. Dans beaucoup de pays du monde, des projets sont mis en œuvre afin de faire de la société de l'information un objectif majeur des politiques de croissance, comme pour signifier que le passage à une économie numérique fondée sur la connaissance, favorisé par l'existence de biens et de services nouveaux, sera un puissant facteur de croissance, de compétitivité et de création d'emplois. Suivant la formule de l'Union Internationale des Télécommunications, « *vous voulez connaître le rôle exact que jouent les technologies de l'information et de la communication ?*

⁵⁸⁷ Anne-Laure Marie, *Internet en Afrique. Pourquoi c'est si cher ?*, Dossier du Réseau international des correspondants francophones, novembre 2008. [En ligne] <http://www.correspondants.org>

Essayez donc de vous en passer »⁵⁸⁸, la croyance dans le potentiel des TIC pour le développement est très forte. De même, l'Engagement de Tunis issu de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information déclare que « *le Sommet de Tunis constitue pour nous une occasion unique de faire prendre conscience des avantages que les Technologies de l'Information et de la Communication peuvent apporter à l'humanité et de la manière dont elles peuvent transformer les activités, les relations et la vie des personnes et, par conséquent, renforcer la confiance dans l'avenir* »⁵⁸⁹. Mais s'il semble évident que les TIC ont d'importants effets économiques et sociaux, le démontrer statistiquement n'a rien de simple. Le rapport n'est pas systématique. Beaucoup d'interrogations subsistent, notamment concernant l'incidence des TIC dans la vie des utilisateurs, leurs effets au niveau social, économique, politique, éducationnel, environnemental, etc.

Analyser le rôle des TIC dans le développement économique et social d'un pays revient aussi à interpréter l'impact de l'utilisation de celles-ci au sein de la société. Dès lors, la question qui se pose est de savoir comment définir le concept d'« impact » dans un contexte statistique. Le Groupe de travail sur les indicateurs pour la société de l'information de l'OCDE a apporté des précisions importantes dans ce domaine. Dans un document récemment publié⁵⁹⁰, ce Groupe de travail a présenté les statistiques disponibles (principalement officielles) sur les impacts des TIC, tout en examinant un certain nombre de questions statistiques liées à la mesure des impacts des TIC. Les auteurs ont surtout essayé de placer la mesure des impacts des TIC dans un cadre conceptuel relatif à la Société de l'information et d'indiquer quelques domaines sur lesquels des travaux pourraient se poursuivre.

Le mot « impact » peut revêtir plusieurs sens. De manière générale, il est peut être rattaché à la signification d'*influence*, d'*effet* ou de *force exercée par une idée, un concept, une technologie ou une idéologie nouveaux, ayant une conséquence sensible ou mineure*. L'« impact » peut être un concept fort ou faible (« force » ou « effet majeur » ou simple « influence »). Comme le montrent les figures 8 et 9 ci-après, un impact peut être étroit ou large. A titre d'exemple, on peut comparer, d'un côté, l'impact des TIC sur une entreprise donnée et, de l'autre, l'impact de l'utilisation généralisée des TIC par le secteur des entreprises. On peut aussi classer les impacts selon d'autres critères : impact économique/social, positif/négatif, à court/long terme, voulu/involontaire, direct/indirect ou intermédiaire/final. Les mesures des impacts

⁵⁸⁸ UIT, 2006, *Rapport sur le développement des télécommunications/ TIC dans le monde 2006 : Mesurer l'incidence des TIC sur le développement économique et social*, Genève.

⁵⁸⁹ Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), 2005, *Engagement de Tunis*, <http://www.itu.int/wsis/docs2/tunis/off/7-fr.html>.

⁵⁹⁰ OCDE, *Mesurer les impacts des TIC au moyen des statistiques officielles*, Paris, janvier 2008. [En ligne] : <http://www.oecd.org/dataoecd/43/43/39871530.pdf>

reflèteront ces classifications avec peut-être en plus une distinction : subjectif (perceptions)/ objectif.

Il découle du « modèle conceptuel pour les statistiques de la société de l'information » élaboré par l'OCDE un « modèle de mesure des impacts de la société de l'information » instrumentée par les TIC. Cf. figures 8 et 9.

Figure 8 : Modèle conceptuel pour les statistiques de la société de l'information

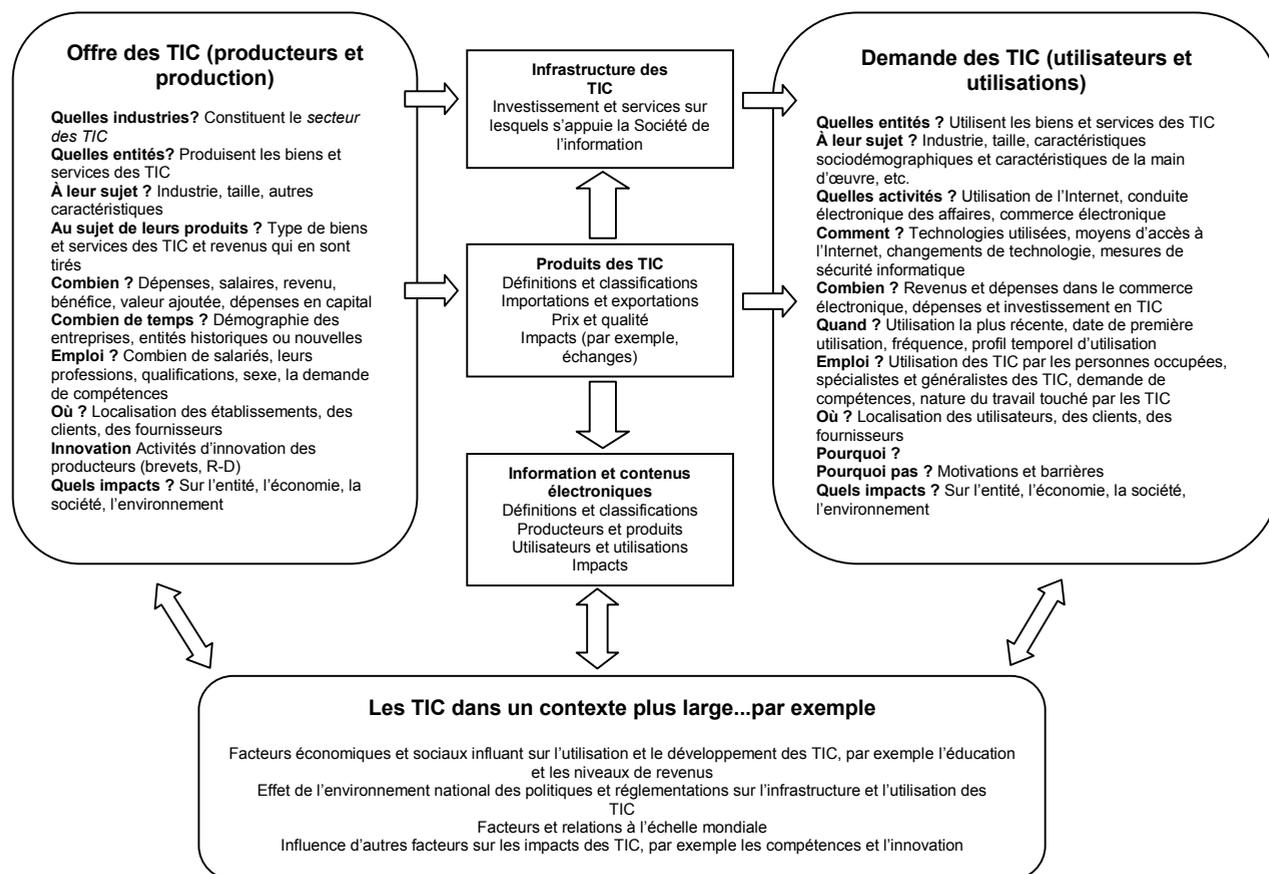
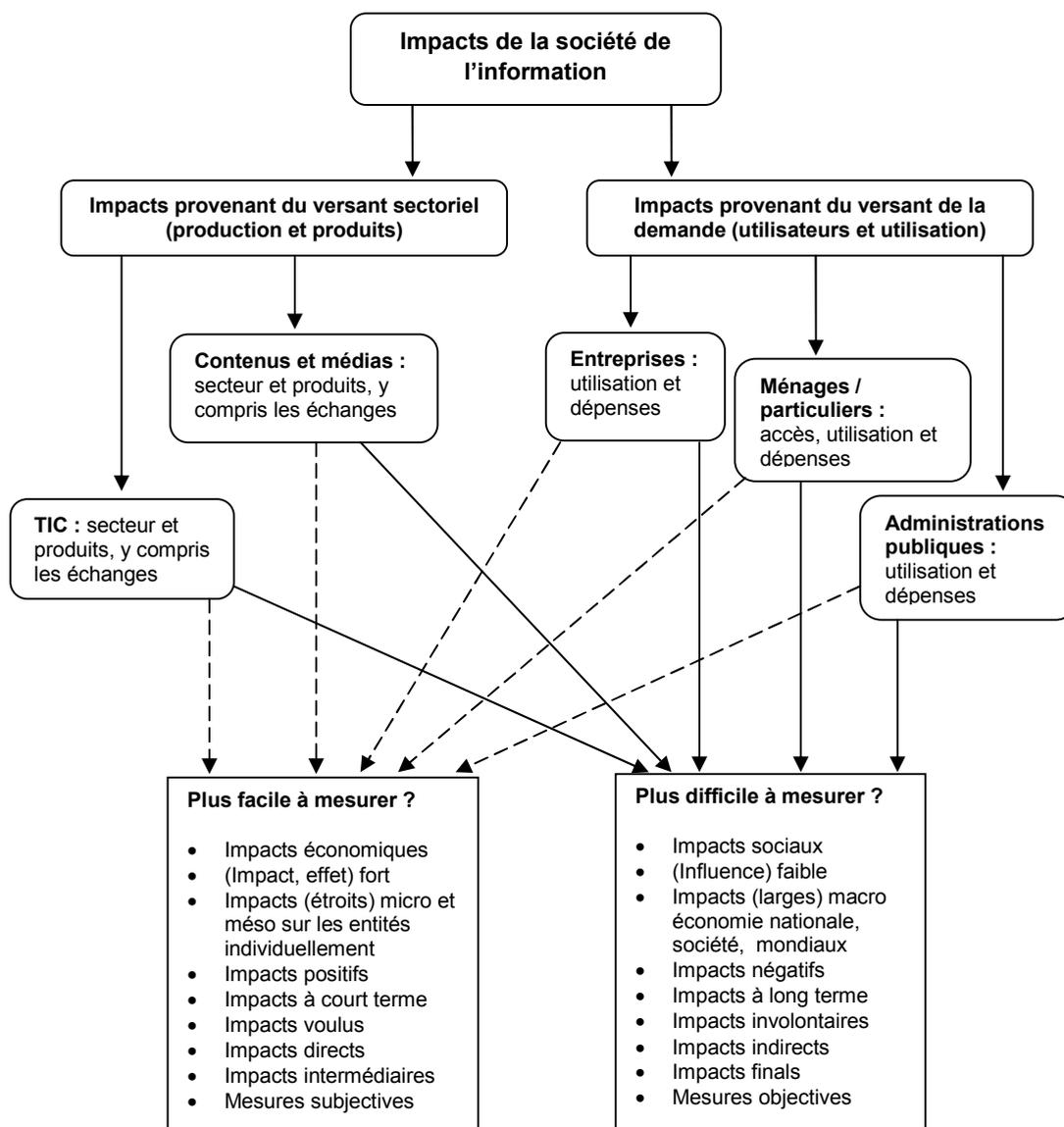


Figure 9 : Modèle de mesure des impacts de la société de l'information



Sources : OCDE, janvier 2008.

Ce modèle général de mesure des effets des TIC dans la société de l'information reflète que tout aspect de la société de l'information comporte des indicateurs de développement. Ainsi, les experts de l'OCDE estiment qu'on peut s'intéresser aux impacts de l'utilisation et de la production des TIC sur les entités, sur l'économie et sur la société ; aux impacts de l'utilisation et de la production de contenus (en particulier, les contenus « électroniques » ou « numériques » qui n'existent que grâce aux TIC, ou encore à l'influence d'autres facteurs sur les impacts des TIC, par exemple les compétences et l'innovation, cofacteurs importants de l'impact des TIC sur les performances des entreprises. Parmi ces facteurs, il y a l'environnement national des politiques et réglementations, mais aussi les relations à l'international.

Il existe deux catégories de « versants » pour appréhender les effets des TIC dans la société contemporaine. Le premier est dit « versant sectoriel » et renferme les domaines des TIC, des médias, de la production de contenus ainsi que tous les échanges qui y ont cours. Le second versant, celui de la demande, est plus large et se compose du secteur des entreprises, des administrations publiques et des ménages et particuliers. Chacun de ces versants reflète des impacts induits par les TIC et qui se présentent à la fois comme étant simples et complexes. Par exemple, s'il est facile de mesurer les effets économiques de l'usage du téléphone mobile chez les individus, il l'est moins quand on considère les impacts sociaux chez la même cible d'observation. Il en est de même pour les mesures subjectives et objectives pour les mêmes catégories d'utilisateurs. Mais cette complexité et cette diversité des impacts des TIC comportent aussi des avantages et des inconvénients. En effet, elles sont révélatrices d'une part de l'intérêt porté au « phénomène » des TIC, et d'autre part de la difficulté à mesurer les impacts des celles-ci.

L'Union Internationale des Télécommunications (UIT), en expliquant cette difficulté à mesurer les effets des TIC, établit une comparaison entre ces outils et l'électricité. Selon elle, « *la difficulté vient en partie du fait que les TIC, tout comme l'électricité, sont des technologies « de base » ou « polyvalentes », ce qui signifie que leur utilisation et leur incidence sont omniprésentes mais qu'il est néanmoins difficile de les mesurer parce qu'elles ont essentiellement un caractère indirect. Ce n'est pas l'électricité en soi ou encore les TIC qui influent principalement sur l'économie et la société mais la façon dont elles sont utilisées pour transformer l'organisation, les processus et les comportements* »⁵⁹¹. Une dernière raison majeure explicative à mettre à contribution est le fait que tout impact d'un facteur sur un autre est difficile à mettre en évidence, étant donné qu'une corrélation positive n'est pas aisément attribuable à une relation de cause à effet.

Si on peut facilement se convaincre que l'utilisation des TIC peut participer au développement économique et social, il convient aussi de relever le caractère mystificateur des raisonnements qui popularisent l'idée que le simple fait de connecter une personne à Internet, par exemple, va provoquer de façon mécanique un processus conduisant cette personne à échapper à sa condition de pauvreté. L'observateur de terrain peut bien constater que certains projets ont des impacts positifs et que d'autres demeurent inachevés ou n'ont tout simplement pas d'effets remarquables. C'est pour cette raison que Daniel Pimienta⁵⁹² fustige quelques manques de

⁵⁹¹ UIT, 2006, op. cit.

⁵⁹² Daniel Pimienta, « Fracture numérique, fracture sociale, fracture paradigmatique », juillet 2007, Traduction de l'espagnol par Anneflora Lemoulinier, Union Latine. [En ligne] : http://funredes.org/mistica/francais/cyberotheque/thematique/fracture_paradigmatique.pdf

sérieux de jugement et met en garde contre les erreurs d’approche, susceptibles de se révéler graves surtout lorsqu’elles sont commises par des décideurs politiques.

Quels critères permettent de différencier les projets TIC pour le développement qui ont un impact positif de ceux qui n’en produisent pas ? Est-il possible d’identifier les facteurs qui permettent aux politiques publiques en matière de société de l’information ou aux projets de TIC pour le développement d’avoir un effet concluant sur la société ?

Par rapport à ce questionnement, Daniel Pimienta⁵⁹³ estime que l’élément déterminant à prendre au sérieux, au-delà d’être efficace dans la formulation de politiques et la gestion de projets, est la question de l’approche même du projet. L’hypothèse qui sous-tend sa position se décline en trois axes. Premièrement, l’auteur pense qu’« *une approche centrée sur la technologie a toutes les chances de conduire à l’échec* ». Deuxièmement, il estime qu’« *une approche centrée sur les contenus et les applications permet de garantir des produits, mais peut se révéler insuffisante quant aux changements sociétaux attendus* ». Enfin, il stipule qu’« *une approche centrée sur le changement de paradigme est la clef du succès pour obtenir un impact social positif* ». En passant en revue cette hypothèse triple, l’auteur a abouti à trois catégories de perceptions et d’approches. Cf. tableau 6.

Tableau 6 : Perceptions et approches TIC / Développement

APPROCHES	TIC pour TIC	TIC pour Développement	TIC pour Développement Humain
Point d’entrée	Accès	Information	Connaissance
Champ d’action	Spécifique	Général	Holistique
Économie	Consommation	Usage	Production
Évaluation	Résultats	Usage	Impacts
Gestion de projet	Résultats	Produits	Processus
Modalité	Du haut vers le bas	Consultative	Participative
Général	Technologie	Application	Paradigme

Source : D. Pimienta, 2007.

⁵⁹³ Daniel Pimienta, juillet 2007, op. cit.

Le tableau 6, ci-dessus, permet de mesurer l'approche d'un projet générique en matière de société de l'information ou d'un projet spécifique de TIC pour le développement. Selon Daniel Pimienta, il suffit de placer les points d'approche correspondants et d'évaluer la position du projet en fonction des points établis. Trois types d'approche sont identifiés :

- La première approche – « *TIC pour TIC* » – est celle qui considère les TIC comme une finalité. Soutenue par l'objectif explicite d'installer la technologie ou par la croyance implicite que le processus du bas vers le haut pourra s'exécuter automatiquement, elle accorde un intérêt particulier aux infrastructures⁵⁹⁴. Elle conduit généralement à un mauvais usage des ressources étatiques (ou internationales), soldé par un écran de fumée sur les besoins réels en développement. Ses résultats sont présentés souvent en termes d'ordinateurs installés et de bande passante disponible... sans trop se soucier de l'utilisation réelle et effective des TIC et encore moins de leur impact sur la société ;
- La seconde approche – « *TIC pour le Développement* » – consiste à intégrer les TIC comme outil au service du développement. Cette approche dépasse clairement la vision technologique et repose sur les contenus et les applications, prenant en compte les éléments indispensables à l'accompagnement de l'usage. Pour critique, cette vision est très en vogue dans le domaine traditionnel de la coopération internationale, et tend à ignorer la contradiction majeure qui consiste à parler d'une société de l'information dont l'élément central est les relations en réseaux, sans changer le paradigme tellement désuet du fonctionnement de la coopération internationale en faveur des relations du même type ;
- La troisième approche – « *TIC pour le Développement Humain* » – est orientée sur l'infoculture⁵⁹⁵, la collaboration et les processus participatifs. Son essence réside dans le fait que les TIC sont, au-delà d'un simple outil au service du développement, le facteur catalyseur et facilitateur des changements profonds dont la société a besoin.

Assez souvent, les recherches académiques sur la capacité des TIC à contribuer à la réduction de la pauvreté « *insistent davantage sur leurs impacts macroéconomiques que sur*

⁵⁹⁴ L'« infrastructure » (de TIC) est définie, à la suite de Daniel Pimienta (juillet 2007, *op. cit.*), comme des « *dispositifs qui permettent la transmission du signal (comme les lignes, les micro-ondes, les satellites), son transport (comme les protocoles de communication et les dispositifs de routage), ainsi que le matériel informatique et les programmes impliqués dans le transport de l'information (systèmes d'exploitation, au sens large du terme et protocoles de communication), qui arrive à l'utilisateur, que ce soit par des dispositifs propres d'accès ou par des dispositifs partagés dans une communauté (télécentres)* ».

⁵⁹⁵ Par « infostructure », on entend « *les contenus et les applications qui sont hébergés, exécutés et auxquels on accède via l'infrastructure. Cela inclut les programmes, les bases de données et les sites web qui résident sur les serveurs du réseau. Il est évident qu'une structure de communication doit venir compléter la structure d'information ; c'est ce que l'on pourrait nommer le concept de « commustructure », lequel comprend les communautés virtuelles, que, pour des raisons pratiques, nous incluons dans le concept d'infostructure* ». Source : D. Pimienta, juillet 2007, *op. cit.*

leurs conséquences microéconomiques et microsociales. Il se pose alors la question de savoir si la croissance induite par les TIC serait pro-pauvre »⁵⁹⁶. Il semble opportun, pour répondre à cette question, d'essayer de savoir si et dans quelle mesure l'effet des TIC consiste en un changement économique et social de nature « horizontale », c'est-à-dire capable de diffuser la croissance dans l'ensemble des segments de la société ou, au contraire, s'il est de nature spécifiquement sectorielle. Or, il ressort de la plupart des recherches que les TIC affichent non seulement une dynamique très soutenue en tant que secteur industriel spécifique, mais aussi une capacité considérable de contribuer à la croissance d'autres secteurs, fort dotés aussi bien de technologie que d'input traditionnels.

Évaluer la contribution spécifique des TIC à l'amélioration durable du bien-être des communautés, tout en cherchant à mettre en évidence la contribution des TIC dans le processus de réduction de la pauvreté paraît par conséquent une tâche stimulante. Cela est d'autant plus intéressant que les promoteurs de projets TIC, et en particulier le monde de la coopération internationale, adoptent depuis quelques années, une approche résolument orientée sur les « TIC pour le Développement » et commencent à parler de « TIC pour le Développement Humain », même si les mots ne reflètent pas toujours toute la profondeur des concepts.

2 - Le poids économique et social des télécommunications

Il existe donc bien des méthodologies pour mesurer les retombées de l'utilisation des TIC dans les sociétés. A l'échelle internationale, plusieurs indicateurs ont été définis par quelques institutions. La Banque Mondiale, par exemple, a fourni deux indicateurs à savoir le *Knowledge Economy Index (KEI)* et *Knowledge Index (KI)*. L'indicateur KI est calculé en fonction de trois critères : le niveau d'innovation, l'éducation et l'organisation du secteur des TIC. Quant à l'indicateur KEI, il dispose d'un critère supplémentaire, en l'occurrence l'encouragement à l'investissement dans le domaine des TIC⁵⁹⁷. Un autre indicateur est l'« Indice d'Occasion TIC » ou *ICT-OI (ICT Opportunity Index)*, calculé par l'UIT. Cet indice est la synthèse de deux autres indices, à savoir le *Digital Access Index (DAI)* calculé aussi par l'UIT et le *Digital Divide Index (DDI)* évalué par ORBICOM, le réseau international des chaires UNESCO en communication⁵⁹⁸. Le calcul de ces indices s'effectue à partir de critères reflétant la densité informatique, mais aussi le niveau d'éducation dans un pays. Sont pris en compte le nombre de postes de télévision dans

⁵⁹⁶ Ramata Thioune, *TIC, croissance économique et pauvreté*, CRDI, Consortium pour la Recherche Économique et Sociale, mars 2003.

⁵⁹⁷ Derek H. C. Chen et Carl J. Dahlman, *The Knowledge Economy, the KAM Methodology and World Bank Operations*, Washington DC, The World Bank, octobre 2005. [En ligne] : http://siteresources.worldbank.org/KFDLP/Resources/KAM_Paper_WP.pdf

⁵⁹⁸ Cf. George Sciadas, *L'Observatoire de la fracture numérique ... et au-delà*, Québec, Orbicom, 2003. [En ligne] : http://www.orbicom.ca/media/projets/ddi2002/2003_dd_pdf_fr.pdf

les foyers, le nombre d'utilisateurs d'Internet haut débit, le nombre d'ordinateurs personnels, etc. L'indice *Digital Opportunity Index (DOI)* est également défini par l'UIT. Il diffère de l'indice *ICT-OI* mentionné plus haut du fait qu'il ne prend pas en considération le critère de l'éducation. En effet, le *Digital Opportunity Index* se base sur 11 indicateurs de TIC, regroupés en 3 groupes : « l'occasion », « l'infrastructure » et « l'utilisation »⁵⁹⁹. Le Forum Economique Mondial (FEM) a aussi mis en œuvre « l'indice de l'état de préparation à l'ère des réseaux », *Network Readiness Index (NRI)*. Cet indice mesure la capacité d'un pays à bénéficier du développement du secteur des TIC. Son évaluation pour un pays passe par une analyse de l'état des TIC sous trois angles : le contexte général dans lequel s'inscrivent les TIC aux plans commercial, réglementaire et des infrastructures ; la capacité des trois partenaires principaux – gouvernements, entreprises et particuliers – à utiliser les TIC et à en tirer parti ; et enfin, leur utilisation effective des TIC les plus récentes⁶⁰⁰.

Le constat à faire est que les indicateurs destinés à mesurer la progression des TIC et le développement de la société de l'information sont nombreux⁶⁰¹. Cependant, le problème commun qui se pose dans le cas de tous ces indices est l'absence de données appropriées. Ce problème est d'autant plus difficile que dans beaucoup de pays, notamment en Afrique, il est rare de trouver une structure spécialisée dans les statistiques concernant les TIC et à même de fournir périodiquement des données chiffrées utilisables soit pour les mesures du niveau de

⁵⁹⁹ Cf. <http://www.itu.int/ITU-D/ict/doi/index.html>

⁶⁰⁰ Cf. <http://www.weforum.org/gitr>

⁶⁰¹ La liste des indices que nous avons cités comme exemples n'est d'ailleurs pas complète. D'autres types d'indicateurs existent, notamment l'indice de la société de l'information (*Information Society Index, ISI*), élaboré par World Paper et qui est l'un des tous premiers indices définis dans ce domaine (consulter : <http://www.idc.com/groups/isi/main.html>) ; et l'indice des impératifs de la connaissance, the *Knowledge Imperative Index (KIX)*, élaboré par le Conseil national des technologies de l'information (NITC) / MIMOS Berhad de Malaisie. Ce dernier indice comporte deux aspects : un aspect qualitatif et un aspect quantitatif. L'aspect qualitatif couvre, pour un pays donné, les projets, les programmes, les règlements et les conférences annuelles relatives aux TIC et au développement de la société de la connaissance. Les rapports annuels, des plans nationaux de développement, la production de documents scientifiques, etc. participent également de la définition de la dimension qualitative des progrès réalisés par un pays en matière de TIC. Quant à l'aspect quantitatif du KIX, il couvre des mesures statistiques sur les TIC et le développement de la société de la connaissance (consulter http://www.ilo.org/public/english/employment/skills/hrdr/init/mal_3.htm). Toutefois, le statisticien Ramasamy Ramachandran du MIMOS Berhad, Technology Park (Malaisie) a averti que le problème commun qui se pose dans le cas de tous ces indices est l'absence de données appropriées. Selon lui, « il ne sera possible de produire les données voulues régulièrement de manière significative et exhaustive, que si le système national de statistique prend des initiatives en ce sens. Par conséquent, il est absolument nécessaire que les membres de la communauté statistique mondiale unissent leurs efforts et entreprennent de manière concertée des recherches afin de mettre en place un système statistique adapté à l'ère de l'information et de définir les mesures agrégées connexes. Il est essentiel qu'une telle collaboration s'instaure au sein de la communauté statistique mondiale pour que l'on puisse établir une liste de paramètres communs et variables communes en vue de mettre au point, à des fins de comparaison internationale, des mesures composites analogues à l'Indice de développement humain (IDH) ou à l'Indicateur de la participation des femmes (IPF) ». Cf. Ramasamy Ramachandran, « Le système statistique national à la croisée des chemins : Passage à un système statistique adapté à la civilisation de l'information », Communication à l'Atelier conjoint de statistique sur le suivi de la société de l'information: données, mesures et méthodes, CEE-ONU/CNUCED/UNESCO/UIT/OCDE/Eurostat, 8 et 9 décembre 2003 à Genève. [En ligne] : <http://www.unece.org/stats/documents/ces/sem.52/4.f.pdf>

développement de la société de l'information sur le plan national, soit pour des comparaisons à l'échelle régionale et internationale⁶⁰².

En général, lorsque des statistiques officielles concernant les TIC existent pour un pays, elles renseignent sur deux catégories d'indicateurs : les indicateurs d'impacts économiques et les indicateurs d'impacts sociaux. Les premiers renferment plusieurs niveaux d'observation comme les analyses macroéconomiques, les études sectorielles, les études au niveau de l'entreprise, et autres. Le second groupe d'indicateurs comporte des axes d'analyse tels que le travail, la santé, la part des TIC dans les dépenses des ménages, l'utilisation du temps, le capital social, les inégalités d'accès ou fracture numérique, etc. La prise en considération de tous ces indicateurs permet de mettre en évidence un certain nombre d'enjeux liés aux changements que les TIC peuvent provoquer dans les sociétés. Ces changements sont justement ceux qu'évoque Alex Mucchielli dans son ouvrage intitulé *Les sciences de l'Information et de la Communication*⁶⁰³. L'auteur se demande, par exemple, comment les TIC transforment et vont transformer *l'accès aux informations* (la presse électronique et le multimédia en ligne vont-ils détrôner les médias traditionnels ?), *l'acquisition des savoirs* (la formation à distance et l'apprentissage par ordinateur vont-ils révolutionner l'école et faire disparaître les universités ?), *la participation aux débats de société ou de l'entreprise* (les échanges d'idées sur les forums, la prise d'informations sur les intranets, le vote électronique citoyen, vont-ils changer les modalités de participation des individus ?), *les modalités d'achat* (les achats en ligne, la publicité en ligne et les essais virtuels des produits, vont-ils révolutionner la production, la vente, l'après vente ?), *les loisirs* (le choix possible de nombreuses activités sur Internet : jeux, films, visites virtuelles, etc., va-t-il transformer l'industrie des loisirs ?), *le travail* (le "télétravail" va-t-il permettre la revitalisation des zones rurales ?, l'usage des logiciels de travail collectif va-t-il remettre en cause les structures organisationnelles ?) ». Il apparaît clairement à travers ces interrogations d'Alex Mucchielli l'importance des enjeux de l'accès, de l'usage, du partage, de l'acquisition et de l'appropriation des TIC par tous dans le monde moderne.

De la même façon, les instances chargées de la production de données statistiques concernant les TIC au Sénégal⁶⁰⁴ fournissent périodiquement des indicateurs permettant de procéder à l'évaluation de la contribution du secteur des TIC à l'économie nationale, par la

⁶⁰² A titre d'illustration, on peut se référer au record établi en 2008 par le Forum économique mondial (FEM) à travers le *Network Readiness Index*, et qui n'a concerné que 127 pays à travers le monde, dont moins de 30 Etats africains. Cf. FEM, *The Networked Readiness Index 2007–2008 ranking*. [En ligne] : <http://www.weforum.org/pdf/gitr/2008/Rankings.pdf>

⁶⁰³ Alex Mucchielli, 2006, *Les sciences de l'Information et de la Communication*, 4^e édition, Paris, Hachette Supérieur, 160 pages.

⁶⁰⁴ Principalement l'Agence de Régulation de Télécommunications et des Postes (ARTP), l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), la SONATEL.

détermination des agrégats du secteur à savoir notamment la part du secteur des TIC dans le PIB, les investissements en TIC, la création d'emplois directs et indirects, la participation du secteur privé au niveau des agrégats du secteur des TIC. Dans cette optique, l'ARTP souligne à propos d'un rapport titré *Etat des lieux du secteur des télécommunications au Sénégal en 2007* que ce document « *se veut une source d'informations à l'endroit des autorités, des acteurs du secteur et du grand public. Il constitue un élément de transparence dans la mesure où il met à la disposition de tous, des éléments chiffrés, fiables et réguliers, d'un secteur dont le suivi est rendu difficile en raison des enjeux, du caractère évolutif marqué par l'arrivée de nouveaux acteurs, des services diversifiés, de la politique tarifaire des opérateurs et fournisseurs de service* »⁶⁰⁵.

2 – 1 – Les indicateurs d'impacts économiques

Les télécommunications jouent un rôle considérable dans l'amélioration des principaux indicateurs macroéconomiques et pour le développement de l'activité économique et sociale du Sénégal. Elles représentent un secteur stratégique dans le processus de création de la richesse nationale. L'importance accordée par les autorités publiques à ce secteur est perceptible à travers la lecture de quelques actes de grande portée posés par ces autorités dans le but de stimuler la croissance de ce secteur et d'en faire un levier solide du développement économique.

La Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) en est un exemple. Ce projet que Jean-Michel Severino, Directeur général de l'Agence française de développement (Afd), a qualifié d'« *impressionnant, ambitieux et unique en Afrique* »⁶⁰⁶, est une initiative qui, selon l'ancien Premier ministre Macky Sall, vise d'une part à « *diminuer les multiples fractures qui entravent le développement du Sénégal, retardent l'avènement d'un progrès social harmonieux et une répartition équitable des richesses* », et d'autre part à « *jeter les bases d'une économie sénégalaise plus compétitive, davantage tournée vers l'exportation et mieux ancrée dans l'économie mondiale* »⁶⁰⁷.

S'adressant à la presse lors des étapes d'explication et de vulgarisation de la SCA, l'actuel Premier ministre Hadjibou Soumaré a précisé qu'« *avec la mise en œuvre de ce dispositif d'appui au secteur privé, inspirées des meilleures pratiques à travers le monde, le gouvernement a décidé de faire de la dynamique de croissance accélérée observée depuis 1994 non pas un motif de satisfaction, mais une opportunité pour créer les conditions d'une transformation de*

⁶⁰⁵ ARTP, juin 2008, *Etat des lieux du secteur des télécommunications au Sénégal en 2007*, op. cit., p. 4.

⁶⁰⁶ http://www.seneweb.com/news/engine/print_article.php?artid=3597

⁶⁰⁷ http://www.seneweb.com/news/engine/print_article.php?artid=3597

l'appareil de production et d'une diversification des ressources de la croissance »⁶⁰⁸. Ce défi, la stratégie de croissance accélérée doit l'atteindre en particulier pour la période 2006-2015 afin de permettre au Sénégal d'atteindre les objectifs du développement parmi lesquels figure la réduction de moitié de la pauvreté.

Cinq grappes structurent cette stratégie : « Agriculture - Agrobusiness », « Produits de la Mer et Aquaculture », « Textile Confection », « TIC et Téléservices », « Tourisme, Industries culturelles et Artisanat d'Art ». Ces grappes seraient sélectionnées au travers d'une grille de critères comprenant entre autres « *le potentiel de croissance, le potentiel de création de valeur ajoutée, de création d'emplois et d'exportation* »⁶⁰⁹. De l'avis de Mamadou Sy⁶¹⁰, « *les TIC et les téléservices présentent, parmi les cinq domaines prioritaires définis en grappes, le maximum de potentialités pour faire du Sénégal un pays émergent et pour atteindre les objectifs de la SCA* ».

Si l'on se réfère au document rendu public par la Primature⁶¹¹, la vision définie dans la grappe « TIC et Téléservices » de la SCA consiste, à l'horizon 2015, à faire du Sénégal émergent un acteur pivot en matière de fourniture et d'utilisation intensive dans tous les secteurs, de services innovants basés sur les des technologies. L'ambition est aussi de faire de ce pays une destination de prédilection des Investissements Directs Etrangers (IDE), le secteur des télécommunications devenant alors un puissant levier de création d'emplois et contribuant à hauteur de 15% à la formation du PIB. Dans cette perspective, un certain nombre de mesures, à la fois correctives et amélioratives, devront être mise en œuvre. Il est notamment envisagé d'améliorer l'infrastructure existante par la création des « *bâtiments intelligents prêt à l'emploi* » et par la réalisation des « *projets de Cybervillage et du parc technologique* ». Il est en outre question de refaire le retard en matière de formation des cadres supérieurs⁶¹², d'accroître le nombre de formations continues et de courte durée jugé actuellement notoirement insuffisant, et de mettre de l'ordre dans le désordre apparent du secteur de la formation professionnelle privée. Le déroulement de ce plan d'action a été calé sur la période 2007-2010, pour un coût total estimé à 96,3 milliards de FCFA d'investissements publics et 421 milliards de FCFA d'investissements privés. Les retombées escomptées devront être une contribution de la grappe au PIB (10% en

⁶⁰⁸ Mamadou Guèye, « Croissance accélérée : la Stratégie dans sa phase d'explication », *Le Soleil*. [En ligne] : http://www.lesoleil.sn/article.php?id_article=8027

⁶⁰⁹ Primature (République du Sénégal), *Stratégie de Croissance Accélérée*, Présentation résumée, Réunion du Comité National de Pilotage, vendredi 26 janvier 2007, p. 6.

⁶¹⁰ Mamadou Sy, « Stratégie de croissance accélérée au Sénégal : Les défis des technologies de l'information et des téléservices », in *Le Soleil*, 16 septembre 2005.

⁶¹¹ Primature (République du Sénégal), janvier 2007, op. cit.

⁶¹² La formation d'au moins 10 000 spécialistes des TIC est une des conditions essentielles de développement de la grappe « TIC et Téléservices ».

2010 et 15% en 2015), à la création d'emplois (120 000 en 2010 et 240 000 en 2015) et à la formation de spécialistes en TIC et Téléservices (4 500 en 2010 et 10 000 en 2015).

Pour le moment, par contre, le potentiel, les performances ainsi que l'apport du secteur des TIC à l'économie nationale peuvent se définir essentiellement en ces termes :

- **L'éligibilité des Téléservices au Code des investissements** : à l'article 2 de la *Loi n°2004-06 portant Code des Investissements*⁶¹³, qui précise les secteurs d'activités éligibles à celui-ci, il est expressément cité les Téléservices au même titre que la santé, l'éducation et la formation, le montage et la maintenance d'équipements industriels, les transports aériens et maritimes, etc. Il est important de souligner que l'éligibilité au Code des investissements permet de bénéficier de plusieurs avantages dans le cadre de la création d'une activité dans certains secteurs économiques, dans certaines régions et sous certaines conditions. Ce Code offre des avantages sur le plan social, fiscal et douanier. Par exemple, en dehors des garanties "classiques" de liberté de transfert des capitaux et des revenus et d'égalité de traitement des nationaux et étrangers face à l'administration et pour l'accès au droit de propriété, des avantages sont accordés aussi bien à l'investissement qu'à l'exploitation. Aussi, des avantages spécifiques complémentaires sont prévus pour les PME, les entreprises valorisant les ressources locales, ainsi que celles développant l'innovation technologique. C'est donc là une opportunité ouverte pour le secteur des téléservices de jouer le rôle qui lui est attribué ;

- **L'importance des investissements dont le secteur des télécommunications est la cible** : selon l'ARTP, « dans un secteur d'infrastructures comme celui des télécommunications, les investissements constituent pour les opérateurs et fournisseurs de service des éléments clé de la pérennité de leurs entreprises, mais également des facteurs importants de croissance, interne comme externe, d'innovation et de performance »⁶¹⁴. Au total, les investissements des opérateurs de télécommunications représentent, selon la même source, 11,7% des investissements privés au Sénégal, soit en valeur absolue 99 milliards FCFA sur 840 milliards FCFA. Entre 2006 et 2007, l'investissement a augmenté de 4%, portant la somme injectée par les opérateurs dans ce secteur à 100 milliards FCFA. La plus grande partie (plus de 75%) de ces investissements concernent le segment du mobile et sont destinés à l'extension de la capacité des réseaux d'accès et à la densification des différentes activités techniques liées aux réseaux. Pour ce qui est du marché du fixe, les fonds injectés

⁶¹³ République du Sénégal, *Loi n°2004-06 portant Code des Investissements*, Dakar, le 06 février 2004.

⁶¹⁴ ARTP, juin 2008, op. cit. p. 17.

servent essentiellement au développement de la téléphonie rurale, la modernisation et la rénovation du réseau fixe de la SONATEL ;

▪ **La contribution du secteur des télécommunications au PIB** : la part contributive des télécommunications à la formation du Produit Intérieur Brut est importante et ne cesse de croître. Alors qu'elle était de 2,6% en 1996 d'après Olivier Sagna⁶¹⁵, elle a augmenté de façon substantielle pour se situer à plus de 6% depuis 2004 selon les chiffres contenus dans le soixantième numéro du *Bulletin d'analyse sur les Technologies de l'Information et de la Communication*⁶¹⁶ édité par OSIRIS. En réalité, les télécommunications ont pris une part importante dans l'économie de beaucoup de pays du continent africain, une part à laquelle il faudrait d'ailleurs ajouter celle difficilement calculable de l'économie informelle. A en croire Henri Tchong, le Vice-Président de *BearingPoint* France, « en moyenne, les télécoms (en grande majorité les services mobiles) représentent 5 % du PIB du continent avec des pointes à 10 % dans des pays comme la Namibie, l'Ethiopie ou la Zambie à comparer aux 2,9% en Europe »⁶¹⁷. L'exemple du Nigéria, le pays le plus peuplé d'Afrique avec ses 140 millions d'habitants, paraît tout aussi illustratif. Douada Aliyou⁶¹⁸ rapporte qu'« en moins de six ans, les télécommunications ont attiré 15 milliards de dollars d'investissements directs étrangers, contribuant ainsi à hauteur d'environ 34% au PIB et devançant assez largement le secteur du pétrole qui ne représente que 13 % du PIB de ce géant africain » ;

▪ **La contribution du secteur des télécommunications à la création de richesses et d'emplois** : d'importants revenus sont tirés annuellement des activités de télécommunications au Sénégal. Selon l'ARTP⁶¹⁹, le chiffre d'affaires global généré par les services fixes, mobiles et Internet en 2007 a enregistré une croissance en valeur de près de 21%, allant de 439 milliards FCFA en 2006 à 529 milliards FCFA à la fin 2007, ce qui classe les télécommunications parmi les secteurs les plus dynamiques du tertiaire. En termes de redistribution des richesses créées, ce secteur occupe aussi un pan important de la population nationale. Par exemple, à la fin de l'année 2007, près de 2 100 salariés avaient été recensés chez les opérateurs, dont 1 683 emplois auprès de l'opérateur fixe (la SONATEL) et 415 emplois auprès des opérateurs mobiles (Orange et TIGO). En valeur, et comparativement à 2006, le taux de création d'emplois pour 2007 avait cru de 9,27% sur le segment du fixe et de

⁶¹⁵ Olivier Sagna, 2000, op. cit. p. 31.

⁶¹⁶ Batik n° 60, juillet 2004.

⁶¹⁷ Henri Tchong, « Les télécoms en Afrique : un pas de plus pour le développement ? », le 31 août 2008. [En ligne] : <http://www.journaldunet.com/expert/30785/les-telecoms-en-afrique---un-pas-de-plus-pour-le-developpement.shtml>

⁶¹⁸ Daouda Aliyou, « Nigéria - Le téléphone mobile rapporte plus que le pétrole », 27 novembre 2008. [En ligne] : <http://www.osiris.sn/article4074.html>

⁶¹⁹ ARTP, juin 2008, op. cit. p. 16, 18 et 19.

36% sur celui du mobile. A côté de ces emplois permanents, les opérateurs ont également recours à 458 intérimaires. Mais le constat effectué par Annie Chéneau-Loquay dans un article paru en 2004 dans l'*Annuaire Français de Relations Internationales* et selon lequel en Afrique « *activités formelles et informelles s'imbriquent et les processus "d'informalisation" ont tendance à se développer plus rapidement que l'utilisation de l'informatique* »⁶²⁰ s'applique tout à fait au cas du Sénégal. En effet, dans ce pays, « *l'exploitation des réseaux de télécommunications ouverts au public associé à la fourniture de services Internet représentent juste à peu près 0,61% des emplois formels* »⁶²¹. Cependant, en dehors des opérateurs, les autres acteurs du secteur participent aussi à la création d'emplois. Entre autres activités, il y a les centres d'appels et de contacts qui se développent de plus en plus au Sénégal et qui emploient près de 3 000 salariés. Il y a aussi la fourniture de services ADSL qui occupe plus d'une centaine de personnes ; l'exploitation des télécentres, des cybercafés et des « caisses du mobile », ainsi que la revente de cartes de recharge de crédit qui engendrent la création de quelques 15 000 à 20 000 emplois. Sans parler des activités de réparation, de vente d'accessoires ou encore d'autres occupations entraînées par le développement des services à valeur ajoutée. Aux emplois directs s'ajoutent donc toutes les activités que permettait le développement du téléphone fixe et que permettent aujourd'hui l'Internet et le portable. Des études ont rapporté que des chômeurs ont, grâce aux TIC, trouvé une porte de sortie. Même si, pour la plupart, il s'agit d'emplois précaires⁶²².

2 – 2 – Les indicateurs d'impacts sociaux

Tout comme l'OCDE l'a fait remarquer à travers le « modèle de mesure des impacts la société de l'information » qu'il a défini, les effets de l'usage des TIC sur le plan social sont plus difficiles à définir et à quantifier. S'il est courant de lire dans les écrits ou d'entendre à travers les médias que les TIC facilitent la vie des utilisateurs, il paraît plus inhabituel d'en lire ou d'en entendre des éléments de démonstration formels. Est-ce en permettant d'atténuer les contraintes de la distance physique que les technologies améliorent les conditions de vie des usagers ? Est-ce en créant une aspiration de la société à un débat citoyen, ou encore en incitant par leur construction en réseau et leur interactivité à un croisement des compétences au sein de la société

⁶²⁰ Annie Chéneau-Loquay, 2004, « Comment les NTIC sont-elles compatibles avec l'économie informelle en Afrique ? » in *Annuaire Français de Relations Internationales 2004*, Vol. 5, Paris, La Documentation Française, p. 348.

⁶²¹ ARTP, juin 2008, op. cit. p. 18.

⁶²² Consulter à ce propos les mémoires de Ibrahima Sylla (2004), Abdou Ndao (2008) et Idrissa Ndiaye (2008) et l'article d'Olivier Sagna (2008) : si le secteur des TIC génère des richesses importantes, comme en témoignent les bénéfices colossaux réalisés annuellement par la SONATEL, il est faiblement créateur d'emplois ou propose des emplois précaires et souvent mal rémunérés à l'image de ceux proposés par les centres d'appels, les télécentres ou encore la revente de cartes téléphoniques prépayées.

? La liste des vertus dévolues aux TIC paraît longue mais il existe un manque considérable de recherches et de bases scientifiques susceptibles de valider et de contenir durablement cet enthousiasme.

La mesure des effets sociaux des TIC attire très peu l'attention des chercheurs, mais surtout des structures chargées de la production des statistiques officielles. Dans aucun rapport de l'ARTP, de l'ANSD ou encore de la DPEE pour ne citer que ces institutions, il n'est fait mention de la manière dont les TIC modifient la façon dont les utilisateurs agissent, notamment comment et où ils travaillent ; ce qu'ils étudient et les emplois qu'ils exercent ; comment ils mènent leurs activités quotidiennes comme leurs achats, leurs opérations bancaires ou leurs relations avec les administrations publiques ; comment ils dépensent leurs revenus (quelle est la part des dépenses consacrées aux TIC) ; à quoi ils consacrent leur temps ; comment ils obtiennent des informations sur divers sujets comme l'actualité ou la santé ; comment ils communiquent avec leur famille et la collectivité ; etc. Seuls quelques travaux académiques, et en particulier des mémoires de maîtrise, prennent en compte ce type de préoccupations. Cependant, dans la mesure où les étudiants observent des échantillons d'utilisateurs assez restreints, les résultats de ces recherches ne se prêtent pas sinon avec beaucoup de précautions à une interprétation généralisable.

Si les TIC ont des impacts larges sur la société, comment expliquer le fait que les questions concernant les effets sociaux de ces outils soient moins bien définies et prises en compte ? Ce manquement pourrait provenir de la difficulté à traiter certaines questions, de nature plus subjective, comme : « les TIC sont-elles bénéfiques à notre société ? ». Cette question considère les impacts finals plutôt que les impacts intermédiaires sur la société, or les effets sociaux des TIC sont généralement de nature intermédiaire⁶²³. La question comporte par ailleurs des aspects plus variés que les questions économiques fondamentales de la productivité et de la croissance. Par conséquent, elle peut rester sans réponse, tout comme elle autorise des réponses trop générales sinon tout simplement évasives. Une autre difficulté peut être liée au manque de séparation évidente entre les impacts sociaux et économiques. En effet, la plupart des sujets que l'on considère comme « sociaux » ont aussi des implications économiques, et réciproquement.

De manière générale, bien que le secteur des TIC soit « florissant » au Sénégal, il « contribue peu au développement social ». Olivier Sagna⁶²⁴ estime à cet effet que « *l'impact des nouveaux services a été particulièrement faible sur le plan social, notamment en ce qui*

⁶²³ Il semble plus intéressant d'apprécier, par exemple, l'impact sur les modes de travail ou les changements dans la façon dont les gens étudient, que de chercher à traiter la question de savoir si le résultat est positif ou négatif pour les personnes, les collectivités ou la société dans son ensemble.

⁶²⁴ Olivier Sagna, 2008, op. cit. p. 28.

concerne les conditions de vie et de travail et les possibilités d'épanouissement individuel et collectif ». Seuls quelques prototypes d'initiatives peuvent être mis en exergue pour apprécier l'apport des TIC à l'amélioration des conditions sociales des usagers, encore que pour la plupart ces initiatives demeurent sporadiques et inaccessibles à la grande masse. C'est le cas du Système d'Information sur les Marchés (SIM). Appelé aussi *Xam Marsé*⁶²⁵ en wolof, le SIM est spécialement conçu par la société Manobi⁶²⁶ en direction de quelques groupes de population du monde rural.

Dans un article paru dans une co-publication de *NETCOM* et de *NETSUDS*, la question de l'usage du Système d'Information sur les Marchés développé par Manobi en zone rurale sénégalaise a été abordée⁶²⁷. En parlant de cet exemple, il est important de rappeler que près de 51% de la population sénégalaise vit dans les campagnes et dépend directement ou indirectement des performances du secteur primaire. Les deux tiers de la population pratiquent l'agriculture ou l'élevage. Pourtant, en dépit de sa forte demande en dispositifs d'information et de communication, le monde rural sénégalais demeure encore très peu servi en infrastructures de télécommunications. Les avancées significatives enregistrées ces dernières années dans le domaine des télécommunications dans ce pays n'ont guère permis de redresser la situation. De fait, le problème de l'accès aux TIC dans ces zones reste toujours d'actualité. *Xam Marsé* est l'un des services que Manobi a mis en œuvre pour tenter d'améliorer le sort des populations vivant dans ces zones. C'est aussi le service qui a le plus de succès auprès de la clientèle de cette société⁶²⁸. Sa particularité réside sur deux facteurs principaux. Le premier facteur est qu'il utilise toutes les fonctionnalités de la plate-forme mises en service par Manobi, ce qui permet aux producteurs et aux intermédiaires d'y accéder et de l'exploiter de la manière qu'ils souhaitent. Le second facteur est relatif au fait que l'offre de services est transparente pour les usagers. En

⁶²⁵ Littéralement « connaître le marché » en *wolof*, une langue nationale parlée par plus de 80% de la population sénégalaise.

⁶²⁶ Manobi France (basée à Montpellier) et la Sonatel (opérateur historique de télécommunications au Sénégal) ont conjointement créé, en décembre 2002, Manobi Sénégal qui est ainsi leur filiale commune, détenue à 66% par le premier groupe et à 34% par le second. Manobi exploite en même temps les technologies et les services de la plate-forme Mobile et Internet multimodale - WAP, Internet fixe et mobile, SMS, etc. - susceptibles de s'intégrer dans n'importe quel réseau mobile. Grâce à cette solution, chaque utilisateur dispose de la possibilité d'accéder en mode sécurisé à son bureau virtuel personnel afin de bénéficier de services d'information (sur les marchés et les produits), de communication (e-mails et news), de commercialisation et d'approvisionnement (places de marché, catalogues de produits, achats en ligne) et d'assistance métier (suivi des cultures).

⁶²⁷ Cf. Ibrahima Sylla, « TIC et accès des ruraux à l'information : l'exemple du *Xam Marsé* de Manobi au Sénégal », in *NETCOM*, vol. 22 (2008), n° 1-2 & *NETSUDS*, vol. 3 (2008), pp. 87-108.

⁶²⁸ Manobi développe aussi d'autres services tels que la Géolocalisation (système de positionnement cartographique en temps réel des camions des sociétés de transport par exemple, des véhicules d'urgence et de sécurité, des personnels de maintenance... alliant le réseau satellitaire de positionnement GPS aux outils classiques dont le mobile et Internet) ; le système de sécurité en mer utilisant le GPS/GSM et l'Internet pour les pêcheurs ; le service météo via le mobile pour les pêcheurs-artisans (ces derniers reçoivent sur leurs portables l'information météorologique en temps réel et peuvent lancer un SOS depuis le large), et le *Xam Marsé* pour les agriculteurs. Plus d'information sur <http://www.manobi.sn>

d'autres termes, ces derniers ne sont pas contraints à supporter les coûts de l'utilisation. En effet, Manobi ne facture pas directement à ses abonnés, mais se rémunère plutôt à partir du trafic généré auprès de l'opérateur (la SONATEL). Cette stratégie marketing confère un certain caractère de « gratuité » aux services du SIM et soumet par conséquent le système à une forte convoitise de la part des producteurs⁶²⁹. Pour garantir cette « gratuité » de l'accès aux services que propose Xam Marsé à ses abonnés, dont les revenus sont souvent modestes, Manobi a misé sur le partenariat. A ce titre, les responsables du système précisent que l'idée est de faire financer les coûts de transmission des messages par le sponsoring. Cela permet d'assurer la durabilité de l'offre de service ainsi que son modèle de gratuité pour les producteurs. Le Crédit Agricole Sénégalais, la SONATEL et la Coopération Suisse ont été les premiers à soutenir l'initiative⁶³⁰.

Pour les 5000 bénéficiaires des services de Manobi (agriculteurs, pêcheurs et intermédiaires confondus), l'intérêt des TIC tient surtout au fait qu'elles permettent de rompre l'isolement et le manque d'information : le producteur abonné à ce service reçoit tous les jours, via Internet ou sur son téléphone portable, un mail le mettant au courant de la valeur marchande de chaque produit sur les différents marchés de la capitale et de quelques villes de l'intérieur. Mieux informé sur la situation des marchés, il dispose de la possibilité d'optimiser ses déplacements par un choix plus judicieux du lieu de commercialisation le plus avantageux, tant sur le plan géographique que sur le plan financier. En chiffre, le succès du SIM de Manobi se présente ainsi : *« les agriculteurs des Niayes, par exemple, améliorent de plus de 50% par an leur prix de vente négociés directement dans les champs ou sur les marchés ; sur les 7 000 ha de terres mises en exploitation dans les Niayes, le développement des usages de ce SIM sur mobile ramènerait plus de 10 milliards de FCFA par an, soit plus de 15 millions d'euro pour les bénéficiaires désormais plus enclins à prendre en charge les rênes de leur propre développement économique et social »*⁶³¹.

Toutefois, en prenant en compte le pourcentage d'exploitants agricoles qui n'ont pas accès au service de Manobi ni aux TIC en général, il devient bien aisé d'arguer que les freins sont nombreux et que le problème reste entier. Il faut rappeler que le SIM touche principalement

⁶²⁹ L'abonnement au service se fait directement via Internet, dans le site même de la société Manobi. Il suffit pour cela de remplir le formulaire d'inscription en ligne, où le futur client est invité à fournir aux gestionnaires du système des renseignements relatifs, entre autres, à sa profession, sa domiciliation, son numéro de téléphone, la marque et le numéro de la série de son téléphone portable, le nom de l'opérateur téléphonique auprès de qui il est abonné.

⁶³⁰ Consulter le site d'OSIRIS, « Manobi lance au Sénégal un service SMS gratuit », article en ligne à l'adresse suivante : <http://www.osiris.sn/article1791.html>

⁶³¹ Mandiaye Thiombane, « Trois questions à Daniel Annerose DG Manobi », in *Nouvel Horizon*, lundi 23 mai 2005. Article en ligne à l'adresse <http://www.osiris.sn/article1804.html>

les producteurs de la zone des Niayes⁶³², il est donc géographiquement assez limité. Qui plus est, il est tout à fait évident que ce système ne résout pas les nombreuses difficultés liées au morcellement des relations entre producteurs et acheteurs, encore moins celles se rapportant au déficit voire l'absence de moyens de communication partagés et performants, à la faiblesse des performances économiques, etc.

De même, en revenant sur notre échelle de raisonnement de départ, c'est-à-dire le pays tout entier, beaucoup de problèmes peuvent être identifiés. Ces problèmes s'expriment en termes d'inégalités face à l'accès aux TIC et posent la problématique de la fracture numérique.

3 – Les inégalités face à l'accès aux TIC : la fracture numérique

Le développement des TIC est un fait remarquable. Le développement des TIC ne profite pas à tous de la même façon, c'est aussi un fait remarquable. Voici donc une façon bien ordinaire de poser la question de l'accès aux technologies et d'introduire la problématique de la fracture numérique qui comporte des implications économiques, sociales, politiques et culturelles.

La question de fracture numérique ne peut donc être confinée au thème des accès, au sens restrictif du thème. Le raisonnement ne saurait être simplificateur et superficiel, gommant alors les vrais enjeux sociétaux se rapportant à l'appropriation sociale des TIC et, par ricochet, à l'« *empowerment* »⁶³³ des personnes à l'échelle individuelle ou collective. Autrement dit, l'accès aux technologies dépend de beaucoup de facteurs, dont l'accès aux infrastructures et les compétences nécessaires à leur utilisation. Par conséquent, une multitude de dimensions, à la fois qualitatives et quantitatives, s'interpénètrent et sont à intégrer dans l'analyse d'autant que dès qu'une source d'inégalité se bouche, une autre apparaît. C'est sans doute cette idée que le géographe Mark Reinhard⁶³⁴ a tenté d'exprimer sous les terminologies de « *fracture statique* »⁶³⁵ et « *fracture dynamique* »⁶³⁶. C'est aussi ce que Manuel Castells exprimait dans son ouvrage *La*

⁶³² Les Niayes sont une bande littorale étroite et fertile s'étirant de Dakar à Saint Louis du Sénégal.

⁶³³ Terme anglais traduit par autonomisation ou capacitation, l'*empowerment*, est la prise en charge de l'individu par lui-même, de sa destinée économique, professionnelle, familiale et sociale. Comme son nom l'indique, c'est le processus d'acquisition d'un « pouvoir » (*power*), le pouvoir de travailler, de gagner son pain, de décider de son destin de vie sociale en respectant les besoins et termes de la société. L'autonomie d'une personne lui permet d'exister dans la communauté sans constituer un fardeau pour celle-ci. La personne autonome est une force pour la communauté. Source : <http://fr.wikipedia.org>

⁶³⁴ Mark Reinhard, « Dualité du territoire urbain sous l'angle de l'accès aux TIC », Communication au XLI^e colloque de l'ASRDLF, *Villes et territoires face aux défis de la mondialisation*, Dijon, 5, 6 et septembre 2005. [En ligne] : http://www.nfp51.ch/files/ArticleMkR_ASRDLF2005.pdf

⁶³⁵ Il s'agit, selon l'auteur, « de celle à laquelle il est le plus souvent fait implicitement référence, et qui est constatable à un moment donné (*fracture entre celles et ceux qui sont ou se sentent intégrés-e-s, et les autres*) ».

⁶³⁶ Il s'agit, toujours selon l'auteur, de « celle qui est une ligne de clivage sans cesse mouvante pour chaque individu (*quel que soit son degré de compétences en TIC*), et qui est liée à l'évolution constante des TIC. Vu cette dimension dynamique de la fracture numérique, les intégrés d'aujourd'hui pourront être des exclus demain – et inversement, selon les capacités d'adaptation de chacune et chacun ».

Galaxie Internet en écrivant ceci : « *il est donc fort possible que, lorsque les masses accéderont enfin en rangs serrés à l'Internet par téléphone, les élites de la planète se seront déjà retirées dans une plus haute sphère du cyberspace* »⁶³⁷. Il est important d'élucider ces enjeux.

3 – 1 – La fracture numérique : un concept de mélange

Quoiqu'il soit devenu banal de constater la forte pénétration des TIC dans les différents aspects de la vie des individus et des groupes, il importe de ne pas perdre de vue que la plus grande partie de la population mondiale n'a pas accès à ces outils d'information et de communication. D'après les statistiques du Fonds mondial de Solidarité Numérique⁶³⁸, seuls 15% de l'effectif de la population mondiale aurait effectivement accès aux TIC.

Dès lors qu'il y a constat d'une asymétrie d'accès et d'utilisation des TIC, Marie Thorndahl⁶³⁹ précise que le terme fracture numérique se conjugue à toutes les disciplines : lecture géographique d'abord pour exprimer les différences d'accès entre régions, entre pays, entre zones d'un même pays ; lecture démographique ensuite pour mettre en évidence des différences entre groupes ; lecture culturelle lorsqu'il s'agit de différences entre groupes socioculturels, ethniques ou linguistiques, etc., ou encore lecture économique si l'on veut mettre l'accent sur des différences d'accès selon des tranches de revenus ou de niveaux de développement. Bref, la fracture apparaît comme un « mélange », un terme fourre-tout qui décrit les inégalités inhérentes à l'extension des TIC.

Mais la diffusion des innovations techniques dans le monde s'accompagne depuis toujours d'inégalités entre zones desservies et zones dépourvues. Cela a été le cas avec le téléphone et l'ordinateur, tout comme il est d'actualité avec l'expansion d'Internet et d'autres technologies. Dans les années 1980, on s'est préoccupé aux Etats-Unis par exemple du clivage entre « *have* » et « *have not* », ces termes renvoyant à la possession de téléphone et d'ordinateur. A partir de 1998, la question a été reformulée afin qu'elle puisse intégrer le problème de l'accès au « *réseau des réseaux* », puisque le caractère de la diffusion de la technologie Internet accentue encore plus les disparités entre ceux qui bénéficient d'une connexion et ceux qui en sont privés. Cette évolution « fâcheuse » est exprimée sous le concept de « fracture numérique » ou « fossé numérique », deux termes qui s'efforcent de traduire l'expression anglaise *digital divide*⁶⁴⁰.

⁶³⁷ Manuel Castells, 2001 (2001b), op. cit., p. 310.

⁶³⁸ <http://www.dsf-fsn.org>

⁶³⁹ Marie Thorndahl, novembre 2003, op. cit. p. 7.

⁶⁴⁰ Gabriel Dupuy, 2007, *La fracture numérique*, Paris, Ellipses, p. 6.

En 1999, le *Rapport mondial sur le développement humain* publié par le PNUD attirait l'attention sur la marginalisation informationnelle croissante d'un nombre important de pays, tant développés que pauvres, et à l'intérieur de chaque pays, mais aussi sur l'existence d'une ligne de partage entre info-riches et info-pauvres. Les rédacteurs de ce Rapport faisaient remarquer que « *l'internaute type est un homme de moins de 35 ans, diplômé de l'enseignement supérieur, disposant de revenus élevés, habitant en ville et parlant anglais* ». On peut admettre qu'entre 1999 et aujourd'hui les choses ont évolué. Pour autant, elles n'ont pas tout à fait changé, et la fracture numérique demeure une question sérieuse, souvent inscrite à l'ordre du jour des débats à la fois scientifique, politique, économique à travers le monde. D'ailleurs, selon Serge Proulx et Stéphane Couture, quatre thématiques majeures avaient dominé l'année 2005-2006 dans le domaine des nouvelles technologies. Il s'agit notamment de « *la mise en débat de la société de l'information à l'échelle mondiale* », de « *l'extension de pratiques associatives au logiciel libre vers de nouveaux domaines d'échange* », de « *la popularité croissante des réseaux de diffusion sans fil* » et, enfin, du « *durcissement des fractures numériques* »⁶⁴¹.

Selon Gabriel Dupuy, il existe de nombreuses définitions du terme fracture numérique, mais elles cachent souvent des conceptions différentes du phénomène. Il cite, afin d'étayer son propos, Manuel Castells⁶⁴² qui définit la fracture numérique comme « *l'inégalité d'accès à Internet* » et Benjamin M. Compaine⁶⁴³ d'après qui, le terme « *renvoie au gap entre ceux qui ont accès aux technologies d'information les plus récentes et ceux qui n'ont pas cet accès* »⁶⁴⁴. Outre le fait de montrer une différence de vision voire de positionnement entre deux auteurs reconnus dans le domaine de l'analyse de l'appropriation sociale des TIC, la confrontation des propos de ces auteurs permet de se saisir d'une caractéristique essentielle du concept de fracture numérique : son champ sémantique est vaste et quelque peu flou.

Dans un article publié en 2003, Eric Guichard⁶⁴⁵ faisait ressortir cette même caractéristique du concept de fracture numérique. Il signalait, en effet, que cette notion est autant partagée qu'elle est mal définie : les politiciens de tous les bords s'en emparent, la Banque Mondiale et le G8 prétendent la résorber, les militants s'en inquiètent. Déjà, le fait qu'une telle notion fasse l'objet d'un consensus aussi large, au sein de groupes sociaux qui s'opposent les uns aux autres, donne à penser qu'elle est scientifiquement fragile. Enfin, en se fondant sur une

⁶⁴¹ Serge Proulx et Stéphane Couture, 2007, « Nouvelles technologies de l'information et de la communication. Conjoncture 2005-2006 » in Bertrand Badié et Béatrice Didiot, *L'Etat du monde 2007*, Paris, La Découverte, p. 365.

⁶⁴² Manuel Castells, 2001, *op. cit.*

⁶⁴³ Benjamin M. Compaine et al., 2001, *The Digital Divide*, MIT Press, Cambridge, Mass.

⁶⁴⁴ Gabriel Dupuy, 2007, *op. cit.*, p. 19.

⁶⁴⁵ Éric Guichard, 2003, « La "fracture numérique" existe-t-elle ? ». Article disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://barthes.ens.fr/atelier/geo/Tilburg.html>

analyse des discours relatifs à la fracture numérique, E. Guichard faisait remarquer que pratiquement tous les auteurs, qu'ils soient politiciens, experts du G8 ou militants, utilisent essentiellement deux ingrédients : le « déterminisme technique » et la « confusion entre l'information et son support ».

La notion de fracture numérique se définit parfois comme le reflet des profondes disparités existant entre les pays et au sein de chaque pays. C'est le cas avec Jean-François Soupizet selon lequel ce phénomène serait « *l'expression des écarts entre les individus, les foyers, les entreprises, les zones géographiques concernant leurs possibilités d'accès aux TIC et d'utilisation de l'Internet dans leurs différentes activités* »⁶⁴⁶. Reprenant l'OCDE⁶⁴⁷, cet auteur précise que l'accès aux infrastructures de base est fondamental, étant donné qu'il précède et qu'il est plus répandu que l'utilisation de l'Internet. Il estime que les deux facteurs les plus déterminants dans la mesure des inégalités d'accès aux technologies sont le niveau de revenus de l'utilisateur et son niveau d'éducation. Toutefois, d'autres éléments de mesure tels que la disponibilité des ordinateurs personnels, les accès Internet ou les possibilités d'accès alternatifs par la télévision ou la téléphonie mobile peuvent aussi être valablement mis à contribution.

Les taux d'équipement et de pénétration des TIC ont tendance à devenir les principaux indicateurs permettant de juger de l'état d'avancement des sociétés. Pourtant, la dimension matérielle de la question, bien qu'elle soit décisive, n'est pas l'unique condition à satisfaire pour remédier au phénomène de la fracture numérique. D'autres obstacles sont aussi à surmonter. En réalité, la focalisation sur la connectivité tient lieu de réponse à un ensemble de problèmes dont on sait qu'il est difficile de les résoudre par une simple mise à disposition de matériel ou de services qui vont toujours vers plus de diversification. L'Internet n'est pas un artefact monolithique. Il recouvre au contraire, d'après Fabien Granjon⁶⁴⁸, des « *réalités variées qui tiennent aux terminaux mobilisés et aux interfaces et contenus adoptés ou délaissés dans le cours des pratiques et dont les multiples combinaisons définissent autant de dispositifs sociotechniques qui dépendent certes de l'offre technique et servicielle mais aussi des identités et des compétences sociales des utilisateurs* ». Cette vision se confond plus ou moins avec celle de Daniel Pimienta⁶⁴⁹ qui pense aussi que l'existence d'une infrastructure de connectivité ne représente qu'une base et qu'un accès aux technologies n'est pas suffisant pour que les personnes qui en bénéficient puissent profiter des avantages du développement humain. Pour lui,

⁶⁴⁶ Jean-François Soupizet, « La fracture numérique, mesures et spécificités », *NETSUDS*, n° 2, août 2004, p. 9.

⁶⁴⁷ OCDE, 2001, *Understanding the Digital Divide*, Paris, OCDE.

⁶⁴⁸ Fabien Granjon, « Comment résorber la fracture numérique ? », *Cahiers français* n°314, "La société française et ses fractures", mai-juin 2003, Paris, La Documentation Française. Article en ligne à l'adresse suivante : http://www.inegalites.fr/article.php3?id_article=155

⁶⁴⁹ Daniel Pimienta, « Fracture numérique, fracture sociale, fracture paradigmatique », juillet 2007, *op. cit.*

l'éducation, et plus particulièrement ce qu'il appelle « *l'alphabétisation numérique et informationnelle* », jouent un rôle essentiel dans le processus de résorption de la fracture numérique.

La dimension cognitive du phénomène s'avère alors non moins importante que les autres dans le traitement de la question de fracture numérique. Mais il convient de s'interroger, au cas où elle est envisagée, sur la manière d'approcher ce qui est vraiment consubstantiel à la nature du média numérique dans la notion de fossé numérique. Cette démarche a été celle d'Estrella Rojas qui, dans un article titré « *Pratiques des hypomnemata...* », a proposé un déplacement de la question vers les « *aspects qualitatifs de la fracture* » en recentrant sur le « *sujet épistémique* » et le « *sujet capable* », et non sur « *les équipements et les infrastructures* »⁶⁵⁰. D'après cet auteur, bien que les TIC soient considérées comme des « *technologies génériques* » dans la mesure où elles peuvent être employées par tous et partout, elles ne produisent pas « *d'effets génériques* ». En effet, les conséquences de leur utilisation dépendent des contextes institutionnels, sociaux et culturels dans lesquels elles s'insèrent. Aussi, les modèles d'accès peuvent considérablement varier d'un pays à un autre. En Afrique et en Amérique Latine par exemple, il est difficile de considérer l'accès privé à un ordinateur comme modèle de référence, les solutions collectives prédominant largement. Par ailleurs, comme l'a souligné Lucien Sfez⁶⁵¹, « *parler d'accès universel et de convivialité à propos d'Internet relève de la généralité faite métaphore* ».

En définitive, les causes tout comme les solutions ne sont pas toujours à rechercher uniquement dans les équipements au sens « *d'en disposer ou d'en être privé* », mais plutôt au « *sens où ces équipements forgent nos manières de nous informer, d'apprendre, de communiquer* », au sens, enfin, où ils constituent des « *prothèses de nos sens* »⁶⁵² ou de notre mémoire, « *les hypomnemata* », voire forment un « *système dynamique d'objets techniques* »⁶⁵³, que l'on peut considérer comme une « *organologie générale* » permettant « *d'étudier les couplages - et les effets des couplages - entre agents ou organes humains et techniques* »⁶⁵⁴.

L'enseignement à tirer finalement de la diversité des angles d'approche du thème de fracture numérique est que ce phénomène est complexe à définir, à circonscrire. De l'avis de J.-

⁶⁵⁰ Estrella Rojas, 2007, « *Pratiques des hypomnemata à l'âge du numérique, et modalités cognitives de la fracture numérique* ». Article en ligne sur : <http://www.creis.sgdg.org/colloques%20creis/2007/Rojas.pdf>

⁶⁵¹ Lucien Sfez, 2003, « *Éléments de synthèse pour penser le réseau* », in Pierre Musso (dir.), *Réseaux et sociétés*, Paris, PUF, Coll. La politique éclatée, pp. 43 à 64.

⁶⁵² D. Bounoux, *Introduction aux sciences de la communication*, La découverte, Col. Repères, Paris, 2001. Cité par Estrella Rojas, op. cit.

⁶⁵³ B. Gille, *Histoire des techniques*, Gallimard, Coll. La Pléiade, Paris, 1978. Cité par Estrella Rojas, op. cit.

⁶⁵⁴ Estrella Rojas, 2007, op. cit., p. 3.

F. Soupizet⁶⁵⁵, cette complexité peut être liée à la rareté des travaux proposant des éléments de mesure pour quantifier les différences d'accès aux TIC. Ainsi, propose-t-il quelques indicateurs, comme le « nombre de lignes principales pour cent habitants », le « nombre de téléphone mobile pour cent personnes », et d'autres variables se rapportant aux services de communications électroniques et notamment à Internet. Dans le même ordre d'idées, Philippe Breton⁶⁵⁶ recommande d'appréhender le phénomène de la fracture numérique à partir de l'analyse de trois grandes catégories de facteurs limitatifs de l'accès, faisant chacune appel à une solution précise destinée à son élimination. Il s'agit des « *facteurs structurels* »⁶⁵⁷ qui exigent une réduction des inégalités sociales ; des « *facteurs exogènes* »⁶⁵⁸ qui interdisent de céder aux tentations illusives et utopistes ; des « *facteurs culturels* »⁶⁵⁹ qui exigent la réhabilitation de la culture technique dans le but d'améliorer la faculté d'objectivation et de remettre la technique au service de l'homme.

Pour les rapporteurs de l'UNESCO⁶⁶⁰ enfin, les facteurs qui influent sur la fracture numérique sont très nombreux. Par conséquent, il n'y a pas « une » mais « des » fractures numériques au caractère multiforme qui, loin d'être exclusives les unes des autres, se combinent entre elles selon les situations nationales et locales. Ces facteurs discriminatoires relèvent de la mauvaise distribution des richesses économiques, de la géographie, de l'âge, du sexe, de la langue, de l'éducation et de l'origine sociologique ou culturelle, de l'emploi, de l'intégrité physique, etc. Tous ces facteurs entrent en cohérence avec ce qu'Olivier Sagna, dans un article paru dans le numéro 45 de la revue *Hermès*, a défini comme étant « *les différentes facettes de l'accès universel* »⁶⁶¹ qui, selon cet auteur, prennent en compte la « disponibilité »⁶⁶², « l'accessibilité »⁶⁶³, « l'abordabilité »⁶⁶⁴, et « l'adaptabilité »⁶⁶⁵.

⁶⁵⁵ Jean-François Soupizet, 2004, op. cit., p. 10.

⁶⁵⁶ Philippe Breton, 2003, « Internet : fausses promesses, vraies inégalités », extrait d'article en ligne à l'adresse suivante : <http://www.generationcyb.net/Internet-fausses-promesses-vraies,0268>

⁶⁵⁷ Le développement des technologies s'inscrit dans le cadre d'inégalités sociales que, dans de nombreux cas, il creuse au lieu de les réduire.

⁶⁵⁸ Notamment les illusions qui entourent les technologies, comme le jéunisme et d'autres discours tellement enthousiastes qu'ils constituent un obstacle à leur accès.

⁶⁵⁹ Le rapport très particulier des usagers (Français) à la culture technique génère un déficit d'accès à cette culture qui est en partie indépendant du niveau éducatif et culturel.

⁶⁶⁰ Unesco, *Rapport Mondial 2005 : Vers les sociétés du savoir*, Unesco, Paris, 2005. Ce Rapport est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001418/141843f.pdf>

⁶⁶¹ Olivier Sagna, « La lutte contre la fracture numérique en Afrique : aller au-delà de l'accès aux infrastructures », in *Hermès* n° 45, 2006, p.17.

⁶⁶² La disponibilité, selon Olivier Sagna (ibid.), renvoie à l'existence ou non d'infrastructures de télécommunication. Cette question comporte deux dimensions, internationale et nationale. Le problème qui se pose à l'échelle internationale est celui de la connexion aux grands réseaux de télécommunication qui permettent de communiquer avec l'ensemble des pays du monde. Le traitement de cette question intègre des dimensions plurielles (politique, économique, financier et technique). A l'échelle nationale, le problème à résoudre est lié au fait que les réseaux de télécommunications suivent généralement la configuration des infrastructures de base que sont les voies de communication et les réseaux de distribution d'eau et d'électricité. De ce fait, les zones qui étaient au départ

L'observation de la situation de l'accès au Sénégal permet de concrétiser toutes ces analyses. Elle permet de comprendre que la fracture numérique est une réalité. Dans l'introduction de l'ouvrage collectif titré *Nouvelles technologies et modes de vie*, Philippe Maoti⁶⁶⁶ classe ce phénomène dans la catégorie des « dangers » inhérents à la diffusion des nouvelles technologies dans la société, et qui peuvent être organisés autour de trois thèmes : *l'aliénation de l'individu*⁶⁶⁷, *le délitement du lien social*⁶⁶⁸ et *la fracture numérique*. Ce dernier « danger » suppose une séparation entre des personnes qui ont accès à l'information numérique, et d'autres qui n'y ont pas accès. De façon imagée, il induit l'idée d'une barrière, dont un côté semble bien plus confortable que l'autre. Le terme s'est désormais imposé pour désigner un processus très sélectif de diffusion de la technologie Internet dans le grand public, car concentré sur les individus disposant à la fois du capital économique, culturel et technique que requiert son utilisation. Dans la réalité, il comporte un enjeu considérable, traduisible en termes de cohérence sociale et de risque d'exclusion.

Le taux de pénétration d'une technologie dans un pays paraît presque à tout moment comme un indicateur de la richesse de ce pays. Par conséquent, les disparités en matière d'accès aux technologies se superposent plus ou moins parfaitement aux inégalités de la répartition des richesses sur la planète. Prenons le cas de l'Internet. Le processus d'appropriation d'Internet est sujet à une logique fortement influençable et influencée par les lignes de fracture existant entre les sociétés développées, les sociétés moins nanties et celles pauvres. Eric Guichard⁶⁶⁹ a

contournées par le déploiement des réseaux d'infrastructures de base sont aussi celles qui sont les moins pourvues en infrastructures télécommunicationnelles.

⁶⁶³ L'auteur pose ce problème surtout du point de vue des aptitudes à utiliser les TIC. Au centre de sa réflexion se place les questions d'« analphabétisme numérique » et les questions de genre. L'accessibilité est aussi abordée du point de vue des caractéristiques techniques de l'infrastructure (défectuosité, insuffisance, etc.) et de la régulation en vigueur dans chaque Etat. Dans la mesure où certaines législations interdisent l'usage de certaines technologies innovantes comme le VSAT, la boucle locale radio (BLR) ou encore le WiMax, les populations sont parfois privées des chances de tirer profit pleinement des avantages dont ces TIC sont porteuses.

⁶⁶⁴ L'abordabilité renvoie aux prix pratiqués et desquels dépend l'accès des populations aux TIC. Elle prend en compte aussi bien les frais d'accès (achat de l'équipement de base, installation, etc.) que les coûts récurrents (abonnement, frais de communication, etc.). L'abordabilité reste une question difficile notamment dans les pays en développement où les solutions les plus courantes reposent sur l'accès collectif qui permet d'amoindrir les charges d'utilisation des TIC pour chaque usager.

⁶⁶⁵ La question à ce niveau est celle de l'adéquation entre d'une part les applications, les services et les contenus offerts et d'autre part les besoins exprimés ou latents des utilisateurs. Cette question reste d'autant plus problématique que le « cyberspace africain » présente très peu de contenus localement ancrés et adaptés aux besoins des usagers. Par conséquent, Olivier Sagna (2006 : 19) estime qu'en dehors des applications de base comme le téléphone, la bureautique, le courrier électronique, le chat et la navigation sur Internet, les TIC demeurent peu utilisées.

⁶⁶⁶ Philippe Maoti, 2005, *op. cit.*, p. 14.

⁶⁶⁷ Le développement des applications issues des technologies a suscité la crainte de voir ces objets constituer des outils de contrôle des individus, faisant alors ressurgir la figure d'un « Big Brother », omniscient, capable de traquer nos moindres faits et gestes.

⁶⁶⁸ Il s'agit du constat, a priori très paradoxal, que la diffusion des technologies accompagnerait, en le favorisant, un processus de délitement du lien social.

⁶⁶⁹ Eric Guichard, 2003, *op. cit.*

d'ailleurs fait remarquer qu'en Europe, seuls les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et les pays scandinaves⁶⁷⁰ disposent de forts taux d'utilisateurs d'Internet. En dehors de ces pays, les seuls à dépasser un taux d'internautes de 50% sont les États-Unis (59,17%), l'Australie (51,47%), et les deux « satellites » de la Chine que sont Hong-Kong (53,81%) et Taïwan (51,45%). A l'opposé, les pays très pauvres, comme ceux du continent africain, s'alignent à la dernière position avec les taux de pénétration les plus faibles. Un tel constat peut s'expliquer soit par la faiblesse du PIB de ces pays, soit par le maillage lacunaire des territoires nationaux par le réseau électrique, ou par la combinaison de ces deux facteurs avec d'autres éléments non moins cruciaux.

Même si les chiffres utilisés par E. Guichard datent de plus de cinq ans, il faut noter que, dans le fond, la répartition des internautes dans le monde qu'ils laissent apparaître n'a pas beaucoup changé. Certes, les statistiques les plus récentes font état d'un grossissement des effectifs d'utilisateurs d'Internet dans le monde, mais les schémas de distribution de cette population internaute dans les différents pays et continents restent assez identiques. En effet, d'après les chiffres publiés par *Le Journal du Net*⁶⁷¹ et tirés des statistiques établies par *comScore*⁶⁷², le nombre d'internautes dans le monde aurait dépassé la barre du milliard en décembre 2008, sur une population mondiale estimée à 6,7 milliards d'individus⁶⁷³. Quelques interrogations peuvent cependant être soulevées à propos de ce chiffre dans la mesure où le mode de comptage utilisé pour l'établir n'inclut pas, par exemple, les téléphones mobiles connectés et les cybercafés qui sont les principaux lieux d'accès à Internet dans les pays en développement. En suivant la répartition des internautes par continent, l'Asie de l'Est se démarque de toutes les autres parties du monde avec 41% de l'effectif global d'internautes. Viennent ensuite l'Europe (28%), l'Amérique du Nord (18%), l'Amérique du Sud (7%), et la région Moyen-Orient et Afrique (5%)⁶⁷⁴. En suivant la distribution des internautes par pays, la Chine et les États-Unis se font distinguer du fait qu'ils hébergent respectivement 180 millions et 163 millions d'internautes. Ils sont suivis par des pays industrialisés mais beaucoup moins peuplés comme le Japon (60 millions), l'Allemagne et la Grande-Bretagne (37 millions chacun), la France (34 millions), l'Inde (32 millions), la Russie (29 millions), le Brésil (28 millions), la Corée du Sud (27 millions), le

⁶⁷⁰ Suède, Norvège, Finlande, Islande, Danemark.

⁶⁷¹ Consulter le site www.journaldunet.com

⁶⁷² Consulter <http://www.comscore.com>

⁶⁷³ Consulter <http://www.populationmondiale.com>

⁶⁷⁴ Journal du Net, « Chiffres clés internautes dans le monde », le 2 février 2009. [En ligne] : http://www.journaldunet.com/cc/01_internautes/inter_nbr_mde.shtml

Canada (22 millions) et l'Italie (21 millions)⁶⁷⁵. Dans le « Top 15 des pays par nombre d'internautes de plus de 15 ans », aucun Etat africain n'est cité⁶⁷⁶.

L'Afrique conserve donc une place dans le lot des espaces encore mal insérés dans le *réseau des réseaux*. En fait, ce continent est longtemps resté « à l'écart des grandes manœuvres des opérateurs de télécommunications parce que trop éloigné des rentables autoroutes de l'information ». C'est donc un cas particulier sur la planète puisque les besoins en infrastructures de connexion internationale et régionale n'étaient pas satisfaits jusqu'en 2002 »⁶⁷⁷, et ne le sont toujours pas d'ailleurs. Beaucoup d'Etats africains font aujourd'hui face au problème lié à la défectuosité des infrastructures de télécommunications, au manque de vision sinon de volonté dans le domaine des TIC, à la faiblesse de la marge de manœuvre de leurs gouvernements, et au handicap de la pauvreté, de l'analphabétisme, des inégalités socioéconomiques croissantes, etc.

Le Sénégal vit toutes ces difficultés. D'ailleurs, la grande interrogation qu'il convient de formuler est de savoir si le développement des TIC dans ce pays profite à toutes les zones géographiques nationales ou s'il fait, à l'opposé, la promotion de certains espaces au détriment d'autres. Cette question reste d'autant plus intéressante que dans ce pays, l'appropriation des TIC et l'expansion des usages restent « subordonnées à des facteurs tels que le niveau des revenus des populations, leur degré d'instruction, l'accessibilité physique et technique des infrastructures, etc., autant d'éléments qui en font souvent des objets de luxe réservés à une petite élite »⁶⁷⁸. Le niveau d'accès demeure de ce fait limité au regard de la géographie des infrastructures et les inégalités persistent entre les classes sociales, les sexes, les générations, entre les centres et les périphéries, mais surtout entre les zones urbaines et les zones rurales.

Tous les indicateurs de la répartition spatiale des infrastructures et services de télécommunications au Sénégal montrent d'une part le déséquilibre entre les régions de l'intérieur et celles positionnées sur la frange côtière et particulièrement Dakar, et d'autre part le désavantage du milieu rural comparativement aux villes. Le maillage du territoire national par les réseaux de communication semble suivre la logique de structuration de l'espace national par les autres réseaux précédemment déployés, tels que le réseau de distribution de l'électricité par exemple, pour lequel la région de Dakar se démarque nettement de toutes les autres localités du

⁶⁷⁵ Journal du Net, le 2 février 2009, *op. cit.*

⁶⁷⁶ Ibid.

⁶⁷⁷ Annie Chéneau-Loquay, « Pour comprendre les fractures numériques. Une lecture des enjeux liés aux infrastructures en Afrique », *NETSUDS*, n° 2, août 2004, p. 67.

⁶⁷⁸ Mbaye Dieng et Ibrahima Sylla, *Les TIC dans l'espace économique ouest africain. Quelles stratégies pour une meilleure coordination des synergies ?*, Dakar, Enda Diapol, mars 2006.

pays. En effet, malgré la mise en œuvre de programme d'électrification rurale, une infime partie des ménages ruraux – moins de 8% – a accès à l'électricité⁶⁷⁹. De la même façon, à la fin de l'année 2007, Dakar concentrait encore près de 68% du parc de téléphonie fixe contre 32% pour le reste du pays⁶⁸⁰. Cette concentration du service téléphonique filaire dans la capitale sénégalaise confirme un déploiement et une disponibilité inéquitables de ce service sur l'étendue du territoire national. Beaucoup d'efforts restent à accomplir pour étendre la desserte rurale en téléphone fixe puisque jusqu'en fin 2007, plus de 2000 villages (sur plus 14 000) n'étaient pas intégrés à ce réseau⁶⁸¹. L'Internet ne fait pas exception à cette inégale répartition spatiale des services en dépit des nettes progressions enregistrées depuis 2005 dans la couverture du pays par l'ADSL. L'essentiel des services et des infrastructures d'accès reste concentré à Dakar.

Somme toute, la question de l'accès sera appréhendée ici à deux niveaux. Le premier niveau repose sur ce que nous appelons une « approche populaire de l'accès » et qui met en avant les stratégies des populations elles-mêmes visant à s'auto-prendre en charge indépendamment de tout appui exogène. Le second niveau, que nous appelons « approche projet de l'accès », scrute les différentes initiatives mises en œuvre au nom de la lutte contre la fracture numérique, par les organisations d'appui au développement.

3 – 2 – L'approche populaire de l'accès

Dans l'introduction de l'ouvrage collectif consacré au *TIC, la mondialisation et le développement*, Annie Chéneau-Loquay a défini le caractère de l'accès aux TIC dans les Etats africains. Elle a effectivement souligné qu'« étant donné le faible niveau de vie moyen des populations comparé au coût du matériel et de la communication elle-même, l'appropriation des NTIC en Afrique se fait à l'inverse du modèle dominant occidental : le mode d'accès aux outils de communication est essentiellement collectif »⁶⁸². Le téléphone fixe « à-domicile » a pendant longtemps été, et continue d'être un bon exemple illustrateur de ce constat. Dans tous les endroits du Sénégal couverts par son réseau, le téléphone fixe est apparu comme un outil collectif d'émission et de réception d'appels, de diffusion et de partage d'informations de toutes sortes. Le téléphone mobile a subi le même sort, à savoir une appropriation collective d'un objet

⁶⁷⁹ ANSD, juillet 2004, *op. cit.*

⁶⁸⁰ ARTP, juin 2008, *op. cit.*, p. 21.

⁶⁸¹ BRVM, 2008, *Note sur les résultats 2007 de Sonatel groupe*, p. 5. [En ligne] : http://www.brvm.org/fr/marche/publications/2008/mars/Etats_Financiers_provisoires_2007_SONATEL_Groupe_13_032007.pdf

⁶⁸² Annie Chéneau-Loquay, 2004, « Introduction : Technologies de la communication, mondialisation, développement », in Annie Chéneau-Loquay (dir.), *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, Paris, Karthala, pp. 11-22.

qui, *a priori*, a été conçu pour un usage strictement individuel⁶⁸³. L'Internet non plus ne fait pas exception à cette communautarisation dictée par plusieurs facteurs, dont la faiblesse de l'intervention des pouvoirs publics dans le champ du développement de l'accès aux technologies, la grande présence des investisseurs privés et la forte prégnance du secteur informel.

Les 820 000 internautes sénégalais disposent de lieux de connexion bien diversifiés, variant souvent en fonction du statut professionnel de la personne concernée, de sa situation financière et de bien d'autres facteurs socioéconomiques et géographiques. Dans le *Rapport national sur le niveau d'e-préparation* publié en décembre 2004, Olivier Sagna faisait état des résultats d'une enquête réalisée par Afrique Initiatives en février 2001. Selon cette étude, « 50% des internautes se connectent au travail, 20% dans les écoles et universités, 20% par le biais des points d'accès publics et 10% à domicile »⁶⁸⁴. Aujourd'hui, la situation semble avoir bien évolué grâce au rôle de ces lieux d'accès publics que l'on appelle communément « cybercafés », « cybercentres », ou, selon une déclinaison locale de ces notions, « cyber-attaya »⁶⁸⁵.

Tout comme la création d'un télécentre (lieu d'accès public au téléphone), l'ouverture d'un cybercafé relève des stratégies mises en œuvre par les populations pour sortir du gouffre de la pauvreté. En effet, l'ouverture des cybercafés est sous-tendue par des motivations économiques et financières même si l'effet induit est d'ordre socioculturel, avec notamment toutes les possibilités offertes aux usagers de communiquer et de s'informer de manière sinon plus rapide du moins plus efficace. Mais en même temps qu'elle crée des richesses pour son promoteur, l'ouverture d'un cybercafé élargit les chances d'un grand nombre de personnes d'accéder à un nouvel outil et de l'expérimenter dans les divers domaines de leur vie.

En 2005, OSIRIS estimait le nombre de cybercafés au Sénégal à plus de 800⁽⁶⁸⁶⁾. Ce nombre, en dehors du fait qu'il est notoirement insuffisant par rapport à la demande populaire à satisfaire, draine d'importantes disparités régionales, marquées par une forte concentration des points d'accès publics dans la partie ouest du pays et un vaste désert technologique dans le reste du territoire national. Les schémas de distribution de l'accès à l'Internet sont effectivement

⁶⁸³ C'est l'exemple de « Alizé Khady Diagne » : le lien ombilical entre Gade Kébé et le reste du monde, rapporté par Serigne Mansour Tall, 2002, op. cit.

⁶⁸⁴ Olivier Sagna, *Rapport national sur le niveau d'e-préparation. Situation et potentiel de développement du commerce électronique au Sénégal*, Dakar, CNUCED / OMC, décembre 2004, p. 19.

⁶⁸⁵ « Thé » en wolof, une langue nationale. Cette expression paraît plus expressive des habitudes des sénégalais qui sont plus consommateurs de thé que de café. Le thé fait d'ailleurs partie des boissons servies même aux étrangers en guise d'hospitalité. Toutefois, peu importe l'appellation que l'on donne au lieu. Peu importe aussi qu'il ne soit offert dans ces centres ni du café ni thé. Ce qui paraît important, c'est la disponibilité du réseau Internet et son accès bon marché. C'est un attribut essentiel des ces lieux.

⁶⁸⁶ Il n'existe pas encore un chiffre plus récent concernant le nombre des cybercafés. Ni sur les statistiques de l'ARTP, ni sur celles d'OSIRIS, moins sur les données de l'ANSD. Or, la SONATEL ne communique pas généralement ce genre d'information, prétextant le « caractère commercial » de l'information.

caractérisés par des distorsions remarquables entre la frange côtière du pays et les régions continentales⁶⁸⁷.

L'inégale répartition des cybercafés dans le territoire national met à jour un paradoxe fondamental. Si certaines zones souffrent de leur indigence en matière d'infrastructures de télécommunication, d'autres, comme la capitale, se voient transformées en terrain d'affrontement stratégique entre des promoteurs de cybercafés obligés de se livrer une rude concurrence pour survivre. L'enjeu soulevé par un tel constat est dual : il y a d'un côté, la saturation du marché qui se profile à l'horizon, et de l'autre, un problème d'équité qui se pose en termes de distribution spatiale et de tarification. Sinon comment comprendre le fait qu'un internaute paye juste entre 150 FCFA et 300 FCFA (45 centimes d'euro) pour disposer d'une heure de connexion dans un cybercafé à Dakar, à Thiès ou à Saint Louis, alors que son homologue situé à Tambacounda ou à Ziguinchor paye parfois jusqu'à 2 500 FCFA (plus de 3 euro)⁶⁸⁸ pour prétendre à la même durée de connexion ? A supposer que cette situation ait évolué avec le développement de l'ADSL, il n'en demeure pas moins que des difficultés subsistent, causées par ce que Momar Ndao a appelé « *césure entre le trop plein de services à Dakar et leur quasi absence et leur cherté à l'intérieur du pays* »⁶⁸⁹. Ces difficultés, pour l'essentiel, sont relatives à la faiblesse de l'accessibilité géographique des TIC, à l'inaccessibilité financière des services, au manque de compétence des utilisateurs mais à l'amenuisement progressif du rôle des télécentres qui ne parviennent guère à évoluer ni même à s'accommoder face aux bouleversements entraînés par la forte poussée du mobile. Ces difficultés constituent ou consolident également le soubassement de la fracture numérique, justifiant ainsi l'intervention de la société civile et organismes de coopération qui multiplient les projets.

⁶⁸⁷ A titre indicatif, l'étude de Thomas Guignard (2004 : 212) peut être mise à contribution. Cet auteur a en effet souligné que la capitale sénégalaise abrite 60% des points d'accès publics à l'Internet. La région de Thiès vient en seconde position, suivie de Saint Louis, de Kaolack et de Ziguinchor, soit, de façon linéaire, toutes les villes situées sur la façade occidentale du pays, sur un espace représentant moins de 40% du territoire national. Plus au centre et vers l'Est du pays, la région de Fatick ferme la marche, dans un lot qu'elle partage avec celles de Diourbel, Louga, Kolda, Tambacounda, soit plus de 60% de l'espace géographique national qui n'abrite que 15% des cybercafés recensés.

⁶⁸⁸ Momar Ndao, « La fracture numérique au Sénégal, difficultés et solutions du consommateur », janvier 2007. [En ligne] : http://www.ascosen.sn/publications/fracture_diff_solutions_consommateurs.ppt.

⁶⁸⁹ Ibidem.

3 – 3 – L’approche projet de l’accès

A la lumière de la définition fournie par Alioune Camara⁶⁹⁰, le projet est compris ici comme « *une intervention de développement qui est limitée dans le temps, mise en œuvre dans le cadre d’un effort collectif et organisé dans le but d’obtenir une situation améliorée pour un ou des groupes cibles* »⁶⁹¹. Dans le domaine des TIC, lutter contre la fracture numérique et mettre ces outils au service du développement sont devenus depuis quelques années des objectifs prioritaires dans les agendas du développement, voire un objectif majeur de la communauté internationale. C’est d’ailleurs pour cette raison que Marie Thorndahl⁶⁹² a lancé cet avertissement : « *n’en déplaise à ceux qui voyaient déjà le "développement" et ses institutions comme de vieilles reliques du XX^e siècle, l’intégration des TIC dans la problématique générale du développement semble offrir un bain de jouvence aux institutions internationales. Que les Nations unies s’emparent du problème de la "fracture numérique" ne signifie toutefois pas que le cours de l’histoire s’en trouve bouleversé. La priorité de lutter contre la "fracture numérique" fait l’unanimité de même que l’urgence de protéger l’environnement. Ce n’est pas pour autant que l’on assiste à un changement structurel dans la manière de peser sur ces problèmes* ».

Au cours des deux dernières décennies, une multitude d’initiatives ont été lancées dans le continent africain et au Sénégal afin de remédier à cette situation d’indigence technologique ou de réduire son ampleur. De la Francophonie à la Coopération britannique, en passant par la Banque Mondiale, le Centre de Recherche pour le Développement International, la Coopération américaine avec l’USAID pour ne citer que ces institutions,... beaucoup de projets et de programmes auront été mis en œuvre à différentes échelles pour favoriser l’intégration des TIC dans la société. Cette multiplicité des actions a d’ailleurs été critiquée par certains analystes qui ont émis quelques avis sur le mode d’intervention plutôt désordonné des décideurs. C’est le cas d’Olivier Sagna⁶⁹³ qui a fait remarquer que ces programmes sont victimes de leur nombre élevé qui entraîne généralement une dispersion des moyens, d’autant plus qu’il n’existe aucune synergie dans les actions entreprises. C’est aussi le cas d’Annie Chéneau-Loquay⁶⁹⁴ qui stipule que le constat dominant est « *une absence de concertation et de coordination entre les*

⁶⁹⁰ Il est administrateur principal de programme au Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI), Dakar.

⁶⁹¹ Alioune Camara, « Dix ans de projets, quels enseignements ? », intervention au Symposium NETSUDS 2007 sur le thème *Accès aux TIC et service universel en Afrique Sub-saharienne*, Campus numérique de AUF Dakar, 26-28 novembre 2007. [En ligne] : <http://www.gdri-netsuds.org/spip.php?article154>

⁶⁹² Marie Thorndahl, 2003, *op. cit.*, p. 8.

⁶⁹³ Olivier Sagna, 2008, *op. cit.*, p. 30.

⁶⁹⁴ Annie Chéneau-Loquay, « Défis liés à l’insertion des technologies de l’information et de la communication dans les économies africaines : l’exemple d’Internet au Sénégal », in Abdelkader Djeflat et Bruno Boidin (dir.), *Ajustement et technologie en Afrique*, Publisud, avril 2002.

programmes ; leur caractère extraverti est tout à fait classique d'une approche du développement par projet conçu à l'extérieur et auxquels les publics ciblés sont invités à "participer" en fonction de besoins qu'on leur attribue ». A tout cela s'ajoutent l'absence de stratégie politique nationale de développement des TIC et la différence des philosophies qui sous-tendent les programmes.

Pour avoir mené des enquêtes dans quatre zones d'implantation des Centres multimédia communautaires (CMC)⁶⁹⁵ – cf. planche 5 –, nous fondons notre analyse sur ce projet qui vise à éradiquer les problèmes de l'accès aux TIC.

L'initiative des CMC a été lancée par l'Unesco en janvier 2001 à l'occasion d'un séminaire organisé à Kothmale au Sri Lanka. A cette date, « l'unique prototype et seul modèle fonctionnel de CMC était constitué par la Radio Communautaire de Kothmale installée quelques années auparavant et dont les effets positifs avaient alors fini de convaincre les autorités de l'Unesco »⁶⁹⁶. En 2003, le programme CMC connut un essor formidable, notamment à la faveur de la première phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information tenue du 10 au 12 décembre de cette même année à Genève. Déjà en 2004, près de 40 CMC pilotes étaient fonctionnels dans 15 pays à travers l'Afrique, l'Asie et les Caraïbes. En fait, le modèle de Kothmale avait été adapté avec succès en dépit des environnements et des contextes extrêmement diversifiés d'une zone à l'autre. Aujourd'hui, « on dénombre quelques 130 CMC répartis dans plus de 20 pays, dont le Mali, le Mozambique et le Sénégal qui sont les bénéficiaires du projet de passage à grande échelle des CMC »⁶⁹⁷.

⁶⁹⁵ Ces enquêtes ont été réalisées en août-septembre 2007 à Vélingara, Diaobé, Guinaw Rails et Khombole. Vélingara est une Commune de 23 775 habitants. Elle constitue un des Départements de la Région de Kolda et se situe à plus de 585 kilomètres de Dakar. Diaobé est un petit village situé à quelques kilomètres de Vélingara, dans la Communauté Rurale de Kounkané (Région de Kolda). Sa population s'élève à 1 240 habitants. Guinaw Rails (Nord/Sud) est une Commune appartenant à l'Arrondissement de Pikine Dagoudane. Celui-ci fait partie du Département de Pikine (Région de Dakar) qui couvre une population de 853 976 habitants. Enfin, Khombole est une Commune du Département de Thiès situé dans la Région du même nom. Elle est distante de Dakar d'environ 100 kilomètres et la taille de sa population est de 16 148 habitants. Cf. planche 5.

⁶⁹⁶ Wijayananda Jayaweera, « Préface », in Stella Hughes, Sucharita Eashwar, Venus Easwaran Jennings (dir.), *Guide pratiques des Centres Multimédia Communautaires*, Unesco, 2004, p. 5.

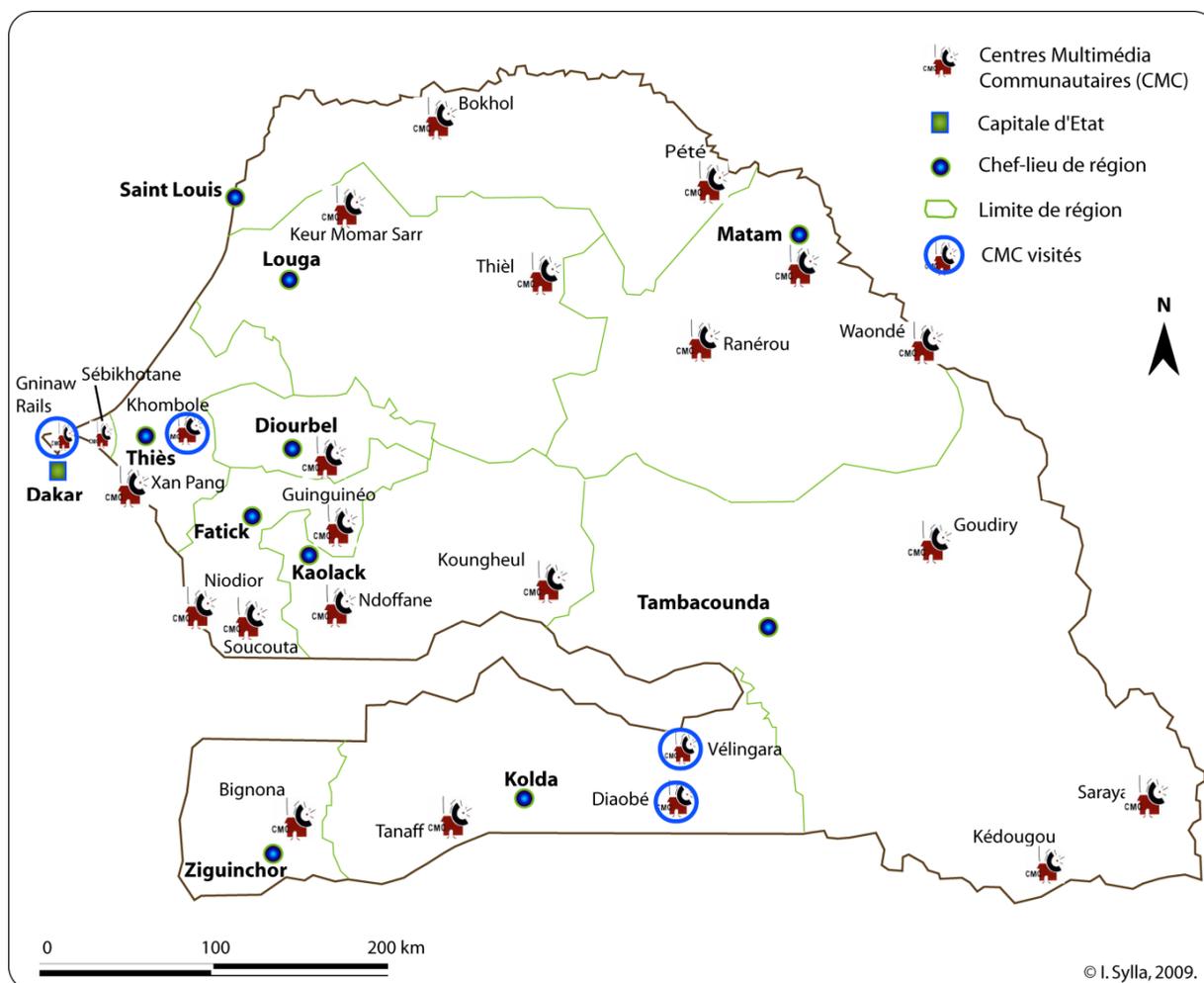
⁶⁹⁷ Le passage à grande échelle du projet de CMC a été financé par l'Unesco et l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération à hauteur de 1 000 000 F CH soit l'équivalent d'environ 610 000 euro. Par contre, la participation des gouvernements des pays bénéficiaires a été dans certains cas requise. Pour le cas du Sénégal, la mobilisation financière extra budgétaire s'élevait à 42 592 849 FCFA (à peu près 65 000 euro). Source : Unesco BREDA, « Projet CMC Sénégal », *Lettre d'information* n° 2, janvier 2007.

Tableau 7 : Effectifs et zones d'implantation des Centres multimédia communautaires (CMC) au Sénégal

Régions	Nombre de CMC	Villes/villages d'implantation
Dakar	2	Guinaw Rail, Sébikotane
Thiès	2	Khombole, Xun Pang,
Diourbel	1	Diourbel
Fatick	3	Guinguinéo, Niodior, Soucouta
Kaolack	2	Ndoffane, Koungheul
Tambacounda	3	Goudiry, Saraya, Kédougou
Ziguinchor	1	Bignona
Kolda	3	Tanaff, Diaobé, Vélingara
Matam	3	Ranérou, Matam, Waondé
Louga	2	Keur Momar Sarr, Thièl
Saint Louis	2	Bokhol, Pété

Source : UNESCO BREDA, 2006.

Planche 5 : Carte de répartition des centres multimédia communautaires (CMC) au Sénégal en 2008



L'objectif principal du programme CMC est de contribuer à la réduction de la fracture numérique en facilitant l'accès et l'appropriation des TIC par les communautés démunies. Mais au-delà de cette ambition, le programme vise aussi à participer à la lutte contre la pauvreté et au renforcement des capacités des populations. La création des CMC obéit à une approche globale, associant accès, apprentissage, et combinaison des anciennes et des nouvelles technologies. L'objectif visé à travers cette démarche est de « *faire en sorte que les usagers locaux deviennent des utilisateurs habituels des nouvelles technologies, grâce à l'institution d'une nouvelle forme de « transport en commun » : celui de l'information* »⁶⁹⁸. Dans cette démarche, trois éléments ou ensembles d'éléments semblent nécessaires : le concept, le modèle, le service à procurer.

- **Le concept est flexible :** Tout comme le « *cybercafé* », le « *cyber-attaya* »⁶⁹⁹, le « *Wang bar* » ou café-Internet des Chinois, les « *telecentros* » des Espagnols, ou bien encore les « *Les Cyber-bases Midi-Pyrénées* » en France, le concept de Centre multimédia communautaire renvoie à un ensemble de réalités qui le différencie bien des autres lieux d'accès aux TIC. Si le terme CMC partage avec le cybercafé et le télécentre ce que Philippe Vidal et Françoise Desbordes appellent « *une constante dans les pays d'Afrique de l'ouest* »⁷⁰⁰, à savoir ce mode d'accès aux TIC essentiellement collectif et à l'inverse du modèle dominant occidental, il garde une certaine originalité perceptible à travers au moins trois aspects. En effet, le CMC n'est pas soumis à une logique de rentabilité financière de ses investissements, il représente une plateforme technologique variée et, enfin, place les besoins de la communauté au centre de ses préoccupations.

Dans le concept de CMC, la dimension humaine a une importance cruciale. La connectivité n'est pas pensée uniquement sous l'angle de l'infrastructure à déployer, mais plutôt du point de vue inverse consistant à identifier d'abord les besoins de la communauté en termes d'information et de communication avant d'envisager la solution technique à mettre en œuvre afin de répondre plus efficacement aux exigences des contextes locaux. De fait, l'utilisateur potentiel de la technologie dispose de beaucoup plus de chances, et cela dès le départ, de devenir un acteur de son environnement technique.

Le processus d'appropriation des technologies numériques par une communauté s'avère parfois complexe et relativement long. Il suppose la satisfaction d'un certain nombre de conditions qui créent ce que le sociologue Serge Proulx désigne par « *mouvement d'appropriation sociale des technologies* » et qui est le but ultime du processus d'usage. Ce

⁶⁹⁸ Unesco, *Rapport Mondial 2005*, op. cit. p. 39.

⁶⁹⁹ « Thé » en wolof, une langue nationale parlée par environ 80% de la population sénégalaise. Cette expression paraît plus expressive des habitudes des sénégalais qui sont plus consommateurs de thé que de café. Le thé fait d'ailleurs partie des boissons servies même aux étrangers en guise d'hospitalité.

⁷⁰⁰ Philippe Vidal et Françoise Desbordes, 2007, op. cit., p. 19.

mouvement est décomposable en plusieurs phases distinctes dites « *moments de l'appropriation* »⁷⁰¹. Il s'agit de « *l'accès* » (pré-condition nécessaire mais insuffisante) ; « *la maîtrise technique et cognitive de l'artefact* » (résultat d'apprentissages spécifiques et de formations formelles ou informelles consistant à acquérir les compétences cognitives et techniques nécessaires à la manipulation des TIC et l'usage des protocoles) ; « *l'intégration significative de l'objet technique dans les pratiques quotidiennes* » (c'est le moment à partir duquel les usagers voient leurs anciennes pratiques modifiées) ; « *la créativité dans l'usage* » (ou l'émergence de nouveauté dans la pratique – individuelle ou sociale – traversée par l'usage du dispositif technique) ; « *la médiation d'un collectif ou d'une communauté* » (qui suppose que les apprentissages individuels fassent l'objet d'échanges entre les membres d'un collectif ou d'une communauté de pratique organisée autour d'intérêts similaires ou de valeurs et d'aspirations communes⁷⁰²) ; et enfin, « *la représentation politique* » (ultime étape de la réalisation du processus d'appropriation sociale, consistant en la prise en compte d'une représentation collective des usagers dans les processus d'innovation ou dans les politiques publiques relatives aux TIC)⁷⁰³.

Le concept de CMC, au bout du compte, ne peut être défini selon le critère technologique. L'approche repose toujours sur deux ensembles d'éléments, à savoir d'une part, les besoins des communautés et, d'autre part, les conditions socioéconomiques, politiques et culturelles prévalant dans les zones qui doivent abriter le centre. Par conséquent, il n'existe pas un mais plusieurs modèles de CMC.

- **La typologie est plurielle :** en général, « *le CMC est défini comme l'association d'une radio locale aux dispositifs d'un télécentre, sous une forme ou une autre de propriété communautaire, et avec l'objectif de servir comme plate-forme de communication et d'information pour les besoins de développement de la communauté* »⁷⁰⁴. Mais en fonction de quelques facteurs liés au contexte local, régional ou national, on distingue différents types de CMC, porteurs chacun d'opportunités et offrant séparément de bonnes pratiques susceptibles d'être transposées et testées dans l'un ou l'autre modèle. Il existe, selon Stella Hughes, cinq modèles de CMC : le « *CMC radio communautaire et télécentre indépendants* » ; le « *CMC*

⁷⁰¹ Serge Proulx, Julien Rueff et Nicolas Lecomte, mars 2007, « Note de recherche : une appropriation communautaire des technologies numériques de l'information », Centre Interuniversitaire de Recherche sur la Science et la technologie, Montréal, p. 29.

⁷⁰² C'est là, par exemple, le pari des communautés qui s'organisent autour du logiciel libre : l'émergence d'une intelligence collective repose en effet sur des mécanismes de soutien, de parrainage, de transmission au sein d'une communauté.

⁷⁰³ Sur cette question d'appropriation sociale, voir l'article de Serge Proulx, 2002, « Trajectoires d'usages des technologies de communication : les formes d'appropriation d'une culture numérique comme enjeu d'une société du savoir », *Annales des télécommunications*, tome 57, n° 3-4, Paris, pp. 180-189.

⁷⁰⁴ Stella Hughes, « Les types de Centres Multimédia Communautaires », in Stella Hughes, Sucharita Eashwar, Venus Easwaran Jennings (dir.), *Guide pratiques des Centres Multimédia Communautaires*, Unesco, 2004, p. 11.

câble et Internet » ; le « *CMC combiné* » ; le « *CMC 3C (centre culturel communautaire)* » ; et le « *CMC réseau* »⁷⁰⁵.

○ *Le CMC radio communautaire et télécentre indépendants* est le modèle le plus répandu. Il se compose d'une station de radio communautaire partageant à la fois son local et tous les dispositifs administratifs et structurel avec un télécentre. Doté d'un degré d'autonomie assez élevé, ce type de CMC fonctionne comme une coopérative, cherchant alors à générer des revenus pour assurer sa durabilité financière tout en créant un équilibre entre les activités lucratives et non lucratives ;

○ *Le CMC câble et Internet* se retrouve dans les pays où la législation nationale ne permet pas aux radios communautaires d'avoir accès aux ondes aériennes. Le câble et l'Internet sont alors utilisés comme solutions alternatives en attendant qu'une loi autorise l'accès aux ondes dont leur portée est sans doute plus importante ;

○ *Le CMC combiné* se définit par une association de la vidéo, du réseau câblé local et de la presse écrite avec les nouvelles technologies et la radio. Mais il peut arriver aussi que plusieurs stations de radio soient combinées avec un télécentre. On part toujours des dispositifs et infrastructures préexistants et une convention régit ensuite les questions organisationnelles,

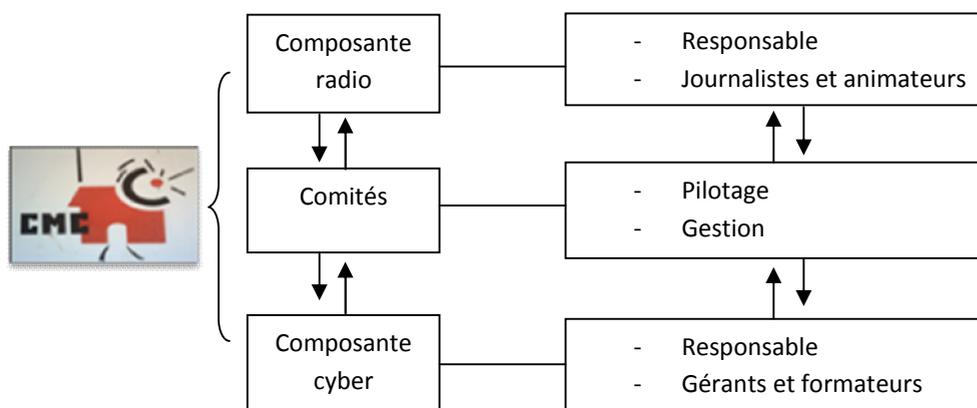
○ *Le CMC 3C* se développe progressivement grâce au programme Culture de Quartier de l'Unesco. Dans ce cas le CMC bénéficie non seulement des équipements des centres culturels mais aussi d'une approche culturelle du développement consistant à organiser des activités de développement autour d'évènements culturels ;

○ *Le CMC réseau* procède de la mutualisation de plusieurs CMC existants. Cette pratique est fortement encouragée par les autorités de l'Unesco étant donné qu'elle offre certaines opportunités, allant du partage et de l'échange de données à la mutualisation des ressources pour la maintenance, la création d'activités communes, et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques ;

La flexibilité du concept de CMC ne tient pas uniquement de la nécessité de s'adapter au contexte local. Elle relève aussi du fait qu'il est préférable d'utiliser les structures locales existantes comme point de départ. Ce qui implique qu'il peut y avoir autant de modèles de CMC qu'il y a de types d'organisations communautaires de développement actives dans un pays. Dans le cas du Sénégal, le critère qui a été utilisé pour le choix des zones d'implantation des CMC est la pauvreté. Ceci explique que certaines régions soient mieux servies que d'autres. Par contre, le modèle de CMC installé est pratiquement le même dans toutes les zones. Il est fait de deux composantes accompagnées de dispositifs de management institutionnels appelés Comités.

⁷⁰⁵ Ibid.

Figure 10 : Les composantes habituelles des Centres multimédia communautaires (CMC) au Sénégal



Les responsables du projet CMC au Sénégal ont fait le pari de mettre en œuvre le modèle de CMC combinant la radio au télécentre. Ce type de CMC est souvent administré par deux comités : un comité de pilotage et un comité de gestion. Ces comités sont constitués de représentants de l'organisme partenaire, de jeunes, de femmes, de personnes handicapées, de représentants de l'administration locale... situés dans le rayon de couverture de la radio. Ils ont pour rôle de réfléchir ensemble sur certains axes stratégiques d'orientation du centre, de favoriser l'appropriation du centre par la communauté, d'assurer la pérennisation de l'initiative.

Chaque composante du CMC représente une entité autonome, gérée par un Responsable travaillant en collaboration avec un personnel majoritairement bénévole. Dans la partie radio du CMC, les journalistes et les animateurs assurent les éditions d'information et d'autres types d'émissions. Dans la composante cyber du CMC, les gérants se chargent d'apporter une assistance technique aux personnes qui viennent naviguer sur Internet, effectuer une tâche bureautique, ou pour un autre motif nécessitant leur intervention. Les formateurs, quant à eux, interviennent lors des sessions qui peuvent être programmées, en fonction des besoins exprimés et de ressources financières et matérielles disponibles, à des dates rapprochées ou distantes. Enfin, qu'il s'agisse de la composante radio ou de l'entité abritant le cybercentre, on trouve souvent un important dispositif matériel permettant de répondre aux besoins des publics qui les fréquentent.

Tableau 8 : Equipement classique des Centres multimédia communautaires (CMC)

CMC	
Composante radio	Composante cyber
<ul style="list-style-type: none">• 1 émetteur de 250 W, de portée 75 km• 2 dipôles• 1 table de mixage de 14 pistes• 1 lecteur double cassette• 1 lecteur de CD• 1 insert téléphonique• 3 microphones avec pied de table• 2 casques• 2 magnétophones de reportage à cassette• 1 paire de haut-parleurs amplifiés• 1 radio de contrôle• 1 mât d'antenne de 24 mètres• 1 M audio mobile USB	<ul style="list-style-type: none">• 5 ordinateurs, dont 1 installé au niveau de la radio• 1 imprimante• 1 scanner• 1 téléphone - fax• 1 appareil photo numérique• 1 photocopieuse

Source : Unesco BREDA, 2007.

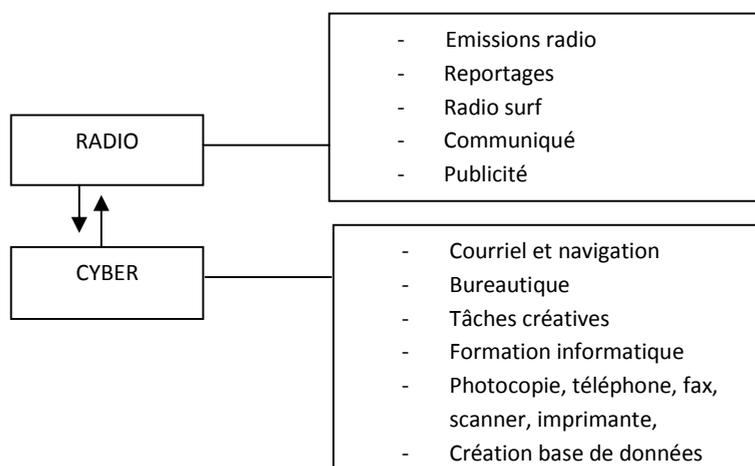
Le choix des solutions techniques appropriées à un CMC est un facteur crucial de sa durabilité et de son adéquation avec les besoins de la communauté. A ce propos, Peter Schioler et Steve Buckley avertissent : « *le fait de se focaliser sur des équipements de haute technologie nécessitera un investissement financier et humain énorme, tandis que négliger les nouvelles technologies peut empêcher à la communauté de profiter pleinement des innovations techniques* »⁷⁰⁶. Par conséquent, les choix effectués, pour être équilibrés, se fondent sur des facteurs locaux tels que la qualité, les coûts de l'accès aux sources d'énergie, aux connexions téléphoniques, à Internet, aux logiciels et aux consommables. Les CMC au Sénégal sont équipés du type de matériel désigné dans le tableau 8, ci-dessus. Cependant, grâce à un financement accordé par l'ARTP, certains centres ont pu acquérir un équipement supplémentaire composé d'un poste téléviseur, d'un lecteur de DVD et d'une imprimante couleur. Le matériel installé dans les différents CMC fonctionne à l'électricité, les centres étant desservis par le réseau électrique national. L'offre paraît donc moins onéreuse mais elle pourrait souffrir d'un manque de fiabilité surtout si l'on tient compte de la fréquence des coupures électriques au Sénégal, notamment en période estivale.

• **Les services sont diversifiés** : l'un des facteurs déterminants des CMC réside dans l'aspect multiple de leur configuration novatrice. La combinaison de plusieurs types de TIC

⁷⁰⁶ Peter Schioler et Steve Buckley, 2004, « Choisir l'équipement et la technologie appropriés », in Stella Hughes, Sucharita Eashwar, Venus Easwaran Jennings (dir.), *Guide pratiques des Centres Multimédia Communautaires*, Unesco, p. 31.

permet à ces centres de jouer un rôle de structure de diffusion et de communication intégrée, assurant à la communauté une prestation de services variés.

Figure 11 : Services proposés dans les Centres multimédia communautaires (CMC)



Les usagers bénéficient des synergies entre les ressources de la radio et du cybercentre. Ainsi, la radio communautaire qui est un outil de production et de diffusion de contenus locaux, se décline comme un relais entre les personnes et les services fournis par le cybercentre, en particulier celles qui ont un faible niveau d’alphabétisation ou qui résident dans des zones rurales ou urbaines éloignées ou pauvres. Par ailleurs, grâce aux programmes de *radio-surf*⁷⁰⁷, les populations disposent d’une opportunité de s’ouvrir à l’actualité nationale et internationale. Enfin, elles peuvent lancer des avis et communiqués ou faire passer une publicité par le canal de la radio communautaire. Dans les télécentres de CMC, les services proposés intéressent en général la connexion à Internet, la bureautique (saisie de texte, reprographie, etc.), l’assistance secrétariat pour les organisations et les particuliers, les tâches créatives (photographies numériques, production multimédia CD-ROM, petits reportages, confection de supports divers : journaux, entête, logotypes, etc.), la formation en informatique et l’initiation à l’usage d’Internet.

Comment peut-on aujourd’hui analyser la question de l’accès aux TIC à travers les CMC ? Quels sont les éléments de bilan que l’on peut dresser du projet depuis sa mise en œuvre ?

Rappelons qu’à la place des 20 CMC initialement prévus, le projet en a finalement construit 24. Pour cette raison, les autorités de l’Unesco parlent de « *bilan positif* » et de « *pari réussi* ». Dans certains endroits du pays le programme CMC s’est appuyé sur des installations radiophoniques et autres structures TIC communautaires déjà mises en œuvre. Dans d’autres par

⁷⁰⁷ C’est le fait de naviguer sur Internet pour diffuser ensuite les informations trouvées à travers les ondes de la radio.

contre l'installation des centres s'est faite *ex nihilo*. Pour se muer en CMC, les structures d'accueil préexistantes doivent remplir les conditions suivantes :

- être une radio, un télécabine, un centre de ressource TIC ou un Centre Culturel Régional, un Centre de Lecture et d'Animation Culturelle, une structure multimédia socioéconomique ou un projet de radio communautaire ;
- être l'émanation d'une organisation ou d'une collectivité locale ;
- être bien implanté dans sa communauté et disposer d'une capacité de mobilisation communautaire ;
- être porteur de dynamique économique, sociale et culturelle ;
- prendre en compte les besoins des femmes, des jeunes et des personnes handicapées ;
- être capable d'identifier les besoins des populations en informations et TIC et d'y apporter des propositions de solution ;
- être prêt à assurer la participation des communautés ;
- enfin, être disposé à fournir une étude de faisabilité technique et économique du CMC⁷⁰⁸.

Au total, 13 CMC, soit 54% de leur effectif global, ont été bâtis avec la création simultanée d'une radio et d'un cybercentre. Parmi les 24 CMC, 7 sont installés dans des zones pas encore totalement électrifiées. Il s'agit de Saraya dans la région de Tambacounda, de Ranérou (Matam), de Thièl (Louga), de Soucoutha et de Niodior (Fatick). Concernant les cybercentres, le projet CMC en a achetés et installés un total de 20. Les cybercentres qui existaient avant le projet ont été transformés en CMC puis renforcés en équipements multimédia. C'est le cas de Guinaw Rails et de Sébikotane (région de Dakar), de Guinguinéo (Fatick), et du CMC de la commune de Diourbel. Pour ce qui est des radios communautaires, 15 nouvelles stations ont été installées. Six autres radios communautaires ont accepté de collaborer avec le programme CMC, devenant ainsi des CMC. Il s'agit des radios communautaires *Awagna* (Ziguinchor), *Tim Timol* et *Jikké FM* (Matam), *Xun Pang* (Thiès), *Pété* (Saint Louis), et *Jéeri FM* (Keur Momar Sarr, Louga). Enfin, les radios des CMC de Vélingara, de Guinaw Rails et de Diaobé, bien qu'ayant été mises en œuvre par le programme CMC, ont été acquises grâce aux financements respectifs de la Sodefitec, de la Section éducation de base de l'Unesco, et de l'Unicef⁷⁰⁹.

Les CMC apparaissent avant comme de vrais espaces de convivialité, où chacun, quel que soit le motif de sa présence, se comporte comme chez lui. La communauté s'y retrouve. Si

⁷⁰⁸ Unesco BREDA, 2006, op. cit.

⁷⁰⁹ Unesco BREDA, janvier 2007, op. cit.

certains disent fréquenter les lieux à cause d'un ami qui y travaille, d'autres motivent cette fréquentation par le désir de profiter des services proposés. Ainsi, les CMC reçoivent quotidiennement un public de tout âge, composé notamment d'élèves, d'étudiants, d'enseignants, de médecins, d'élus locaux, de griots, de communicateurs traditionnels, de guérisseurs, d'agriculteurs, d'éleveurs, etc. Il convient, afin de mieux comprendre la prédisposition des CMC, ou, à l'opposé, leur indisposition à répondre de façon optimale aux attentes de ces publics, de s'intéresser aux modalités de leur organisation, leur équipement et leur offre de services. Cf. tableaux 9 et 10.

Tableau 9 : Centres multimédia communautaires (CMC) et services des radios communautaires

		CMC de Vélingara	CMC de Diaobé	CMC de Guinaw Rails	CMC de Khombole
Date d'ouverture		Septembre 2006	2006	Juillet 2006	Août 2005
Constructeur des locaux		Sodefitex	Populations	CCDGR	Mairie
Eléments de confort		1 ventilateur, 1 climatiseur (cabine technique) et 1 split (studio)	2 ventilateurs	1 climatiseur	Ventilateur
Le personnel	Radio	18 (dont 12 animatrices)	23 (dont 12 animatrices)	60	19 (10 animateurs, 3 animatrices, 6 producteurs externes)
	Cyber	4 (dont 1 femme)	2 (deux femmes)	6	3 (dont 2 femmes)
Dénomination de la radio		<i>Bamtaré dowri</i> FM	<i>Tewdu</i> FM	<i>Rails bi</i> FM	<i>Siggil Jigeen</i>
Horaires de diffusion	Matin	8h – 11 h	Pas de diffusion	9 h – 12 h	9 h – 12 h
	Soir	18 h – 21 h	16 h – 22 h	16 h – 22 h	17 h – 23 h
Langues de communication		locales et français	locales et français	locales et français	locales et français
Service commercial	Communiqué	150 FCFA	Prix à négocié	2000 FCFA	1000 FCFA
	Publicité	Prix à négocié	1000 FCFA (pour chaque langue utilisée)	- Spot : 5 000 FCFA -25 000 FCFA (parrainage émission)	2000 FCFA
	Avis de décès	Gratuit	Non diffusés	1000 FCFA/10 personnes	100 FCFA / personne
	Dédicace	Gratuite à l'antenne	Gratuite à l'antenne	- Gratuite à l'antenne - 300 FCFA/mn (serveur vocal)	- Gratuite à l'antenne - 25 FCFA / personne (inscription)
Autres activités du CMC		Formation informatique, initiation à l'usage d'Internet	Location chaises en plastique	Formation Internet, Comptabilité, Portail local	Formation informatique

Sources : Enquêtes personnelles, août-septembre 2007.

Tableau 10 : Equipements et services des cybercentres des Centres multimédia communautaires (CMC)

		CMC de Vélingara	CMC de Diaobé	CMC de Guinaw Rails	CMC de Khombole
Nombre de machines	Fonctionnelles	4	7	10	2 (l'un dans la radio, l'autre dans le cyber)
	En panne	-	-	3	3
Connexion à Internet	1 heure	300 FCFA	Inexistante	200 FCFA	N'existe plus
	30 mn	150 FCFA		100 FCFA	
Impression	Noir&blanc	300 FCFA	300 FCFA	200 FCFA	300 FCFA
	Couleur	-	-	300 FCFA	-
Photocopie		50 FCFA / page	75 FCFA	25 FCFA	50 FCFA
Traitement de texte		500 FCFA/ page	500 FCFA	200 FCFA	500 FCFA
Lieu de réparation du matériel en panne		Vélingara ou Tambacounda	Koukané	Dakar	Thiès

Sources : Enquêtes personnelles, août-septembre 2007.

Les CMC bénéficient de l'appui de quelques partenaires au niveau local. C'est le cas des Organisations Communautaires de Base, d'autres mouvements associatifs œuvrant pour le développement, des municipalités, des entreprises. Dans la plupart des cas, ce sont ces partenaires qui octroient un local au centre. C'est le cas du Comité de Coordination pour le Développement de Guinaw Rails (CCDGR) à Guinaw Rails, de la Sodefite⁷¹⁰ à Vélingara, etc. Le rôle des partenaires des CMC ne se limite pas pour autant à l'attribution et à l'aménagement des locaux, ils appuient également les centres dans leur fonctionnement et participent le plus souvent à l'élaboration des grilles de programmes des radios. Enfin, ils sont représentés dans les comités de gestion et de pilotage de ces centres.

Dans le processus d'aménagement des CMC, une attention particulière est accordée au nom à donner à la radio et, par extension, au centre. Ce nom est pour beaucoup porteur d'un message fort (comme *Tewdu*⁷¹¹ FM, *radio men*⁷¹²) à l'endroit de toute la communauté qui est censée constituer son auditoire. Il s'inspire des réalités locales, tout comme il peut procéder d'une

⁷¹⁰ Société de Développement et de Fibres Textiles. Elle a pour principale activité le développement de l'agro-industrie cotonnière.

⁷¹¹ « *Tewdu* », en Pulaar, est le nom courant de dix-sept espèces d'oiseaux appelés *oiseaux indicateurs*. Le terme indicateur provient d'une particularité que l'on rencontre chez deux espèces, le grand indicateur et l'indicateur varié, qui attirent l'attention de l'homme ou des ratels, très friands de miel, et les conduit vers les nids d'abeilles. Une fois que l'homme ou le ratel a ouvert le nid pour recueillir le miel, l'oiseau récupère la cire et les larves. On prétend aussi que cet oiseau assez particulier émet un cri pour alerter les autres animaux à l'approche d'un danger.

⁷¹² « Notre radio » en Pulaar.

intention d'exprimer un attachement quelconque à un territoire (*Rails bi*⁷¹³ FM), une communauté (*Siggil Jigeen*⁷¹⁴) ou encore un idéal (*Bamtaaré dowri*⁷¹⁵ FM).

Planche 6 : Vue extérieure du CMC de Diaobé et enseigne de sa radio *Tewdu Fm*



Source: I. Sylla, août 2007.

Le personnel des CMC est constitué à 85% de travailleurs bénévoles, au service de leur communauté. Seuls leurs frais de déplacement pour des reportages effectués dans des endroits éloignés sont pris en charge par les centres. Il est possible cependant de trouver dans les CMC quelques personnes « privilégiées », rémunérées non pas par le projet CMC mais par des structures partenaires qui tirent profit des services des radios communautaires. Parmi ces structures, il y a la Sodefitec qui appuie financièrement la radio *Bamtaaré dowri* de Vélingara. Celle-ci lui offre en retour l'opportunité de s'adresser aux producteurs de coton de la commune et de tous les villages se trouvant dans la zone de couverture de la radio. Néanmoins, qu'ils soient rémunérés ou non, les personnels des CMC bénéficient d'une grande estime de la part de la population. Ils sont généralement connus des notables, des élus et des autres citoyens, respectés et écoutés, ce qui constitue pour eux une source de motivation importante.

L'analyse des caractéristiques démographiques du personnel des CMC indique que les femmes sont majoritairement représentées. A Diaobé par exemple, plus de 60% des membres du centre sont de sexe féminin. Celles-ci occupent parfois des postes de responsabilité, comme la gestion comptable du centre. Mais elles sont pour la plupart des animatrices d'émission de radio. Le niveau d'instruction du personnel est variable. Si d'aucuns déclarent avoir obtenu le baccalauréat ou même entrepris des études supérieures, certains n'ont eu que le brevet de fin

⁷¹³ La localité de « Guinaw rails », littéralement « derrière les rails » en wolof, ne possède ni une gare ni un passage à niveau. Le chemin de fer sépare juste l'agglomération et fait office de frontière entre le reste du Département de Pikine et les deux Communes de Guinaw Rails, Nord et Sud.

⁷¹⁴ « Honorer ou Honneur à la femme » en wolof. Traduction libre.

⁷¹⁵ « Développement rural » en Pulaar.

d'études moyennes (BFEM), sinon le niveau de ce diplôme, ou le certificat de fin d'études élémentaires (CFEE). D'autres par contre n'ont jamais fréquenté l'école française. La plupart des membres des CMC sont âgés de moins de 35 ans. Mais certains d'entre eux ont un âge plutôt avancé, soit plus de 45 ans. Ce sont surtout les producteurs externes du centre. Enfin, l'analyse de leur qualification professionnelle indique que beaucoup de catégories sociales sont représentées : enseignant, tailleur, technicien, sans profession, etc.

Les horaires de fonctionnement des CMC sont inégalement répartis d'une zone à l'autre. Mais dans la plupart des cas, leurs radios ne diffusent des programmes que pendant une durée de six heures par jour. Deux facteurs expliquent ce fait. Le premier est lié aux conditions climatiques contraignantes dans certains endroits. Ainsi, dans le souci de préserver le matériel de la forte chaleur, il a été recommandé aux personnels des centres de ne l'utiliser que le matin, alors qu'il ne fait pas encore très chaud, et le soir, au soleil couchant. Le second facteur tient à un manque de moyens financiers et à un déficit de ressources humaines capables d'assurer, de façon bénévole faut-il le rappeler, la diffusion des programmes de la radio pendant toute la journée. Cependant, les CMC qui disposent davantage de ressources matérielles et humaines et qui souhaitent répondre par ailleurs à la demande des auditeurs qui se plaignent régulièrement de la modicité des heures de diffusion, arrivent parfois à se soustraire, ou du moins partiellement, de cette recommandation. C'est le cas de *Rails bi* FM qui émet quotidiennement pendant neuf heures ; c'est aussi l'exemple de *Siggil Jigeen* à Khombole qui n'arrête plus ses programmes ni à onze heures la matinée, ni à vingt et une heures la soirée.

L'offre de services dans les CMC est diversifiée et quelque peu bon marché. Alors que certaines prestations sont payantes, d'autres sont entièrement gratuites, ce qui motive davantage les populations à se rendre dans ces centres. La composante radio des CMC offre aux auditeurs et aux usagers la possibilité de diffuser des messages d'importance variable, à des prix dits « communautaires », c'est-à-dire définis en fonction du niveau de vie des populations. Mais des différences notoires subsistent entre les centres. Par exemple, s'il faut juste déboursier 150 FCFA (0,23 euro) pour faire passer un communiqué à travers les ondes de *Bamtaaré dowri* FM, le même service nécessitera une somme plus grande dans les CMC de Khombole (1000 FCFA ou 1,52 euro) et aussi de Guinaw Rails (2000 FCFA). De la même façon, un avis de décès coûte dans le CMC de Khombole 100 FCFA pour chaque personne citée, alors que ce service est gratuit dans le centre de Vélingara et facturé 1000 FCFA pour dix personnes à la radio *Rails bi* FM. En plus de la diffusion de spots publicitaires destinés à alimenter les caisses du centre, les responsables du CMC de Guinaw Rails ont aussi mis en œuvre une nouvelle stratégie dite de *parrainage*, consistant à un sponsoring des émissions par des personnes ou des entreprises

désireuses et à même d'honorer la facture qu'entraîne une telle opération (soit 25 000 FCFA). Les dédicaces⁷¹⁶ sont gratuites dans presque toutes les stations radios, pourvu simplement qu'elles soient passées directement pendant les émissions interactives qui ouvrent l'antenne aux auditeurs. Toutefois, à Khombole, le responsable du centre a mis en œuvre lui aussi une stratégie consistant à parcourir la localité et les villages environnants à la recherche de dédicaces. Chaque personne désirant faire une dédicace à une autre s'inscrit alors sur sa liste moyennant une somme de 25 FCFA (0,03 euro). Toutes les sommes ainsi collectées serviront principalement à prendre en charge les frais de fonctionnement très lourds des CMC⁷¹⁷.

D'autres services sont accessibles dans les télécentres des CMC. Le public peut par exemple envoyer et recevoir des emails, rédiger des textes, imprimer des documents, photocopier, et même scanner ou faxer des correspondances à travers le pays et à l'étranger. Mais à ce niveau non plus, les prix pratiqués par les uns et les autres ne sont pas homogènes. Ces prix sont d'autant plus élevés que les coûts d'accès au service fourni est cher. L'Internet en constitue une bonne illustration. Le CMC de Khombole est le premier à avoir été installé dans le pays. Au départ, toutes ses machines étaient connectées grâce au service Sentoo de la SONATEL et le centre était le seul endroit de cette commune rurale où il était possible d'accéder à l'Internet. Mais aujourd'hui, la connexion est interrompue, le service étant cher et difficile à commercialiser. Pour vendre une heure de connexion par exemple, les gérants du cyber devaient attendre d'avoir au moins trois clients internautes, qu'ils connectaient de façon simultanée au prix de 500 FCFA soit 76 centimes d'euro chacun, afin de pouvoir récolter un bénéfice net de 600 FCFA (environ un euro).

La formation fait aussi partie de la prestation des CMC. Elle est d'ailleurs considérée par les responsables des centres comme l'une des clés de réussite sinon la plus importante. Les formations proposées dans les CMC ne ciblent pas seulement les usagers des centres. Elles intéressent aussi le personnel, qu'il s'agisse des journalistes, des animateurs ou des techniciens. Si les enseignements dispensés varient d'un public à l'autre, l'objectif demeure pour l'essentiel le même pour toutes les sessions organisées. Il s'agit d'octroyer à la communauté des compétences informatiques de base (traitement de texte, constitution de bases de données, organisation et gestion de dossiers, réalisation des procédures de sécurité comme la manière

⁷¹⁶ C'est une pratique assez courante avec les radios sénégalaises qui, souvent déroulent des émissions interactives. Pour passer une dédicace, l'auditeur entre en contact avec l'animateur soit en l'appelant soit en lui envoyant un SMS. Il demande à faire passer une chanson ou encore un chant religieux qu'il dédie à ses proches, amis, parents... dont il peut citer les noms à l'antenne.

⁷¹⁷ La plus faible facture d'électricité qui nous a été présentée s'élève à 65 000 FCFA, soit environ une centaine d'euro. Les factures peuvent parfois dépasser 200 000 FCFA (plus de 300 euro), or les CMC ne disposent pas de fonds de roulement.

d'allumer et d'éteindre correctement un ordinateur, de faire une sauvegarde) ; de créer des aptitudes à l'utilisation d'Internet et du courriel et des aptitudes à utiliser des équipements radiophoniques. Selon l'enquête, les sessions de formation peuvent durer entre un et trois mois, sinon pendant toute l'année en fonction de la demande à satisfaire. Les frais d'inscription des particuliers s'élèvent pour la plupart à 5000 FCFA (7,6 euro), et la mensualité est comprise entre 3000 FCFA et 5000 FCFA. Pour le personnel des centres par contre, la formation est gratuite, les frais étant souvent pris en charge par l'Unesco BREDA ou d'autres structures partenaires.

Pour toutes ces populations qui vivent dans des zones rurales et périurbaines oubliées par les schémas de distribution des infrastructures de base, les Centres Multimédia Communautaires constituent des opportunités inédites d'accéder aux TIC, de communiquer, de s'informer dans plusieurs domaines. Le service de la radio communautaire, c'est une réalité vécue par les populations bénéficiaires des centres. Au même titre que l'Internet et d'autres applications technologiques encore. Grâce à leurs composantes radios, les CMC initient les communautés démunies à l'usage d'une technologie de masse tout en leur donnant la possibilité de participer à la production et à la diffusion de contenus locaux dans leurs langues locales. Quant aux composantes cybers des CMC, elles permettent l'accès à une large gamme de services allant de la navigation à la production de contenus multimédia. A travers les ondes des radios communautaires, les populations ont désormais droit à la parole, directement à l'antenne. Par le biais des différentes émissions, elles s'expriment sur divers thèmes touchant à leur vie quotidienne, mais surtout sur des sujets d'antan tabous, tant dans le cercle familial qu'au sein de la société toute entière. Dans la même perspective, l'Internet, dans les zones où son usage est expérimenté, élargit considérablement les sphères de la communication sociale et précipite l'incorporation des communautés dans des ensembles beaucoup plus vastes.

Il semble bien que les conséquences de l'installation des CMC dans le monde rural et dans les quartiers urbains de conditions modestes ne se limitent pas seulement à la réduction de la fracture numérique. Les enquêtes ont révélé que les CMC sont aussi des facteurs de développement économique et social. Il suffit pour s'en convaincre d'évoquer l'engouement que ces espaces publics d'accès aux technologies ont suscité chez les populations quant à l'utilisation et l'appropriation d'outils de communication qu'elles pensaient auparavant pour les « autres ». Citons l'exemple du CMC de Vélingara. Selon le responsable de *Bamtaaré dowri* FM, le CMC a contribué depuis son installation dans la zone à un important éveil de conscience des masses, à travers notamment des émissions interactives comme « *infos santé* » déroulée par le district sanitaire de la commune, « *allô docteur* » qui reçoit chaque semaine un technicien de la santé pour répondre aux questions des auditeurs, « *la tribune des cultures* », « *la parole aux éleveurs*

», « *la nouvelle économie rurale* », etc. De ce fait, sur le plan de l'environnement par exemple, des centaines d'hectares de forêt sont annuellement préservés des feux de brousses et de l'exploitation abusive du charbon de bois. Quant aux éleveurs, ils prennent progressivement conscience de la richesse que constitue le bétail, alors qu'auparavant l'élevage dans cette partie du Fouladou était essentiellement une activité de contemplation. « *L'éleveur ne vendait l'animal que lorsqu'il avait un problème de justice, sinon lorsqu'il avait un malade évacué à l'hôpital, au cas où il désirait se marier, ou quand sa femme décidait de divorcer, ou bien encore en période de soudure. Bref l'éleveur ne vendait son bétail qu'en cas de catastrophe majeure. Aujourd'hui, grâce aux messages véhiculés à travers la radio communautaire, les choses ont considérablement changé* » précise le responsable du CMC qui cite par ailleurs en exemple le village de Saré Yéro Yel, aux abords de Vélingara. « *Grâce aux informations diffusées à travers les ondes de Bamtaaré FM, un producteur a réussi à mettre sur pied sa propre unité de transformation de lait, bien équipée en matériel de production moderne, et employant aujourd'hui cinq personnes* » argumente-t-il.

Toutefois, des contraintes et beaucoup d'insuffisances subsistent dans les différentes zones abritant les CMC. Ces contraintes s'expriment en termes d'accessibilité financière et technique des TIC quoique les CMC proposent des services à bas prix voire gratuitement et de l'assistance. En fait, l'un des principaux facteurs de blocage de l'appropriation effective des technologies dans les zones rurales demeure la pauvreté qui condamne les populations à s'intéresser le plus souvent à des préoccupations autres que l'assimilation de l'outil informatique pour ne citer que cet élément. A cela s'ajoute l'ignorance encore forte des opportunités dont les TIC sont porteuses, cette ignorance étant imputable à l'analphabétisme qui affecte près de 60% de la population sénégalaise. Quant aux insuffisances, elles se définissent en termes d'iniquité spatiale et de déficit d'accompagnement. Les CMC constituent certes le plus important réseau de point d'accès communautaires aux TIC au Sénégal. Pour autant, le maillage du territoire national par ces centres n'est pas dense, et la demande reste loin d'être satisfaite. Aussi, les CMC installés survivent très difficilement après leur phase de financement initial. Les charges de fonctionnement sont accablantes et posent avec acuité la question de la pérennisation des réalisations. En fait, le déploiement des CMC semble souffrir de la contraignante logique de projet qui veut qu'au bout d'un certain temps, le financier se retire laissant alors les bénéficiaires, souvent non préparés à la gestion de projet et non dotés de moyens financiers nécessaires, devant des situations complexes. Au-delà de la nécessité d'impliquer les communautés dans toutes les phases d'élaboration des projets, il y a aussi celle de se baser sur les besoins exprimés par les communautés de base, marquées par leurs spécificités. Cette nécessité est d'autant plus

prononcée que l'accès aux technologies nouvelles ne doit pas seulement rester l'apanage des personnes instruites dans certaines langues comme le français ou ayant suivi une formation poussée.

Aujourd'hui, malgré l'importance du rôle que jouent les CMC dans le pays en matière de développement de l'accès aux TIC, il n'existe pas de rupture entre les logiques « traditionnelles » de distribution des infrastructures et services autres que les TIC à travers le pays et celle présidant au déploiement des CMC à l'échelle nationale. A l'exception de Vélingara qui est soutenu essentiellement par la Sodefitex, les disparités existant entre Dakar et les autres régions du pays sont reproduites plus ou moins fidèlement par les schémas de distribution des équipements et services dans les CMC. La proximité de Dakar et donc des instances de décision s'érige en un facteur déterminant, et semble jouer en faveur du CMC de Guinaw Rails. A l'opposé, celui de Diaobé paraît tout à fait défavorisé en dépit du fait que ce village représente un pôle d'échanges économiques très dynamique, attirant hebdomadairement des commerçants venant de toutes les régions du Sénégal et des pays voisins. Ce constat peut bien servir de prétexte à une réflexion sur quelques façons de combattre la fracture numérique. Beaucoup de programmes actuellement mis en œuvre dans les différents pays en développement sont élaborés sous le sceau de l'universalisme, de la citoyenneté, de la démocratie, de la paix sociale, etc. profitant à tous. Par conséquent, ils se résument à une recherche de l'égalité d'accès ignorant parfois les exigences de la fracture sociale. Or, le projet de réduction de la fracture numérique et celui de la résorption de la fracture sociale se télescopent nécessairement. Leur mise en parallèle fait d'ailleurs souvent passer l'idée que le changement social tient au progrès technologique et qu'il faut donc le favoriser par tous les moyens. Même si cette idée n'est pas toujours avérée, une approche globale peut quand même s'avérer beaucoup plus avantageuse.

Conclusion

Le contraste est apparent donc dans le domaine des TIC entre l'image que véhicule le Sénégal à l'international et les réalités de terrain sur le plan national. Bien que ce pays coordonne le volet TIC du NEPAD et que son président ait été à l'origine de certaines initiatives de lutte contre la fracture numérique, il reste que la situation nationale mérite de nettes améliorations tant du point de vue de la politique publique que de celui des infrastructures et de l'accès de la population aux services. Sur le plan des politiques publiques, le tâtonnement est de mise et laisse libre cours à un empilement de décisions tantôt non concertées parfois précipitées, et pas toujours bénéfiques à l'évolution du secteur des TIC. Sur le plan économique, les télécommunications constituent certainement une grue flottante de croissance et donc

d'amélioration des agrégats économiques. La contribution du secteur à l'économie nationale reste appréciable même s'il faut noter que beaucoup d'emplois générés dans ce secteur sont précaires. Enfin, sur le plan social, la situation demeure minée par de grands écarts entre les différentes régions, entre les zones urbaines et rurales et au sein de chacune de ces entités géographiques. La fracture numérique se superpose aux autres fractures sociales et économiques, condamnant tous les espaces précédemment mal desservis par d'autres réseaux dans une indigence technologique déconcertante. Or l'intervention des pouvoirs dans ce champ ne va généralement pas au-delà d'un simple constat de la fracture numérique ou, au mieux, d'un pointage par le moyen d'un discours flagorneur des endroits où règne la sécheresse technologique et que les organismes de développement devront avoir la bonté d'investir. La majorité des actions menées dans la lutte contre la fracture numérique porte ainsi l'empreinte de ces organismes. Toutefois, du fait de leur multiplicité et de leur mode d'intervention non concerté, leurs actions souffrent souvent de redondance et de manque d'efficacité. C'est dans ce contexte précis que sera abordée dans le chapitre V la question de l'usage des TIC dans les collectivités locales.

CHAPITRE V – MISE EN ŒUVRE DES TIC DANS LES COLLECTIVITES LOCALES

Placées devant les opportunités qu'offre le développement des TIC, les collectivités locales opèrent-elles des positionnements stratégiques qui leur permettent de faire leur entrée dans l'ère de l'information et de relever le défi du numérique ? Telle est la question centrale sur laquelle repose l'argumentaire de ce chapitre situé au confluent de deux évolutions : une évolution institutionnelle marquée par la décentralisation et une évolution technique en matière de communication. Nous formulons l'hypothèse que l'une des difficultés majeures qu'éprouvent les acteurs territoriaux dans la gestion de leurs territoires et la mise en application des compétences qui leur sont conférées est le problème de communication, or celle-ci s'avère indispensable pour rendre compréhensible les choix et l'action des élus. La problématique communicationnelle est donc essentielle pour comprendre le recours éventuel des acteurs locaux aux TIC. Toutefois, l'enjeu de la communication né des politiques de décentralisation ne constitue par l'unique facteur justificateur d'un éventuel recours des acteurs territoriaux aux techniques d'information et de communication. Les autres dimensions – économique, sociale et politique – du questionnement paraissent tout aussi importantes et devront donc être prises en considération dans le raisonnement au niveau de cette partie de la thèse. Ainsi, nous scruterons dans un premier temps, la nature du problème et de l'articulation à faire entre décentralisation et TIC, à travers notamment une analyse des enjeux de la décentralisation. Le second point sera consacré à l'analyse de la question de l'instrumentalisation des TIC par les acteurs territoriaux.

I – La décentralisation, les TIC : quelle articulation ?

S'il n'existe pas une définition du concept de décentralisation qui soit l'objet d'un consensus, il y a bien des points communs à toutes les expériences de décentralisation menées à travers le monde. Suivant l'ouvrage de Jacques Baguenard⁷¹⁸, nous pouvons comprendre que la décentralisation consiste tout d'abord à un transfert de compétences multisectorielles, de responsabilités et de ressources d'un pouvoir public national ou central vers des pouvoirs publics locaux. Ce transfert s'accompagne de moyens financiers et de charges, à défaut desquels le processus est inefficace ou tout simplement ineffectif. Ensuite, la décentralisation apparaît comme un outil de régulation sociale dans la mesure où elle tend à corriger les disparités territoriales. A court et moyen terme, les collectivités décentralisées se définissent pour mission première la création de services de proximité et de qualité au bénéfice de leurs populations. Les lois de la décentralisation confèrent aux collectivités territoriales la responsabilité du

⁷¹⁸ Jacques Baguenard, février 2006, op. cit.

développement local et de l'aménagement de leurs territoires. Enfin, dans aucun pays du monde, la décentralisation ne s'est faite en moins de cinq ans ou même dix ans. En d'autres termes, il s'agit d'un processus long et évolutif.

Au Sénégal, le processus de décentralisation dure depuis plus d'un siècle, mais il demeure d'actualité. Qu'est-ce qui est à l'origine du regain d'intérêt dont se nourrit ce phénomène ? Comment définir la problématique de la décentralisation à l'ère de la mondialisation et de la société de l'information ? Pour répondre à ces interrogations, deux champs sont à étudier : les enjeux de la politique de décentralisation et les enjeux de l'instrumentalisation des TIC par les acteurs territoriaux.

1 – La décentralisation, une quête continue du développement

Dans l'essentiel des Etats africains, le développement est devenu un défi depuis après leur accession à la souveraineté internationale dans les années 1960. Dans cette perspective, ils ont systématiquement pratiqué une centralisation administrative et financière ayant pour objectif de renforcer leur autorité et leurs capacités d'intervention, et partagée par les organismes de coopération et d'aide au développement. Toutefois, lorsque plus tard dans les années 1980 les promesses de l'indépendance et celles de la centralisation politique, économique et administrative ne se sont pas réalisées, ces Etats ont sombré dans une crise multiforme tout en se rendant à l'évidence des limites institutionnelles, organiques, structurelles et stratégiques de la politique de centralisation. Ce constat d'échec a engendré des changements aussi bien de vision que de centres d'intérêt, tant du côté des bailleurs de fonds que de la communauté scientifique par rapport à la problématique générale du développement. Cela étant, il faut dire que « *la décentralisation est intervenue, pour sa phase récente (fin des années 1980 - début des années 1990) dans un contexte de décrédibilisation de la forme « institutionnelle-occidentale » des Etats, confrontée à la vigueur des relations d'allégeances sociales, rémanentes en Afrique comme ailleurs, et aux échecs des ambitions développementistes puis des politiques d'ajustement structurel* »⁷¹⁹. A ce propos, Pierre Célestin Samba précise que « *le modèle de "développement state" et celui de la stratégie de développement monocentrique descendant (top-down) ayant montré leurs limites, c'est désormais la revalorisation du rôle des acteurs sociaux, dont la participation active est vivement sollicitée, qui est devenue le point focal aussi bien pour les*

⁷¹⁹ Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs (AITEC), « La décentralisation en Afrique subsaharienne : rappels historiques et contexte actuel », non daté. [En ligne] : <http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?article381>

bailleurs de fonds que pour les acteurs de la coopération décentralisée (ONG et autres collectivités locales du Nord surtout) »⁷²⁰.

Historiquement, l'impulsion de la décentralisation au Sénégal a été donnée dans les années 1870 avec la création des communes de Saint-Louis et de Gorée en 1872, de Rufisque en 1880 et de Dakar en 1887. La référence à ces Quatre communes bien réputées dans l'histoire coloniale du Sénégal permet de mettre en évidence l'ancienneté de « *l'idée municipale* »⁷²¹ dans ce pays ainsi que le processus par lequel s'est ouvert progressivement un espace pour l'affirmation d'une citoyenneté et d'une vie politique locale. Mamadou Diouf⁷²² estime que la création de municipalité dans la colonie du Sénégal a commencé à Gorée et à Saint-Louis, puis s'est étendue à la ville de Rufisque et à celle de Dakar qui est détachée de Gorée. Comme l'a mentionné G. Wesley Johnson⁷²³, la consolidation municipale est vraiment réalisée avec la décision de la Troisième République⁷²⁴ de pourvoir « *le Sénégal d'un siège à la Chambre des députés et, peu de temps après, Saint-Louis et Gorée reçurent le droit de créer des institutions communales en conformité avec le droit français métropolitain... Le décret de 1872 inaugurerait pourtant l'ère contemporaine, en définissant plus clairement les attributions des municipalités et en dotant les administrations communales d'une existence légale et d'un modèle uniforme d'organisation* »⁷²⁵.

Toutefois, c'est au lendemain de l'accession du pays à la souveraineté internationale, en 1960, que la municipalisation a pris davantage d'ampleur, notamment avec la généralisation des communes de plein exercice qui seront au nombre de 34 au moment même de l'indépendance. Le tableau 11 fait état de l'évolution chronologique des politiques décentralisatrices au Sénégal.

⁷²⁰ Pierre Célestin Samba, 2007, *Le développement local à l'épreuve de la décentralisation : cas de la communauté rurale de Mont-Rolland*, Thèse de doctorat 3^e cycle en sociologie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, p. 10.

⁷²¹ Cf. Mamadou Diouf, « L'idée municipale : Une idée neuve en Afrique », in *Politique africaine* n° 74 - juin 1999, pp. 13-23.

⁷²² Ibidem.

⁷²³ G. W. Johnson, *Naissance du Sénégal contemporain. Aux origines de la vie politique moderne (1900-1920)*. Traduit de l'anglais par F. Manchuelle, Paris, Karthala, 1991, p. 56. Cité par Mamadou Diouf, 1999, *op. cit.*, p. 17.

⁷²⁴ La Troisième République est le premier régime français à s'imposer dans la durée depuis 1789. Après la chute de la monarchie absolue, la France a expérimenté sans succès sept régimes politiques en 80 ans. Ces difficultés contribuent à expliquer les hésitations de la chambre des députés, qui va mettre neuf ans, de 1870 à 1879, pour trouver la voie du nouveau régime. Les délibérations vont progressivement aboutir à instaurer une république parlementaire de type bicaméral, Assemblée Nationale et Sénat ayant quasiment les mêmes prérogatives. Cf. Antoine Olivesi et André Nouschi, *La France de 1848 à 1914*, Paris, Nathan Université, coll. Fac histoire, 1997 ; Paul Baquiast, *La Troisième République : 1870-1940*, Paris, L'Harmattan, 2002.

⁷²⁵ Dans les deux premiers cas, un contexte particulier – l'éviction de la France des îles de Gorée (1758-1763) et de Saint-Louis (1758-1779) par les Anglais – favorise l'émergence d'une communauté consciente de ses intérêts et prête à les défendre. Cette communauté revendique un pouvoir et des procédures autonomes de l'administration coloniale et de la Compagnie du Sénégal, et impose le choix d'un maire. Ce dernier est chargé d'animer la politique locale, de servir de médiateur dans les conflits internes et d'assurer les relations diplomatiques avec les populations voisines, en particulier les Maures qui dominent le commerce de la gomme, dans la région de Saint-Louis, et les Lebu de la presqu'île du Cap-Vert, du côté de l'île de Gorée. Il est aidé dans ses tâches par un conseil des anciens et des notables. Cf. Mamadou Diouf, 1999, *op. cit.*

Tableau 11 : Evolution chronologique de la décentralisation au Sénégal

ANNEES	ACTES CORRESPONDANTS
1960	<ul style="list-style-type: none"> • Le statut de commune de plein exercice est élargi à toutes les communes
1966	<ul style="list-style-type: none"> • Promulgation du code de l'administration communale. Il s'agit de la loi n°66-64 du 30 juin 1966, réunissant en un texte les différentes lois qui régissaient l'institution communale.
1972	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La décentralisation s'étend en milieu rural à la faveur de la loi n°72-25 du 19 avril 1972 portant création des communautés rurales. Cette politique est d'abord testée à Thiès avant d'être étendue, par période de deux ans, à d'autres zones du pays.
1983	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de la commune de Pikine-Guédiawaye suite à l'éclatement de celle du Grand Dakar. Institution par le décret 83-1131 du 29 octobre 1983 d'une communauté urbaine à Dakar (structure de gestion intercommunale) réunissant les trois communes de Dakar, de Pikine-Guédiawaye et de Rufisque.
1984	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre de région passe de 8 à 10 avec l'érection des départements de Fatick et Kolda en régions.
1990	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modification du Code de l'administration communale en versant les communes à saut spécial dans le droit commun ; ▪ La gestion budgétaire des communautés rurales est retirée aux sous-préfets et confiée aux Présidents de conseil rural. ▪ Il y a alors 48 communes et 320 communautés rurales ▪ Guédiawaye détachée de Pikine devient une Commune à part entière.
1996	<p>C'est l'année charnière de la politique de décentralisation au Sénégal. Une importante réforme parachève l'organisation de la décentralisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales et la loi 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences érigent la région en collectivité locale, créant la commune d'arrondissement, et organisant le transfert de nouvelles compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales. Ces lois ouvrent également la possibilité pour les communes de créer, par association, une structure d'entente et de coordination de leurs activités dans certains domaines de portée communale : la commune urbaine.
1997	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communes de la région de Dakar sont découpées en 43 communes d'arrondissement dont 19 à Dakar, 16 à Pikine, 5 à Guédiawaye et 3 à Rufisque.
2002	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret 2002-166 fixant le ressort territorial et le chef-lieu des régions et des départements. ▪ Le nombre des régions passe de 10 à 11 avec l'érection du département de Matam en région. ▪ La ville de Guédiawaye est érigée en département.
2005	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de la communauté d'agglomération de Dakar regroupant les villes de Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque.
2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le 1er février 2008, l'Assemblée Nationale adopte le projet de loi modifiant le découpage administratif du Sénégal. Les départements de Kaffrine (région de Kaolack), de Sédhiou (région de Kolda) et de Kédougou (région de Tambacounda) sont érigés en régions portant ainsi leur nombre à 14. Aussi, la création de ces régions a été suivie de la création de nouveaux départements, arrondissements et communautés rurales.

Il apparaît à travers cette évolution que « *la décentralisation n'est pas un état à atteindre mais un processus en constant renouvellement* »⁷²⁶. Trois grandes phases peuvent être identifiées :

- **La première phase va de 1960 à 1990** et consacre le montage institutionnel de la politique de décentralisation administrative au Sénégal. La loi n° 64-02 du 19 janvier 1964

⁷²⁶ Les Cahiers de l'Alternance n°5, avril 2002, op. cit., p. 15.

instituait pour la première fois un régime municipal spécial dérogeant au droit commun. Il s'agissait du statut de la commune de Dakar que devaient suivre ceux des communes chefs-lieux de région. La commune de droit commun qui est l'autre catégorie de commune est régie par la loi n°66-64 du 30 juin 1966 connue sous l'appellation de Code de l'Administration Communale de 1966. Ce Code qui consacre définitivement le statut communal sénégalais en précisant leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions se définit comme une référence en matière d'intervention dans les centres urbains érigés en communes. L'enjeu de cette réforme, selon Demba Niang⁷²⁷, est que « *pour la première fois les collectivités locales urbaines élisent un Conseil municipal et un maire. Ce dernier a vu ses fonctions s'élargir car il lui revient de préparer et d'exécuter le budget qui est le principal instrument d'intervention de la municipalité* ». L'innovation majeure sera introduite dans la politique sénégalaise de décentralisation administrative à partir de 1972 à la faveur de la réforme de l'administration territoriale et locale qui changea fondamentalement le visage de l'administration ainsi que le paysage administratif du territoire national. Reposant sur les principes de « déconcentration », de « décentralisation », de « participation responsable » et de « régionalisation du plan », cette réforme a eu pour effet « *le renforcement des pouvoirs des autorités administratives, le renforcement du pouvoir d'intervention des communes dans le domaine économique, l'institution d'un statut spécial au niveau des communes chefs-lieux de régions et la création de communautés rurales qui vont ainsi permettre l'introduction, pour la première fois, de la décentralisation milieu rural* »⁷²⁸. Toutefois, il semble utile de constater à la suite de Demba Niang⁷²⁹ que tout comme la réforme de 1966, celle de 1972 n'a pas permis dans les faits le renforcement des centres de décision municipale. Elle n'a ni supprimé ni assoupli la tutelle de l'Etat qui semblait vouloir domestiquer les institutions municipales dépourvues des ressources nécessaires à la réalisation de leurs missions. Plus d'une décennie après la loi de 1972 qui créa les communautés rurales, est intervenue la loi n° 83-48 du 18 février 1983 portant réorganisation de la région du Cap-Vert et mettant fin au statut municipal particulier dont jouissait Dakar. Suite à l'adoption de cette loi, la région de Dakar est scindée en trois communes (Dakar, Pikine et Rufisque), où le conseil municipal, tout comme le maire sont désormais élus. Le décret 83-1131 du 29 octobre 1983 créa la communauté urbaine, une institution de coordination

⁷²⁷ Demba Niang, février 2007, op. cit., p. 37.

⁷²⁸ République du Sénégal, *Annuaire des collectivités locales*, Dakar, Edition 2003, p. 40.

⁷²⁹ Demba Niang, février 2007, op. cit.

intercommunale, dont le budget, « alimenté par les contributions des communes membres et la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, tourne autour de six milliards de francs CFA »⁷³⁰.

- **La seconde phase débute en 1990.** Elle sera marquée par des acquis en matière de gestion budgétaire et d'administration municipale puisque ces responsabilités confiées jusque là aux autorités administratives au niveau des communautés rurales et aux administrateurs municipaux au niveau des communes allaient désormais revenir aux élus de ces collectivités locales. En effet, la loi n° 90-37 du 8 octobre 1990 modifiant la loi n° 72-25 du 19 avril 1972, a transféré la gestion budgétaire des communautés rurales du Sous-préfet au président du conseil rural qui devient, tout comme le maire, ordonnateur du budget communautaire. La réforme de 1990 a aussi entraîné le retour au droit commun des communes chefs-lieux de région (autres que Dakar) qui détenaient le statut spécial. Enfin, cette réforme a favorisé la suppression de l'incompatibilité qui existait entre les fonctions de maire et celles de membre du gouvernement, ainsi que la mise sur pied de onze nouvelles communes⁷³¹. Si l'ambition de cette réforme était de renforcer l'autonomie de gestion municipale, il faut bien noter que dans les faits elle a été entravée par la grande concentration des pouvoirs entre les mains des maires. Fondamentalement, les rapports entre l'Etat et les communes n'ont pas évolué. Les problèmes liés au manque de ressources humaines qualifiées et à la faiblesse des budgets des collectivités locales sont restés presque entiers ;

- **La troisième phase est dite régionalisation.** Elle est entrée en cours suite à l'adoption par l'Assemblée Nationale des lois 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des collectivités locales et 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et communautés rurales. Dans un article paru en 2006 dans le bulletin de l'Association Euro-Africaine pour l'Anthropologie du Changement Social et du Développement (APAD)⁷³², Serigne Mansour Tall faisait remarquer qu'« avant 1996, l'État a essayé de créer progressivement une charpente institutionnelle pour appliquer sa politique au niveau inférieur. Mais cette décentralisation est une décentralisation par décrets, une décentralisation juridico-administrative. On redimensionne des territoires, on crée de nouvelles entités politiques sans un transfert de pouvoirs, sans un projet d'ensemble. C'est un engagement territorial non suivi de moyens financiers. C'est seulement avec la décentralisation de 1996 que sont transférées

⁷³⁰ Serigne Mansour Tall, décembre 2006 « La décentralisation et le destin des délégués de quartier à Dakar (Sénégal) », *Le bulletin de l'APAD*, n° 15, *Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au Sud du Sahara*. [En ligne] : <http://apad.revues.org/document567.html>.

⁷³¹ Guédiawaye, Bargny, Marsassoum, Goudomp, Ndoum, Ourossoqui, Koungheul, Dahra, Thionck-Essyl, Dioffior et Pout.

⁷³² Cf. <http://apad.revues.org>

aux collectivités locales des compétences jusque là assurées par l'État central »⁷³³. Les lois de 1996 ont eu pour effet la refonte du cadre institutionnel des collectivités locales ; l'érection de la région, jusque là simple circonscription administrative, en collectivité décentralisée dotée de la personnalité morale, d'une autonomie financière et d'une assemblée élue au suffrage universel ; ainsi que la création de la commune d'arrondissement au sein des grandes communes dénommées villes. Les objectifs poursuivis à travers cette démarche sont au nombre de trois essentiellement. Il s'agit de « *l'approfondissement de la démocratie locale avec l'émergence d'une bonne gouvernance locale, la libre administration des collectivités locales et la promotion du développement local* »⁷³⁴. La régionalisation repose aussi sur trois principes pouvant se résumer en deux mots : liberté et proximité. Le premier principe est la libre administration. Institué par l'article premier alinéa 2 du Code des collectivités locales, la traduction de ce principe en norme juridique opératoire aboutit d'une part à la suppression totale de la tutelle administrative et à l'institution d'un nouveau type de contrôle dit de simple légalité, et d'autre part, au non tutelle d'une collectivité sur une autre, les collectivités locales étant toutes d'égale dignité. Le second principe est celui du transfert de compétences. Il repose sur l'allègement de la tutelle de l'Etat mais surtout sur la reconnaissance par ce dernier de « *l'existence, au sein de la Nation, d'intérêts parcellaires distincts des intérêts supérieurs de celle-ci, qui motivent l'érection de centres de décisions autonomes et ayant le statut de personnes morales* »⁷³⁵. C'est ainsi que neuf classes de compétences ont été transférés, touchant à tous les domaines de la vie dans les collectivités locales : planification ; aménagement du territoire ; urbanisme et habitat ; culture ; jeunesse, sports et loisirs ; domaines ; santé, population et action sociale ; environnement et gestion des ressources naturelles ; éducation, alphabétisation, promotion des langues nationales et formation professionnelle. Le transfert de ces compétences devant s'accompagner de l'octroi des ressources et moyens nécessaires à leur mise en œuvre, l'Etat a créé le Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) destiné à servir de compensations financières pour les charges induites par le transfert de ces compétences. Mais les collectivités peuvent aussi recourir aux services déconcentrés du gouvernement central au niveau local en signant avec le représentant de ce pouvoir public une convention d'utilisation de ces services. Enfin, le troisième principe est celui de solidarité, entre les collectivités d'une part et entre celles-ci et l'Etat d'autre part, visant à garantir l'unité nationale, l'intangibilité des frontières et l'intégrité territoriale.

⁷³³ Serigne Mansour Tall, décembre 2006, *op. cit.*

⁷³⁴ Les Cahiers de l'Alternance n°5, avril 2002, *op. cit.*, p. 13.

⁷³⁵ Demba Niang, février 2007, *op. cit.*, p. 42.

Il est certain que la planification régionale a pris un élan réel à partir de 1996, avec les lois ayant érigé la région en collectivité locale. Cependant, le changement de régime politique intervenu en 2000 a aussi permis d'introduire des avancées significatives dans le processus de décentralisation. Entre autres évolutions, il y a la réforme du Fonds d'Équipement des Collectivités Locales (FECL), la décentralisation de l'exécution des ressources internes du Budget consolidé d'investissement (BCI), la restructuration des Agences régionales de développement (ARD), l'augmentation substantielle des indemnités des exécutifs locaux, l'harmonisation de l'intervention des partenaires à travers un programme fédérateur en l'occurrence le Programme National de Développement Local (PNDL), l'amorce de la réflexion sur la provincialisation. En 2002, une nouvelle région, Matam, a été créée en même temps que sept autres communes : Diamniadio, Cayar, Mboro, Rosso, Niandane, Ranérou et Diawara. Enfin, récemment en 2008, la carte administrative nationale s'est enrichie de trois nouvelles régions et de huit nouveaux départements, suite à l'adoption par l'Assemblée Nationale, le 1er février 2008, du projet de loi modifiant le découpage administratif du pays⁷³⁶. La nouvelle organisation administrative, territoriale et locale du Sénégal a été ainsi définie par le décret du 10 septembre 2008 fixant le ressort territorial et le chef-lieu des régions et des départements. Désormais, le territoire national comprend des circonscriptions administratives dont 45 départements et 117 arrondissements, et des collectivités locales dont 14 régions, 150 communes et 353 communautés rurales. Cf. tableau 12.

⁷³⁶ Par rapport aux décisions politiques qui consacrent le découpage administratif du pays, une question revient assez souvent : répondent-elles à un besoin réel et à une nécessité exprimée par les populations vivant dans les zones concernées ou, à l'opposé, obéissent-elles essentiellement à une logique politique en déconnexion avec les besoins et les réalités au niveau local ? Si l'on se réfère à certaines réactions des populations exprimées à travers la presse nationale, on est bien tenté de se pencher sur cette seconde logique. Le fait même qu'il y ait beaucoup de désaccords entre les habitants d'un même territoire érigé en commune, en département ou en région suscite des interrogations quant à l'opportunité et à la pertinence de certaines décisions politiques. Les réactions des populations sont généralement celles de désapprobation des choix des pouvoirs publics, mais aussi de menaces de sanctions pouvant aller jusqu'au refus de participer aux scrutins. Le dernier exemple en date est celui des élections locales du dimanche 22 mars 2009. Dans le journal Sud Quotidien du 24 mars 2009, on pouvait lire : « *le nouveau plan de découpage administratif du territoire qui a porté Kaffrine, Kédoudou et Sédhiou en chef-lieu de région n'a pas fait que des heureux. Dans cette partie de la moyenne Casamance, nombreux sont encore ceux qui se sentent abandonnés sur les carreaux du réaménagement. C'est le cas de plusieurs localités du nord du département de Bounkiling. Dimanche 22 mars, ils ont refusé de se rendre aux urnes en signe de protestation. Le sud de la région a également connu un cas* ». En réaction face au dernier découpage administratif du pays, les populations disent : « *nous sommes convaincus que c'est un découpage politicien pour plaire à une catégorie de population et donc à entretenir une certaine clientèle politique au dépens de nous* » ; « *nous sommes victimes des manœuvres de pauvres politiciens qui ne s'occupent que de leurs intérêts immédiats au détriment d'une masse laborieuse, citoyenne mais sans assistance vraiment. Au moment où le chef de l'Etat cherche à rapprocher les administrés de leur administration, certains à la base prennent le contre pieds, c'est dommage* ». Cf. Moussa Dramé, « Sédhiou : refus de vote d'une dizaine de villages. Les frustrés menacent aussi de migrer vers la Gambie voisine », in Sud Quotidien, mardi 24 mars 2009. [En ligne] : <http://www.sudonline.sn/spip.php?article17319>

Tableau 12 : Découpage administratif du Sénégal en 2008

Régions	Départements	Arrondissements	Communes	Communautés rurales
Dakar	4	10	50	2
Diourbel	3	6	3	34
Fatick	3	9	7	32
Kaolack	3	8	7	27
Kolda	3	9	9	31
Louga	3	11	5	47
Matam	3	5	10	14
Saint-Louis	3	7	15	8
Tambacounda	4	12	7	36
Thiès	3	10	15	31
Ziguinchor	3	7	5	25
Sédhiou	3	9	9	29
Kaffrine	4	8	5	21
Kédougou	3	6	3	16
Total	45	117	150	353

Source : www.uael.sn

L'enjeu majeur attendant à toutes ces réformes administratives et territoriales soit le développement local⁷³⁷. Cela étant, trois niveaux d'analyse peuvent être dégagés. Il s'agit de ce que Hamani Kargne désigne par « *la stabilisation du système politique et administratif* », « *la dynamisation des économies locales* », et « *la préservation des acquis socioculturels* »⁷³⁸.

Sur le plan politique, la décentralisation permet « *d'affermir les bases de la démocratie locale, de neutraliser les tensions politiques et de rapprocher l'administration des administrés* »⁷³⁹. En effet, l'existence d'organes locaux, composés de conseillers librement choisis par le procédé démocratique de l'élection et ayant pour mission de trouver des solutions appropriées aux problèmes que vivent les populations locales, fait de ces dernières de véritables acteurs de la vie démocratique. La démocratisation est ainsi soutenue par la possibilité donnée aux citoyens ou à leurs représentants d'influencer la formulation et l'exécution des politiques. La responsabilisation politique des acteurs locaux permet en outre, d'une part, de désamorcer les crises et de lutter contre les velléités de remise en cause de l'unité nationale et, d'autre part, de

⁷³⁷ Comme cela a été défini dans la première de cette thèse et précisé dans la section II du chapitre II qui traite de la problématique, la conception que nous avons du développement local est celle qu'en propose Philippe Cadène (2003 : 247), à savoir « *une approche du développement qui prend en compte les politiques visant à réduire le rôle de l'Etat, à décentraliser les décisions et qui accorde une importance essentielle aux initiatives des acteurs locaux, aux ressources et aux valeurs culturelles endogènes. Le développement est perçu ici comme le fruit d'une relation réussie entre, d'une part, des politiques institutionnelles locales, souvent régionales, et, d'autre part, des entrepreneurs porteurs d'initiatives, bien insérés dans le tissu social et capables de mettre en œuvre des compétences souvent anciennes* ».

⁷³⁸ Hamani Kargne, « TIC, décentralisation administrative et bonne gouvernance », juin 2004. Cet article est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.francophonie-durable.org/documents/colloque-ouaga-a4-kargne.pdf>.

⁷³⁹ République du Sénégal, *Annuaire des collectivités locales*, 2003, *op. cit.*, p. 11.

rapprocher les exécutifs locaux des populations en revalorisant les politiques de proximité par une meilleure prise en compte des préoccupations quotidiennes de ces populations. C'est peut-être pour cette raison que H. Kargne⁷⁴⁰ estime que la décentralisation a pour objectif de « *concevoir un nouveau type d'Etat qui reconnaisse un rôle et une place aux initiatives individuelles et de groupes à travers l'émergence d'un système administratif et de représentation locale transparent, consensuel mais autonome dans ses décisions, et sachant négocier avec l'Etat d'une part et les organisations communautaires d'autre part* ».

Sur le plan économique, le constat de l'incapacité du pouvoir central à conduire seul le développement économique et social du pays motive le besoin de responsabiliser et de s'appuyer sur l'ensemble des énergies, des capacités et des potentialités mobilisables à l'échelle nationale. En d'autres termes, il s'agit d'essayer de « *mieux répondre à l'exigence du développement économique en créant entre les administrations centrales de l'Etat et les collectivités locales de base des structures intermédiaires, les régions, destinées à servir de cadre à la programmation du développement économique, social et culturel, et où puisse s'établir la coordination des actions de l'Etat et celles des collectivités* »⁷⁴¹. Dans cette optique, chaque collectivité peut être porteuse d'initiatives, tout comme elle peut constituer un espace de programmation, de réalisation des actions de développement et d'organisation de la gestion et de la fourniture des services publics essentiels au développement.

Enfin, concernant le niveau socioculturel qui est le troisième plan de perception des objectifs de la politique décentralisatrice, les collectivités doivent servir de points d'ancrage culturel du processus de démocratisation et de libre administration. Elles doivent surtout constituer la base de l'affirmation des identités culturelles locales à la faveur de l'émergence de nouvelles sphères politiques et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs locaux. Le renouveau culturel qui peut en découler est potentiellement un atout stratégique en même temps qu'un levier fort pour le développement local.

Cependant, en nous interrogeant sur le rôle de l'Administration territoriale dans son intégralité, on ne peut s'empêcher de remarquer les nombreuses insuffisances du processus de décentralisation ainsi que les difficultés qui interpellent les acteurs territoriaux nationaux et locaux. Suivant le X^{ème} Plan de développement du Sénégal⁷⁴², cinq missions principales sont assignées à l'Administration territoriale. La première est d'assurer la permanence de l'État et la

⁷⁴⁰ Ibid.

⁷⁴¹ République du Sénégal, *Annuaire des collectivités locales*, 2003, op. cit., p. 10.

⁷⁴² République du Sénégal, (Ministère du Plan et du développement durable), mars 2004, *Projet Plan d'orientation pour le développement économique et social 2002-2007 (X^{ème} Plan) : Croissance forte et durable, réduction de la pauvreté et bonne gouvernance*, Dakar, 212 pages.

sécurité des citoyens par la garantie et le maintien de l'ordre public, la protection des personnes et des biens, des réseaux de communication et de transport, la prévention et le traitement des risques naturels ou technologiques. La seconde consiste à développer la citoyenneté et l'exercice des droits qui y sont liés, garantir l'application de la règle de droit et le respect des libertés publiques. La troisième est celui de l'exercice de contrôle administratif des collectivités locales, comportant à la fois le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire de leurs actes et de ceux de leurs établissements publics et des organismes publics exerçant une mission d'intérêt général et utilisant des fonds publics ou encore percevant des ressources parafiscales. La quatrième mission est de protéger les intérêts nationaux en assurant l'explication, la coordination et la mise en cohérence à l'échelon territorial des politiques interministérielles. Enfin, son cinquième rôle est de rationaliser la gestion des ressources et des moyens de l'État. Qu'en est-il véritablement ?

Compte tenu de la complexité de ces missions, il paraît tout à fait légitime d'émettre des doutes quant à la capacité de l'Administration territoriale de remplir pleinement son rôle. En réalité, le découpage administratif du pays, depuis le début de la politique de décentralisation, se traduit par l'existence de collectivités locales hétéroclites, inégalement peuplées, et inéquitablement dotées en ressources permettant de répondre au défi du développement local. Cela a été souligné par les participants aux premières assises de la décentralisation organisées en novembre 2007 à Dakar. L'enjeu majeur de ces assises était de « réunir l'ensemble des acteurs de la décentralisation pour leur permettre d'échanger autour des cadres thématiques, en vue d'identifier les faiblesses et de proposer les correctifs nécessaires à l'approfondissement de la politique nationale de décentralisation »⁷⁴³. Ainsi, un diagnostic a été fait concernant chaque ordre de collectivités locales. Il a été reconnu le fait que les régions, qui partagent leurs territoires avec les communes et les communautés rurales, « n'ont aucune maîtrise de ces territoires et ne parviennent pas, en raison de la faiblesse de leurs moyens, à assurer la coordination des actions de développement de l'État et des collectivités locales de base ». La situation n'est guère meilleure pour les communes. Confinées dans des limites territoriales exiguës, « celles-ci entrent en conflit direct avec les communautés rurales limitrophes dès qu'elles émettent le besoin d'étendre leur ressort territorial ». Quant aux communes d'arrondissement qui sont à la recherche effrénée de ressources financières, « elles procèdent à la "cantinisation"⁷⁴⁴ de leurs territoires et entretiennent des conflits larvés aussi bien avec les

⁷⁴³ République du Sénégal, (Ministère de la Décentralisation et de Collectivités locales), *Rapport général des premières assises de la décentralisation au Sénégal*, les 27, 28 et 29 novembre 2007, Dakar, p. 3.

⁷⁴⁴ La « cantinisation » consiste à la construction anarchique de cantines (dans les espaces publics, écoles, places de marché, etc.) que les mairies d'arrondissement proposent en location aux commerçants. C'est une pratique très répandue à Dakar étant donné qu'elle constitue une source considérable de recettes pour les trésoreries municipales. De l'avis de Gorgui Alioune Diouf (2009), un spécialiste sénégalais des questions de décentralisation, « on a créé à

populations locales qu'avec les villes sur fond d'interprétations divergentes des dispositions légales ». Enfin, les communautés rurales demeurent « *ne parviennent guère à prendre en charge la gestion de leur terroir composé de plusieurs centaines de villages aussi éloignés les uns des autres* »⁷⁴⁵.

Pour toutes ces collectivités locales, le problème est partagé concernant l'insuffisance des ressources mises à leur disposition. Ces insuffisances s'expriment autant sur le plan financier que sur le plan matériel et humain. Cela est peut-être dû à la démarche des décideurs qui ont transféré les mêmes palettes de compétences à l'ensemble des collectivités locales sans se soucier d'éventuelles erreurs de catégories. En effet, il n'a pas été choisi le système qui spécialise chaque niveau de collectivité locale, de par sa vocation et ses ressources, dans des compétences qu'elle est à même de mieux exercer. Pour preuve, la fiscalité locale ne procure que des ressources dérisoires aux communes et aux communautés rurales (moins de 10% des ressources de l'État pour les deux réunies), tandis que les régions qui n'ont pas encore de fiscalité propre sont entièrement dépendantes de l'État. Enfin, d'autres contraintes existent, et sont liées, selon le document de X^{ème} Plan de développement économique et social, aux facteurs suivants :

- l'incapacité des élus locaux à exercer leurs fonctions politiques de décision et de gestion vis-à-vis des représentants de l'Etat ;
- l'analphabétisme des élus locaux, qui se voient confrontés à un sérieux problème d'interprétation des textes rédigés en langue française et portant transfert de compétence entre les responsables des collectivités locales et les représentants de l'État ;
- la faible capacité de formulation et de pilotage des politiques régionales et locales de développement par les élus et leur méconnaissance des procédures d'accès aux sources de financement ;
- la capacité limitée des services techniques régionaux et locaux dans la préparation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets ;

Dakar des communes qui ne sont pas viables ni au plan de l'espace ni au plan économique si bien qu'au maire d'arrondissement il lui faut des ressources puisque c'est un élu et ses électeurs doivent voir des résultats. Or les grands marchés sont affectés à la ville si bien que les communes d'arrondissement n'ont presque pas de marché. Alors les maires sont obligés de créer des cantines. Et c'est cela la "cantinisation". C'est parce que la réforme, à ce niveau-là, est faite de telle sorte que les communes d'arrondissement ne gèrent presque rien du tout. C'est la ville qui gère tout. Par-dessus tout cela maintenant, l'Etat apporte un fonds de dotation aux collectivités locales dont les communes d'arrondissement sont exclues. Car c'est la ville qui appuie l'arrondissement en fonds de dotation et elle ne fait pas toujours ce transfert de moyens financiers... Les maires et leurs conseils municipaux sont obligés d'aller à la recherche de ressources complémentaires pour pouvoir faire quelque chose. Aussi font-ils recours à la création de cantines ».

⁷⁴⁵ République du Sénégal, (Ministère de la Décentralisation et de Collectivités locales), *Rapport général des premières assises de la décentralisation au Sénégal*, les 27, 28 et 29 novembre 2007, Dakar, p. 9 et 10.

- le faible niveau de participation des populations à la gestion des affaires régionales et locales à travers les organisations communautaires de base ;
- l'absence d'une administration propre aux collectivités locales à l'exception des grandes villes. Cette lacune est due à la faiblesse des ressources et à l'inexistence d'un cadre législatif et réglementaire pour l'institution d'une fonction publique régionale et locale ;
- la prépondérance des ministères techniques, de l'administration territoriale et des autres structures de l'État dans les décisions qui concernent le développement régional et local au détriment des instances élues des régions, communes et communauté rurales. Ce dernier problème nous sert justement de prétexte pour aborder la question de la multiplicité des acteurs en jeu⁷⁴⁶.

2 – Multiplicité des acteurs et émergence d'une problématique communicationnelle

Ce que nous cherchons à mettre en équation, c'est moins l'importance numérique des acteurs intervenant dans le mouvement de la décentralisation que les enjeux de communication qui découlent de leurs relations. A défaut d'être un handicap pour la mise en œuvre de certaines initiatives ou décisions dans le cadre de la décentralisation, la pluralité des acteurs crée un problème et un besoin. Le problème est celui de la dispersion des pôles de décisions. Quant au besoin, il se rapporte à la nécessité de centraliser l'information afin de la placer à la portée de toutes les catégories d'acteurs impliqués dans le processus du développement. Qui sont ces acteurs ? Comment se définit la problématique de la communication dans ce contexte ?

Dans le répertoire des acteurs de la décentralisation établi par l'Union des associations d'élus locaux (UAEL)⁷⁴⁷, 55 niveaux d'action sont inventoriés. Ils sont constitués des services de l'État, des collectivités territoriales, des réseaux associatifs, des organismes de la sphère d'aide et de coopération pour le développement, etc. Il va sans dire que l'implication de chacune de ces catégories d'acteurs dans les stratégies de la décentralisation, dont il est question ici, est gage de réussite des politiques de développement et un élément essentiel de la gouvernance locale.

Qu'ils soient institutionnels ou non, Djibril Diop pense que ces acteurs peuvent être répartis en deux groupes : « *ceux qui se réclament d'une légitimité locale* » et « *ceux dont la légitimité dépasse l'échelle locale* »⁷⁴⁸. Dans ce kaléidoscope, cet auteur explique que l'Etat

⁷⁴⁶ Cf. République du Sénégal, (Ministère du Plan et du développement durable), mars 2004, *Projet Plan d'orientation pour le développement économique et social 2002-2007 (X^{ième} Plan) : Croissance forte et durable, réduction de la pauvreté et bonne gouvernance*, Dakar.

⁷⁴⁷ [Http://www.uael.sn](http://www.uael.sn)

⁷⁴⁸ Djibril Diop, 2006, *Décentralisation et gouvernance locale au Sénégal. Quelle pertinence pour le développement local ?*, Paris, L'Harmattan, Col. Etudes Africaines, p. 162.

assure être maître du jeu. Mais les autres acteurs aussi ont une certaine position à faire prévaloir et à assumer. Le conseil régional par exemple, assemblée délibérante de la Région, fait prévaloir son droit de regard et émet son avis sur les problèmes de développement et d'aménagement pour lesquels il doit être obligatoirement consulté. Le conseil rural, fort de sa légitimité électorale, affirme détenir sa souveraineté de la loi et du peuple. Les élites traditionnelles réclament leur légitimité de l'histoire et de la tradition qui sont en quelques sortes le soubassement de la société traditionnelle locale. Enfin, les organisations de base de la société civile, creusets de toutes les couches de la population, pensent être les seules habilitées à parler au nom de celles-ci. A toutes ces classes d'acteurs s'ajoutent bien sûr les institutions internationales d'appui au développement. Comment se passe dans ce contexte hétéroclite l'articulation de tous ces niveaux d'action différenciés ?

Cette articulation est nécessaire. Pourtant, nous pensons qu'elle pose plus de problèmes qu'elle ne suscite de solutions pour la conduite des actions de développement au niveau des territoires. La pluralité des acteurs, bien qu'elle soit porteuse d'opportunités, est facteur de diversité des sources décisionnelles. Elle est donc potentiellement un vecteur d'incompréhension, surtout en l'absence d'une stratégie concertée de dialogue. Un autre problème est le manque de communication avec les populations à la base. Pourtant, la démocratie, comprise comme « le pouvoir pour le peuple et par le peuple », rend obligatoire la participation et le contrôle permanent des actes des décideurs par les citoyens. Elle doit comporter trois dimensions incontournables qui s'imbriquent : l'information des populations par des canaux adaptés ; la concertation et la cogestion avec les populations ; la consultation des populations.

Au niveau national, le cadre législatif a prévu les mécanismes de participation et d'information des populations. Etant donné qu'aucun des acteurs, pris isolément dans l'espace local, ne peut, à lui seul, assurer un développement durable, il est encouragé une mise en cohérence des forces et une forte mobilisation sociale. La loi n° 96-06 prévoit effectivement les possibilités de participation et d'information des citoyens sur la conduite des affaires locales. En référence à l'article 3, alinéa 3 de cette loi, le citoyen peut « *faire au président du conseil régional, au maire ou au président du conseil rural toutes propositions relatives à l'impulsion du développement économique et social et à l'amélioration du fonctionnement des institutions* »⁷⁴⁹. Il peut en outre, toujours suivant l'article 3, alinéa 4, « *demander, à ses frais, communication des procès-verbaux du conseil régional, du conseil municipal ou du conseil rural* »⁷⁵⁰. Enfin, l'alinéa

⁷⁴⁹ République du Sénégal, *Code des Collectivités locales annoté*, Dakar, juin 2006.

⁷⁵⁰ Ibid.

1er de l'article 341 lui autorise à « *demander au gouverneur, préfet ou sous-préfet d'exercer son contrôle de légalité sur les actes des autorités locales sans préjudice du recours direct dont ils disposent* »⁷⁵¹.

Sur le terrain, la réalité est toute différente. La majorité de la population concernée est sous le joug de l'analphabétisme or il y a très peu d'initiatives allant dans le sens de la prise en charge de l'information et de la communication des populations sur les affaires publiques. A ce problème, le *Rapport général des premières assises de la décentralisation au Sénégal* préconise le « *renforcement de l'arsenal juridique et la mise en place de canaux adaptés et accessibles de communication et d'information en vue de promouvoir une véritable démocratie citoyenne* »⁷⁵². L'accès à l'information publique étant un droit pour le citoyen, la communication correcte devient un devoir pour les institutions. Par conséquent, il convient de créer les conditions d'une participation active des populations, notamment par « *une formalisation d'un cadre de concertation et de dialogue entre les différents acteurs* », « *un processus participatif d'élaboration des décisions et de gestion des projets et programmes* » et « *l'élaboration des budgets participatifs qui sont un outil d'apprentissage de la citoyenneté et d'une participation active* »⁷⁵³.

La problématique soulevée ici se situe à la confluence de deux mouvements particulièrement significatifs de l'évolution de la société sénégalaise : d'une part, la décentralisation, à laquelle les autorités publiques accordent un intérêt patent et, d'autre part, la communication, mot intense et dense recouvrant de multiples aspects, tant techniques que politiques, mais aussi symbole de la société contemporaine dite « de communication », avec toutes ses virtualités positives et ses risques. Certaines personnes interrogées au cours des entretiens ont effectivement souligné le besoin de communication qui existe entre les différents corps d'acteurs impliqués dans la gestion des collectivités locales. Nous rapportons, dans l'encadré 6 les avis du Président du chapitre sénégalais d'Internet Society (ISOC) par ailleurs membre du Laboratoire de Traitement de l'Information (LTI) de l'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP) de Dakar.

⁷⁵¹ République du Sénégal, *Code des Collectivités locales annoté*, Dakar, juin 2006.

⁷⁵² République du Sénégal, (Ministère de la Décentralisation et de Collectivités locales), novembre 2007, *op. cit.*, p.

32.

⁷⁵³ Ibid.

Encadré 6 : Extraits d'entretien avec M. Alex Corenthin, Président d'ISOC Sénégal et membre du Laboratoire de Traitement de l'Information

Source : enquêtes personnelles, 2008.

Les premiers besoins au niveau des collectivités locales ont été exprimés dans les programmes d'appui au développement de ces collectivités locales. Le premier besoin qui a lancé cette problématique venait en fait du manque de communication qui avait été noté au sein d'un projet, en particulier le PADMIR (Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural), qui avait noté que malgré tous les efforts qui étaient faits dans la mise en place d'infrastructures il y avait de gros soucis de gestion liés principalement la difficulté de communication qui se rencontrait dans ces zones. C'est ainsi que sera introduite dans les années 2003 une problématique de voir qu'il y avait justement nécessité d'ajouter une composante communication dans ces projets. L'interrogation portait alors sur l'utilisation des TIC pour pallier à ce besoin. Cela a conduit une première étude diagnostic qui a effectivement déterminé qu'un certain nombre d'outils pouvant être générés par les TIC seraient d'un apport considérable pour la gestion de ces collectivités. Et c'est comme ça qu'en 2006-2007 on a monté un projet appelé « TIC et gouvernance locale » où il s'agissait dans un programme de recherche-action de regarder premièrement quels étaient les besoins en termes d'outils TIC et deuxièmement quels serait l'impact réel sur la gouvernance locale de l'introduction de ces outils dans les communautés rurales et dans les infrastructures rurales. C'est comme ça en fait que les besoins ont été formulés au départ par les projets, mais dans notre démarche on s'est plus appesanti sur les besoins exprimés par les utilisateurs finaux. Nous avons analysé les différents problèmes qui pouvaient se poser et avons proposés un certain nombre d'outils. Il était patent quand même, à l'issue de premières enquêtes de terrain, que le besoin de communication était très important, et surtout le besoin de diffusion de l'information au sein de ces collectivités.

Rapprocher les deux termes « décentralisation » et « communication », est en soi un exercice dont les propos de nos interlocuteurs montrent l'actualité, l'acuité, mais aussi la sagacité. Les acteurs du processus de décentralisation ont réellement besoin de communication, surtout au moment où leurs actions sont rarement encensées, mais souvent conspuées dans la rue, lieu d'expression de certains corporatismes qui leur intentent un procès en diabolisation. La communication leur offre donc l'occasion d'améliorer le dialogue entre eux, et avec les populations à la base. Il y a beaucoup plus à gagner d'une multitude d'initiatives concertées que de décisions indiscutées prises par un cénacle de « techniciens » ou « d'experts », fussent-ils des plus éclairés. Il en va de l'intérêt général.

II – L'intérêt général en question

La décentralisation impose l'efficacité de la gestion locale. Or gouverner à l'ère de l'information comme cela était de mise il y a plus de vingt ans auparavant semble bien difficile sinon impossible. Philippe Moreau Defarges estime que « *des sociétés démocratiques, riches, urbaines, éduquées, en contact constant avec l'extérieur ne peuvent pas être gouvernées de la même manière que des sociétés traditionnelles. Ces sociétés dites sophistiquées appellent des modes de gouvernement et d'administration plus souples, plus égalitaires, régis par le dialogue,*

la négociation et le compromis »⁷⁵⁴. Qui plus est, même en étant opposé à toute idée de déterminisme technologique, il est bien de reconnaître l'existence de maintes contraintes qui empêchent de produire de l'intérêt collectif comme de par le passé. Les contraintes budgétaires et matérielles, le manque d'information, l'inefficacité et les lenteurs administratives s'imposent au quotidien dans les collectivités locales, et les citoyens sont là pour le rappeler aux élus. Aussi, même si ces contraintes venaient à se desserrer, ce qui semble peu probable vu l'état actuel dans lequel les collectivités sénégalaises se trouvent, il ne serait pas insensé de penser que les évolutions démographiques rendraient de toute façon difficile le recrutement de personnel qualifié à même de répondre à tous les besoins des citoyens. Nécessité est donc définie d'intégrer les technologies qui offrent d'intéressantes potentialités pour prendre en charge certains aspects de la problématique de la communication territoriale.

Un premier enjeu se rattache à la modernisation de l'administration ou à de nombreux concepts synonymes, tels que « e-gouvernement » ou « e-administration », que Raymond Barre définit comme « *l'application des technologies numériques pour transformer et moderniser le fonctionnement de l'administration en vue d'améliorer son efficacité et sa performance, ainsi que la qualité des services rendus* »⁷⁵⁵. En partant du postulat qu'un gouvernement doit avant tout orienter la société sur la voie de la réalisation de l'intérêt public, nous pouvons penser que la modernisation de l'Administration publique doit constituer un objectif majeur pour tous les Etats.

Le débat concernant la modernisation de l'Etat grâce aux opportunités offertes par les TIC prend de plus en plus en d'ampleur dans le monde. Internet, en particulier, est porteur d'énormes espoirs pour un accès rapide aux différents sites publics et privés, et pour un échange simplifié d'informations entre les diverses composantes de la société. Toutefois, il faut bien croire, avec Pierre de la Coste qui a analysé ces questions dans le contexte français, que « *contrairement à ce qu'expriment généralement les rapports publics, il n'existe pas d'un côté une administration "électronique" et de l'autre une administration "traditionnelle". Il s'agit d'une seule Administration, qui mue progressivement, évoluant des modes de fonctionnement traditionnels (documents et procédures papier) vers des modes électroniques (documents et procédures numérisés circulant sur des réseaux accessibles aux guichets, par téléphone et sur Internet)* »⁷⁵⁶. Selon le même auteur, « *de nombreux ouvrages et rapports ont défini*

⁷⁵⁴ Philippe Moreau Defarges, novembre 2006, *op. cit.*, p. 123.

⁷⁵⁵ Raymond Barre, « Quels enjeux pour le e-gouvernement ? », in Francis Jubert, Elisabeth Montfort et Robert Stakowski (dir.), 2005, *La e-administration, levier de la réforme de l'Etat*, Paris, Dunod, p. 15.

⁷⁵⁶ Pierre de la Coste, 2003, *L'hyper-République, l'administration électronique au service du citoyen*, Paris, Berger-Levrault, p. 15.

théoriquement l'administration électronique », de sorte que « *la question n'est pas aujourd'hui "qu'est-ce que l'e-administration ?" (sauf pour en définir le périmètre et les différents types d'utilisateurs) mais "pourquoi l'e-administration ?"* »⁷⁵⁷.

L'adoption des technologies numériques au sein de l'administration peut être à l'origine de profondes évolutions, pas seulement dans ses relations avec les citoyens mais aussi dans sa propre organisation. Les TIC peuvent potentiellement renforcer les stratégies de décloisonnement des relations avec les usagers du service public, favoriser l'organisation des réseaux administratifs internes, tout en dégagant des gains de productivité. En termes plus détaillés, en dépassant l'approche sectorielle, une administration traditionnellement cloisonnée gagne à privilégier une vision transversale dans ses relations avec les citoyens. La mise en ligne de certaines informations essentielles détenues par les services de l'Etat participe à alimenter de nouveaux espaces de débats et de réflexions. De même, la dématérialisation systématique des procédures administratives facilite la vie du citoyen en lui permettant de réduire les déplacements physiques et l'attente devant les guichets de délivrance des documents administratifs. Sur le plan interne, l'organisation en réseau qu'autorisent les TIC peut être mise à contribution pour accélérer les processus de décision et « réinventer » les usages traditionnels, provoquer une évolution rapide des tâches administratives en supprimant les plus répétitives et les moins valorisantes, et enfin renforcer l'autonomie des agents tout en bonifiant leur performance. Par rapport au gain de productivité, l'adoption des TIC doit permettre une meilleure optimisation des dépenses et accroître le rendement des services publics.

Avec le développement croissant des TIC, la réforme de l'Etat est devenue une ambition cruciale dans beaucoup de pays à travers le monde. Que ce soit en Europe, en Amérique, en Afrique ou ailleurs, le e-gouvernement, ou gouvernement électronique, est perçu de plus en plus comme un moyen fort pour instaurer sinon revitaliser la confiance du citoyen dans la conduite des affaires publiques. Cependant, bien que le e-gouvernement soit porteur de multiples opportunités, il n'en demeure pas moins que sa mise en œuvre représente un défi de taille, notamment sur le plan technologique, sur le plan stratégique et sur le plan des usages ou de leur finalité. Par rapport au premier défi, « *l'approche consiste à observer un état de la technologie et à réfléchir à ce que chacune peut apporter* »⁷⁵⁸. De ce point de vue, le questionnement formulé se rapporte certainement à la technologie appropriée à chaque contexte et à la manière dont il faut s'y prendre pour porter efficacement en ligne une grande variété de textes administratifs, pour favoriser le travail collaboratif, et pour répondre promptement aux demandes du citoyen.

⁷⁵⁷ Pierre de la Coste, 2003, *op. cit.*, p. 11.

⁷⁵⁸ Raymond Barre, 2005, *op. cit.*, p. 16.

Par rapport au défi stratégique, il est important de favoriser le changement social, mais aussi le changement dans les relations qu'entretient l'Etat avec ses différents partenaires, parmi lesquels les entreprises, les organisations de la société civile. La mise en place d'une administration électronique ne peut être pensée dans une perspective de contrôle de l'argent du contribuable ou en termes d'économie par la suppression de postes de travail. Elle exige d'être bâtie sur une stratégie cohérente, tenant en respect l'environnement régulateur du pays et prenant en compte les prédispositions des utilisateurs finaux à s'approprier les services proposés. Enfin, le troisième défi paraît des plus féconds, pour au moins deux raisons essentielles. La première raison est qu'il doit partir du bout le plus sensible de la chaîne, en l'occurrence le consommateur des services. L'enjeu à ce niveau est bien entendu de se mettre à l'abri du risque que celui-ci ne veuille pas de l'application mise en œuvre ou de la technologie choisie, ou qu'il estime tout simplement que la mise à disposition en ligne d'un service ne lui procure pas d'éléments différenciateurs par rapport à la prestation de ce même service de façon traditionnelle. La seconde raison concerne la mesure sinon l'appréciation générale de la finalité du projet de e-gouvernement. Sous ce rapport, le contexte économique, social, politique et culturel de mise en place de l'administration électronique joue un rôle déterminant et participe de la discrimination des approches. Mamadou Ndiaye, dans sa thèse de doctorat, a démontré cette différence d'approche par rapport à l'administration électronique, en soulignant notamment que « *les priorités dans ce domaine ne sont pas les mêmes entre un pays de l'OCDE par exemple et un pays d'Afrique. Quand le premier mettra en avant la modernisation de l'Etat pour justifier ses projets d'administration électronique, le second évoquera plutôt la bonne gouvernance, la démocratie ou le souci de développement* »⁷⁵⁹. Cette remarque est justement pour nous un motif de transition pour aborder le second enjeu d'intérêt général, à savoir la gouvernance ou la « e-gouvernance » lorsque l'on intègre la dimension technologique.

La gouvernance est modelée par toutes sortes d'expériences. Bien que la littérature sur la gouvernance prolifère, il faut noter qu'il n'existe ni théorie ni système de la gouvernance. La notion est floue, contradictoire, évolutive, tournant tout de même toujours autour d'une question cruciale que Philippe Moreau Defarges formule de façon déclamatoire : « *comment faire vivre ensemble, gouverner des hommes libérés des contraintes brutales de la survie, plutôt instruits et conscients de leurs devoirs ?* »⁷⁶⁰.

⁷⁵⁹ Mamadou Ndiaye, 2006, *op. cit.*, p. 132.

⁷⁶⁰ Philippe Moreau Defarges, novembre 2006, *op. cit.*, p. 32.

D'emblée, il convient de souligner que gouvernance n'est pas synonyme de gouvernement même s'ils ont été considérés comme tels pendant longtemps⁷⁶¹. Philippe Moreau Defarges⁷⁶² a expliqué que les deux notions se réfèrent à des comportements exprimant une volonté, à des activités guidées par un but, à des systèmes de règles. Mais l'idée de gouvernement implique une autorité officielle, dotée de capacités de police garantissant la bonne exécution de la politique adoptée. La gouvernance couvre elle des activités sous-tendues par des objectifs communs ; ces objectifs peuvent s'inscrire ou non dans des mécanismes légaux et formels de responsabilité, ils ne requièrent pas nécessairement des pouvoirs de police pour surmonter les méfiances et obtenir l'application de la norme. En d'autres termes, « *la gouvernance est un phénomène plus large que le gouvernement. Elle inclut les mécanismes gouvernementaux, dans le sens strict du terme, mais elle s'étend à des dispositifs informels, non gouvernementaux, par lesquels, au sein de ce cadre, individus et organisations poursuivent leurs propres intérêts. La gouvernance est donc un système de règles reposant tant sur le jeu des relations interpersonnelles que sur des lois et des sanctions explicites* »⁷⁶³.

Le concept de gouvernance est à l'air du temps. Il est devenu « *le sésame d'Etat en transformation, sans que l'on sache exactement ce qui se cache derrière cette transformation* »⁷⁶⁴. C'est pour cette raison que Bernard Cassen écrit qu'« *il est des termes qui s'introduisent insidieusement dans le lexique politique sans que nul n'y prête attention et sans qu'on les ait définis préalablement. C'est seulement lorsqu'ils se sont en quelque sorte fondus dans le décor qu'ils se révèlent pour ce qu'ils étaient depuis le départ : non pas de simples mots, mais des éléments structurants d'une construction idéologique. Tel est le cas de deux expressions apparemment fourre-tout, dont les médias font une forte consommation : « société civile » et « gouvernance* »⁷⁶⁵.

Notion controversée, la gouvernance est définie et entendue aujourd'hui de manière très diverse et parfois contradictoire. Deux grands types de gouvernance peuvent être distingués : la gouvernance d'entreprise pour le secteur privé et la gouvernance politique pour la pensée

⁷⁶¹ « Utilisé en ancien français au XIII^e siècle comme équivalent de « gouvernement » (l'art et la manière de gouverner), il passe en anglais (governance) au siècle suivant avec la même signification. Il tombe désuétude. Son grand retour s'effectue à la fin des années 1980 dans le discours de la Banque mondiale, repris par les autres agences de coopération, le Fonds monétaire international (FMI) et par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ». Source : Bernard Cassen, « Le piège de la gouvernance », in *Le Monde Diplomatique*, juin 2001, p. 28. [En ligne] : <http://www.monde-diplomatique.fr/2001/06/CASSEN/15272>

⁷⁶² Philippe Moreau Defarges, novembre 2006, *op. cit.*, p. 32.

⁷⁶³ James N. Rosenau, Czempiel E. -O. (dir.), 1992, *Governance without government : Order and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press. Cités par Philippe Moreau Defarges, novembre 2006, *op. cit.*, p. 32.

⁷⁶⁴ Bernard Jouve, « Gouvernance et décentralisation : les masques tombent enfin », *EspacesTemps.net*, Textuel, 2004. [En ligne] : <http://espacestemp.net/document522.html>

⁷⁶⁵ Bernard Cassen, juin 2001, *op. cit.*, p. 28.

politique et administrative. La gouvernance d'entreprise vient d'abord de l'affirmation d'un pôle de pouvoir, celui des actionnaires, les entreprises qui se développent ne pouvant plus appartenir à une famille ou même à une nation. En gouvernance politique, on parle de gouvernance mondiale ou globale, de gouvernance locale ou gouvernance régionale en fonction des échelles de gouvernance abordées. Cependant et malgré la multiplicité des applications du mot, il existe une dynamique commune dans l'usage de ce terme. Chez la plupart de ceux qui, au sein du secteur public comme au sein du secteur privé, emploient le terme de gouvernance, celui-ci désigne avant tout un mouvement de décentrement de la prise de décision, avec une multiplication des lieux et des acteurs impliqués dans cette décision. Il renvoie à la mise en place de nouveaux modes de régulation plus souples, fondés sur le partenariat entre différents acteurs. Avec la gouvernance, l'intérêt général n'est plus donné, arrêté d'en haut, enfermé dans une sphère. Au contraire, il se construit et circule, appartenant temporairement à celui qui l'exploite. Cela amène Jean Pierre Gaudin⁷⁶⁶ à affirmer que « *la gouvernance, ce serait tout bonnement de l'action publique en réseaux, une pratique relationnelle de coopérations non prédéfinies et toujours à réinventer, à distance des armatures hiérarchiques du passé et des procédures routinières. Au principe de cette nouvelle action publique, s'il y a moins de commandement central et de hiérarchie que de procédures de négociation, l'ajustement entre acteurs n'en reste pas moins nécessaire. La négociation en réseaux apparaît comme un mode de coordination entre actions, impliquant objectifs et moyens, système de valeurs et logiques d'intérêts. Et cela par des procédures d'interaction et de négociation systématiques* ».

L'idée de gouvernance indique au moins deux évolutions. La première évolution renvoie aux frontières entre public et privé : public et privé ne peuvent être séparés par une frontière immuable, l'un n'est rien sans l'autre. La seconde évolution se rapporte à l'intérêt général comme construction multiforme, ouverte et permanente : l'intérêt général immuable, intemporel et dicté par le sommet appartient à l'ère des gouvernements. La gouvernance, elle, porte une autre forme d'intérêt général. Façonné par les diverses parties impliquées, il s'agit d'un compromis constamment négocié.

Avec la gouvernance, l'Etat ne peut plus rester une entité fermée et souveraine, ne rendant compte qu'à elle-même. L'Etat doit bénéficier d'une bonne gouvernance. La bonne gouvernance, explique Bernard Cassen qui cite Marie-Claude Smouts, Directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), c'est « *un outil idéologique pour une politique de l'Etat minimum* »⁷⁶⁷. Un Etat où « *l'administration publique a pour mission non plus*

⁷⁶⁶ Jean Pierre Gaudin, 2002, *Pourquoi la gouvernance ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 138 pages.

⁷⁶⁷ Bernard Cassen, juin 2001, *op. cit.*, p. 28.

de servir l'ensemble de la société, mais de fournir des biens et des services à des intérêts sectoriels et à des clients-consommateurs, au risque d'aggraver les inégalités entre les citoyens et entre les régions du pays. En bref, l'habillage institutionnel des plans d'ajustement structurel et "consensus de Washington"»⁷⁶⁸.

L'idée de « bonne gouvernance » illustre la transformation du rôle et de la légitimité de l'Etat. Celui-ci reste l'entité fondamentale du système international : il confère la nationalité, source de tous les droits ; il est le lieu de la participation politique ; il demeure le protecteur de sa population. Mais l'Etat ne peut plus évoquer sa souveraineté comme le droit de faire tout ce qu'il veut chez lui, sans contrôle. L'Etat se trouve désormais sous la surveillance multiforme et croisée d'innombrables instances : sa propre population, les organisations non gouvernementales (ONG), les agences de notation, les organisations interétatiques et notamment le Fonds monétaire international. Les Etats, estime Philippe Moreau Defarges⁷⁶⁹, « *tels les élèves d'une classe, sont constamment jugés et comparés. Et il n'est pas bon d'être mal noté, d'être accusé de mauvaise gouvernance. Une appréciation sévère fait fuir les investisseurs, suscite la méfiance des organes financiers. Avec cet impératif de bonne gouvernance, l'Etat s'aligne dans une certaine mesure sur l'entreprise : comme cette dernière, l'Etat, ayant pour première mission de développer la prospérité de sa population, doit se vendre. L'Etat n'est plus tout à fait ce monstre arrogant, maître de la guerre; il n'est qu'un acteur important en compétition avec d'autres* ».

Une bonne gouvernance doit associer tous les acteurs pertinents, tous ceux qui, à des titres divers, ont une légitimité à intervenir dans le domaine concerné. Elle doit rassembler toutes les parties prenantes, tous ceux qui, à des titres divers (compétence, exercice d'une autorité, fourniture de biens ou de services, moyens financiers ou autres), peuvent et doivent contribuer à la résolution des problèmes d'intérêt général. Dans ce jeu à n dimensions, chaque acteur, tout en conservant son rôle, intègre aussi les dimensions de l'autre. Dans ce jeu à n dimensions aussi, la transparence doit être de mise, de même que le dialogue, le consensus, la régulation. La communication se place alors au centre des enjeux, d'autant que la pensée, la parole et l'action se retrouvent en continuité créant un univers où tout se débat, se négocie et donne lieu à des compromis rationnels et raisonnables. Quel peut être, dans ce jeu, le rôle des Technologies de l'Information et de la Communication ? Cette interrogation introduit le problème de la « e-gouvernance » ou « gouvernance électronique » qui stipule l'utilisation des outils technologiques au service de la bonne gouvernance.

⁷⁶⁸ Bernard Cassen, juin 2001, *op. cit.*,

⁷⁶⁹ Philippe Moreau Defarges, novembre 2006, *op. cit.*, p. 40.

La e-gouvernance trouve son origine dans les efforts consentis par de nombreux Etats pour moderniser leurs administrations et pour remédier à ce qu'ils perçoivent comme un désintéressement, un mécontentement ou encore une désaffection des citoyens. Généralement, ce désintéressement se traduit par une lassitude des populations qui ne sentent plus la nécessité de s'acquitter de quelques-uns de leurs devoirs citoyens comme le vote. Un autre symptôme est aussi l'éclatement du consensus social sur la prestation des services publics et le creusement des inégalités sociales à la faveur de la « sortie du système » de quelques catégories de populations favorisées qui font recours à des prestations privées. L'utilisation des TIC par le secteur public devrait avoir alors pour finalité « *l'amélioration de la fourniture d'information et de service, l'encouragement de la participation du citoyen au processus de décision et la création d'un gouvernement plus responsable, transparent et efficace* »⁷⁷⁰. Aussi pour Hamani Kargne⁷⁷¹, cette pratique doit viser d'une part « *à appuyer et à simplifier la provision des services publics pour tous : gouvernement, citoyens et entreprises* » et, d'autre part, « *à soutenir et faciliter la gouvernance au-delà des frontières temporelles, géographiques, départementales, provinciales et communales* ». Entre autres objectifs de la e-gouvernance, on retiendra donc l'amélioration de l'organisation des procédures internes des gouvernements, la fourniture de meilleures informations et d'un meilleur service, l'accroissement de la transparence du gouvernement dans le but de réduire la corruption, le renforcement de la crédibilité politique et la responsabilité des administrations, et enfin la promotion des pratiques démocratiques à travers la participation et la consultation des citoyens.

La gouvernance électronique est un phénomène d'ampleur internationale qui concerne potentiellement toutes les autorités publiques, centrales, régionales et locales. Étant donné que les changements induits par la mise en œuvre de la gouvernance électronique peuvent influencer le fonctionnement de l'ensemble des secteurs d'activités de la société, ce domaine revêt un intérêt de première importance pour beaucoup de gouvernements et d'organisations intergouvernementales à travers le monde. Ainsi, la *Recommandation Rec(2004)15* du Conseil de l'Europe sur la gouvernance électronique a défini les orientations dont ont besoin les Etats pour concevoir des stratégies de nature à améliorer les relations entre les pouvoirs publics et la société, et à définir une vision et une pratique communes de la gouvernance électronique pour renforcer les institutions démocratiques en Europe. Dans ce document publié en 2005, il est stipulé que « *la gouvernance électronique soulève avant tout des questions relatives à l'exercice démocratique du pouvoir et non pas des questions purement techniques ; par conséquent, les*

⁷⁷⁰ [Http://portal.unesco.org](http://portal.unesco.org)

⁷⁷¹ Hamani Kargne, juin 2004, *op. cit.*

possibilités qu'elle offre ne seront pleinement exploitées que si l'introduction des nouvelles technologies s'accompagne de changements affectant les structures, les méthodes et l'organisation du travail des pouvoirs publics »⁷⁷². Parmi les principaux axes des stratégies de gouvernance électronique définis par les auteurs de la *Recommandation Rec(2004)15*, nous soulignerons les suivants :

- les TIC devraient être utilisées comme support des processus démocratiques et comme moyen de prestation de services publics, parallèlement à d'autres méthodes (accès par divers canaux) ;
- il conviendrait de donner accès aux services de gouvernance électronique par l'intermédiaire de toute une gamme de TIC, chaque fois que cette solution s'avère possible et rentable, à condition que ces TIC soient d'un emploi facile et garantissent l'amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'accessibilité des informations et services ;
- la prestation de services de gouvernance électronique devrait viser à atténuer la fracture numérique en adaptant les technologies afin de les rendre accessibles à toute personne, indépendamment de ses caractéristiques individuelles sociales ou culturelles et de sa localisation géographique.

Les ambitions sont donc claires. Il convient pour les gouvernements nationaux et locaux de mettre en place des programmes d'utilisation des TIC, en particulier de l'Internet, pour rationaliser et rendre plus accessible les divers services qu'ils offrent aux entreprises et aux populations.

III – L'instrumentalisation des TIC par les acteurs territoriaux

Pourtant, bien que le besoin existe, il n'est pas fréquent de trouver des exemples d'association des outils technologiques avec le processus de décentralisation. Qui plus est, même s'ils existent, leur identification et leur recensement sont une tâche herculéenne, d'autant plus difficile qu'il n'existe aucun outil fiable dans ce champ. A titre illustratif, les lettres d'information – comme la *Voix des élus locaux* diffusée par la Cellule d'Appui aux Elus Locaux – qui traitent de la problématique de la décentralisation abordent rarement les questions relatives à la communication et à ses outils techniques. Celles qui traitent des technologies et de leurs potentialités de communication – comme *Batik* éditée par OSIRIS – ne traitent pas, sinon très rarement, de la pénétration de ces outils dans les collectivités locales. Les différentes sources d'information existantes ne facilitent donc pas la possibilité de comprendre et d'analyser les

⁷⁷² Conseil de l'Europe, mai 2005, *Le gouvernance électronique (« e-gouvernance »)*. *Recommandation Rec(2004)15 et exposé des motifs*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, p. 6.

stratégies des acteurs en jeu. Aussi, un décalage existe entre les actions annoncées dans le discours des pouvoirs publics et celles qui sont effectivement conduites. L'effet d'annonce est devenu monnaie courante, tandis que l'absence de réalisations ou en tout cas de connaissances réelles sur l'état des réalisations est flagrante. Afin de mieux cerner les contours de ce problème, nous faisons tout d'abord référence aux cadres d'action régionaux. Le cadre national sera examiné par la suite.

1 – Une référence aux cadres d'action régionaux

Un premier cadre d'analyse peut être trouvé au Plan d'Action Régional Africain pour l'Economie du Savoir (PARAES) initié par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Référence peut être également faite au Forum Africain des Collectivités Locales sur la Société de l'Information (FACOLSI).

1 – 1 – Le Plan d'Action Régional Africain pour l'Economie du Savoir (PARAES)

Au défi de la société de l'information et de la fracture numérique, la communauté internationale a répondu par un certain nombre d'initiatives. Parmi celles-ci, il y a eu l'organisation, en deux phases, d'un Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Ce Sommet a permis d'exprimer de façon dialoguée une volonté politique, et de prendre des mesures pour jeter les bases d'une Société de l'Information ouverte et accessible à tous. Dans le paragraphe 2 de la Déclaration de principes ce Sommet, on peut lire :

« Pour nous, l'enjeu est de tirer parti du potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour promouvoir les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, à savoir l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim, l'éducation primaire pour tous, l'égalité hommes femmes et l'autonomisation des femmes, la lutte contre la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle, la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, la durabilité de l'environnement et l'élaboration d'un partenariat mondial pour parvenir à un développement propice à l'instauration d'un monde plus pacifique, plus juste et plus prospère »⁷⁷³.

⁷⁷³ UIT, *Déclaration de principes. Construire la société de l'information : un défi mondial pour le nouveau millénaire*, Document WSIS-03/GENEVA/DOC/4-F, le 12 mai 2004. [En ligne] : [Http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi.asp?lang=fr&id=2331|2304](http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi.asp?lang=fr&id=2331|2304)

C'est sur ce même « *registre de fétichisme des technologies* »⁷⁷⁴ que s'est opérée la réaction du continent africain qui tente de créer les conditions de sa propre insertion dans cette société de l'information. C'est dans cette optique que l'Initiative de la société de l'information en Afrique (AISI) a été élaborée en 1996. En 2001, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été lancé. Plus tard, en 2005, a été adopté le Plan d'Action Régional Africain sur l'Economie du Savoir (PARAES), qui est donc l'aboutissement d'un long processus⁷⁷⁵.

L'AISI fut lancée en mai 1996 à l'occasion de la 22^e réunion de la Conférence des ministres de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), en charge du développement économique et social et de la planification. Cette initiative sera adoptée par la suite par le Sommet des Chefs d'Etat de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) lors de la 64^e session ordinaire du Conseil des ministres qui s'est tenue du 1^{er} au 5 juillet 1996 dans la capitale camerounaise, Yaoundé. L'AISI se définit comme un support de développement économique et social, et comme un cadre d'action devant servir de base aux activités relatives aux TIC en Afrique. Son déroulement s'est d'ailleurs traduit par l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre dans les Etats africains de plans et de stratégies de l'Infrastructure Nationale de l'Information et de la Communication, connus sous l'appellation anglaise de NICI. Ces plans NICI, bâtis à partir des agendas de développement du secteur des télécommunications dans chaque pays, ont été de véritables mécanismes pour la mise en œuvre de la vision globale de l'AISI au niveau national. Ils ont eu pour effet l'élaboration dans beaucoup de pays africains de « documents stratégiques de politique nationale » visant le développement des TIC.

L'AISI vise donc à soutenir et à accélérer le développement socio-économique de l'Afrique, en mettant l'accent sur des stratégies, des programmes et des projets prioritaires qui peuvent contribuer à l'édification durable d'une société de l'information dans les pays africains. Cela étant, les principales préoccupations de l'AISI, en tant que partie intégrante du programme de développement de l'Afrique et recommandés par le Forum pour le Développement de l'Afrique (FDA) tenu du 24 au 28 octobre 1999 à Addis-Abeba sur le thème « L'Afrique face au défi de la mondialisation et de l'ère de l'information », peuvent se définir en termes de promotion d'applications sectorielles TIC pour éradiquer la pauvreté et améliorer la qualité de vie des populations. La stratégie du FDA recommande d'ailleurs un engagement au plus haut

⁷⁷⁴ Mamadou Abdoulaye Ndiaye et Alpha Amadou Sy, 2006, *L'Afrique face au défi de la modernité. La quête d'identité et la mondialité*, Editions Panafrika / Silex / Nouvelles du Sud, p. 233.

⁷⁷⁵ Voir à ce propos le document publié par l'UNECA : *African Regional Action Plan on the Knowledge Economy (ARAPKE). A Framework for Action*, August 2005. [En ligne] : <http://www.uneca.org/aisi/docs/ARAPKE%20version%20of%20September%202005.pdf>

niveau de prise de décision pour une utilisation des TIC dans la recherche de solutions aux problèmes socio-économiques urgents du continent⁷⁷⁶. Les principaux centres d'intérêt envisagés concernent les applications pour assister le processus éducationnel et faire face aux problèmes des jeunes ; les applications pour assister la délivrance de soins de santé ; les applications pour les opportunités d'affaires et le commerce ; et le gouvernement électronique.

Le 21 juillet 2001, le NEPAD fut lancé, à l'occasion du 37ème sommet de l'Organisation de l'unité africaine⁷⁷⁷ qui s'est déroulé à Lusaka, la capitale zambienne. Dans la stratégie du NEPAD, les TIC occupent une place centrale. En effet, ces technologies y sont présentées comme de « puissants facteurs de développement du continent africain »⁷⁷⁸ dont l'usage est recommandé aux différents Etats à travers plusieurs points contenus dans le volet TIC du programme. Parmi ces points, il y a : « *l'augmentation de la densité de lignes téléphoniques et le rehaussement du niveau d'accès pour les ménages ; la diminution des coûts d'accès et l'amélioration de la fiabilité des services ; l'incitation des populations des Etats africains à utiliser les communications électroniques ; la formation des jeunes africains dans le domaine de l'informatique et de la télématique pour en faire des ingénieurs, programmeurs et créateurs de logiciels à contenu local basé sur la richesse culturelle du continent* »⁷⁷⁹. Il ressort en fait de la vision développée dans le cadre du NEPAD que les technologies peuvent servir, entre autres, à impulser le processus de démocratisation et de bonne gouvernance dans les Etats africains, faciliter l'intégration du continent dans la « nouvelle économie », lutter contre l'analphabétisme, développer le commerce électronique, promouvoir les activités d'enseignement à distance et de télémédecine.

⁷⁷⁶ Cf. UNECA, *AISI : L'agenda numérique de l'Afrique*, non daté. [En ligne] : <http://www.unige.ch/iued/wsis/DOC/104FR.PDF>

⁷⁷⁷ L'Organisation de l'unité africaine (O.U.A) était une organisation intergouvernementale, fondée lors de la conférence d'Addis-Abeba (Ethiopie) en mai 1963. Les principaux objectifs de l'OUA étaient notamment d'éliminer les derniers vestiges du colonialisme et de l'apartheid ; de renforcer l'unité et la solidarité des Etats africains ; de coordonner et d'intensifier la coopération en faveur du développement de défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats membres ; et de favoriser la coopération internationale, dans le cadre des Nations Unies. L'Organisation regroupait presque tous les Etats du continent, à l'exception du Maroc, qui s'en est retiré à la suite de l'admission au sein de l'Organisation, en 1982, de la République arabe sahraouie démocratique (R.A.S.D.), dont le « bras armé », le Front Polisario, dispute au Maroc la souveraineté sur l'ex-colonie espagnole du Sahara occidental. Lancé à l'origine par le dirigeant lybien Muammar al-Kadhafi, avec l'ambition de créer des « États-Unis d'Afrique », le projet d'Union africaine se dessinait à l'aube du XXIe siècle. En septembre 2000, lors d'un sommet extraordinaire qui s'est tenu à Syrte (Lybie), les États membres de l'OUA décidèrent de l'établissement d'une « Union africaine » (UA), conforme à la charte de l'OUA et s'appuyant sur le traité d'Abuja. L'Acte constitutif de l'Union africaine a été adopté à Lomé (Togo) en juillet 2000, puis, lors de son 37e sommet, qui a eu lieu à Lusaka (Zambie) en juillet 2001, l'OUA ratifia sa transformation en une Union africaine (UA). Lors de son ultime sommet à Durban (8-10 juillet 2002), l'O.U.A. devient l'Union africaine (UA), dont l'objectif est d'élargir la coopération continentale. Cf. <http://www.africa-union.org/>

⁷⁷⁸ Dans le document de stratégie du NEPAD, il est écrit que les « *TIC offrent de nouvelles perspectives aux pays africains pour ce qui est de l'accélération de leur croissance et de leur développement économiques* ». Cf. *Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique*, Abuja, octobre 2001. Document disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.nepad.org/2005/fr/documents/inbrief.pdf>

⁷⁷⁹ Ibidem.

Bien que l'AISI et le NEPAD aient joué un rôle déterminant dans le processus d'élaboration du Plan d'Action Régional Africain pour l'Economie du Savoir (PARAES) pour lequel ils ont servi de cadre de référence, il est important de mentionner la tenue de plusieurs rencontres qui constituent des jalons majeurs dans le processus. Entre autres rencontres, il y a eu :

- « Bamako 2000 » en février 2000 ;
- la deuxième conférence préparatoire régionale africaine pour le SMSI, tenue à Accra au Ghana du 2 au 4 février 2005 ;
- l'atelier d'Addis-Abeba en Ethiopie organisé le 24 avril 2005 en parallèle à la réunion du quatrième Comité de la CEA sur le Développement de l'Information (CODI) ;
- et la réunion du Caire tenue le 09 mai 2005 concomitamment à la Conférence préparatoire de la Région Arabe pour le SMSI (Prepcom III de la phase de Genève).

L'étape du Ghana a été particulièrement décisive. Elle a effectivement permis l'adoption d'un certain nombre de résolutions relatives, d'une part, aux questions de la participation de l'Afrique au SMSI et, d'autre part, aux TIC en général. Le document principal de présentation des résultats, intitulé « *Engagements d'Accra pour Tunis 2005* », définissait la position ainsi que la contribution du continent africain à la deuxième phase du SMSI. Il reposait sur des « principes généraux » et sur une « vision de développement » complétée par plusieurs « aspects opérationnels ». Les « principes généraux » du document peuvent se résumer à la nécessité de bâtir une société de l'information inclusive, impliquant toutes les catégories d'acteurs (gouvernements, secteur privé, société civile, agences de l'ONU, organisations régionales et internationales, média, parlements, universités, minorités et personnes vulnérables), et où il serait possible d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, afin de vaincre la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des populations⁷⁸⁰. Quant à la « vision » développée dans les « *Engagements d'Accra pour Tunis 2005* », elle s'articulait autour du potentiel des TIC à accélérer le processus du développement, à promouvoir la bonne gouvernance et la stabilité, à renforcer le capital humain et les capacités humaines des régions en minimisant les inégalités internes, à créer des emplois et le bien-être, à donner de la voix aux groupes marginalisés qui peuvent désormais devenir membres à part entière de la société de l'information⁷⁸¹. Enfin, les « aspects opérationnels » des engagements d'Accra concernaient le développement d'« *e-stratégies* », la définition d'indicateurs pour évaluer le déroulement de la société de

⁷⁸⁰ UNECA, *Les engagements d'Accra pour le Sommet de Tunis 2005*, Accra, le 4 février 2005 [En ligne] :

<http://www.uneca.org/disd/events/accra/EngagementsdAccra.pdf>

⁷⁸¹ Ibidem.

l'information, la création d'un environnement favorable pour le partenariat, l'adaptation de la gouvernance d'Internet aux besoins de la société de l'information, la mobilisation de ressources et la coopération internationale⁷⁸².

Le cadre proposé pour le Plan d'Action Régional Africain sur l'Economie du Savoir (PARAES) a été aménagé comme résultat direct de la conférence d'Accra dont il repose sur les « engagements ». Le PARAES poursuivait deux objectifs majeurs. Il s'agissait, d'une part, de « définir des positions et une approche africaine dans la perspective du SMSI » et, d'autre part, de « créer un environnement propice à une coopération nationale, régionale et internationale pendant 10 ans, soit jusqu'en 2015, avec pour but d'améliorer les conditions de vie des populations africaines »⁷⁸³. Le 21 septembre 2005, le Plan a été adopté à l'issue de la réunion ministérielle africaine qui s'est tenue au centre de conférence des Nations unies à Genève.

L'élaboration de ce cadre d'action aura en définitive enregistré la participation de la CEA, de l'Union Africaine des Télécommunications, des organisations de la société civile la société civile africaine (ONG, associations, etc.) et de la Diaspora, du Bureau de Bamako, du Comité consultatif technique africain, de la Commission de l'Union Africaine et des contributeurs en ligne..., autant d'acteurs importants susceptibles de lui assurer une bonne visibilité et de la viabilité. Toutefois, ses effets sont peu perceptibles sur le continent.

Le rôle des Etats est pourtant clair. Il leur incombe de veiller au développement des infrastructures technologiques mais surtout de garantir l'accès à toutes les catégories de populations quel que soit l'endroit où elles se situent dans un pays. Pour cela, ils ont besoin d'aménager un cadre politique, juridique et régulateur transparent et non discriminatoire, où les acteurs en jeu se sentent en sécurité. De la même façon, la responsabilité des collectivités locales consiste à promouvoir les nouveaux services répondant aux besoins de développement local. Il s'agit surtout de promouvoir la gouvernance électronique, d'intégrer les TIC dans les méthodes de gestion des affaires administratives locales, de lutter contre l'exclusion numérique, de favoriser la participation des citoyens à la prise de décision et à la planification des services publics.

Dans les faits, aussi bien les Etats que les collectivités locales sont en retard. L'intervention de ces acteurs se limite à quelques actions visant à résoudre le problème de la fracture numérique, encore que même pour ces actions, les gouvernements africains espèrent sur l'appui de la communauté internationale pour atteindre leurs buts. Par étayer cette remarque, la

⁷⁸² UNECA, février 2005, *op. cit.*

⁷⁸³ UNECA, août 2005, *op. cit.*

création du Fonds de solidarité numérique (FSN), pour lequel le Chef de l'Etat du Sénégal a exprimé un grand enthousiasme, peut être évoquée. En effet, selon le Président Abdoulaye Wade, « *les pays du Nord, soit 15% seulement de la population mondiale, disposent de plus de 85% de toutes les ressources en télécommunication... Il y a une disparité grandissante dans l'accès aux connaissances, à l'éducation et à la formation. La seule façon donc de combler le fossé numérique qui sépare le Nord et le Sud, c'est de pourvoir le Sud en équipements informatiques, téléphones, fax, Internet et d'assurer la formation à leur utilisation* »⁷⁸⁴. Par rapport à la question de l'opérationnalisation de Fonds de solidarité, le Président Abdoulaye Wade invita à la mise en place « *d'un vaste maillage de différents éléments à travers le monde pour collecter les participations à l'alimentation du Fonds de Solidarité Numérique* »⁷⁸⁵. Bien que cette démarche proposée par le Président du Sénégal apparaisse comme un « *mécanisme de financement innovant* »⁷⁸⁶ voire comme une « *nouvelle mouture de la politique de l'aide* »⁷⁸⁷ en ce sens qu'elle laisse le choix à chaque citoyen et à chaque structure de définir librement son mode de participation, « *volontaire, donc sans douleur* »⁷⁸⁸, il faut reconnaître qu'elle est porteuse de beaucoup de lacunes. En dehors du fait que la formulation du mécanisme de financement – « *principe du 1% de solidarité numérique* » – ne bénéficie pas de l'adhésion de la plus grande partie des contributeurs potentiels à travers le monde, le Fonds de solidarité numérique souffre de problèmes liés à son organisation interne. En effet, ce Fonds, tel qu'il est conçu, est inapte à supporter les charges salariales afférentes à l'organisation de son exécutif or, le constat d'échec relevé récemment, en janvier 2009, par le secrétariat du Fonds laisse fortement penser qu'une grande partie des contributions encaissées par ce Fonds sert plus à prendre en charge les dépenses de fonctionnement de la Fondation du Fonds de solidarité numérique⁷⁸⁹ qu'à financer des activités de développement.

⁷⁸⁴ Le Chef de l'Etat sénégalais se prononçait à l'occasion du lancement officiel du Fonds de solidarité numérique à Genève, le 14 mars 2005. Cf. http://www.dsf-fsn.org/fr/documents/Allocution_Abdoulaye_Wade_FR.pdf

⁷⁸⁵ Ibid.

⁷⁸⁶ Au moins trois caractéristiques fondent l'originalité du Fonds de solidarité numérique. Tout d'abord, son mécanisme de financement repose sur un engagement volontaire des collectivités publiques et des entreprises à mettre en œuvre le « 1% de solidarité numérique », baptisé « Principe de Genève ». Il s'agit d'une contribution de 1% sur les marchés publics relatifs aux TIC, prélevée sur la marge bénéficiaire du vendeur afin d'alimenter le Fonds. Deuxièmement, le FSN mobilise de nouveaux partenaires constitués par les pouvoirs publics locaux et nationaux, le secteur privé, les organismes internationaux, les ONG et les organisations de la société civile. En mobilisant toutes ces catégories de partenaires, le FSN s'assure de la pérennisation du financement du modèle de Société de l'Information qu'il veut contribuer à bâtir. Le Fonds est enfin un levier de coopération Sud-Sud qui permet, tout en s'inspirant de réalités locales, de mieux prendre en charge les besoins réels des communautés démunies. Cf. I. Sylla, *Qu'est-ce que le Fonds de Solidarité Numérique ?*, 23 janvier 2009. [En ligne] : <http://collectik.over-blog.com/article-27085313.html>

⁷⁸⁷ Mamadou Abdoulaye Ndiaye et Alpha Amadou Sy, 2006, *op. cit.*, p. 236.

⁷⁸⁸ Abdoulaye Wade, mars 2005, *op. cit.*

⁷⁸⁹ Cf. <http://www.dsf-fsn.org/fr/04-fr.htm>

Le rapport présenté lors de l'Assemblée du Fonds qui s'est tenue en janvier 2009 à Bamako, la capitale malienne, a fait état de tous ces manquements. D'après ce rapport, plusieurs problèmes existent, allant des disfonctionnements à la violation des statuts du Fonds. Selon Alain Madelin, président du Fonds de solidarité numérique, les dysfonctionnements sont dus à « *une crise de stratégie du fonds, à l'échec du principe de 1% de solidarité numérique qui de nos jours a été appliqué seulement par le Sénégal, et l'impasse financière que traverse le fonds* »⁷⁹⁰. En effet, « *l'absence de la mise en œuvre effective du 1% de solidarité numérique a conduit aujourd'hui le FSN dans une impasse financière. Les ressources collectées en 2008 se sont montrées dérisoires et représentent moins de 1% du budget de fonctionnement de fonds* »⁷⁹¹. Le président du Fonds mondial de solidarité numérique a aussi constaté, dans son rapport, la violation des statuts du fonds qui limitent à 6% maximum la part du budget qui devait être consacrée au fonctionnement : 80% des 6 millions d'euros (environ 4 milliards FCFA) obtenus en 2008, ont été dépensés dans le budget de fonctionnement et les salaires des agents du fonds par son secrétariat exécutif. « *Cet échec aujourd'hui est l'échec d'une stratégie qui a voulu identifier le FSN à la promotion de la collecte du 1% de solidarité numérique. Poursuivre dans cette direction serait pérenniser un système où les contributions des nouveaux adhérents sont aussitôt englouties dans les frais de fonctionnement* » estime Alain Madelin⁷⁹². Cet aveu d'échec a suscité de grandes divergences internes qui ont finalement abouti à l'adoption de certaines « mesures conservatoires » : les activités du Fonds de solidarité numériques sont gelées⁷⁹³, un audit indépendant est recommandé⁷⁹⁴, le transfert du siège du Fonds, de Genève en Afrique, est proposé⁷⁹⁵.

En dépit de l'existence de cadres d'actions régionaux et du développement de quelques grandes initiatives comme le Fonds de solidarité numérique, on peut conclure en disant que les bases théoriques des références sur lesquelles se fondent ces cadres d'action souffrent d'un manque de données empiriques. En d'autres termes, il existe très peu de réalisations susceptibles de mettre en évidence le lien existant entre l'utilisation des TIC et le développement économique

⁷⁹⁰ Be Coulibaly, « Fonds de solidarité numérique : Mesures conservatoires en attendant le grand lifting », in *L'Essor* n°16372 du 29 janvier 2009. [En ligne] : http://www.essor.gov.ml/cgi-bin/view_article.pl?id=21197

⁷⁹¹ Ibid.

⁷⁹² Be Coulibaly, « Fonds de solidarité numérique : Mesures conservatoires en attendant le grand lifting », in *L'Essor* n°16372 du 29 janvier 2009. [En ligne] : http://www.essor.gov.ml/cgi-bin/view_article.pl?id=21197

⁷⁹³ Cf. Tribune de Genève, « Fonds mondial de solidarité numérique à Genève: activités suspendues », le 29 janvier 2009. [En ligne] : <http://www.tdg.ch/geneve/actu/fonds-mondial-solidarite-numerique-geneve-activites-suspendues-2009-01-29>

⁷⁹⁴ L'audit doit avoir lieu le plus rapidement possible et rendre ses conclusions en mai 2009. Créée pour cinq ans, la Fondation du FSN arrivera alors au terme de son existence et devra décider de son renouvellement ou non.

⁷⁹⁵ Le principe d'un transfert du siège du Fonds a été accepté par le Conseil de Fondation (composé de 28 membres, des villes et des pays), mais ses membres sont en désaccord sur la ville qui pourrait l'accueillir. Trois pays sont en lice : le Sénégal, le Nigeria et le Mali.

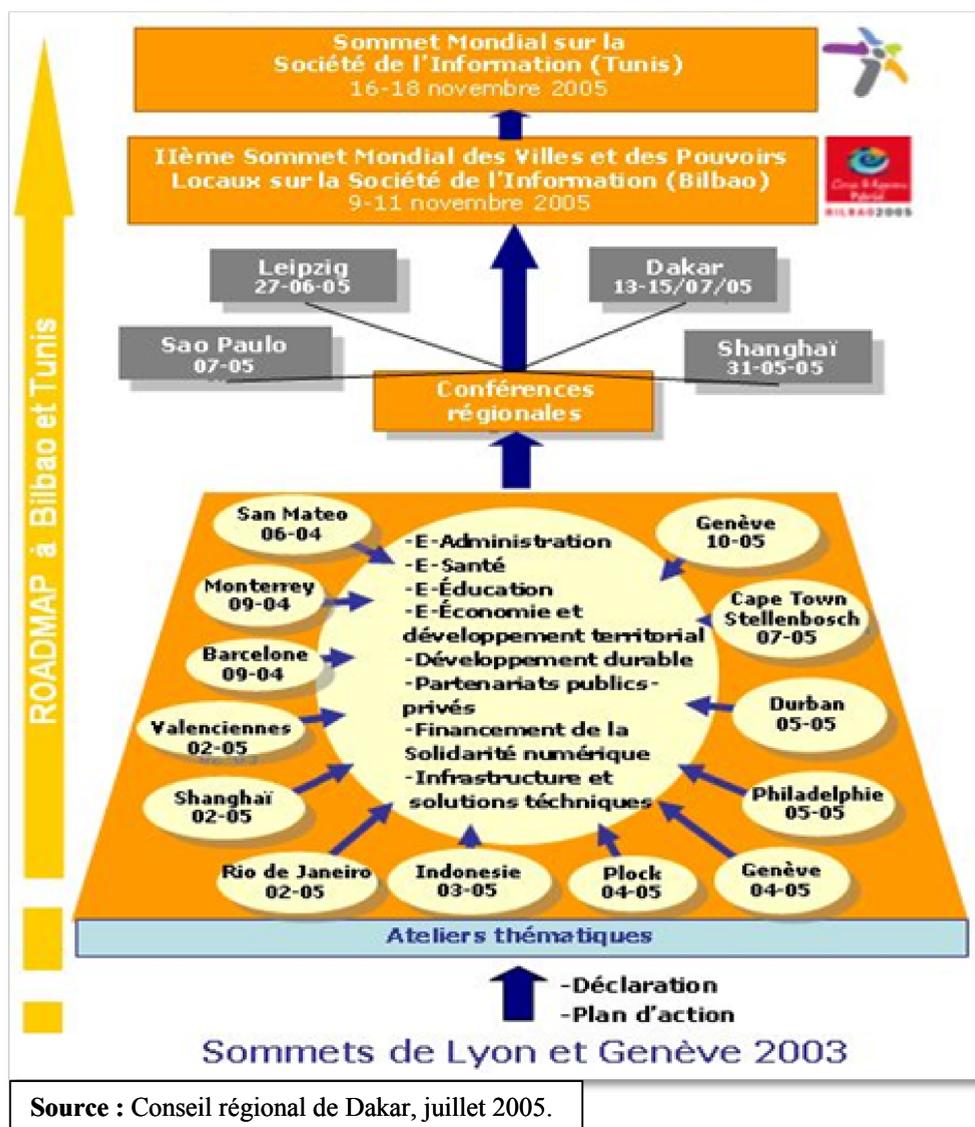
et social. Sur le plan de la e-gouvernance locale qui nous intéresse dans cette thèse, seules quelques expériences peuvent être citées ça-et-là⁷⁹⁶ or, il est tout à fait compliqué de faire la part des choses entre la réalité et la rhétorique des annonces politiques.

1 – 2 – Le Forum Africain des Collectivités Locales sur la Société de l’Information

Ce Forum constitue un autre moment fort dans l’affirmation de la position des collectivités locales dans la société de l’information. Il a été organisé par le Conseil régional de Dakar qui a réuni pendant trois jours (du 13 au 15 juillet 2005) des représentants et responsables des Villes, Régions et Pouvoirs Locaux, de la Société Civile et des Organisations Internationales. Cette manifestation faisait partie des étapes préparatoires de la seconde phase du Sommet Mondial sur la Société de l’Information (Tunis 2005).

⁷⁹⁶ Mamadou Ndiaye, dans sa thèse de Doctorat, a signalé l’existence de quelques initiatives en cours dans certains Etats, mais il les a qualifiées de « timides ». À Madagascar, après le gouvernement, le Sénat et la Haute cour constitutionnelle, c’est l’Assemblée nationale qui s’est dotée d’un site web. Par ce nouvel outil, elle peut communiquer de façon instantanée et interactive avec le reste du pays. Le portail permet également aux citoyens, grâce au courrier électronique, de communiquer avec les députés de leurs circonscriptions, de s’informer, de suivre les travaux entrepris au sein de la chambre basse et de télécharger des lois votées. Ce projet a été financé par l’Union européenne. Au Mali, l’ancien Président Alpha Oumar Konaré avait lancé un projet visant à doter le gouvernement d’un intranet administratif et à brancher les 703 communes que compte le pays. Mais cet objectif est loin d’être atteint. Au Burkina Faso, un intranet de l’administration est mis en place à Ouagadougou offrant un accès sécurisé à Internet à 13 structures gouvernementales à travers une connexion radio ou fibre optique et à plus de 1750 fonctionnaires par accès distant à travers 32 lignes commutées. Tous les ministères et institutions sont également dotés d’un site présentant, de façon harmonisée, les missions et l’organisation du ministère ou de l’institution, les plans et politiques de développement sectoriel, l’actualité et les informations jugées utiles pour les citoyens, les entreprises et les partenaires au développement relatives notamment aux emplois, aux recrutements, aux formations et aux procédures administratives. En Afrique du Sud, « *poids lourd du continent africain en matière de NTIC* » avec plus 5 millions d’internautes, il y a une offre variée et diversifiée en matière d’administration électronique. Le 1/4 des 400 membres du parlement donnent leurs adresses sur Internet. Sur tous les sites, il y a une option de feedback, de participation pour permettre aux citoyens de donner leur avis. Des forums de discussion sur les lois et les politiques publiques sont également mis en place. Les Sud Africains peuvent payer des taxes en lignes. Les transactions concernant les impôts concerneraient 2,5 millions de Sud Africains. Cf. Mamadou Ndiaye, novembre 2006, *E-gouvernance et démocratie en Afrique : le Sénégal dans la mondialisation des pratiques*, Thèse de doctorat en Sciences de l’Information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, pp. 205-211.

Figure 12 : Etapes du processus préparatoire du SMSI – Tunis 2005



Alors qu'un premier Sommet des villes et des gouvernements locaux sur la société de l'information avait eu lieu en décembre 2003 à Lyon⁷⁹⁷, le Forum Africain des Collectivités Locales sur la Société de l'Information (FACOLSI) a été organisé en prélude à la seconde phase de ce Sommet qui allait se tenir au mois de novembre 2005 à Bilbao en Espagne. De manière générale, ces manifestations dites « Sommets des villes et des gouvernements locaux » avaient trois objectifs principaux : « faire émerger la vision et les positions des collectivités locales dans une perspective véritablement internationale » ; « donner plus de visibilité aux réseaux d'acteurs locaux déjà constitués et qui n'avaient pas attendu le SMSI pour structurer leur action et engager des partenariats internationaux », « intégrer dans le Plan d'action des États adopté au Sommet de l'ONU, un volet de programmation et d'action répondant aux besoins et aux intérêts

⁷⁹⁷ Le Sommet de Lyon avait été précédé également par le *Forum Afrique sur la Société de l'Information et les Collectivités Locales*, organisé à Nouakchott les 8, 9 et 10 juillet 2003.

des collectivités locales dans le contexte de la décentralisation »⁷⁹⁸. Dans le cadre du FACOLSI qui avait pour thème « gouvernance électronique et solidarité numérique : construire les agendas locaux en Afrique », l'objectif était de définir le point de vue des collectivités locales d'Afrique par rapport aux TIC et à la société de l'information. A ce propos, un article paru dans Sud Quotidien soulignait que le FACOLSI devait permettre « *d'établir des lignes directrices opérationnelles, de formuler des critères pertinents de sélection de projets susceptibles d'être pris en charge par le fonds de solidarité numérique. Ces critères devraient, par ailleurs, être soumis au sommet de Bilbao dans le cadre d'une réflexion sur le développement de la gouvernance électronique appliquée à toutes les dimensions de la vie économique, politique et sociale* »⁷⁹⁹.

Dans son allocution de bienvenue aux participants au FACOLSI, le Président du Conseil régional de Dakar, Abdoulaye Faye, avait assuré que cette rencontre permettrait de « *mettre en place un groupe d'expertise africaine sur l'usage des TIC notamment par les collectivités locales et les pouvoirs locaux* »⁸⁰⁰. De même, cette rencontre devait permettre, selon le Président du Conseil régional, l'élaboration d'une déclaration de principes et d'un plan d'action articulés autour des axes suivants :

- la mobilisation des représentants des collectivités locales d'Afrique et la mise à leur disposition d'une plate-forme susceptible de porter leur engagement dans l'utilisation des TIC en développant des programmes de proximité, adaptés aux besoins des citoyens ;
- l'arrimage des collectivités locales africaines à la société de l'information. Quatre voies sont alors envisagées : la suppression de toutes les formes d'inégalités, d'aliénation, d'exploitation ; la mise en œuvre, au service de l'Afrique et des africains, de toutes les ressources matérielles, intellectuelles et morales du continent ; le choix des voies les plus rapides autorisées par les formes modernes d'organisation et de gestion ; et enfin l'utilisation des stocks et potentialités scientifiques de l'humanité.

Justement, en dehors des engagements qu'ils ont pris de soutenir le financement et l'opérationnalisation du Fonds de Solidarité Numérique par la création d'un Réseau Africain des Collectivités Locales pour la Solidarité Numérique (RACOLSON), les élus locaux ont aussi souligné dans la *Déclaration du FACOLSI* (voir annexe 3) la nécessité, entre autres points, de :

⁷⁹⁸ Ministère des Affaires étrangères et européennes, *Guide la coopération décentralisée pour la solidarité numérique*, Paris, 2008. [En ligne] : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/580_Int_Solidarite_numerique-2.pdf

⁷⁹⁹ Ibrahima Lissa Faye, « En perspective de sommet de Bilbao : Les collectivités locales africaines s'engagent », in *Sud Quotidien*, jeudi 14 juillet 2005.

⁸⁰⁰ Abdoulaye Faye, « Allocution de bienvenue au Forum Africain des Collectivités Locales sur la Société de l'Information. Gouvernance électronique et solidarité numérique : construire les agendas locaux en Afrique », Dakar, les 13, 14, 15 juillet 2005.

- Promouvoir la bonne gouvernance par la mise en place d'infrastructures adéquates afin de renforcer les instruments et mécanismes de gouvernance et de gestion de l'économie locale ;
- Sensibiliser et mobiliser l'opinion publique africaine pour la mise en place d'un projet collectivités électroniques locales (Système de Gestion Intégré de l'Etat civil, Cartes d'identité, gestion de l'aménagement du territoire, gestion financière, etc.) et de la nécessité de bâtir un consensus très solide sur les questions émergentes en particulier la gouvernance Internet ;
- Renforcer les capacités des pouvoirs et élus locaux en s'appuyant notamment sur les outils de formation mis à leur disposition à travers le réseau des Centres Internationaux de Formation des Autorités/Acteurs Locaux (CIFAL) ;
- Promouvoir la vulgarisation, la formation de formateurs et l'usage de logiciels libres pour le développement des agendas locaux de gouvernance électronique ;
- Prendre en compte et intégrer les TIC dans les projets de coopération décentralisée ;
- Promouvoir la coopération décentralisée pour que davantage de projets de coopération prennent en compte le développement des Technologies de l'Information et de la Communication.

Les collectivités locales africaines semblent donc prendre conscience des nombreuses opportunités qu'elles peuvent tirer des TIC et s'engagent sur divers champ d'action : informatisation de l'Etat civil, gestion administrative, gestion comptable et budgétaire, etc. Toutefois, il faut noter que « *le citoyen est souvent le grand absent de ces projets et rares sont les collectivités locales qui songent en priorité à améliorer le service rendu à leurs administrés voire à en créer de nouveaux, même si les efforts de modernisation ont des retombées indirectes pour ce dernier* »⁸⁰¹. Pour aller jusqu'au bout de la logique et proposer aux citoyens et des téléservices et téléprocédures, il est nécessaire de repenser les circuits internes et externes de la collectivité locale de façon à mettre le citoyen au cœur de la réflexion. Qu'en est-il au plan national ?

⁸⁰¹ Amadou Top, « Editorial : Les collectivités locales à l'heure des TIC », *Batik* n° 71 - juin 2005.

2 – Au plan national, une initiative stagnante

Du fait de la notoriété dont jouit le Sénégal dans le domaine des TIC et de l'implication du pays dans plusieurs programmes de développement d'envergure régionale, l'Etat sénégalais semble déterminé à intégrer les TIC dans la gestion de ses administrations. S'agit-il d'une « *réelle volonté d'appropriation ou d'un simple discours fondateur d'un leadership en Afrique ?* ». Ainsi s'interrogeait Mamadou Ndiaye⁸⁰² à propos de la logique et le bien-fondé de l'action du pouvoir public. Quoiqu'il en soit, quelques lacunes propres au service public national peuvent bien valider la démarche du pouvoir public. A ce titre, Malick Ndiaye estime qu'« *il y'a cette rigidité qui caractérise les administrations publiques qui n'ont pas évolué par rapport au secteur privé et au reste de la société en général. En effet l'organisation très hiérarchisée des structures qui composent l'Administration ne facilite pas la communication interne au bénéfice de l'utilisateur. Une autre raison est la propension de certains agents de l'Administration à invoquer le secret professionnel pour monopoliser l'information* »⁸⁰³. Quoiqu'il en soit aussi, certains faits méritent d'être consignés : la vision e-Sénégal est mise en œuvre, l'Etat et ses instances s'approprient de plus en plus les TIC et se « numérisent ». Toutefois, les collectivités locales, elles, demeurent d'autant plus marginalisées que cette vision stagne dans les hautes sphères de l'administration.

2 – 1 – La vision e-Sénégal

Impulsée par la Direction de l'Informatique de l'Etat (DIE)⁸⁰⁴, cette vision a pris forme avec le Programme de Modernisation des Systèmes d'Information de l'Administration (PMSIA) initié au début de l'année 2000 par le gouvernement, avec le concours financier de la Banque Mondiale et la collaboration de l'Agence nationale pour la promotion des investissements et des grands travaux (APIX), des centres informatiques de l'Etat et des l'ensemble des services administratifs. L'objectif visé à travers ce programme était de « *favoriser la modernisation des*

⁸⁰² Mamadou Ndiaye, 2006, *op. cit.*, p. 219.

⁸⁰³ Malick Ndiaye, « L'administration électronique au service du citoyen au Sénégal », communication au Colloque International sur *L'Administration électronique au service des citoyens*, 21-22 janvier 2002, Sénat- France. [En ligne] : <http://droit-internet-2002.univ-paris1.fr/pdf/fr/Ndiaye.pdf>

⁸⁰⁴ Créée en 2001, la Direction de l'Informatique de l'Etat a été remplacée trois années plus tard par l'Agence De l'Informatique de l'Etat instituée par le décret n° 2004-1038 du 23 juillet 2004. La transformation de la DIE en ADIE répond à un besoin de l'Etat de se doter d'un meilleur cadre pour réunir les compétences et garantir l'approche globale nécessaire à la mise en œuvre de sa politique de modernisation. L'ADIE a ainsi pour mission la mise en œuvre la politique informatique de l'Etat. Elle participe à la définition de la stratégie de l'administration électronique, communément dénommée « e-gouvernement », de l'Etat du Sénégal en vue de doter l'Etat d'un système d'information et d'outils d'aide à la prise de décision ; de fournir aux citoyens et aux entreprises une interface décentralisée d'accès à l'Administration ; de pérenniser et sécuriser les archives de l'Etat en dotant celui-ci d'une mémoire électronique ; de définir des indicateurs de performances des systèmes d'information mis en place, et d'en assurer le suivi et l'évaluation ; d'évaluer l'impact des investissements réalisés dans le domaine de l'informatique ; et de contribuer à la bonne gouvernance notamment par la promotion de la télé-démocratie.

*« systèmes d'information affectés au service des grandes fonctions d'administration de l'Etat »*⁸⁰⁵.

Dans sa structuration, le PMSIA comporte six domaines d'intervention :

- Le Pilotage du Système d'Information : dans ce cadre, le PMSIA a entrepris d'équiper les structures de la Présidence chargées de mener la politique de modernisation. Le programme a aussi financé un audit complet du Système d'Information de l'Administration, permettant ainsi de dresser un état des lieux du matériel, des logiciels et compétences disponibles dans les services, et de définir les besoins des différentes structures ;
- L'infrastructure informatique et télécommunications du gouvernement : l'objectif à ce niveau est de parvenir à la mise en place d'une infrastructure de base pour le développement du Système d'Information du gouvernement. Ainsi, ont été envisagés le Réseau Intranet Gouvernemental pour doter l'Etat d'une infrastructure moderne et performante de communication ainsi qu'un Centre de Ressources pour héberger les grandes applications, les réseaux locaux au sein des ministères, et de grandes applications de communication et gestion ;
- Les applications prioritaires au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances : il s'est agi de doter plusieurs services du ministère d'équipements informatiques, de développer des applications spécifiques pour la Direction de la Monnaie et du Crédit (DMC) et pour l'Agence Judiciaire de l'Etat (AJE), enfin d'appuyer la consolidation du système de Gestion Automatisée des Informations Douanières et des Echanges (GAINDE)⁸⁰⁶ ;
- L'informatisation d'un service public majeur : la Poste a été choisie et quelques 135 bureaux de Poste ont été équipés en matériel informatique. Le système de gestion de bases de données Oracle a été aussi mis en œuvre afin d'améliorer le système de gestion au sein de cette entreprise ;
- L'équipement informatique d'un grand centre académique, en l'occurrence l'Université Gaston Berger de Saint Louis : l'objectif était de favoriser l'implantation des outils NTIC dans l'enseignement. L'action a consisté à la dotation en équipements et en applications de gestion de la Bibliothèque Centrale et de la Scolarité, la modernisation des Unités de Formation et de Recherche (UFR) avec une dotation en postes de travail et de

⁸⁰⁵ Agence De l'Informatique de l'Etat (ADIE), *Fiche PMSIA : un programme ambitieux et un partenariat réussi*, Dakar, 2007 (2007 a). Consulter le site www.adie.sn

⁸⁰⁶ Le système GAINDE ou GAINDE 2000 (Gestion Automatisée des Informations Douanières et des Echanges) est une plate-forme informatique de dédouanement automatisé, développée par la Douane sénégalaise. Après avoir été expérimenté avec succès sur le site-pilote de Dakar-Yoff, GAINDE 2000 est en train d'être déployé sur les autres bureaux de douanes, ce qui met l'horizon "papier zéro" à quelques touches de clavier des utilisateurs. Source : <http://www.douanes.sn>

serveurs, le déploiement d'un centre de visioconférence permettant l'accès aux grands centres académiques dans le monde ;

- La modernisation des structures du Ministère de l'Intérieur : ce volet entre directement en cohérence avec les objectifs de décentralisation et de bonne gouvernance. Il fallait donc dans ce cadre équiper toutes les préfectures de matériels et d'outils spécifiques, appuyer la mise en place d'Unités Régionales d'Informatique pour le Développement (URID), appuyer le développement de bases de données socio-économiques et de SIG.

Toujours dans le cadre de sa mission, la DIE a piloté le volet NTIC du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) dont l'objectif principal est de doter le pays d'une administration publique performante, de renforcer la démocratie, de favoriser le dialogue social, d'attirer les investisseurs étrangers, et de contribuer à la réduction de la pauvreté. A la suite d'une évaluation des besoins des différentes composantes de ce Programme⁸⁰⁷, l'intervention de la DIE a consisté, « *dans un plan global, à mettre en cohérence les objectifs de la bonne gouvernance, avec les projets de mise en œuvre de la stratégie informatique de l'État* »⁸⁰⁸. Le PNBG a été « *adopté en juin 2002* », mais « *a effectivement démarré en août 2003* » grâce à un « *appui du PNUD qui a mis à la disposition du Sénégal, pour une période de trois ans, une enveloppe financière de 4,5 millions de US\$* »⁸⁰⁹. Son lancement officiel en avril 2004, présidé par le Chef de l'Etat a permis de « *marquer la volonté politique du Gouvernement et de faire bénéficier audit Programme du soutien nécessaire des autorités, soutien indispensable pour mobiliser le financement des partenaires au développement* »⁸¹⁰.

En réalité, la problématique de la gouvernance se pose comme un défi majeur à relever par les acteurs du développement au Sénégal, dans la mesure où « *le fonctionnement des institutions politiques, administratives et judiciaires, la gestion économique, financière et sociale, ainsi que le processus d'implication des populations dans la gestion publique, ont révélé une absence de vision stratégique, ainsi que des lacunes et dysfonctionnements qui ne favorisent pas un développement humain durable* »⁸¹¹. A titre d'illustration, en novembre 1997, une étude sur la productivité de l'administration réalisée par le ministère en charge du Travail et de l'Emploi avait mis en évidence la mauvaise qualité du service public, dressant en même temps

⁸⁰⁷ Ces composantes sont : l'amélioration de la qualité du service public, la gouvernance économique, la gouvernance judiciaire, la gouvernance locale, l'amélioration de la qualité du travail parlementaire, et enfin les NTIC.

⁸⁰⁸ Direction de l'Informatique de l'Etat, *Rapport annuel*, janvier 2003, Dakar, p. 22. [En ligne] : http://www.adie.sn/IMG/pdf/DIE_Rapport_annuel_vfinale_20030126-3.pdf

⁸⁰⁹ PNUD, *Fiche PNBG (Programme National de Bonne Gouvernance)*, 2003. [En ligne] : <http://www.undp.org/sn/new/gouvernances/FICHE%20PROG%20NAT%20BONNE%20GOUV.pdf>

⁸¹⁰ Ibid.

⁸¹¹ République du Sénégal, « Programme National de Bonne Gouvernance. Rapport de synthèse », avril 2003. [En ligne] : <http://www.worldbank.org/af/SenegalCG2003/Bonne%20Gouvernance.pdf>

une liste de problèmes liés au fonctionnement de l'administration, parmi lesquels : « *un fort taux d'absentéisme ainsi qu'un désintéressement inquiétant des agents de l'Etat pour leur travail, une rigidité du système qui s'adapte mal aux changements du contexte national et mondial, une réactivité limitée de l'Administration, les lourdeurs administratives, la corruption et le non respect des procédures, etc.* »⁸¹².

En dehors de ces problèmes récurrents au niveau de l'administration publique et des ressources humaines, d'autres questions sont aussi identifiées par le PNBG comme de « *réels obstacles à l'observation des principes d'une bonne gouvernance, condition sine qua non d'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté dans la perspective d'un développement durable* »⁸¹³. Ainsi, dans le champ de la politique de décentralisation est-il soulevé, entre autres handicaps, le problème de la prédominance des aspects institutionnels dans les réformes entreprises et la faible prise en compte du développement à la base ; la mauvaise gestion des ressources allouées aux collectivités locales et les faibles capacités de gestion des élus locaux et des ressources humaines œuvrant au sein des services déconcentrés ou décentralisés ; le mauvais état des infrastructures économiques et sociales de base. S'agissant de la gestion économique et sociale, les faibles capacités de formulation, d'exécution et de suivi/évaluation des politiques et programmes économiques et sociaux sont mis en cause, de même que l'insuffisance des outils et instruments de production statistique, de prévision et d'analyse économiques. Le système judiciaire souffre également : des dysfonctionnements dans l'organisation judiciaire ; un dispositif de lutte contre la corruption inopérant, malgré la promulgation depuis 1981 d'une loi sur l'enrichissement illicite et la mise en place d'une cour spéciale de répression de l'enrichissement illicite ; le caractère lent, cher, complexe, inaccessible, inéquitable et parfois inadapté à l'environnement socioculturel, du système judiciaire ; l'absence de systèmes d'information, de communication et de documentation, etc. L'absence d'un système d'information et de communication est également relevée au sein de l'Assemblée Nationale qui pâtit en même temps, d'une part, de la faiblesse du niveau des parlementaires et de son personnel administratif, notamment en matière de finances publiques et de rédaction/interprétation des textes juridiques, et en matière de contrôle, et d'autre part, de l'absence d'un personnel d'appui technique à ses organes. Le dernier volet est celui des NTIC. Sur ce plan, le PNBG a identifié trois ordres principaux de critique. Le premier fustige l'informatisation anarchique de certaines administrations et l'absence de saisine de la structure nationale chargée de l'animation et du suivi des projets d'informatisation au sein de l'administration. Le second est relatif aux

⁸¹² République du Sénégal, avril 2002, *Programme National de Bonne Gouvernance du Sénégal*, Dakar, p. 18.

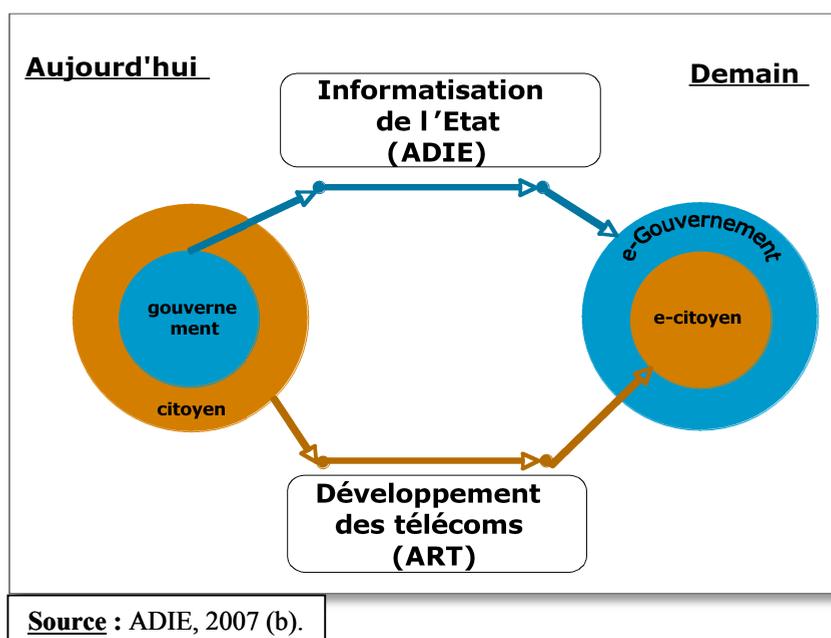
⁸¹³ République du Sénégal, avril 2003, *op. cit.*, p. 4.

dysfonctionnements créés par les offres de certains partenaires extérieurs, qui proposent des solutions et équipements inadaptés, voire coûteux aux départements ministériels. Enfin, le troisième se rapporte à l'insuffisance des moyens d'appui au développement de l'informatique et des NTIC au Sénégal, en tant qu'outils d'amélioration de la productivité des services publics.

C'est en définitive sur ce fond de constatations problématiques des insuffisances chroniques de l'Administration sénégalaise que se bâtit la vision e-Sénégal. Ainsi, « *la recherche de solutions appropriées à ces problèmes constitue-t-elle un défi majeur auquel le Sénégal a décidé de faire face dans une démarche participative devant impliquer l'ensemble des acteurs nationaux pour son développement économique et social à moyen et long termes* »⁸¹⁴. Ces problèmes font appel à des solutions efficaces et urgentes, devant reposer, selon les autorités publiques, sur les potentialités offertes par les TIC. Par conséquent, « *l'e-Sénégal sera géré selon les principes de la bonne gouvernance, administré de manière plus efficace et bénéficiant des services publics de qualité et plus proches du citoyen et de l'entreprise* »⁸¹⁵.

Deux échelles temporelles sous-tendent la vision e-Sénégal : aujourd'hui et demain, ou en d'autres termes le présent et le futur (cf. figure 13).

Figure 13 : Vision e-Sénégal



⁸¹⁴ République du Sénégal, avril 2003, *op. cit.*, p. 4.

⁸¹⁵ Idalina Ndiaye Rodrigues Ndoye, *Le Point d'Accès Public Internet, instrument de promotion des TIC par la formation en ligne. Projet pilote : « e-casamance »* mémoire de Master Pro en Science de l'Information et de la Communication, Université Paris X-Nanterre, p. 10.

L'idée, selon l'ADIE⁸¹⁶, est de passer, par une double transition, « du gouvernement au e-gouvernement » et du « citoyen au e-citoyen », en mettant en articulation deux registres temporels, « aujourd'hui » et « demain », marqués respectivement par un contexte clairement défini et un contexte clairement envisagé. En effet, le contexte actuel est caractérisé par un Etat centralisé, fondé sur des structures administratives cloisonnées, instables et/ou incohérentes, et au sein desquelles prolifère une série d'agences publiques difficilement accessibles au citoyen qui, assez souvent, exécute des procédures lourdes et complexes. Selon la vision e-Sénégal, la situation devrait être tout autre, « demain ». L'Etat devra effectivement se déplacer lui-même vers le citoyen pour lui offrir, sur des points d'accès regroupés, tout un ensemble de services de manière rapide, efficace et en répondant à des exigences toujours plus grandes.

Dans le chapitre des réalisations consécutives à la vision e-Sénégal, plusieurs initiatives ou « cyber-stratégies » peuvent être indexées, allant du renouvellement du dispositif informatique de l'Etat et de ses démembrements à la création de cartes d'identité et d'électeur numériques, en passant bien sûr par la refonte des sites web ministériels, la mise en œuvre d'un intranet gouvernemental et la création d'un site web d'information sur les démarches administratives. Nous nous intéressons ici à l'intranet gouvernemental et au site www.demarches.gouv.sn, le premier étant censé mener vers l'objectif d'un e-gouvernement, le second étant destiné à rapprocher l'Administration de l'administré, et à faciliter le passage du citoyen au e-citoyen.

2 – 1 – 1 – L'intranet gouvernemental : pour un e-gouvernement en marche

Le e-gouvernement aurait du prendre forme bien avant les années 2000 puisque l'ancien régime au pouvoir avant l'« alternance politique » avait eu l'intention de mettre en place, par le biais de la Délégation à l'informatique (DINFO), un Réseau Administratif de Communication Voix et Données (RACVD) qui devait permettre l'amélioration de la communication entre les divers services de l'Etat et la réduction des coûts liés aux communications téléphoniques de l'Administration. Mais ce projet qui « *devait être financé au milieu des années 1990 par la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) à hauteur de 4,2 milliards de FCFA et par la Belgique (grâce à un don de 600 millions de FCFA)* »⁸¹⁷ ne verra jamais le jour. C'est la raison pour laquelle Thierno Ousmane Sy, Conseiller spécial du Président de la République chargé des NTIC estime que tout a été créé « *de zéro* », étant donné qu'au moment du changement de

⁸¹⁶ Agence De l'Informatique de l'Etat (ADIE) : *Fiche Vision e-Sénégal : moteur de la politique NTIC de l'Etat*, Dakar, 2007 (2007 b).

⁸¹⁷ Alain Just Coly, « Du réseau Voix et Données à l'Intranet gouvernemental », in *Le Soleil*, mercredi 7 janvier 2004.

régime en 2000 « *l'Etat ne disposait pas d'un tel réseau* »⁸¹⁸. Toutefois, il faut reconnaître que certaines lignes directrices du projet RACVD ont été retenues dans le Projet Intranet Gouvernemental (PING), notamment l'idée de faire de la téléphonie intra-administrative gratuite.

L'ambition sera matérialisée finalement au lendemain du changement de régime politique, notamment à travers le projet d'Interconnexion et de Développement de l'Administration en Ligne (IDEAL) financé dans le cadre du PMSIA par la Banque Mondiale à hauteur de 2 milliards de francs CFA et par l'Etat du Sénégal pour 700 millions de francs CFA. Le chantier « IDEAL » constitue en réalité le premier jalon du déploiement de l'intranet gouvernemental. C'est aussi la « *première étape d'une stratégie de déploiement du e-gouvernement, centrée sur le renforcement des capacités d'accès et d'échanges d'information entre les services de l'administration, avec les citoyens et avec les partenaires institutionnels. Il s'agit notamment d'entreprendre des réalisations pilotes pour le développement de portails d'information de l'Administration, première phase de création des futurs espaces électroniques de transactions administratives entre les citoyens et l'administration* »⁸¹⁹. La conception et la mise en œuvre du projet IDEAL se fondaient essentiellement « au niveau des infrastructures de communication et des services de base de l'Intranet »⁸²⁰, « au niveau des systèmes d'information de gestion des Ministères, de la Primature et de la Présidence »⁸²¹, « au niveau de la numérisation, de la sécurisation et de la consolidation des gisements d'information de l'Administration »⁸²², « au niveau des plans directeurs »⁸²³, et enfin « au niveau de l'organisation même de la DIE »⁸²⁴.

⁸¹⁸ Alain Just Coly, 7 janvier 2004, *op. cit.*

⁸¹⁹ DIE, janvier 2003, *op. cit.*, p. 3.

⁸²⁰ Mise en place d'une infrastructure de communication reliant toutes les administrations, mise en d'outils d'échanges d'informations au niveau interne entre les services de l'administration et au niveau externe envers les citoyens et les partenaires, et enfin déploiement d'espaces virtuels d'information, de télé-procédures et d'échanges en ligne (sites Web et portails de ressources administratives).

⁸²¹ Déploiement d'applications d'aide à la décision, mise en œuvre d'outils de gestion des ressources (humaines, budgétaires et équipements), et normalisation des systèmes d'information et des applications métiers ayant un impact transversal dans le Système d'Information Gouvernemental

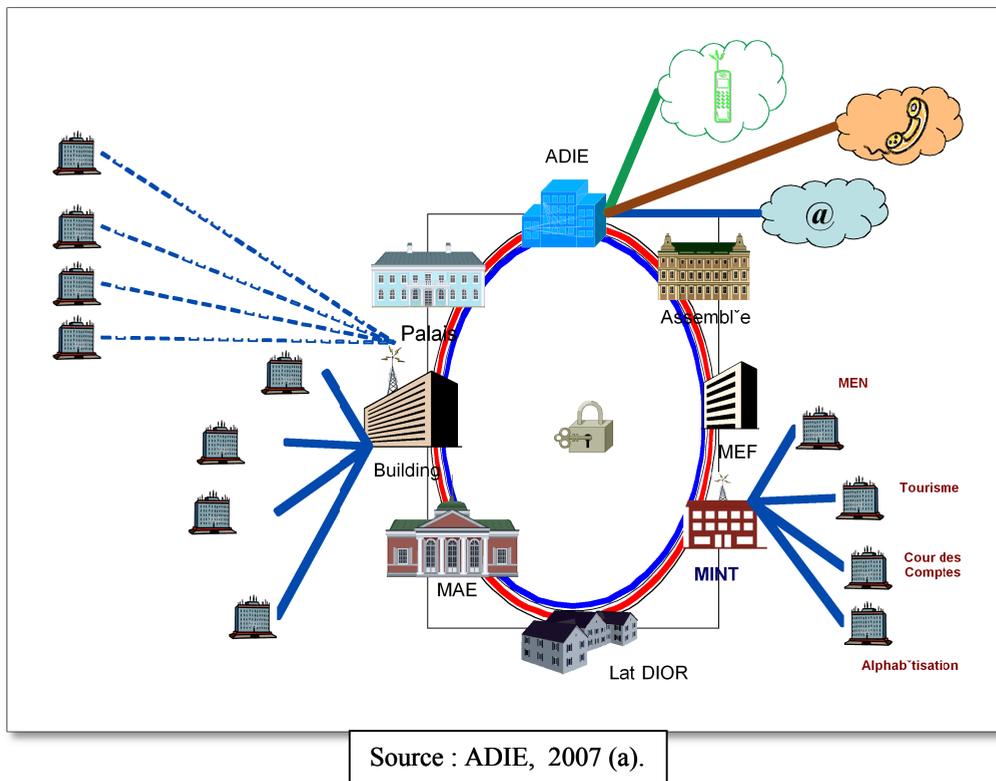
⁸²² Numérisation et la sécurisation des grands registres de l'Etat (actes d'état civil, titres fonciers, archives casier judiciaire, archives nationales et autres), numérisation et consolidation de la documentation sur les services, les procédures et les ressources administratives, les décrets et arrêtés, les études techniques, les projets, etc., et mise en ligne des ressources documentaires numérisés.

⁸²³ Identification des besoins en système d'information et en expertise des Ministères, de la Primature, de la Présidence et de l'Assemblée Nationale et mise en œuvre de projets prenant en charge ces besoins, et enfin, définition d'un cadre normatif harmonisé dont la charte de l'informatique ainsi que les standards de l'architecture technique pour les infrastructures d'interconnexion, les plates-formes, les bases de données et équipements matériels.

⁸²⁴ Définition de l'organisation de la DIE, de son rôle de maîtrise d'ouvrage, et de ses relations avec les différents acteurs de l'Administration, définition des méthodes opérationnelles des services de base de l'Intranet et les infrastructures du portail national, et identification des modalités de couverture en services informatiques des

Entamés en janvier 2004, les travaux de construction de l'intranet gouvernemental prirent fin en mars 2005. L'outil livré est un réseau de haut débit pour la voix, la vidéo et les données. Il comprend « une boucle reliant huit nœuds avec quatre paires de fibre optique sur des dizaines de km autour du Plateau (quartier du centre-ville de Dakar) ; des bretelles raccordant plus de vingt autres sites toujours en fibre optique ; un réseau Radio couvrant jusqu'aux confins de la région de DAKAR ; des technologies de pointes chez les opérateurs (VPN, MPLS, VMAN, VPLS) pour distinguer les flux, contrôler la qualité de service et assurer la sécurité du réseau »⁸²⁵.

Figure 14 : Schéma de l'Intranet gouvernemental en 2007



Lors de sa mise en service officiel le 15 mars 2005, l'intranet gouvernemental interconnectait l'Agence De l'Informatique de l'Etat, le siège du réseau, la Présidence, la Primature, l'Assemblée nationale, le Building administratif ainsi que quelques autres structures administratives comme le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'intérieur. L'allocution prononcée par le Président de la république à l'occasion de la cérémonie d'inauguration de l'intranet gouvernemental retrace à la fois l'enjeu se rapportant à la maîtrise par les pouvoirs publics des flux informationnels, les objectifs du PING mais aussi la vision globale de l'Etat visant à parvenir à la création d'un e-Sénégal. (Cf. encadré 7).

ministères dépourvus en personnel technique ainsi que les modalités de support technique aux services informatiques de l'Administration.

⁸²⁵ ADIE, 2007 (2007a), *op. cit.*

Encadré 7 : Extraits du discours du Président Abdoulaye Wade à l'inauguration de l'Intranet gouvernemental, le 15 mars 2005

Source : www.osiris.sn

[...] Comme vous le savez, depuis la vague de libéralisation du secteur des télécommunications entraînant la fin des monopoles et la privatisation des opérateurs historiques, tous les pays sont confrontés à la même problématique : « Comment mieux gérer les flux informationnels et les communications de l'Etat ? ».

Dès janvier 2002, j'avais défini dans un Rapport Officiel ma vision du e-gouvernement basée sur la conviction que les TIC sont un levier essentiel pour le développement économique de l'Afrique. Pour le Sénégal, les objectifs à atteindre sont : accroître la performance de l'administration par l'utilisation massive des TIC ; améliorer les communications et la circulation de l'information au sein de l'administration mais aussi dans les relations avec nos partenaires ; développer des services gouvernementaux en ligne au profit des citoyens.

Jusque là, pour le citoyen, l'Administration constituait une citadelle centralisée, cloisonnée, difficile d'accès, avec ses procédures lourdes et complexes. Aujourd'hui, avec l'Intranet gouvernemental, l'Etat inverse la polarité administration-citoyen en plaçant ce dernier au centre de ses préoccupations via des services en ligne et une meilleure accessibilité à l'information. L'Administration électronique fait ainsi naître un sénégalais nouveau, le e-citoyen.

[...] Les infrastructures que nous venons d'inaugurer ne constituent que le premier maillon de la chaîne. Dans sa phase actuelle, elles couvrent la région de Dakar. Il nous faut aller au-delà et très vite. C'est pour cette raison que j'ai instruit l'ADIE d'étendre ce réseau à tous les services de l'Etat sur toute l'étendue du territoire, y compris nos représentations diplomatiques à l'étranger pour consolider le socle existant et aboutir à une couverture totale d'ici la fin 2006. A cette fin, j'engage le Gouvernement, sous la Direction du Premier Ministre, à appuyer l'Agence en la dotant des ressources nécessaires pour la matérialisation de cet objectif majeur. Le Sénégal a fait l'option stratégique de mettre en place un réseau autonome et sécurisé, pour répondre à l'épineux problème de la sécurisation et de la rationalisation des communications de l'Etat. Ce choix d'autonomie permettra de réaliser des économies substantielles sur les dépenses liées aux communications et assurera en même temps la continuité du service téléphonique de l'Etat. Plus de deux milliards seront ainsi économisés sur la facture télécom de l'Etat à l'issue du déploiement total du réseau. En sus de cela, songez aux économies que l'Etat du Sénégal pourra faire lorsque ses communications internationales en direction des ambassades seront gratuites ! [...]

En substance, ce discours définit l'importance de l'apport dont peut être l'intranet gouvernemental, notamment pour ce qui concerne la gestion des communications au sein des différentes structures administratives. Il définit aussi les ambitions de l'extension de l'outil qui, à la longue, devra évoluer vers un intranet administratif reliant les services centraux de l'Etat, les services déconcentrés de l'administration ainsi que les représentations diplomatiques du Sénégal à l'extérieur.

Du fait de la pluralité des services qu'il propose l'intranet gouvernemental présente plusieurs avantages. Outre le fait d'être conçu sur la base de logiciels libres⁸²⁶, l'outil offre des facilités de communication tant sur le plan technique sur le plan financier. La téléphonie sur IP

⁸²⁶ Il s'agit notamment de la plateforme CPS (Collaborative Portal Server), basée sur des technologies Open Source et offrant un environnement de collaboration en ligne. Cette plateforme permet aux agents dans tous les départements de travailler ensemble sur les mêmes documents, chacun apportant sa contribution dans le cadre de circuits de validation bien définis, de partager les informations, publier des documents, rapports et compte rendus dans le respect des règles de confidentialité de l'Administration, de se retrouver au sein d'espaces de travail virtuels dédiés pour collaborer sur des projets particuliers.

(Internet Protocol) mise en œuvre dans le cadre donne la possibilité aux agents de l'Etat de communiquer entre eux sans aucune restriction et à titre gracieux. Elle permet aussi de canaliser les appels vers l'extérieur vers des points de sortie optimisés, de réduire la facture téléphonique de l'Administration et de déployer des services de téléconférence, d'annuaire électronique, d'intégration avec l'ordinateur, etc. A travers ce système, ce sont d'importantes sommes d'argent qui sont épargnées des dépenses liées aux communications téléphoniques. A en croire le Directeur de l'ADIE d'ailleurs, l'économie prévue annuellement équivaldra au tiers du budget téléphonique de l'Etat, estimé à environ 8 milliards de francs CFA. A cela s'ajoutent les avantages liés à la probable diminution de la consommation de papier, d'autant qu'un cadre légal est maintenant conçu afin de conférer une validité aux documents électroniques⁸²⁷. En dehors de la téléphonie sur IP, l'intranet du gouvernement présente également d'autres services parmi lesquels :

- la visioconférence qui permet de réaliser des entretiens directs, sans nécessité de présence physique des acteurs concernés, entre les départements étatiques et entre ces derniers et leurs interlocuteurs se situant hors du pays ;
- l'accès Internet et la messagerie offrant à chaque département connecté un accès Internet haut débit et à chaque agent de l'administration une adresse email. Tout le système est fortement sécurisé contre les attaques virales, les actes d'espionnage et de piratage, et contre les pollutions des messages indésirables ou abusifs. La technologie utilisée permet un accès facile et rapide de l'annuaire en ligne répertoriant l'ensemble des adresses électroniques dédiées aux agents administratifs ;
- les VPN Intersites et les VNP Sécurisés : les technologies VNP (Virtual Private Network) permettent à chaque département de relier ses différents sites dans un réseau qui lui est propre, sans pour autant recourir à des liaisons louées souvent coûteuses. Ces technologies proposent également aux hauts responsables l'accès à des réseaux sécurisés par la mise en place, à la demande, de tunnels cryptés basés sur des données biométriques ;
- le Centre de Ressources permettant l'hébergement de plusieurs types d'applications et de bases de données propres à chaque ministère et/ou partagés entre différents ministères. Ce Centre met à la disposition des départements ministériels, directement ou via leurs services informatiques, un environnement fiabilisé, conçu pour une haute disponibilité, disposant de liaisons de très large bande en respect des meilleurs standards. Par ces dispositions, les départements ont alors la possibilité de sauvegarder directement les systèmes qui tournent chez eux dans les systèmes prévus à cet effet au

⁸²⁷ Allusion est faite à la *Loi n° 2008 – 10 portant loi d'orientation relative à la société de l'information. Op. cit.*

niveau du Centre de Ressources. Somme toute, le Centre de Ressources apparaît comme un centre d'hébergement d'applications transversales de l'Etat, une porte de sortie unique et hautement sécurisée vers l'Internet et les réseaux téléphoniques, un centre de contrôle et de gestion et, enfin, une unité de supports aux usagers.

Alors que « *l'extension de l'intranet gouvernemental et sa mutation en intranet administratif étaient prévues avant la fin de l'année 2006* »⁸²⁸, il a fallu attendre pourtant jusqu'au mois de mai 2008 pour assister au lancement officiel du programme intranet administratif. Le financement de ce projet a été effectué grâce à « *un accord de prêt d'un montant de 24,7 milliards de FCFA, signé le 10 septembre 2007 entre la Chine et le Sénégal* »⁸²⁹. Selon les autorités signataires de cet accord, l'exécution de ce projet devrait se traduire d'une part, par « *la mise en place d'un réseau haut débit en direction de tous les services administratifs de l'ensemble des régions du pays* »⁸³⁰, et d'autre part, par « *l'amélioration de l'environnement des investissements au Sénégal* »⁸³¹. Selon l'Agence de Presse Sénégalaise (APS)⁸³², l'extension de l'intranet gouvernemental consiste à :

- la pose de 700 kilomètres de fibre optique pour interconnecter à très haut débit les capitales régionales. Dans un premier temps, seules les villes de Dakar, Saint-Louis, Thiès, Louga, Diourbel, Kaolack et Fatick sont concernées et seront connectées grâce une action combinée de l'Agence de l'informatique de l'Etat et de l'équipementier chinois Huawei Technologies. Dans un second temps, le réseau de la SONATEL sera mis à contribution pour la connexion des villes de Ziguinchor, Kolda, Tambacounda et Matam
- l'installation d'un réseau téléphonique sans fil de troisième génération CDMA⁸³³ dans chaque capitale régionale. Ce dispositif devrait ainsi permettre aux agents de l'administration publique de communiquer entre eux sans restriction et gratuitement ;
- la mise en place d'un système de visioconférence dans les gouvernances, les grands centres hospitaliers, ainsi que dans les universités ;

⁸²⁸ Fabien Mollon et Mamanding Nicolas Sonko, « L'Etat se met à l'intranet : Le Sénégal installe son e-gouvernement », in *Le Soleil*, mercredi 16 mars 2005.

⁸²⁹ Mamadou Lamine Diatta, « Projet d'intranet gouvernemental : La Chine accorde près de 25 milliards au Sénégal », in *Le Soleil*, mardi 11 septembre 2007.

⁸³⁰ Agence de Presse Sénégalaise, « 24,7 milliards FCFA de Beijing pour l'extension de l'Intranet gouvernemental », lundi 10 septembre 2007. [Http://www.aps.sn](http://www.aps.sn)

⁸³¹ Mamadou Lamine Diatta, *op. cit.*

⁸³² Agence de Presse Sénégalaise, « Abdoulaye Baldé lance le programme intranet administratif », mercredi 21 mai 2008.

⁸³³ Dans le domaine des télécommunications, *Code division multiple access (CDMA)*, en français *Accès multiple par répartition en code* (AMRC), est un système de codage des transmissions, basé sur la technique d'étalement de spectre. Il permet à plusieurs liaisons numériques d'utiliser simultanément la même fréquence porteuse. Il est appliqué dans les réseaux de téléphonie mobile dans le segment d'accès radio, par plus de 275 opérateurs dans le monde surtout en Asie et en Amérique du nord et depuis quelques années en Afrique.

- enfin, la création au sein du Technopole d'un nouveau centre de ressources dénommé « Data Center », répondant aux normes internationales de sécurité et de disponibilité en matière d'hébergement de données et d'applications informatiques.

Selon le secrétaire général de la Présidence, Abdoulaye Baldé, 90% des travaux du « Data Center » étaient déjà réalisés en janvier 2009. En d'autres termes, les sept régions prévues dans la première phase de déploiement de l'intranet administratif sont déjà couvertes, le reste du territoire national devant être connecté avant juin 2009. Toutefois, malgré le rythme d'évolution assez rapide de l'informatisation des administrations publiques, les agents de l'Etat ne se précipitent pas à l'appropriation des outils mis à leur disposition. Il suffit pour s'en convaincre de s'intéresser à leurs adresses de messageries. Que ce soit dans les ministères, dans les services administratifs déconcentrés, les institutions universitaires, ou encore dans les collectivités locales, il est rare de trouver une adresse de messagerie personnalisée sinon officielle. La mode est généralement à l'emploi d'adresses de contact de type public comme Yahoo mail, Hotmail, Gmail, etc. De telles pratiques, en dehors du fait qu'elles poussent à remettre en question l'utilité des investissements publics dans le domaine des TIC, exposent les administrations publiques aux risques d'espionnage, de piratages et aux attaques virales.

2 – 1 – 2 – www.demarches.gouv.sn

Le déploiement de l'intranet gouvernemental ne peut pas à lui seul, permettre la modernisation de l'administration et l'amélioration de la qualité du service public rendu aux citoyens. Additionnellement, cette infrastructure doit favoriser le développement des capacités d'accès et d'échanges d'informations entre les services de l'administration, les citoyens et avec les partenaires institutionnels, notamment à travers la création de sites web servant d'espaces électroniques de transactions administratives.

Afin de fournir aux citoyens une information facilement accessible, « *l'ADIE donc pris l'initiative de créer un site portail permettant d'accéder aux informations relatives à l'ensemble des démarches administratives en un seul et unique lieu* »⁸³⁴. L'ADIE estime à cet effet que « *l'utilisation des TIC par l'administration constitue un levier essentiel de l'amélioration de la qualité du service public. L'administration va s'organiser autrement en simplifiant ses*

⁸³⁴ Olivier Sagna, « La modernisation des services publics à travers l'utilisation des TIC : L'exemple du Sénégal », *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, numéro spécial « Mélanges en hommage au Professeur Mbaye Guèye », 2008 (2008b), p. 514.

procédures afin de se mettre à l'écoute et au service du citoyen. Avec www.demarches.gouv.sn, fini le temps des va-et-vient et des longues attentes ! »⁸³⁵.

L'étude réalisée en 2007 sur la question des sites web d'information au sein de l'agglomération dakaroise⁸³⁶ avait permis de dresser une « carte d'identité » propre à ce site dédié exclusivement à l'information sur les démarches administratives. Ce portail comportait quatre grandes rubriques intitulées "Démarches les plus courantes", "Ressources", "Dernières actualités", "Aide" permettant de répondre aux questions que se posent souvent les citoyens à la recherche d'une carte d'identité, d'un passeports, d'un permis de conduire ou de construire, de documents médicaux, de bourse d'étude, etc. Ce site est donc structuré en fonction des domaines de préoccupation des usagers et non à partir de l'organisation administrative. Là réside d'ailleurs sa convivialité, sinon sa facilité de navigation.

Les démarches proposées sont regroupées en thèmes, tels que "Papiers", "Education et formation", "Habitat et logement", "Emploi et travail", "Famille, étapes de la vie et vie sociale", "Santé et protection sociale", etc. dont les liens orientent vers les services compétents tout en renseignant sur leurs adresses précises, leurs horaires d'ouverture et de fermeture, les pièces à fournir pour chaque démarche, les frais dont il faut s'acquitter à l'occasion, les délais normaux de délivrance des pièces recherchées, etc. Une série de questions-réponses thématiques concernant le foncier⁸³⁷, les papiers administratifs⁸³⁸, l'Etat civil, la nationalité ou l'identité⁸³⁹ est portée en ligne afin de répondre aux différentes préoccupations des usagers du site.

Les informations fournies par le site intéressent à la fois les particuliers et les associations, les collectivités et les entreprises, les commerçants et les étudiants, les professionnels et d'autres publics encore. Toutefois, le portail ne s'adresse pas uniquement aux résidents et aux nationaux. La diaspora sénégalaise et les étrangers sont également servis étant donné qu'ils peuvent disposer en ligne d'informations concernant des procédures aussi diversifiées que les « précautions médicales à prendre avant de séjourner au Sénégal », « les différences entre une autorisation de séjour et une autorisation de transit », entre une « caution de rapatriement et une caution d'étranger », les « procédures pour obtenir une carte d'identité

⁸³⁵ [Http://www.adie.sn](http://www.adie.sn)

⁸³⁶ Cf. Ibrahima Sylla, septembre 2007 *Les sites web de l'information urbaine à Dakar*, Toulouse, LISST-Cieu, 135 pages.

⁸³⁷ Par exemple, "Quelle différence y a-t-il entre le "permis d'occuper" et le "bail" ? Quelle différence y a-t-il entre le domicile et la résidence ? Qu'est-ce que le "cadastre" ? Quel est le service compétent en matière d'urbanisme ?", etc.

⁸³⁸ "Comment certifier sincère un CV ? Est-ce qu'un seul médecin peut m'établir un certificat de visite et contre-visite ? Quelqu'un peut-il retirer mon diplôme si je lui donne une procuration ?", etc.

⁸³⁹ "Comment doivent être les photos sur les papiers d'identité ? Quelles sont les pièces qui permettent de justifier de son identité ? Comment faire pour obtenir un extrait du casier judiciaire ? Comment déclarer une naissance ou un décès ? Comment demander un certificat de nationalité sénégalaise ? Comment demander au juge la rectification d'un acte d'Etat civil pour erreur ou omission ?", etc.

d'étranger », pour « renoncer à la nationalité sénégalaise », pour « demander la nationalité sénégalaise par voie de mariage avec un citoyen sénégalais », etc.

La première phase de la construction du portail des démarches administratives s'est déroulée entre juillet et décembre 2005. Il a consisté selon Olivier Sagna dans un premier temps « au déploiement d'une plateforme de saisie des données et d'une interface publique », et dans une seconde étape à « l'organisation d'un travail de collecte d'information auprès de douze ministères prioritaires. Pour chacune des démarches retenues par le comité stratégique du projet dans lequel siègent la Primature, la Direction au Management Public (DMP), le PNBG, les ministères concernés et l'ADIE, une fiche a été rédigée, comportant une brève description de la démarche, les renseignements indispensables pour entamer la procédure, des références aux textes législatifs qui l'organisent, le formulaire administratif lorsqu'il existe et un modèle de lettre-type au cas où le citoyen est tenu de rédiger une demande »⁸⁴⁰. En 2006, au lancement officiel du portail, une centaine de démarches avaient été déjà mises en ligne et accessibles aux usagers. D'après les autorités de l'ADIE, le site reçoit une moyenne de 2 300 à 2 500 visites par mois avec des pics de 3 000 à 4 000 consultations mensuelles. Le succès du site se manifeste aussi à travers les nombreuses correspondances reçues des internautes qui cherchent à trouver la solution à certains de leurs problèmes administratifs. Du fait de ce succès, il a été très rapidement décidé par les promoteurs de ce portail d'information « de porter à 210 le nombre de démarches administratives en ligne afin de répondre aux attentes des usagers du site »⁸⁴¹.

Le troisième séminaire d'écriture et de pré-validation des démarches administratives organisé du 23 au 25 octobre 2008 à l'initiative de l'ADIE a permis d'élargir la liste des démarches mises en lignes. En effet, « près de 150 nouvelles démarches ont été identifiées et examinées par les trois groupes de travail constitués lors de cette rencontre. A l'issue des trois journées de travaux, un nombre de 115 démarches ont été pré-validées afin d'être soumises aux ministères de tutelle pour une validation définitive. C'est seulement après cette ultime étape qu'elles seront postées dans le site des démarches à l'usage du public, qui totalisera alors quelque 400 démarches en ligne »⁸⁴². Une nouvelle rubrique (*Dernières démarches*) est dès à présent ajoutée au portail des démarches administratives et renseigne à propos des procédures de « demande de remboursement d'une caution de rapatriement », « demande de certificat d'immatriculation et d'aptitude technique (carte grise) », « demande à bénéficier du plan

⁸⁴⁰ Olivier Sagna, 2008 (b), *op. cit.*, p. 514-515.

⁸⁴¹ Alain Just Coly, « Administration : Bientôt 160 nouvelles démarches disponibles en ligne », in *Le Soleil*, lundi 4 juin 2007.

⁸⁴² [Http://www.adie.sn](http://www.adie.sn)

Sésame », « d'inscription au concours de gardien de la paix de la police », et « d'inscription au concours d'inspecteur de police ».

Planche 7 : Interface du site des démarches administratives



L'objectif principal du site « Vos démarches administratives » est donc de « rendre accessible à une majorité d'utilisateurs une information ayant une valeur légale, complète, à jour et surtout présentée de manière homogène, de manière à faciliter l'exécution des démarches administratives »⁸⁴³. Il en va aussi de la réforme de l'Etat qui œuvre pour la transparence et l'efficacité, et du développement de l'Internet qui devient beaucoup plus sujet à une appropriation par les masses. Le constat, dans les faits, est celui d'une carence des services publics dans leurs prestations aux citoyens. Cette carence est expliquée par Jocelyn Pierre en ces termes : « Les usagers sénégalais rencontrent de grandes difficultés pour se procurer les documents administratifs et des informations relatives au service public. Ils doivent souvent se déplacer (or les transports ne sont pas toujours aisés) ou faire appel à des intermédiaires rémunérés en conséquence car connaissant les procédures et disposant du temps nécessaire à l'accomplissement de ces dernières ». Selon cet auteur, les causes de ce problème sont d'ordre géographique (« Les services de l'administration sont inégalement répartis et rares dans les zones rurales qui comptent néanmoins 60 % de la population »), d'ordre institutionnel (« Les usagers sont parfois confrontés à des agents qui ne semblent pas eux-mêmes disposer d'une

⁸⁴³ Olivier Sagna, 2008 (b), *op. cit.*, p. 514

information fiable, complète et à jour et à des procédures compliquées. ») et d'ordre humain (« Ils peuvent aussi faire face à l'arbitraire administratif et à des procédures variables d'un lieu à l'autre. »). Mais au-delà des raisons pratiques, c'est toute une mentalité qui est mise en cause dans la mesure où « la culture administrative actuelle ne met pas l'agent public dans une situation de "service rendu" »⁸⁴⁴.

La dimension géographique du site des démarches administratives paraît tout à fait déterminante, notamment lorsque l'on s'intéresse aux questions de l'aménagement du territoire et de la mobilité urbaine, et donc aux problèmes liés aux pratiques spatiales qui en découlent. Le cas de la région de Dakar est illustrateur de ce propos. Dans le cadre d'un mémoire de DEA produit en 2005, la problématique concernant les relations potentielles qu'il y aurait entre l'accès à l'information et la réduction du niveau de mobilité des usagers a été posée⁸⁴⁵. Le point de départ de la démarche adoptée dans ce mémoire a été de relever le constat que la capitale sénégalaise présente tous les signes d'un espace fragilisé par une intervention humaine mal planifiée et chaotiquement gérée. La pression dont est victime la côte en général donne libre cours à une multitude de problèmes de gestion qui sont eux-mêmes révélateurs des multiples enjeux économiques et urbanistiques liés aux effets pervers des phénomènes d'étalements urbains littoraux non maîtrisés. Les conséquences négatives d'un tel mode de développement sont évidemment nombreuses. Mais lorsqu'on s'intéresse de près à ceux découlant directement de la pression sur l'espace, on se rend compte que la mobilité figure au centre des difficultés. La spécificité fonctionnelle des différentes zones (le phénomène de zonage) qui composent la ville de Dakar accroît la nécessité et le nombre de déplacements, créant par effet d'entraînement la congestion du centre-ville et des grandes artères de la capitale. Or les réseaux de transport ont atteint la limite de la saturation en dépit des multiples efforts des pouvoirs publics pour y remédier. Par conséquent, à certaines heures et certains jours, Dakar est en proie à une paralysie totale. Cependant, aussi acerbe que puisse paraître cette remarque, notre raisonnement prendrait un ton déterministe s'il s'emploie naïvement à faire prospérer l'idée qu'il suffit de mettre en ligne des procédures administratives pour fixer sur place les usagers de l'administration publique.

Il semble cependant légitime de penser à une réduction des facteurs de la mobilité urbaine, en particulier les besoins liés à la recherche d'une information. Elle est peut-être loin

⁸⁴⁴ Jocelyn Pierre, « Invitation à la transparence : le site web sénégalais "Vos démarches administratives. Une contribution à la bonne gouvernance », in *NETCOM*, vol. 22 (2008), n° 1-2 & *NETSUDS*, vol. 3 (2008), p. 42.

⁸⁴⁵ Cf. Ibrahima Sylla, 2005, *Technologies de l'Information et de la Communication et mobilité en zone littorale : le cas de l'agglomération urbaine de Dakar*, mémoire de DEA de Géographie - Chaire UNESCO de « Gestion intégrée et développement durable des régions côtières et des petites îles », Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 74 pages.

derrière nous, la bureaucratie lourde qui était de mise il y a quelques décennies, mais *rien n'est* encore arrivé à bout de la légendaire inefficacité des services publics nationaux et locaux. Il est clair que dans les conditions dans lesquelles se déroule le travail des administrations publiques⁸⁴⁶, récupérer un document administratif, ne serait-ce qu'un acte de naissance, est une tâche complexe, frustrante et désagréable qui exige un sang-froid sans commune mesure à toute épreuve. Ce qui ne réussit pas à tout le monde. Cf. encadré 8.

Encadré 8 : Centre principal de l'Etat-Civil de Pikine : un émigré saccage les archives

Source : L'Observateur n°1570, mercredi 17 décembre 2008.

Les agents du centre principal de l'Etat-Civil de Pikine ne sont pas prêts d'oublier la descente musclée qu'un individu présenté comme un émigré a effectuée sur les lieux hier. En effet il était onze heures lorsque l'individu très en colère s'est présenté auprès d'un agent du nom de Diagne pour réclamer la délivrance d'un document administratif.

Un document que l'individu n'a pu obtenir car ne détenant pas par devers lui un ticket montrant qu'il en avait préalablement fait la demande. Éconduit, le bonhomme dont la police de Pikine refuse de donner l'identité pour des raisons liées à l'enquête, s'éclipse avant de revenir quelques minutes plus tard en exhibant le ticket. C'est alors qu'il lui a été demandé d'attendre 14 heures, heure à laquelle s'effectue la délivrance des documents administratifs. « Trop c'est trop » s'est alors dit l'individu qui saute sur le comptoir avant d'empoigner l'agent pour lui faire la fête. Comme s'il était atteint d'un subit accès de folie, le bonhomme rejoint par son neveu tient d'abord le personnel à distance avant de saccager le matériel du centre principal de l'Etat-Civil de Pikine. Finalement maîtrisés, les deux individus sont alors enfermés dans la salle des archives. Une grossière erreur ! En effet, loin de se calmer, les deux individus s'attaquent aux archives qu'ils détruisent partiellement. Pour éviter l'irréparable, l'un des individus - en l'occurrence celui qui est présenté comme le neveu de l'émigré - est extrait de la salle des archives avant d'être enfermé dans les toilettes. Ce dernier, qui a dû certainement regarder plusieurs fois des films Western, casse les fenêtres avant de passer par le trou laissé béant pour s'évader. Selon le sieur Moustapha Niang responsable des archives, un huissier a été commis pour constater les dégâts afin d'évaluer le préjudice subi. Plus grave, selon le responsable des archives, il ne fait aucun doute que les populations de Pikine ne vont pas manquer de souffrir de cette destruction partielle des archives. À la police de Pikine, on se refuse de piper mot sur cette affaire pour des raisons liées à l'enquête. Le mis en cause a été un temps présenté comme un dépressif avant que cette thèse ne soit battue en brèche par les agents du centre principal de l'Etat-Civil de Pikine. « Emigré ? Oui, mais dépressif, non », ont clamé en chœur les agents.

Regrettable incident. Pourtant le motif de frustration de cet émigré est le lot quotidien de nombreux sénégalais qui, parfois même, parcourent de longues distances pour se retrouver par la suite durant de longues heures à attendre la délivrance de leurs documents administratifs. A ce propos, Olivier Sagna a rappelé qu'« *en règle générale, le citoyen se déplace une première fois simplement pour obtenir les informations nécessaires pour effectuer la démarche administratives. Pas toujours bien renseigné, il lui arrive souvent de voir son dossier rejeté et d'être obligé de se déplacer à plusieurs reprises avant de pouvoir le déposer à nouveau. Lorsque l'on sait que, pour une même démarche, il faut parfois fournir trois ou quatre papiers que l'on doit se procurer dans différents services administratifs, il est aisé d'imaginer les implications en termes de temps perdus, de déplacement inutiles et donc de perte de productivité à l'échelle*

⁸⁴⁶ Le manque de personnel, des guichets étriqués, des services mal indiqués, entre autres.

individuelle comme collective »⁸⁴⁷. Il paraît donc indispensable de mettre en œuvre les téléprocédures, ainsi que les démarches puissent être effectuées directement en ligne. Certaines villes, à travers le monde, sont assez avancées dans ces pratiques qui ne semblent pas d'ailleurs techniquement compliquées à mettre en application. (Cf. planche 8).

Planche 8 : Les téléprocédures vues en bandes dessinées

Avantages pour l'utilisateur

- Un guichet ouvert 24 h/24, 7 j/7.
- La possibilité de réaliser simplement ses demandes depuis son bureau ou son domicile.
- Un gain de temps dans ses déplacements.
- Un gain de temps dans la transmission de la réponse attendue.
- La possibilité d'être informé sur une démarche sans avoir à se déplacer.

Pourquoi le réaliser ?

- La saisie de l'utilisateur est assistée et contrôlée, donc la demande transmise est d'une plus grande qualité pour le traitement.
- Pas de ressaisie des informations.
- Plus de temps pour analyser la demande.
- Moins de «paperasse» à gérer.
- Un archivage numérique facilité.
- Un confort de travail amélioré.

- 1 Un usager parisien commande un acte de naissance sur le site Internet de la Ville Paris.fr.
- 2 La demande de l'utilisateur est enregistrée sur les serveurs de la Ville de Paris.
- 3 L'agent en charge des demandes d'actes d'état civil reçoit et analyse la demande.
- 4 Si nécessaire, la demande est envoyée dans d'autres services de la Ville pour analyse, complément ou validation.
- 5 L'agent enregistre la réponse de la demande sur les serveurs de la Ville.
- 6 Aujourd'hui, l'acte est adressé par courrier. Bientôt, il sera accessible depuis le compte personnel de l'utilisateur sur Paris.fr (dans l'attente des textes relatifs à la signature électronique).

Source : Mission Capitale, n° 12 - juillet 2005.

Pour parvenir à la réalisation de téléprocédures pouvant permettre des gains de temps et d'éviter les déplacements hasardeux et inutiles, le portail sénégalais « Vos démarches administratives » devra certainement aller au-delà de ses ambitions premières qui consistent à

⁸⁴⁷ Olivier Sagna, 2008 (b), *op. cit.*, p. 515.

« *informer les citoyens et à simplifier et moderniser l'administration* »⁸⁴⁸. En tant que « *point de départ d'une administration électronique* », ce site est censé évoluer vers la fourniture, par un simple clic sur une souris, de formulaires électroniques susceptibles de supporter toutes les démarches qui ne nécessitent pas la présence physique de la personne intéressée. Dans ce cas, le système devra être complété par d'autres modes de communication « *comme le SMS, MMS, WAP, courrier électronique, messages téléphoniques, etc. à même de notifier au citoyen, dans un premier temps, que la requête a bien été enregistrée et, dans un second temps, que le document demandé est disponible auprès du service compétent* »⁸⁴⁹. Le portail des démarches est également censé amener le citoyen à exécuter intégralement en ligne certaines procédures telles que les déclarations obligatoires, le paiement des impôts et autres taxes. Pour cela, quelques conditions sont à remplir. L'environnement juridique doit être accommodant pour les procédures à engager, le système d'identification des citoyens doit être fiable et sécurisé, la question de l'accès des citoyens aux outils de base, tel qu'Internet, permettant la réalisation des démarches doit aussi être prise en charge.

Concernant ce dernier point, les autorités publiques disposent de l'option de s'appuyer sur le réseau des bureaux de poste disséminés sur l'ensemble du territoire national, tout comme elles peuvent mettre à contribution les cybercafés qui sont d'importants centres d'accès publics au réseau Internet. Mais l'Etat, par le biais de l'ADIE, semble bien vouloir aller plus loin encore. D'après les autorités de cette Agence, il est envisagé la mise en place de services vocaux en français et en langues nationales, histoire de mieux prendre en compte les besoins des citoyens et d'atteindre l'objectif de la réalisation complète des téléprocédures. Qui plus est, dans le cadre du projet Système Administratif des Formalités Informatisées (SAFI), l'ADIE, de concert avec l'ARTP, a lancé une étude dite « *Points e-gov* »⁸⁵⁰ destinée globalement à identifier les modalités de la mise en place de lieux d'accès et d'opérationnalisation des téléprocédures. En fait, le projet SAFI s'inscrit dans le cadre d'une ambition globale que l'ADIE a de matérialiser la vision e-Sénégal par l'amélioration du fonctionnement interne de l'Administration par l'utilisation des TIC, l'ouverture de l'Administration vers les e-citoyens et le perfectionnement des mécanismes décisionnels par des outils basés sur un Système d'Information efficace. Le développement de ce projet a été facilité par la réussite de quelques chantiers précédemment engagés par l'ADIE. Dans un premier temps, la vision e-Sénégal a connu un premier élément de concrétisation au déploiement de l'intranet gouvernemental. Ce dernier projet qui se concentre essentiellement sur l'infrastructure en offrant certains services de base, comme l'Internet, la téléphonie sur IP et la

⁸⁴⁸ Jocelyn Pierre, 2008, *op. cit.*, p. 42.

⁸⁴⁹ Olivier Sagna, 2008 (b), *op. cit.*, p. 516.

⁸⁵⁰ ADIE, *Termes de référence. Etude "Points e-gov"*, Dakar, septembre 2008, 13 pages.

messagerie, doit être poursuivi par le développement de contenus. C'est donc là un des motifs du projet SAFI. Dans un second registre, l'ouverture vers le e-citoyen a été pensée comme une démarche progressive devant consister d'abord à fournir à l'utilisateur de l'information en ligne, ensuite à lui donner la possibilité de soumettre des requêtes en ligne, et enfin de réaliser des procédures administratives complètes par le même canal. Le projet SAFI a en définitive pour objectif de « *mettre en place un modèle générique de gestion des téléprocédures au sein de l'administration sénégalaise et de construire une plateforme susceptible de supporter ce modèle* »⁸⁵¹. Quant à l'étude « *Points e-gov* », elle devra permettre de définir les contours de la problématique de l'accès aux services en ligne à travers le traitement des questions se rapportant au faible taux d'informatisation des ménages, à la prise en compte des catégories de populations analphabètes, à la nécessité aux citoyens une assistance dans l'utilisation des services en ligne, à l'opportunité de mettre en place des points d'information sur l'administration. Les objectifs poursuivis à travers cette démarche sont d'arriver à :

- définir les *points e-gov* c'est-à-dire définir les services qui y seront proposés et les mécanismes de leur fonctionnement, identifier les ressources nécessaires, élaborer des mécanismes de leur agrément et de leur suivi, et identifier les sites et potentiellement les partenaires à impliquer.
- étudier la faisabilité des *points e-gov* à travers un programme pilote concernant dix sites d'expérimentation ;
- mettre une stratégie de développement des *points e-gov* et la valider auprès de l'ensemble des acteurs concernés ;

Les collectivités locales pourraient faire partie de la liste des partenaires privilégiés de l'opération du déploiement des *points e-gov* sur le territoire national. Toutefois, ces acteurs sont rarement cités dans les documents de référence organisant la mise en œuvre des stratégies devant matérialiser la vision e-Sénégal. La discontinuité est donc patente entre l'action des pouvoirs publics centraux et celle des collectivités locales qui demeurent, loin du numérique, dans l'« analogique ».

2 – 2 – Une discontinuité remarquable : les collectivités locales demeurent « analogiques »

Si l'on s'interroge sur le rôle des collectivités locales sénégalaises dans la diffusion sociale des TIC et dans l'émergence d'une société de l'information, on se trouve face à une situation bien contrastée. Certaines collectivités locales ont été plus précoces que l'Etat et ont

⁸⁵¹ ADIE, septembre 2008, *op. cit.*, p. 6.

tenté, avec l'appui de certaines ONG comme le Centre de Ressources pour l'Emergence Sociale Participative (CRESP) de Yoff, quelques actions ponctuelles et éphémères, mais importantes au regard des résultats qu'elles ont produits dans le domaine de la gouvernance locale et de la participation citoyenne. Cependant, les enquêtes dans les municipalités permettent d'affirmer que dans la plupart des collectivités locales, la prise de conscience en matière de politique publique afférente à la société de l'information reste très limitée. Or, ni dans le Programme de Modernisation des Système d'Information de l'Administration, ni dans les plans directeurs détaillant le déroulement de la vision e-Sénégal, ni dans les termes de références du projet Système Administratif des Formalités Informatisées qui est censé permettre de rendre effectives les démarches administratives en ligne et de concrétiser le concept d'« e-gouvernement » et de « e-citoyen », il n'est fait mention d'une quelconque stratégie visant à impliquer ou à pousser les collectivités locales à s'impliquer dans la politique du changement de mode de gestion initiée par le pouvoir public central. Par conséquent, les collectivités locales ne peuvent pas être considérées comme des relais de l'Etat et rares sont aujourd'hui celles d'entre elles qui intègrent les TIC dans leur panoplie de gestion administrative et dans leur projet de développement.

Dans les années 1990, le Centre de Ressources pour l'Emergence Sociale Participative (CRESP) avait impulsé un rôle décisif, notamment grâce à son projet bien connu des « Systèmes d'Information Populaires », qui avait permis à quelques collectivités de faire un pas vers l'intégration des TIC, en particulier de l'Internet, à leur mode de communication. Cependant, et nous le détaillerons dans le chapitre VI de cette thèse qui aborde profondément le cas des communes de Dakar, l'action du CRESP en direction des collectivités locales a consisté essentiellement à la construction de portails d'information, sans que ne soit définie au préalable une stratégie visant à faciliter l'appropriation par les bénéficiaires de l'outil mis à leur disposition. Sans parler du fait que les collectivités sont majoritairement pauvres en équipements de toutes sortes et sous-informatisées, les élus eux-mêmes ne se bousculent pas dans les chantiers de construction de projets de territoire numérique.

Autant que le CRESP, la Société Africaine d'Education et de Formation pour le Développement (SAFEFOD) s'est engagée aux côtés des collectivités locales afin de promouvoir l'usage des TIC dans la gestion des affaires locales. Active depuis plus de dix ans dans la formation à la démocratie et l'appui au développement, cette ONG a testé et mis en œuvre, dans plus d'une trentaine de communautés rurales du Sénégal, un modèle intégré et participatif de gouvernance locale, sous-tendu par l'éducation et la formation, la communication et l'appui au développement. La SAFEFOD a surtout mis en place des *Observatoires de la gouvernance locale* dont la matrice est de structurer et d'impulser une dynamique participative auto-

entretenu, capable de stimuler la conscience citoyenne et de renforcer le capital social. L'objectif de cette organisation est donc de venir en appui à l'Etat, aux collectivités locales et aux communautés de base, pour leur permettre de relever les défis majeurs qui obstruent la mise en œuvre de la pratique de bonne gouvernance, à savoir la pauvreté, l'analphabétisme et le déficit de communication. Dans ses interventions, la SAFEDOD a mis au point des applications logicielles de gestion du budget, de gestion de l'Etat civil et de gestion des caisses d'épargne et de crédit.

Il faut dire que la démarche de la SAFEFOD est intéressante compte tenu du fait que les collectivités locales sénégalaises rencontrent d'énormes difficultés dans l'exercice de leurs fonctions. L'accessibilité, la fiabilité et la modernisation du système de gestion de l'Etat civil par exemple constituent une problématique cruciale qu'il urge de résoudre. C'est pour cela que les assises de la décentralisation au Sénégal avaient préconisé, en plus de l'accroissement des moyens matériels et humains et l'amélioration du cadre juridique, la modernisation et l'informatisation du système de la gestion de ce service. La gestion budgétaire constitue un problème, et non des moindres. Cheikh Thiam souligne à ce propos que « *très souvent même, le compte administratif, élément si fondamental qui donne l'état des recettes et des dépenses, est établi avec un retard de plus d'une année. Et environ 10 % seulement des communes parviennent à établir ce document de gestion budgétaire* »⁸⁵². L'informatisation des tâches comptables peut ainsi permettre aux élus locaux de procéder avec plus d'efficacité à l'élaboration, à l'exécution et à la gestion des tables et des états financiers de leurs collectivités. Elle autorise une saisie en temps réel des différents comptes de gestion et l'établissement, à la fin de chaque exercice budgétaire, des différents états financiers. Sans compter que l'établissement annuel et à temps des comptes administratifs des communes ouvre aussi de meilleures perspectives pour une gestion saine des collectivités locales. Toutefois, le défi reste encore costaud non seulement de disséminer ces applications et de les rendre accessibles à l'ensemble des collectivités demandeuses d'outils informatiques de gestion, mais aussi d'essayer de venir à bout de l'indigence technologique criante dont sont éprouvées ces collectivités.

En plus de l'intervention des acteurs associatifs de la société civile, il est à noter l'émergence d'autres catégories d'acteurs animés également d'une volonté d'accompagner le processus de vulgarisation des TIC pour le compte de la gouvernance locale et du développement local. L'exemple du Laboratoire de Traitement de l'Information (LTI) de l'Ecole

⁸⁵² Cheikh Thiam, « Des logiciels pour gérer le budget et l'état civil », juin 2000. [En ligne] : http://www.idrc.ca/fr/ev-5301-201-1-DO_TOPIC.html

Supérieure Polytechnique (ESP) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar peut être utilement évoqué. En partenariat avec l'équipementier français Alcatel, le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU), le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), l'opérateur SONATEL et l'ADIE, le LTI a lancé un projet consistant « à conduire une expérience-pilote dans le but d'élaborer une stratégie d'intégration d'applications et services appropriés de TIC dans le processus de décentralisation et de gouvernance locale »⁸⁵³. Ce projet qui entre dans le cadre général du réseau panafricain émergent Local Governance and ICTs Research Network for Africa (LOGIN Africa)⁸⁵⁴, se déroule dans huit communautés rurales de deux départements du Sénégal, en l'occurrence Kaffrine et Kébémér qui sont par ailleurs des zones d'intervention du Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU)⁸⁵⁵. Interpellé à propos de ce projet, Claude Lishou, le Coordonnateur du Projet « TIC-gouv » en a défini les objectifs ainsi que les principales actions réalisées à ce jour. (Cf. encadré 9).

Encadré 9 : Extraits de l'entretien avec M. Claude Lishou, Coordonnateur du Projet « TIC-gouv », LTI – ESP, Dakar.

Source : enquêtes personnelles, 2008.

Le projet « TIC gouv » consiste à une intégration des TIC dans la gouvernance locale au Sénégal. Ce projet fait suite à un certain nombre de recommandations du Sommet Mondial sur la Société de l'Information où quelque part, il est dit depuis longtemps que les TIC peuvent contribuer à la lutte contre la pauvreté. A tort ou à raison, en tout cas, de nombreux opérateurs pensent que les TIC peuvent contribuer à cela. En réalité, quand on en a une lecture plus fine, on se rend compte que c'est aussi la bonne gouvernance qui devrait contribuer à la lutte contre la pauvreté. Il s'agissait donc de mettre à la disposition de cette frange de la population rurale, des technologies, des services et en mesurer les usages. Ce qui nous intéresse, nous chercheurs, c'est de mesurer les changements à partir de mesures d'impacts. Essayer de savoir qu'est-ce la mise en œuvre des TIC a changé ou va changer, c'est ça le véritable travail de recherche qu'il y a derrière [...]. Evidemment, il faut mettre les bénéficiaires au cœur du projet. Les bénéficiaires, c'est essentiellement l'Etat qui organise toutes les populations et est obligé de placer ce projet dans le cadre de la décentralisation.

Il y a eu plusieurs réalisations. Ce qui est important de noter c'est que les réalisations ont été faites de manière participative. Ce terme là est le plus important au niveau de notre approche. C'est dire que les bénéficiaires sont totalement intégrés dans le processus d'abord de diagnostic puisqu'il a fallu diagnostiquer l'environnement, faire un état des lieux complet. Ensuite, nous avons mis en place un atelier méthodologique, avant d'attaquer un certain nombre de réalisations concrètes. L'atelier diagnostic a montré qu'il y avait plusieurs services qu'il fallait mettre en place. L'une des priorités, c'était le budget [...]. Il était important de mettre en place une application pour la gestion du budget. Autre priorité ressortie, c'était la mise en place d'un système d'alerte sanitaire. L'ensemble correspond à des demandes exprimées et à des applications réalisées. Donc nous avons mis sur place un système d'information sanitaire avec une application effectivement capable de prendre en compte la gestion des cases de santé, des districts sanitaires, des dispensaires, etc. avec tous les services associés, avec les différents profils - médecin, infirmier, sage femme -, la gestion du stock pharmaceutique, la gestion de la maternité, etc. Autre priorité importante qui s'est dégagée, c'était le cadastre rural. La gestion foncière est quelque chose d'extrêmement sensible partout. Donc là aussi, nous avons mis en place un Système d'Information Géographique... où on a pu déjà localiser un certain nombre de centres stratégiques - les marchés, les dispensaires, les écoles, les

⁸⁵³ Alex Corenthin, « Les TIC au service de la gouvernance locale au Sénégal », Communication à l'Atelier "TIC, Gouvernance et Développement local", Programme eAtlas Francophone Afrique de l'Ouest, AUF, Dakar, 17-18 décembre 2007.

⁸⁵⁴ Consulter le site web <http://www.loginafrica.net>

⁸⁵⁵ Consulter à ce propos le site <http://www.ticgouv.org>

lycées, etc. Ce système est sophistiqué et on a pu intégrer aussi des cartes spécifiques, notamment des cartes hydrauliques, des cartes sur la végétation, etc. C'est un peu là où nous en sommes pour le développement de la partie gestion des terres. Nous avons mis en place aussi, à leur demande, des portails web pour les communautés rurales afin de pouvoir donner une bonne visibilité à tous leurs atouts [...].

Dans l'ensemble des communautés rurales concernées par le déroulement de la phase-pilote du projet TIC-gouv⁸⁵⁶, il est donc question avant tout d'identifier les besoins des populations se rapportant à la communication et à l'information, ingrédients essentiels à l'impulsion du développement économique et social. Mais il est aussi question de faire un bilan des équipements TIC disponibles et des usages consacrés dans les différents endroits, afin de procéder à la caractérisation des besoins à prendre en charge en termes de facilitation des procédures et en gestion des collectivités, de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles, de développement local et notamment de planification de la gestion des ressources hydriques et de leurs accès, d'appui aux secteurs de la santé et de l'éducation, ainsi qu'au secteur agricole, allant de la production à la commercialisation, en passant la transformation et la gestion des aléas. Une autre dimension non moins importante dans la démarche de ce projet est la caractérisation du tissu économique des zones d'intervention, notamment pour ce qui est de leur prédisposition à générer des ressources financières, et la capacité et disposition des acteurs concernés à supporter le coût de l'innovation.

Selon Alex Corenthin⁸⁵⁷, au moins quatre objectifs sont envisagés dans le cadre de la démarche de recherche-action qui sous-tend ce projet. Dans un premier temps, il s'agira d'élaborer, de tester et de valider des outils, applications et stratégies d'intégration des TIC dans le processus de gouvernance et de développement local. Le second objectif sera de renforcer les capacités des acteurs du projet, par la diffusion de contenus de formation thématique pour une pérennisation des acquis et contribuer à la création de nouvelles compétences de recherche en TIC pour la gouvernance locale. La documentation et la diffusion des résultats constitueront le troisième niveau de la démarche. Enfin, il sera proposé un modèle multi-acteurs et une stratégie permettant la duplication avec des facteurs de succès optimaux des résultats obtenus dans la phase d'expérimentation.

Certainement, il serait saugrenu de pérorer à propos des résultats d'une initiative qui en est à ses débuts. Néanmoins, il ne semble guère prétentieux de supputer les possibilités d'aboutir à des résultats fort utiles et susceptibles d'améliorer l'état actuel de positionnement des

⁸⁵⁶ Il s'agit de Darou Mousty, Thièppe, Kanène et Kébémér pour le Département de Kébémér ; de Boulèle, Malem Hodar, Ndiognick et Kaffrine pour le Département de Kaffrine.

⁸⁵⁷ Alex Corenthin, décembre 2007, *op. cit.*

collectivités locales sénégalaises en matière de société de l'information et par rapport aux questions relatives à l'accès aux TIC. Cette remarque se fonde essentiellement sur deux piliers :

- le premier pilier est le type même de démarche mise en œuvre dans le cadre de « TIC-gouv », à savoir la recherche-action, définie par René Barbier comme « *une méthode de recherche dans laquelle il y a une action délibérée de transformation de la réalité ; recherche (s) ayant un double objectif : transformer la réalité et produire des connaissances concernant ces transformations* »⁸⁵⁸. Cette définition générale se traduit par des formes très variées d'approches qui néanmoins se rejoignent au travers des traits caractéristiques communs. En effet, selon Florence Allard-Poesi et Véronique Perret, « *l'ensemble des méthodes de recherche-action revendique un double objectif de changement concret dans le système social et de production de connaissances sur celui-ci. Elles se démarquent ainsi des recherches conventionnelles (comme l'étude de cas par exemple) en considérant le changement de l'objet investi comme objectif à part entière de la recherche* »⁸⁵⁹. La recherche-action ou « *recherche participante* » est en définitive une démarche qui favorise la production d'informations qualitatives et quantitatives avec élaboration d'un diagnostic afin de répondre aux enjeux et dynamiques des organisations, alors même que les données existantes sont déficientes. Elle permet de faire une meilleure évaluation des problèmes et, conjointement, de trouver des réponses plus rapides en sensibilisant les acteurs à des méthodes de travail créatives. Autour d'un projet défini avec le demandeur qui peut être une collectivité, une association, une institution ou autres, il s'agit de mettre en place des processus d'analyse partagés, associant la démarche scientifique à l'expérience et les savoirs des acteurs de terrain. Etant donné qu'« *une recherche qui ne produit que des livres ne suffit pas* »⁸⁶⁰, cette visée d'utilité pour l'action sociale et d'amélioration du fonctionnement des systèmes sociaux confère pour objet à la recherche-action la résolution de problèmes concrets ;

- le second pilier pouvant constituer un facteur de réussite pour le projet « TIC-gouv » est l'environnement dans lequel il est conçu. De l'Agence De l'Informatique de l'Etat, dont la mission est de s'occuper de la connectivité sur l'ensemble du territoire national, à la Direction des Collectivités Locales en passant l'Agence de Régulation de Télécommunications et des Postes, l'Union des associations d'élus locaux, la communauté universitaire et toute la panoplie de partenaires financiers et sociaux, les initiateurs de ce

⁸⁵⁸ René Barbier, 1996, *La Recherche Action*, Paris, Economica, Col. Anthropos, p. 7.

⁸⁵⁹ Florence Allard-Poesi et Véronique Perret, « Les représentations du problème dans la recherche-action : définitions et illustration au travers de l'élaboration d'un projet stratégique », 13^{ième} Conférence de l'AIMS. Normandie, Vallée de Seine 2, 3 et 4 juin 2004. [En ligne] : <http://www.strategie-aims.com/Normandie04/sessions/Allard-Perret.pdf>

⁸⁶⁰ Ibid.

projet paraissent bien animés d'une réelle volonté de brasser les apports potentiels de toutes les sphères de l'action sociale. Qui plus est, beaucoup d'« équilibres » semblent avoir été respectés et beaucoup de « courants » pris en considération. Tout d'abord, la question « genre ». A ce titre, l'atelier méthodologique organisé par le projet en juillet 2008 à Thiès « *s'est voulu un espace d'échanges sur la problématique de l'intégration du genre dans les politiques locales des TIC pour assurer au niveau des politiques leur intégration, mais aussi leur mise en œuvre dans la gouvernance locale* »⁸⁶¹. L'autre aspect concerne les applications développées. Elles sont toutes basées sur des logiciels libres et ont une orientation Web. Cette dernière caractéristique est fondamentale puisque la souplesse d'un tel dispositif permettra éventuellement aux équipes techniques du projet de faire l'économie des déplacements dans les 349 communautés rurales du Sénégal au moment du déploiement des services à grande échelle.

Conclusion

Il existe bien des impératifs qui peuvent motiver l'appropriation des TIC par les acteurs publics. L'évolution rapide des TIC ainsi que le développement de la société de l'information créent des défis pour tous les gouvernements. En effet, les TIC participent de l'évolution tous les secteurs d'activités, y compris les processus démocratiques et le travail des pouvoirs publics. Ainsi, l'emploi des technologies dans la gestion administrative et dans les pratiques démocratiques est susceptible de donner de nouvelles possibilités de renforcer la participation des citoyens, ainsi que la transparence et la réactivité des institutions gouvernementales centrales et locales. La modernisation des administrations et la mise en place d'une administration électronique peuvent aussi permettre aux citoyens d'obtenir des informations auprès des autorités publiques, d'accomplir des démarches en ligne, d'exprimer leurs opinions, de débattre des sujets d'intérêt public et éventuellement d'influencer la prise de décisions.

Dans le cadre de la décentralisation, l'enjeu est fort de mettre les TIC au service des administrations locales surtout pour favoriser une meilleure prise en charge des compétences transférées. Nous l'avons souligné, le déficit de la communication, d'une part entre les différents acteurs de la décentralisation et, d'autre part entre ces acteurs et les populations concernées par les décisions, constitue un écueil qui sape l'efficacité des politiques décentralisatrices. La plupart des élus, en particulier en zone rurale, ne sont pas prédisposés à comprendre totalement leurs responsabilités, d'abord par manque de formation mais aussi par manque d'information. Cette situation, conjuguée à l'absence d'outils qui permettent une bonne gestion des affaires

⁸⁶¹ Sidy Dieng, « Intégration des TIC dans les politiques de décentralisation : Le TIC-gouv pour une meilleure gouvernance locale », in *Wal Fadjri*, vendredi 4 juillet 2008.

complexes, entraîne des difficultés à l'atteinte des objectifs de la décentralisation. Ainsi se définit la nécessité d'encourager l'appropriation des TIC par les acteurs en charge du développement territorial au niveau local.

Des cadres d'actions existent au niveau régional et pourraient bien renforcer la prise de conscience, ainsi que l'action des gouvernements africains en faveur du développement d'usages innovants dans le domaine des TIC. Dans le cadre du PARAES par exemple, les rôles sont identifiés pour toutes les catégories d'acteurs pertinents, qu'il s'agisse des pouvoirs publics, des acteurs privés, des sociétés civiles, des médias, des universités, etc. Ainsi incombe-t-il aux gouvernements de créer les conditions d'accès des citoyens à l'information publique sans pour autant négliger les supports juridiques d'accès, d'utilisation et de préservation des données publiques et privées. A côté des gouvernements centraux, les collectivités locales ont également un rôle clé à jouer dans la promotion de nouveaux services nécessaires aux besoins de développement local. Leurs responsabilités ont été surtout affirmées à l'issue du Forum Africain des Collectivités Locales sur la Société de l'Information, lorsque *« convaincus que la décentralisation est une voie incontournable pour parvenir à la prise en charge effective des préoccupations des populations à la base, notamment en matière de société de l'information »*, les acteurs locaux ont reconnu le fait que *« les TIC constituent un élément fondamental de l'optique dans laquelle les collectivités locales envisagent la croissance économique, la création de l'emploi et l'amélioration des conditions sociales »*⁸⁶². Toutefois, dans les faits le spectre des attitudes s'avère bien large. Pour le cas du Sénégal que nous étudions, l'Etat entend certes mettre les TIC au service du développement économique du pays. Il déroule à cet effet une vision consistant, à terme, à transformer en profondeur les relations entre l'Administration et les populations, et à créer un « e-Sénégal », sorte d'espace virtuel où seraient en interrelation fluidifiée un « e-gouvernement » et des « e-citoyens ». Par contre, cette vision n'implique en rien, ou du moins pour le moment, l'action des collectivités décentralisées sur leurs territoires. Ainsi, même en dépit de quelque appui des ONG et autres structures actives dans le champ des TIC, ces collectivités demeurent dans « l'analogique » total. Malgré leur faible marge de manœuvre, elles doivent nécessairement s'auto-prendre en charge pour espérer se lancer effectivement dans l'ère du numérique. En sont-elles capables ? Le chapitre VI répond à cette interrogation à travers l'observation des collectivités de Dakar.

⁸⁶² Voir la Déclaration du Forum de Dakar en annexe 3.

CHAPITRE VI – LES COLLECTIVITES DE DAKAR FACE AUX TIC, LA RUPTURE ?

Choisir, en titre de chapitre, de mettre les collectivités locales de Dakar face aux TIC et de nous interroger sur l'existence d'une éventuelle démarche de rupture procède d'une intention que nous avons de mettre en confrontation sinon en contribution plusieurs éléments d'analyse liés à la fois aux aspects démographiques de la capitale sénégalaise et à la problématique de l'informatisation de ses collectivités territoriales. Ainsi, le raisonnement de ce dernier chapitre de la thèse s'articule autour de ces éléments.

I - Les collectivités locales dakaroises, des territoires piégés

Dakar est située sur une presqu'île. Elle s'étend sur une superficie de 550 km², soit moins de 0,3% de l'étendue du territoire national. Sa forme est péninsulaire, sa côte basse, rectiligne et sablonneuse en général. La faiblesse des altitudes (30 à 40 mètres) ainsi que l'existence de plusieurs baies, dont celles de Hann et d'Anse Bernard, rendent le site très accessible. L'hospitalité de ce site justifie en partie les nombreux privilèges dont la ville a bénéficié depuis sa création en 1857, à savoir la construction, en 1898, de l'Arsenal qui est un point d'appui militaire, son érection en capitale de l'Afrique Occidentale Française (AOF) en 1902, et son érection en capitale du Sénégal à partir de 1957. De même, la nature accueillante du site de Dakar légitime la fonction portuaire que lui ont toujours reconnue les navigateurs, les négriers, les colonisateurs et les pouvoirs publics nationaux.

Tableau 13 : Données de base de la région de Dakar

Superficie	550 km ²	Contre 196 712 km ² au niveau national, Dakar est la plus petite région du Sénégal
Population	2 496 244 habitants	Soit 21% de la population nationale (l'effectif total de cette population étant de 11 519 226 habitants)
Densité	4 538 habitants/km ²	58 habitants / km ² au niveau national
Taux d'accroissement naturel 1988 –2002	2,5%	2,4% pour le niveau national
Taux d'accroissement naturel 2002 – 2006	2 ,9%	2,4% au niveau national
Taux d'urbanisation (2002)	97,16%	Contre 41% au niveau national
Taux net de scolarisation	65,2%	45% au niveau national
Taux de chômage	17,1%	5,6% au niveau national
Taux de pauvreté	33,6%	48,5% au niveau national
Nombre de départements	4	Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque
Nombre de villes	4	Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque
Nombre de communes	3	Bargny, Diamniadio, Sébikotane
Nombre de commune d'arrondissement	43	Voir tableau 14, p. 318.
Nombre de communautés rurales	2	Yène, Sangalkam

Sources des données : ANSD, (2006 a et b) et (2008).

Dakar est, selon Philippe Antoine et alii⁸⁶³ « *la plus ancienne des grandes villes francophones d'Afrique noire* ». La valorisation de son site d'implantation lui a valu son statut de ville primatale dans l'ex Afrique Occidentale Française et partant, son appellation de « *métropole ouest-africaine* »⁸⁶⁴. En effet, la région du Cap Vert étant la partie la plus occidentale d'Afrique, sa position confère à la capitale sénégalaise un caractère de zone tampon et d'escale sur les routes atlantiques reliant l'Europe, l'Afrique et l'Amérique Latine. Toutefois, le site de cette ville est caractérisé par son exiguïté. Un autre élément à problème est l'énormité de sa charge démographique, source d'une urbanisation massive et mal maîtrisée et donc de nombreuses difficultés de gestion de l'espace, ainsi que de problèmes de logement, de mobilité, de dégradation du cadre de vie et de pauvreté.

⁸⁶³ Philippe Antoine, Philippe Bocquier, Abdou Salam Fall, Youssou M. Guissé et Jeanne Nanitelamio, 1995, *Les familles dakaroises face à la crise*, Dakar, ORSTOM, IFAN, CEPED, 209 pages.

⁸⁶⁴ Assane Seck, 1970, *Dakar, métropole ouest-africaine*, Dakar, IFAN, 516 pages.

1 – De la surcharge démographique à la pléthore de collectivités locales

Le Sénégal a connu au cours des dernières décennies une transition démographique entraînée d'une part, par d'importants progrès en matière de lutte contre la mortalité et, d'autre part par l'allongement de l'espérance de vie et la baisse de la fécondité. Cette dernière, amorcée dans un premier temps dans les couches sociales éduquées et urbanisées, touche désormais les populations moins instruites et s'étend progressivement au milieu rural. Pourtant, certains spécialistes des questions démographiques comme Philippe Antoine et Agnès Adjamagbo⁸⁶⁵, estiment que « *la population continue de croître à une vitesse très rapide qui, si elle se maintient, conduirait à un doublement de la population en un quart de siècle* ». En effet, au recensement de 1976, la population du Sénégal s'élevait à 5 100 000 habitants ; elle est passée à 6 900 000 au recensement de 1988 et à 9 858 482 habitants à celui de 2002. Selon les projections démographiques officielles, cette population s'établit à 11 519 226 habitants en 2007. Entre les périodes intercensitaires 1976/1988 et 1988/2002, les taux d'accroissement ont été respectivement de 2,7% et de 2,5% par an. Ce qui correspond à un doublement de la population tous les 25 ans⁸⁶⁶.

L'évolution de la population sénégalaise s'accompagne d'un creusement des inégalités entre les différents espaces. L'essentiel de la population est concentré sur la frange occidentale et au centre, tandis que les régions situées à l'Est et au Nord du pays restent faiblement peuplées. La région de Dakar concentre à elle seule près de 2,5 millions d'habitants soit environ 22 % de la population totale sur une superficie représentant 0,3% seulement de celle du pays. A l'opposé, la région de Tambacounda (à l'Est du pays), qui représente le tiers de la superficie nationale, n'abrite que 6% de la population⁸⁶⁷.

Le peuplement de la capitale sénégalaise s'est fait de façon très rapide. Plusieurs facteurs peuvent être mis à contribution pour expliquer cette forte progression. Il s'agit entre autres :

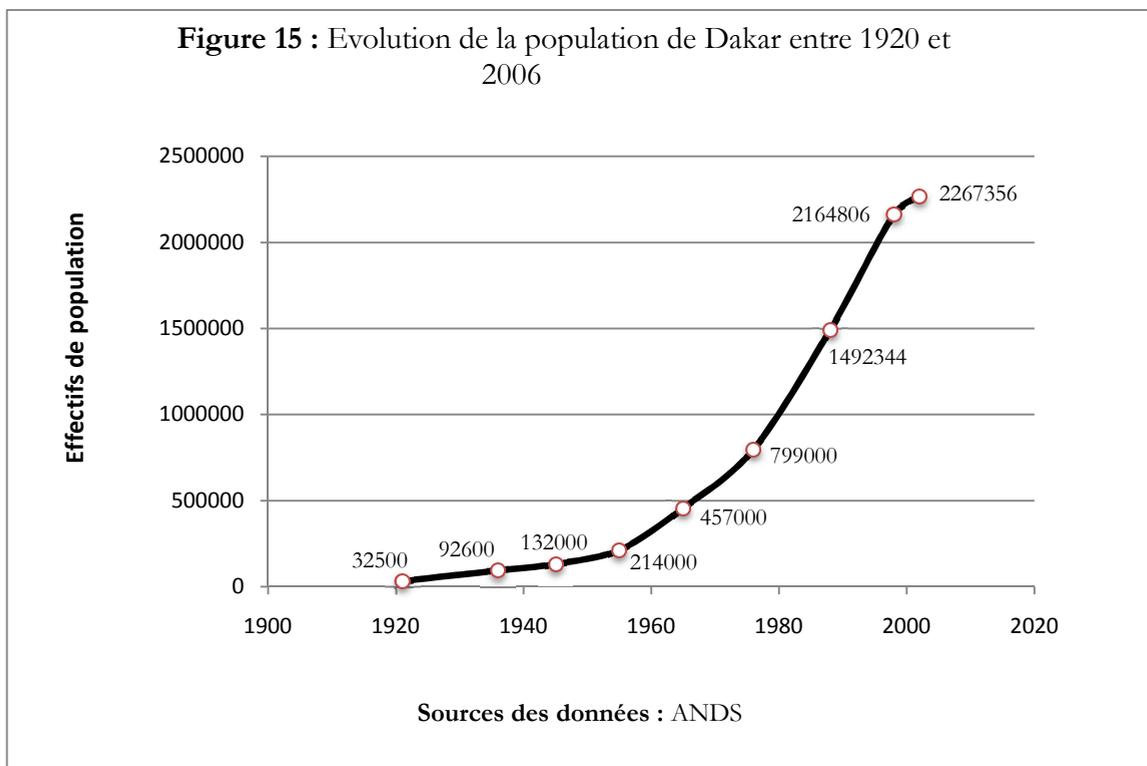
- de la mise en place, pendant la colonisation, d'une économie de traite extravertie, destinée principalement à approvisionner la métropole et qui a par la suite concentré la plupart des investissements à Dakar ;
- des mauvaises orientations politiques de la période postcoloniale qui n'ont guère su redresser la tendance à la littoralisation de l'économie et qui ont, a contrario, consacré la crise socio-économique dans le pays ;

⁸⁶⁵ Philippe Antoine et Agnès Adjamagbo, « Le Sénégal face au défi démographique », in Momar Coumba Diop (dir.), *La société sénégalaise entre local et global*, Paris, Karthala, 2002, p. 511.

⁸⁶⁶ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ex D.P.S.), (Ministère de l'Economie et des Finances), *Situation économique et sociale du Sénégal 2007*, Dakar, octobre 2008, p. 25.

⁸⁶⁷ Ibid., p. 27.

- de la dégradation progressive des conditions naturelles dans les campagnes qui a engendré l'exode rural et partant, l'afflux massif des populations vers Dakar⁸⁶⁸.



Bien que la population sénégalaise soit en majorité rurale⁸⁶⁹, Dakar semble être en train d'achever son processus d'urbanisation. Seuls 2,8% de ses habitants vivent dans des espaces ruraux. Qui plus est, plus de la moitié de la population urbaine du Sénégal, soit 52,6%, réside dans la capitale⁸⁷⁰. L'analyse de la courbe d'évolution de la population dakaroise entre 1920 et 2006 révèle une progression soutenue et sans tassement dans le temps. Entre 1921 et 1951, le taux moyen d'accroissement a été de l'ordre de 5,8% par an. Mais le rythme s'est accéléré de façon substantielle entre 1951 et 1961 atteignant la barre des 8%. En 1958, Dakar cessait d'être la capitale de l'AOF. Elle perdit alors, surtout avec le mouvement des indépendances dans les Etats africains, la prédominance politique dont elle jouissait au sein de l'espace ouest-africain. Toutefois, à la faveur du transfert de la capitale nationale de Saint Louis à Dakar en 1957, cette dernière ville a retrouvé un nouvel élan, renforçant depuis lors sa prééminence sur les autres villes du pays.

⁸⁶⁸ Alioune Ba, Maïmouna Sy et Ndiappe Ndiaye, 1993, « Les implications démographiques des politiques de développement au Sahel : Le cas du Sénégal », in Moriba Touré et T.O. Fadayomi (dir.), *Migrations et urbanisation au sud du Sahara*, Dakar, CODESRIA, pp. 122-162.

⁸⁶⁹ En effet, 59% de la population vit dans les campagnes, soit 6 Sénégalais sur 10.

⁸⁷⁰ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), (Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, République du Sénégal), *Situation économique et sociale du Sénégal 2007*, Dakar, octobre 2008.

Aujourd'hui, avec une densité de population supérieure d'environ 80 fois à la moyenne nationale, Dakar subit une sévère pression démographique. Elle en pâtit du fait de sa configuration géographique et d'un taux d'urbanisation très élevé, cette situation étant complexifiée par un manque évident d'infrastructures urbaines basiques. Pourtant, il semble bien difficile de prévoir une amélioration du cas de cette région. En effet, d'après les statistiques officielles, Dakar reçoit annuellement près de 120 000 personnes du seul fait des flux migratoires internes.

En revenant sur notre logique initiale d'argumentation, c'est-à-dire celle relative au phénomène de la décentralisation, nous pouvons faire le lien entre l'importance de la charge démographique de Dakar et la subdivision de ce territoire en plusieurs collectivités locales distinctes. En effet, depuis 1996, le décret n°96-745 du 30 avril 1996 a consacré un nouveau découpage des villes de la région de Dakar en 43 communes d'arrondissement administrées par des maires élus, incluses dans la grande commune de Dakar, à l'image de la ville de Paris avec ses 20 arrondissements (cf. tableau 14 et planche 9). A ce propos, Djibril Diop a fait remarquer que « *si les mobiles politiques ont été à la base de ce processus, les données démographiques prouvent cependant au moins une chose : la taille de la population des anciennes communes de Dakar était telle qu'elle ne permettait pas une réelle gouvernance de proximité. En effet, comment un seul maire pouvait-il gérer une population des villes comme Dakar ou Pikine ?* »⁸⁷¹. Même s'il existe des délégués de quartier, maillons intermédiaires avec la base⁸⁷², il faut reconnaître que ces autorités locales se retrouvent dans l'incapacité de prendre en charge les besoins et les aspirations de cette population sans cesse croissante et en proie à des difficultés à la fois multiformes et urgentes. Il fallait nécessairement trouver des mécanismes pour mieux maîtriser, sinon suivre le développement de cette agglomération.

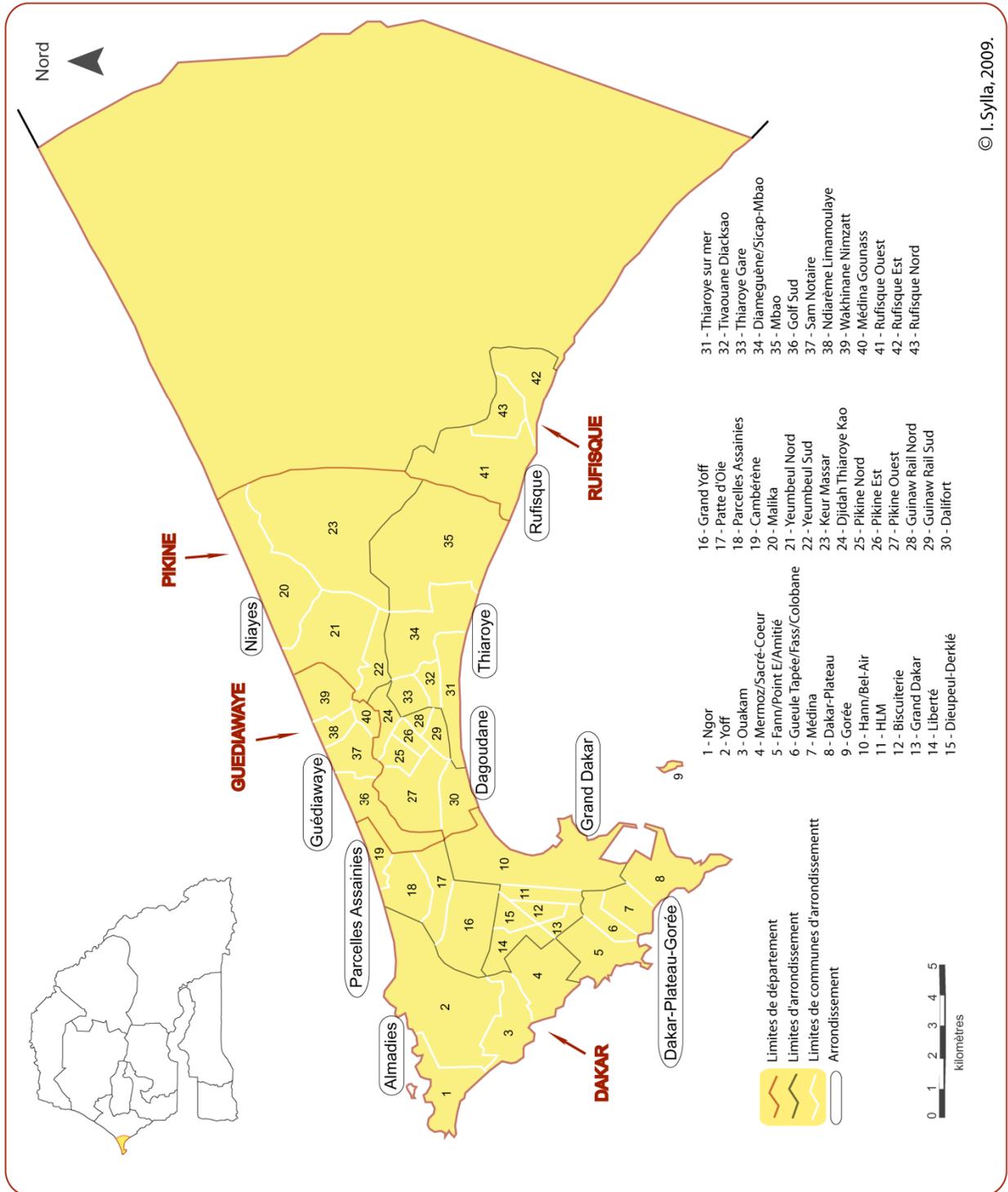
⁸⁷¹ Djibril Diop, 2006, *op. cit.*, p. 106.

⁸⁷² Serigne Mansour Tall explique que « la fonction du chef de quartier date probablement de l'époque coloniale avec la naissance des premières villes. Sa création est motivée par "une tentative de court-circuitage du pouvoir coutumier". En effet, le pouvoir colonial a utilisé le chef de quartier comme contrepoids au pouvoir coutumier. Jouant la carte de la division, le pouvoir colonial n'a pas éliminé les pouvoirs locaux préexistants, sauf s'ils ont manifesté une hostilité au projet colonial. Ces pouvoirs se sont reproduits et se sont diversifiés après la proclamation des indépendances. "Les pouvoirs locaux ne manquent pas dans la ville africaine, qui ne connaît jamais de situation de monopole en ce domaine. Leur statut par rapport au pouvoir d'État permettrait de les discriminer : officiels, officialisés, officieux, parallèles voire clandestins". Le chef de quartier bénéficie de la part des autorités coloniales d'une reconnaissance symbolique régulatrice des tensions latentes autour de la question foncière. Il est de ce fait le relais de l'action communale. Avec le décret 86-761 du 30 juin 1986, le chef de quartier devient "délégué de quartier", représentant de l'administration (article 4) et auxiliaire du maire (article 8). Ce changement dans la terminologie administrative implique une limitation de pouvoir. Il s'agit d'éviter le glissement de la fonction vers une tendance dynastique concrétisée par l'automatisme de sa transmission *post mortem* à des ascendants directs ». Cf. S. M. Tall, décembre 2006 « La décentralisation et le destin des délégués de quartier à Dakar (Sénégal) », *op. cit.*

Tableau 14 : Hiérarchisation des collectivités locales de Dakar

Départements	Dakar	Pikine	Guédiawaye	Rufisque
Arrondissements	Almadies	Niaves	Guédiawaye	Rufisque
Communes d'arrondissement	1 Mermoz – Sacré Cœur	1 Keur Massar	1 Golf Sud	1 Rufisque Est
	2 Ngor	2 Malika	2 Médina Gounass	2 Rufisque Ouest
	3 Ouakam	3 Yeumbeul Nord	3 Ndiarème Limamoulaye	3 Rufisque Nord
	4 Yoff	4 Yeumbeul Sud	4 Sam Notaire	
	Grand Dakar	Pikine Dagoudane	5 Wakhinane Nimzatt	
	5 Biscuiterie	5 Dalifort		
	6 Dieupeul – Derklé	6 Djida Thiaroye Kao		
	7 Grand Dakar	7 Guinaw Rail Nord		
	8 Hann Bel Air	8 Guinaw Rail Sud		
	9 HLM	9 Pikine Est		
	10 Liberté	10 Pikine Nord		
	Parcelles assainies	11 Pikine Ouest		
	11 Cambérène	Thiaroye		
	12 Grand Yoff	12 Diamaguène Sicap Mbao		
	13 Parcelles Assainies	13 Mbao		
	14 Patte d'Oie	14 Thiaroye Gare		
	Dakar Plateau/Gorée	15 Thiaroye sur Mer		
	15 Fann/Point E/Amitié	16 Tivaouane Diack Sao		
	16 Gueule Tapée – Fass / Colobane			
17 Médina				
18 Dakar Plateau				
19 Gorée				

Planche 9 : Carte de localisation des collectivités locales de Dakar



Le décret n°96-745 a ainsi consacré une nouvelle toponymie dans la hiérarchisation des établissements humains au Sénégal : la commune d'arrondissement avec des organes exécutifs et délibérants répondant aux mêmes dispositifs que les autres collectivités locales qui existaient jusque-là. La commune d'arrondissement qui constitue le référentiel spatial pour la recherche dans le cadre de cette thèse est, aux termes de la loi, une collectivité locale au même titre que les autres. Dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, elle est administrée par un conseil élu, dispose de compétences propres tout en restant « *intégrée à la Ville* »⁸⁷³. Le conseil de la commune d'arrondissement délibère sur tous les objets intéressant son territoire, relativement à ses compétences. Il délibère notamment sur les affaires suivantes :

- la gestion des marchés de quartier ;
- les petits travaux d'assainissement et d'hygiène ;
- la participation à la collecte des ordures ménagères ;
- la participation à l'élaboration du plan de développement de la ville ;
- la surveillance et l'entretien courant du réseau d'éclairage public ;
- le désensablement et l'entretien des rues, places et espaces verts ;
- l'entretien des équipements scolaires, sanitaires, socioculturels et sportifs.

Il va sans dire que la création de ce quatrième niveau de collectivité locale que représentent les communes d'arrondissement répond à un souci des pouvoirs publics de venir à bout des problèmes de gestion du territoire de Dakar. Loin d'être un émiettement inutile comme certains⁸⁷⁴ l'ont critiqué, ce découpage entre en cohérence avec l'esprit de la décentralisation administrative appliquée au Sénégal depuis 1972, à savoir la recherche de la proximité. Il faut dire que la gestion de proximité est fortement recommandée et les discours sur la « démocratie de proximité » ou la « démocratie participative » ont le vent en poupe⁸⁷⁵. Dans un contexte de remise en question du rôle de l'État, la participation des habitants constituerait un facteur favorisant à la fois une nouvelle légitimité politique et une modernisation de la gestion publique locale. C'est ainsi que se développent depuis plusieurs années des dispositifs, comme le Programme National de Bonne Gouvernance par exemple, qui entendent entre autres objectifs améliorer la gestion de proximité en s'appuyant sur la participation citoyenne. Selon Assane Kh. B. Mboup, Secrétaire Général de l'Association des Maires du Sénégal, la proximité est porteuse

⁸⁷³ Ville de Dakar, *Le Municipal*, Bimestriel d'informations locales, n° 1, janvier-février 2008, p. 14.

⁸⁷⁴ Notamment le principal parti d'opposition de l'époque (actuellement au pouvoir) qui n'avait pas vu dans la création de ces communes d'arrondissement qu'une tentative clientéliste pour récupérer la capitale suite à la défaite électorale du candidat du parti socialiste aux élections de 1993.

⁸⁷⁵ La proximité est avant tout liée au processus de décentralisation, qui ne doit pas être limité à la seule démultiplication des administrations auparavant centralisées. Il faut aller plus loin, rapprocher autant que possible les instances de décision aux populations, et mettre en œuvre des mécanismes susceptibles de favoriser la participation des citoyens à la gestion des affaires de leurs collectivités.

de « valeurs qui constituent pour l'ensemble des acteurs significatifs du développement local, des éléments qui influencent largement les choix et les décisions en particulier de l'élu local »⁸⁷⁶. Elle crée donc une propension croissante des citoyens à la prise de parole publique et à l'exercice de leurs droits de regard.

Cependant, tout comme les autres collectivités locales, les communes d'arrondissement restent confrontées à des problèmes de fonctionnement, notamment au manque de ressources financières, matérielles et humaines. En effet, la loi, en leur transférant des domaines de compétence, n'a pas fait suivre les moyens nécessaires à leur gestion. Par exemple, il n'y a pas eu de transfert de fiscalité entre la mairie de ville et ses collectivités de base. Ce qui a entraîné une prolifération d'initiatives anarchiques et sauvages, comme la construction de marchés, de cantines un peu partout notamment devant les écoles. Enfin, la création de ces catégories de collectivités locales n'a pas permis de modifier en profondeur la situation initiale dans laquelle se trouvait l'agglomération dakaroise. Celle-ci demeure confrontée à des problèmes de gestion et de gouvernance.

2 – Difficile de gouverner Dakar

Avec les multiples réformes de la décentralisation qui ont été enchaînées sur Dakar, il existe aujourd'hui un enchevêtrement de plusieurs niveaux de décision et d'intervention. L'organisation territoriale s'est complexifiée et implique de multiples formes de gouvernance (ville, région, communes, communes d'arrondissement, communauté rurale, communauté d'agglomération), qui engendre une fragmentation institutionnelle, des conflits de pouvoirs entre les différents échelons administratifs et institutionnels et une approche sectorielle des politiques communales. Cette remarque suscite toute l'actualité de la gouvernance urbaine, en tant que « nouvelle catégorie d'action des politiques urbaines »⁸⁷⁷.

En effet, que ce soit dans le monde académique ou dans la sphère politique, la gouvernance urbaine tend, depuis une vingtaine d'années, à s'imposer à la fois comme un nouveau cadre d'analyse des politiques urbaines et comme une nouvelle catégorie d'action publique. Le terme renvoie, d'après Bernard Jouve⁸⁷⁸, « à deux constats majeurs : d'une part, les Etats modernes se transforment et le rôle que jouent les politiques urbaines dans cette

⁸⁷⁶ Assane Khalifa Babacar Mboup, « Problématique de l'évaluation dans les collectivités locales », Communication aux Journées Sénégalaises de l'Évaluation (JSE) - 1^{ère} édition, Thème « Culture et pratique de l'évaluation au Sénégal : quel enjeu pour les politiques publiques », Dakar, 28 – 30 octobre 2008. [En ligne] : www.gouv.sn/actualites/jse/Problematique.ppt

⁸⁷⁷ Bernard Jouve, « La gouvernance urbaine : nouvelle catégorie d'action des politiques urbaines », Chaire UNESCO « Politiques urbaines et citoyenneté », 2008. [En ligne] : http://chaire-unesco.entpe.fr/fichier_PDF/publications/chaire%20gouvernance.pdf

⁸⁷⁸ Bernard Jouve, 2008, *op. cit.*

transformation est essentiel. D'autre part, il ne faut pas surestimer la capacité des institutions urbaines à réguler seules les problèmes économiques et sociaux auxquelles elles sont confrontées. Une meilleure prise en compte des acteurs issus de la société civile est donc nécessaire dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques urbaines ». Lors d'une conférence organisée en 1999 à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) en France, Georges Cavallier martelait que « *passer de l'action publique classique (combinant la légitimité démocratique et l'efficacité managériale) à la gouvernance urbaine proprement dite, cela consiste à adopter des modalités d'action et de prise de décision plus partenariales, plus interactives et plus flexibles* »⁸⁷⁹. Cela consiste aussi à « *privilégier la logique de l'innovation sur celle de la rationalisation, en cherchant à promouvoir des processus d'action qui sont avant tout des processus d'interpellation réciproque des différents acteurs locaux* »⁸⁸⁰. Par conséquent, la gouvernance urbaine n'est pas autre chose aux yeux de cet auteur « *que la capacité à mettre en œuvre des partenariats efficaces entre les différents acteurs, c'est-à-dire la capacité à relier les principaux acteurs autour du niveau de décision politique, en définissant un cadre qui donne du sens à l'action urbaine* »⁸⁸¹.

Pour aller à l'essentiel, la gouvernance urbaine désigne donc un processus par le biais duquel se met en place progressivement un rééquilibrage dans l'exercice du pouvoir urbain, a priori, au détriment des Etats et des institutions urbaines (élus et technocraties locales) et au profit des acteurs issus de la société civile. Elle peut se définir en termes simples comme la somme des nombreuses manières dont les individus et les différentes institutions et organisations interagissent dans une logique de complémentarité fonctionnelle. Cela suppose une considération et une prise en compte optimale de la juxtaposition des agendas et des intérêts des acteurs de la gouvernance urbaine. L'analyse de la gouvernance urbaine postule, selon El Housseynou Ly, un « *examen des modes opératoires d'interaction entre les différents acteurs du développement social urbain avec une prise en ligne des mécanismes d'échanges, de concertation et de coordination intersectorielle. Elle renvoie aussi à l'efficacité des processus de planification et de gestion des services urbains municipaux sous l'angle de la participation, de l'efficacité, de l'équité et de la transparence* »⁸⁸².

⁸⁷⁹ Consulter à ce propos le blog sur la Gouvernance à l'adresse suivante : <http://gouvernance.over-blog.com>

⁸⁸⁰ Ibid.

⁸⁸¹ Ibid.

⁸⁸² El Housseynou Ly, « Réinventer un nouvel urbanisme pour une bonne gouvernance locale à partir des outils de participation et de planification stratégique concertée », Communication au Forum International sur la Pauvreté Urbaine (FIPU), Marrakech, du 16 au 19 octobre 2001. [En ligne] : ww2.unhabitat.org/programmes/ifup/conf/Ly.doc

Dans un rapport produit en 2008 sur la problématique du développement urbain durable, Jean Jacques Guibbert et Mouhamadou Abdoul relevaient la complexité de la gouvernance urbaine que les lois de la décentralisation ont engendrée dans la capitale sénégalaise⁸⁸³. Ces auteurs parlent de l'organisation actuelle de l'agglomération dakaroise en soulignant un « *enchevêtrement de compétences et de territoires* », une « *régulation de l'agglomération dakaroise partagée entre l'interventionnisme de l'État et l'autonomie communale* », et enfin l'existence d'un « *contexte institutionnel éclaté* », et d'un « *système de planification territoriale multipolaire et multi acteurs* »⁸⁸⁴. Sans pour autant entrer dans le détail de cette juxtaposition des différents échelons de compétences qui existe à Dakar, nous pouvons utilement faire ressortir les problèmes qu'engendre ce phénomène, en particulier ceux relatifs à la multiplication, sans coordination, d'initiatives de développement et à l'absence de concertation entre les acteurs en jeu et les services de l'administration, entre l'administration centrale et les collectivités locales, et enfin entre les collectivités locales elles-mêmes.

En mettant à contribution le résumé du diagnostic territorial de l'agglomération dakaroise entrepris en 2007 par l'Entente CADAK/CAR⁸⁸⁵, l'ONU-Habitat et Cities Alliance⁸⁸⁶, nous pouvons relever un certain nombre de points caractéristiques de la gouvernance urbaine au sein de la capitale sénégalaise.

Le premier point est celui que nous avons défini plus haut, à savoir la dispersion des pôles décisionnels née de l'émiettement institutionnel ayant découlé des réformes de la décentralisation. A cela s'ajoute les nouvelles coopérations intercommunales (la Communauté des Agglomérations de Dakar (CADAK) et la Communauté des Agglomérations de Rufisque, CAR) qui constituent de nouveaux acteurs de l'aménagement dans un contexte déjà marqué par une

⁸⁸³ Jean Jacques Guibbert et Mouhamadou Abdoul, « La petite fabrique du développement urbain durable dans l'agglomération dakaroise », Rapport provisoire, Programme *Développement Urbain Durable*, Toulouse, 2008.

⁸⁸⁴ Jean Jacques Guibbert et Mouhamadou Abdoul, 2008, *op. cit.*, p. 6 à 9.

⁸⁸⁵ La Communauté des Agglomérations de Dakar, ou CADAK regroupe Dakar, Pikine, Guédiawaye, soit environ 2 230 000 habitants. La CAR, Communauté des Agglomérations de Rufisque (Rufisque, Bargny, Sebikhotane, Diamniadio et les Communautés rurales de Sanghakar et Yenne) représente environ 370 000 habitants. Les deux agglomérations se sont associées dans une « entente intercommunautaire » qui pèse un peu moins de trois millions d'habitants. Il faut rappeler que l'intercommunalité urbaine a été incarnée de 1983 à 2001 par la communauté urbaine de Dakar (CUD). Cet organisme était responsable des infrastructures intercommunales dans le Grand Dakar, comprenant les secteurs de Dakar et Rufisque... jusqu'à sa dissolution en 2001. En effet sa lourdeur administrative et financière avait provoqué de nombreux mécontentements (la communauté comprenait plus de 1 600 agents...). Suite à ces dysfonctionnements, le Grand Dakar s'est réorganisé à partir d'août 2004 autour de deux « communautés des agglomérations », sur un périmètre équivalent. L'État Sénégalais a créé la CADAK et la CAR afin de prendre en compte les conditions spécifiques de la zone du Grand Dakar et la nécessité de renforcer la coopération entre les Communes urbaines et les Communautés rurales. Pour plus de détail, consulter le « site de l'intercommunalité » à l'adresse suivante : <http://www.intercommunalites.com>

⁸⁸⁶ Entente CADAK/CAR, ONU-Habitat et Cities Alliance, « Diagnostic territorial de l'agglomération dakaroise. Résumé exécutif », *Projet Stratégie de Développement urbain du Grand Dakar*, Dakar, juin 2007, 10 pages.

multitude d'acteurs, aux interventions non concertées et une relative implication des populations, du secteur privé et du milieu associatif.

Le second point se rapporte à l'étendue des pouvoirs dont jouit le pouvoir public central et qui amenuise la marge de manœuvre des collectivités décentralisées. Bien entendu, conformément à l'esprit de la décentralisation, l'Etat conserve les fonctions et tâches de souveraineté, la coordination du développement à l'échelle nationale, le contrôle de légalité des actes des collectivités locales. Toutefois, au-delà de cette apparence manifestée dans les textes, la particularité de Dakar (région et capitale) impose à l'Etat une présence plus marquée et fait de ce dernier l'un des acteurs sinon l'acteur principal dans le système de gouvernance de la région. La présence de l'Etat n'est pas seulement limitée au niveau central, elle guide même l'action publique locale.

En troisième analyse, il y a le manque de vitalité des administrations et services publics déconcentrés. A ce niveau l'enchevêtrement est notoire entre les niveaux de compétences, de décision et d'exécution des tâches d'intérêt public. En effet, le diagnostic territorial du Grand Dakar révèle qu'avec les réformes successives sur la décentralisation, l'autorité administrative locale n'est plus porteuse d'un projet économique et social au niveau des entités territoriales sous leur tutelle. Elles sont chargées d'approuver toutes les décisions issues des délibérations des conseils élus mais n'en détiennent pourtant pas la responsabilité de leur élaboration encore moins de leur exécution. Les rapports entre les collectivités locales de Dakar et l'administration centrale sont souvent piégés par des interprétations tendancieuses entre l'autonomie, l'assistance et la tutelle. A titre d'exemple, les autorités administratives locales n'exercent aucun contrôle de légalité de l'action des différentes agences gouvernementales à qui sont confiés les grands travaux entrepris dans la ville de Dakar⁸⁸⁷. Aussi, les ministères techniques à compétences transférées ne collaborent pas non plus effectivement avec les communes concernées pour l'élaboration de politiques sectorielles locales.

Le quatrième point caractéristique de la gouvernance urbaine à Dakar est le dynamisme du mouvement associatif et l'engagement du secteur privé qui cherche à accroître les performances de la gouvernance. Pour faire face aux difficultés auxquelles elles sont confrontées, les populations multiplient les initiatives au niveau local par le biais d'un mouvement associatif devenu hétéroclite en raison de l'extrême diversité des types d'associations, des objectifs

⁸⁸⁷ L'« agencisation » est véritablement une donnée capitale à prendre en compte dans la gouvernance urbaine de Dakar. Pour conduire les « grands travaux de l'Etat » ou les projets d'envergure, l'Etat procède souvent à la création d'Agences, ce qui contribue à densifier et à complexifier la structure de l'Etat tant elles accaparent des pans entiers de missions traditionnellement dévolues aux départements ministériels et à leur administration. Sans compter bien sûr les énormes sommes d'argent qu'elles dépensent pour leur fonctionnement.

opérationnels et de leurs modes de fonctionnement. Si pendant longtemps, la vitalité des associations de base s'est traduite par « *une multiplicité d'actions et de projets d'échelle micro (à l'échelle du groupe d'habitant, ou dans les cas les plus élaborés, d'un quartier)* »⁸⁸⁸, il faut bien remarquer que les lois de décentralisation mettent aujourd'hui les associations « *au défi de répondre au changement d'échelle et de développer une capacité de proposition et d'action au niveau du territoire administratif de base de la décentralisation : la commune d'arrondissement et au delà, de la ville voire de l'agglomération* »⁸⁸⁹. Toutefois, un problème majeur peut être constitué par le fait qu'il n'existe pas une de plateforme institutionnelle officielle susceptible d'organiser les rapports entre les acteurs et de favoriser les échanges et la concertation entre les associations et les conseils élus de l'agglomération. Le constat est l'absence d'organe qui joue pleinement un rôle de communication, de coordination et de planification des actions et des initiatives. Seules quelques ONG comme ENDA Tiers-Monde tentent de mettre en cohérence les relations de partenariat très poussé entre le mouvement associatif et certaines communes d'arrondissement comme Yeumbeul, Guédiawaye, Pikine, Mbao, Rufisque... situés dans la zone périurbaine. Quant au secteur privé dakarais qui concentre plus de 80% des activités économiques du pays, il est surtout présent dans les domaines de la construction et de l'entretien des infrastructures, des équipements marchands (centres commerciaux) et des services urbains comme l'électricité (éclairage public), la gestion des déchets solides, les routes et voiries.

En réalité, le soubassement de tous ces développements s'apparente à un conflit de légitimité des différentes catégories d'acteurs impliqués dans la gestion de l'espace urbain dakarais. La pluralité des échelles d'intervention concourt apparemment à rendre transparent le rôle de l'acteur central censé organiser le jeu de la gouvernance sur son territoire, en l'occurrence la région. En effet, le rôle de la région est très peu perceptible dans la politique de décentralisation. Aussi, parce que son territoire physique se compose de plusieurs entités territoriales appartenant déjà à des collectivités, la région est aujourd'hui contestée par les collectivités locales de base qui ne lui concèdent pas son rôle de niveau de collectivité territoriale fédératrice. En outre, les leviers prévus dans le cadre de la politique de décentralisation ne sont pas ou sont très peu mis à contribution pour permettre la participation des populations. Cette pratique peu ancrée dans la conscience collective nationale comporte des niveaux d'application variables. Si elle est très active en période électorale ou en temps de crise politique, économique ou sociale, elle est reléguée au second plan à chaque fois qu'aucune menace ne pèse ou n'est sentie sur les intérêts d'un groupe social. Enfin, les niveaux inégaux d'information entre les acteurs et les décideurs politiques ainsi que la diversité des logiques

⁸⁸⁸ Jean Jacques Guibbert et Mouhamadou Abdoul, 2008, *op. cit.*, p. 4.

⁸⁸⁹ Ibidem.

d'action biaisent la participation des acteurs dans la gouvernance locale. Voilà, en définitive, le contexte dans lequel nous allons aborder la question de la territorialisation des TIC dans les collectivités locales dakaroises.

II – Territorialisation des TIC dans les collectivités locales de Dakar

Nous partons donc de l'hypothèse selon laquelle les principales raisons qui conduisent les acteurs publics à recourir aux outils technologiques et, partant à mettre éventuellement en service un Intranet ou Internet, sont à chercher dans ce contexte confus que nous avons défini dans le point I et où la communication apparaît particulièrement importante mais difficile. Il existe un besoin fort de communication qui soit basé ou qui parte des problèmes découlant du processus de la décentralisation. Il s'agit entre autres des difficultés liées au transfert des compétences et des ressources, la faible mobilisation des ressources, la faible maîtrise de la démarche de planification du développement local par les collectivités, les litiges découlant du découpage territorial, les incompréhensions qui minent le dialogue entre élus et citoyens. L'essentiel de ces problèmes renvoient à la gestion de l'information et de la communication. Nous les analysons en nous basant sur les résultats des enquêtes menées dans les municipalités.

1 – Gestion de l'information et de la communication au sein des municipalités

Qu'il s'agisse d'une entreprise, d'une institution ou d'une structure administrative, chacune de ces formes d'organisation est nécessairement régie par un ensemble de politiques. Ces politiques, qui établissent les lignes directrices, les grandes orientations et définissent les balises à l'intérieur desquelles s'exercent de multiples fonctions, sont le reflet de la philosophie de gestion de l'organisation et l'expression même de sa vision de développement. Ainsi, dans le numéro de *Municipalité* de janvier-février 1998, Bernard Poulin, Président des communicateurs municipaux du Québec⁸⁹⁰, rappelait que la communication municipale ne fait pas exception à la nécessité d'être balisée par des paramètres et des énoncés d'orientation contenus dans un cadre d'intervention, à savoir « la politique de communication ». Cautionnée par les instances décisionnelles et respectée dans ses principes par les membres de l'organisation, la politique de communication doit contribuer à « *éliminer toute équivoque quant aux rapports, par exemple, avec les médias d'information, au rôle des membres du conseil municipal ou d'autres comités, sur le plan de l'information ou encore en matière de choix de porte-parole* »⁸⁹¹.

⁸⁹⁰ Bernard Poulin, « Un outil de gestion majeur. La politique de communication », in *Municipalité*, décembre-janvier 1998.

⁸⁹¹ Bernard Poulin, 1998, *op. cit.*

La politique de communication vise essentiellement à développer une méthode de relations coordonnées et adéquates entre l'organisation politico-administrative locale et le public en vue, notamment, d'une meilleure compréhension mutuelle et d'une utilisation efficiente des services proposés. En abordant la question des systèmes d'information et de communication dans l'organisation politico-administrative locale, et précisément en parlant de « la dialectique organique-expressif » dans ce type d'organisation, Emmanuel Eveno écrivait que « *la communication organisée, expression et manifestation du pouvoir politique est orchestrée non seulement pour donner à voir, pour rapprocher mais aussi pour éloigner, pour instituer un écran entre l'administrateur et l'administré, entre l'élu et l'électeur* »⁸⁹².

A l'heure de la décentralisation qui implique le transfert de responsabilités au champ local, la communication entre le citoyen et l'appareil municipal est plus que jamais d'importance cruciale. Elle est d'ailleurs, à en croire Emmanuel Eveno⁸⁹³, à mettre en relation avec « *l'émergence d'une "information-communication de service" devenue critère d'efficacité administrative mais symbole d'une administrative plus ouverte, moins autoritaire, plus en phase avec l'exigence démocratique* ». En effet, il incombe aux organisations municipales de faire comprendre tous leurs choix et leurs conséquences aux citoyens, dans le souci d'une collaboration plus poussée de ces derniers et dans le respect du principe de la transparence.

Il faut dire que la transparence est fortement encouragée par les lois sur la décentralisation, notamment dans le Code des collectivités locales où son « stimulateur », en l'occurrence la notion de « participation », revient plus d'une centaine de fois dans le texte pour inciter les populations à l'implication et au regard sur le jeu politique à l'échelle nationale et locale⁸⁹⁴. En réalité, le thème de la transparence a tendance à se transformer en un « véritable axiome ». Dans « le mythe de la transparence administrative », Jacques Chevallier faisait justement remarquer que « *la transparence est devenue non seulement une des valeurs essentielles auxquelles l'administration est invitée à se référer, mais encore un axe privilégié du réformisme administratif; redessinant quelques-uns des traits de la personnalité bureaucratique, elle conduirait à l'avènement d'une administration nouvelle, en phase avec la*

⁸⁹² Emmanuel Eveno, mars 1991, *op. cit.*, p. 51.

⁸⁹³ Ibid.

⁸⁹⁴ « *Participation à la gestion et à l'administration des affaires locales et nationales, par le biais des structures de dialogue et de concertation* » ; « *Participation des jeunes à des activités d'intérêt communautaire ou d'utilité sociale par la mise en œuvre de projets initiés dans ce sens* ». « *Participations des associations et sociétés d'entraide à l'effort de construction nationale* ». « *Participations des propriétaires riverains à la construction de trottoirs* ». « *Participation au financement des projets locaux proposés par la collectivité locale* », etc. cf. République du Sénégal, *Code des Collectivités locales annoté*, Dakar, juin 2006.

*société et travaillant en permanence sous le regard du public »*⁸⁹⁵. Qu'en est-il dans les municipalités de la région de Dakar ?

Dans la plupart des collectivités locales, la possibilité est donnée aux citoyens d'entrer en relation directement avec les autorités pour leur faire part de leurs préoccupations. Suivant les résultats des enquêtes dans les municipalités de Dakar, dans 67,4% des cas, le maire de la commune « *reçoit tous les jours* ». Seuls 23,3% des maires reçoivent les habitants de leurs villes « *selon leur disponibilité* », et 9,3% d'entre eux exigent que le citoyen « *prenne au préalable un rendez-vous avant de se présenter devant l'autorité suprême de sa localité* ». Cette facilité relative de communication n'est, cependant, en rien assimilable à un mécanisme de transparence dans la prise de décision au sein de l'organisation municipale. Loin de correspondre à une transparence de cette structure, l'action des autorités locales n'est guère d'organiser une communication fluide et interactive, c'est-à-dire circulant dans les deux sens indifféremment. En réalité, « *l'image d'une administration dialoguant avec les administrés sur un pied d'égalité ; travaillant sous le regard du public et en phase avec la société est une image idéalisée, idyllique, une image d'Epinal... L'idée d'une transparence administrative complète n'est qu'un rêve, un mirage dont la matérialisation est irrémédiablement vouée à l'échec* »⁸⁹⁶. Pour s'exprimer, tout pouvoir impose « *une mise à distance des sujets ; l'évocation d'une "transparence" de l'organisation se heurte à cette donnée pragmatique* »⁸⁹⁷.

Avec les municipalités, on se trouve face à des lieux fortement chargés d'enjeux politiques et sociaux. L'information y constitue une ressource hautement stratégique ; sa circulation ainsi que l'orientation de la communication sont par conséquent soigneusement contrôlées. Dans toutes les grandes mairies⁸⁹⁸ et dans 62,8% des mairies d'arrondissement, il existe une commission chargée de la communication. Cette commission qui se confond parfois avec le cabinet du maire, a une composition variable d'une mairie à l'autre. Mais dans la plupart des cas, elle regroupe le secrétariat municipal, des conseillers municipaux, des relais communautaires et des agents des services techniques. Son travail consiste en l'organisation de réunions périodiques au cours desquelles ses membres élaborent des plans de communication et de gestion de rapports de la mairie avec les populations, ses partenaires et avec les médias. Ainsi,

⁸⁹⁵ Jacques Chevallier, « Le mythe de la transparence administrative », in F. Rangeon (dir.), 1988, *Information et transparence administrative*, Paris, CURAPP, PUF, p. 239.

⁸⁹⁶ Ibid., p. 239.

⁸⁹⁷ Emmanuel Eveno, mars 1991, *op. cit.*, p. 51.

⁸⁹⁸ Nous appelons « grandes mairies » les municipalités des Communes de villes : Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque. Elles chapeautent et encadrent les mairies d'arrondissement sans handicaper leur libre administration comme définie dans le processus de régionalisation par la loi 96-06.

selon les acteurs des mairies qui ont été interrogés lors des enquêtes, les objectifs de ces commissions de communication sont :

- d'organiser la veille et la gestion de l'information stratégique ;
- de conseiller et d'assister le maire dans ses choix ;
- de vulgariser les programmes et actions de la commune auprès des populations et des autres institutions et organisations locales (District sanitaire, Inspection d'académie, délégués de quartier, notables, Associations sportives et culturelles (ASC), groupements de femmes, et autres) ;
- de servir de rôle de relais entre les populations et la mairie et rapprocher les acteurs locaux des services publics ;
- d'organiser des rencontres avec certaines franges de la population et avec la presse en cas de besoin, surtout en période de crise ;
- d'impulser, de coordonner le suivi des actions et activités liées au développement social, et des actions et activités liées à la promotion de l'éducation, la formation dans le territoire communal ;
- de mettre en œuvre une politique d'alphabétisation et de promotion des langues nationales ;
- d'évaluer le degré de popularité du conseil municipal auprès des populations, des organes de presse et des partenaires au développement ;

A l'analyse, ces objectifs correspondent au découpage souvent utilisés par les services de communication des villes, à savoir la « communication interne » qui cible les habitants de la ville, et la « communication externe », appelée aussi « communication extra-territoriale », qui cible ceux susceptibles de venir soutenir, vivre, consommer ou investir sur le territoire (la population ressortissante (ou la diaspora), les entrepreneurs, les investisseurs, les touristes, etc.). Toutefois, cette dichotomie est forcément artificielle dans la mesure où de nombreuses passerelles existent entre les publics cibles.

Pour tous les publics, l'information mise à la disposition est généralement non discriminatoire. Pour 81,4% des répondants dans les mairies, cette information a une caractéristique fondamentale qui est d'être « insensible ». En d'autres termes, sa divulgation n'est a priori en rien susceptible d'entraîner des problèmes, suite à une mauvaise interprétation ou à une utilisation mal intentionnée par le public. Son contenu se constitue des éléments affichés dans le tableau 15.

Tableau 15 : Types d'informations généralement diffusées dans les mairies

	Nombre de citation	Fréquence
Convocation réunion	18	41,9%
Délibérés/procès verbaux de conseils municipaux	29	67,4%
Notes de service/circulaires	26	60,5%
Projets de la mairie	14	32,6%
Causeries	14	32,6%
Manifestations publiques	15	34,9%
Décisions importantes de la mairie	18	41,9%
Actes/arrêtés réglementaires	18	41,9%
Appels d'offre	4	9,3%
Offre d'emploi	5	11,6%
Informations scolaires	7	16,3%
Budget communal	3	7,0%
TOTAL DES OBSERVATIONS	43*	

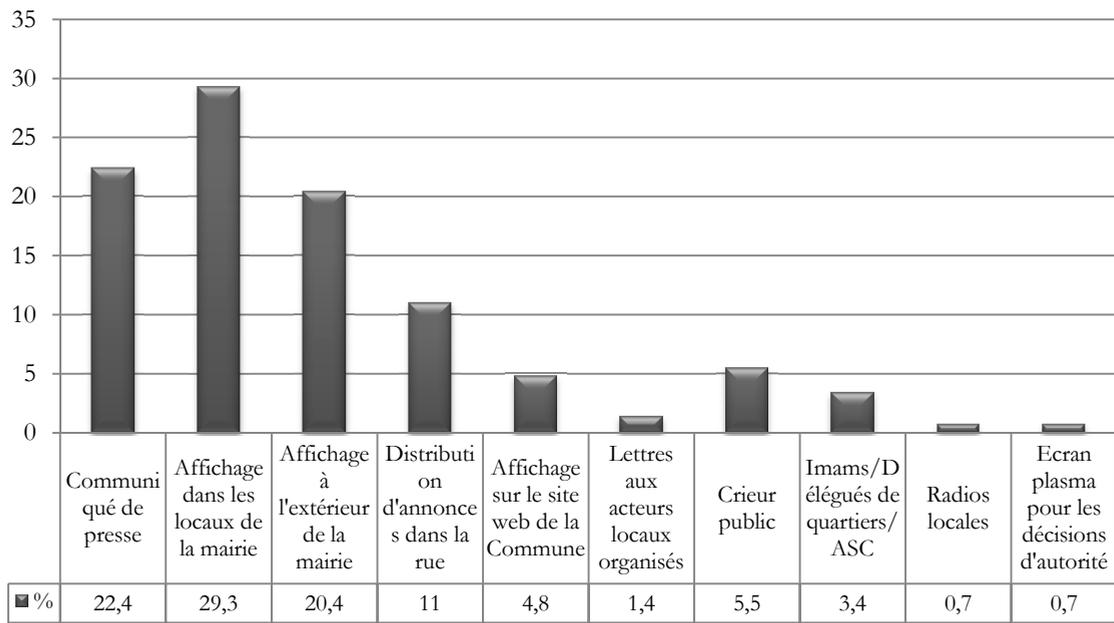
Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (6 au maximum).

Source des données : enquêtes personnelles, 2008.

La vulgarisation de ces informations passe par divers canaux. Mais l'affichage à l'intérieur et en dehors des locaux de la mairie semble être le mode de communication privilégié. Contrairement à ce que l'on pourrait penser en raison du développement des médias comme la radio au sein de la société sénégalaise, le « crieur public » ainsi que les imams et notables des quartiers tiennent toujours une place dans le dispositif de diffusion de l'information à l'endroit de la population locale. Quelques outils techniques font leur entrée dans le paysage de la communication municipale, comme les écrans plasma placés parfois à l'entrée de quelques mairies comme celles de Grand Dakar et de Plateau, et la radio (plus ancienne) utilisée dans certaines zones comme à Guinaw Rails où les autorités locales profitent de la présence de *Rails bi FM*, une radio communautaire installée grâce à l'appui de l'UNESCO et de la coopération suisse dans le cadre du projet des Centres multimédia communautaires⁸⁹⁹.

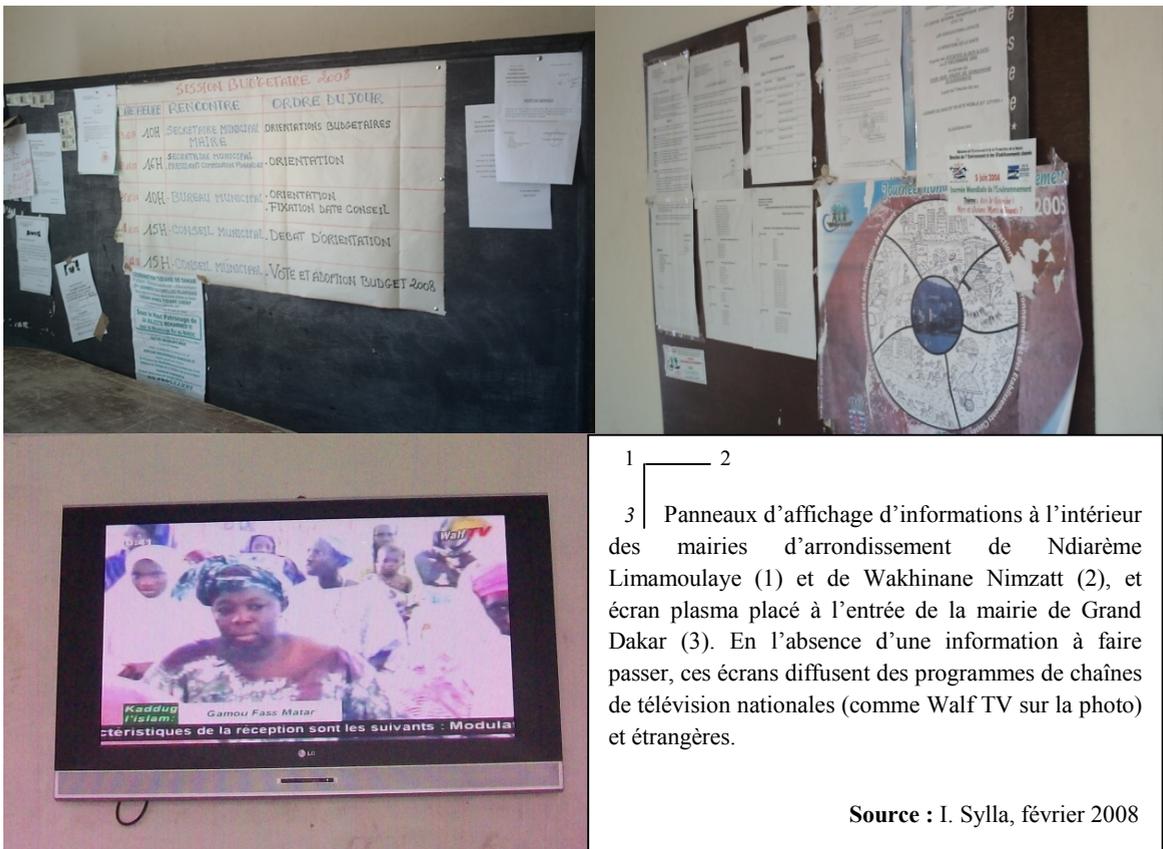
⁸⁹⁹ Nous évoquons le projet des Centres multimédia communautaires (CMC) dans la section III du chapitre IV.

Figure 16 : Modes de diffusion des informations par les municipalités de Dakar



Sources des données : enquêtes personnelles, 2008.

Planche 10 : Modes de diffusion des informations dans les municipalités de Dakar



Certaines mairies (comme celles de Dakar, de Grand Dakar et de Gorée par exemple), font éditer des bulletins d'information⁹⁰⁰. Ces bulletins paraissent souvent sous format papier, selon une périodicité pouvant aller d'une semaine à plusieurs mois. Leur distribution est assurée par les agents municipaux et, dans quelques rares circonstances, par le service postal. Quelques différences apparaissent au niveau des contenus vulgarisés par le biais de ces bulletins d'information et ceux véhiculés par voie d'affichage. Les convocations aux réunions ainsi que les notes de services par exemple apparaissent très rarement dans ces supports de communications tandis que l'information relative à l'action des élus et à la culture locale y occupe une place de prédilection. Les différences s'estompent cependant concernant le type de public visé. En priorité, sur tous les supports de communication c'est la population communale qui est visée ; viennent ensuite les pouvoirs publics centraux, et dans une moindre mesure la population expatriée. Enfin, il est rare de trouver des mairies qui diffusent des bulletins d'information électroniques. Nous le verrons, ce constat s'explique essentiellement par le faible taux de pénétration de l'Internet dans ces lieux. D'emblée, disons qu'il met en évidence les défis qui interpellent les pouvoirs publics placés devant l'obligation de moderniser leurs administrations et leurs services. Selon Georges Balandier⁹⁰¹, « *la contrainte théâtrocratique s'impose à toutes ses formes dans tous les régimes et de tous les temps. La modernité actuelle, comme chacune des périodes de grande transformation soumet le pouvoir à l'épreuve ; elle fait apparaître ce qu'il comporte de caduc, elle met à nu ce qui constitue ses fondements, ses assises* ».

2 – La modernisation de l'offre en services d'information et de communication

Avant d'explicitier la démarche des acteurs des communes d'arrondissement visant à moderniser leurs services grâce aux TIC, nous faisons un détour au niveau du Conseil régional de Dakar et des grandes mairies de villes. L'objectif de cette approche est d'essayer de savoir s'il existe éventuellement une vision élaborée d'en haut et partagée, et que les élus à la base tentent, le cas échéant, de matérialiser au niveau de leurs territoires. Justement, la région dispose des prérogatives qui lui permettent de proposer aux collectivités locales, avec lesquelles elle cohabite sur le même territoire, toutes mesures tendant à favoriser la coordination des investissements locaux et des actions de développement, sous réserve des dispositions de l'article 13 du Code des collectivités locales.

⁹⁰⁰ Cf. annexe 8 pour voir le n° 4 du bulletin d'information de la mairie de Grand Dakar (*Grand Dakar Infos*).

⁹⁰¹ Georges Balandier, *Le Détour. Pouvoir et modernité*, Paris, Fayard, 1986, p. 13. Cité par Eveno, thèse, p. 50.

2 – 1 – L’action du Conseil régional et des grandes mairies

Au regard des textes de lois sur la décentralisation, la région est une collectivité locale dotée de la personnalité morale et de l’autonomie financière. Ses missions consistent à la conception, la programmation et la mise en œuvre d’actions de développement économique, social, éducatif et culturel d’intérêt régional. La région est administrée par un Conseil régional élu au suffrage universel direct. Mais elle dispose également d’un organe exécutif, le Président du Conseil régional en charge de l’instruction des affaires et de l’exécution des délibérations de cette instance.

Suivant l’article 25 du Code des collectivités locales⁹⁰², la région a compétence pour promouvoir le développement sur son territoire, en réalisant notamment des plans régionaux de développement et en organisant l’aménagement de son territoire dans le respect de l’intégrité, de l’autonomie et des attributions des collectivités de base (communes et communautés rurales). Elle peut engager des actions complémentaires de celles de l’Etat et des autres collectivités locales, dans les domaines et les conditions qui sont fixées par les lois portant répartition des compétences prévues à l’article 5 du même Code. Enfin, la région peut passer des conventions avec l’Etat ou avec d’autres collectivités locales ou leurs groupements, pour mener avec eux des actions relevant de leur compétence, dans le strict respect de leurs attributions.

Les Technologies de l’Information et de la Communication ne constituent pas un domaine de compétence transféré. Toutefois, elles sont transversales et se retrouvent dans tous les secteurs d’intervention des collectivités locales. Aussi, dans la mesure où la production de l’information, sa diffusion et son accès sont reconnus comme un enjeu majeur de développement pour les collectivités locales, nous sommes d’avis que l’intégration de ces outils aux stratégies de la décentralisation mérite d’être prise au sérieux par les acteurs publics.

En observant de près l’action du Conseil régional dans tous les domaines où sa compétence peut s’exercer, on ne peut s’empêcher d’épouser le positionnement de Djibril Diop qui consiste à penser qu’il s’agit d’un « acteur inexistant »⁹⁰³. En effet, selon cet analyste, « *le Conseil régional est inexistant dans le paysage, malgré toutes les prérogatives que lui confère pourtant la loi. En conséquence, personne ne connaît son président, qui pourtant, selon le Code des Collectivités locales, représente, parle et prend des décisions en son nom* »⁹⁰⁴. Djibril Diop estime d’ailleurs que « *si l’on faisait aujourd’hui un sondage auprès de la population dakaroise*

⁹⁰² Cf. Titre II : De la Région, in *Code des Collectivités locales annoté*, Dakar, juin 2006, p. II-6.

⁹⁰³ Djibril Diop, « Le Conseil régional de Dakar : un acteur inexistant ? », 2008. [En ligne] : http://www.sendeveloppementlocal.com/Le-Conseil-regional-de-Dakar-un-acteur-inexistant_a1070.html

⁹⁰⁴ Ibidem.

autour de la seule question suivante : qui est le président de la région de Dakar ? La réponse sera sans faute à 99%, Pape Diop, car on assimile la commune de Dakar à la région de Dakar »⁹⁰⁵.

Si le Conseil régional paraît tout à fait effacé dans les domaines traitant de l'économie, de l'environnement, de l'assainissement, de la santé ou de l'aménagement du territoire, son action en matière de TIC est tout aussi insignifiante. Seules quelques initiatives peuvent être inscrites à son actif, sans parler du fait qu'il est difficile d'assimiler sa démarche à une quelconque stratégie d'aménagement numérique du territoire régional.

L'intérêt du Conseil régional pour les TIC a été affirmé en octobre 1998, notamment avec l'organisation du « Forum des maires et des autorités locales sur les systèmes d'information et les observatoires urbains »⁹⁰⁶. Cette rencontre de deux jours (15 et 16 octobre) qui avait enregistré la participation d'une centaine de personnes, maires, autorités locales, ONG et groupements locaux confondus, a été un moment fort pour discuter de l'opportunité de la mise en place de Systèmes d'Information Urbains Populaires (SIUP)⁹⁰⁷ dans les communes, comme nouveaux outils de gestion, de planification et d'aide à la prise de décision dans le contexte de la décentralisation. A l'issue de ce Forum, les acteurs territoriaux en appelaient déjà à l'assistance de l'Etat, des organisations internationales et du secteur privé afin de diffuser à grande échelle, soit à l'ensemble des collectivités territoriales du Sénégal, « l'expérience pilote réussie du SIUP » développée à Yoff une année auparavant. Les maires et les élus locaux du Sénégal réunis à Dakar déclaraient être désormais « *conscients des possibilités de gestion locale transparente entraînées par les TIC* »⁹⁰⁸, et que « *la convergence des mutations dans le champ de la décentralisation, du développement de la citoyenneté et de l'utilisation des fonctions de l'Internet*

⁹⁰⁵ Pape Diop était le maire de Dakar et non le président du Conseil régional, dirigé par Abdoulaye Faye. Mais il faut souligner que suite aux élections locales du dimanche 22 mars 2009 qui s'est soldée par une défaite de la coalition Sopi (majoritairement représentée par le parti au pouvoir, le Parti Démocratique Sénégalais – PDS), Pape Diop et Abdoulaye Faye sont remplacés à la tête de la mairie de Dakar et au Conseil régional respectivement par Khalifa Sall et El Hadj Malick Gackou, tous deux candidats de la coalition Benno Siggil Sénégal, un rassemblement de partis politiques d'opposition.

⁹⁰⁶ Ce forum était organisé par le Conseil régional de Dakar et l'Agence Régionale de Développement Economique (ARD), en collaboration avec l'UNITAR, la Fondation du Devenir (FdD) et METROPOLIS. ,

⁹⁰⁷ Le projet des Systèmes d'Information Urbains Populaires (SIUP) découle d'une coopération entre les Nations-Unies, la Mairie d'Arrondissement de Yoff (région de Dakar) et l'Association pour la Promotion Economique, Culturelle et Sociale de Yoff (l'APECSY est la plus grande structure communautaire de Yoff, qui intègre toutes les autres organisations communautaires existantes ainsi que les structures traditionnelles de cette localité). Suite aux conférences de Rio en 1992 (Agenda 21) et d'Istanbul en 1996 (Habitat II), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a initié un programme visant le renforcement des capacités des municipalités des pays en développement dans la gestion des systèmes d'information en zone urbaine. Dans ce cadre Dakar a été choisie comme ville pilote du projet, ce qui a abouti, à partir d'octobre 1997, à la réalisation des sites Internet pour quelques villes sénégalaises. Ces sites web seront l'objet des développements contenus dans la section III de ce chapitre.

⁹⁰⁸ Conseil régional de Dakar, « Déclaration de Dakar adoptée par le Forum des Maires et des Autorités locales sur les systèmes d'information et les observatoires urbains », Dakar, le 16 octobre 1998.

*et des systèmes d'information change radicalement le contexte de l'action politique et du développement local »*⁹⁰⁹. L'un des intérêts majeurs de Forum a été que, pour une première fois, l'opportunité de la « gouvernance municipale en ligne » était affirmée par les élus locaux qui semblaient engagés à trouver les partenariats nécessaires à la mise en place des conditions que requiert son développement. Dans la Déclaration adoptée au terme de la rencontre de Dakar, il était effectivement écrit : « *les élus locaux, conscients de la nécessité de développer des stratégies internes de mobilisation de ressources et de partenariat avec les ONG, la société civile et le secteur privé, en appellent à la coopération et à la solidarité internationale, afin de créer les conditions favorables à une gouvernance municipale en ligne, transparente, efficace et participative* »⁹¹⁰.

Malgré cette Déclaration, les choses n'ont pas beaucoup évolué dans le sens de l'instauration de la gouvernance électronique. Certes, tel que souhaité par les participants au Forum des maires et des autorités locales sur les systèmes d'information et les observatoires urbains, les SIUP ont été étendus à 26 localités réparties dans 8 régions du Sénégal, précisément de la façon suivante :

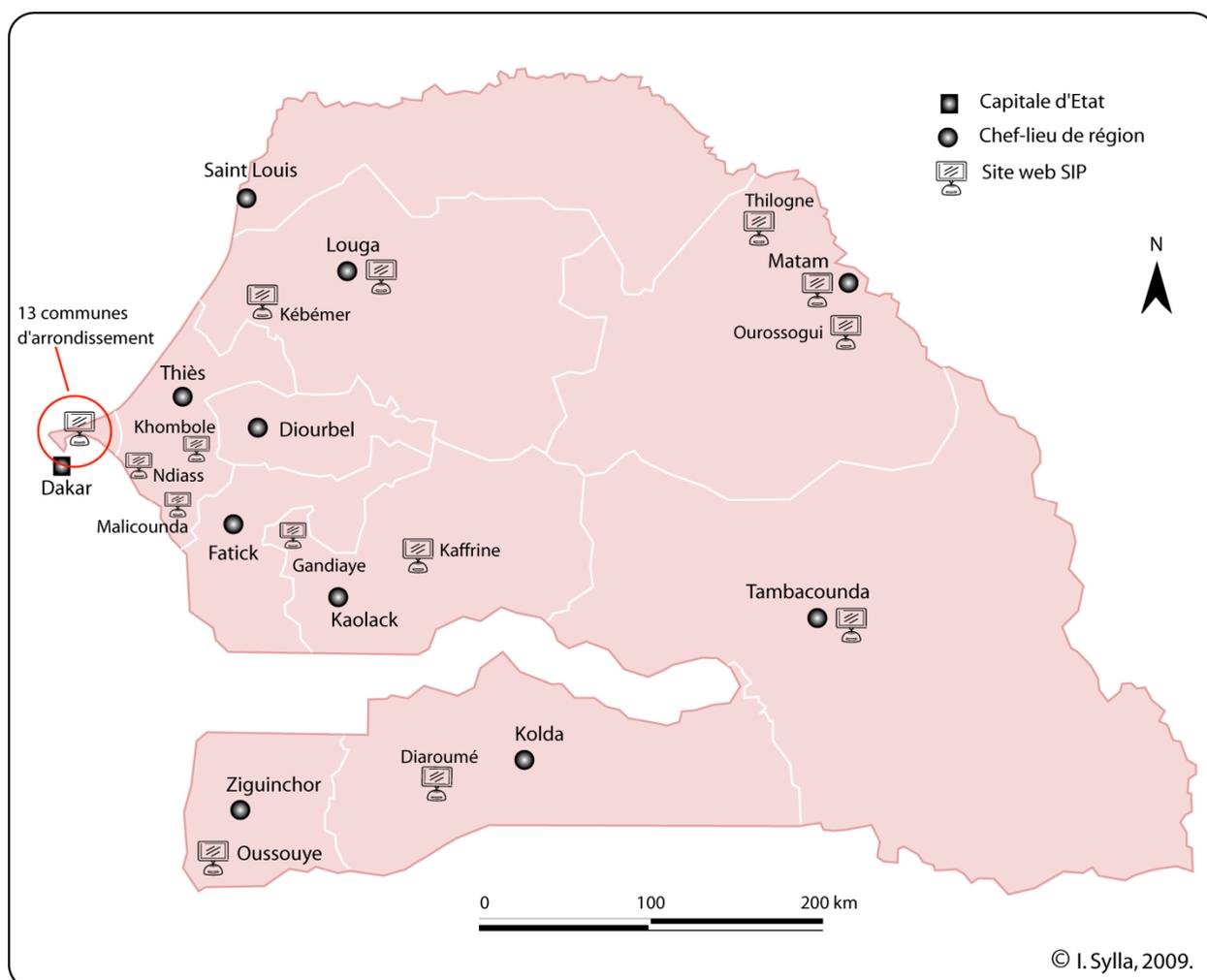
- 6 départements : Kébémér et Louga, dans la région de Louga ; le département de Kaffrine⁹¹¹ dans la région de Kaolack ; le département d'Oussouye dans la région de Ziguinchor ; celui de Matam dans la région de Matam, et celui de Tambacounda dans la région du même nom ;
- 3 communautés rurales : celles de Ndiass et de Malicounda dans la région de Thiès ; et (le village de Faoune) dans la communauté rurale de Diaroumé, région de Kolda ;
- 4 communes : celles de Ourosogui et de Thilogne dans la région de Matam ; celle de Gandiaye dans la région de Kaolack, et celle de Khombole dans la région de Thiès ;
- 13 communes d'arrondissement de la région de Dakar : Cambérène, Grand Yoff, Médina, Hann Bel-Air, Mermoz, Médina Gounass, Parcelles Assainies, Rufisque Ouest, Ngor, Ouakam, Wakhinane Nimzatt, Dalifort, et Yoff. (Cf. planche 11).

⁹⁰⁹ Conseil régional de Dakar, octobre 1998, *op cit.*

⁹¹⁰ Ibidem.

⁹¹¹ L'érection de Kaffrine en région a eu lieu récemment en février 2008.

Planche 11 : Carte de répartition des collectivités locales sénégalaises disposant d'un site web SIP



Toutefois, dans la pratique les retombées par rapport à la vision de la gouvernance électroniques ont été minimales. Il y a eu une profonde rupture dans la chaîne politique, surtout en l'an 2000 qui consacre l'arrivée au pouvoir de nouveaux dirigeants qui n'ont guère eu envie de poursuivre l'œuvre de leurs prédécesseurs dans ce domaine. Il faut dire que l'alternance politique survenue en 2000 a eu quelques effets sur l'évolution de la question des TIC dans les collectivités locales. Au niveau du Conseil régional de Dakar, l'effet induit, outre l'organisation en juillet 2005 du Forum Africain des Collectivités Locales sur la Société de l'Information, a été la mise sur pied d'une Commission NTIC chargée de l'animation des activités du Conseil régional en matière de Société de l'Information⁹¹². Dès sa création, la Commission NTIC du

⁹¹² La création de cette Commission NTIC découle de l'initiative de Joseph Sarr qui en a fait la proposition au Conseil régional et qui est devenu par la suite président de cette Commission. Joseph Sarr est enseignant chercheur au Département de physique de la Faculté des Sciences et Techniques de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar. Il

Conseil régional s'est montrée relativement active. Dans son *Rapport d'activités*⁹¹³ rendu public en juin 2006, certains axes d'activités ont été explicités.

La première activité de cette Commission a été la participation à la première réunion du forum sur la Gouvernance de l'Internet, organisé à l'initiative de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) du 16 au 17 février 2006 à Genève, conformément aux dispositions des paragraphes 72 à 78 de l'*Agenda de Tunis pour la Société de l'Information*⁹¹⁴. Le Sénégal était représenté à cette rencontre par Joseph Sarr, Président de la Commission NTIC du Conseil régional de Dakar et Moustapha Ndiaye de l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE).

La deuxième activité a été la participation aux rencontres régionales du programme eAtlas de la Société de l'Information⁹¹⁵, qui se sont déroulées du 26 au 28 avril 2006 à Dakar. Ces rencontres qui avaient pour thème « Société de l'information, participation citoyenne et développement durable des territoires. Quelles formations, quels outils ? » ont été un moment déterminant pour le Conseil régional étant donné que Monsieur Joseph Sarr qui préside la Commission NTIC de cette institution a été pressenti pour faire partie, au nom de sa structure, du Comité d'orientation et du Secrétariat exécutif d'eAtlas francophone de l'Afrique de l'Ouest.

était également Conseiller régional de Dakar et Conseiller municipal de la commune d'arrondissement de Hann Bel Air.

⁹¹³ Joseph Sarr, « Rapport d'activités Commission NTIC : janvier - juin 2006 », Conseil régional de Dakar, Dakar, le 28 juin 2006.

⁹¹⁴ Le paragraphe 72 dit : « Nous invitons le Secrétaire général de l'ONU à réunir, selon une approche ouverte et non exclusive, d'ici au deuxième trimestre de 2006, un nouveau forum destiné à établir entre les multiples parties prenantes un dialogue sur les politiques à suivre qui, sous le nom de *Forum sur la gouvernance de l'Internet*, aura pour mandat : a) de traiter les questions de politique publique relatives aux principaux éléments de la gouvernance de l'Internet afin de contribuer à la viabilité, à la robustesse, à la sécurité, à la stabilité et au développement de l'Internet ; b) de faciliter le dialogue entre les organes s'occupant de différentes politiques publiques internationales multisectorielles concernant l'Internet et de débattre de questions qui ne relèvent pas de la compétence d'un organe déjà existant ; de maintenir la liaison avec les organisations intergouvernementales et d'autres institutions appropriées sur les questions relevant de leur mandat » ; [...] Le paragraphe 78 dit : « Le Secrétaire général de l'ONU devrait inviter toutes les parties prenantes et les parties concernées à participer à la réunion inaugurale du Forum dans le souci d'une représentation géographique équilibrée. Il devrait également : a) faire fond sur les ressources appropriées que peuvent fournir toutes les parties prenantes concernées, notamment les compétences bien établies de l'UIT, comme l'a fait ressortir le processus du SMSI ; et b) mettre en place un bureau efficace et économique pour appuyer le Forum en assurant la participation des multiples parties prenantes ». Cf. UIT, *Agenda de Tunis pour la société de l'information*, novembre 2005, Document: WSIS-05/TUNIS/DOC/6(Rév.1)-F. [En ligne] : <http://www.itu.int/wsis/docs2/tunis/off/6rev1-fr.html>

⁹¹⁵ Le programme eAtlas peut se définir comme un observatoire en réseau ayant pour vocation de relever le double enjeu de production scientifique et d'aide à la décision pour les collectivités locales, dans les projets de société de l'information. Dans cette perspective, les rencontres organisées en avril 2006 à Dakar étaient une occasion pour réfléchir à propos des formes de partenariats à mettre en œuvre pour améliorer la connaissance des modes de déploiement de la société de l'information dans les pays et les territoires africains ; pour stimuler un partenariat entre l'ensemble des acteurs territoriaux de la société de l'information ; faciliter l'échange de compétences, de savoir-faire, de bonnes pratiques ; compléter l'état des lieux de l'appropriation des TIC par les différents acteurs du développement des territoires ; et engager une coopération Nord/Sud en particulier autour des collectivités locales. D'autres questions ont aussi été abordées, notamment celle liée à la formation des acteurs territoriaux à l'appropriation des TIC pour la gouvernance locale et le développement durable, et celle afférente aux outils à mettre en œuvre : SIG, atlas collaboratif, sites Internet de collectivités locales, etc. Cf. eAtlas, *Rencontres régionales de l'eAtlas francophone de l'Afrique de l'Ouest (26-28 avril 2006, Dakar). Plan d'Actions*, Toulouse, novembre 2006, 155 pages.

Le troisième axe d'intervention du Conseil régional en matière de NTIC a été la mise en place d'un Forum National sur la Société de l'Information le 3 mai 2006 à l'Hôtel Téranga de Dakar. En effet, après la dernière phase du SMSI, qui s'est déroulée à Tunis en novembre 2005, les différentes parties prenantes sénégalaises (Gouvernement, société civile et secteur privé) impliquées dans la société de l'information ont décidé, sur proposition de la Commission NTIC du Conseil régional, de mettre en place un Forum National sur la Société de l'Information. Les objectifs visés à travers cette proposition étaient en réalité de préparer la vision du Sénégal sur les grandes questions d'ordre technique prises en charge actuellement par des organisations techniques internationales dans lesquelles ce pays est impliqué (ISOC, ICANN, AfriNIC, etc.) ; d'assurer la prise en charge des questions de politique publique dans le domaine des TIC avec un rôle consultatif pour les autorités à travers une participation active à la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement national et international des TIC ; de proposer de nouvelles voies à explorer pour permettre un développement universel du Fonds de Solidarité Numérique ; et d'assurer une participation nationale de qualité au cours du déroulement de l'Agenda de Tunis en général et au Forum sur la Gouvernance de l'Internet en particulier dont la première réunion devait se tenir du 30 octobre au 1er novembre 2006 à Athènes en Grèce.

Enfin, la quatrième activité qui peut-être évoquée est tout à fait symbolique. Il s'est agi de la participation à la cérémonie de remise du premier Prix mondial de la Société de l'information au Président sénégalais Me Abdoulaye Wade, et à M. Yunus Muhammad, de nationalité indienne, professeur d'économie et inventeur du système des microcrédits (Grameen Bank). Organisée le 17 mai (2006) à Genève, cette cérémonie a coïncidé avec la célébration de Journée Internationale des Télécommunications. Selon Joseph Sarr, « *le Conseil régional de Dakar peut s'enorgueillir d'avoir compris très tôt la vision du Chef de l'Etat en matière de Société de l'Information et d'avoir participé activement à toutes les phases du Sommet Mondial sur la Société de l'Information* »⁹¹⁶.

Les grandes mairies de Dakar également ont engagé quelques actions allant dans le sens de faire des TIC un moyen privilégié de communication entre les élus et les citoyens. Les initiatives les plus remarquables sont sans doute celles reposant sur la création de stations radiophoniques. Sur ce plan, l'expérience de la Mairie de Dakar paraît particulièrement innovante. Après les radios commerciales et les radios communautaires, on aurait cru à l'ouverture d'une nouvelle ère dans le paysage audiovisuel sénégalais, avec la création par la ville de Dakar d'une station radio émettant en modulation de fréquence et bâtissant sa ligne éditoriale à partir des questions actuelles de la décentralisation, des questions urbaines et

⁹¹⁶ Joseph Sarr, juin 2006, *op. cit.*

municipales. En effet, à l'issue de quelques semaines d'essais techniques jugés concluants par les responsables du service de communication de la Mairie de Dakar, la Radio Municipale de Dakar (RMD) a démarré officiellement ses programmes le 11 octobre 2004.

A ses débuts, la RMD se voulait une radio de proximité, une radio de service et utilitaire, un cadre d'expressions plurielles mais qui ne soit pas pour autant généraliste. Son évolution est marquée par deux étapes importantes. La première étape date de sa création jusqu'en août 2005. Elle est caractérisée par des grilles de programmes traitant de questions citoyennes, et tournant exclusivement autour de la politique de décentralisation. L'originalité de cette radio municipale pouvait en effet être liée au fait qu'elle ne traitait pas de questions d'ordre politique. « *La RMD sera une radio à 100 % locale avec comme cible les acteurs à la base notamment les commerçants, les chauffeurs de taxis, les mécaniciens et autres ménagères qui interviennent directement dans la collecte des ordures* » assurait Malick Diagne, Chef du service de presse de la ville de Dakar⁹¹⁷. Il s'agissait là d'une nouvelle approche centrée sur les administrés, et censée permettre une plus grande compréhension des missions de la ville de Dakar et un meilleur accès du personnel d'encadrement de la municipalité au feed-back des populations sur la nature des services qui leur sont proposés. Aux émissions interactives s'ajoutaient donc d'autres émissions et reportages sur les compétences transférées, les difficultés liées à la mobilité urbaine, des chroniques sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, des forums de l'emploi, des conseils en formation professionnelle en direction des jeunes élèves et étudiants, etc.

D'une radio de proximité se nourrissant essentiellement des actualités de la décentralisation et de la vie au niveau local, la RMD est passée depuis le 16 août 2005 à une radio d'informations générales. Ce changement qui marque le début d'une seconde étape dans l'évolution de ce dispositif de communication peut être analysé de deux façons tout au moins. Ainsi même si le Directeur des programmes, Doudou Coulibaly, explique ce changement de format par une volonté de « *mieux répondre aux attentes des auditeurs qui ont sollicité une plus large couverture des activités politiques, économiques et syndicales en sus de l'animation musicale* »⁹¹⁸, cela peut être instructif d'aller au-delà du simple discours annonciateur d'un changement d'objectifs. Cette redéfinition de la ligne éditoriale de la RMD met à jour toute la difficulté que rencontrent les radios de type « local » ou « communautaire » pour se positionner dans le paysage médiatique sénégalais. Mais dans la mesure où une radio, pour diffuser, a besoin

⁹¹⁷ Ses propos sont rapportés par Mbagnick Ngom, « Radio municipale de Dakar : Une station service sur l'actualité de la décentralisation », in *Wal Fadjri*, mardi 27 juillet 2004.

⁹¹⁸ Batik n° 73, août 2005. [En ligne] : <http://www.osiris.sn/article1985.html>

de dispositifs d'écoute et des moyens de les nourrir et de les faire connaître, il faut s'interroger sur le positionnement des cibles mêmes de celles-ci. Leurs auditoires (les citoyens) sont-ils toujours intéressés par ce qui se déroule sur leur territoire ? Sinon, sont-ils « accrochés » par les contenus de programmes tels qu'ils sont élaborés ? Se sentent-ils interpellés par une station radio qui se limite à la couverture des activités des mairies et à la diffusion des communiqués de l'autorité municipale ? Certes non. Pourtant, le problème n'est pas simple car il est tout aussi compliqué pour ces genres de radios de combiner des programmes de portée exclusivement locale (les populations s'en désintéressent assez souvent) et des programmes généralistes (les radios privées les étouffent en général).

Dans le domaine de l'Internet, presque toutes les grandes mairies de Dakar ont lancé des initiatives. Elles sont aujourd'hui toutes connectées au « réseau des réseaux », et disposent toutes, à l'exception de la mairie de la ville de Pikine, d'un site web. Suivant les résultats de nos enquêtes, ces municipalités intègrent désormais des volets TIC dans leurs « programmes de développement ». Même si la fonction de « *chargé de mission TIC* » n'existe encore dans aucune des municipalités visitées⁹¹⁹, les acteurs locaux prennent peu à peu conscience – mais cette conscience est encore peu développée – des enjeux suscités par le développement de ces outils qui sous-tendent l'avènement de la société de l'information. L'idée de société de l'information rime pour ces acteurs locaux avec les concepts de « *globalisation* », d'« *interaction* » et de « *visibilité* », d'« *inforoutes* » et de « *virtuel* »⁹²⁰. Quant à la fracture numérique, elle suscite chez eux « *les inégalités de développement des TIC entre le Nord et le Sud* », mais aussi, ce qui paraît plus intéressant, « *le retard des collectivités locales dans le domaine des TIC* ». Enfin, les enjeux liés au développement de la société de l'information renverraient selon eux par ordre d'intérêt à « *la démocratie participative* », à « *l'accès au savoir* », à « *la fracture numérique* », à « *la e-gouvernance* », au « *rattrapage du retard économique des pays sous-développés* », à la « *décentralisation et (au) développement local* », à « *la e-administration et la participation citoyenne* », et enfin au « *respect des valeurs éthiques dans gestion des nations* ». Le consensus est établi concernant les potentiels dont sont porteuses les TIC. Ainsi, les personnes interrogées dans les mairies sont unanimement d'avis que « *l'Internet peut favoriser le développement économique et social de leur commune* », notamment en permettant « *le développement de nouvelles formes d'organisation et de travail* » et « *la compression du temps et de l'espace* », en favorisant « *la bonne gouvernance, la participation citoyenne et le développement* », et en

⁹¹⁹ Dans les mairies, cette charge est intégrée dans les missions du service informatique et, lorsque celui-ci n'existe pas, dans les prérogatives de la commission chargée de la communication municipale.

⁹²⁰ Ce sont là les mots qu'ils citent pour répondre à la question 6 (Quelles réalités associez-vous à la notion de « société de l'information » ?) de la rubrique V (Perception du développement de la société de l'information) du « Questionnaire sur l'information et la communication dans les communes de Dakar ». Cf. annexe 1.

« *simplifiant les échanges et le partenariat entre les acteurs locaux et l'étranger* ». Partant de tous ces enjeux, les programmes TIC des grandes mairies visent pour l'essentiel à :

- « *améliorer la dotation des services municipaux en outils informatiques* » ;
- « *renforcer les capacités des techniciens municipaux* » ;
- « *contribuer à la formation des citoyens de la ville* » ;
- « *rendre la communication et la gestion municipales plus efficaces* » ;
- « *optimiser l'offre des services publics et répondre à la forte demande de la population* »⁹²¹.

La déclinaison en actes de ces programmes TIC passe par la « *mise en œuvre d'un service informatique et d'un service de communication* » (pour ce qui est de la ville de Dakar) ; le développement de « *programmes de formations des jeunes au métiers de TIC* » (à Pikine) ; la création d'un intranet (à Rufisque) ; l'acquisition d'un « *centre de formation communal, de matériel informatique, le développement de la coopération décentralisation dans le domaine des TIC* » (pour Guédiawaye) ; et la connexion à l'Internet pour toutes les mairies de villes visitées.

La création de portail d'information constitue une étape importante dans le processus d'appropriation des TIC et pour l'entrée des organismes municipaux dans la société de l'information. Cette démarche répond généralement à une volonté des élus d'assurer une visibilité des actions des équipes municipales, d'améliorer la gestion des affaires locales, de promouvoir la bonne gouvernance par la mise à disposition d'une information concernant d'une par la gérance des affaires collectives et, d'autre les procédures d'accès aux services publics. « *C'est pour nous, le Conseil Municipal et la population de Dakar, un grand honneur et un réel plaisir de vous faire découvrir notre Mairie et notre ville qui se veut une cité ouverte sur le monde* ». Ainsi s'exprime le maire de la ville de Dakar selon qui, la création d'un site web pour sa collectivité constitue « *une grande première, mais surtout l'affirmation d'une ferme volonté de faire de l'administration municipale, une administration moderne et efficace, au service des populations* »⁹²².

En général, au-delà de la volonté manifeste des autorités municipales de faire figurer leurs réalisations, leurs projets futurs ou en cours dans les domaines de compétences transférées, histoire de convaincre, de séduire et donc éventuellement d'accrocher le plus large public votant, les sites des villes livrent des informations intéressantes en direction de ses visiteurs. Ces

⁹²¹ Ce sont là les réponses les plus récurrentes formulées par nos interlocuteurs dans les mairies pour répondre aux questions 14, 15 et 16 (« La commune dispose-t-elle d'un volet TIC dans ses programmes de développement ? » ; « Pour quelles raisons ? » ; « Si Oui, comment se décline ce volet TIC ? ») de la rubrique I (Identification) du « Questionnaire sur l'information et la communication dans les communes de Dakar ». Voir annexe 1.

⁹²² Ibrahima Sylla, septembre 2007, *Les sites web de l'information urbaine à Dakar*, Toulouse, p. 47.

derniers peuvent en effet trouver en ligne des données se rapportant à leurs démarches administratives (procédures de demande d'actes d'Etat civil, déclaration de naissance ou de décès, enregistrement de mariage), aux procédures de demande de bourse, aux procédures "halles et marchés", à la carte de la région sanitaire de Dakar avec une localisation des districts, des centres et postes de santé complétée par une présentation des tarifs pratiqués pour l'accès aux soins, etc. Des listes "d'adresses utiles" concernant les ambassades étrangères, les ministères, les postes de police, les services Télécoms, les bureaux de poste, les banques, les supermarchés, etc. et "d'infos pratiques" ayant trait aux saisons touristiques, au décalage horaire, au change, à la langue et à quelques expressions vernaculaires usuelles⁹²³ sont également mises en ligne en direction aussi bien des publics nationaux qu'étrangers. Un réel intérêt est accordé de surcroît à ces derniers qui constituent une part non négligeable du public fréquentant ces sites.

La logique de production de ces sites web reste finalement coincée dans une tension vive entre le local et le global. Il s'agit avant tout de fixer sur un ancrage local tout en veillant à garder une fenêtre ouverte sur le reste du monde. Cette même logique guide le processus de la modernisation des services publics locaux.

2 – 2 – L'informatisation des mairies d'arrondissement

L'informatisation des villes peut être définie, à la suite de Gabriel Dupuy⁹²⁴, comme « *un processus d'ensemble conduisant à formaliser et à automatiser la production d'information nécessaire à la gestion urbaine* ». Si ce processus s'assimile aujourd'hui à une pratique routinière dans beaucoup de villes des pays du Nord, il demeure une innovation majeure dans les pays en développement. Bien que l'analogie ne soit pas totalement fondée, on peut imaginer que les évolutions considérables connues depuis nombre d'années dans l'organisation municipale, dans des pays développés comme la France, auront des équivalents dans les mairies, ou les services publics urbains des Etats en développement comme le Sénégal.

L'informatisation des villes touche essentiellement deux secteurs. Le premier secteur concerné est l'administration municipale proprement dite. Celle-ci recouvre l'ensemble des tâches classiquement dévolues aux collectivités publiques locales, comme le budget municipal, la gestion des compétences de base. Le second secteur est celui de la gestion des services correspondant aux grandes fonctions urbaines parmi lesquelles le transport, l'énergie, l'évacuation et le traitement des ordures ménagères, etc., assurées sur des territoires qui

⁹²³ Il s'agit d'expressions françaises et leurs traductions en wolof. Exemple : "Comment allez-vous?" ("Nanga dèf" ?) ; "Comment vous appelez-vous ?" ("Nanga tudd ?") ; "Où se trouve l'hôpital ?" ("Fan la hopital nèk ?") ; "Combien ça coûte ?" ("Li niata ?") ; "Je veux ou je voudrais" ("Dama bëg wala dama bëgon") ; "Manger ou boire" ("Lèk wala nan") ; "Merci" (Djérédjef) ; etc.

⁹²⁴ Gabriel Dupuy, *L'informatisation des villes*, Paris, PUF, Coll. QSJ n°2701, 1^e édition- novembre 1992, p.6.

dépassent très souvent les limites administratives des municipalités, de plus en plus fréquemment placées sous la responsabilité d'opérateurs distincts de la collectivité elle-même. Seul le premier secteur sera analysé ici.

Partant de la remarque selon laquelle « *l'informatisation municipale suppose un équipement en ordinateurs et périphériques (y compris réseaux de communications), un personnel spécialisé, des logiciels ou progiciels assurant le traitement des données, des services complémentaires d'ingénierie informatique, de maintenance souvent fournis par des entreprises extérieures* »⁹²⁵, il convient d'être circonspect et, surtout, de ne pas être naïf. Même si nous n'avons pas l'information exacte concernant le début de l'informatisation des mairies de Dakar, nous savons que ce processus en est encore à ses débuts et que beaucoup de chemin reste à parcourir. Nous nous limiterons donc dans notre analyse à une observation de quelques axes déterminants dans ce processus, notamment la politique, l'équipement, les services.

En référence aux résultats de nos enquêtes, nous pouvons raisonnablement penser qu'une vision politique sur les TIC est en gestation, étant donné que la majorité (51,2%) des acteurs locaux interrogés a affirmé l'existence d'un volet TIC dans leurs programmes de développement. Néanmoins, il est difficile de la définir sans ambiguïté dans la mesure où la proportion de commune d'arrondissement qui ne dispose pas de programme TIC reste encore large (48,8%), tandis que même pour celles qui en ont la vision paraît floue et très peu structurée. Elle se résume souvent à quelques actions consistant à :

- la formation et au renforcement de capacité du personnel municipal, des élus et populations, et à promouvoir l'accès à Internet pour tous (Gorée par exemple) ;
- l'informatisation des services, et l'appui aux autres services notamment pour une introduction des NTIC à l'école (Médina) ;
- la création de centre de formation aux métiers des TIC (Keur Massar) ;
- la promotion des accès publics (cybercafés) dans les quartiers (Dieupeul-Derklé) ;
- la dotation des écoles en salles informatiques, et l'informatisation de l'Etat civil et des tâches de secrétariat (Wakhinane Nimzatt) ;
- l'acquisition ou le renforcement du parc informatique (Grand Dakar) ;
- l'installation de salle « multimédia polyvalent » (Yeumbeul Sud) ;
- l'équipement en matériel informatique des services municipaux et la formation des agents (Pikine Nord), pour ne citer que ces exemples.

⁹²⁵ Gabriel Dupuy, 1992, *op. cit.*, p. 17.

- la création de cybercafé municipal (Yeumbeul Ouest, Ndiarème Limamoulaye, voir planche 12) ;

Planche 12 : Vues du bâtiment de la mairie de Ndiarème Limamoulaye et du cyber municipal de cette ville



Source : I. Sylla, février 2008.

La mise en œuvre de toutes ces démarches sus évoquées répond surtout à un besoin fort de modernisation des administrations communales. Mais les personnes interrogées expliquent ces démarches en détail par un souci que les élus ont :

- de s'ouvrir au monde afin de nouer des partenariats dans le cadre de coopération décentralisée par exemple ;
- de faciliter la circulation de l'information et la communication, dans le but de renforcer les performances des services municipaux ;
- de participer à la réduction de la fracture numérique ;
- de vulgariser les Plans Locaux de Développement (PLD) et les Programmes d'Investissement Prioritaires (PIP) grâce aux TIC ;
- de rendre visibles les réalisations du maire et de ses équipes ;
- de fluidifier les relations entre les administrations et les populations ;
- de s'adapter à la société de l'information.

La fonction de « chargé de mission/programme TIC » n'existe que dans un quart des communes d'arrondissement, soit 11 municipalités sur 43. Autant la politique municipale dans le domaine des TIC manque de stratégie de mise en œuvre, autant la fonction de « chargé de mission/programme TIC » est incomprise et souffre d'absence de contenu. En effet, la figure du

chargé des TIC est incertaine, sinon embrouillée. Le chargé de mission TIC dans les communes d'arrondissement est celui qui se montre le plus féru des technologies. Il se confond parfois avec l'informaticien ou le technicien de la maintenance du parc informatique municipal, or il n'en est pas un. Il est celui qui pressent les enjeux et défis posés par le développement des TIC soit beaucoup plus soit un peu plus tôt que les autres. Il est celui qui donne l'impulsion aux initiatives et se charge de leur suivi. Il convainc le maire, il organise la démarche à suivre, il se charge de décrocher des partenariats concluants, il est le plus esseulé dans sa tâche dans la mairie. La présence de ce personnage dans une municipalité est d'une grande portée, notamment parce qu'il incite à une prise de conscience de l'intérêt qu'il y a à se doter d'équipements informatiques, à automatiser les tâches administratives et, par conséquent, à investir dans le secteur des TIC⁹²⁶.

L'équipement des municipalités en matière de TIC est très faible. La situation est d'autant préoccupante que ce qu'on pourrait prendre pour équipement de base, en l'occurrence le téléphone, est absent dans certaines mairies.

Tableau 16 : Nombre de lignes téléphoniques disponibles dans les communes d'arrondissement

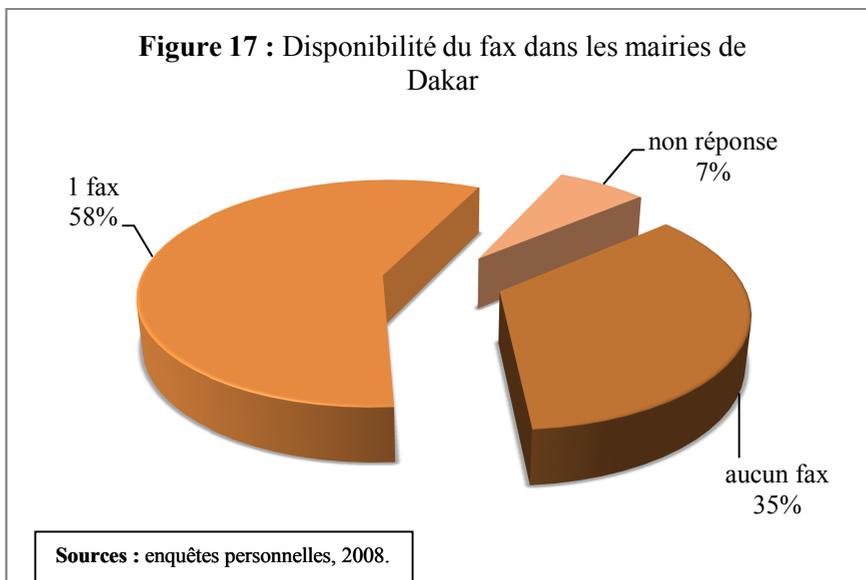
Nombre de lignes téléphoniques disponibles ?	Nombre de mairies concernées	Fréquence
0	3	7,0%
1	3	7,0%
2	11	25,6%
3	5	11,6%
4	16	37,2%
5	1	2,3%
+6	1	2,3%
Non communiqué	3	7,0%
TOTAL OBS.	43	100%

Source des données : enquêtes personnelles, 2008.

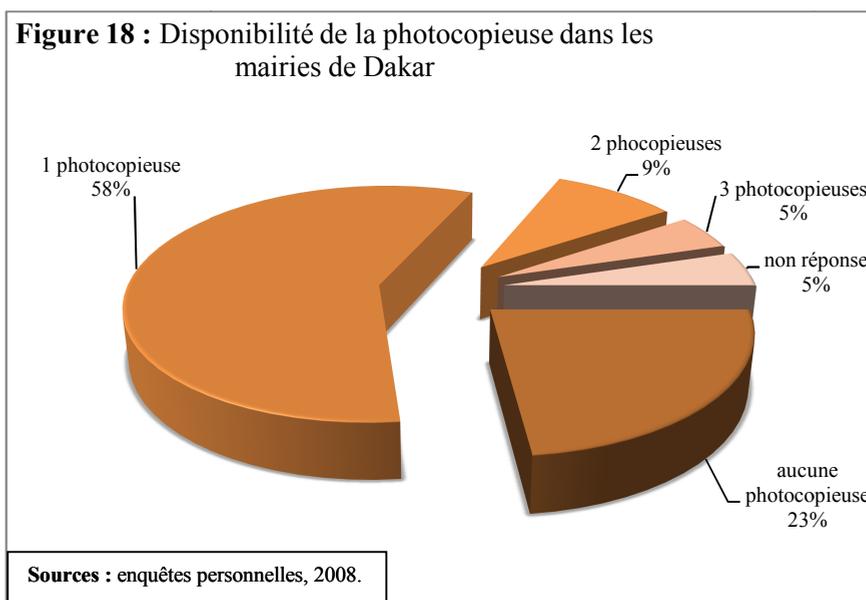
Au moment des enquêtes (janvier-mars 2008), les mairies de Guinaw Rails, Malika, et Biscuiterie ne disposaient pas de poste téléphonique fonctionnel. Beaucoup d'autres municipalités avaient des lignes suspendues à cause des retards apportés au règlement des factures téléphoniques. La moyenne de lignes téléphoniques disponibles dans les mairies est donc de 3, le nombre médian étant de 4 lignes.

⁹²⁶ L'exemple le plus significatif de cette remarque est celui de la mairie de Médina où le « chargé des TIC », M. Diocounda Dia, joue un rôle déterminant. Il a été l'organisateur de la démarche d'innovation qui avait abouti à la création du premier portail Internet (SIP) de sa mairie en 2000. Il est aussi le maître d'œuvre du deuxième site web dont la Médina s'est récemment doté. Cette seconde initiative sera évoquée un peu plus en détail plus loin.

La situation des mairies ne vaut guère mieux si l'on considère leur équipement en fax. En effet, plus d'un tiers d'entre elles n'en sont pas dotées, tandis que plus de moitié parmi elles ne dispose que d'un seul appareil fonctionnel⁹²⁷.



Pour ce qui est de l'équipement en machines photocopieuses, la moyenne reste identique, à savoir 1. En effet, près d'un quart des mairies ne dispose pas de photocopieuse, tandis que plus de la moitié d'entre elles n'en ont qu'une.



Le nombre moyen d'imprimantes que l'on trouve dans les mairies est de 3, la valeur médiane étant de 2. Seules trois mairies ne disposent pas d'imprimantes et font recours aux services des cybercafés.

⁹²⁷ Trois non-réponses ont été enregistrées, soit les 7% manquants.

Enfin, l'Internet fait une entrée remarquable au sein des mairies. Plus de la moitié d'entre elles sont connectées, tandis que seul le tiers de leur effectif total (43 mairies) ne dispose pas ou n'est plus relié au réseau en raison des difficultés à payer les redevances mensuelles qu'occasionne la connexion à Internet.

Au regard de toutes ces données, l'on ne peut s'empêcher de penser que les TIC ne constituent pas encore un poste d'investissement prioritaire pour les élus locaux. D'autres domaines comme l'éducation et la santé ont la part belle dans les budgets des collectivités locales (cf. tableau 17).

Tableau 17 : Répartition des secteurs d'investissement prioritaires pour les communes d'arrondissement

Domaine d'investissement	Nombre de citations	Fréquence
Education	38	88,4%
Santé	34	79,1%
Environnement	16	37,2%
Social	19	44,2%
Jeunesse/sport/loisirs	11	25,6%
Infrastructures économiques/équipements marchands	7	16,3%
Promotion féminine	4	9,3%
Electrification/éclairage public	6	14,0%
Matériels/mobiliers administratifs	3	7,0%
Aménagement chaussées/voies publiques	3	7,0%
Halles et marchés	4	9,3%
Modernisation de l'administration	2	4,7%
Hygiène/assainissement	9	20,9%
Lutte contre les inondations	1	2,3%
Accès à l'eau potable	2	4,7%
Culture	3	7,0%
TOTAL OBS. 43		

Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (6 au maximum). **Source des données** : enquêtes personnelles, 2008.

Le contenu du budget local se compose d'une part des ressources de la collectivité locale qui se décomposent en ressources de fonctionnement et en ressources d'investissement, et d'autre part des dépenses qui se décomposent également en dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement. Ainsi, les communes d'arrondissement puisent les ressources de fonctionnement et d'investissement de sources diversifiées. Elles inscrivent dans leur budget des dépenses obligatoires et facultatives. Cf. tableau 18.

Tableau 18 : Composition du budget des communes d'arrondissement

RECETTES	
<i>Les recettes des communes d'arrondissement sont de deux ordres</i>	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Les recettes fiscales : <u>produits des impôts directs</u> (contribution des patentes et de la taxe complémentaire afférente à la charge des commerçants exerçant leur profession dans les marchés de quartier ou autres emplacements assimilés dévolus par décret à la commune d'arrondissement), <u>produits des taxes communales</u> indirectes (comme les taxes sur l'eau et l'électricité consommées, les entrées payantes, les spectacles, jeux et divertissements, les distributions de carburants) ; • Les revenus du patrimoine communal : <u>revenus du domaine public privé immobilier</u> (location de bâtiments ou de terrains communaux, location de souks, de loges ou stalles de boucherie, etc.), <u>revenus domaine public</u> (produits de permis de stationnement et de location sur des portions de la voie publique limitativement affectées à cet effet, produits des droits et places perçus dans les halles, marchés, abattoirs, parcs à bestiaux, etc.), et <u>revenus divers</u> (30% des amendes prononcées par les tribunaux correctionnels ou de simple police pour les contreventions ou délits commis sur le territoire communal, droit de légalisation effectuée au niveau des centres secondaires d'Etat civil, produits de services rendus par la communes d'arrondissement, remboursement des frais d'hospitalisation du personnel, produits des expéditions des actes administratifs et des actes d'Etat civil délivrés par les officiers de centres secondaires d'Etat civil ; • La dotation de ville : dotation annuelle variable selon des modalités définies par décret. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les recettes temporaires : <ul style="list-style-type: none"> • Les dons et legs assortis de charges d'investissements ; • Les fonds de concours ; • Les produits de la vente de bien communaux, de l'aliénation ou échange d'immeubles communaux. • Les recettes accidentelles (avances) : L'Etat peut consentir des avances aux collectivités locales qui justifient : <ul style="list-style-type: none"> • que leur situation de caisse compromet le règlement des dépenses indispensables et urgentes, et • que cette situation n'est pas due à une insuffisance de ressources ou à un déséquilibre budgétaire.
DEPENSES	
<i>Les communes d'arrondissement inscrivent dans leur budget les dépenses obligatoires suivantes. Sont facultatives toutes dépenses n'entrant pas dans la liste nominatives des dépenses obligatoires énumérées ci-dessous.</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • l'entretien des équipements scolaires, sanitaires, socioculturels et sportifs, dont la liste sera déterminée par arrêté du ministre chargé des collectivités locales ; • les frais de bureau, de bibliothèque et d'impression pour le service de la commune, les frais de conservation des archives communales, les frais d'abonnement et de conservation des journaux officiels ; • l'entretien de la mairie d'arrondissement, à l'exclusion des aménagements somptuaires ou, si la commune d'arrondissement n'en possède pas, la location d'immeuble pour en tenir lieu, l'entretien des bâtiments et des propriétés de la commune ; • les frais de registres et d'imprimer de l'Etat civil, les frais d'établissement de la table décennale des actes de l'Etat civil, les frais de fourniture de livrets de famille et les indemnités versées aux officiers de l'Etat civil des centres secondaires ; • les frais de perception des taxes municipales et des revenus communaux ; • l'acquittement des dettes exigibles et les contributions assises sur les biens communaux ; • les dépenses d'entretien des rues et places publiques ; • les dépenses occasionnées par les dispositions du Code des Collectivités locales prévoyant l'exécution d'office, en cas de refus ou de négligence, de la part de l'autorité municipale, des actes qui lui sont prescrits ; • les dépenses des services municipaux de désinfection et d'hygiène dans les conditions déterminées par les textes en vigueur ; • les dépenses nécessaires à la réalisation de programmes d'investissements ou des actions de développement délibérées par le Conseil municipal et inscrites au plan de développement, dans le respect strict des seuils fixés par décret ; • la participation au financement de projets décidés en commun soit par les Conseils municipaux de la ville et de la commune d'arrondissement, soit par l'Etat ou tout autre organisme public en partenariat avec la commune d'arrondissement, en harmonie avec les plans de développement de la ville et de la commune d'arrondissement. 	

En général, les finances locales au Sénégal se caractérisent par leur faiblesse notoire découlant de l'étroitesse de la fiscalité locale, de la mobilisation peu performante des recettes y afférentes, du caractère modeste des dotations de l'Etat et des performances encore étriquées des autres modalités de financement des collectivités locales. Par rapport à ce dernier point

d'ailleurs, l'on peut citer le niveau peu performant des recouvrements qui relève d'une part, de la complexité et de la lourdeur des procédures d'imposition, du recensement au recouvrement, d'autre part de la non implication des autorités administratives, auxquelles le code des collectivités locales⁹²⁸, en son article 334, a dévolu le suivi déconcentré des budgets locaux, et enfin de la non-participation des services des collectivités locales dans le processus d'imposition et la gestion souvent laxiste des infrastructures marchandes, source d'importantes évasions fiscales. Mamadou A. Sow⁹²⁹, dans une communication effectuée à l'occasion du XIIème Colloque international des services du Trésor tenu en février 2008 à Bamako (Mali), a établi un diagnostic des finances locales au Sénégal à partir duquel se dégage :

- l'insuffisance des ressources des collectivités locales pour exécuter leurs missions ;
- la faiblesse du poids financier des collectivités locales par rapport au budget de l'Etat (7% des recettes ordinaires de l'État) ;
- la nécessité pour les collectivités locales de mobiliser des ressources supplémentaires afin de faire face aux nombreuses charges ;
- la prépondérance des impôts directs locaux et des dotations du budget de l'Etat ;
- la faiblesse de la fiscalité indirecte qui ne représente qu'une proportion minime dans les recettes ordinaires des budgets locaux (de l'ordre de 6 %) ⁹³⁰.

La fiscalité indirecte constitue une bonne entrée, parmi tant d'autres, pour apprécier l'ampleur des difficultés financières que vivent les collectivités locales sénégalaises. Pour le cas des communes par exemple, il faut noter que les taxes autorisées sont celles prélevées sur l'électricité consommée, l'eau, la publicité, l'abattage, les entrées payantes, les établissements de nuit, les spectacles, jeux et divertissements, les distributeurs d'essence, de gas-oil et de tous les autres carburants. Cependant, le recouvrement de ces taxes bute sur d'énormes difficultés, allant des problèmes de localisation des redevables causés des déclarations incomplètes (adresse imprécise, déplacée, etc.) à la faible solvabilité des redevables souvent issus du secteur informel, en passant par les nombreuses contestations sur les taux fixés par les organes délibérants sans référence à la loi prévue par le Code des collectivités locales. De même, pour ce qui concerne la taxe sur l'eau, « *le rendement est faible - entre 150 et 200 millions de francs par an – en raison*

⁹²⁸ République du Sénégal, *Code des Collectivités locales annoté*, Dakar, juin 2006.

⁹²⁹ Il était, en 2008, le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor du Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal.

⁹³⁰ Cf. Mamadou Abdoulaye Sow, « Le financement des Collectivités locales : La fiscalité indirecte locale et les transferts de fiscalité au Sénégal », communication au XIIème Colloque international des services du trésor sur le thème *Le rôle du trésor public dans le processus de décentralisation*, Bamako, 10 – 14 février 2008. [En ligne] : http://www.tresor.gov.ci/documentation/pdf/com_et_seminaire/M_Sow_Dakar.ppt.pdf

certainement des exonérations accordées par l'Etat et non compensées »⁹³¹. Il est certain qu'avec la faiblesse du taux de recouvrement et le caractère obligatoire de certaines dépenses de fonctionnement, il est impossible pour les communes de réaliser la plus grande partie des investissements qu'elles doivent pourtant assurer. Que dire dans ce cas des investissements liés aux Technologies de l'Information et de la Communication qui ne sont même pas des compétences clairement identifiées et reconnues à ces collectivités ?

Nulle part dans les postes de dépenses des collectivités locales étudiées, en l'occurrence les communes d'arrondissement, il n'est fait mention explicitement de dépenses portant sur l'équipement en TIC. Il est d'ailleurs ressorti de nos enquêtes que les dépenses relatives à l'informatisation des services administratifs locaux n'englobent qu'une part très marginale des budgets communaux.

Tableau 19 : Part des dépenses TIC dans les budgets des communes d'arrondissement

Part TIC dans le budget communal ?	Nombre de citations	Fréquence
Non réponse	1	2,3%
0%	31	72,1%
0,5%	6	14,0%
1-1,5%	4	9,3%
2%	1	2,3%
+ 2%	0	0,0%
TOTAL OBS.	43	100%

Source des données : enquêtes personnelles, 2008.

Nous n'avons pas pu obtenir les valeurs absolues des dépenses effectuées par les mairies pour l'acquisition de matériel informatique mais il est certain que l'investissement dans le secteur des TIC n'est pas positionné dans le registre des priorités des mairies d'arrondissement. Rares sont aujourd'hui parmi ces mairies celles qui accordent un intérêt patent au financement de projet numérique sur leur territoire. Le contraste est alors saisissant entre la déclaration d'intention consistant à définir un volet TIC dans les programmes de développement communaux et la traduction de ces choix politiques en actions concrètes. Les conséquences de ce décalage entre la parole et l'action des décideurs politiques se mesurent au retard de l'informatisation territoriale et, par ricochet, à la médiocrité des services rendus. L'exécution manuelle des tâches administratives (tenue de comptabilité, remplissages des pièces de l'Etat civil, etc.) est toujours d'actualité, les longues attentes de délivrance d'actes d'Etat civil

⁹³¹ Mamadou Abdoulaye Sow, février 2008, *op. cit.*

demeurent une réalité, les frustrations des usagers des services publics ne sont toujours alimentées par le manque d'efficacité des administrations publiques.

La dynamique actuelle d'informatisation communale laisse finalement subsister les problèmes structurels et organisationnels propres aux collectivités locales. C'est dans ce contexte que nous allons aborder la question liée à la construction de sites web au sein des collectivités locales dakaroises.

III – Construction de sites web dans les collectivités locales dakaroises

Nous nous intéressons tout d'abord à l'évolution chronologique des sites web municipaux à Dakar, avant d'analyser les perspectives à l'évolution de ce phénomène.

1 – Chronique du développement du web municipal à Dakar

Le contact des collectivités locales de Dakar avec l'Internet est relativement récent. Cela date juste d'un peu plus d'une dizaine d'années lorsque le Centre de Ressources pour l'Emergence Sociale Participative (CRESP), une ONG basée dans la commune d'arrondissement de Yoff, a lancé son projet désormais bien connu des Systèmes d'Information Populaires (SIP). On peut distinguer deux étapes dans l'évolution du processus d'implantation de ces collectivités locales sur le web. La première étape a commencé justement avec les SIP et s'est poursuivie jusqu'en 2006, au moment où certaines collectivités ont entamé un nouvel élan visant à franchir le stade dans lequel l'initiative de l'ONG CRESP les avait amenées. La seconde étape s'est concrétisée à partir de 2007 avec le projet des Villes Internet Afrique mise en œuvre dans le cadre du Programme eAtlas.

1 – 1 – Des Systèmes d'Information Populaires ...

Le premier Système d'Information Populaire (SIP) a été créé en 1997 à Yoff⁹³², sous l'appellation initiale de Système d'Information Urbain Populaire (SIUP). C'est en fait l'un des trois instruments mis en œuvre par le programme Ecoyoff⁹³³ pour atteindre ses objectifs et gérer ses différentes composantes.

⁹³² Commune d'arrondissement de Dakar qui intègre le village traditionnel Lébou du même nom.

⁹³³ Le programme Eco-communautaire de Yoff a été mis en place en 1996 par l'APECSY (association pour la promotion économique, culturelle et sociale de Yoff) et la commune d'arrondissement de Yoff, en collaboration avec leurs partenaires américains (l'Eco village d'Ithaca aux USA). Ce programme vise à faire de Yoff un laboratoire de recherche-action pour un développement urbain endogène, global et durable à l'horizon 2020. Il renferme cinq composantes : culture et spiritualité ; éducation et formation ; économie et sécurité alimentaire ; santé et nutrition ; infrastructure, environnement urbain et urbanisme.

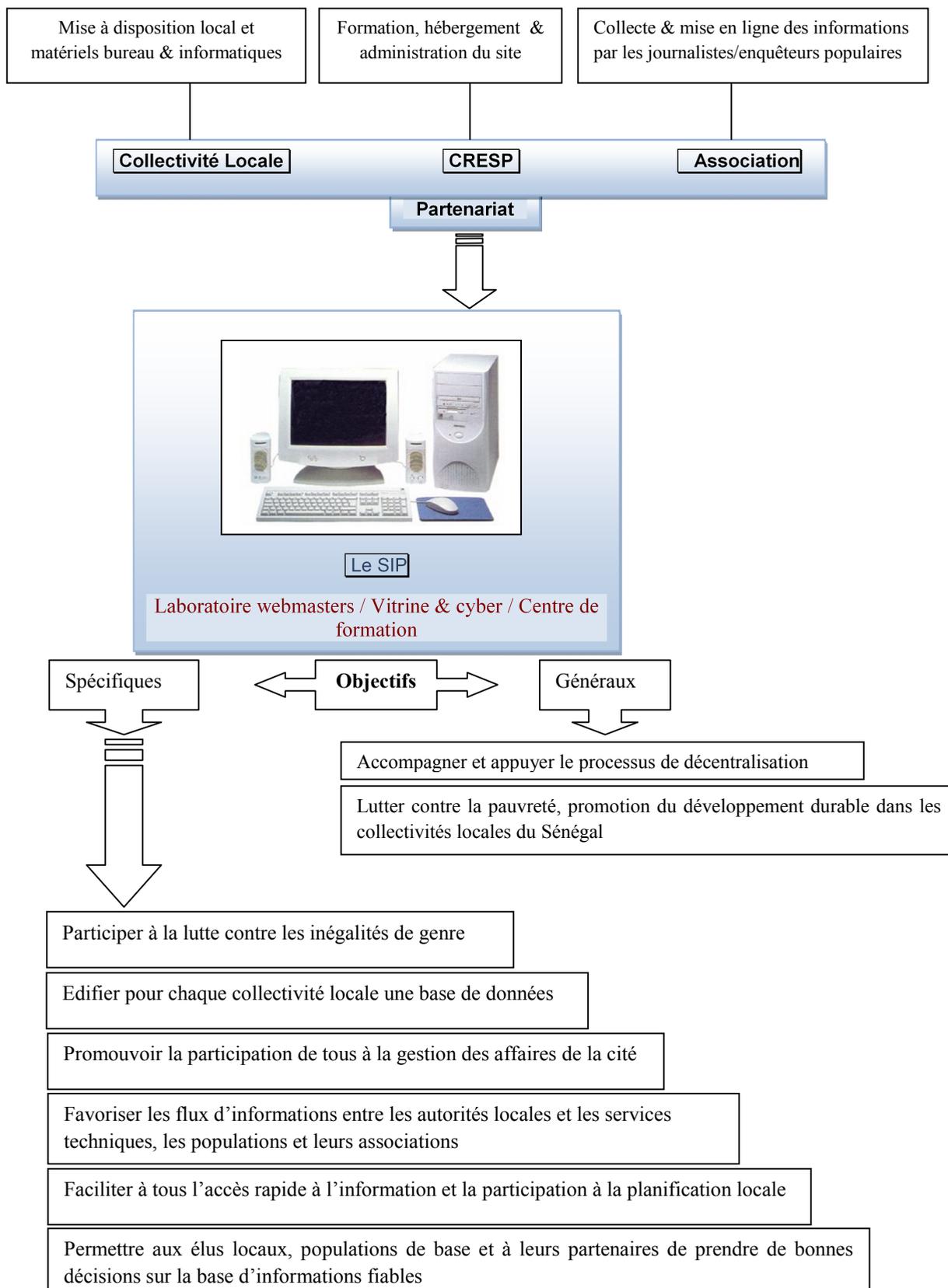
Le SIP est la résultante d'une large coopération entre les Nations-Unies, la mairie d'arrondissement de Yoff et l'APECSY⁹³⁴. En effet, au sortir des conférences d'Istanbul en 1996 (Habitat II) et de Rio en 1992 (Agenda 21), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a initié un programme visant à renforcer les capacités des municipalités dans la gestion des systèmes d'information en zone urbaine. Dakar a alors été choisie, après Cebu aux Philippines, comme ville pilote du projet. Ainsi, le 24 octobre 1997, le programme Ecoyoff a signé avec l'UNITAR une convention lui permettant de réaliser le projet du SIP.

Planche 13 : Vue partielle de l'interface du site SIP pilote de Yoff



⁹³⁴ L'APECSY est la plus grande structure communautaire de Yoff puisque intégrant toutes les autres organisations communautaires existantes ainsi que les structures traditionnelles de cette localité. Elle a été créée en 1978 et reconnue officiellement en 1982. Sa devise est « Yoffi demb ak tay », littéralement « Yoff d'hier et d'aujourd'hui ».

Figure 19 : Structuration et fonctionnement du SIP de Yoff



Source : I. Sylla, 2005

Les SIP sont un système d'information décentralisé. Ils entrent dans « *la catégorie des systèmes d'information intégrés en ce sens qu'ils sont constitués d'un point focal situé au CRESP de Yoff et de systèmes d'information basés dans d'autres communes, communautés rurales et régions du Sénégal* »⁹³⁵.

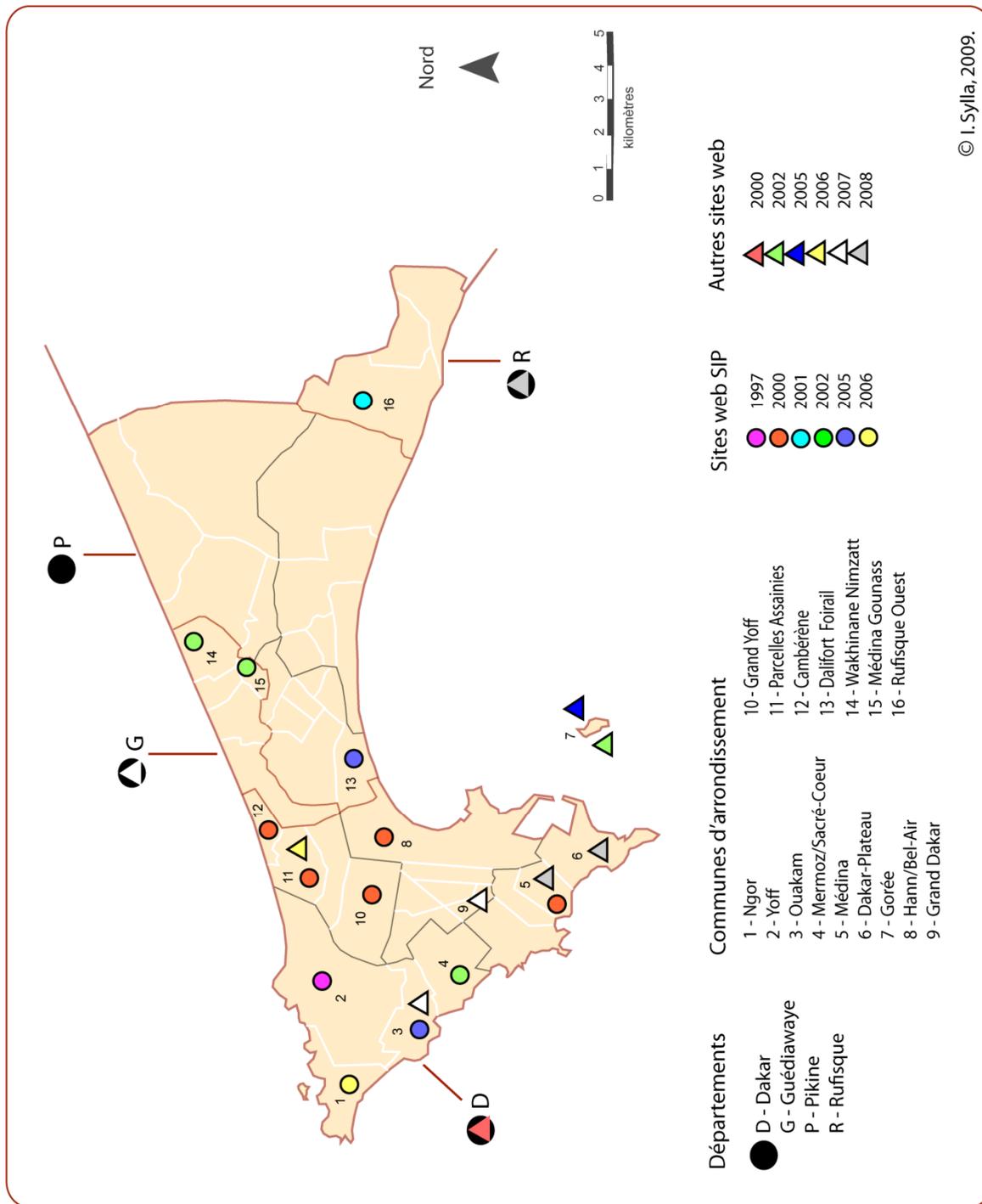
Arrêter d'entrevoir les TIC comme un élément isolé et les intégrer à une politique urbaine de développement local et au dialogue stratégique avec les populations à la base, voilà en substance l'essence des SIP développés par le CRESP dans quelques collectivités locales sénégalaises.

Les objectifs des SIP sont multiples et bien ambitieux. Globalement, il s'agit d'accompagner et d'appuyer le processus de décentralisation enclenché depuis quelques années dans le pays mais aussi de participer à la lutte contre la pauvreté et à la promotion du développement durable dans les collectivités locales. De manière spécifique, les SIP visent, entre autres, la promotion de la bonne gouvernance sur la base de l'accès rapide à des informations fiables et utiles pour toutes les couches de populations, l'échange d'informations vivantes entre gouvernants et gouvernés pour une gestion collective et concertée des affaires communes. En ce sens, les SIP apparaissent comme un cadre de concertation et de dialogue entre les autorités locales, la société civile, les pouvoirs publics, les partenaires au développement, etc. Ils se déclinent comme un outil technologique utile à la définition des problèmes inhérents à la civilisation urbaine, étant donné qu'ils améliorent l'accès et la circulation de l'information tant au niveau technique qu'au niveau social.

Avant la mise en œuvre des SIP, il était pratiquement impossible de trouver un site de ville sénégalaise sur l'espace du web. Jusqu'en 2000, aucun service ni information pratique n'était offert en ligne de manière à éviter aux citoyens les déplacements inutiles, sinon à assurer une certaine transparence dans la gestion des affaires communales ou encore à accroître la participation citoyenne. A l'époque, seuls la Mairie de Dakar, le Conseil régional de Louga et le Conseil régional de Tambacounda étaient présents sur le web. Aujourd'hui, la situation a beaucoup évolué. Grâce au projet des SIP, près d'une trentaine de collectivités locales se sont maintenant aménagées un espace sur le web (cf. planche 11), dont près d'une quinzaine dans la région de Dakar (voir planche 14).

⁹³⁵ Moustapha Mbengue, 2004, *Contribution des usages citoyens de l'Internet à la gouvernance locale et au développement communautaire au Sénégal*, mémoire de DEA, Université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis, p. 39.

Planche 14 : Carte de l'évolution chronologique des sites web des villes de Dakar



L'étude des portails SIP permet de rendre compte, en dehors de l'organisation des intérêts des élites soucieuses de figurer sur la toile, des transformations du pouvoir et de l'adoption de nouvelles formes d'action publique moderniste. Il ne s'agit pas là, loin sans faut, d'un remplacement des modes classiques de l'action publique et du contrôle politique, mais plutôt de l'intégration de nouvelles procédures, du développement de nouveaux savoir-faire, d'une nouvelle organisation des services destinés à rendre la gestion des affaires publiques plus efficace et à donner aux institutions le dynamisme tant recherché.

Si l'on prend en considération l'action des villes bénéficiaires des sites SIP consistant à mettre à la disposition des citoyens des mécanismes d'accès aux ressources d'information mises en ligne sur leurs portails, comme une couverture Wifi ou même des points d'accès publics à Internet, on se rend bien à l'évidence que le projet SIP a eu une portée très limitée. Les initiatives n'ont guère été accompagnées d'une démarche politique visant à offrir l'accès à Internet aux collectivités et aux citoyens. Il n'est pas rare d'ailleurs de trouver sur le web une mairie dont les locaux physiques ne disposent pas de connexion à Internet et, jusqu'à une période récente, d'ordinateur. Les communes d'arrondissement de Biscuiterie, Mermoz/Sacré-Cœur, Sicap-Liberté, Tivaouane-Diacksao, Malika ou encore Wakhinane Nimzatt dans la ville de Guédiawaye en constituent des illustrations.

A l'opposé, en prenant en considération la fourniture d'informations comme critère d'appréciation de la valeur ajoutée de l'initiative du CRESP, les SIP acquièrent alors une importance toute particulière. Effectivement, c'est avec ces types de sites qu'est né, au niveau de certaines municipalités, comme celles des communes d'arrondissement de Médina et des Parcelles Assainies, le sentiment que la ville peut être gérée autrement grâce aux TIC, même si les coûts de l'engagement dans le secteur des TIC paraissent a priori prohibitifs⁹³⁶. En effet, pour leur aménagement, les sites d'information des villes « *ont besoin d'informations relatives au cadastre, à l'économie, à la population, à la culture, à l'environnement, etc. La collecte, la gestion et la publication de ces informations appartiennent au domaine de compétence de*

⁹³⁶ Les frais de montage d'un système d'information populaire pour une municipalité pèsent relativement lourd sur le budget de celle-ci. En effet, selon les autorités du CRESP, le montant que doit déboursier chaque Commune pour la création d'un SIP varie de 2000 à 4 000 dollars US, soit à peu près entre 1400 et un 3000 euros : « *Le coût du SIP pour chaque gouvernement local est de \$4.000. Quand le CRESP facilite la création de sites, simultanément, pour plus de cinq gouvernements locaux, le coût par SIP diminue à environ \$2.000... Le processus de formation et de création de sites web mobilise un groupe de jeunes de 30 à 80 personnes pour une période de six semaines. Les gouvernements locaux paient le transport des jeunes et ces derniers assurent leurs dépenses pendant le séjour en logeant chez des parents. Le CRESP organise la formation en cascade en regroupant plus de 10 jeunes de chaque localité, en les formant à créer et à renouveler leur site web. Le CRESP soutient également le dynamisme du groupe en organisant un concours pour le meilleur site web réalisé* ». Cf. Ibrahima Sylla, septembre 2007, *Les sites web de l'information urbaine à Dakar*, Toulouse, p. 113.

l'administration publique territoriale, qu'il s'agisse d'une mairie, d'un conseil régional ou de toute autre institution »⁹³⁷. Or les SIP jouent un rôle essentiel dans ce domaine.

La collecte des informations qui alimentent les sites SIP est d'habitude organisée par les autorités politiques de chaque ville qui font souvent appel à la fois aux agents municipaux et aux jeunes issus d'associations de quartiers qui, dans le cadre de partenariats noués avec les élus de leur localité ou par simple volontarisme, se portent candidats pour mener des enquêtes dont les thèmes sont définis au préalable par ces élus. (Cf. tableau 20).

Tableau 20 : Mode de collecte des informations mises en ligne dans les sites SIP

COMMUNES D'ARRONDISSEMENT	MODES DE COLLECTE DES INFORMATIONS POUR LE SITE MUNICIPAL
Médina Gounass	- par des groupes de jeunes qui se chargent chacun d'un domaine précis et rencontrent les associations de quartiers, les groupements de femmes, de jeunes, etc. - organisation de séances de MARP.
Yoff	- par de jeunes issus d'associations sportives et culturelles (ASC) et formés comme journalistes-enquêteurs chargés de recueillir des informations auprès de toutes les catégories de populations vivant à Yoff.
Wakhinane-Nimzatt	- par les élus, les agents municipaux : chacun se charge de récolter des informations concernant le domaine qui lui est confié.
Parcelles Assainies	- à partir des réunions de coordination organisées tous les 15 jours sur convocation du Maire. - par enquêtes directes - utilisation d'archives et de données statistiques.
Hann Bel Air	- par chacune des divisions de la Mairie, en charge d'un domaine précis. - utilisation du Plan local de développement
Dalifort Foirail	- par enquêtes auprès des anciens du quartier, - utilisation des archives de la commune, - organisation de tournées de collecte d'informations.
Ngor	- par différents groupes de personnes qui se chargent chacun d'un domaine précis.
Ouakam	- par les conseillers municipaux, - par les élèves et les étudiants habitant dans la commune.
Grand Yoff	- par des enquêteurs recrutés auprès des ASC et des Amis de Grand Yoff que l'on forme comme journalistes-enquêteurs chargés de la collecte de données au niveau des quartiers.
Médina	- par des jeunes formés comme journalistes-enquêteurs qui font le tour de la ville mais aussi des différents services de la Mairie.

Source : I. Sylla, septembre 2007.

⁹³⁷ Alain Perrein, « L'association de la télédiffusion de données et des réseaux filaires. Application à l'administration publique territoriale », in Victor Sandoval (dir.), *La ville numérique*, Paris, Hermès, LCN, volume 1, n° 1-2000, p. 149.

Les opérations de collecte des informations se déroulent à la fois au sein des mairies et dans les quartiers.

Au niveau des mairies, la collecte s'effectue par plusieurs équipes qui s'organisent dans les différents services municipaux de sorte que chaque groupe s'occupe d'un axe d'informations bien déterminé. La consultation des archives municipales est une méthode de recueil d'informations très utilisée par les différentes équipes. Mais des « séances de MARP » - méthode accélérée de recherche participative - sont parfois organisées afin de recueillir des compléments d'informations directement chez les populations ou chez un groupe spécifique de la population (les femmes par exemple). Les Programmes locaux de développement (PLD) constituent aussi des sources de renseignements relativement riches, du fait notamment des différentes méthodes utilisées pour les préparer (enquêtes, entretiens, consultation des bases documentaires, etc.).

Au niveau des quartiers, les données sont recueillies au moyen d'enquêtes qualitatives et quantitatives. Ces enquêtes sont généralement confiées à des jeunes issus principalement des Associations sportives et culturelles (ASC), qui se portent volontaires pour faire le tour de leur ville afin de s'entretenir avec la population sur des sujets touchant à la fois à leur vie sociale, leurs activités économiques, leurs cadres de vie, leurs rapports avec les élus locaux, etc. Ces enquêtes prennent souvent en compte les avis de toutes les strates de la population. N'empêche qu'elles peuvent parfois avoir des cibles sélectives, se limitant alors à des groupes sociaux dont les attributs sont assez particuliers. Il peut s'agir dans ce cas des « anciens » du quartier, des « notables », des « imams », des « groupements féminins », etc.

Les conclusions du rapport d'étude sur les sites web de l'information urbaine à Dakar⁹³⁸ montrent que les SIP contribuent fortement à la fourniture de connaissances sur tous les domaines de la vie au sein des communes qui les abritent. Ces sites semblent non seulement prédisposés à créer de nouvelles formes de solidarité au niveau local, mais aussi sont susceptibles de renforcer chez beaucoup d'utilisateurs le sentiment d'appartenance identitaire à un territoire. Enfin, ils participent à l'émergence de nouveaux types de mouvements sociaux et civiques au sein de la ville, tout en convertissant l'action publique en une forme d'action collective capable de susciter la participation citoyenne.

D'autres recherches ont également révélé que les sites SIP constituent des ressources technologiques susceptibles d'assurer la promotion des services publics, notamment par un accès

⁹³⁸ Ibrahima Sylla, septembre 2007, *Les sites web de l'information urbaine à Dakar*, Toulouse, 141 pages. [En ligne] : <http://galatea.univ-tlse2.fr/eatlas-francophonie/espace-documentation/tic/etude-sites-web-sylla-vm.pdf/view>

plus rapide à l'information locale⁹³⁹. Ces portails seraient en outre à l'origine de l'autonomisation des administrations locales, bien qu'elle soit encore incomplète, et continuent à proposer aux groupes qui participent à leur mise en œuvre des programmes de formation et d'appui valorisants.

Néanmoins, le succès de ces portails s'estompe lorsqu'il s'agit de mettre à la disposition de certaines tranches de la population des services utiles, tant du point de vue de l'information que la communication. En effet, du fait de la sélectivité de leurs cibles - les instruits et, principalement, les instruits en français, les initiés à l'informatique - c'est une part importante de la population qui est mise à l'écart de l'effervescence technologique au sein même de leur collectivité. Alors que certains évoquent, en expliquant ces manquements, la faiblesse du taux d'alphabétisation au Sénégal (37,8%), ainsi que le faible pourcentage d'individus ayant un accès direct à un ordinateur et à l'Internet, d'autres mettent en cause la responsabilité des décideurs politiques qui, généralement, ne se soucient que de mettre en œuvre des initiatives pouvant assurer la publicité de leurs réalisations et le marketing de leur ville, au détriment bien sûr de celles pouvant amener les citoyens à jouer plus activement leur rôle dans le développement local.

Un autre problème se rapporte à l'état même des sites SIP créés. La plupart de ces portails se présente avec des pages statiques, remplies d'informations désuètes, souvent en déphasage avec l'évolution de l'actualité aux niveaux local, national et international. Dans ces conditions, il semble bien difficile pour ces sites de ville de tenir toutes leurs promesses en tant que dispositifs d'information et de communication, ou même d'applications numériques de participation politique.

Parmi les raisons avancées par les webmasters pour expliquer l'absence de mise à jour des sites SIP, l'absence de « nouvelles données » figure en bonne place. A Yoff, un des webmasters interrogés lors de nos enquêtes a déploré ce problème :

« Il y a toujours des problèmes liés au manque d'informations. Ces problèmes sont imputables au fait que les acteurs intéressés refusent parfois de nous livrer les données dont nous avons besoin ».

La rétention des informations nécessaires au renouvellement des pages web par les cibles des enquêtes destinées à alimenter les sites web des mairies constitue un sérieux handicap pour le

⁹³⁹ Par exemple celles de Mame Birame Ndiaye, 2004, *Le Système d'information Populaire : outil de participation citoyenne*, mémoire de fin d'études, ATEGU, ENEA, 93 pages ; Moustapha Mbengue, 2004, *Contribution des usages citoyens de l'Internet à la gouvernance locale et au développement communautaire au Sénégal : le cas des Systèmes d'Information Populaires*, mémoire de DEA, Université de Paris 8 Vincennes – St Denis, 124 pages ; ONG CRESP, 2003, *Présentation des résultats de la MARP réalisée dans les sites SIP*, Dakar, 34 pages.

bon fonctionnement de ces derniers. Cependant, il y a d'autres facteurs handicapants qui peuvent être cités parmi lesquels les « *perturbations politiques* » découlant des changements de régime politique et des équipes en place au sein des mairies⁹⁴⁰ ; les problèmes d'ordre technique liés notamment à l'absence de connexion au réseau Internet et au manque de matériel informatique (machines et accessoires). A cela s'ajoutent les problèmes financiers qui accablent les gouvernements locaux tout en réduisant leur marge de manœuvre ainsi que l'orientation des choix politiques des gouvernants vers des champs autres que celui des TIC. Enfin, la raison qui semble commune à tous les sites web SIP est celle relative à leur « *manque d'autonomie* », imputable à leur hébergement par un organisme qui ne dépend pas de leur autorité, en l'occurrence l'ONG CRESP. Cela étant, pour les webmasters, l'absence de « *serveur propre* », indépendant et affranchi des contraintes d'ordre politique et géographique, ainsi que le manque de personnel technique rompu à la tâche d'entretien de leurs sites sont des facteurs essentiels, préjudiciables au rayonnement des sites SIP.

Dans le contexte de finances limitées dans lequel se trouvent les collectivités locales, la construction de portails Internet par les élus peut-elle se décliner comme un investissement viable ? Une analyse fine des expériences SIP développées dans les différentes villes de Dakar permet de comprendre que ces initiatives souffrent d'importantes insuffisances managériales liées à la carence de ressources humaines, à la modicité des moyens matériels et financiers, au manque de volonté de quelques élus politiques, et, parfois, au désintéressement de leurs concitoyens. Autant de facteurs bloquants qui se traduisent par l'absence de généralisation et de mise en réseau des sites publics créés, le manque de connexion à Internet dans certains services administratifs et la sous-exploitation des potentialités organisationnelles des TIC en général et de l'Internet en particulier.

Il semble bien que la situation soit en train d'évoluer depuis maintenant deux années, et notamment depuis le lancement de l'initiative des Villes Internet Afrique qui paraît avoir ravivé le souhait de quelques acteurs locaux de faire de l'Internet un outil majeur de gouvernance.

⁹⁴⁰ Le site de la commune d'arrondissement de Rufisque Ouest, par exemple, a été mis sur pied par une Délégation Spéciale. A la dissolution de cette délégation, le projet n'a pas bénéficié d'un suivi de la part de l'équipe municipale nouvellement installée à la tête de la commune. Par conséquent, le portail a tombé en désuétude, un état dans lequel il ne parvient toujours pas à se tirer. Pour rappel, les Délégations Spéciales sont des organes d'administration provisoire des collectivités locales, installées en fin décembre 2001 à la tête des conseils régionaux, municipaux et ruraux afin d'assurer la transition, en attendant les résultats des élections locales programmées pour le 12 mai 2002. Ces délégations qui devaient être composées de fonctionnaires et d'agents de l'Etat avaient pour objectifs de poursuivre la mission dévolue aux assemblées locales dont le mandat, qui devait prendre fin le 24 novembre 2001, n'a pas été prorogé.

1 – 2 – ... Aux Villes Internet

La tenue des deuxièmes Rencontres de l'eAtlas Francophone de l'Afrique l'Ouest, en décembre 2007 à Dakar⁹⁴¹, marque le lancement officiel du prototype de projet dont l'objectif est d'accompagner le développement de l'« Internet de proximité » au sein des collectivités locales pas seulement du Sénégal, mais de l'Afrique en générale.

A la différence des SIP, le projet VIA n'ambitionne pas la création de sites web pour les villes mais plutôt l'évaluation des performances de celles-ci dans le domaine de l'Internet citoyen. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'un Label du même nom (Label VIA) a été initié. Ce Label qui s'adresse aux villes, communes et communautés rurales africaines, met en compétition les réalisations de ces collectivités dans le domaine de la diffusion sociale et citoyenne des TIC, et principalement à travers la réalisation de portails d'information pour les populations. Lors d'un entretien qu'il nous a accordé en juin 2008 à Toulouse, Emmanuel Eveno, en sa qualité de Président de Villes Internet France, est largement revenu sur la genèse de ce projet.

Encadré 10 : Extraits d'entretien avec M. Emmanuel Eveno, Président de Villes Internet France, le 30 juin 2008 à Toulouse (partie 1).

Source : enquêtes personnelles, 2008.

« VIA est un projet initié par de l'association française Villes Internet qui, elle, existe depuis bientôt dix ans, et qui consiste à mettre en perspectives les réalisations qui sont faites par les collectivités locales dans le cadre du développement de l'Internet auprès des citoyens. Donc en gros, on valorise tout ce qui est service public d'accès à Internet, tout ce qui est service de formation, tout ce qui est amélioration de la qualité de service, etc. dans l'ensemble des collectivités locales françaises. En France, ça marche bien. L'association est maintenant très fortement légitimée par plusieurs remises de Label qui se sont bien passées. En général, ce sont les membres du gouvernement d'ailleurs qui remettent lesdits Labels. Et dans le cadre d'un partenariat qui a commencé à être élaboré il y a trois ans maintenant avec des partenaires africains, on a songé qu'on pouvait exporter ce modèle de Villes Internet en Afrique. Pourquoi ? Parce qu'en fait c'est un modèle qui est très intéressant dans le cadre d'un partenariat entre recherche et activités associatives de soutien au monde de l'Internet. Les chercheurs qui participent à ces activités produisent de ce fait toute une série de données intéressantes pour leurs recherches. En même temps, il faut bien admettre que ça s'apparente aussi à de la recherche-action puisque ça produit des effets auprès des collectivités locales. Ça permet d'avoir un accès très facilité au monde des collectivités locales qui travaillent sur les TIC et en cela c'est un cercle vertueux. Le projet Villes Internet Afrique est relativement récent, il a été ouvert l'année dernière sous forme de prototype ».

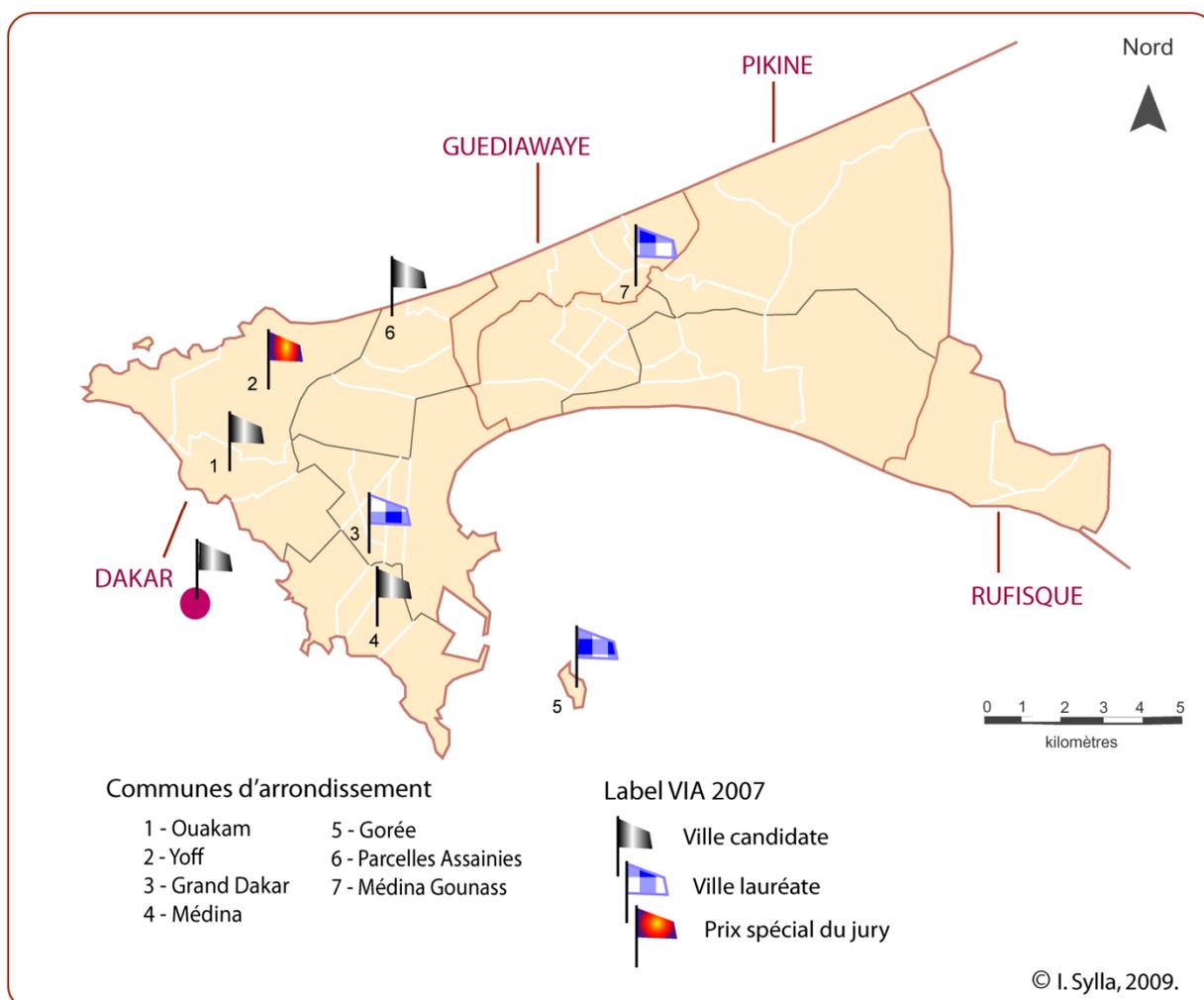
Le Label VIA est ouvert à toutes les collectivités locales africaines désireuses de présenter leurs œuvres en faveur de la vulgarisation des applications technologiques pour le

⁹⁴¹ Les troisièmes rencontres de l'eAtlas FAO se tiennent à Bamako (Mali) en décembre 2009.

compte du développement de leurs territoires. L'inscription à ce concours est facilitée par la mise en ligne du questionnaire destiné à recueillir des renseignements sur les politiques TIC des collectivités, et spécifiquement sur les formes d'action des acteurs publics dans le domaine de l'Internet. Dans certains cas également, le questionnaire peut être envoyé directement aux responsables des sites web de villes potentiellement candidates.

Pour sa première édition, le Label VIA n'a enregistré que des candidatures de villes sénégalaises. En fait, 15 communes ont été contactées au Sénégal, toutes dans la région de Dakar. Mais seules 8 parmi elles ont présenté leur candidature au Label. Il s'agit des communes d'arrondissement de Médina Gounass, Ouakam, Grand Dakar, Gorée, Médina, Yoff, Parcelles Assainies, et la ville de Dakar (voir planche 15). Toutes ces collectivités locales, à l'exception de Dakar, de Gorée et de Grand Dakar ont des sites web de type SIP.

Planche 15 : Carte de répartition des villes ayant participé au Label VIA 2007



La définition des critères qualitatifs et quantitatifs d'évaluation des sites présentés au Label VIA s'est effectuée en tenant compte principalement de la nature des SIP qui formaient alors le gros de l'effectif des candidatures enregistrées. De manière générale, il fallait procéder à l'analyse des politiques et des sites web déjà en ligne, sans tenir compte du lieu d'hébergement de ceux-ci, et en se basant sur sept ordres de critères :

❖ *le degré d'équipement du service informatique* : l'existence d'un service informatique dans une mairie n'influence pas nécessairement la qualité du portail d'information municipal. Cependant ce critère permet de se faire une idée sur le dispositif d'animation matériel, technique et humain du site web municipal considéré ;

❖ *le dynamisme des managers du site* : ce facteur est déterminant pour la réussite de beaucoup d'initiatives développées au niveau local ;

❖ *l'interactivité du site* : presque aucun des sites candidats n'était doté d'un « chat room », forum de discussion ou autre, encore moins d'une lettre d'information avec une périodicité de diffusion régulière. A ce titre, le degré d'interactivité des sites est apprécié juste à travers la présence, sur ces derniers, d'une adresse email et le temps que met en général le responsable d'un portail pour répondre aux correspondances que les internautes lui envoient ;

❖ *la mise à jour des informations du site* : il s'est agi, pour ce critère, d'évaluer le rythme de renouvellement des informations en ligne ;

❖ *le contenu* : il fallait analyser à la fois le volume des informations mises en ligne, leur intérêt pour les citoyens, la qualité des textes et des illustrations proposés, etc.

❖ *le volume des informations concernant les démarches administratives* : ce critère semble le plus intéressant car selon l'Agence Régionale des Technologies et de la Société de l'Information (ARTESI)⁹⁴², les démarches administratives en ligne doivent rester un objectif essentiel pour les municipalités qui cherchent à moderniser leur administration par les TIC ;

❖ *la possibilité de téléchargement d'un formulaire administratif* : ce critère est également déterminant car le téléchargement des formulaires administratifs devrait concerner toute une série de démarches de manière à faciliter la vie des citoyens à travers le site web municipal.

Trois communes d'arrondissement de la région de Dakar ont été finalement consacrées « Villes Internet ». Il s'agit de Gorée, Grand Dakar et Médina Gounass, la ville de Yoff ayant

⁹⁴² <http://www.artesi.artesi-idf.com>

reçu la distinction « Prix spécial du jury » en récompense de son statut pionnier et de l'action innovante du CRESP en matière d'Internet citoyen.

Planche 16 : Interface du site de la commune d'arrondissement de Gorée, première « Ville Internet » africaine



Il est évidemment prématuré de définir les effets du projet VIA sur l'évolution de la question des sites urbains au Sénégal. Aucune évaluation formelle n'est réalisée à ce jour, et aucune enquête n'est entreprise pour recueillir les avis des acteurs intéressés par cette initiative. Par conséquent, l'exercice ne peut être simple, à ce jour, de s'avancer sur la manière dont va ou devra évoluer cette initiative. Quelques contraintes sont à lever avant tout.

Encadré 11 : Extraits d'entretien avec M. Emmanuel Eveno, Président de Villes Internet France, le 30 juin 2008 à Toulouse (partie 2).

Les contraintes sont nombreuses. Villes Internet France n'a pas existé spontanément parce que l'idée a germé. Il a fallu qu'il y ait un effet d'entraînement entre les collectivités locales, donc ça passe effectivement par une diffusion relativement lente. En tout état de cause, au début il y avait 40 villes candidates à Villes Internet, maintenant chaque année on en enregistre près de 250 et on a désormais plus de 1000 villes qui sont inscrites sur la plateforme de Villes Internet. Donc si on suit cette progression et qu'on l'applique au monde africain, ça signifie qu'effectivement on pourrait s'attendre à ce que dès les années qui viennent on puisse avoir une masse critique suffisamment importante de collectivités locales qui fassent en quelque sorte école pour pouvoir diffuser dans l'ensemble des régions africaines. Les contraintes sont essentiellement de l'ordre de la disparité des moyens entre les collectivités locales. Ça peut les intéresser mais ce n'est pas forcément toujours l'axe prioritaire des collectivités locales. Donc il y a un travail de conviction, de démonstration, d'illustration de ce qui se fait dans les collectivités locales, qui constituent des opérations très simples mais qui sont très intéressantes sous quelques aspects. La

contrainte financière, évidemment, elle existe. C'est sûr qu'il y a un vrai travail de fond à faire. Il faut mettre les collectivités en réseau, il faut diffuser de l'information qui leur soit utile, il faut soutenir les expériences qui sont en cours, soutenir pas forcément financièrement mais soutenir par exemple en mettant en relation avec d'autres interlocuteurs ailleurs qui auraient réglé les problèmes techniques auxquels la ville en question est confrontée. Il y a évidemment aussi une série de problèmes qui tiennent au fait que l'opération Villes Internet Afrique montre bien que les villes ne sont pas forcément les acteurs les plus importants ou en tout cas pas les acteurs exclusifs dans ce champ là. Cela fait la grande différence avec la France. C'est qu'en fait en Afrique on parle de ville mais on parle aussi de communauté de base parce qu'il se passe beaucoup par ces moyens là. Du coup effectivement la catégorie ville pose quelques difficultés. En France, la catégorie ville c'est la commune, à Dakar on a les communes d'arrondissement, les communautés de bases. On peut avoir des communes, d'autres formes d'expression d'expériences locales, les ONG, etc. C'est plus complexe.

Je crois que c'est trop tôt pour dire que ce projet peut avoir une chance durable. Je pense que ça vaut la peine. Il me semble qu'il y a une attente spéciale. Donc de ce point de vue il paraît intéressant d'aller dans ce sens là. Un projet comme ça, je crois qu'il faut qu'il y ait au moins deux ans d'expérimentation pour qu'on puisse dire à un moment donné si c'est viable ou pas. Il faut trouver un investissement public de départ qui serve de moyen d'amorçage et ensuite il faut que le modèle économique s'installe durablement en dehors d'une logique de subvention. Par contre, effectivement, ce qu'il faut pouvoir mettre en place dès maintenant, c'est en fait un amorçage par les fonds publics. Ça on s'efforce de le faire et ensuite il faudra que l'activité se déploie par nos propres moyens, soit par la cotisation des collectivités membres, soit par tout autre moyen qui paraîtrait viable.

Au regard de la dynamique qui s'est enclenchée depuis le lancement du Label VIA, on peut s'attendre à ce que ce projet soit un motif pour certaines villes de se lancer dans des innovations technologiques significatives, et pour d'autres un prétexte pour relancer, réorganiser sinon redéfinir des objectifs plus ambitieux, susceptibles de les placer en situation de villes de référence au Sénégal et en Afrique.

2 – Perspectives à l'évolution du phénomène

Jusqu'à une période récente, les SIP constituaient le modèle de site web communal le plus prisé des villes de la région de Dakar et même du Sénégal. Les villes qui en disposaient étaient assez souvent désignées en exemple de « cités branchées » et « à l'air du temps »⁹⁴³. Mais il est clair que ces genres de sites ne font plus l'objet de convoitise de la part des élus qui ambitionnent de mettre l'Internet au service de la gouvernance et du développement local. En réalité, les sites comportent beaucoup de lacunes, allant de l'absence de mises à jour de leurs pages au manque d'interactivité en passant par les difficultés organisationnelles et les conflits internes qui minent l'organisme porteur du projet à savoir le CRESP. En raison de ces conflits

⁹⁴³ Le rayonnement des SIP se mesure à l'aune des distinctions dont quelques villes qui en possèdent ont reçues. Le site de Yoff par exemple a été nommé meilleur Site de développement communautaire en Afrique (concours Topweb 99) et Lauréat du prix ALCATEL : "Internet: Les Passerelles du Développement", Bamako 2000.

internes, toutes les adresses des sites SIP ont d'ailleurs été changées⁹⁴⁴, ce qui ne concoure guère à la commodité de l'utilisation pour ceux qui étaient déjà habitués aux anciennes adresses. Et que de dire de l'« appauvrissement politique », sinon de la « dépréciation stratégique » qui en découle consécutivement à la migration du nom de domaine « .sn » au nom de domaine « .org » ?

La tendance de l'Internet citoyen qui se dégage à l'analyse des sites SIP est partagée entre trois ordres de logiques et de motivations de la part des collectivités locales qui décident de figurer sur Internet. Cet outil en fait semble assujetti aux logiques sociétales en vogue depuis bien longtemps au sein de la société sénégalaise : comment faire pour « vendre sa ville » et mettre au devant de la scène les réalisations de la mairie entreprises sous le mandat politique de tel dirigeant ? Comment réussir à gagner la confiance des populations aux prochaines élections ?, etc. Ainsi, nous pouvons parler de « promotion de l'image de la ville », de « fourniture d'informations aux citoyens » et de « lutte contre la désaffection politique » qui semble tributaire des deux premiers ordres d'intentions.

L'analyse de la situation actuelle des sites web municipaux à Dakar permet de dire que le dialogue avec les populations, la recherche du développement local, la recherche d'un service public de qualité ne sont pas encore inscrits au centre des objectifs premiers assignés à ces sites. A ce titre, les sites web des municipalités de Dakar présentent des ressemblances saisissantes avec les sites web des collectivités territoriales françaises dont les caractéristiques ont été étudiées par Gérard Loiseau⁹⁴⁵. En effet, selon cet auteur, la promotion de l'image de la ville et la fourniture d'informations pratiques sont citées dans 89,5% des cas qu'il a analysés, la recherche du dialogue ne venant qu'en troisième position avec 63%.

Le marketing territorial est surtout le propre des élus qui s'inscrivent dans une logique de recherche d'attractivité et de compétitivité territoriale et adoptent l'Internet en tant qu'outil privilégié de communication politique et publique. Selon les webmasters interrogés au cours de nos enquêtes, la mise en service des sites web municipaux tient à deux objectifs prioritaires : la promotion de l'image de la ville et la fourniture d'information de service. Ils précisent tout de même que le premier objectif est de loin le plus déterminant citant alors comme principales motivations de la création des sites web :

- « le désir de s'ouvrir et d'être connu sur l'international » ;

⁹⁴⁴ Des adresses « www.sip.sn/nomdelaville », les SIP sont passés à « www.sipsenegal.org/nomdelaville ».

⁹⁴⁵ Gérard Loiseau, « L'assujettissement des sites Internet municipaux aux logiques sociétales », in *Sciences de la Société*, n° 60, octobre 2003, pp. 87-105.

- *le besoin de trouver des partenaires internationaux et d'être soutenus dans les actions de développement mises en œuvre dans leur ville ;*
- *le souci de vulgariser les actions de leur commune ;*
- *la volonté de rapprocher les populations de leur mairie notamment en mettant en ligne toutes les activités concernant leur localité ;*
- *le désir d'imprégner les citoyens des actions des élus afin de les faire participer à la gestion de des affaires les concernant ».*

Quant à la lutte contre la désaffection politique, elle est la résultante ou plutôt le « non-dit » des décisions politiques ayant conduit à la création des sites Internet par les autorités municipales. Au-delà de leurs objectifs visant à vulgariser l'image de leurs villes et à servir à leurs concitoyens des informations utiles, se cache une intention de séduction de l'électorat habillé par des propos du genre « *Une commune au service de sa population* » que l'on retrouve sur la page de présentation de la municipalité de Yoff⁹⁴⁶. Ce constat est d'ailleurs revigoré par les propos des webmasters à qui est confiée la charge de faire vivre les sites web pour le compte de leurs collectivités. Selon ces derniers, les décisions sont motivées pour l'essentiel par le souhait :

- *« de donner une meilleure information aux citoyens sur les actions de la municipalité » ;*
- *« donner davantage de visibilité aux actions du Maire » ;*
- *« montrer aux autres le travail du conseil municipal »⁹⁴⁷.*

La présence dans ces sites de rubriques titrées « Programme de développement » et « Réalisations » est un fait démonstratif de ce que les webmasters ont avancé pour expliquer le choix de certains axes thématiques pour les sites web communaux. De telles rubriques sont destinées pour l'essentiel à valoriser les projets des maires ainsi que leurs réalisations dans divers domaines. Elles figurent, explicitement ou non, dans presque tous les sites municipaux visités, à l'exception de celui de la commune de Gorée qui a une ligne éditoriale plutôt tournée vers le tourisme et donc vers la promotion des potentialités de l'île susceptibles d'attirer le maximum de visiteurs étrangers. Dans les autres sites par contre, les réalisations qui sont affichées concernent l'éclairage public, la construction d'ouvrages socioculturels mais aussi les actions relevant des œuvres sociales, entreprises notamment en direction de populations démunies et consignées par

⁹⁴⁶ Consulter : <http://www.sipsenegal.org/yoff/Municipalit%E9/La%20Municipalit%E9.htm>

⁹⁴⁷ Nous rapportons ici les propos des webmasters.

la suite dans le répertoire des actions menées par l'équipe municipale : règlement des factures d'eau et d'électricité, paiement du loyer, acquittement de frais médicaux, etc.

Toujours sous le registre de la quête de l'« affection populaire », sinon sous celui de la légitimation du pouvoir des élus par le biais du web, on peut consigner les pratiques consistant à faire figurer les noms des notables de quartiers (imams, délégués, chefs coutumiers) et des associations communautaires (ASC, groupement de femmes, etc.) considérés par les élus comme des piliers essentiels de la démocratie locale représentative, dont l'implication ou la participation à la vie politique locale et même nationale serait gage d'appropriation et de succès de toute initiative politique. Autre pratique qui mérite d'être consignée est celle de la carte de transparence de l'administration que jouent ou qu'essaient de jouer les autorités locales, et qui transparaît à la visite des portails d'information municipaux. Elle consiste à la mise en ligne de documents administratifs dont le partage par le plus grand nombre permet potentiellement de susciter au sein de la communauté une confiance aux institutions locales et, par ricochet, aux personnes qui les dirigent : comptes-rendus des conseils municipaux, délibérations et arrêtés municipaux⁹⁴⁸, notes sur la tenue des finances locales⁹⁴⁹, contraintes de la mairie et solutions mises en œuvre par l'équipe municipale⁹⁵⁰, informations concernant différentes manifestations⁹⁵¹.

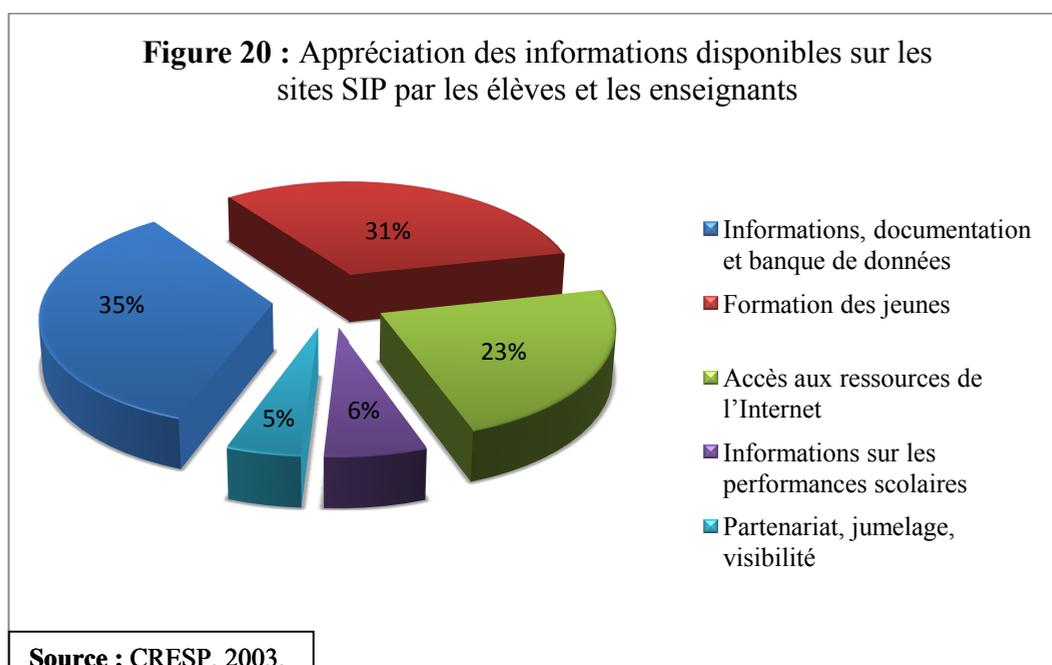
⁹⁴⁸ Sur le site web de la commune d'arrondissement de Yoff, au moins sept arrêtés sont mis en ligne : l'arrêté portant nomination d'un Conseiller Spécial ; de l'arrêté municipal portant réglementation de la circulation des véhicules hippomobiles ; de l'arrêté portant création d'une Régie - Recette à la Commune de Yoff ; de l'arrêté portant réglementation de la circulation à l'intérieur de Yoff village ; de l'arrêté portant interdiction de circuler sur le tronçon de route situé devant le terrain de prière de Diamalaye ; de l'arrêté portant l'organisation d'un marché hebdomadaire à la Commune d'Arrondissement de Yoff ; et de l'arrêté portant autorisation d'implantation de Points Postes dans la Commune d'Arrondissement de Yoff. Voir l'annexe 7.

⁹⁴⁹ Sur le portail de la mairie de Médina Gounass, un tableau présente les recettes et les dépenses de la commune, mais c'est uniquement pour les trois années précédant la construction du site en 2002. Cf. <http://www.sipsenegal.org/medinagounass>

⁹⁵⁰ Les autorités municipales de Ngor ont mis sur leur site web les contraintes recensées (« promiscuité résultant d'un espace compact abritant une population de presque 9.000 habitants », « obstruction du canal d'évacuation des eaux pluviales le long du mur de l'aéroport par des constructions supposées autorisées », « le centre de santé de la commune n'a pas de plateau médical minimum, pas de laboratoire et le personnel qualifié est insuffisant », « absence d'aménagements des marchés : pas d'eau, pas d'électricité, pas de sanitaires, etc. », « occupation anarchique et insalubre du bord de mer », « pas assez de boulangeries et de pâtisseries », etc.) et aussi les solutions envisagées (« restructuration du village traditionnel et finalisation du programme d'extension et de désengorgement du village traditionnel », « faire appliquer les lois et règlements en vigueur en matière de construction », « extension du centre de santé actuel et prévision d'un plateau technique complet, avec laboratoire d'analyses médicales, personnel qualifié », « donner au marché de quartier en construction un profil similaire à celui du marché Kermel : marché visant la clientèle des quartiers résidentiels, donnant une place de choix aux produits de la mer, tout en restant accessible aux populations du village », « recasement des occupants du marché de la place du village qui sont en règle avec la municipalité, dans le nouveau marché », assainir et appuyer l'investissement des jeunes dans le tourisme et les métiers annexes », « aménagement d'un espace marché « les pieds dans l'eau » sur les environs immédiats des plages, etc. »). Le même style de présentation des problèmes de la ville est appliqué dans tous les secteurs : santé, économie, sports et loisirs, culture, emploi, éducation et formation, habitat, environnement, sécurité... Cf. <http://www.sipsenegal.org/ngor>

⁹⁵¹ Presque tous les sites affichent des informations concernant des tournois de football qui se déroulent au niveau local, des cérémonies de remise de dons divers (moustiquaires, aides scolaires, etc.) et autres.

Pour ce qui est des services offerts en ligne, il faut relever le retard les portails communaux qui ont encore des difficultés à s'inscrire dans une dynamique de prestation de « e-services publics » diversifiés, et à dépasser donc la phase de fourniture d'informations. En effet, il n'existe pas encore de dispositifs efficaces permettant véritablement l'échange et l'interactivité dans les sites. En 2003, une étude réalisée par le CRESP, avec l'appui financier du CRDI⁹⁵², avait permis de définir les rôles véritables des SIP, en particulier la « fourniture d'information » aux usagers. Selon cette étude, les élèves et les enseignants constituent la catégorie d'utilisateurs la plus représentée. Ceux-ci ont identifié des services d'information classés par ordre d'importance de la façon représentée sur la figure 20, ci dessous.



En définitive, l'information occupe une place importante dans les sites SIP, mais ces sites web ne parviennent guère à faire la promotion des téléprocédures qui puissent avoir une incidence avérée sur les pratiques de mobilité des utilisateurs : par exemple le téléchargement de certains papiers administratifs comme les extraits du fichier d'Etat civil, les certificats de résidence, etc.

A partir du moment où les collectivités qui disposaient déjà d'un SIP tentent maintenant de progresser vers un niveau supérieur, c'est-à-dire de passer – suivant l'échelle typologique proposée par l'Agence Régionale de Technologies et de la Société de l'Information (ARTESI) en

⁹⁵² ONG CRESP, 2003, *Présentation des résultats de la MARP réalisée dans les sites SIP*, Dakar, 34 pages.

île de France⁹⁵³ – du site de type 1 ou 2 (site vitrine ou site vitrine enrichi) au site de niveau 3 et supérieur (site dynamique d'actualité, site interactif et coopératif, et portail local administratif et participatif), il n'est plus hasardeux de suspecter et de caractériser les signes annonciateurs d'une tendance plus approfondie d'appropriation de l'Internet au sein des mairies. Les mairies de Ouakam, de Médina et des Parcelles Assainies se sont dotées de nouveaux portails⁹⁵⁴.

Le site de la commune d'arrondissement de Médina paraît intéressant. Il fait partie vraisemblablement des retombées de l'organisation du Label Villes Internet Afrique sus évoqué. C'est effectivement au cours de cette manifestation que des opportunités ont été suscitées et proposées par le Président du chapitre sénégalais d'Internet society (ISOC) aux acteurs des collectivités locales sénégalaises qui seraient désireuses de construire un site web hébergé à titre gracieux. Quelques jours après la remise des Label VIA, le chargé des TIC au sein de la mairie de la Médina avait repris contact avec les membres du projet afin d'être introduit auprès d'ISOC Sénégal. La réunion tenue à ce propos en janvier 2008 à l'Ecole Polytechnique Supérieure de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar a alors été décisive dans l'engagement de la Médina sur la voie de l'Internet citoyen. Elle a en effet permis au chargé de TIC de la mairie de cette ville de prendre connaissance des voies à suivre afin de parvenir à mettre en œuvre un portail d'information plus dynamique et plus évolué que les portails de type SIP.

⁹⁵³ Dans la typologie proposée par l'ARTESI, on distingue trois générations de sites, caractéristiques du processus d'évolution des portails Internet communaux. La première génération de site web communal est constituée de deux types de portails Internet. Il s'agit du « site vitrine » et du « site vitrine enrichi » identifiables tous les deux par leur statisme et leur incapacité d'évoluer. Cette génération de site web communal est représentative des étapes de développement d'un portail Internet qu'il convient de proscrire. Toutefois, il est important de noter que l'essentiel des sites web municipaux sénégalais sont encore à ce stade de développement. La plupart de ces sites sont de « première génération ». La deuxième et la troisième génération de site web communal comportent trois principaux stades de développement renvoyant chacun à un type particulier de site ayant une fonction bien définie. Il s'agit du stade informationnel (avec le site dynamique d'information et d'actualité) dont la fonction est d'informer et de renseigner ; du stade communicationnel (site interactif et coopératif) qui permet l'échange et la collaboration ; du stade transactionnel (portail local administratif et participatif) qui donne la possibilité de dématérialiser et d'intégrer des services. D'après la vision de l'ARTESI, il n'existe pas de modèle définitif et a priori d'usage du web par les communes. Cette agence estime que la démarche de celles-ci doit viser avant tout à en tirer le meilleur profit, en fonction du contexte local dans lequel elles s'insèrent et des objectifs qu'elles assignent à leur site web. De ce fait, au-delà des invariants et compte tenu des tendances observables, il s'avère parfois utile de prendre en considération certaines spécificités en ce qui concerne le développement d'un site web communal. C'est ainsi que dans l'étude sur *Les sites web d'information urbaine de l'agglomération dakaraise*, nous avons définies d'autres appellations, comme « site promotion », « site passif », « site mobilisation », etc., utilisées afin de traduire plus clairement les fonctions de chaque type de site. Cf. I. Sylla (septembre 2007 : 98).

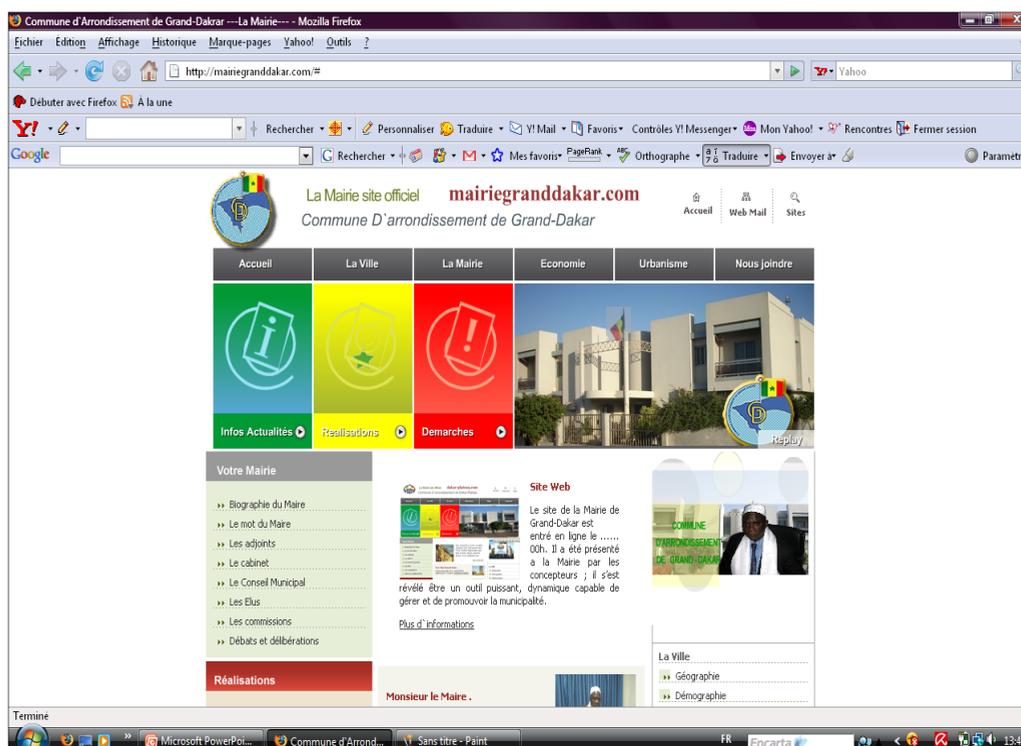
⁹⁵⁴ Respectivement <http://www.ouakam.net>, <http://www.medinacite.sn>, et <http://www.parcellesassainies.org>

Planche 17 : Interface du site de la commune d'arrondissement de Médina



Un autre exemple intéressant est celui de la commune d'arrondissement de Grand Dakar. Cette commune n'a pas commencé son action par les SIP, elle n'en a d'ailleurs jamais disposé. Cependant, son site, construit par un prestataire privé, fait partie des rares portails municipaux où les citoyens peuvent prétendre acquérir des documents administratifs en ligne, en téléchargeant par exemple des formulaires de certificat de mariage, de décès, de divorce, de célibat, de vie collective, de déclaration de naissance, etc. Il est également l'un des rares sites où le maire dispose d'un espace personnel dit « blog », permettant éventuellement aux citoyens de lui faire part de façon plus rapide de leurs avis. Enfin, ce site dispose d'un moteur de recherche dynamique et d'une lettre d'information électronique.

Planche 18 : Interface du site de la commune d'arrondissement de Grand Dakar



Si la dynamique d'évolution observée à travers l'action de certaines mairies était encadrée, elle pourrait probablement aboutir à un mouvement de fond susceptible d'intéresser et d'interpeler davantage d'élus locaux dans leurs logiques d'action. L'encadrement des mairies devrait consister en plusieurs étapes :

- La première étape serait celle de la sensibilisation de toutes les collectivités d'une part aux questions liées à l'émergence de la société de l'information, et d'autre part aux actions entreprises par le pouvoir public central dans le domaine des TIC. Les communes étant des échelons territoriaux de proximité, elles constituent certainement le niveau le plus avantageux pour l'expérimentation de projets TIC. Mais ces territoriaux ne sont associés jusque-là ni à l'élaboration de la vision e-Sénégal, ni aux stratégies visant à matérialiser cette vision.

Chaque échelon territorial devrait se sentir légitimement concerné par la mise en œuvre d'actions inscrites au titre des politiques publiques initiées par l'Etat. Justement parce que « *la construction et le développement de la société de l'information n'est pas une compétence attribuée mais une responsabilité partagée* »⁹⁵⁵. Pourtant, au Sénégal, bien que la construction d'un discours sur la société de l'information se réalise progressivement au niveau central, les acteurs locaux tardent à s'approprier la question ou éprouvent des difficultés à porter la vision du

⁹⁵⁵ Pascal David, « Les Pays sont-ils de nouveaux territoires numériques ? », in *Recompositions territoriales et TIC*, CEN@, 2003, p. 159.

changement. Par conséquent, la territorialisation de l'action⁹⁵⁶ dans le domaine de la société de l'information tarde à devenir une réalité, une nécessité ou même une volonté politique partagée. Cf. tableau 21.

Tableau 21 : Appréciation par les élus locaux de la stratégie de l'Etat et du niveau de développement des communes dans le domaine des TIC

	Modalités de réponse et % de réponses reçues*															
	Très efficace	Efficace	Plutôt bonne	Insuffisante	Mauvaise	Ne sait pas	Très appréciable	Appréciable	Moyen	Faible	Très faible	Inexistant	Assez avancé	Moyen	En retard	Très en retard
Politique de l'Etat en matière de TIC	7	16,3	41,8	7	2,3	25,6										
Appui de l'Etat à aux communes dans le domaine des TIC							2,3	2,3	9,3	7	11,6	67,4				
Stade d'avancement des communes dans le domaine des TIC													9,3	32,5	44,2	14

* Le nombre des répondants est de 43 soit l'effectif total des communes d'arrondissement de Dakar où les enquêtes ont été menées. **Source des données** : enquêtes personnelles, 2008.

Les résultats des enquêtes à Dakar révèlent bien qu'il n'existe aucune réplique, dans les collectivités décentralisées, de la stratégie TIC mise en œuvre par le pouvoir public central. Si plus de 65% des acteurs locaux interrogés apprécient positivement la politique du gouvernement dans le domaines des technologies, en la qualifiant de « bonne », « efficace », et de « très efficace », 7% d'entre eux la jugent « insuffisante » tandis que 25,6% n'en sont même pas informés⁹⁵⁷.

A l'exception de quelques collectivités qui ont su très tôt intégrer les technologies dans leurs stratégies de développement territorial, les communes demeurent majoritairement à la traîne quant à l'adoption des TIC dans les politiques publiques de développement territorial. Près de 2/3 des élus locaux qui ont été interrogés jugent leur commune soit « *en retard* », soit « *très en retard* » dans le domaine des TIC. Cette situation est d'autant plus sérieuse qu'il n'existe

⁹⁵⁶ Cf. Alain Lefebvre et de Gaëtan Tremblay (dir.), *Autoroute de l'information et dynamiques territoriales*, Presses de l'Université de Québec et Presses Universitaires du Mirail, 1998.

⁹⁵⁷ Il ne semble pas pertinent d'expliquer cette ignorance des acteurs locaux de la politique de l'Etat dans le domaine des TIC par des raisons « politiques » ou « géographiques ». L'explication qui nous paraît la plus évidente est l'absence de communication de la part de l'Etat sur ses actions en matière de TIC d'une part et la non-implication des collectivités locales dans sa vision politique en matière de société de l'information d'autre part.

pratiquement pas d'appui de l'Etat aux collectivités locales en ce qui concerne l'intégration des technologies dans leurs administrations. Compte tenu du fait que le service téléphonique est encore absent ou sans cesse suspendu dans beaucoup de municipalités, il semble un truisme que de relever le manque de connexion à Internet dans certains services municipaux ou d'affirmer que l'informatisation des administrations publiques est incomplète.

Certes, l'Internet est progressivement considéré par les élus comme un ingrédient essentiel des projets de territoires. Mais il est aujourd'hui difficile de parler d'une stratégie structurée tant la prise de conscience des TIC au regard du développement territorial est insuffisante et les administrations apathiques du fait de leur manque de moyens financiers et matériels et de personnels qualifiés. Tous ces manquements ont d'ailleurs été définis par les acteurs locaux interrogés comme les principaux problèmes à résoudre afin de parvenir à une action performante des communes dans le secteur des TIC. Cf. tableau 22.

Tableau 22 : Appuis nécessaires selon les acteurs locaux à une action performante des communes dans le domaine des TIC

	Nombre de citations	Fréquence
Formation des agents municipaux	22	51,2%
Matériel informatique	29	67,4%
Logiciels adéquats	21	48,8%
Compétences politiques	14	32,6%
Raccordement au réseau téléphonique	1	2,3%
Ressources financiers	28	65,1%
Assistance de la part des services de l'Etat	10	23,3%
Non réponse	1	2,3%
TOTAL OBS. 43		

Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (5 au maximum). **Source des données :** enquêtes personnelles, 2008.

- La seconde étape de l'encadrement des collectivités locales consisterait à leur procurer des informations concernant la voie qu'elles peuvent suivre afin de s'aménager un espace de choix sur le web avec des moyens limités. En effet, l'appui aux collectivités locales ne serait pas exclusivement de nature financière même si cette action serait décisive. Il paraît tout aussi intéressant de parvenir à les mettre en réseau sinon en tout cas à leur faire adopter des solutions basées sur la mutualisation des ressources disponibles.

Dans ses conseils aux élus et autres gestionnaires des municipalités, le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO)⁹⁵⁸ indiquait justement que dans but d'épargner les ressources nécessaires à la mise en ligne d'un site web, il est important de songer à former un partenariat avec d'autres collectivités. Grâce au partage d'information, de ressources et d'infrastructures technologiques qu'elle permet, la collaboration entre pairs serait un moyen efficace de répartir les coûts et les tâches associés à la création et au fonctionnement du site entre les différents partenaires concernés. Cette collaboration peut prendre diverses formes et susciter différents niveaux d'entraide. Une municipalité peut par exemple choisir de ne pas créer son propre site indépendant et opter plutôt pour le partage d'un espace web collectif avec d'autres municipalités. Si cette option impose des limites à la présence sur le web qui, dans la plupart des cas, est restreinte à la présentation de certains renseignements essentiels dans un cadre déterminé⁹⁵⁹, elle a le mérite de s'avérer économique en matière de ressources financières, humaines et temporelles.

Le partenariat dans le cadre de la coopération décentralisée est aussi un bon créneau, mais il est très peu utilisé. Il est ressorti en effet de nos enquêtes auprès des communes d'arrondissement de Dakar qu'une faible proportion d'entre elles recourt à la coopération décentralisée dans le secteur des TIC, probablement parce que la problématique de la coopération décentralisée prenant en compte les questions de TIC et de société de l'information elle-même est assez récente. Ainsi, la plupart des programmes de coopération décentralisée se noue dans les domaines de la santé et de l'éducation. (Cf. tableau 23 et figure 21).

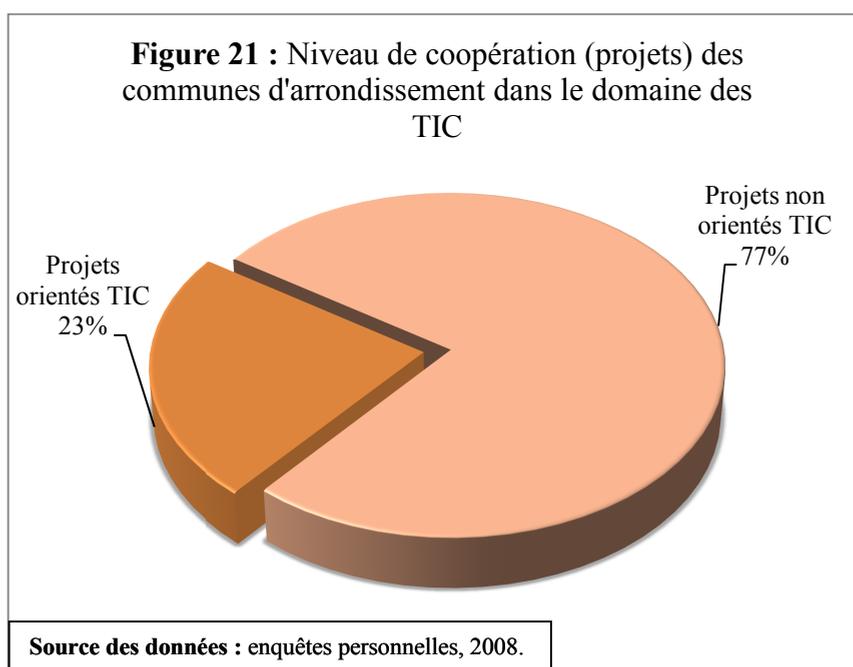
⁹⁵⁸ Bien que le CEFRIO soit un organisme canadien spécialisé, les conseils qu'il formule à l'endroit des collectivités locales et autres organisations (canadiennes) nous paraissent adaptables au contexte des villes sénégalaises. Premièrement parce que ces conseils reposent sur un raisonnement scientifique et proposent des méthodes d'actions que chaque organisation, en fonction de ses objectifs et des moyens dont elle dispose, peut essayer de mettre à profit. Deuxièmement, parce que des exemples existent où il ne s'agit pas nécessairement d'une transposition d'expériences d'un pays ou d'un terrain à l'autre, mais d'un échange de bonnes pratiques dans le domaine de TIC. L'on en veut pour preuve le cas de la coopération décentralisée entre la Communauté d'agglomération de Castres Mazamet en France et la ville de Guédiawaye au Sénégal. Cette expérience est d'ailleurs présentée (plus loin) dans cette thèse comme un exemple essentiel de coopération décentralisée dans le domaine des TIC.

⁹⁵⁹ Comme les caractéristiques démographiques, la composition de l'équipe municipale, les coordonnées de la municipalité, les attraits principaux de la ville, etc.

Tableau 23 : Principaux domaines de coopération décentralisée des communes d'arrondissement

Domaines de coopération des communes d'arrondissement	Nombre de citations	Fréquence
Aucune coopération	16	37,2%
Education	20	46,5%
Santé	21	48,8%
Environnement	9	20,9%
Commerce	1	2,3%
Tourisme	3	7,0%
Sport	2	4,7%
Non réponse	1	2,3%
TOTAL OBS.	43	

Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (6 au maximum). **Source des données** : enquêtes personnelles, 2008.



Les projets de coopération décentralisée dans le secteur des TIC sont rares. De toutes les collectivités où les enquêtes se sont déroulées, seules 10 ont déclaré avoir mis en œuvre une coopération axée sur les TIC : Parcelles assainies, Yeumbeul Nord, Malika, Tivaouane Diacksao, Grand Yoff, Thiaroye sur mer, Gorée, Grand Dakar, Wakhinane Nimzatt et Sam Notaire. Cependant, il est essentiel de relativiser l'entendement que les acteurs locaux interrogés ont de ces actions de coopération sur les TIC. La façon dont ils comprennent et expliquent ces actions est relativement ambiguë dans certains cas (Wakhinane Nimzatt et Sam Notaire), et dans d'autres elle n'entre pas en cohérence avec ce que nous cherchons à comprendre, à savoir si cette

coopération va, au-delà de quelques initiatives ponctuelles comme l'installation d'un cybercafé, jusqu'à la conception d'un site web pour la commune bénéficiaire. En effet, ce que le Directeur de cabinet du maire de Wakhinane Nimzatt et le médiateur communautaire de Sam Notaire qui répondaient à nos questions ont évoqué comme « coopération décentralisée » de leurs collectivités sur les TIC n'est rien d'autre que la coopération qui se développe entre la « grande mairie » de ville de Guédiawaye et la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet dont nous parlerons plus loin. Qui plus est, dans le document de planification stratégique du partenariat entre la commune belge d'Anderlecht et la commune d'arrondissement de Sam Notaire qui nous a été présenté (voir en annexe 6), les TIC ne constituent qu'un volet formulé sous le titre sommaire de « Fracture numérique (NTIC) » comportant quatre points :

- *« Aider à mettre en place un cyber communal »*
- *Former un responsable communal, chargé NTIC et de la gestion de ce centre*
- *Aider à la conception d'un site web communal*⁹⁶⁰
- *Former le personnel communal à l'utilisation des NTIC* »⁹⁶¹.

Par ailleurs, pour les autres collectivités locales citées plus haut, les axes de coopérations TIC se résument, d'après les réponses de nos interlocuteurs, à :

- *« l'installation d'un centre informatisé de documentation et d'information »* comme c'est le cas de la commune d'arrondissement de Malika qui est en coopération avec la commune française de Saint Vallier ;
- *« la mise en réseau de tous les services de la municipalité »* comme à Thiaroye sur mer qui coopère avec Cecina, une ville de la province de Livourne dans la région Toscane en Italie ;
- *« la mise en place d'une salle informatique dans une école primaire (Yeumbeul 2) »* dans la ville de Yeumbeul Nord aidée par celle Paris ;
- *« la formation et le renforcement des capacités des élus locaux »* comme à Gorée qui bénéficie de l'appui de la commune de Drancy en France ;
- *« l'ouverture d'un centre de formation en informatique et multimédia avec un cybercentre doté de 20 machines »* à Tivaouane Diacksao qui se fait aider dans le

⁹⁶⁰ La construction de ce site web n'est toujours pas effective.

⁹⁶¹ Voir l'annexe 6 : Mission de planification stratégique. Partenariat Anderlecht / Sam Notaire, du 28 octobre au 4 novembre 2007. Résolution finale.

domaine des TIC, non pas par une ville, mais par une Organisation non gouvernementale, en l'occurrence Frères des Hommes⁹⁶².

Sur l'ensemble du Sénégal, et à notre connaissance, les exemples de coopération sur les TIC disponibles se limitent aux partenariats mis en œuvre entre quelques villes françaises comme Le Havre, Besançon et Castres-Mazamet et des villes sénégalaises comme St-Louis et Guédiawaye. Evoquons la coopération entre la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (CACM) et la ville de Guédiawaye.

❖ La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (CACM)

Située à quelques kilomètres de Toulouse, au Sud de la France, la CACM compte de 16 communes⁹⁶³ qui forment une population totale de moins de 200 000 habitants. Elle a été instituée à compter du 1er janvier 2000 par arrêté préfectoral du 16 décembre 1999, devenant ainsi la première Communauté d'agglomération créée en région midi-pyrénéenne et l'une des 50 premières créées en France⁹⁶⁴.

La CACM se présente comme un bassin d'emplois en cours de mutation économique. Elle est en effet « *le cœur d'un bassin d'activités de 150 000 habitants* »⁹⁶⁵ qui constitue le troisième pôle industriel de la région de Midi-Pyrénées, derrière ceux des agglomérations toulousaine et montalbanaise⁹⁶⁶. Ce bassin d'emplois, fort de ses traditions et de son histoire, est censé faire face à « *une situation économique qui s'est dégradée avec la fin des industries traditionnelles. Il doit poursuivre sa mutation économique en s'attachant à mutualiser ses compétences et savoir faire et à se doter d'atouts concurrentiels décisifs à l'accueil d'entreprises nouvelles* »⁹⁶⁷. Les autorités locales ont alors misé sur les infrastructures numériques.

⁹⁶² Frères des Hommes est une ONG belge qui existe depuis 1965. Ses axes de travail sont l'économie sociale, l'agriculture et l'accès à la terre, l'éducation professionnelle et à la citoyenneté ainsi que la sensibilisation à la démocratie. L'une des activités de Frères des Hommes est de développer des partenariats et d'apporter un soutien notamment financier à des projets en Amérique latine et en Afrique. Frères des Hommes s'attache par ailleurs à faciliter les échanges Nord/Sud et Sud/Sud autour de ces mêmes thématiques. Cf. <http://www.freresdeshommes.org>

⁹⁶³ Aigüefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Le Rialet, Saint-Amans-Soult, Le Vintrou, et Valdurenque.

⁹⁶⁴ Cf. <http://www.castres-mazamet.com/>

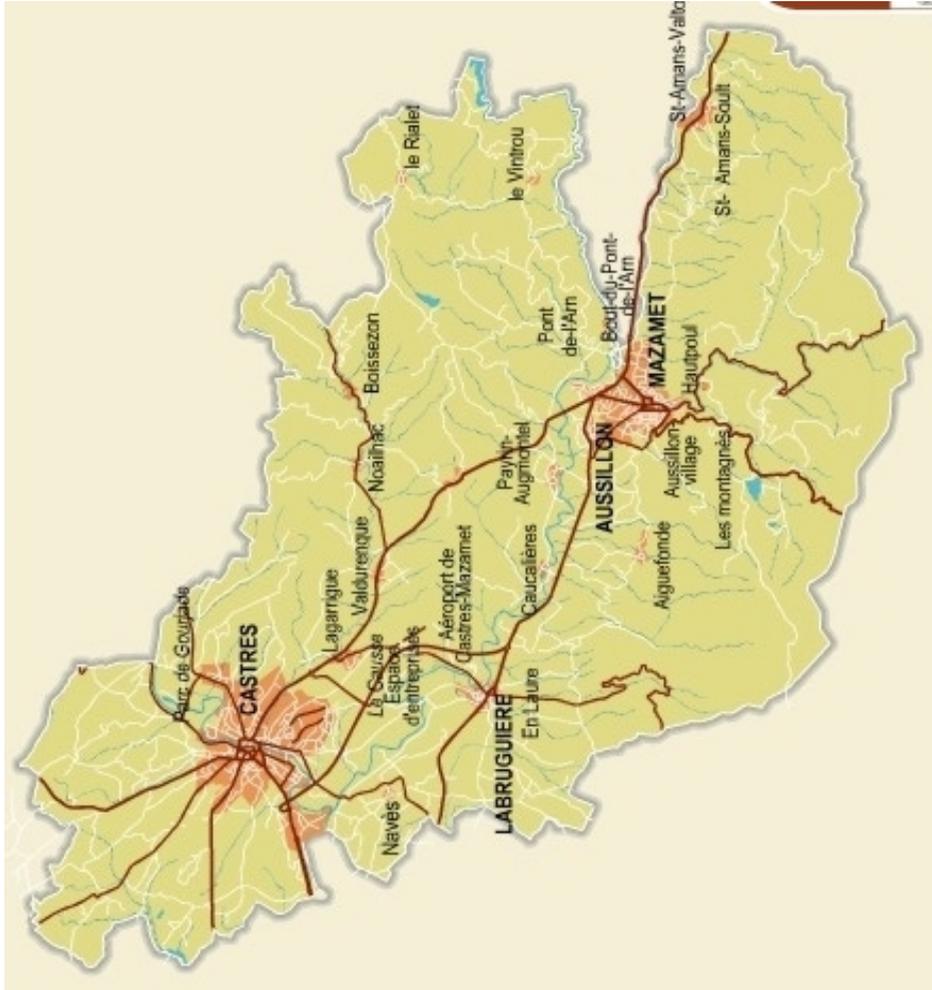
⁹⁶⁵ Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet, *Contrat d'Agglomération 2003-2006*, Castres, p. 14. [En ligne] : http://www.castres-mazamet.fr/load/contrat_agglo.pdf

⁹⁶⁶ Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet, *Rapport d'activité*, 2003, p. 6. [En ligne] : http://www.castres-mazamet.fr/load/rapport_activite%202003.pdf

⁹⁶⁷ Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, 2006, *op. cit.*

**Planche 19 : Cartes de localisation de la
Communauté d'agglomération de Castres-
Mazamet**

Sources : www.castres-mazamet.com



Situé au Sud du Tarn, le territoire de la CACM présente un paradoxe économique. D'un côté, ce territoire est tributaire de ses industries traditionnelles (extraction de granit du Sidobre et textile), en même temps qu'il est spécialisé dans des secteurs dynamiques comme celui des équipements mécaniques et de façon plus marquée dans l'industrie pharmaceutique grâce à l'implantation de plusieurs établissements du groupe Pierre Fabre dont le siège social se trouve précisément à Castres. D'un autre côté, sa situation géographique est enclavée. L'enjeu du recours aux TIC au sein de ce territoire s'explique donc par ce paradoxe, mais surtout par le manque de dynamisme (déclin économique, déclin démographique et chute de l'emploi) dont a souffert la zone dans les années 1990. Mathieu Vidal, dans sa thèse de doctorat, faisait ainsi remarquer que « *c'est dans un contexte de bassin traditionnel connaissant à la fois une crise de son activité historique et la montée en puissance d'un acteur économique de niveau national qu'a émergé, à partir de la fin des années 1980, la thématique des TIC. Réunissant autour d'elle des acteurs aux intérêts certes différents mais néanmoins complémentaires, la thématique des TIC s'est donc développée sur un territoire cherchant un nouveau souffle* »⁹⁶⁸. Cet auteur a aussi décrit les contrastes du contexte du bassin de Castres-Mazamet en termes de « contraintes » et « d'atouts ».

Tableau 24 : Contraintes et atouts du bassin de Castres-Mazamet

Contraintes	Atouts
<ul style="list-style-type: none"> • Déprise démographique • Secteurs traditionnels en crise • Fort enclavement routier • Main d'œuvre non qualifiée • Concurrences territoriale et internationale accrues • Hypertrophie toulousaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte tradition industrielle (flexibilité et haut de gamme) • Présence d'un groupe industriel moteur (Groupe Pierre Frabre) • Enseignement supérieur et technique en développement • Capacité à travailler à l'échelle internationale • Programme TIC et Réseau Métropolitain à haut débit • Intercommunalité active • Qualité de vie • Effet d'entraînement de la croissance toulousaine • Présence d'un aéroport

Source : M. Vidal (2006 : 238).

⁹⁶⁸ Mathieu Vidal, 2006, *Les territoires politico-économiques face aux Technologies de l'Information et de la Communication : entre métropolisation et différenciation territoriale*, Thèse de Doctorat en Géographie et Aménagement, Université de Toulouse Le Mirail, novembre 2006, p. 224.

Les autorités de Castres-Mazamet ont trouvé dans les TIC un moyen fort de faire face aux problèmes qui handicapent le développement de leur territoire, notamment la difficulté liée à son enclavement géographique. Cependant, la création des infrastructures numériques sur ce territoire a été un long processus déclenché au début des années 1990, au moment où les acteurs politiques et économiques castrais ont commencé à prendre conscience que le meilleur moyen d'avoir des infrastructures à haut débit est d'en construire. Ainsi, l'idée qui aurait pu paraître au départ parfaitement illusoire, celle de tirer de la fibre optique, est devenue très rapidement une réalité sur le territoire de Castres-Mazamet. Les repères historiques du cheminement du projet TIC de cette communauté d'agglomération sont consignés dans le tableau 25.

Tableau 25 : Dates repères du projet TIC de Castres-Mazamet

- **1989** : lancement du projet « Villes Franches 2000 » par le Conseil régional et l'Agence Axis
- **1992** : création de Médiacastres, centre pour la promotion et la diffusion des NTIC. Les services municipaux de Castres sont dotés d'un SIG
- **1993** : un Groupement Fermé d'Utilisateurs (GFU) relie trois bâtiments municipaux de la ville de Castres
- **1994** : ouverture d'un cybercentre à Castres où 2 machines sont connectées à Internet. Etude commandée à Médiacastres sur la faisabilité d'une boucle locale – Projet de Schéma directeur pour les NTIC dans le Sud Tarn
- **1995** : Elections municipales : Arnaud Mandement (Parti socialiste) est élu à la mairie de Castres
- **1996** : Médiacastres rend son étude sur la boucle locale : conclusions favorables. L'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe (IDATE) livre au District un schéma directeur des TIC. Lancement du projet MAN (Metropolitan Area Network)
- **1997** : labellisation du réseau métropolitain en fibre optique – Projet d'intérêt public – par le ministère de l'industrie et des télécommunications. Ouverture du département SéRéCom (Services et Réseaux de Communication) à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Castres. Création de la Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) Intermediasud, chargée de mettre en place et de gérer la plateforme numérique à haut débit. Contribution financière de l'Union Européenne via le projet Anthémis (promotion des TIC)
- **1998** : le 1^{er} ministre français précise les axes prioritaires pour favoriser l'entrée dans la société de l'information. Création du Causse Espace d'Entreprises : zone intercommunale à vocation industrielle ou tertiaire, emplacement du téléport
- **1999** : raccordement de la mairie de Castres à la boucle locale. Ouverture d'un Espace Culture Multimédia (ECM)/ Mise en service du backbone réalisé par Spie et Alcatel. Création du Consortium pour le Développement des Réseaux Métropolitains et de la Société de l'Information (CODREMSI)
- **2000** : Création d'ITMedia (Médiacastres + CSA CUMAV Tarn). Le projet local est soutenu par un Comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire, (CIADT). Raccordement des écoles primaires et maternelles. Création d'un intranet. Ouverture du Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) TIC et développement territorial à Castres
- **2001** : élections municipales : Pascal Bugis (DVD, aujourd'hui UMP) est élu à la mairie de Castres. ITMedia promoteur du projet européen DANTE (publications didactiques). Lancement de l'appel d'offre pour la réalisation de la deuxième phase du réseau
- **2002** : achèvement de la construction du réseau. Montée en puissance de l'activité de formation Pyramide
- **2003** : Inauguration du dernier tronçon du MAN reliant les 5 centres hospitaliers
- **2004** : Intermediasud et 9Telecom créent IMS Networks afin d'offrir du très haut débit à destination des particuliers et des entreprises
- **2005** : ITMedia devient ITMedia2 (promotion de la relation à distance via les TIC).

Source : M. Vidal (2006 : 243).

Comme dans tous les territoires, le principal problème auquel s'est heurté le projet TIC du territoire de Castres-Mazamet a été, selon Thierry Bardy, Directeur de Médiacastres, de convaincre les élus : « *il est souvent plus facile de débloquer un budget pour construire un rond-point qu'un réseau fibre optique, même si le premier est plus cher que le second. Même si le premier a beaucoup moins de chance de participer au désenclavement d'un territoire que le*

second. Mais à Castres-Mazamet, la mayonnaise des nouvelles technologies a pris et élus comme acteurs économiques sont arrivés ensemble à la conclusion qu'il fallait ouvrir la voie »⁹⁶⁹. Ainsi, la plateforme numérique de Castres-Mazamet, dotée notamment d'une infrastructure de télécommunications à haut débit, est « un des vecteurs majeurs du développement local, tant en matière économique qu'en matière d'enseignement et de recherche. Elle accueille une offre de services de télécommunication diversifiée autant pour le personnel des entreprises implantées dans les zones d'activités et hébergées en hôtel d'entreprises ou dans les pépinières d'entreprises que pour les particuliers vivant dans la zone »⁹⁷⁰.

Grâce à sa politique de développement des TIC basée sur « *le technological-push, reposant sur la lutte contre la désindustrialisation du site, et pour la reconversion dans l'économie des TIC* »⁹⁷¹, la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet fait aujourd'hui figure de cas d'école. Les acteurs locaux peuvent se réjouir de la large implication de leur territoire dans le domaine des TIC : en 1997 était lancé le premier réseau public métropolitain de télécommunications IP de France, et c'était à Castres Mazamet.

❖ La ville de Guédiawaye

Située sur la frange littorale de la région de Dakar, la ville de Guédiawaye s'étend sur une faible superficie de 12,9 km², soit 2,3% de la superficie régionale⁹⁷². Sa population étant forte de 291 135 habitants, Guédiawaye apparaît comme le département le plus densément peuplé de la région de Dakar, avec 22 569 habitants au km² (973).

La ville de Guédiawaye, « *en tant qu'unité administrative a vu le jour en 1990 avec la loi 90-36 qui en fait une commune à part entière puis devient Ville en 1996 mais toujours rattachée au département de Pikine* »⁹⁷⁴. Toutefois, face à l'incapacité des administrations à gérer la complexité émanant de l'immensité des territoires constitués par les départements de Dakar, Guédiawaye, Pikine et Rufisque, les législateurs décidèrent de les morceler en unités administratives de taille plus raisonnable. C'est ainsi que la ville de Guédiawaye a été divisée en

⁹⁶⁹ Cécile Plet et Jacques-François Marchandise, « Castres-Mazamet : l'optique réseaux », avril 2001. [En ligne] : <http://www.internetactu.net/2001/04/26/castres-mazamet-loptique-rseaux/>

⁹⁷⁰ CARIF-OREF Midi-Pyrénées (Centre d'Animation et de Ressources pour l'Information sur la Formation)-(Observatoire Régional Emploi Formation), *Eléments de diagnostic territorial en Midi-Pyrénées : zone d'emploi de Castres-Mazamet*, décembre 2006. [En ligne] : http://www.cariforef-mp.asso.fr/files/orefmi/elementsdiagnosticterritorial_ze/ze_castres_mazamet.pdf

⁹⁷¹ Françoise Desbordes, TIC, SIG, outils collaboratifs pour le développement L'expérimentation de Guédiawaye

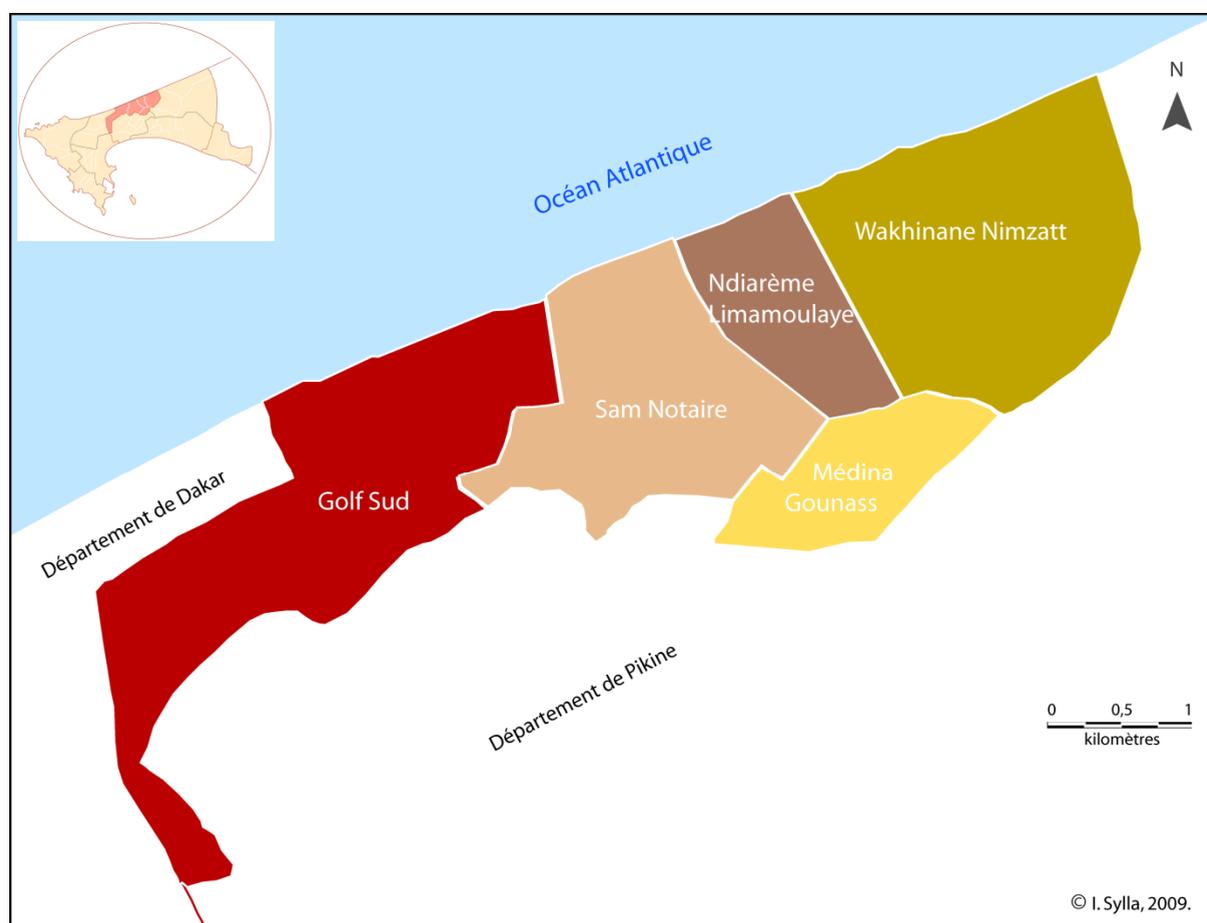
⁹⁷² ANSD, *Situation économique et sociale de la région de Dakar de l'année 2007. Rapport final*, août 2008, p. 23.

⁹⁷³ Il est suivi par les départements de Dakar (12 337 habitants au km²) et de Pikine (9 944 habitants au km²). En revanche, du fait de sa relative grande superficie (371,8 km²) et de la taille moyenne de sa population, le département de Rufisque a la plus faible densité de population de la région (821 habitants au km²). Source : ANSD, août 2008, *op. cit.*, p. 23.

⁹⁷⁴ Cheikh Diop, *Développement durable et gouvernance locale à Guédiawaye à Guédiawaye : l'exemple de la gestion du littoral*, mémoire de maîtrise de Géographie, Université de Toulouse le Mirail, p. 35.

cinq communes : Wakhinane Nimzatt, Sam Notaire, Médina Gounass, Golf Sud, et Ndiarème Limamoulaye.

Planche 20 : Carte de localisation de la ville de Guédiawaye



La particularité ou du moins l'intérêt de la ville de Guédiawaye tient au fait qu'elle a servi maintes fois de terrain d'expérimentation de programmes et d'activités de développement portés soit par des acteurs nationaux (ONG, associations, etc.), soit par des acteurs étrangers (institutions des Nations-Unies, organismes d'appui au développement...), soit par ces deux groupes d'acteurs conjointement. Dans cet ordre d'idées, les auteurs du rapport d'étude titré « La petite fabrique du développement urbain durable... », ont identifié quatre principaux types de dispositifs qui se sont succédés au cours de ces dernières années pour venir à bout de problèmes⁹⁷⁵ qui accablent cette ville :

- le Projet de Ville (ENDA Ecopop / Ville/ Coopération décentralisée) ;
- l'Audit urbain et Contrat de ville (ADM / Ville/ PAC – Banque Mondiale) ;

⁹⁷⁵ La ville de Guédiawaye a longtemps souffert de sa position enclavée par rapport à Dakar, de sa fonction d'espace dortoir, et de son manque de dynamisme sur le plan économique.

- l'Agenda 21 Local (IAGU/ Ville/ ONU Habitat) ;
- les PLD (ENDA 3D / CDL / Communes d'arrondissement/USAID)⁹⁷⁶.

Bien que présentant des différences significatives, chacun de ces programmes se réfère, tout au moins dans son discours, aux fondamentaux du développement local : gouvernance, participation, développement durable et lutte contre la pauvreté⁹⁷⁷. Dans cette perspective, le projet mis en œuvre avec la CACM dans le champ des TIC est censé améliorer la gestion urbaine tout en favorisant le développement local.

Le projet de coopération décentralisée initié entre la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet et la Ville de Guédiawaye s'inscrit dans le cadre du Programme eAtlas de la Société de l'Information, notamment dans sa composante eAtlas francophone Afrique de l'Ouest (eAtlas FAO). Il consiste au développement d'un outil collaboratif pour la e-gouvernance et le développement local durable de l'agglomération dakaroise. En d'autres, l'objectif de ce projet est de mettre en place un outil de travail collaboratif permettant le regroupement dialogué de l'ensemble des acteurs en jeu sur le territoire de Guédiawaye, en l'occurrence les acteurs politiques et institutionnels, mais aussi la société civile et le monde de la recherche. Cet outil de travail collaboratif est ainsi censé favoriser une plus grande participation de tous à la gouvernance dans le cadre du développement d'une société de l'information durable. Son intérêt réside certainement en sa prédisposition à mettre à la disposition des acteurs territoriaux une information concertée et validée.

⁹⁷⁶ Cf. Jean Jacques Guibert et Mouhamadou Abdoul, « La petite fabrique du développement urbain durable dans l'agglomération dakaroise », Rapport provisoire, *Programme Développement Urbain Durable*, Toulouse, 2008, p. 9.

⁹⁷⁷ Ibidem.

Planche 21 : Interface du portail collaboratif de l'eAtlas Francophone de l'Afrique de l'Ouest



A l'origine de ce projet de coopération décentralisée, on retrouve une coopération scientifique croisée entre les universités de Toulouse le Mirail et Gaston Berger du Sénégal et l'École nationale d'économie appliquée. Cette coopération qui s'est concrétisée par des échanges d'enseignants et d'étudiants du nord et du sud, et par l'organisation d'accueil de stagiaires, a abouti à la constitution d'un réseau de partenaires impliqués. L'un des résultats majeurs de ces échanges entre partenaires a été le constat de la pluralité des sources d'information et les difficultés à réunir l'information concernant les projets d'aménagement, les expériences de développement durable mais aussi les difficultés à disposer d'une information localisée et de sa représentation cartographique utilisable à différentes échelles et aux différents niveaux d'acculturation à l'usage de ce type d'information. Les NTIC ont été pensées dans ce sens comme un outil pouvant permettre de remédier à ces problèmes⁹⁷⁸.

Au moins cinq volets composent la démarche du projet. Le premier volet se rapporte à l'analyse des conditions de l'adaptation du portail collaboratif créé au contexte d'une ville africaine en développement, l'occurrence Guédiawaye. Le second volet est la formation aux usages de l'eAtlas collaboratif qui s'adresse avant tout aux cadres des organisations territoriales. Ce volet implique que soient mobilisées des compétences et savoir-faire de partenaires français pour qui la nécessaire adaptation des outils et procédures présente une plus-value. Le troisième

⁹⁷⁸ Cf. <http://galatea.univ-tlse2.fr/eatlas-francophonie>

niveau de l'action est la coproduction des informations territoriales par tous les acteurs territoriaux. L'édition des données territoriales constitue le quatrième volet. Et enfin, le cinquième volet prend en charge l'analyse des données compilées et de leur usage. Ainsi, est-il attendu de cette démarche un renforcement des capacités des acteurs territoriaux à se saisir d'un outil en pointe du développement des techniques d'information et de communication dans le cadre d'une participation des citoyens à un projet de développement. Il est également envisagé l'initiation d'un public issu de l'expertise populaire à l'utilisation de la représentation cartographique dans une démarche de projet participatif. A long terme, l'objectif est d'aboutir à la mise en place d'un observatoire des usages des technologies numériques mises au service du développement durable participatif à l'échelle de l'agglomération dakaroise. Cet observatoire devra apporter une aide aux acteurs locaux pour la mise en perspective de ces actions, et leur prise de décision sur par exemple la généralisation ou l'évolution des expérimentations.

En définitive, ce projet s'apparente davantage à un transfert qu'à un échange d'expériences et de bonnes pratiques. Il s'agit effectivement dans une certaine manière de mettre en valeur les acquis de la plateforme de Castres-Mazamet en vue de favoriser l'émergence d'un savoir faire local dans l'utilisation des TIC et des SIG. Cette remarque, loin d'être une critique acerbe, a pour objet de mettre en évidence le fait que la ville Guédiawaye a tout à apprendre mais n'a pas tout à prendre. En d'autres termes, la réussite des expérimentations dépendra des capacités des acteurs impliqués à discerner dans le lot des pratiques jugées « bonnes » celles susceptibles d'être transférées de celles qui ne se prêtent pas à une mise en œuvre dans le contexte de Guédiawaye. En effet, le projet peut se heurter à un nombre considérable de difficultés. Les insuffisances sont notoires en termes de matériel informatique au sein de cette collectivité locale sénégalaise, mais aussi en termes de formation des élus et des citoyens eux-mêmes aux usages des TIC. Cela peut être donc difficile dans ce contexte de convaincre certains élus et de faire adhérer les populations qui sont censées être les bénéficiaires du projet, à la dynamique d'innovation dans laquelle la municipalité s'est engagée. D'importants efforts de sensibilisation sont certainement à mener autour de l'intérêt que peut constituer cette expérience auprès de chaque catégorie d'acteurs au niveau local.

Pour être un outil collaboratif au service d'une gouvernance locale efficiente, le site web mis en œuvre par les acteurs du projet devra également miser sur une fonctionnalité essentielle qui est l'interactivité. Son atout ne résidera pas forcément dans sa prédisposition à mettre à disposition des usagers des paquets d'informations diversifiées. Au regard des insuffisances dont souffrent les modèles de « sites communaux » qui existaient jusque là, l'interactivité apparaît clairement comme le moyen le plus pertinent de susciter l'intérêt de la population. L'interactivité

n'est pas seulement un concept technique. Elle fait référence à un processus de communication et, en tant que tel, doit être gérée. Si l'on en croit Serge Proulx et Michel Sénécal, on peut dire que la définition de l'interactivité n'est pas neutre : « *les sens attribués à l'idée d'interactivité font l'objet de luttes socio-sémantiques entre acteurs sociaux impliqués dans le développement des techniques d'information et de communication* »⁹⁷⁹. Selon ces auteurs, « *les luttes entourant la définition des termes mêmes d'interactivité et de démocratie par les médias révèlent le jeu d'acteurs sociaux aux intérêts divergents et peuvent dévoiler des enjeux sociaux importants* »⁹⁸⁰. Pour Isabelle Pailliart, dans une perspective de démocratie électronique, la caractéristique des TIC est leur possibilité de favoriser l'interactivité qui « *offre des capacités d'intervention directe des habitants dans la délibération ou le processus décisionnel : déposer un avis, questionner le pouvoir local* »⁹⁸¹. L'interactivité semble dès lors se caractériser par une relation instantanée, un contact direct, dans ce cas précis, entre les élus et les habitants. Elle est censée permettre aux utilisateurs de devenir producteurs d'information, de s'exprimer et, par conséquent, d'accroître leur participation à la vie sociale. C'est d'ailleurs cela l'avis d'Isabelle Pailliart qui stipule que « *les possibilités d'interactivité technique mettent en évidence la figure d'un habitant actif, susceptible de s'impliquer dans les affaires locales* » et de se transformer « *en citoyen actif et responsable* »⁹⁸².

Conclusion

Mais il est certain que le développement des infrastructures et des usages des TIC dans les communes d'arrondissement et en général dans l'ensemble des collectivités locales sénégalaises ne pourra pas reposer exclusivement sur un appui extérieur, aussi efficace qu'il soit. Il incombe aux acteurs politiques des niveaux national et local de s'ouvrir aux questions liées à la société de l'information et de s'engager résolument sur le chemin des technologies numériques qui mettent en marche ce nouveau modèle sociétal. Nous l'avons souligné, sur le plan national, quelques dispositifs d'action existent. C'est plutôt au niveau des territoires locaux que ces instruments se font rares.

Les élus ont tout à gagner à mettre en œuvre des politiques visant à se doter des moyens d'intégrer les TIC dans leurs administrations mais aussi à promouvoir l'usage de ces outils auprès des citoyens. Le site web constitue à coup sûr un moyen de revitaliser leurs relations avec

⁹⁷⁹ Serge Proulx et Michel Sénécal, « L'interactivité technique, simulacre d'interaction sociale et démocratie », in Alain His (éd.), *Multimédia et communication à usage humain*, Paris, Transversales Science/culture, mai 1996, p. 143.

⁹⁸⁰ Ibid., p. 150.

⁹⁸¹ Isabelle Pailliart, « Les enjeux locaux de la démocratie électronique », in *Hermès* n° 26-27, août 2000, Paris, CNRS Editions, p. 135.

⁹⁸² Ibid., p. 136.

leurs concitoyens. En effet, les élus qui mettent en œuvre un site Internet ne sont pas seulement « lus » et « vus ». Ils pourvoient également leurs concitoyens d'un outil pertinent de dialogue et de participation plus active à la vie de leur localité. Et puis comment ne pas vouloir se lancer dans la vague de modernité induite par le développement massif des TIC alors qu'une technologie comme Internet introduit une nouvelle dimension dans les échanges et l'interactivité à l'échelle planétaire ?

En se connectant à Internet et en mettant en œuvre un site web, une collectivité territoriale peut bien accroître ses chances de réussir sa mission. L'Internet présente des bénéfices à la fois sur le plan interne et sur le plan externe. Parmi les bénéfices internes, il faut d'abord noter que l'implantation des TIC associées à la création du site web communal peut agir comme tremplin et provoquer une certaine réorganisation interne. Elle peut favoriser une plus grande collaboration entre les employés et les services qui travaillent assez souvent de façon isolée. A cela s'ajoute potentiellement l'optimisation de la gestion et du partage de l'information et des connaissances au sein de l'administration communale, l'augmentation de la transparence des processus, l'amélioration des communications internes par la mise en ligne d'un intranet par exemple. Somme toute, la création d'un site web et le recours aux TIC dans les municipalités peut constituer le premier pas vers une démarche d'innovation plus profonde, qui pourrait, lorsqu'elle est soutenue, toucher les dimensions économique, sociale, communautaire ou environnementale de la collectivité. Enfin, sur le plan externe, les bénéfices consisteraient à une bonification de la prestation de services aux citoyens ainsi qu'aux personnes et entreprises désireuses de s'installer ou d'investir sur le territoire de la collectivité locale. En effet, grâce au site web, les personnes qui ont besoin d'information ou d'avoir recours à certains services municipaux pourraient y accéder plus rapidement et de façon continue. D'autres avantages peuvent se rapporter à l'accroissement du dynamisme des échanges entre différents acteurs et la municipalité, l'augmentation de la participation de tous les membres de la communauté aux processus de prise de décision, et par conséquent l'amélioration de la démocratie locale. Sans parler bien sûr de la valorisation du territoire et des actifs socioéconomiques de la municipalité qui découle du fait que le site web peut, par exemple, mettre en réseaux les entreprises, les ressources professionnelles, associatives et individuelles du territoire et constituer un espace de découverte mutuelle pour tous les acteurs.

Conclusion de la deuxième partie

La société sénégalaise de l'information se bâtit sur un contraste frappant : le discours qui véhicule l'image d'une telle société est en déphasage prononcé avec sa traduction sur le terrain et sur la vie de la population. Alors que le nom du Président sénégalais rime finalement avec de grandes initiatives sur le plan des TIC à l'échelle mondiale (solidarité numérique par exemple), de grands écarts de développement sont constatés à l'échelle de ce pays sans qu'il ne soit mis en œuvre quelques décisions politiques visant véritablement à inverser la tendance. Autant les inégalités entre Dakar (et dans une moindre mesure les régions côtières) et les régions de l'intérieur du pays sont persistantes au regard de la distribution de réseaux d'infrastructures de base (eau, électricité et autres), autant le développement des équipements et des services numériques se fait en faveur de la capitale sénégalaise et au dépens des autres zones du territoire national. Ainsi, la géographie des TIC dans ce pays se retrouve marquée par d'importantes lignes de fractures se superposant les unes les autres, entre les différents espaces et au sein de chaque espace. Par conséquent, la contribution des TIC au développement économique et social apparaît mitigée. Certes, le secteur des télécommunications tirent la croissance et participent de l'amélioration des agrégats économiques. Mais il participe très peu à la création d'emplois formels.

L'intégration des TIC à la problématique de la gouvernance et à la gestion des collectivités locales sénégalaises est balbutiante. Certes le pouvoir public central met en œuvre quelques lignes de politiques à l'échelle nationale, à l'instar de la vision du « e-Sénégal » qui a abouti à d'importantes réalisations comme l'intranet gouvernemental ou encore le site des démarches administratives. Cependant, ces politiques sont stagnantes : les collectivités locales sont majoritairement en retard quant à l'appropriation des TIC et même par rapport à la prise de conscience des enjeux actuels posés par l'émergence de la société de l'information. Le cas des communes d'arrondissement est révélateur de ce constat. En effet, en dépit de l'acuité des tâches de gestion auxquelles sont confrontés les acteurs de ces collectivités locales, les TIC sont encore très peu mises à contribution dans les mécanismes de la gouvernance locale. Les municipalités demeurent sous-informatisées, et très peu d'entre elles mettent en œuvre des politiques visant à combler leur retard en matière de TIC. Comme cela semble être de coutume dans les autres secteurs, l'essentiel des expériences d'intégration des TIC dans les collectivités locales porte également l'empreinte des organisations de la société civile et des organismes de coopération et d'appui au développement. C'est le cas de l'ONG CRESP qui a été à l'origine de la création des SIP que nous avons analysés. C'est aussi le cas, tout particulier, du GRESOC (Groupe de Recherche Socio-économique), maître d'œuvre du Programme eAtlas qui a abouti à la

« construction » des Villes Internet en Afrique et à la mise en œuvre d'une coopération décentralisée en matière de TIC entre la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet et la ville de Guédiawaye. Une démarche de rupture est cependant observable auprès de quelques municipalités. Celle de Grand Dakar en est un exemple, de même que celle de la Médina qui, à la faveur de l'engouement suscité par le projet Villes Internet Afrique, est parvenue aujourd'hui à la mise en place d'un site web communal que les élus de cette localité nomment avec fierté le « *Portail des citoyens actifs* ». Pourtant, du fait du manque d'encadrement et de soutien qui a été remarqué, le mouvement de l'« Internet citoyen » qui est en train de naître risque d'évoluer dans une parfaite incertitude. D'où la nécessité pour les décideurs politiques, tant au niveau national qu'à l'échelle locale, de mettre en œuvre des mécanismes concertés permettant d'une part d'impliquer les collectivités locales dans la dynamique impulsée par le pouvoir central en matière de société de l'information afin d'en faire des relais de l'Etat, et d'autre part d'initier au niveau local des politiques conséquentes d'aménagement numérique des territoires. Justement, parce que les citoyens veulent des services numériques et sont prêts à suivre la dynamique. Ceux qui soutiennent le contraire se trompent.

CONCLUSION GENERALE

Cette recherche a révélé que les discours sur les TIC tenus à l'échelle mondiale sont empreints de « fétichisme » et qu'il n'existe pas vraiment de position qui prime sur les autres ni de point de vue qui n'entraîne pas de contestations. L'appropriation et l'usage des TIC se définissent comme une condition nécessaire pour le développement humain et comme un vecteur d'intégration des communautés en ce sens que ces outils facilitent l'interconnexion de tous les secteurs de la vie sociale mais par ailleurs des positions, attitudes et comportements se consolident et font bouclier contre toute forme de célébration des vertus des technologies. Cependant, quel que soit le point de vue auquel on adhère, il est essentiel de se rendre à l'évidence qu'il n'existe pas un monde virtuel indépendant du monde actuel, mais plutôt, un continuum où les « communautés électroniques », pour reprendre l'expression de Manuel Castells⁹⁸³, seraient le reflet des communautés sociales existantes qu'elles développent en les renforçant. Dès lors, l'escamotage de la dimension sociale et du contexte dans lequel se déroulent les usages des TIC entraîne nécessairement une vision simpliste du potentiel de ces technologies.

Le positionnement assumé dans cette thèse repose profondément sur ce constat. L'hypothèse de recherche était que les TIC ne constituent pas un artefact monolithique et qu'elles n'ont aucune signification en dehors de celles qu'en produisent les sociétés humaines qui se les approprient et les mettent à profit. Les TIC n'agissent pas intrinsèquement « pour » ou « contre » le développement car le résultat de leur utilisation dépend foncièrement des modes d'usages qui en sont faits. Nonobstant, les TIC constituent des outils puissants pouvant contribuer fortement à la réussite des politiques de développement, que l'on se place dans le contexte des pays du Nord comme dans celui des Etats du Sud. Ainsi, même s'il n'existe aucun consensus sur le caractère décisif du rôle que les TIC pourraient jouer, notamment dans le contexte de pays en développement où les investissements consacrés au secteur des TIC sont parfois perçus comme un luxe improductif, il convient de remarquer que les sociétés contemporaines fonctionnent de plus en réseaux et que l'information qui transite par ces réseaux acquiert un intérêt stratégique. De fait, l'accès limité à ces réseaux peut constituer un facteur de

⁹⁸³ Castells Manuel, « Les incidences sociales des technologies de l'information et de la communication », in *Les sciences sociales dans le monde*, Paris, Editions UNESCO/ Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2001 (2001c), pp. 270-280.

marginalisation et même d'exclusion de la sphère de la réflexion, des décisions et de l'action au sein de la société mondiale de l'information. Cette remarque a été définie dans le premier chapitre de cette thèse comme une « part de vérité dans le mythe de la société de l'information ». Qui plus est, il est facile, pour les communautés humaines privée d'accès aux ressources de toutes sortes (éducation, santé, culture, richesses, etc.), de se convaincre de l'urgente nécessité d'utiliser les technologies susceptibles d'améliorer leur sort. Les TIC pouvant contribuer à leur rendre accessibles nombre de ces ressources, la mise à disposition des TIC au service de ces populations apparaît comme un « défi » majeur qui interpelle les pouvoirs publics. La deuxième partie de la thèse s'est justement intéressé à ce défi, à travers le cas du Sénégal.

L'expérience sénégalaise en matière de société de l'information est intéressante à étudier car ce pays, présenté parfois comme « pionnier » et tantôt comme « modèle » à imiter, présente, à l'analyse, beaucoup de contrastes, voire des contradictions.

Analysé d'« en haut », la remarque qui s'impose pour le cas sénégalais est que le pouvoir public central a pris conscience de l'impératif de mettre les TIC au service du développement national. De nombreuses actions ont été engagées dans ce sens, notamment avec la vision « e-Sénégal » qui a abouti à d'importantes réalisations, comme l'intranet gouvernemental et le site des démarches administratives, poursuivant des objectifs de modernisation de l'administration, avec la mise en place d'une administration électronique visant à l'amélioration de l'efficacité de l'administration et son rapprochement d'avec les citoyens. Bien que le Sénégal coordonne le volet TIC du NEPAD et que le Président Abdoulaye Wade ait été l'initiateur d'importantes initiatives visant à combattre la fracture numérique, de graves insuffisances, contrastant avec l'image que véhicule le Sénégal à l'international, ont été notées. Ainsi, sur le plan des politiques publiques, le chapitre IV de la thèse a mis en exergue les « tâtonnements », qui ouvrent souvent la voie à des décisions politiques précipitées et non concertées, et affectent parfois négativement l'évolution du secteur des télécommunications. Sur le plan économique, les télécommunications constituent certes un facteur de croissance et d'amélioration des agrégats économiques. Cela étant, l'essentiel des emplois générés dans ce secteur sont précaires et sur le plan social, non seulement il est difficile de se faire une idée claire de la contribution des TIC à l'amélioration des conditions de vie des populations mais il est évident que d'importantes inégalités subsistent entre les différentes régions, entre les zones urbaines et les zones rurales et au sein de chaque espace considéré individuellement. La fracture numérique reste donc un problème aigu, qui s'ajoute aux autres problèmes nés des inégalités sociales et économiques, maintenant toutes les zones au départ mal desservies par les autres réseaux (eau, électricité, et autres) dans une véritable indigence technologique.

Analysée d'« en bas », la situation du Sénégal laisse clairement apparaître une faible intervention des collectivités locales dans les projets liés au développement de la société de l'information. En la matière, les collectivités locales sont sinon marginalisées du moins marginales. Ce constat s'explique davantage par l'absence au niveau national d'une stratégie politique cohérente et inclusive que par le manque de motifs pouvant justifier une instrumentalisation des TIC dans les exécutifs locaux. Dans le chapitre V, qui analysait la mise en œuvre des TIC dans les collectivités locales, nous avons identifié le besoin de l'intégration des TIC dans le contexte de la décentralisation. La décentralisation engendre en effet une multiplication des pôles de décisions et, partant, installe une problématique complexe de communication et de dialogue, non seulement entre les organisations publiques décentralisées ou déconcentrées mais aussi entre ces instances administratives et les populations. L'hypothèse, à ce niveau, était d'ailleurs que l'une des difficultés majeures que rencontrent les acteurs territoriaux dans la gestion de leurs territoires et la mise en application des compétences qui leur sont attribuées était le problème de communication, sans laquelle il est difficile sinon impossible de comprendre les choix et les actions des uns et des autres. La remarque de fond qui s'impose au terme de cette recherche est que les TIC n'agissent que très faiblement en faveur de la résolution de ces problèmes, certainement parce qu'elles sont insuffisamment déployées, sous employées, et inefficacement exploitées. Qu'est-ce qui fonde cette conclusion ?

Le spectre des justifications plausibles est vaste et varié. Dans le second point du chapitre V, des éléments de réponse ont été exposés. Nous avons en effet souligné l'existence de « cadres d'actions régionaux » susceptibles de favoriser une conscientisation de tous les décideurs publics africains sur le « défi du numérique » tels l'Initiative africaine pour la société de l'information (AISI) développée par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA). Dans le même esprit, le Plan d'action régional africain pour l'économie du savoir (PARAES), également proposé par la CEA, attribue des rôles à toutes les catégories d'acteurs pertinents, c'est-à-dire tous ceux qui sont potentiellement disposés à prendre des initiatives susceptibles de créer des usages innovants dans le domaine des TIC. Ainsi, les gouvernements sont censés mettre en œuvre l'ensemble des conditions (économiques, sociales, juridiques et autres) favorables à l'accès et à l'utilisation des technologies dans chaque pays. De leur côté, les collectivités locales ont aussi un rôle déterminant à jouer pour le développement de nouveaux services répondant aux exigences du développement local. Cependant, la distribution des rôles des différents acteurs en jeu dans le projet visant à la construction de la société de l'information en Afrique n'est que théorie. L'Etat, aidé par les bailleurs de fonds internationaux, est en réalité le seul acteur visible. Il s'arroge toutes les prérogatives mais il arrive très rarement à des résultats

concluants. Cette remarque ne manque pas d'incarnation car pour le cas du Sénégal que nous avons étudié, l'Etat travaille à mettre les TIC au service du développement économique du pays sans pour autant prévoir des dispositifs visant à faire participer les collectivités décentralisées dans la démarche d'innovation enclenchée. La conséquence qui découle de cette « démarche stagnante » analysée dans la seconde section du chapitre V est la discontinuité de l'action publique, qui fait que les collectivités locales sénégalaises restent loin de l'ère du numérique et continuent à vivre dans le monde de l'« analogique ».

Par rapport à l'application des TIC dans le champ de la gouvernance, le constat est similaire : seuls quelques jalons ont été actuellement posés et presque tout est à faire. Non seulement les collectivités locales sont majoritairement en retard pour ce qui est de l'appropriation des TIC, mais aussi la conscience des enjeux créés par l'émergence de la société de l'information y est peu développée. Les actions entreprises par des structures comme le Centre de ressources pour l'émergence sociale participative (CRESP) dans ce domaine ne suffisent pas, ni pour inscrire dans la durée la question des TIC dans l'agenda des collectivités locales sénégalaises qui en ont bénéficiées, ni pour faire éclore une conscience partagée sur l'intérêt qu'il y a à bâtir des projets TIC dans le contexte actuel de la société de l'information. Bien qu'intéressantes, les actions du CRESP sont peu convaincantes surtout lorsque l'on cherche à établir un schéma général à propos du lien à tisser entre les TIC, la gouvernance, la bonne gouvernance, et le développement local. Certes l'installation d'une ville sur l'Internet confère à celle-ci plus de visibilité et une sorte de présence sur l'international. Néanmoins, non seulement cela ne suffit pas pour que l'on puisse parler de développement mais aussi les conséquences de cette présence extérieure sont sinon incertaines du moins difficilement mesurables. Dans la plupart des collectivités locales de Dakar, l'utilisation des SIP par les populations à la base, et surtout par certaines catégories sociales (groupements de femmes, etc.), piétine d'une part en raison de l'analphabétisme des populations et d'autre part à cause de l'absence de dispositifs d'accès aux TIC. Cela étant, bien que les TIC, Internet notamment, aient été centrales dans l'expérience déroulée par le CRESP, elles ne semblent pas avoir été déterminantes puisqu'en l'absence des logiques des acteurs locaux – très peu intéressés ou en tout insuffisamment mis à contribution dans ce projet –, les retombées enregistrées ont été limitées. Les résultats annoncés à propos des SIP vont rarement au-delà de certaines propositions sèches du genre « les SIP sont des outils de gouvernance locale », ce sont des « outils de participation citoyenne », ils créent « un développement communautaire au Sénégal »⁹⁸⁴. En parlant du développement par les TIC, nous mettrons opportunément parmi les conclusions fortes de cette thèse l'absence d'indicateurs

⁹⁸⁴ Cf. ONG CRESP, 2003, *Présentation des résultats de la MARP réalisée dans les sites SIP*, Dakar, 34 pages.

fiables, pertinents, et capables de donner corps à l'imaginaire des discours ambiants sur la société de l'information. Confronté à cette difficulté récurrente, le diagnostic des actions lancées sous le sceau du « développement par les technologies » ne produit aucun résultat différent de l'image que les initiateurs de ces actions cherchent à faire passer. Cela pose donc un sérieux problème à tous ceux qui s'intéressent à cette problématique.

La jeunesse de l'initiative « Villes Internet Afrique » lancée par eAtlas francophone Afrique de l'Ouest, l'association française Ville Internet et le projet TIC de coopération décentralisée entre la Communauté d'agglomération de Castres Mazamet et la ville de Guédiawaye n'autorise certainement pas de vastes commentaires sur la façon dont la question des TIC en général et des sites web en particulier évoluera au sein des collectivités locales sénégalaises. Aucune évaluation n'a été entreprise dans ce sens à ce jour et aucun jeu d'indicateurs crédibles n'est encore disponible. Pourtant, cela n'empêche pas, au regard des résultats de nos enquêtes de terrain, de suspecter une démarche de rupture et de la définir ne serait-ce que subrepticement. C'est cela que la thèse s'est efforcée de démontrer dans le chapitre VI. Cela étant, aussi bien les mairies des Parcelles assainies que celle de Grand Dakar semblent prendre leurs distances par rapport au mouvement initial visant à la création des sites web municipaux entamé par le CRESP en 1997 à la faveur du projet de mise en place de Systèmes d'information populaire (SIP). Cependant, l'exemple le plus évident à mettre en relation avec le projet « Villes Internet Afrique » reste celui de la mairie de Médina. Alors que cette mairie disposait d'un portail d'information de type SIP, souvent exhibé par les acteurs de ce projet comme exemple de réussite dans le domaine de la e-gouvernance locale, elle s'est orientée vers des solutions supposées plus avancées et qui avaient été présentées aux acteurs locaux lors des rencontres du programme eAtlas de la Société de l'Information ayant consacré le lancement du prototype des « Villes Internet Afrique » en décembre 2007.

Notre regret sera de n'avoir pu suivre, dans le cadre de cette thèse, l'évolution de toutes ces initiatives qui n'en sont qu'à leur commencement. Nous avons bouclé nos recherches de terrain au moment même où beaucoup de matière se créait. Pire, nous concluons ce travail alors que la plupart des équipes municipales à la tête des mairies de Dakar depuis 2002 ont été renouvelées suite aux élections locales du 22 mars 2009 sans savoir ce qu'elles envisagent de poursuivre ou d'entreprendre en la matière. Les limites de cette thèse sont donc évidentes mais elles ouvrent néanmoins des perspectives.

L'une des limites majeures de cette thèse – en dehors de celles sus évoquées et qui sont en rapport avec le renouvellement des instances locales dirigeantes auquel nous voyons le début

d'une nouvelle étape dans l'évolution de la problématique des sites web municipaux et de la e-gouvernance locale – est sans doute le choix que nous avons effectué de nous intéresser essentiellement à Internet. En optant pour l'étude de l'appropriation et des usages d'Internet par les organisations politiques et administratives locales, nous étions conscient du biais que cela pourrait constituer de laisser sur notre passage d'autres technologies non moins intéressantes que l'Internet au regard du contexte socioéconomique et culturel du Sénégal. Ainsi, compte tenu de la situation d'analphabétisme qui concerne plus de 60% de la population sénégalaise, une étude sur l'utilisation de la radio par les acteurs publics locaux se révélerait vraisemblablement pertinente. Compte tenu du développement rapide de la téléphone mobile et de son fort taux de pénétration au sein de la société sénégalaise – plus de 50% alors que celui d'Internet est de 0,45% –, l'option de réaliser une étude sur ce média serait, semble-t-il, pertinente. Par contre si notre étude avait porté sur la radio, nous risquions de ne rien apporter de nouveau à la connaissance de l'emploi de cet outil, ni dans le champ de la communication sociale, ni même dans celui de la communication politique car c'est une « ancienne technologie » ayant fait son apparition au Sénégal depuis 1951. Elle a suscité beaucoup d'intérêt chez des chercheurs d'horizons disciplinaires variés et la production scientifique sur ce média est assez abondante. Avec le téléphone portable, le problème est différent. Etant donné que l'emploi de cet outil au Sénégal est relativement récent (depuis 1996), plutôt qu'une pléthore de production scientifique sur le thème du mobile, c'est le manque de littérature qui serait certainement déploré. Qui plus est, au regard du manque de matière s'inspirant des usages du téléphone portable dans le domaine qui nous intéressait, en particulier la gouvernance, le développement local dans un contexte de la décentralisation, nous aurions pu être tenté d'engager une démarche prospective, or cela ne convient guère à l'entreprise de la discipline géographie dont nous nous réclamons. Enfin, notre participation au projet eAtlas francophone de l'Afrique de l'Ouest nous prédestinait peut-être, dès le départ de notre projet de thèse, à étudier des questions afférentes à l'usage d'Internet dans la gouvernance locale et le développement territorial. Cela a d'ailleurs été une grande expérience pour nous de faire partie de l'équipe animatrice du volet Villes Internet Afrique du programme eAtlas. Nous étions en contact continu avec la matière qu'il fallait traiter dans cette thèse, et aussi avec les acteurs qui la produisent. Nous assumons donc le choix d'étudier l'exemple de l'Internet, avec des limites, mais surtout avec le caractère novateur que cet exemple confère à cette thèse.

Nous espérons avoir contribué à préciser les débats en cours ainsi que les hypothèses en discussion concernant l'idéologie contemporaine du développement par les TIC. Après presque quatre années de recherche sur la question très évolutive des TIC, et compte tenu des expériences

auxquelles nous avons été associé, soit en tant qu'acteur soit comme observateur, nous sentons la nécessité de reconsidérer les discours annonciateurs des changements révolutionnaires découlant de l'avènement d'une société mondiale de l'information. Il convient de regarder cette question de façon beaucoup plus avisée.

Nous ne ferons pas preuve de scepticisme par rapport au point de vue considérant que les TIC et Internet en particulier offrent des opportunités considérables pour le développement des individus et des communautés. Grâce à Internet, les communautés qui vivent dans des zones géographiques les plus reculées peuvent avoir accès à des services d'information, d'éducation, de santé, etc. et de façon assez rapide. Grâce à Internet, de nouvelles possibilités s'offrent aux pouvoirs publics de renforcer la participation des citoyens, ainsi que la transparence et la réactivité des institutions gouvernementales centrales et locales. Les exemples sur les « bienfaits » d'Internet se comptent certainement par centaine, sinon plus, et c'est une raison valable de ne pas verser a priori dans le scepticisme. Ceci est d'autant plus vrai qu'au niveau de chaque Etat, les acteurs en jeu s'approprient les discours ambiants sur l'ère des TIC, histoire de ne pas paraître marginaux mais surtout d'être en phase avec les autres parties du monde. Cependant, il est important de savoir que les discours sur le rattrapage économique sont avides de « cas prestigieux » susceptibles d'apporter un éclairage dépourvu d'ambiguïté sur le potentiel des TIC à transformer les réalités sociales. Cela étant, il faut également savoir qu'au-delà de ces exceptions, les écarts de développement existent, les inégalités face à l'accès aux TIC aussi, la pauvreté est une réalité et le manque de compétences techniques gênent considérablement l'usage de ces outils. Dès lors comment parler de développement dans ce contexte ?

Il faut, semble-t-il, se garder des approches mécanicistes consistant à prendre les TIC pour une formule abracadabrante ou comme un « élixir » permettant de venir à bout de tous les problèmes de société contemporains. L'idéologie de l'information, telle qu'elle est imposée par la rhétorique sur les TIC, n'est qu'imposture et utopie, elle souffre d'un manque pernicieux d'incarnation. En effet, les sociétés humaines ont toujours été sociétés d'information et différents modèles de technologies se sont combinés avec différentes formes de civilisation. De la civilisation de chasse-cueillette, à celle l'industrie en passant par celle de l'agriculture, chaque époque a développé ses propres technologies en matière d'information et de communication. Il n'y a donc rien de nouveau dans ce monde si l'on admet que le problème lié au besoin d'information s'est toujours posé et des techniques élaborées afin d'y répondre. Ainsi en Afrique, aujourd'hui terrain d'expérimentation de nombres de théories sur le « leapfrogging », les outils de communication ont toujours existé, depuis le tam-tam jusqu'au aujourd'hui Internet. Sylvestre Ouédraogo (2003 : 13) avait formulé cette remarque, soulignant en même temps qu'au

sein de ce continent, l'acuité des problèmes est telle que l'on a tendance à tout renverser : « *on essaie de voir les applications possibles partout tout en oubliant de demander les avis des usagers potentiels et en feignant d'ignorer qu'ils ont des technologies alternatives. C'est comme si on ignorait que l'Afrique communiquait avant les TIC* ».

Le développement n'est pas seulement une affaire de matériel, de technique. C'est d'abord une affaire humaine, la technique étant seconde. Il dépend fondamentalement de l'environnement institutionnel des pays mais surtout des capacités des individus et des institutions, ce qui implique l'éducation et la formation. Les discours sur les TIC, pour avoir une attache avec les réalités sociales au niveau du Sénégal et de l'Afrique en général devront donc nécessairement cesser de confondre le potentiel des TIC avec les besoins réels des utilisateurs, et de prendre l'outil pour l'objectif de développement. Les actions de développement s'appuyant sur les TIC devront partir des besoins réels exprimés par les usagers, auxquels elles constitueraient des solutions, et non l'inverse. C'est cela le défi du numérique.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES METHOLOGIQUES ET DICTIONNAIRES

1. **Barbier René**, 1996, *La Recherche Action*, Paris, Economica, Col. Anthropos, 112 pages.
2. **Beaud Michel**, 2003, *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire*, Paris, La Découverte, 196 pages.
3. **Brunet Roger, Ferras Robert et Théry Hervé**, 1993, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Paris, La Documentation Française, Col. Dynamique du territoire, 518 pages.
4. **Chevalier Brigitte**, *Lecture et prise de notes. Gestion mentale et acquisition de méthodes de travail*, Paris, Armand Colin, Collection 128, 2004, 126 pages.
5. **Darrobers Martine et Le Pottier Nicole**, 2005, *La recherche documentaire*, Paris, Nathan, Coll. Repères pratiques, n°25, 160 pages.
6. **Dortier Jean-François** (dir.), 2004, *Le dictionnaire des sciences humaines*, Auxerre, Ed. Sciences Humaines, 875 pages.
7. **Frécon Guy**, 2006, *Formuler une problématique : Dissertation, Mémoire, Thèse, Rapport de stage*, Paris, Dunod, 153 pages.
8. **George Pierre et Verger Fernand**, 1990, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, PUF, 510 pages.
9. **Lacoste Yves**, 2003, *De la géopolitique aux paysages. Dictionnaire de la géographie*, Paris, Armand Colin, 413 pages.
10. **Lévy Jacques et Lussault Michel** (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Ed. Belin, 1032 pages.

OUVRAGES GENERAUX

11. **Antoine Philippe, Bocquier Philippe, Fall Abdou Salam, Guissé Youssou M. et Nanitelamio Jeanne**, 1995, *Les familles dakaroises face à la crise*, Dakar, ORSTOM, IFAN, CEPED, 209 pages.
12. **Aristote**, 1992, *Ethique à Nicomaque*, traduction de Jean Voilquin, Paris, Flammarion, 346 pages.
13. **Ba Abdoul**, *Internet, cyberspace et usages en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2003, 281 pages.
14. **Baguenard Jacques**, 1980, *La décentralisation territoriale*, Paris, PUF, Coll. QSJ, 127 pages.
15. **Baguenard Jacques**, *La décentralisation*, Paris, PUF, Coll. QSJ n°1879, 7e édition - février 2006, 127 pages.
16. **Bailly Antoine S. et Scariati Renato**, 1999, *Voyage en géographie*, Paris, Anthropos / Economica, 104 pages.
17. **Bakis Henry**, *Géographie des télécommunications*, Paris, PUF, Coll. QSJ n°2152, mai 1984, 127 pages.
18. **Bakis Henry**, *Géopolitique de l'information*, Paris, PUF, Coll. QSJ n°2353, mai 1987, 127 pages.
19. **Barilari André**, 1994, *La modernisation de l'administration*, Paris, Librairie Générale de Droit et de jurisprudence, 164 pages.
20. **Beltran Alain et Griset Pascal**, *Histoire d'un pionnier de l'informatique, 40 ans de recherche à l'Inria, Paris, EDP Sciences, coll. Sciences & Histoire, 2007, 287 pages*
21. **Bonjawo Jacques**, 2002, *Internet, une chance pour l'Afrique*, Paris, Karthala, 208 pages.
22. **Bressand Albert et Distler Catherine**, 1985, *Le prochain monde*, Réseupolis, Paris, Seuil, 312 pages.
23. **Breton Philippe**, *Une histoire de l'informatique*, Paris, Seuil, Coll. "Point-science", 1991.
24. **Breton Philippe**, 2000, *Le culte de l'Internet. Une menace pour le lien social ?*, Paris, Editions La Découverte et Syros, 125 pages.
25. **Breton Thierry**, *La dimension invisible. Le défi du temps et de l'information*, Paris, Editions Odile Jacob, 1994, 287 pages.
26. **Brunel Sylvie**, *La coopération Nord-Sud*, Paris, PUF, Coll. QSJ, 1997, 128 pages.
27. **Brunet Roger**, *Le développement des territoires*, Paris, L'Aube, 2004, 96 pages.

28. **Brunet Patrick J., Tientoré Oumarou et Vettraino-Soulard Marie-Claude**, *Les enjeux éthiques d'Internet en Afrique de l'Ouest : vers un modèle éthiques d'intégration*, CRDI/L'Harmattan/Les Presses de l'Université Laval, 2002, 170 pages.
29. **Castells Manuel**, 1998, *Fin de millénaire*, Paris, Fayard, 492 pages.
30. **Castells Manuel**, *La société en réseau. L'ère de l'information*, Paris, Fayard, 2001 (2001a), 671 pages.
31. **Castells Manuel**, *La galaxie Internet*, Paris, Fayard, 2001 (2001b), 364 pages.
32. **Charaudeau Patrick**, 2005, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, 255 pages.
33. **Chen Derek H. C. et Dahlman Carl J.**, *The Knowledge Economy, the KAM Methodology and World Bank Operations*, Washington DC, The World Bank, octobre 2005, 33 pages. [En ligne]: http://siteresources.worldbank.org/KFDLP/Resources/KAM_Paper_WP.pdf
34. **Chéneau-Loquay Annie** (dir.), 2000, *Enjeux des technologies de la communication en Afrique. Du téléphone à Internet*, Paris et Bordeaux, Karthala, 402 pages.
35. **Chéneau-Loquay Annie** (dir.), 2004, *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, Paris, Karthala, 328 pages.
36. **Ciattoni Annette et Veyret Yvette**, 2007, *Les fondamentaux de la géographie*, Paris, Armand Colin, 301 pages.
37. **Claisse Gérard**, 1983, *Transports ou télécommunications : les ambiguïtés de l'ubiquité*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 254 pages.
38. **Courlet Claude**, 2001, *Territoires et régions : les grands oubliés du développement économique*, Paris, L'Harmattan, 133 pages.
39. **Curien Nicolas et Muet Pierre-Alain**, 2004, *La société de l'information*, Paris, La Documentation française, 311 pages.
40. **De la Coste Pierre**, 2003, *L'hyper-République, l'administration électronique au service du citoyen*, Paris, Berger-Levrault, 96 pages.
41. **De Montbrial Thierry**, *L'Action et le système du monde*, PUF, 1e édition 2001, 2e édition, Quadrige, PUF, 2003, 526 pages.
42. **De Rosnay Joël**, avril 1997, *L'homme symbiotique*, Editions Points, 349 pages.
43. **Debray Régis**, 2000, *Introduction à la médiologie*, Paris, PUF, Coll. Premier Cycle, 215 pages.
44. **Deffontaines Jean-Pierre et Prod'homme Jean-Pierre**, 2001, *Territoires et acteurs du développement local. Des nouveaux lieux de démocratie*, Paris, Editions de l'Aube, 179 pages.
45. **Dertouzos Micheal**, 2000, *Demain. Comment les nouvelles technologies vont changer notre vie ?*, Paris, Nouveaux Horizons, Calmann-Lévy, 342 pages.
46. **Diop Djibril**, 2006, *Décentralisation et gouvernance locale au Sénégal. Quelle pertinence pour le développement local ?*, Paris, L'Harmattan, Col. Etudes Africaines, 267 pages.
47. **Diop Momar-Coumba** (dir.), 2002, *Le Sénégal à l'heure de l'information*. Technologie et société, Paris, Karthala, Genève, UNRISD, 2002, 390 pages.
48. **Dufour Arnaud et Ghernaouti-Hélie Solange**, 2001, *De l'ordinateur à la société de l'information*, Paris, PUF, Coll. QSJ n°3541, 125 pages.
49. **Dufour Arnaud et Ghernaouti-Hélie Solange**, 2006, *Internet*, Paris, PUF, Coll. QSJ n°3073, 127 pages.
50. **Dupuy Gabriel**, *L'informatisation des villes*, Paris, PUF, Coll. QSJ n° 2701, 1e édition- novembre 1992, 127 pages.
51. **Dupuy Gabriel**, 2002, *Internet, Géographie d'un Réseau*, Paris, Ellipses, Collection Carrefour, 160 pages.
52. **Dupuy Gabriel**, 2007, *La fracture numérique*, Paris, Ellipses, 158 pages.
53. **Ellul Jacques**, *Le système technicien*, Paris, Calmann-Lévy, 1977, 245 pages.
54. **Ellul Jacques**, 1990, *La technique ou l'enjeu du siècle*, Paris, Economica, 423 pages.
55. **Etta Florence et Parvyn-Wamahiu Sheila** (dir.), *Technologies de l'information et de la communication pour le développement en Afrique*. Volume 2 : L'expérience des télécentres communautaires, Ottawa, CRDI ; Dakar, CODESRIA, 2005, 201 pages.
56. **Eveno Emmanuel**, *Les pouvoirs urbains face aux technologies d'information et de communication*, Paris, PUF, Coll. QSJ n°3156, 1997 (1997a), 127 pages.
57. **Flichy Patrice**, *L'imaginaire d'Internet*, Paris, La Découverte et Syros, 2001, 272 pages.
58. **Gates Bill**, *La route du futur*, Editions Pocket, février 1997.

59. **Gaudin Jean Pierre**, 2002, *Pourquoi la gouvernance ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 138 pages
60. **Gilder Georges**, *Y-a-t-il une vie après la télévision ?*, Paris, Éditions Dagorno, décembre 1994, 190 pages.
61. **Guillaume Marc** (dir.), 1997, *Où vont les autoroutes de l'information ?*, Commissariat général du Plan, Commission européenne, Descartes & Cie, 190 pages.
62. **Hoeltgen Dominique**, 1995, *Internet pour Tous*, Paris, Les Editions du Téléphone, 238 pages.
63. **Institut d'histoire de l'industrie (France)**, *Informatique, politique industrielle, Europe : Entre Plan calcul et Unidata*, Edition Rive droite, Coll. Histoire industrielle, mai 1999, 588 pages.
64. **James Tina** (dir.), *Technologies de l'information et de la communication pour le développement en Afrique*. Volume 3 : La mise en réseau d'institutions d'apprentissage – SchoolNet, Ottawa, CRDI ; Dakar, CODESRIA, septembre 2005, 306 pages.
65. **Jubert Francis, Montfort Elisabeth et Stakowski Robert**, 2005, *La e-administration : levier de la réforme de l'Etat*, Paris, Dunod, 232 pages.
66. **Lefebvre Alain et Tremblay Gaëtan** (dir.), 1998, *Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales*, Presses de l'Université du Québec et Presses Universitaires du Mirail, 364 pages.
67. **Lévi-Strauss Claude**, *Race et Histoire*, Paris, Folio, 1987 (1952), 127 pages.
68. **Lévy Pierre**, 1995, *L'intelligence collective. Pour une anthropologie du cyberspace*, Paris, La Découverte.
69. **Lévy Pierre**, 2000, *World Philosophie*, Paris, Editions Odile Jacob, Coll. Le Champ Médiologique, 220 pages.
70. **Marion Denis et Batreau Philippe**, *Territoires et sociétés de l'information en France*, Evry, INT, CRITIC, 2003, 386 pages.
71. **Mattelart Armand**, *La communication-monde. Histoire des idées et des stratégies*, Paris, La Découverte, octobre 1999, 357 pages.
72. **Mattelart Armand**, *La mondialisation de la communication*, Paris, PUF, Coll. QSJ n°3181, 4e édition- juin 2005, 126 pages.
73. **McLuhan Marshall**, 1962, *The Gutenberg Galaxy*, Toronto; trad. fr., *La galaxie Gutenberg face à l'ère de l'électronique*, Tours, Mame, 1972.
74. **McLuhan Marshall**, 1964, *Understanding Media*, New York, McGraw-Hill ; trad. fr., *Pour comprendre les médias*, Tours, Paris, Mame/Seuil, 1968.
75. **Mérenne-Schoumaker Bernadette**, 2002, *La localisation des industries : enjeux et dynamiques*, Collection DIDACT Géographie, PUR, 243 pages.
76. **Moine Alexandre**, *Le territoire : comment observer un système complexe*, Paris, L'Harmattan, Col. Itinéraires géographiques, 2007, 176 pages.
77. **Monod Jérôme et De Castelbajac Philippe**, *L'aménagement du territoire*, Paris, PUF, Coll. QSJ n° 987, 13e édition - mai 2006, 127 pages.
78. **Moreau Defarges Philippe**, novembre 2006, *La gouvernance*, Col. QSJ, n°3676, Paris, PUF, 127 pages.
79. **Mucchielli Alex**, 2006, *Les sciences de l'Information et de la Communication*, 4e édition, Paris, Hachette Supérieur, 160 pages.
80. **Mumford Lewis**, 1964, *La cité à travers l'histoire*, Pars, Seuil, 782 pages.
81. **Ndiaye Mamadou Abdoulaye et Sy Alpha Amadou**, 2006, *L'Afrique face au défi de la modernité. La quête d'identité et la mondialité*, Dakar, Editions Panafrika / Silex / Nouvelles du Sud, 286 pages.
82. **Ntambue Raphaël Tshimbulu**, 2001, *L'Internet, son web et son e-mail en Afrique – Approche critique*, Paris, L'Harmattan, 353 pages.
83. **Offner Jean-Marc et Pumain Denise** (dir.), *Réseaux et territoires, significations croisées*, Paris, Editions de l'Aube, Col. Territoire, La Tour d'Aigues, 1996, 284 pages.
84. **Ossama François**, 2001, *Les nouvelles technologies de l'information. Enjeux pour l'Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, Col. Etudes africaines, 192 pages.
85. **Paul Christian**, 2007, *Le défi numérique des territoires. Réinventer l'action publique*, Paris, Editions Autrement, 165 pages.
86. **Pinchemel Philippe et Geneviève**, 1997, *La face de la terre*, Paris, Armand Colin, 519 pages.
87. **Raffestin Claude**, 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies Techniques, 249 pages.

88. **Rajae Farhang**, 2001, *La mondialisation au banc des accusés : la condition humaine et la civilisation de l'information*, Ottawa (Ontario), CRDI, 154 pages.
89. **Rist Gilbert**, 1996, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 442 pages.
90. **Roszak Theodore**, *The Cult of Information: The Folklore of Computers and the True Art of Thinking*, New York, Pantheon Books, 1986, 256 pages.
91. **Sanguin André-Louis**, 1977, *La géographie politique*, Paris, PUF, Le Géographe, 183 pages.
92. **Sarrasin Bruno**, 1999, *Ajustement structurel et lutte contre la pauvreté en Afrique: La Banque mondiale face à la critique*, Paris, Harmattan, 114 pages.
93. **Sciadas George**, *L'Observatoire de la fracture numérique ... et au-delà*, Québec, Orbicom, 2003, 165 pages. [En ligne] : http://www.orbicom.ca/media/projets/ddi2002/2003_dd_pdf_fr.pdf
94. **Seck Assane**, 1970, *Dakar, métropole ouest-africaine*, Dakar, IFAN, 516 pages.
95. **Segal Jérôme**, 2003, *Le Zéro et le Un. Histoire de la notion scientifique d'information au XXe siècle*, Paris, Editions Syllepse, 890 pages.
96. **Thioune Ramata Molo**, *TIC, croissance économique et pauvreté*, CRDI, Consortium pour la Recherche Économique et Sociale, mars 2003.
97. **Thioune Ramata Molo** (dir.), *Technologies de l'information et de la communication pour le développement en Afrique. Volume 1 : Potentialités et défis pour le développement communautaire*, Ottawa, CRDI ; Dakar, CODESRIA, 2003, 220 pages.
98. **Tudesq André Jean**, *L'Afrique parle, l'Afrique écoute : les radios en Afrique subsaharienne*, Pairs, Karthala, 2002, 315 pages.
99. **Vidal Philippe et Desbordes Françoise**, *Les technologies de la société de l'information (TIC/SIG) au service de l'aménagement et du développement des territoires en Afrique de l'ouest*, UTM, 2007, 69 pages.
100. **Virilio Paul**, 1975, *L'insécurité du territoire*, Paris, Stock / Monde ouvert, 285 pages.
101. **Virilio Paul**, *Cybermonde, la politique du pire*, Paris, Ed. Textuel, mai 2001, 108 pages.
102. **Vodoz Luc**, 2001, *NTIC et territoires. Enjeux territoriaux des nouvelles technologies de l'information et de la communication*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 434 pages.
103. **Wiener Norbert**, 1952, *Cybernétique et Société*, Paris, Ed. Des Deux Rives, 294 pages.
104. **Wolton Dominique**, 1999, *Internet et après ? Une théorie critique des nouveaux médias*, Paris, Flammarion, 235 pages.

ARTICLES SCIENTIFIQUES

105. **Allemand Sylvain**, « Territoire », in *L'abécédaire des sciences humaines*, hors-série n° 38 – septembre/octobre/novembre 2002. Article disponible en ligne sur le site www.scienceshumaines.com
106. **Antoine Philippe et Adjamagbo Agnès**, « Le Sénégal face au défi démographique », in Momar Coumba Diop (dir.), *La société sénégalaise entre local et global*, Paris, Karthala, 2002, pp. 511-547.
107. **Arlandis Jacques**, « Le Clerc, le Marchand et le Politique : les rhétoriques de l'Internet », in *Netcom*, vol. 15, n° 3-4, 2001, p. 289-304.
108. **Ba Alioune, Sy Maïmouna et Ndiaye Ndiappe**, 1993, « Les implications démographiques des politiques de développement au Sahel : Le cas du Sénégal », in Moriba Touré et T.O. Fadayomi (dir.), *Migrations et urbanisation au sud du Sahara*, Dakar, CODESRIA, pp. 122-162.
109. **Bailly Antoine S.**, « Introduction au débat : perspectives en géographie de l'information et de la communication », in *Sciences de la Société. Territoire, société et communication*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, n° 35- mai 1995, pp. 15-19.
110. **Bakis Henry**, « La géographie des Technologies de l'Information et de la Communication : perspectives », in *Netcom*, Vol. 18, n° 1-2, 2004, pp. 3-9.
111. **Bakis Henry et Grasland Loïc**, 1997, « Les réseaux et l'intégration des territoires : position de recherche », in *Netcom*, Vol. 11, n° 2, pp. 421-430.
112. **Bava Sophie**, « Entre Touba et Marseille : le mouride migrant et la société locale », in Momar Coumba Diop (dir.), *La société Sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, pp. 579-594

113. **Bell Daniel**, 1979, « The social framework of the information society », in Dertouzos M. L. et Mosesin J., *The computer age: a twenty-year view*, Cambridge (Etats-Unis), MIT Press, pp. 163-211.
114. **Benko Georges et Pecqueur Bernard**, « Sous la globalisation, le poids des territoires », in *Grand Dossier*, N° Spécial n° 2 – mai-juin 2003, Comprendre le monde. Article disponible en ligne sur le site www.scienceshumaines.com
115. **Bergamelli Serge**, 2003, « Avant-propos. Quel échelon pertinent pour le développement des TIC ? », in *Recompositions territoriales et TIC*, Castres, CEN@, pp. 3-5.
116. **Bernard Eric**, « Le développement des réseaux électroniques en Afrique : l'exemple du Réseau Intertropical d'Ordinateurs », in *Netcom*, vol. 14, n° 3-4, 2000, pp. 303-322.
117. **Barre Raymond**, « Quels enjeux pour le e-gouvernement ? », in Francis Jubert, Elisabeth Montfort et Robert Stakowski (dir.), 2005, *La e-administration, levier de la réforme de l'Etat*, Paris, Dunod, pp. 13-37.
118. **Begag Azouz et Claisse Gérard**, « Un espace sans distance » in Rowe Frantz et Veltz Pierre, 1991, *Entreprises et territoire en réseaux*, Presses de l'école nationale des ponts et chaussées, Paris, pp. 221-242.
119. **Blanc Gérard**, « Les télécommunications », in Hugues de Jouvenel, Véronique Lamblin et Jacques Theys (dir.), *Radioscopie de la France en mutation, 1950-2030. L'évolution socioéconomique, les modes de vie, les territoires, les villes, la mobilité et l'environnement en 40 dimensions*, Futuribles, novembre 2003. [En ligne] : http://www.recherche-innovation.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Les_telecommunications_cle7272fc.pdf
120. **Breton Philippe**, « Internet, la communication contre la parole ? », *Etudes*, n° 3946, juin 2001, pp.775-784.
121. **Breton Philippe**, 2003, « Internet : fausses promesses, vraies inégalités », Extrait d'article en ligne à l'adresse suivante : <http://www.generationcyb.net/Internet-fausses-promesses-vraies,0268>
122. **Brousseau Eric et Curien Nicolas**, « Introduction : Economie d'Internet, économie du numérique », in *Revue Economique*, « Economie de l'Internet », vol. 52, octobre 2001, pp. 7-36.
123. **Brunet Roger**, « Le territoire dans ses turbulences », *Reclus*, novembre 1990.
124. **Cadène Philippe**, « Développement », in Lévy J. et Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Ed. Belin, 2003, p. 245.
125. **Cassé Marie-Claude**, « Réseaux de communication électronique et territoires », in *La géographie face aux nouvelles technologies d'information et de communication*, Études et Travaux du G.R.I.C.C., n°1, 1993.
126. **Cassé Marie-Claude**, « Réseaux de télécommunications et production de territoire », in *Sciences de la Société. Territoire, société et communication*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, n° 35- mai 1995, pp. 61-81.
127. **Castells Manuel**, « C'est une révolution », Interview, *Croissance* n°429, septembre 1999, pp. 27-31.
128. **Castells Manuel**, « Les incidences sociales des technologies de l'information et de la communication », in *Les sciences sociales dans le monde*, Paris, Editions UNESCO/ Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2001 (2001c), pp. 270-280.
129. **Chambat Pierre**, « Démocratie électronique. Quelques jalons dans la généalogie d'une question », in *Sciences de la société*, n° 60, octobre 2003, pp. 49-64.
130. **Chéneau-Loquay Annie**, mai 2000, « Nord Sud, quelle Afrique dans les réseaux de communication mondiaux ? », in Actes du colloque « *Monde et centralité* », MSHA Bordeaux. Article en ligne à l'adresse suivante : <http://www.africanti.org/IMG/articles/monde1.PDF>
131. **Chéneau-Loquay Annie**, « Entre local et global, quel rôle de l'Etat africain face au déploiement des réseaux de télécommunications ? Exemple du Mali et du Sénégal », in *Afrique Contemporaine*, numéro spécial, 199, juillet-septembre 2001, pp. 36-46.
132. **Chéneau-Loquay Annie**, « Défis liés à l'insertion des technologies de l'information et de la communication dans les économies africaines : l'exemple d'Internet au Sénégal », in Abdelkader Djeflat et Bruno Boidin (dir.), *Ajustement et technologie en Afrique*, Publisud, avril 2002.

133. **Chéneau-Loquay Annie**, « Pour comprendre les fractures numériques. Une lecture des enjeux liés aux infrastructures en Afrique », *Netsuds*, n° 2, août 2004, p. 63-85.
134. **Chéneau-Loquay Annie**, 2004, « Introduction : Technologies de la communication, mondialisation, développement », in Annie Chéneau-Loquay (dir.), *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, Paris, Karthala, pp. 11-22.
135. **Chéneau-Loquay Annie**, 2004, « Comment les NTIC sont-elles compatibles avec l'économie informelle en Afrique ? » in *Annuaire Français de Relations Internationales 2004*, Vol. 5, Paris, La Documentation Française, pp. 345-375.
136. **Chéneau-Loquay Annie**, « Les débuts de la e-gouvernance en Afrique sub-saharienne : entre théorie et terrains, quelles réalités ? », intervention aux Rencontres régionales de l'eAtlas francophone de l'Afrique de l'Ouest, 26-28 avril 2006, AUF, Dakar.
137. **Chevallier Jacques**, « Le mythe de la transparence administrative », in F. Rangeon (dir.), 1988, *Information et transparence administrative*, Paris, CURAPP, PUF, pp. 239-274.
138. **Cohen Elie**, « De l'Etat dirigiste à l'Etat régulateur : le cas de la libéralisation des télécoms en France », Les rencontres économiques « *Régulation de l'économie de marché et concurrence* », IGPDE, Vincennes, le 12 décembre 2003. [En ligne] : http://www.chede.minefi.gouv.fr/etudes_publication/comptes-rendus/recontres-economiques/9558/regulation_de_l_econ/downloadFile/file/regulation1.pdf
139. **Diouf Mamadou**, « L'idée municipale : Une idée neuve en Afrique », in *Politique africaine* n° 74 - juin 1999, pp. 13-23. [En ligne] : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/074013.pdf>
140. **Diouf Mamadou**, « Assimilation coloniale et identités religieuses de la civilité des originaires des Quatre Communes du Sénégal », UCAD, Département d'Histoire, non daté. [En ligne] : <http://tekrur-ucad.refer.sn/IMG/pdf/15S1DIOUF.pdf>
141. **Claval Paul**, « Les problématiques géographiques de la communication », in *Sciences de la Société. Territoire, société et communication*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, n° 35-mai 1995, pp. 31-46.
142. **Daffé Gaye et Dansokho Mamadou**, « Les nouvelles technologies de l'information et de la communication : défis et opportunités pour l'économie sénégalaise », in Momar-Coumba Diop (dir.), *Le Sénégal à l'heure de l'information. Technologie et société*, Paris, Karthala, Genève, UNRISD, 2002, pp. 45-96.
143. **David Pascal**, « Les pays sont-ils de nouveaux territoires numériques ? », in *Recompositions territoriales et TIC*, CEN@, 2003, pp. 153-161.
144. **De Montbrial Thierry**, « Qu'est-ce que la géographie politique ? », préparé à l'occasion de la remise du Grand Prix 2003 de la Société de Géographie, 4 février 2004.
145. **Di Méo Guy**, « Géographies tranquilles du quotidien. Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales », in *Cahiers de Géographie du Québec*, Vol. 43, n°118, avril 1999, pp. 75-93. [En ligne] : www.cgq.ulaval.ca/textes/vol_43/no_118/DiMeo.htm
146. **Diop Djibril**, « Le Conseil régional de Dakar : un acteur inexistant ? », 2008. [En ligne] : http://www.sendeveloppementlocal.com/Le-Conseil-regional-de-Dakar-un-acteur-inexistant_a1070.html
147. **Doreen Massey**, 1996, « A global sense of place », in S. Daniels and R. Lee, *Exploring Human Geography*, London, Arnold, pp. 237-245.
148. **Elie Michel** (dir.), Dossier « Le fossé numérique – l'internet, facteur de nouvelles inégalités ? », in *Problèmes politiques et sociaux*, n° 861, 10 août 2001, 82 pages.
149. **Eveno Emmanuel**, 1997 (1997b), « Pour une géographie de la société de l'information », in *Netcom*, Vol. 11, pp. 431-457.
150. **Eveno Emmanuel**, 2003, « Technologies de l'information et de la communication », in Lévy J. et Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Ed. Belin, 1032 pages.
151. **Eveno Emmanuel**, « La géographie de la société de l'information : entre abîmes et sommets », in *Netcom*, Vol. 18, n° 1-2, 2004 (2004a), pp. 11-87.
152. **Eveno Emmanuel**, « Le paradigme territorial de la société de l'information », in *Netcom*, Vol. 18, n° 1-2, 2004 (2004b), pp. 89-132.

153. **Eveno Emmanuel**, « Le "village global" ou le mythe d'un monde interconnecté ? », Café géo « *Sociétés et territoires de l'information* », 3 mars 2004. Article en ligne à l'adresse suivante : http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=284
154. **Eveno Emmanuel**, « Les échelles locales de la société de l'information », in *eAtlas*. Rencontres régionales de l'eAtlas francophone de l'Afrique de l'Ouest & Plan d'Actions- Dakar 2006-, Toulouse, novembre 2006, pp. 43-51.
155. **Flichy Patrice**, « Technologies fin de siècle : l'Internet et la radio », in *Réseaux*, Dossier « Communiquer à l'ère des réseaux », n° 100, 2000, pp.251-271.
156. **Fortin Pascal**, « La société de l'information est un mythe », mars 200. Article disponible à l'adresse suivant : <http://www.uzine.net/article707.html>
157. **Fuchs Richard**, « Les télécentres ou le partage des outils de communication », in *Le Courrier de l'UNESCO*, mars 2000. [En ligne] : http://www.unesco.org/courier/2000_03/fr/pdf/00_03_43.pdf
158. **Fuchs Richard**, *Telecentres for Development : The next 20 Years ?*, **December 2007**. [En ligne] : <http://www.telecentremagazine.net/articles/article-details.asp?Title=Telecentres-for-Development:-The-next-20-Years?&articleid=11&typ=Features>
159. **Gilbert Anne**, « Communication et région », in Lefebvre Alain et Tremblay Gaëtan (dir.), 1998, *Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales*, Presses de l'Université du Québec et Presses Universitaires du Mirail, pp. 35-51.
160. **Graham Stephen**, 1998, « The End of Geography or the Explosion of Place ? Conceptualising Space, Place and Information Technology », in *Progress in Human Geography*, n° 22, pp. 165-185.
161. **Granjon Fabien**, « Comment résorber la fracture numérique ? », *Cahiers français* n° 314, "La société française et ses fractures", mai-juin 2003, Paris, La Documentation Française. [En ligne] : http://www.inegalites.fr/article.php3?id_article=155
162. **Guichard Éric**, 2003, « La "fracture numérique" existe-t-elle ? ». Article disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://barthes.ens.fr/atelier/geo/Tilburg.html>
163. **Guignard Thomas**, « Les accès publics à Internet au Sénégal : une émergence paradoxale », in Annie Chéneau-Loquay (dir.), *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, Paris, Karthala et MSHA, 2004, p. 212. pp.209-236
164. **Hamelink Cees J.**, « La société globale de l'information : visions, peuples et pouvoirs », in *Annuaire suisse de politique de développement*. Société de l'information et coopération internationale Développement.com, Vol. 22, n° 2, novembre 2003, pp. 159-183.
165. **Hochet Peter**, septembre 2006, « Communalisation intégrale : Quelles leçons de l'expérience de ses voisins pour le Burkina Faso ? », EHESS, Marseille. Article en ligne à l'adresse suivante : <http://www.afrique-gouvernance.net/fiches/bipint/fiche-bipint-460.html>
166. **Hughes Stella**, 2004, « Les types de Centres Multimédia Communautaires », in Stella Hughes, Sucharita Eashwar, Venus Easwaran Jennings (dir.), *Guide pratiques des Centres Multimédia Communautaires*, Unesco, pp. 11-15.
167. **Jauréguiberry Francis**, « Survaleur des communications en face à face dans un environnement d'ubiquité médiatique », in Pré-actes du colloque *Géographie, information et communication*, Toulouse, Université de Toulouse Le Mirail, GRESOC, 30 mai-1^{er} juin 1994.
168. **Jayaweera Wijayananda**, « Préface », in Stella Hughes, Sucharita Eashwar, Venus Easwaran Jennings (dir.), *Guide pratiques des Centres Multimédia Communautaires*, Unesco, 2004, pp. 5-6.
169. **Jouve Bernard**, « Gouvernance et décentralisation : les masques tombent enfin », *EspacesTemps.net*, Textuel, 2004. [En ligne] : <http://espacestemp.net/document522.html>
170. **Jouve Bernard**, « La gouvernance urbaine : nouvelle catégorie d'action des politiques urbaines », Chaire UNESCO « Politiques urbaines et citoyenneté », 2008. [En ligne] : http://chaire-unesco.entpe.fr/fichier_PDF/publications/chaire%20gouvernance.pdf
171. **Kapstein Ethan**, « La révolution de l'information et la fracture numérique », in *Géoéconomie*, n°16, hiver 2000/2001, pp. 73-77.
172. **Kargne Hamani**, « TIC, décentralisation administrative et bonne gouvernance », juin 2004. [En ligne] : <http://www.francophonie-durable.org/documents/colloque-ouaga-a4-kargne.pdf>

173. **Kaysers Bernard**, « La région, revue et corrigée », *Hérodote*, Les géographes, l'action et le politique, n°33-34, 2^e-3^e trimestres 1984.
174. **Kenny Charles**, « Prioritizing countries for assistance to overcome the digital divide », *Communications and Strategies*, n°41, 1er trimestre 2001, pp.17-36.
175. **Lancry Camille**, 2004, « Systèmes et réseaux de communication dans une région de passage : Sikasso au Mali », in Annie Chéneau-Loquay (dir.), *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, Paris, Karthala et MSHA, pp. 122-144.
176. **Lasserre Frédéric**, « Internet : La fin de la géographie ? », *Cybergeo*, Internet et la géographie, article 141, mai 2007. [En ligne] : <http://www.cybergeo.eu/index4467.html>. Consulté le 22 mai 2008.
177. **Lauraire Richard**, « Entre le trop plein et le trop vide : aménagement du territoire des télécommunications et stratégies territoriales », in *Sciences de la Société*. Territoire, société et communication, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, n° 35- mai 1995, pp. 123-137.
178. **Lefebvre Alain**, « Logique de réseau et ressource territoriale : l'expérience UBI de téléseuices dans la région du Saguenay – Lac Saint-Jean au Québec », in *Flux*, n° 24, avril-juin 1996, pp. 50-59.
179. **Lefebvre Alain**, « Le territoire revisité par les technologies d'information et de communication », in Alain Lefebvre et Gaëtan Tremblay (dir.), 1998, *Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales*, Presses de l'Université du Québec et Presses Universitaires du Mirail, pp. 17-33.
180. **Lefebvre Alain et Puel Gilles**, 2003, « Territoires incertains de la communication électronique », in *Recompositions territoriales et TIC*, Castres, CEN@, pp. 7-10.
181. **Lévy Jacques**, « A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ? », in *Espaces-Temps*, n° 51-52, 1991, pp. 102-142.
182. **Lohento Ken**, avril 2007, « Avant-propos », in *Enjeux et usages des TIC en Afrique : les médias entrent dans le débat*, Dakar, Institut Panos Afrique de l'Ouest, pp. 13-19.
183. **Loiseau Gérard**, « L'assujettissement des sites Internet municipaux aux logiques sociétales », in *Sciences de la Société*, n° 60, octobre 2003, pp. 87-105.
184. **Lussault Michel**, « L'usage de la communication et le géographe », in *Sciences de la Société*. Territoire, société et communication, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, n° 35- mai 1995, pp. 149-163.
185. **Mandard Stéphane et Foucart Stéphane**, « L'Afrique a-t-elle besoin d'Internet ? » (Dossier), *Le Monde Interactif*, 9 mai 2001, 4 pages.
186. **Marie Anne-Laure**, *Internet en Afrique. Pourquoi c'est si cher ?*, Dossier du Réseau International des correspondants francophones, novembre 2008. [En ligne] <http://www.correspondants.org>
187. **Mathieu Jean-Louis et Mondada Lorenza**, 2003, « Espace », in Lévy J. et Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Ed. Belin, 1032 pages.
188. **Méadel Cécile**, « La radio et ses territoires » in *Sciences de la Société, Territoire, société et communication*, Presses Universitaires du Mirail Toulouse, n° 35, mai 1995, pp. 113-122.
189. **Mignot-Lefebvre Yvonne**, « Technologies de communication et d'information : une nouvelle donne internationale ? », *Revue Tiers Monde*, tome 35, n°138, avril-juin 1994, p.245-277.
190. **Musso Pierre**, « Le réseau : de la mythologie grecque à l'idéologie d'Internet », in Pierre Musso (ed), *Réseaux et société*, Paris, PUF. 1991.
191. **Musso Pierre**, « Genèse et critique de la notion de réseau », in Daniel Parrochia (dir.), 2001, *Penser les réseaux*, Champs Vallon, Col. Milieux, pp. 194-217.
192. **Nikhil Sinha**, « Les technologies de l'information et la perspective du chômage technologique dans les pays en développement », *Revue Tiers Monde*, t.35, n°138, Avril-Juin 1994, p.411-424.
193. **Ntambué Raphaël Tshimbulu**, « Débat sur l'Internet en Afrique. Thématique, typologie, caractéristiques », in Armand Mattelart et Gaëtan Tremblay (dir.), 2003, *2001 Bogues. Globalisme et pluralisme*, Vol. 4, Communication, démocratie et globalisation, Québec, Les Presses de l'Université du Laval, pp. 201-218.

194. **Offner Jean-Marc**, « Introduction au débat : Logique de l'action », in *Sciences de la Société. Territoire, société et communication*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, n° 35- mai 1995, pp. 95-97.
195. **Ouédraogo Mahamoudou**, « Mass média et mondialisation : entre leurres et lueurs », *Géopolitique Africaine*, n°4, novembre 2001, pp. 221-226.
196. **Ouédraogo Sylvestre**, « Pour une approche africaine des technologies d'information », in *Annuaire suisse de politique de développement*, Société de l'information et coopération internationale Développement.com, Vol. 22, n° 2, novembre 2003, pp. 31-33.
197. **Pailliart Isabelle**, « Les enjeux locaux de la démocratie électronique », in *Hermès* n° 26-27, août 2000, Paris, CNRS Editions, pp. 129-138.
198. **Paye Moussa**, « Les nouvelles technologies et le processus démocratique », in Momar-Coumba Diop (dir.), *Le Sénégal à l'heure de l'information : Technologie et Société*, Paris, Karthala, Genève, UNRISD, 2002.
199. **Perrein Alain**, « L'association de la télédiffusion de données et des réseaux filaires. Application à l'administration publique territoriale », in Victor Sandoval (dir.), *La ville numérique*, Paris, Hermès, LCN, volume 1, n° 1-2000, pp. 149-162.
200. **Pierre Jocelyn**, « Invitation à la transparence : le site web sénégalais "Vos démarches administratives. Une contribution à la bonne gouvernance" », in *NETCOM*, vol. 22 (2008), n° 1-2 & *NETSUDS*, vol. 3 (2008), pp. 37-54.
201. **Piguet Etienne**, 2004, « La fin de la géographie (leçon inaugurale) », in *Chroniques Universitaires de l'Université de Neuchâtel*, pp. 124-133. [En ligne] : http://www2.unine.ch/webdav/site/manifsacademiques/shared/documents/li03-04_piguet.pdf
202. **Pierre Sylvain**, « Information géographique et Internet : les sites territoriaux ou l'émergence d'une intelligence collective du territoire », in *NETCOM*, vol. 15, n° 3-4, 2001, pp. 257-288.
203. **Pimienta Daniel**, « Fracture numérique, fracture sociale, fracture paradigmatique », juillet 2007, Traduction de l'espagnol par Anneflore Lemoulinier, Union Latine. [En ligne] :
204. http://funredes.org/mistica/francais/cyberotheque/thematique/fracture_paradigmatique.pdf
205. **Plet Cécile et Marchandise Jacques-François**, « Castres-Mazamet : l'optique réseaux », avril 2001. [En ligne] : <http://www.internetactu.net/2001/04/26/castres-mazamet-loptique-rseaux/>
206. **Poulin Bernard**, « Un outil de gestion majeur. La politique de communication », in *Municipalité*, décembre-janvier 1998.
207. **Proulx Serge**, 2002, « Trajectoires d'usages des technologies de communication : les formes d'appropriation d'une culture numérique comme enjeu d'une société du savoir », Paris, *Annales des télécommunications*, tome 57, n° 3-4, pp. 180-189.
208. **Proulx Serge et Sénécal Michel**, « L'interactivité technique, simulacre d'interaction sociale et démocratie », in Alain His (éd.), *Multimédia et communication à usage humain*, Paris, Transversales Science/culture, mai 1996, pp. 142-159.
209. **Proulx Serge et Couture Stéphane**, 2007, « Nouvelles technologies de l'information et de la communication. Conjoncture 2005-2006 » in Bertrand Badié et Béatrice Didiot (dir.), *L'Etat du monde 2007*, Paris, La Découverte, pp. 365-368.
210. **Proulx Serge, Rueff Julien et Lecomte Nicolas**, mars 2007, « Note de recherche : une appropriation communautaire des technologies numériques de l'information », Centre Interuniversitaire de Recherche sur la Science et la technologie, Montréal, 36 pages
211. **Quéau Philippe**, « La cyber-culture : une utopie éthique », *Projet*, n°253, mars 1998, pp.77-86
212. **Raffestin Claude**, 1986, « Ecogénèse territoriale et territorialité », in F. Auriac et R. Brunet (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, pp. 173-185.
213. **Raffestin Claude**, « Pour une théorie de la territorialité humaine », in *Réseaux territoriaux, Paradigme*, mars 1988.
214. **Raffestin Claude**, « Préface », in Jean-Marc Offner, Denise Pumain (dir.), 1996, *Réseaux et territoires, significations croisées*, Paris, Editions de l'Aube, Col. Territoire, La Tour d'Aigues.
215. **Robert Anne-Cécile**, « Internet, la grenouille et le tracteur rouillé », in *Manière de voir* n° 51, « Afrique en renaissance », mai-juin 2000.

216. **Rojas Estrella**, 2007, « Pratiques des *hypomnemata* à l'âge du numérique, et modalités cognitives de la fracture numérique ». Article en ligne sur : <http://www.creis.sgdg.org/colloques%20creis/2007/Rojas.pdf>
217. **Sagna Olivier**, « La lutte contre la fracture numérique en Afrique : aller au-delà de l'accès aux infrastructures », in *Hermès* n° 45, 2006, pp. 15-24.
218. **Sagna Olivier**, *Rapport national sur le niveau d'e-préparation. Situation et potentiel de développement du commerce électronique au Sénégal*, Dakar, CNUCED / OMC, décembre 2004, 63 pages.
219. **Sagna Olivier**, « Le Sénégal dans l'ère de l'information (1996-2006) », in *NETCOM*, vol. 22 (2008), n° 1-2 & *NETSUDS*, vol. 3 (2008) (2008 a), pp. 13-36.
220. **Sagna Olivier**, « La modernisation des services publics à travers l'utilisation des TIC : L'exemple du Sénégal », *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, numéro spécial « Mélanges en hommage au Professeur Mbaye Guèye », 2008 (2008 b), pp. 501-516.
221. **Sagna Olivier**, 2009, « Les télécentres privés du Sénégal : La fin d'une "success story" », à paraître dans *NETSUDS*.
222. **Savy Michel**, « TIC et Territoire : le paradoxe de localisation », in *Les Cahiers Scientifiques du Transport*, n°33, 1998, pp. 129-146.
223. **Sawicki Frédéric**, « Le temps des mairies », *Politix* vol. 14 – n° 53/2001, Paris, HERMES Science Publications et Politix, 260 pages.
224. **Schioler Peter et Buckley Steve**, 2004, « Choisir l'équipement et la technologie appropriés », in Stella Hughes, Sucharita Eashwar, Venus Easwaran Jennings (dir.), *Guide pratiques des Centres Multimédia Communautaires*, Unesco, pp. 29-44.
225. **Sfez Lucien**, 2003, « Eléments de synthèse pour penser le réseau », in Pierre Musso (dir.), *Réseaux et sociétés*, Paris, PUF, Coll. La politique éclatée, pp. 43 à 64.
226. **Soupizet Jean-François**, « La fracture numérique, mesures et spécificités », *NETSUDS*, n° 2, août 2004, pp. 9-26.
227. **Sylla Ibrahima**, « TIC et accès des ruraux à l'information : l'exemple du Xam Marsé de Manobi au Sénégal », in *NETCOM*, vol. 22 (2008), n° 1-2 & *NETSUDS*, vol. 3 (2008), pp. 87-108.
228. **Tall Serigne Mansour**, 2002, « Les émigrés sénégalais et les nouvelles technologies de l'information et de la communication », in Momar-Coumba Diop (dir.), *Le Sénégal à l'heure de l'information : Technologie et société*, Paris, Karthala, Genève, UNRISD, pp. 223-261.
229. **Tall Serigne Mansour**, décembre 2006 « La décentralisation et le destin des délégués de quartier à Dakar (Sénégal) », *Le bulletin de l'APAD*, n° 15, *Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au Sud du Sahara*. [En ligne] : <http://apad.revues.org/document567.html>
230. **Thorndahl Marie**, « Les promesses d'une prospérité virtuelle », in *Annuaire suisse de politique de développement*, Société de l'information et coopération internationale Développement.com, Vol. 22, n° 2, novembre 2003, p. 3-26.
231. **Trosa Sylvie**, « Décentralisation, service public local et rôle de l'Etat », in Join-Lambert Christian (dir.), 1994, *L'Etat moderne et l'administration. Nouveaux contextes, nouvelles éthiques, nouveaux experts*, Paris, Librairie Générale de droit et de jurisprudence, EJA, pp. 43-50.
232. **Waters Malcolm**, 2001, *Globalization*, London, Routledge.
233. **Wilkinson John**, 1964, « Jacques Ellul as the philosopher of the technological society », in Jacques Ellul, *The technological society*, New York, Vintage Books, pp. ix-xx.
234. **Zin Jean**, « Le monde de l'information », juillet 2004. Ouvrage disponible à l'adresse suivante : <http://jeanzin.fr/ecorevo/sciences/mondinfo/mondinfo.htm>
235. **Zongo Gaston**, 2000, « Télécentres au Sénégal », in Annie Chéneau-Loquay (dir.), *Enjeux des technologies de la communication en Afrique. Du téléphone à Internet*, Paris et Bordeaux, Karthala, pp. 211-223.

236. **Zook Matthew**, « Connected is a Matter of Geography », in *NetWorker*, vol. 5, n°3, September 2001, pp. 13-17. Article disponible en ligne à l'adresse suivante: http://www.africanti.org/resultats/documents/externes/zook_connect-f.pdf

ARTICLES DE PRESSE

237. **Agence France Presse**, « Transfert d'argent par mobile : 20 projets en Asie, Afrique, Amérique latine », 17 février 2009. [En ligne] : <http://collectik.over-blog.com/article-28343619.html>
238. **APS (Agence de Presse Sénégalaise)**, « 24,7 milliards FCFA de Beijing pour l'extension de l'Intranet gouvernemental », lundi 10 septembre 2007. <Http://www.aps.sn>
239. **APS**, « Abdoulaye Baldé lance le programme intranet administratif », mercredi 21 mai 2008.
240. **Aïdara Cheikh Talibouya**, « Malgré la baisse de ses actions : Sonatel Sn reste la valeur phare de la Brvm », in *Le Matin*, 28 février 2009.
241. **Aliyou Daouda**, « Nigéria - Le téléphone mobile rapporte plus que le pétrole », 27 novembre 2008. [En ligne] : <http://www.osiris.sn/article4074.html>
242. **Cassen Bernard**, « Le piège de la gouvernance », in *Le Monde Diplomatique*, juin 2001, p. 28. [En ligne] : <http://www.monde-diplomatique.fr/2001/06/CASSEN/15272>
243. **Castier Claire-Hélène**, « Retour sur investissement solidaire », in *Le Monde Diplomatique*, n°947, 12 juillet 2002, p. 25.
244. **Coly Alain Just**, « Du réseau Voix et Données à l'Intranet gouvernemental », in *Le Soleil*, mercredi 7 janvier 2004.
245. **Coly Alain Just**, « Administration : Bientôt 160 nouvelles démarches disponibles en ligne », in *Le Soleil*, lundi 4 juin 2007.
246. **Coulibaly Be**, « Fonds de solidarité numérique : Mesures conservatoires en attendant le grand lifting », in *L'Essor* n°16372 du 29 janvier 2009. [En ligne] : http://www.essor.gov.ml/cgi-bin/view_article.pl?id=21197
247. **Davenport H. Thomas**, « Privilégier l'information sur la technologie », *Les Échos*, 17 février 2008. [En ligne] : http://www.lesechos.fr/formations/manag_info/articles/article_1_1.htm
248. **Diatta Mamadou Lamine**, « Projet d'intranet gouvernemental : La Chine accorde près de 25 milliards au Sénégal », in *Le Soleil*, mardi 11 septembre 2007.
249. **Dieng Sidy**, « Intégration des TIC dans les politiques de décentralisation : Le TIC-gouv pour une meilleure gouvernance locale », in *Wal Fadjri*, vendredi 4 juillet 2008.
250. **Diop Khalifa Abacacar**, « Quand le mobile lamine les télécentres », *La Sentinelle*, 18 février 2008. Site web : <Http://www.africanglobalnews.com>
251. **Diouf Gorgui Alioune**, « Les communes d'arrondissement ne gèrent presque rien du tout, c'est la ville qui gère tout », in *Walf Fadjri*, 20 mars 2009. [En ligne] : http://www.walf.sn/politique/suite.php?rub=2&id_art=54003
252. **Dramé Moussa**, « Sédhiou : refus de vote d'une dizaine de villages. Les frustrés menacent aussi de migrer vers la Gambie voisine », in *Sud Quotidien*, mardi 24 mars 2009. [En ligne] : <http://www.sudonline.sn/spip.php?article17319>
253. **Faye Fatou**, « Lancement de site Internet à Yoff : un pas vers la décentralisation », in *L'Info* 7 n° 573, lundi 4 septembre 2000.
254. **Faye Ibrahima Lissa**, « En perspective de sommet de Bilbao : Les collectivités locales africaines s'engagent », in *Sud Quotidien*, jeudi 14 juillet 2005.
255. **Faye Ibrahima Lissa**, « Accès à internet au Sénégal : déjà cinq bougies pour l'ADSL », in *Sud Quotidien*, lundi 6 octobre 2008.
256. **Guèye Mamadou**, « Croissance accélérée : la Stratégie dans sa phase d'explication », *Le Soleil*. [En ligne] : http://www.lesoleil.sn/article.php3?id_article=8027
257. **Guèye Mohamed**, « L'Etat face au gouffre budgétaire : Sonatel, la ligne d'urgence », in *Le Quotidien*, le 11 août 2008. Site web : <http://www.lequotidien.sn>

258. **Hanne Alassane**, « Centre principal de l'Etat-Civil de Pikine : un émigré saccage les archives », in *L'Observateur*, mercredi 17 décembre 2008.
259. **Journal du Net**, « Chiffres clés internautes dans le monde », le 2 février 2009. [En ligne] : http://www.journaldunet.com/cc/01_internautes/inter_nbr_mde.shtml
260. **Lo Moubarack**, *Le Sénégal Emergent*. Le blog des réformes urgentes pour faire émerger le Sénégal, Archives de novembre 2007. URL du blog : <http://moubaracklo.blog.lemonde.fr>
261. **Mission Capitale**, n° 12 – juillet 2005 : Le développement durable dans la ville.
262. **Mbow Abdoulaye**, « Différend Etat du Sénégal – TIGO : une nébuleuse pour des milliards », in *L'Office*, jeudi 20 novembre 2008.
263. **Mollon Fabien et Sonko Mamanding Nicolas**, « L'Etat se met à l'intranet : Le Sénégal installe son e-gouvernement », in *Le Soleil*, mercredi 16 mars 2005.
264. **Ndiaye Abdoulaye**, 2000, « Les enjeux de la nouvelle économie », in *Sud Quotidien*, lundi 11 décembre 2000. [En ligne] - [Http://www.osiris.sn/article171.html](http://www.osiris.sn/article171.html)
265. **Ngom Mbagnick**, « Radio municipale de Dakar : Une station service sur l'actualité de la décentralisation », in *Wal Fadjri*, mardi 27 juillet 2004.
266. **Pires Jean**, « La transaction bancaire par le mobile s'installe au Sénégal », in *Le Soleil*, lundi 17 novembre 2008. [En ligne] : <http://www.osiris.sn/article4055.html>
267. **Samson Didier**, « La dévaluation du CFA en 1994, une décision difficile », janvier 2004. Article en ligne l'adresse suivante : http://www.rfi.fr/actufr/articles/049/article_26180.asp
268. **SENTEL**, *Communiqué de la Direction générale de SENTEL GSM*, Dakar, lundi 24 novembre 2008. Voir annexes. [En ligne] : <http://www.osiris.sn>
269. **Sud Quotidien**, « Selon un fonctionnaire de la Banque mondiale : la pauvreté n'a pas reculé au Sénégal », le 16 Juin 2008. [En ligne] : <http://www.sudonline.sn/spip.php/IMG/IMG/spip.php?article11803>
270. **Sy Mamadou**, « Stratégie de croissance accélérée au Sénégal : Les défis des technologies de l'information et des téléservices », in *Le Soleil*, 16 septembre 2005.
271. **Sylla Ibrahima**, « Qu'est-ce que le Fonds de Solidarité Numérique ? », *Collectik*, 23 janvier 2009. [En ligne] : <http://collectik.over-blog.com/article-27085313.html>
272. **Sylla Ousmane**, « Un bien mauvais signal adressé aux investisseurs étrangers », mardi 2 décembre 2008. <http://www.regultelcoafrik.org>
273. **Talla Carine Koudjou**, 2007, *TIC et développement local*, 2007, article en ligne à l'adresse suivante : http://ticdevloc.celeonet.fr/projet/index.php?option=com_content&task=view&id=14&Itemid=33
274. **Tcheng Henri**, « Les télécoms en Afrique : un pas de plus pour le développement ? », le 31 août 2008. [En ligne] : <http://www.journaldunet.com/expert/30785/les-telecoms-en-afrique--un-pas-de-plus-pour-le-developpement.shtml>
275. **Thiam Cheikh**, « Des logiciels pour gérer le budget et l'état civil », juin 2000. [En ligne] : http://www.idrc.ca/fr/ev-5301-201-1-DO_TOPIC.html
276. **Thiombane Mandiaye**, « Trois questions à Daniel Annerose DG Manobi », in *Nouvel Horizon*, lundi 23 mai 2005. Article en ligne à l'adresse <http://www.osiris.sn/article1804.html>
277. **Top Amadou**, « Editorial : Les collectivités locales à l'heure des TIC », *Batik* n° 71 - juin 2005.
278. **Tribune de Genève**, « Fonds mondial de solidarité numérique à Genève: activités suspendues », le 29 janvier 2009. [En ligne] : <http://www.tdg.ch/geneve/actu/fonds-mondial-solidarite-numerique-geneve-activites-suspendues-2009-01-29>
279. **Ville de Dakar**, *Le Municipal*, Bimestriel d'informations locales, n° 1, janvier-février 2008.
280. **Virilio Paul**, « On ne regarde plus les étoiles, mais les écrans », *Interview, Le Monde de l'éducation* n° 287, décembre 2000. Extraits en ligne à l'adresse suivante : <http://www.lemonde.fr/mde/ete2001/virilio.html>
281. **Yunus Muhammad**, « Ce nouveau siècle me rend rêveur », *Interview, Croissance* n°445, février 2001, pp.12-14.

MEMOIRES ET THESES

282. **Barbier Frédéric**, 1998, *L'expansion des télécentres à Dakar*, mémoire de maîtrise de géographie, Université de Bretagne occidentale, Bretagne, 131 pages.
283. **Bernard Eric**, décembre 2003, *Le déploiement des infrastructures Internet en Afrique de l'Ouest*, thèse de Doctorat en Géographie, Université Montpellier III – Paul Valéry, 427 pages.
284. **Didelon Clarisse**, *Une nouvelle route de la soie ? Utilisation des moyens de communication dans les entreprises de la filière de la soie en Inde*, thèse de Doctorat en Géographie, Université Paris 7 – Denis Diderot, décembre 2004.
285. **Dieng Mbaye**, *Réseaux et systèmes de télécommunications dans une région périphérique du Sénégal : Ziguinchor en Casamance*, thèse de doctorat de géographie, Université de Bordeaux III – Michel De Montaigne, le 17 décembre 2008, 391 pages.
286. **Diop Cheikh**, *Développement durable et gouvernance locale à Guédiawaye à Guédiawaye : l'exemple de la gestion du littoral*, mémoire de maîtrise de Géographie, Université de Toulouse le Mirail, 131 pages.
287. **Eveno Emmanuel**, *La territorialisation des systèmes d'information et de communication et les acteurs de la sphère publique locale. Le cas de Toulouse et de sa région*, thèse de Doctorat en Géographie et Aménagement, Université de Toulouse le Mirail, mars 1991, 397 pages.
288. **Fall Aminata**, 2007, *Usages des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et développement des collectivités locales : le cas de l'Internet dans la gestion des compétences transférées au conseil régional de Louga*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université Gaston Berger de Saint Louis, 131 pages.
289. **Loukou Alain François**, juin 2005, *Télécommunications et développement en Côte d'Ivoire à l'ère de la société de l'information et de la communication*, thèse de Doctorat en Géographie, Université Montpellier III – Paul Valéry, 410 pages.
290. **Mbengue Moustapha**, 2004, *Contribution des usages citoyens de l'Internet à la gouvernance locale et au développement communautaire au Sénégal*, mémoire de DEA, Université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis, 124 pages.
291. **Ndao Abdou**, janvier 2009, *Diffusion de l'information par les NTIC dans l'agglomération urbaine de Dakar : l'exemple du site web municipal de Grand Yoff*, mémoire de maîtrise de géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 101 pages
292. **Ndiaye Idrissa**, janvier 2009, *L'usage des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'agglomération urbaine de Dakar : l'exemple du téléphone à Grand Yoff*, mémoire de maîtrise de géographie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 92 pages.
293. **Ndiaye Mamadou**, novembre 2006, *E-gouvernance et démocratie en Afrique : le Sénégal dans la mondialisation des pratiques*, thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, 380 pages.
294. **Ndoye Idalina Ndiaye Rodrigues**, *Le Point d'Accès Public Internet, instrument de promotion des TIC par la formation en ligne. Projet pilote : « e-casamance »* mémoire de Master Pro en Science de l'information et de la communication, Université Paris X-Nanterre, 83 pages.
295. **Niang Demba**, février 2007, *Gouvernance locale, maîtrise d'ouvrage communale et stratégies de développement local au Sénégal : l'expérience de la ville de Saint-Louis*, thèse de Doctorat en Géographie Aménagement, Université de Toulouse Le Mirail, 267 pages.
296. **Péjout Nicolas**, 2002, *Les N-TT-IC en Afrique du Sud : outils et représentation du développement*, mémoire de DEA, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 226 pages.
297. **Samba Pierre Célestin**, 2007, *Le développement local à l'épreuve de la décentralisation : cas de la communauté rurale de Mont-Rolland*, thèse de doctorat 3^e cycle en sociologie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.
298. **Sambou Ansoumana**, 2001, *Nouvelles technologies de l'information et de communication. Les cybercafés sur les traces des télécentres*, mémoire de fin d'études, CESTI, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 48 pages.

299. **Seck Mamadou Lamine**, *Politiques publiques et Internet dans les établissements d'enseignement supérieur au Sénégal*, mémoire de DEA de Sciences de l'Information et de la Communication, Université Charles de Gaulle (Lille 3), 2003-2004, 135 pages.
300. **Sylla Ibrahima**, 2004, *Approche géographique de l'appropriation des TIC par les populations : l'exemple des télécentres et des cybercafés dans le quartier Ouagou Niayes à Dakar*, mémoire de maîtrise de géographie, UCAD, 114 pages.
301. **Sylla Ibrahima**, 2005, *Technologies de l'Information et de la Communication et mobilité en zone littorale : le cas de l'agglomération urbaine de Dakar*, mémoire de DEA de Géographie - Chaire UNESCO de « Gestion intégrée et développement durable des régions côtières et des petites îles », Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 74 pages.
302. **Vidal Mathieu**, 2006, *Les territoires politico-économiques face aux Technologies de l'Information et de la Communication : entre métropolisation et différenciation territoriale*, thèse de Doctorat en Géographie et Aménagement, Université de Toulouse Le Mirail, novembre 2006, 421 pages.
303. **Vidal Philippe**, *Société de l'information, politiques publiques et enjeux territoriaux*, mémoire de DEA, Université de Toulouse le Mirail, septembre 1997, 381 pages.
304. **Vidal Philippe**, *La Région face à la société de l'information : le cas de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes*, thèse de Doctorat en Géographie Aménagement, Université de Toulouse Le Mirail, décembre 2002, 381 pages.

RAPPORTS ET ETUDES

305. **ADIE** (Agence De l'Informatique de l'Etat), *Fiche PMSIA : un programme ambitieux et un partenariat réussi*, Dakar, 2007 (2007 a). Consulter le site www.adie.sn
306. **ADIE**, *Fiche Vision e-Sénégal : moteur de la politique NTIC de l'Etat*, Dakar, 2007 (2007 b).
307. **ADIE**, *Fiche Projet Intranet Gouvernemental*, Dakar, 2007 (2007 c).
308. **ADIE**, *Termes de référence. Etude "Points e-gov"*, Dakar, septembre 2008, 13 pages.
309. **ANSD** (Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie), (Ministère de l'Economie et des Finances), juillet 2004, *Rapport de synthèse de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM II)*, Dakar, 262 pages.
310. **ANSD**, *Document de Stratégie pour la croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSRP II) : 2006-2010*, Dakar, octobre 2006 (2006a), 103 pages.
311. **ANSD**, *Résultats du 3^e RGPH - 2002 : Rapport national de présentation*, Dakar, décembre 2006 (2006 b), 125 pages.
312. **ANSD**, *Situation économique et sociale de Dakar 2006*, Dakar, octobre 2007, Dakar, 227 pages.
313. **ANSD**, *Situation économique et sociale de la région de Dakar de l'année 2007. Rapport final*, août 2008, Dakar, 187 pages.
314. **ANSD**, *Situation économique et sociale du Sénégal 2007*, Dakar, octobre 2008, 208 pages.
315. **ARTP** (Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes), juin 2008, *Etat des lieux du secteur des télécommunications au Sénégal en 2007*, Dakar, 55 pages.
316. **ARTP**, *Observatoire de la téléphonie fixe : Données chiffrées au 31 décembre 2008*. [En ligne] : http://www.artp-senegal.org/telecharger/document_Tableau_de_bord_au_31_decembre_2008_57.pdf
317. **Banque Mondiale**, *Rapport sur le développement d'Internet*, mars 1995.
318. **Banque Mondiale**, *Rapport sur le développement dans le monde 1998-1999 : Le savoir au service du développement*, 1999.
319. **BRVM**, 2008, *Note sur les résultats 2007 de Sonatel groupe*, 19 pages. [En ligne] : http://www.brvm.org/fr/marche/publications/2008/mars/Etats_Financiers_provisoires_2007_SONA_TEL_Groupe_13032007.pdf
320. **CARIF-OREF Midi-Pyrénées** (Centre d'Animation et de Ressources pour l'Information sur la Formation)-(Observatoire Régional Emploi Formation), *Eléments de diagnostic territorial en Midi-Pyrénées : zone d'emploi de Castres-Mazamet*, décembre 2006. [En ligne] : http://www.cariforef-mp.asso.fr/files/orefm/elementsdiagnosticterritorial_ze/ze_castres_mazamet.pdf

321. **Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet**, *Contrat d'Agglomération 2003-2006*, Castres, 45 pages p.14. http://www.castres-mazamet.fr/load/contrat_agglo.pdf
322. **Conseil de l'Europe**, mai 2005, *Le gouvernance électronique (« e-gouvernance »)*. *Recommandation Rec(2004)15 et exposé des motifs*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, 45 pages.
323. **Conseil régional de Dakar**, *Déclaration de Dakar adoptée par le Forum des Maires et des Autorités locales sur les systèmes d'information et les observatoires urbains*, Dakar, le 16 octobre 1998.
324. **DIE** (Direction de l'Informatique de l'Etat, actuelle ADIE), *Rapport annuel*, janvier 2003, Dakar, 46 pages. [En ligne] : http://www.adie.sn/IMG/pdf/DIE_Rapport_annuel_vfinale_20030126-3.pdf
325. **Dieng Mbaye et Sylla Ibrahima**, *Les TIC dans l'espace économique ouest africain. Quelles stratégies pour une meilleure coordination des synergies ?*, Dakar, Enda Diapol, mars 2006.
326. **DPEE** (Direction de la Prévision et des Etudes Economiques), (Ministère de l'Economie et des Finances), *Indicateurs macroéconomiques du Sénégal*, Dakar, juin 2008 (2008a), 2 pages. [En ligne] : <http://www.dpee.sn>
327. **DPEE**, *Situation économique et financière en 2007 et perspectives en 2008*, Dakar, juin 2008 (2008b), 27 pages. [En ligne]: <http://www.dpee.sn>
328. **DPEE**, *Note mensuelle de conjoncture – octobre 2008*, Dakar, novembre 2008, 36 pages. [En ligne]: <http://www.dpee.sn>
329. **eAtlas**, *Rencontres régionales de l'eAtlas francophone de l'Afrique de l'Ouest (26-28 avril 2006, Dakar). Plan d'Actions*, Toulouse, novembre 2006, 155 pages.
330. **Entente CADAK/CAR, ONU-Habitat et Cities Alliance**, « Diagnostic territorial de l'agglomération dakaroise. Résumé exécutif », *Projet Stratégie de Développement urbain du Grand Dakar*, Dakar, juin 2007, 10 pages.
331. **FMI** (Fonds monétaire international), *Rapport des services du FMI sur les consultations de 2008 au titre de l'article IV, la première revue de l'Instrument de soutien à la politique économique, la demande de dérogation d'un critère d'évaluation*, Préparé par le Département Afrique, le 30 mai 2008. Ce rapport est disponible sur le site de la DPEE (www.dpee.sn).
332. **FEM (Forum Economique Mondial)**, *The Networked Readiness Index 2007–2008 ranking*. [En ligne] : <http://www.weforum.org/pdf/gitr/2008/Rankings.pdf>
333. **Guibert Jean Jacques et Abdoul Mouhamadou**, « La petite fabrique du développement urbain durable dans l'agglomération dakaroise », *Rapport provisoire, Programme Développement Urbain Durable*, Toulouse, 2008.
334. **328. Jagun Abiodun**, septembre 2008, « Pour une infrastructure de communication à accès ouvert en Afrique : Le câble SAT-3/WASC » – Document d'information, APC, 28 pages. [En ligne] : http://www.apc.org/en/system/files/IP_fr_Jul_08_SAT3.pdf
335. **Jonas Olivier**, 2001, *Territoires numériques*, Les dossiers, Direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, Paris, 103 pages.
336. **Les Cahiers de l'Alternance n°5**, avril 2002, *Elections locales 2002. Questions et réponses*, Dakar, FKA et CESTI, 76 pages.
337. **Ministère de la Décentralisation et de Collectivités locales** (République du Sénégal), *Rapport général des premières assises de la décentralisation au Sénégal*, les 27, 28 et 29 novembre 2007, Dakar, 47 pages.
338. **Ministère de l'information, des télécommunications, des TIC, du NEPAD et des relations avec les institutions** (République du Sénégal), *Communiqué : Le Gouvernement du Sénégal a assigné SENTEL et MILLICOM devant le Tribunal Régional de Dakar*, Dakar, 12 novembre 2008. [En ligne] : <http://www.artp-senegal.org>
339. **Ministère des Affaires étrangères et européennes**, *Guide la coopération décentralisée pour la solidarité numérique*, Paris, 2008. [En ligne] : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/580_Int_Solidarite_numerique-2.pdf
340. **Ministère du Plan et du développement durable** (République du Sénégal), mars 2004, *Projet Plan d'orientation pour le développement économique et social 2002-2007 (X^{ième} Plan) : Croissance forte et durable, réduction de la pauvreté et bonne gouvernance*, Dakar, 212 pages.

341. **NEPAD** (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique), Abuja, octobre 2001. Document disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.nepad.org/2005/fr/documents/inbrief.pdf>
342. **OCDE** (Organisation de coopération et de développement économiques), *Mesurer les impacts des TIC au moyen des statistiques officielles*, janvier 2008. [En ligne] : <http://www.oecd.org/dataoecd/43/43/39871530.pdf>
343. **OCDE**, *Les possibilités de développer l'accès à l'Internet dans le monde*, 11 avril 2008. [En ligne] : <http://www.oecd.org/dataoecd/13/56/40805241.pdf>
344. **ONG CRESP**, 2003, *Présentation des résultats de la MARP réalisée dans les sites SIP*, Dakar, 34 pages.
345. **PNUD** (Programme des Nations unies pour le développement), *Rapport mondial sur le développement humain 1998*, De Boeck Université, Bruxelles, 1998.
346. **PNUD**, *Rapport mondial sur le développement humain 1999*, De Boeck Université, Bruxelles, 1999.
347. **PNUD**, *Rapport mondial sur le développement humain 2001*. Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain, De Boeck Université, Bruxelles, 2001.
348. **PNUD**, *Fiche PNBG (Programme National de Bonne Gouvernance)*, 2003. [En ligne] : <http://www.undp.org/sn/new/gouvernances/FICHE%20PROG%20NAT%20BONNE%20GOUV.pdf>
349. **PNUD**, 2008, *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008*. [En ligne] : http://hdr.undp.org/en/media/lp2-hdr07_hdilist-f.pdf
350. **Primature** (République du Sénégal), *Stratégie de Croissance Accélérée*, Présentation résumée, Réunion du Comité National de Pilotage, vendredi 26 janvier 2007, 45 pages.
351. **République du Sénégal**, avril 2002, *Programme National de Bonne Gouvernance du Sénégal*, Dakar, 85 pages.
352. **République du Sénégal**, *Annuaire des collectivités locales*, Dakar, Edition 2003, 178 pages.
353. **République du Sénégal**, « Programme National de Bonne Gouvernance. Rapport de synthèse », avril 2003. [En ligne] : <http://www.worldbank.org/afr/SenegalCG2003/Bonne%20Gouvernance.pdf>
354. **République du Sénégal**, *Loi n°2004-06 Portant Code des Investissements*, Dakar, le 06 février 2004.
355. **République du Sénégal**, *Code des Collectivités locales annoté*, Dakar, juin 2006. 408 pages.
356. **République du Sénégal**, *Document de Stratégie pour la croissance et la Réduction de la Pauvreté 2006-2010*, Dakar, octobre 2006, 103 pages.
357. **République du Sénégal**, *Loi n° 2008-10 portant loi d'orientation relative à la société de l'information*, Dakar, le 25 janvier 2008.
358. **Rocard Michel**, *République 2.0 : Vers une société de la connaissance ouverte*, Rapport à Ségolène Royal, le 5 avril 2007, 73 pages.
359. **Sagna Olivier**, 2000, *Les technologies de l'information et de la communication et le développement social au Sénégal. Un état des lieux*, Technologie et société, Genève, UNRISD, Document n°1, 61 pages.
360. **Sarr Joseph**, « Rapport d'activités Commission NTIC : janvier - juin 2006 », Conseil Régional de Dakar, Dakar, le 28 juin 2006.
361. **Severino Jean-Michel** (éd.), **Servant Pierre** (éd.), **Lainé Gérard** (éd.) et **Porgès Laurence** (collab.), 1991, *Situation économique et financière des Etats d'Afrique, de l'Océan Indien et des Caraïbes en 1989 et perspectives d'évolution*, Paris, Ministère de la Coopération et du Développement, 281 pages.
362. **SONATEL (Société nationale des télécommunications)**, *Baisse des tarifs du mobile, du fixe et de l'Internet*, 13 mars 2006. <http://www.sonatel.sn>
363. **SONATEL**, *Rapport Annuel 2005*, 26 février 2007. [En ligne] - Http://www.sonatel.sn/documents/rapport_sonatel_2005_fr.pdf

365. **SONATEL**, *Rapport annuel 2006*, 13 avril 2007. [En ligne] - [Http://www.sonatel.sn/documents/rapport_sonatel_2006_fr.pdf](http://www.sonatel.sn/documents/rapport_sonatel_2006_fr.pdf)
366. **Sylla Ibrahima**, septembre 2007 *Les sites web de l'information urbaine à Dakar*, Toulouse, LISST-Cieu, 135 pages. [En ligne] : http://193.55.175.48/eatlas-francophonie/portail-afrique-francophone/manifestations-scientifiques/atelier-tic-gouvernance-et-developpement-local/des-outils-collaboratifs/sites_dakarois_ibrahima_sylla.pdf/view
367. **Théry Gérard**, « Les autoroutes de l'information », Rapport au Premier ministre, Paris, la documentation française, 1994.
368. **UIT** (Union Internationale des Télécommunications), mars 2002, *Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde*, résumé, 22 pages.
369. **UIT**, *Déclaration de principes. Construire la société de l'information : un défi mondial pour le nouveau millénaire*, Document WSIS-03/GENEVA/DOC/4-F, le 12 mai 2004. [En ligne] : [Http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi.asp?lang=fr&id=2331|2304](http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi.asp?lang=fr&id=2331|2304)
370. **UIT**, *Via l'Afrique: Création de points d'échange Internet (IXP) locaux et régionaux en vue de réaliser des économies en termes financiers et de largeur de bande* – Document de travail élaboré pour le compte de l'UIT et du CRDI à l'occasion de l'édition 2004 du Colloque mondial des régulateurs organisé par l'UIT. Le document a été rédigé par Russell Southwood, P.D.G., Balancing Act et publié en janvier 2005 comme publication conjointe de l'UIT et du CRDI, à l'issue d'une période réservée à la présentation d'observations qui s'est achevée le 30 décembre 2004. [En ligne] : <http://www.itu.int/ITU-D/treg/publications/AfricaIXPRep-fr.pdf>
371. **UIT**, *Agenda de Tunis pour la société de l'information*, novembre 2005, Document: WSIS-05/TUNIS/DOC/6(Rév.1)-F. [En ligne] : <http://www.itu.int/wsis/docs2/tunis/off/6rev1-fr.html>
372. **UIT**, 2005, *SMSI : Engagement de Tunis*, <http://www.itu.int/wsis/docs2/tunis/off/7-fr.html>
373. **UIT**, « Rapport de la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information », Tunis, PalExpo du KRAM, 16-18 novembre 2005, Document WSIS-05/TUNIS/DOC/9(Rév.1)-F, le 26 janvier 2006. [En ligne] : http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi.asp?lang=fr&id=2331|2304
374. **UIT**, 2006, *Rapport sur le développement des télécommunications/ TIC dans le monde 2006 : Mesurer l'incidence des TIC sur le développement économique et social*, Genève.
375. **UIT**, « Le nombre d'abonnés au téléphone mobile dans le monde franchira la barre des 4 milliards fin 2008 », Communiqué de presse, Genève, le 25 septembre 2008. [En ligne] : http://www.itu.int/newsroom/press_releases/2008/29-fr.html
376. **UIT**, *Trends in telecommunication reform 2008. Six Degrees of Sharing*, Summary, Genève, November 2008, 32 pages.
377. **UNECA** (United Nations Economic Commission for Africa), *Les engagements d'Accra pour le Sommet de Tunis 2005*, Accra, le 4 février 2005 [En ligne] : <http://www.uneca.org/disd/events/accra/EngagementsdAccra.pdf>
378. **UNECA**, *African Regional Action Plan on the Knowledge Economy (ARAPKE). A Framework for Action*, August 2005. [En ligne] : <http://www.uneca.org/aisi/docs/ARAPKE%20version%20of%20September%202005.pdf>
379. **UNECA**, *AISI : L'agenda numérique de l'Afrique*, non daté. [En ligne] : <http://www.unige.ch/iued/wsis/DOC/104FR.PDF>
380. **UNESCO** (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization), *Rapport mondial sur la communication et l'information 1999-2000*, Editions de l'Unesco, Paris, 1999.
381. **UNESCO**, *Rapport Mondial 2005. Vers la société du savoir*, Paris, Unesco, 2005, 237 pages. [En ligne] - [Http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001418/141843f.pdf](http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001418/141843f.pdf)
382. **UNESCO BREDA**, *Les CMC, une initiative majeure pour mettre les TIC au service du développement*, Dakar, Unesco BREDA, 2006.
383. **UNESCO BREDA**, « Projet CMC Sénégal », *Lettre d'information* n° 2, janvier 2007.

COMMUNICATIONS / DISCOURS

384. **Allard-Poesi Florence et Perret Véronique**, « Les représentations du problème dans la recherche-action : définitions et illustration au travers de l'élaboration d'un projet stratégique », 13^{ème} Conférence de l'AIMS. Normandie, Vallée de Seine 2, 3 et 4 juin 2004. [En ligne] : <http://www.strategie-aims.com/Normandie04/sessions/Allard-Perret.pdf>
385. **Camara Alioune**, « Dix ans de projets, quels enseignements ? », intervention au Symposium NETSUDS 2007 sur le thème *Accès aux TIC et service universel en Afrique Sub-saharienne*, Campus numérique de AUF Dakar, 26-28 novembre 2007. [En ligne] : <http://www.gdri-netsuds.org/spip.php?article154>
386. **Corenthin Alex**, « Les TIC au service de la gouvernance locale au Sénégal », Communication à l'Atelier "*TIC, Gouvernance et Développement local*", Programme eAtlas Francophone Afrique de l'Ouest, AUF, Dakar, 17-18 décembre 2007.
387. **Dianté Cheriff Younouss**, 2004, « Les Privatisations en Afrique, l'exemple de la Sonatel au Sénégal », Communication au séminaire *Télécom Bien public Mondial* du Forum Social Européen de Paris, novembre 2003. Article disponible à l'adresse <http://www.csdptt.org/article320.html>
388. **Faye Abdoulaye**, « Allocution de bienvenue au Forum Africain des Collectivités Locales sur la Société de l'Information. Gouvernance électronique et solidarité numérique : construire les agendas locaux en Afrique », Dakar, les 13, 14, 15 juillet 2005.
389. **Bakary Faye**, « TIC et développement rural », Contribution en direction de la Prepcom-2 (Phase de Tunis), 21 février 2005. [En ligne] : <http://www.osiris.sn/article1592.html>
390. **Boye Mame Madior**, *Discours de politique générale*, prononcé le 1^{er} août 2001, Assemblée Nationale du Sénégal. [En ligne] : <http://www.osiris.sn/article200.html>
391. **Galliano Danielle et Roux Pascale**, « Les inégalités spatiales dans l'adoption des TIC : le cas des firmes industrielles françaises », Communication aux *Journées Changements organisationnelles et informatisation : Les enseignements d'un dispositif d'enquêtes auprès des salariés et de leurs dirigeants*, Paris, Centre d'Etudes de l'Emploi, 4-5 décembre 2003.
392. **Gomez Javier**, « Le déploiement des TIC va-t-il dans le sens d'une mobilité durable ? », Communication aux Doctoriales du GDR TIC & Société, 24-25 juin 2008, Faculté des Sciences Economiques, Université de Rennes 1. [En ligne] : <http://gdrtics.u-paris10.fr/pdf/doctoriales/2008/GOMEZ.pdf>
393. **Guibbert Jean-Jacques**, « *TIC, Société civile et Territoires au Sénégal : entre appropriation et confiscation* », note introductive de l'atelier « Appropriation et impact des TIC sur les organisations de la société civile », Colloque "Technologie de l'information et de la communication et développement territorial au Sénégal", ENEA/UTM, 20-21 avril 2005, Dakar.
394. **Leloup Fabienne**, « Des systèmes complexes à la construction d'un territoire : proposition d'une approche compréhensive en territoire transfrontalier », Communication au XLIII^{ème} Colloque de l'ASRDLF, *Les dynamiques territoriales*, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.
395. **Ly El Housseynou**, « Réinventer un nouvel urbanisme pour une bonne gouvernance locale à partir des outils de participation et de planification stratégique concertée », Communication au Forum International sur la Pauvreté Urbaine (FIPU), Marrakech, du 16 au 19 octobre 2001. [En ligne] : ww2.unhabitat.org/programmes/ifup/conf/Ly.doc
396. **Mboup Assane Khalifa Babacar**, « Problématique de l'évaluation dans les collectivités locales », Communication aux *Journées Sénégalaises de l'Évaluation (JSE)* - 1^{ère} édition, Thème « Culture et pratique de l'évaluation au Sénégal : quel enjeu pour les politiques publiques », Dakar, 28 – 30 octobre 2008. [En ligne] : www.gouv.sn/actualites/jse/Problematique.ppt
397. **Ndao Momar**, « La fracture numérique au Sénégal, difficultés et solutions du consommateur », janvier 2007. [En ligne] : http://www.ascosen.sn/publications/fracture_diff_solutions_consommateurs.ppt
398. **Ndiaye Malick**, « L'administration électronique au service du citoyen au Sénégal », communication au Colloque International sur *L'Administration électronique au service des citoyens*, 21-22 janvier 2002, Sénat- France. [En ligne] : <http://droit-internet-2002.univ-paris1.fr/pdf/fr/Ndiaye.pdf>

399. **Ndiaye Momar Aly**, « Projet « IDEAL » d'Interconnexion de Développement de l'administration en Ligne », Communication à la Troisième réunion du Comité de l'information pour le développement (CODI-III), Centre de conférences des Nations Unies, 10-17 mai 2003 - Addis-Abeba (Ethiopie). [En ligne] : <http://www.uneca.org/codi/documents/pdf/sommaire%20de%20la%20communication.pdf>
400. **Niang Demba**, « L'utilisation des TIC dans le cadre de la décentralisation et du développement local », communication à l'Atelier "*TIC, Gouvernance et Développement local*", Programme eAtlas Francophone Afrique de l'Ouest, AUF, Dakar, 17-18 décembre 2007.
401. **Ramachandran Ramasamy**, « Le système statistique national à la croisée des chemins : Passage à un système statistique adapté à la civilisation de l'information », Communication à l'Atelier conjoint de statistique sur le suivi de la société de l'information: données, mesures et méthodes, CEE-ONU/CNUCED/UNESCO/UIT/OCDE/Eurostat, 8 et 9 décembre 2003 à Genève. [En ligne] : <http://www.unec.org/stats/documents/ces/sem.52/4.f.pdf>
402. **Reinhard Mark**, « Dualité du territoire urbain sous l'angle de l'accès aux TIC », Communication au XLI^e colloque de l'ASRDLF, *Villes et territoires face aux défis de la mondialisation*, Dijon, 5, 6 et septembre 2005. [En ligne] : http://www.nfp51.ch/files/ArticleMkR_ASRDLF2005.pdf
403. **Sow Mamadou Abdoulaye**, « Le financement des Collectivités locales : La fiscalité indirecte locale et les transferts de fiscalité au Sénégal », communication au XII^{ème} Colloque international des services du trésor sur le thème *Le rôle du trésor public dans le processus de décentralisation*, Bamako, 10 – 14 février 2008. [En ligne] : http://www.tresor.gov.ci/documentation/pdf/com_et_seminaire/M_Sow_Dakar.ppt.pdf
404. **Sylla Ibrahima**, « Construction de la ville numérique au Sénégal : des Systèmes d'Information Populaires aux Villes Internet », Communication aux 5^{èmes} du Groupe De Recherche TIC & Société, 24-25 juin 2008, Rennes. [En ligne] : <http://gdrtics.u-paris10.fr/pdf/doctoriales/2008/SYLLA.pdf>
405. **Wade Abdoulaye**, *Discours à la réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies*, le 17-18 juin 2002 à New-York. [En ligne] : <http://www.osiris.sn/article826.html>
406. **Wade Abdoulaye**, *Discours à l'inauguration de l'intranet gouvernemental du Sénégal*, le 15 mars 2005. [En ligne] : <http://www.osiris.sn/article1685.html>

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1** : Fiche synthétique du Sénégal – p. 141
- Tableau 2** : Quelques indicateurs macroéconomiques du Sénégal entre 2000 et 2008 – 145
- Tableau 3** : Evolution du parc total des abonnés mobiles au Sénégal entre 2002 et 2008 – 183
- Tableau 4** : Indicateurs de base de l'Internet au Sénégal – 188
- Tableau 5** : Tarifs d'accès à l'ADSL en fin 2008 – 193
- Tableau 6** : Perceptions et approches TIC / Développement – 206
- Tableau 7** : Effectifs et zones d'implantation des Centres multimédia communautaires (CMC) au Sénégal – 233
- Tableau 8** : Equipement classique des Centres multimédia communautaires (CMC) – 238
- Tableau 9** : Centres multimédia communautaires (CMC) et services des radios communautaires – 242
- Tableau 10** : Equipements et services des cybercentres des Centres multimédia communautaires (CMC) – 243
- Tableau 11** : Evolution chronologique de la décentralisation au Sénégal – 254
- Tableau 12** : Découpage administratif du Sénégal en 2008 – 259
- Tableau 13** : Données de base de la région de Dakar – 314
- Tableau 14** : Hiérarchisation des collectivités locales de Dakar – 318
- Tableau 15** : Types d'informations généralement diffusées dans les mairies – 330
- Tableau 16** : Nombre de lignes téléphoniques disponibles dans les communes d'arrondissement – 345
- Tableau 17** : Répartition des secteurs d'investissement prioritaires pour les communes d'arrondissement – 347
- Tableau 18** : Composition du budget des communes d'arrondissement – 348
- Tableau 19** : Part des dépenses TIC dans les budgets des communes d'arrondissement – 350
- Tableau 20** : Mode de collecte des informations mises en ligne dans les sites SIP – 357
- Tableau 21** : Appréciation par les élus locaux de la stratégie de l'Etat et du niveau de développement des communes dans le domaine des TIC – 373
- Tableau 22** : Appuis nécessaires selon les acteurs locaux à une action performante des communes dans le domaine des TIC – 374
- Tableau 23** : Principaux domaines de coopération décentralisée des communes d'arrondissement – 376
- Tableau 24** : Contraintes et atouts du bassin de Castres-Mazamet – 380
- Tableau 25** : Dates repères du projet TIC de Castres-Mazamet – 382.

LISTE DES FIGURES

- Figure 1** : Evolution comparée du taux de croissance réel et du taux d'inflation au Sénégal – p. 147
- Figure 2** : Evolution du parc d'abonnés au téléphone fixe entre 2000 et 2008 – 173
- Figure 3** : Evolution du nombre des télécentres au Sénégal entre 1998 et 2008 – 176
- Figure 4** : Evolution du taux de pénétration de la téléphonie mobile au Sénégal entre 2000 et 2008 – 184
- Figure 5** : Evolution de la bande passante du Sénégal entre décembre 2000 et septembre 2008 – 189
- Figure 6** : Evolution des tarifs d'accès à l'ADSL au Sénégal entre février 2003 et mai 2005 – 192

- Figure 7** : Evolution du nombre d'abonnés à Internet selon le type d'accès entre 2003 et 2008 – **194**
- Figure 8** : Modèle conceptuel pour les statistiques de la société de l'information – **203**
- Figure 9** : Modèle de mesure des impacts de la société de l'information – **204**
- Figure 10** : Les composantes habituelles des Centres multimédia communautaires (CMC) au Sénégal – **237**
- Figure 11** : Services proposés dans les Centres multimédia communautaires (CMC) – **239**
- Figure 12** : Etapes du processus préparatoire du SMSI – Tunis 2005 – **283**
- Figure 13** : Vision e-Sénégal – **290**
- Figure 14** : Schéma de l'Intranet gouvernemental en 2007 – **293**
- Figure 15** : Evolution de la population de Dakar entre 1920 et 2006 – **316**
- Figure 16** : Modes de diffusion des informations par les municipalités de Dakar – **331**
- Figure 17** : Disponibilité du fax dans les mairies de Dakar – **346**
- Figure 18** : Disponibilité de la photocopieuse dans les mairies de Dakar – **346**
- Figure 19** : Structuration et fonctionnement du SIP de Yoff – **353**
- Figure 20** : Appréciation des informations disponibles sur les sites SIP par les élèves et les enseignants – **369**
- Figure 21** : Niveau de coopération des communes d'arrondissement de Dakar dans le domaine des TIC – **376.**

LISTE DES PLANCHES

- Planche 1** : Carte des collectivités locales de Dakar cibles de l'enquête – **p. 132**
- Planche 2** : Carte de localisation du Sénégal – **140**
- Planche 3** : Télécentre et étal de vendeur des produits IZI et Seddo – **180**
- Planche 4** : Pourcentage d'internautes africains par pays en 2008 et répartition des abonnés au haut débit par continent en 2007 – **196**
- Planche 5** : Carte de répartition des Centres multimédia communautaires (CMC) au Sénégal en 2008 – **233**
- Planche 6** : Vue extérieure du CMC de Diaobé et enseigne de sa radio *Tewdu Fm* – **244**
- Planche 7** : Interface du site des démarches administratives – **300**
- Planche 8** : Les téléprocédures vues en bandes dessinées – **303**
- Planche 9** : Carte de localisation des collectivités locales de Dakar – **319**
- Planche 10** : Modes de diffusion des informations dans les municipalités de Dakar – **331**
- Planche 11** : Carte de répartition des collectivités locales sénégalaises disposant d'un site web SIP – **336**
- Planche 12** : Vues du bâtiment de la mairie de Ndiarème Limamoulaye et du cyber municipal de cette ville – **344**
- Planche 13** : Vue partielle de l'interface du site SIP pilote de Yoff – **352**
- Planche 14** : Carte de l'évolution chronologique des sites web des villes de Dakar – **355**
- Planche 15** : Carte de répartition des villes ayant participé au Label VIA 2007 – **362**
- Planche 16** : Interface du site de la commune d'arrondissement de Gorée, première « Ville Internet » africaine – **364**

Planche 17 : Interface du site de la commune d'arrondissement de Médina – **371**

Planche 18 : Interface du site de la commune d'arrondissement de Grand Dakar – **372**

Planche 19 : Cartes de localisation de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet – **379**

Planche 20 : Carte de localisation de la ville de Guédiawaye – **384**

Planche 21 : Interface du portail collaboratif de l'eAtlas Francophone de l'Afrique de l'Ouest – **386**.

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Les solutions à l'inflation selon Moubarack Lo – **p. 149**

Encadré 2 : Extraits du discours de politique générale prononcé le 1^{er} août 2001 par le Premier Ministre Mame Madior Boye devant l'Assemblée Nationale – **157**

Encadré 3 : Extraits du discours du Président Abdoulaye Wade à la réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue les 17-18 juin 2002 à New-York – **158**

Encadré 4 : Extraits d'entretien avec M. Bassirou Cissé, Président de l'UNETTS (2004) – **178**

Encadré 5 : Extraits d'entretien avec M. Bassirou Cissé Président de l'UNETTS (2008) – **181**

Encadré 6 : Extraits d'entretien avec M. Alex Corenthin, Président d'ISOC Sénégal et membre du Laboratoire de Traitement de l'Information – **266**

Encadré 7 : Extraits du discours du Président Abdoulaye Wade à l'inauguration de l'Intranet gouvernemental, le 15 mars 2005 – **294**

Encadré 8 : Centre principal de l'Etat-Civil de Pikine : un émigré saccage les archives – **302**

Encadré 9 : Extraits d'entretien avec M. Claude Lishou, Coordonnateur du Projet « TIC-gouv », LTI – ESP, Dakar – **308**

Encadré 10 : Extraits d'entretien avec M. Emmanuel Eveno, Président de Villes Internet France, le 30 juin 2008 à Toulouse (partie 1) – **361**

Encadré 11 : Extraits d'entretien avec M. Emmanuel Eveno, Président de Villes Internet France, le 30 juin 2008 à Toulouse (partie 2) – **364**.

LES ANNEXES

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE PRINCIPAL

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE SECONDAIRE

ANNEXE 3 : DECLARATION DE DAKAR - FACOLSI

ANNEXE 4 : COMMUNIQUE DE L'ETAT DU SENEGAL ASSIGNANT SENTEL ET MILLICOM DEVANT LE TRIBUNAL REGIONAL DE DAKAR

ANNEXE 5 : COMMUNIQUE DE LA DIRECTION GENERALE DE SENTEL GSM

ANNEXE 6 : MISSION DE PLANIFICATION STRATEGIQUE. PARTENARIAT ANDERLECHT / SAM
NOTAIRE

ANNEXE 7 : QUELQUES ARRETES PUBLIES DANS LE SIP DE YOFF

ANNEXE 8 : GRAND DAKAR INFOS, N° 4 – FEVRIER 2008

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE PRINCIPAL

QUESTIONNAIRE SUR L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION DANS LES COMMUNES DE DAKAR

Cette enquête est réalisée dans le cadre d'une thèse de doctorat portant sur les Technologies de l'Information et de la Communication dans les collectivités locales, et en particulier les Communes d'arrondissement de Dakar. Les informations recueillies sont destinées à un usage strictement scientifique. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

Ibrahima SYLLA

I – IDENTIFICATION

Nom de la Commune ? / _____ / Nom du maire ? / _____ /
Nom du répondant ? / _____ / Statut professionnel ? / _____ /
Niveau d'étude le plus élevé : _____
Email du répondant : _____
Nombre d'élus (conseillers municipaux, etc.) ? / ____ / ____ /
Nombre d'employés communaux ? / ____ / ____ /
Dernier changement de l'équipe municipale ? / ____ / ____ / ____ / ____ /
Budget communal ?

	En 2005	En 2006	En 2007
Fonctionnement			
Investissement			

Part du budget dédiée aux TIC ? / ____ / ____ / %
Nombre d'habitants de la Commune en 2006 ou 2007 ? / _____ /
Quels sont les domaines où la Commune investit le plus ?

.....
La Commune dispose-t-elle d'un volet TIC dans ses programmes de développement ? Oui Non
Pour quelles raisons (quelle que soit la réponse précédente) ?

.....
Si Oui, comment se décline ce volet TIC ?

II – LES TIC DANS LA COMMUNE

Nombre de : Lignes téléphoniques : Entrée / ____ / ____ / Sortie / ____ / ____ /
Fax / ____ / ____ / Photocopieuse / ____ / ____ / Imprimante : Couleur / ____ / ____ /
N/B / ____ / ____ /

Avez-vous un groupe électrogène ? Oui Non
Disposez-vous d'une connexion à Internet ? Oui Non
Pour quelles raisons (quelle que soit la réponse précédente) ?

.....
Si oui, dans quel(s) service(s) ?

.....
Type de connexion ? : / _____ /
Fournisseur d'accès ? / _____ /
Coût de la connexion ? Frais d'accès / _____ / Redevance mensuelle
/ _____ /

La connexion est-elle ? Rapide Plutôt bonne Lente

Rencontrez-vous des difficultés?

- de paiement des factures d'électricité : Non Parfois Régulièrement

- de paiement des factures de la connexion à Internet : Non Parfois Régulièrement

Qui paye les factures ? / _____ /

Y a-t-il dans la mairie un chargé de mission TIC ? Oui Non Ne sait pas
Si Non, pourquoi ?

Si Oui, quelle est sa qualification professionnelle ? / _____ /
En quoi consiste sa mission ?

Si vous souhaitez faire un commentaire concernant cette partie du questionnaire, utilisez ces lignes :

III – GESTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS LA COMMUNE

Horaires d'ouverture de la mairie au public ? Le matin / ___ h/ à / ___ h/ Le soir / ___ h/ à / ___ h/
Le maire reçoit-il ? Tous les jours Uniquement sur RV Autres, à préciser
Existe-t-il dans la mairie une commission chargée de la communication ? Oui Non
Pour quelles raisons (quelle que soit la réponse précédente) ?

Si oui, quelle est la composition de la commission ?

Depuis quand existe-t-elle ? / ___ / ___ / ___ / ___ /
Quelles sont ses missions ?

Comment s'organise son travail ?

Mode de communication de la mairie (numéroter par ordre d'importance) ?

- Communiqué de presse
- Affichage dans les locaux de la mairie
- Affichage à l'extérieur de la mairie
- Distribution d'annonce dans la rue
- Affichage sur le site web de la Commune
- Autres, à préciser :

Types d'informations généralement affichées ?

Cette information peut-elle être jugée de « sensible » ? Oui Non
Pour quelles raisons (quelle que soit la réponse précédente) ?

La mairie diffuse-t-elle un bulletin d'information ? Oui Non
Pour quelles raisons (quelle que soit la réponse précédente) ?

Si Oui, sous quel format ? Papier Electronique

Depuis quand ? / ___ / ___ / ___ / ___ /

Rédacteur(s) du bulletin d'information ? / _____ /

Nom du bulletin ? / _____ /

Nombre de pages du bulletin ? / ___ / ___ /

Périodicité de la parution ? Hebdomadaire Mensuelle Bimestrielle Semestrielle
Public cible ?

Mode de distribution ? Poste Agents municipaux Liste de diffusion électronique
Type d'informations généralement diffusées dans le bulletin ?

IV – LE SERVICE INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Existe-t-il un service informatique au sein de la mairie Oui Non

Si Oui, depuis quelle année ? / ___ / ___ / ___ / ___ /

Nombre de personnes travaillant à ce service ? / ___ / ___ /

Type(s) de qualification professionnelle du personnel de ce service ?

Nombre d'ordinateurs du service informatique ? / ___ / ___ /

Mode d'acquisition du matériel informatique ?

Achat neuf Achat occasion Don, préciser de qui :

Les machines sont-elles connectées à Internet ? Non Toutes Quelques unes seulement

Qui s'occupe de la maintenance et de la réparation du matériel en panne ?

Missions du service informatique ?

Contraintes liées au fonctionnement du service informatique

V – PERCEPTION DU DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE DE L'INFORMATION

Connaissez-vous ce qu'est la société de l'information ? Oui Non Jamais entendu parler

Si Oui, veuillez la décrire :

Qu'est-ce qui fonde la spécificité de la société de l'information :

- Dans les pays en développement et en Afrique ?

Au Sénégal ?

A votre connaissance, quel(s) évènement(s) a/ont marqué le développement de la société de l'information :

- Dans le monde ?

Au Sénégal ?

Pour quelles raisons ?

Quelle(s) réalité(s) associez-vous à la notion de « société de l'information » ?

Quelle(s) réalité(s) associez-vous à la notion de « nouvelle économie » ?

Quelle(s) réalité(s) associez-vous à la notion de « fracture numérique » ?

Quels sont les grands enjeux, les grands défis de la société de l'information (numéroter par ordre d'importance)?

- Accès au savoir
- Démocratie participative
- E-gouvernance
- Fracture numérique
- Rattrapage du retard économique des pays sous-développés
- E-administration
- Développement local
- Décentralisation
- Participation citoyenne
- Autres (à préciser et numéroter) :

Pensez-vous que l'Internet peut favoriser le développement économique et social dans votre commune ?

Oui Non Ne sait pas

Pour quelles raisons (si Oui, ou Non) ?

Connaissez-vous ce qu'est la e-administration (administration électronique) ?

Oui Non Jamais entendu parler

Si Oui, veuillez la décrire :

.....
Connaissez-vous ce qu'est la e-gouvernance (gouvernance électronique) ?

Oui Non Jamais entendu parler

Si Oui, veuillez la décrire :
.....

.....
Pouvez-vous citer quelques ouvrages portant sur le thème des TIC ou de la société de l'information ?
.....

Etes-vous abonné à des revues traitant des TIC ou de la société de l'information ? Oui Non

Si Oui, - revues électroniques :

- revues papier :

Si Non, pourquoi ?
.....

.....
Estimez-vous suffisamment informé sur le niveau de développement de la société de l'information en Afrique ? Oui Non

Estimez-vous suffisamment informé sur les politiques du gouvernement sénégalais en matière de TIC ?

Oui Non

Si Oui, quel est le principal programme TIC gouvernemental que vous connaissez ?
.....

Si Non, qu'est-ce qui pose problème ?
.....

.....
Comment appréciez-vous la politique du gouvernement sénégalais en matière de TIC ?

Très efficace Efficace Plutôt bonne

Mauvaise Ne sait pas Autre qualificatif / _____ /

Votre Commune développe-t-elle une politique visant à vulgariser l'usage des TIC ? Oui Non

Si Non, pourquoi ?
.....

Si Oui, cocher les principales actions mises en œuvre :

Mise en place d'espaces publics d'accès à Internet Connexion des écoles à Internet

Formation informatique [gratuite à prix communautaire] pour les populations

Mise en place d'un site web communal Développement de l'administration électronique

Autres, _____ à _____ préciser :

.....
Comment qualifiez-vous le stade de développement de votre Commune en matière de TIC ?

Très en retard En retard Moyen Assez avancé Très avancé

Quelles sont les Communes de Dakar que vous pensez les plus avancées en matière de TIC ?
.....

VI – CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT DES TIC SELON LES MAIRIES

Quelles sont les principales contraintes liées au développement des projets TIC dans votre Commune ? (numéroter par ordre d'importance)

- Financières :
.....

- Juridiques :
.....

- Organisationnelles :
.....

- De compétences :
.....

- Politique :
.....

- Autres, à préciser :
.....

.....
Comment jugez-vous l'appui de l'Etat en matière de TIC ?

Inexistant

Très faible

Faible

Moyen

Appréciable

Très appréciable

Quels sont les moyens dont vous auriez besoin pour être plus performants dans vos actions dans le domaine des TIC ?

.....

VII – COOPERATION DECENTRALISEE ET TIC

Quels sont les principaux domaines où votre Commune développe une coopération ?

Domaines (à cocher)	Avec quelles (s) villes ?	Dans quel(s) pays ?
<input type="radio"/> Education		
<input type="radio"/> Santé		
<input type="radio"/> Environnement		
<input type="radio"/> Commerce		
<input type="radio"/> Tourisme		
<input type="radio"/> Autres, à préciser		

Existe-t-il une coopération dans le domaine des TIC ? Oui Non Ne sait pas

Si Oui, avec quelle ville, dans quel pays ?

.....

Veillez décrire le projet de coopération ?

.....

Avec mes remerciements !

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE SECONDAIRE

QUESTIONNAIRE - SITE WEB DE LA COMMUNE

Aux chefs des services informatiques ou aux webmasters

I – SITE WEB ET SIG DANS LA MAIRIE

La Commune dispose-t-elle ?

Aucun site web

1 site web: / _____ /

2 sites web: / _____ /

/ _____ /

Pour quelles raisons ?

.....
Date de création ?

- du 1^{er} site web : / _____ /

- du 2^{ème} site web : / _____ /

Date de la dernière version du site web de la Commune (au cas où la Commune ne dispose que d'un seul site web) ?

Constructeur du site ? / _____ /

Coûts de réalisation du site ? / _____ /

Qui a financé la construction du site ?

/ _____ /

Types d'informations mises en ligne dans le site ?

.....
Comment ces informations sont-elles collectées ?

.....
Périodicité de la mise à jour du site ?

Cela dépend

Hebdomadaire

Trimestrielle

Semestrielle

Annuelle

Plus d'un an

Existe-t-il un Intranet de la mairie ?

Oui

Non

En projet

En construction

Si « Oui », ou « Non », pour quelles raisons ?

.....
Si « En projet », ou « En construction », qui en sont ?

Le porteur de projet ? / _____ /

Le constructeur ? / _____ /

Le financier ? / _____ /

Date de construction ? / _____ /

Existe-t-il un SIG dans la collectivité ? Oui Non

Pour quelles raisons (quelle que soit la réponse précédente) ?

.....
Si Oui, qui a financé sa construction ?

.....
Existe-t-il une radio dans la collectivité ?

Oui

Non

Depuis :

Pour quelles raisons (quelle que soit la réponse précédente) ?

.....
Si Oui, qui a financé sa construction ?

Type d'émissions ou de messages généralement diffusés ?

II – DEMOCRATIE LOCALE ET PARTICIPATIVE

La Commune fait-elle de la communication pour informer la population de l'existence de site ?

Oui

Non

Si Oui, sous quelle forme se déroule cette communication ?

.....
Si Non, pourquoi cette absence de communication ?
.....

Qui visite généralement le(s) site(s) ?
.....

Où se trouvent-ils
.....

Nombre moyen de visites mensuelles du principal site web communal ? / ___ / ___ /

Services et documents accessibles en ligne ?

- Informations sur les services Courriel des services Courriel des élus
 Délibérations des assemblées Budget Marchés publics
 Téléservices et formulaires administratifs :

Autres, à préciser :

Possibilité pour les habitants de produire/diffuser du contenu dans le site ?

- Oui Non

Si Oui, sous quelle forme ? Forum Chat Commentaire Autres :

Les populations vous écrivent-elles à travers le site de la commune ?

- Jamais Souvent Rarement Très rarement

Si elles vous écrivent, sur quel(s) sujet(s) vous interpellent-elles généralement ?
.....

Délai de réponse aux emails de la population ?

- On ne répond pas Quotidiennement Hebdomadairement Suivant notre disponibilité

III – DEVELOPPEMENT LOCAL PAR LES TIC

Participation de la collectivité à la sensibilisation/formation aux TIC :

- Des élus : Oui Non

Si Oui, sous quelles formes ?
.....

Des citoyens : Oui Non

Si Oui, sous quelles formes ?
.....

- Des entreprises : Oui Non

Si Oui, sous quelles formes ?
.....

Partenaires de la collectivité dans le cadre du développement local des TIC ?

- Aucun Services centraux de l'Etat Services déconcentrés Partenaires étrangers
 Partenaires privés Partenaires associatifs Autres collectivités locales
 Autres

Connaissez-vous des partenaires qui ont découvert votre collectivité à partir d'Internet et qui ont décidé de vous appuyer après avoir consulté votre site ? Oui Non

Si Oui, veuillez citer quelques uns parmi ces partenaires :
.....

Projet (s) de développement par les TIC porté(s) par la collectivité ? Oui Non

Si Oui, veuillez le décrire :
.....

Quels sont vos partenaires dans le cadre de ce(s) projet(s) :
.....

Avec mes remerciements !

ANNEXE 3 : DECLARATION DE DAKAR - FACOLSI



Document WSIS-II/PC-3/CONTR/24-F

3 août 2005

Original: français/anglais

Conseil Régional de Dakar

Déclaration du Forum Africain des Collectivités
Locales sur la Société de l'Information (FACOLSI)

Forum Régional Africain préparatoire au 2^{ème} Sommet Mondial des
Villes et des Pouvoirs Locaux sur la Société de l'Information (Bilbao 2005)

Dakar, 13, 14 et 15 Juillet 2005

Approuvée à Dakar le 15 Juillet 2005

Déclaration de Dakar

Nous, participants représentants et responsables des Villes, Régions et Pouvoirs Locaux, de la Société Civile et des Organisations Internationales, réunis au Forum Africain des Collectivités Locales sur la Société de l'Information (FACOLSI) organisé par le Conseil Régional de Dakar les 13,14 et 15 Juillet 2005 à Dakar, remercions le Gouvernement Sénégalais et le Conseil Régional de Dakar de nous donner cette occasion d'échanger sur l'édification d'une société de l'information plus équitable.

Considérant

- la Déclaration de Principes et le Plan d'Action du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) de Genève ;
- le Plan d'Action Régional Africain pour l'Economie du Savoir (PARAES) initié par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA),
- la Déclaration de Bilbao du 7 février 2003 ;
- la Déclaration et le Plan d'Action de Nouakchott ;
- La Déclaration et le Plan d'Action de Lyon ;
- les Engagements d'Accra pour le SMSI de Tunis ;

Considérant que l'édification de la société de l'information doit prendre en compte les orientations de développement et les besoins spécifiques de l'ensemble des pays en particulier les moins avancés ;

Considérant que les Technologies de l'Information et de la Communication (TICs) offrent l'égal accès à une nouvelle citoyenneté ;

Considérant que le rôle des entités de la société civile, du secteur privé et des pouvoirs publics africains est primordial dans le déploiement des solutions TICs pour un développement africain durable ;

Considérant que les villes, les régions et les pouvoirs locaux sont des acteurs déterminants du développement d'une société de l'information plus juste et plus solidaire et qu'ils ont un rôle primordial pour assurer à tous un accès aux savoirs et aux connaissances ;

Constatant que les TICs constituent un élément fondamental de l'optique dans laquelle les collectivités locales envisagent la croissance économique, la création de l'emploi et l'amélioration des conditions sociales ;

Constatant que la première phase du sommet mondial sur la société de l'information n'a pas trouvé un consensus sur un certain nombre de questions essentielles pour l'Afrique dans la résorption de la fracture numérique ;

Convaincus que, pour parvenir à des solutions pratiques aux différentes problématiques soulevées par l'édification de la société de l'information et réaliser les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et la réduction de la fracture numérique, les Collectivités locales ont un rôle important à jouer dans le processus du deuxième Sommet Mondial des Villes et des Pouvoirs Locaux sur la Société de l'Information ;

Convaincus que la décentralisation est une voie incontournable pour parvenir à la prise en charge effective des préoccupations des populations à la base, notamment en matière de société de l'information ;

Notant avec satisfaction la création du Fonds de Solidarité Numérique,

Le Forum adopte ce qui suit :

1. **Soutenir** le financement et l'opérationnalisation du Fonds de Solidarité Numérique par la création d'un Réseau Africain des Collectivités Locales pour la Solidarité Numérique (RACOLSON) ;
2. **Soutenir** la proposition du Secrétaire Général des Nations Unies de promouvoir le Fonds de Solidarité Numérique initié par le Président du Sénégal, Maître Abdoulaye WADE ;
3. **Demander** au Président de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, de réaffirmer devant la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, la nécessité de mettre en oeuvre le « principe de Genève » à l'échelle mondiale en impliquant tous les partenaires de la communauté internationale ;
4. **Appuyer** le projet de convocation d'une Conférence mondiale de la solidarité numérique, fin 2006 / début 2007 pour assurer le financement à long terme de la réduction du fossé numérique et demander aux instances internationales, gouvernementales et non gouvernementales, aux associations de pouvoirs locaux, au secteur privé et à la société civile de prendre toutes les mesures appropriées afin d'en assurer le succès ;
5. **Promouvoir** la bonne gouvernance par la mise en place d'infrastructures adéquates afin de renforcer les instruments et mécanismes de gouvernance et de gestion de l'économie locale ;
6. **Promouvoir** la vulgarisation, la formation de formateurs et l'usage de logiciels libres pour le développement des agendas locaux de gouvernance électronique ;
7. **Promouvoir** la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire de la société de l'information et d'une politique de sécurité ;

8. **Renforcer** les capacités des pouvoirs et élus locaux en s'appuyant notamment sur les outils de formation mis à leur disposition à travers le réseau des Centres Internationaux de Formation des Autorités/Acteurs Locaux (CIFAL) ;
9. **Etablir** un partenariat fondé sur un modèle économique Nord-Sud et Sud-Sud mutuellement avantageux pour l'émergence d'une véritable Société de l'Information ;
10. **Encourager** le partenariat entre les instituts techniques de formation et les universités dans les politiques de développement local de la société de l'information ;
11. **Promouvoir** un partenariat avec les acteurs gouvernementaux et internationaux, les entreprises privées et les représentants de la société civile avec une approche multisectorielle essentielle au développement d'une bonne gouvernance électronique ;
12. **Prendre en compte** et intégrer les TIC dans les projets de coopération décentralisée ;
13. **Promouvoir** la coopération décentralisée pour que davantage de projets de coopération prennent en compte le développement des technologies de l'information et de la communication ;
14. **Soutenir** le Fonds de Solidarité Numérique dans sa proposition de mettre à disposition un « pack de solidarité numérique » offrant, sur une large échelle, aux collectivités locales des possibilités de connexion et d'accès aux contenus. En effet, cela permettra aux collectivités locales, actuellement marginalisées en raison de leur manque de ressources, de développer des applications sociales qui répondent aux attentes essentielles de leurs concitoyens ;
15. **Promouvoir** la participation d'élus locaux africains à la gestion des différents démembrements de la solidarité numérique ;
16. **Solliciter** l'appui de « l'Agence mondiale de Solidarité Numérique » pour la formulation et la mise en œuvre des agendas locaux de gouvernance électronique et l'accès aux sources de financement pour le développement de projets de coopération décentralisée ;
17. **Sensibiliser et mobiliser** l'opinion publique africaine pour la mise en place d'un projet collectivités électroniques locales (Système de Gestion Intégré de l'Etat Civil, Cartes d'identité, gestion de l'aménagement du territoire, gestion financière, etc.) et de la nécessité de bâtir un consensus très solide sur les questions émergentes en particulier la gouvernance Internet ;
18. **Sensibiliser** les personnalités du monde culturel, sportif, économique et politique à se mobiliser à titre personnel et collectif pour la construction d'une société de l'information à la fois plus inclusive et plus solidaire pour le bien-être de tous.

Les représentants des pouvoirs locaux africains appellent l'ensemble des maires et présidents des pouvoirs locaux à participer activement au deuxième Sommet Mondial des Villes et des Pouvoirs Locaux sur la Société de l'Information qui aura lieu du 9 au 11 Novembre 2005 à Bilbao en Espagne.

Fait à Dakar, le 15 Juillet 2005

ANNEXE 4 : COMMUNIQUE DE L'ETAT DU SENEGAL ASSIGNANT SENTEL ET MILLICOM DEVANT LE TRIBUNAL REGIONAL DE DAKAR

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DE L'INFORMATION, DES
TELECOMMUNICATIONS, DES TIC, DU NEPAD
ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS**

Le Ministre
Porte-parole du Gouvernement

COMMUNIQUE

*Le Gouvernement du Sénégal a assigné SENTEL et MILLICOM devant le
Tribunal Régional de Dakar*

Ainsi qu'il l'avait annoncé, l'Etat du Sénégal vient de servir à SENTEL et MILLICOM une assignation à comparaître devant le Tribunal Régional de Dakar. Cette assignation a été délivrée le 11 novembre 2008 à 12 heures et 15 heures par Me Malick Sèye Fall, Huissier de Justice à Dakar.

A l'avènement de l'alternance, le Gouvernement constata que SENTEL et MILLICOM exploitaient une licence de télécommunications, aux termes d'une concession en date du 03 juillet 1998 sans en avoir payé le prix, encore appelé droit d'entrée.

Aucune trace de paiement au titre de l'attribution de cette licence ne fut trouvée malgré les allégations de SENTEL et MILLICOM affirmant le contraire, c'est-à-dire qu'elles avaient payé le prix de la licence.

Il convient surtout de rappeler qu'à la même époque, dans les autres pays d'Afrique, l'attribution de licences donnait lieu au versement de droits d'entrée significatifs fixés selon des normes internationales.

En même temps que la réclamation de payer le prix de la licence, le Gouvernement constata des violations graves des clauses de la Convention de Concession pouvant entraîner la résiliation du contrat de concession.

Pour cette même raison, le 29 septembre 2000, l'Etat du Sénégal procéda à la résiliation de la concession de SENTEL et MILLICOM.

En dépit de la signification de cette décision, SENTEL et MILLICOM ne se sont pas pourvues valablement de sorte que la décision est devenue définitive.

Cependant, les sociétés exprimèrent le souhait de pouvoir continuer à opérer au Sénégal. Elles obtinrent l'audience du Président de la République et à cette occasion furent convaincues de l'inanité de leur prétention et de l'inexistence de leur licence, celle-ci ayant été résiliée. Les deux sociétés acceptèrent alors de payer un prix et demandèrent des négociations pour en fixer le montant afin de normaliser leur situation au Sénégal.

Sur la demande des deux sociétés, un accord fut, séance tenante, écrit et signé en des termes qui permettraient à SENTEL et à MILLICOM de rassurer leurs banquiers qui s'interrogeaient sur la question de savoir si ces sociétés avaient toujours une licence.

L'accord étant fait sur le principe du paiement, il fut convenu que SENTEL et MILLICOM continueraient à exercer leurs activités de façon transitoire et que les deux parties se retrouveraient après la vente de la troisième licence dont le prix devait servir de référence pour fixer le prix de la deuxième licence.

Elles s'engagèrent à négocier de bonne foi les nouvelles conditions permettant la pérennisation de leurs opérations au Sénégal.

A l'issue de l'attribution à SUDATEL en 2007 de la nouvelle licence globale de télécommunications, dite troisième licence, SUDATEL paya un droit d'entrée de 200 millions de dollars (90 milliards de Francs CFA). L'Etat du Sénégal invita alors MILLICOM et SENTEL à la table des négociations pour la fixation du prix que ces sociétés devaient payer pour continuer l'exploitation de la deuxième licence. Le Chef de l'Etat promit même de leur accorder une décote sur le prix de la troisième licence.

Pour toute réponse, SENTEL et MILLICOM se mirent à prétendre, contre toute attente, qu'elles étaient titulaires d'une concession encore valable.

Il apparaît clairement que SENTEL et MILLICOM n'ont pas été de bonne foi dans tous leurs rapports avec l'Etat du Sénégal et parce qu'elles avaient pris des engagements sans intention réelle de les respecter. Par la suite, il s'est avéré qu'elles n'avaient pour objectif que de continuer à exploiter une licence de télécommunications sans paiement de prix, ce qui serait constitutif d'enrichissement sans cause.

SENTEL et MILLICOM engagèrent alors le Sénégal dans des négociations qui, au total, apparaissent comme des dilatoires. C'est dans ces conditions que l'Etat du Sénégal a décidé de saisir la justice pour voir dire que SENTEL n'avait plus de licence valable au Sénégal depuis la résiliation de leur concession et, qu'au surplus, les graves violations survenues ultérieurement, fondent à leur tour, une résiliation pure et simple.

Le Gouvernement a demandé au Tribunal d'ordonner à SENTEL de cesser immédiatement toute activité d'exploitation d'un réseau GSM au Sénégal sous astreinte comminatoire, en même temps que le paiement de divers dommages-intérêts.

Fait à Dakar, le 12 novembre 2008.

ANNEXE 5 : COMMUNIQUE DE LA DIRECTION GENERALE DE SENTEL GSM

Communiqué de la Direction générale de Sentel GSM

Suite aux différents articles parus dans les journaux de la place et à la communication de M. Abdoul Aziz Sow, Ministre de l'Information, des Télécommunications, des TIC, du NEPAD et des Relations avec les Institutions, devant les honorables députés de l'Assemblée Nationale, sur le différend opposant l'Etat du Sénégal à Millicom International Cellular (MIC) et sa filiale Sentel GSM, nous entendons apporter les précisions suivantes.

En effet, lorsque le 3 juillet 1998, MIC et sa filiale Sentel GSM ont acquis la deuxième licence de téléphonie mobile du Sénégal, ce fut à la suite d'un appel d'offres international transparent, mettant en compétition des opérateurs de téléphonie mondialement reconnus, cela en harmonie avec le contexte international de l'époque, où le prix de l'acquisition d'une licence ne faisait pas l'objet d'un ticket d'entrée, mais de paiements de redevances annuelles dont Sentel GSM s'est régulièrement acquittée. Ce fut, entre autres, le cas en France avec Bouygues Télécom, France Télécom et SFR. En Côte d'Ivoire, deux opérateurs de téléphonie mobile : France Télécom et Télécel qui a démarré ses opérations le 26 octobre 1997, bénéficieront du même procédé. A ce titre, MIC et sa filiale Sentel GSM disposent de tous les documents relatifs à l'attribution de leur licence, justifiant sur le plan juridique leur opération au Sénégal, pour une concession de vingt ans.

Avec l'alternance politique intervenue en 2000, les nouvelles autorités du pays ont cherché à remettre en question cette licence d'exploitation pourtant régulièrement attribuée. Mais, au terme de négociations menées sous l'égide de bonnes volontés, notamment de l'Ambassade des Etats-Unis au Sénégal, un accord était trouvé, permettant à Sentel de continuer à opérer en toute légalité, sur la base de la licence de 1998. Ledit accord, signé par le Secrétaire Général de la Présidence de la République et le Vice-président de MIC, en date du 09 août 2002, stipule clairement : « Le groupe Millicom International, à travers sa filiale Sentel continuera d'opérer en toute légalité sous le cadre juridique de la Convention de 1998.

En aucun cas, cet accord ne mentionne de montant et encore moins de « prix plancher ». De plus, il est important de noter que le contenu de la licence acquise par le 3ème opérateur n'est absolument pas comparable à celui de la licence de Sentel GSM.

Aujourd'hui, l'Etat du Sénégal, en dépit des clauses contractuelles, remet en cause cet accord, exigeant unilatéralement de MIC et de sa filiale Sentel GSM, le règlement, séance tenante, de 100 milliards de F Cfa correspondant à la somme payée par le troisième opérateur en contrepartie d'une licence globale (fixe, internet, mobile...). Cette somme inclut des services ne faisant pas partie des activités habituelles du groupe MIC. A titre d'information, il est intéressant de noter que MIC vient de remporter l'appel d'offres au Rwanda, pour la 3ème licence de téléphonie mobile, et ce, pour un montant de 30 milliards de F Cfa.

Enfin, MIC et Sentel GSM ont toujours travaillé de façon transparente, ont régulièrement répondu aux demandes d'explications et se sont soumises aux différents contrôles exigés par les diverses administrations de l'Etat du Sénégal. Elles récusent donc formellement, les allégations selon lesquelles on constaterait « des violations graves des clauses de la convention de concession ». Tous les justificatifs demeurent disponibles. Les dossiers du litige ont été présentés devant le Tribunal Régional hors classe de Dakar et le Centre International de Règlement des Différends en matière d'Investissements (CRDI) ; ce qui n'enlève pas aux parties la possibilité de continuer d'œuvrer en vue de la recherche d'une solution négociée.

La Direction générale de Sentel GSM, filiale de MIC.

Dakar, lundi 24 novembre 2008.

ANNEXE 6 : MISSION DE PLANIFICATION STRATEGIQUE. PARTENARIAT ANDERLECHT / SAM NOTAIRE

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE UN BUT UNE FOI
VILLE DE GUEDEAWAYE
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE SAM-NOTAIRE

le 03/11/07

MISSION DE PLANIFICATION STRATEGIQUE
PARTENARIAT ANDERLECHT/ SAM NOTAIRE
Du 28 octobre au 04 novembre 2007

RESOLUTION FINALE

Rappel : Principes du Partenariat Anderlecht - Sam Notaire

=> Objectif général de la mission

Elaboration de manières participatives et adoptées d'action d'un plan pluriannuel 2008-2012 et d'un programme d'actions annuelles pour l'année 2008.

=> Objectifs spécifiques de la mission

- Partager et échanger sur le partenariat entre S.N. et And (Protocole de collaboration + convention spécifique)
- Identifier les besoins et les préoccupations des populations de la commune de S.N.
- De faire des propositions innovantes dans les domaines d'actions jugés prioritaires par S.N

=> Résultat attendu à long terme

Renforcer les capacités de la commune de S.N. à planifier, à gérer et à structurer de manière participative et concertée le processus de développement local.

=> Pour atteindre le résultat

- S.N. disposera d'une structure opérationnelle de gestion : une agence ou un bureau de développement local (A.D.L.)
- S.N. disposera d'agents formés dans la gestion du processus de développement local
- Conception gestion et exécution d'un nouveau P.L.D.

=> Agence de développement local

- Remplit les missions suivantes :
- Réunir l'ensemble des acteurs locaux dans un partenariat de développement local
- Initier et animer ce partenariat Public/privé/associatif)
- Identifier les besoins et les potentialités locales
- Déterminer un plan d'action (objectifs prioritaires et mise en œuvre)
- Utiliser prioritairement les ressources et les savoir faire locaux

L'agence, pour éviter des dépenses inutiles, serait située soit au sein même de la mairie, soit trouver un local disponible dans un bâtiment appartenant à la mairie. Possibilité d'équiper ce local (pas la construction, ni les salaires, ni le loyer).

=> Le plan local de développement

La commune de S.N. doit :

- Réactualiser le PLD, en se basant sur celui de 2005
- Réaliser le PLD de manière participative
- S'approprier le PLD
- Appliquer le PLD

=> Afin d'identifier les besoins et les préoccupations des populations de SN

- Nous avons participé à des ateliers, effectué des rencontres et des visites de terrain
- Ces activités étaient très enrichissantes, participatives et constructives
- Les informations recueillies lors de ces activités permettront à nos 2 communes :
 - De mieux définir les priorités, de cibler les besoins réels de la population de S.N.
 - De connaître les forces et faiblesses des différents acteurs agissants dans les domaines du D.L.
 - De réactualiser le PLD de la commune de S.N.

=> Les demandes et besoins de la population de S.N. sont très nombreux. La commune d'Anderlecht, peut apporter son soutien dans les domaines suivants :

Environnement

- Traitement et gestion des déchets :
 - Disposer d'un terrain, loin des habitations pour installer une décharge publique (dépôt de transfère)
 - Camions adaptés aux rues de S.N. pour le ramassage des poubelles à des heures et jours fixes
 - Former 1 agent responsable de la propreté à S.N.
 - Sensibiliser la population au tri sélectif via écoles, OCB, comité de développement de quartier
- Projet d'ouvrages d'assainissements
Sensibiliser et informer la population concernant le projet et de l'utilité d'y participer
- Embellissement
Participer à la verdurisation des quartiers

Economie sociale et solidaire

- Permettre aux artisans du marché de S.N., d'écouler leurs produits, via le circuit du commerce équitable Magasins du monde Oxfam - Anderlecht.
- Organiser une foire, au niveau local ou participer à des foires internationales pour faire connaître leurs produits
- Aider à la mise en place d'un guichet d'orientation, d'appuie et de conseil.

Politique de la jeunesse et mouvements associatifs

- Former 1 responsable communal dans ce secteur

- Aider à mettre en place 1 concertation d'associations
- Favoriser échanges entre des jeunes d'Anderlecht / S.N.
- Aider à mettre en place 1 maison des OCB

Fracture numérique (NTIC)

- Aider à mettre en place un Cyber communal
- Former 1 responsable communal, chargé NTIC et de la gestion de ce centre
- Aider à la conception d'un site web communal
- Former le personnel communal à l'utilisation des NTIC

Education, sports, femmes

- Faciliter les contacts entre écoles, clubs sportifs et associations de femmes des 2 communes
- Apporter aide
 - Pour équiper les bibliothèques des écoles
 - Pour fournitures scolaires
 - Pour équipements sportifs
- Former un agent communal (femme) pour renforcer les capacités des femmes notamment dans les domaines de la santé

D'autre part la commune d'Anderlecht peut servir de relais à la commune de S.N. pour mettre les agents de l'ADL en contact avec d'autres sources de financements p.ex. Fond européen.

=> Pour conclure _____

Ces actions de soutien de la part de la commune d'Anderlecht s'inscrivent dans les missions de l'ADL, qui sera crée pour la commune de S.N., et gérée par des agents de la commune de S.N.

Il est évident, que toutes ces actions ne seront pas menées en même temps. Elles seront réalisées tout le long de ce partenariat entre 2008-2012.

Il appartiendra aux futurs agents de l'ADL de S.N. de planifier les actions qui seront menées en priorité, en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux.

Pour la commune d'Anderlecht.

Madame Fabienne MIROIR,
Echevine des relations Nord/Sud.

**Pour la commune de
Sam Notaire.**

Monsieur Daouda THIANE,
Le Maire.

Fait à Sam Notaire / Guédiawaye, le 03 novembre 2007

ANNEXE 7 : QUELQUES ARRETES PUBLIES DANS LE SIP DE YOFF

Arrêté portant interdiction de circuler sur le tronçon de route situé devant le terrain de prière de Diamalaye

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YOFF

- Vu la constitution;
- Vu la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant code des Collectivités Locales;
- Vu la loi 96- 07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions communes et communauté rurales;
- Vu la loi 96- 09 fixant l'organisation administrative et financière de la Commune d'Arrondissement et ses rapports avec la ville;
- Vu le Décret 66 510 du 04 Juillet 1996 portant régime financier des Collectivités locales;
- Vu le Décret 96 754 du 30 Août 1997 portant création des Communes d'Arrondissement;

ARRETE

Article I : La circulation des véhicules hippomobiles est interdite sur le tronçon de route reliant le domicile du chef religieux Chérif Ousseynou Laye au parking du terrain de prière de Diamalaye.

Article II : Les véhicules hippomobiles sont autorisés à accéder au quartier Layène par Sicap Layène ou en passant derrière le parking du lieu de prière.

Article III : Toute infraction aux présentes dispositions expose le contrevenant à la mise en fourrière de son véhicule ou sa traduction devant la juridiction compétente.

Article IV : La secrétaire Municipale, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Yoff le 20 Février 1998

Arrêté partant réglementation de la circulation à l'intérieur de Yoff village

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YOFF

- Vu la constitution;
- Vu la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant code des Collectivités Locales;
- Vu la loi 96-07 du 22mars 1996 portant transfert de compétences aux régions communes et communautés rurales;
- Vu la loi 96-09 fixant l'organisation administrative et financière de la Commune d'Arrondissement et ses rapports avec la ville;
- Vu le Décret 66 510 du 04 Juillet portant régime financier des collectivités locales;
- Vu le Décret 96 754 du 30 Août 1997 portant création des communes d'arrondissement;
- Vu l'arrêté N° 002 / MCAY portant organisation des services de la Commune d'Arrondissement de Yoff;
- Vu l'extrait de délibération N°001 en séance du 22 Avril 1997 fixant les taux et modalités d'assiette des taxes municipales.

ARRETE

Article I : Le stationnement des véhicules automobiles et hippomobiles est interdit à toute heure au niveau du marché et sur les deux voies.

Article II : La vitesse est limitée à 30 Km / heure au maximum sur toutes les voies goudronnée.

Article III : La circulation des véhicules hippomobiles est interdite la nuit de 19 h à 7h du matin.

Article IV : Tous véhicules hippomobiles doivent être équipés d'un avertisseur (klaxon).

Article V : Toute infraction sera punie par une amende.

Article VI : Le présent arrêté sera enregistré, publié, et communiqué, partout ou besoin sera.

Fait à Dakar le 24 Avril 1998

**Arrêté portant l'organisation d'un marché hebdomadaire à la
Commune d'Arrondissement de Yoff**

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YOFF

-Vu la Constitution ;

-Vu la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des collectivités locales ;

-Vu la loi 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales ;

Vu la loi 96-09 fixant l'organisation administrative et financière de la Commune d'Arrondissement et ses rapports avec la ville ;

-Vu le Décret 96 745 du 30 août 1997 portant création des communes d'arrondissements ;

-Vu l'arrêté N°008/SPA du 04 mai 1998 portant approbation du budget de la Commune ;

-Vu l'extrait de délibération N°009/CAY portant allocation en secours ;

-Vu la délibération du conseil municipal en sa séance du 11 mars 1998 ;

-Vu la demande du président du groupement des commerçants des marchés hebdomadaires en date du 26/01/98 relative à l'organisation d'un marché hebdomadaire dans le périmètre de la Commune.

ARRETE

Article I : Il est autorisé l'organisation d'un marché hebdomadaire dénommé " marché Alarba " dans le périmètre communal de Yoff.

Article II : La réglementation en vigueur dans les autres marchés journaliers de la Commune y sera appliquée.

Article III : Les participants au dit marché sont tenus de préserver l'ordre public.

Article VI : La Secrétaire municipale est chargée de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout ou besoin sera.

Fait à Yoff, le 8 juin 1998.

IN MEMORIAM

Gora Ndiaye dit Boy Ndiaye était un artiste complet. Il était en effet à la fois comédien, auteur-compositeur, danseur, organisateur de spectacles en tous genres. Boy Ndiaye était un touche à tout. Il organisait à l'intention des écoles de Grand-Dakar des spectacles et des sketches au grand bonheur des enfants. La réputation de Gora dépassait largement les frontières de Grand-Dakar puisque la télévision nationale a plusieurs fois diffusé ses spectacles. Mais Boy Ndiaye était également un animateur hors pair qui soutenait et aidait le Centre socio-culturel pour l'animation et l'organisation de ses activités.

Cet artiste complet a été arraché à sa famille et à ses amis, à la fleur de l'âge : il a été rappelé à Dieu le 13 septembre 2006 et le Chef de Centre socio-culturel de Grand-Dakar Djibril Mar Ndiaye a tenu à lui rendre un hommage appuyé. Adieu l'artiste !



Boy Ndiaye dans ses œuvres

« NANGAM NANGAM » FESTIVAL CULTUREL : 5 AVRIL 2008

L'édition de cette année 2008 du festival « Nangam Nangam » dont le promoteur est Abdoulaye KA (bien connu des Grand Dakarais) aura lieu le 05 avril 2008, au lendemain de la Fête Nationale du Sénégal. Cette année, c'est l'esplanade de Niary Tally qui a été choisie pour abriter cet événement culturel dont le promoteur, Abdoulaye KA (fils de Grand-Dakar) veut pérenniser, à l'instar du festival de jazz de Saint-Louis. Mieux, Abdoulaye KA souhaite faire de ce festival, un événement national inscrit dans le calendrier des spectacles nationaux.

Mais pour ce faire, il a besoin du soutien des autorités culturelles, notamment du Ministère de la Culture, de la mairie de Dakar et également de l'aval de la Mairie de la Commune d'Arrondissement de Grand-Dakar.



Abdoulaye Ka accompagné du Groupe K-Nibai et des partenaires allemands

GRAND-DAKAR D'AUJOURD'HUI

CULTURE

Fonctionnel depuis 2002, le Centre socio-culturel de Grand-Dakar comble sans aucun doute un vide. En effet, jusqu'à cette date, la Commune d'Arrondissement ne disposait d'aucun espace culturel. Certes Blaise Senghor est situé sur le territoire communal de Grand-Dakar, mais il avait et a toujours une vocation nationale. Le Centre socio-culturel de Grand-Dakar a, lui, la particularité d'appartenir aux populations de la Commune. Sa construction a mis un terme à une vacuité qui a longtemps pénalisé le landerneau culturel de Grand-Dakar. Il met à la disposition des populations un certain nombre d'activités socio-culturelles.



Le Centre socio-culturel de Grand-Dakar offre aux mamans de ses alentours immédiats, une garderie d'enfants portant le doux nom du « Berceau ». Les mamans elles-mêmes et les jeunes filles ne sont pas en reste, puisqu'elles ont à leur entière disposition, un centre d'encadrement féminin qui forme ses pensionnaires aux métiers de la couture, de la coupe, de la broderie, de la teinture, de la cuisine, de l'économie familiale. En un mot, le Centre d'encadrement féminin forme ces dames aux arts ménagers. Il est déjà à sa troisième année de fonctionnement.

Au-delà de ces activités socio-culturelles, l'animateur principal du Centre Mr Djibril Mar Ndiaye, a d'autres ambitions pour cet espace culturel. Il souhaite démarrer des cours de formation informatique avec le concours de la Ville d'Evry en France. Au niveau du Centre socio-culturel de Grand-Dakar, on souhaite vivement la concrétisation d'une promesse de création d'une bibliothèque.

Il convient également de souligner que pour animer la Commune, le centre organise des concerts, des podiums, des expositions, des projections de films et toutes autres activités récréatives. Des séances de sensibilisation et des conférences y sont organisées sur les fléaux que sont les IST et la drogue. Le Centre met, par ailleurs, à la disposition des promoteurs de spectacles, des salles de réunions, de conférences et de toutes autres activités récréatives. Ces salles sont évidemment louées à un prix défiant toute concurrence.

Pour sûr donc qu'avec ce Centre socio-culturel, un vide a été et bien comblé. Pour bien concrétiser sa mission, le Centre Socio-culturel de Grand-Dakar entend mettre également en place, une unité d'animation culturelle et artistique, une unité d'animation et de promotion sportive, de promotion socio-éducative, pour l'insertion socio-économique, une bibliothèque moderne etc...

De l'animation en perspective donc !



De Gauche à droite Le Maire de Grand-Dakar, Mr Ndiaye Directeur du Centre, Mme Ndiaye gestionnaire du centre, Mr Emmanuel Vals Député-Maire de la Ville d'Evry-France

Grand Dakar infos

Bulletin Hebdomadaire
D'Informations Communales
N°04 Date du 20 février 2008

ARMEE NATION UNE REALITE A GRAND-DAKAR



Prestation des majorettes de Sainte-Thérèse devant les officiels.

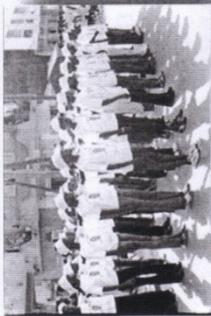
En 2004, le nouveau Commandant de la Zone 1 (région de Dakar) (comzone I), le Colonel Balla Keita, fraîchement nommé, avait envoyé des correspondances à l'ensemble des collectivités locales, d'abord pour les informer de sa nomination, ensuite pour leur proposer un cadre de collaboration selon le concept Armée Nation.

De toutes les collectivités locales sollicitées, il semblerait que seule, la Commune d'Arrondissement de Grand-Dakar ait répondu favorablement à cette proposition. Une rencontre entre le Colonel Balla Keita et ses collaborateurs, le Maire de la Commune, les membres du Conseil Municipal, fut organisée au cours de laquelle il nous fit cet aveu.



Revue des troupes lors de la journée de la femme, de gauche à droite, Le Lieutenant-colonel Libasse Laye Gueye, Le Colonel Balla Keita, Le Maire Mohamed Lamine Samaké.

**ARMEE NATION
UNE REALITE A GRAND-DAKAR (suite)**



Revue des troupes journalière de la femme un détachement de jeunes gens

Emu par cet engagement exemplaire des populations leur enthousiasme et leur engagement, le colonel Balla Keita engagea une collaboration avec la commune d'Arrondissement de Grand-Dakar. Une autre rencontre fut organisée à l'Etat Major des forces Armées où Mr le Maire à la tête d'une forte délégation se rendit pour sceller cette collaboration inédite avec le COMZONE I entouré de ses plus proches collaborateurs. Cette rencontre permit de déterminer plusieurs actions qui pouvaient être entreprises en mettant l'accent sur l'encadrement pour une meilleure formation civique et citoyenne, incitation à un plus grand respect des institutions de la République (montée et descente des couleurs) poussant les jeunes à s'intéresser à l'armée et à faire le service militaire. Ce qui leur permettrait après de postuler à des emplois dans la police, la Gendarmerie et la Douane). Notons que les populations de Grand-Dakar, pouvaient par la même occasion, bénéficier de cette collaboration Au plan culturel, l'orchestre National à l'époque sous la houlette du colonel Fallou Wade, décida de s'impliquer de son côté. Ainsi des concerts furent organisés en guise d'animation dans les différents quartiers de la Commune (Zone A, Sicap Darabis) et célébration de la Journée de la Femme de Grand-Dakar suite à la réunion tenue à l'Etat Major entre la COMZONE I et le Maire avec sa délégation où décision avait été prise d'organiser un défilé civil pour commémorer l'événement. L'Armée, pendant un mois, organisa des séances d'entraînement pour aider les femmes, les jeunes et les adultes, à s'exercer à un défilé militaire. Il y eut deux (2) séances de revue générale organisées dans les conditions d'un défilé virtuel pour apporter les correctifs nécessaires. Le défilé connut un franc succès et eut un impact réel tant sur le plan de la mobilisation des populations, de leur engagement, de leur enthousiasme, qu'au niveau de l'objectif recherché, la cadence, le maintien altier, l'harmonie des gestes et la coordination des mouvements étaient impeccables. Les populations étaient fières de se retrouver à côté de l'Armée Nationale et chacun pouvait admirer qui, un fils, qui un neveu, une nièce, une fille, un frère, une sœur et s'approprièrent du concept Armée-Nation pour en faire une réalité concrète.



Revue des troupes journalière de la femme un détachement de jeunes filles

**ARMEE NATION
UNE REALITE A GRAND-DAKAR (suite)**



Défilé Civil journalière de la femme un détachement des femmes en action

Après cette heureuse expérience, le Colonel Balla Keita décida d'impliquer les Collectivités Locales dans le cadre de la célébration de la fête de l'Indépendance. C'est ainsi que pour la première fois en 2005, les Sénégalais étaient ravis de découvrir les citoyens des Collectivités Locales défilant à côté de l'Armée nationale. Nous nous souvenons encore de ces merveilleuses images de nos enfants défilant majestueusement sur le Boulevard Général de Gaulle, le jour de la célébration de la fête de l'Indépendance, à l'instar des militaires.



Défilé Civil 4 Avril fête de l'indépendance un détachement des élèves de Grand-Dakar en action

Pour la première participation, la Commune de Grand-Dakar avait défilé devant le chef de l'Etat et ses hôtes montrant leur fierté d'appartenir à une nation que nous chérissons tous tant : Le Sénégal. Depuis lors, une concurrence farouche et une saine émulation animent les jeunes de notre Commune, les écoliers du primaire et du secondaire les jeunes regroupés dans des associations, les scouts et autres. Il y a même des clubs d'anciens défilants.

Bref, on peut affirmer sans risque de se tromper que le 04 avril est devenu une date repère, plus que mémorable pour les jeunes de la commune d'Arrondissement, qui ont eu l'opportunité de montrer leur engagement, leur fierté et leur satisfaction d'appartenir à une nation dont la devise est : Un peuple, Un But, Une Foi. Cet ardent patriotisme traduit l'Amour qu'ils ont pour leur pays. Ce qui nous rassure davantage parce que la relève est assurée, avec eux qui croient qu'on peut bâtir notre nation en restant ici-même, dans le pays qui a vu naître nos ancêtres, nos ascendants, nous-mêmes et nos enfants.



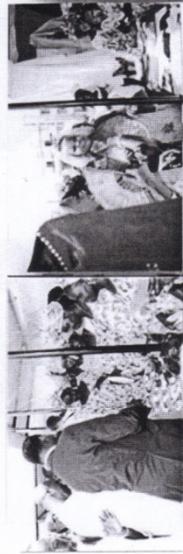
Défilé Civil 4 Avril fête de l'indépendance les élèves de Grand-Dakar Sur le boulevard Général de Gaulle. Le Maire Cheikh Mohamed Lamine SAMAKE

TEMPS FORTS

JOURNEE DE LA FEMME DE GRAND-DAKAR SEPTEMBRE 2004



Une vue des stands d'exposition, les femmes montrant leur savoir-faire



Le Maire Mohamed Lamine Samaké devant les stands

M^{me} Oulimata Diouane Sénatrice venue soutenir les femmes de Grand-Dakar



La Caravane des Femmes au départ de la randonnée artistique et folklorique



Le Maire Samaké sur une calèche au cours de la randonnée

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	2
SOMMAIRE.....	4
SIGLES ET ACRONYMES.....	5
INTRODUCTION GENERALE.....	8
PREMIERE PARTIE : DE L'IMAGINAIRE A LA REALITE	14
Introduction de la première partie.....	15
CHAPITRE I – ETAT DE LA RECHERCHE.....	18
I – Des TIC à la société de l'information.....	19
1 – Les TIC, une convergence de technologies.....	20
2 – L'Internet et la société de l'information.....	23
3 – La société de l'information : un objet protéiforme à usage controversé.....	24
4 – La part de vérité dans le mythe de la société de l'information.....	29
4 – 1 – L'information : l'émergence d'une idéologie.....	30
4 – 1 – 1 – L'information contre l'entropie.....	32
4 – 1 – 2 – L'information comme source de pouvoir.....	34
4 – 2 – Un retour de la communication : vers des sociétés du savoir ?.....	38
4 – 2 – 1 – Un discours à la mode chez les universitaires.....	38
4 – 2 – 2 – ... et chez les institutions.....	40
II – L'approche géographique des TIC.....	43
1 – Le temps des mythes.....	45
1 – 1 – La linéarité du progrès.....	45
1 – 2 – La fin de la géographie.....	48
1 – 2 – 1 – Les fondements et effets pervers du mythe de la disparition.....	48
1 – 2 – 2 – Eléments de réponse à l'anti-géographie.....	56
2 – TIC et espace géographique : de nouveaux rapports au territoire.....	60
2 – 1 – Le territoire : notion polysémique, espace complexe.....	61
2 – 1 – 1 – Le territoire est marqué par sa multiscalarité.....	63
2 – 1 – 2 – Le territoire est un système.....	65
2 – 2 – Le territoire conquis par les TIC.....	69
2 – 2 – 1 – Les effets structurants : une vision fantasmatique.....	69
2 – 2 – 2 – Territoires réels et territoires virtuels : référence au cyberspace.....	71
2 – 2 – 3 – Le réseau, nouvelle forme d'organisation de la société ?.....	73
III – Enseignement bibliographique : les collectivités locales sur la marge.....	77
Conclusion.....	88
CHAPITRE II – CONSTRUCTION DE LA PROBLEMATIQUE.....	90
I – Champ théorique : le développement par les TIC.....	90
1 – Communiquer pour développer : une utopie fonctionnelle ?.....	91
2 – Les ambiguïtés d'une relation.....	96
II – Critique du paradigme et positionnement de la thèse.....	106
1 – Référence à la figure de l'éléphant.....	107
2 – Une entrée par la décentralisation : un enjeu de développement local par les TIC.....	112
3 – Une entrée par la modernisation de l'administration : le défi numérique des territoires.....	115
III – La commune à l'épreuve du questionnement.....	118
1 – Quelle pertinence de l'échelon communal ?.....	119
2 – La commune face au défi du développement local.....	120

IV – Objet de la thèse	122
Conclusion	124
CHAPITRE III – LES ELEMENTS DE METHODOLOGIE.....	125
I – L’apport du réseau partenarial autour de la thèse	125
1 – Le Programme eAtlas FAO.....	126
2 – Le Projet VIA	127
II – Mode de mobilisation des données pour la thèse	128
1 – La documentation	128
2 – Le travail de terrain	129
2 – 1 – Les enquêtes.....	129
2 – 1 – 1 – La première phase d’enquêtes.....	129
2 – 1 – 2 – La seconde phase d’enquêtes	130
2 – 2 – Les entretiens	133
Conclusion de la première partie.....	134
DEUXIEME PARTIE : RELEVER LE DEFI DU NUMERIQUE.....	136
Introduction de la deuxième partie	137
CHAPITRE IV – LA SOCIETE SENEGALAISE DE L’INFORMATION : DISCOURS, PRATIQUES ET TERRAINS	139
I – Le Sénégal, un profil économique et social contrasté	139
II – Politiques publiques des télécommunications au Sénégal.....	150
1 – Un questionnement d’ordre praxéologique.....	151
2 – Des politiques sans stratégie, ça marche quand même	153
III – Géographie des TIC au Sénégal	171
1 – Téléphone filaire et téléphone cellulaire, une fausse complémentarité.....	172
1 – 1 – Il était une fois le télécentre	174
1 – 2 – Aujourd’hui, le triomphe des « caisses du mobile ».....	183
2 – Le secteur de l’Internet	187
2 – 1 – Une infrastructure Internet de qualité	188
2 – 2 – Des tarifs d’accès en baisse et un nombre d’utilisateurs croissant	190
2 – 3 – Le Sénégal et la connectivité Internet africaine	195
IV - Les TIC, le développement du Sénégal	201
1 – Les insuffisances de la mesure du rôle des TIC pour le développement	201
2 - Le poids économique et social des télécommunications.....	208
2 – 1 – Les indicateurs d’impacts économiques	211
2 – 2 – Les indicateurs d’impacts sociaux	215
3 – Les inégalités face à l’accès aux TIC : la fracture numérique	219
3 – 1 – La fracture numérique : un concept de mélange.....	220
3 – 2 – L’approche populaire de l’accès	228
3 – 3 – L’approche projet de l’accès.....	231
Conclusion	249
CHAPITRE V – MISE EN ŒUVRE DES TIC DANS LES COLLECTIVITES LOCALES	251
I – La décentralisation, les TIC : quelle articulation ?	251
1 – La décentralisation, une quête continue du développement	252
2 – Multiplicité des acteurs et émergence d’une problématique communicationnelle	263
II – L’intérêt général en question.....	266
III – L’instrumentalisation des TIC par les acteurs territoriaux.....	274

1 – Une référence aux cadres d’action régionaux	275
1 – 1 – Le Plan d'Action Régional Africain pour l'Economie du Savoir (PARAES)	275
1 – 2 – Le Forum Africain des Collectivités Locales sur la Société de l’Information	282
2 – Au plan national, une initiative stagnante	286
2 – 1 – La vision e-Sénégal.....	286
2 – 1 – 1 – L’intranet gouvernemental : pour un e-gouvernement en marche	291
2 – 1 – 2 – www.demarches.gouv.sn	297
2 – 2 – Une discontinuité remarquable : les collectivités locales demeurent « analogiques »	305
Conclusion	311

CHAPITRE VI : LES COLLECTIVITES DE DAKAR FACE AUX TIC, LA RUPTURE ?

.....	313
I - Les collectivités locales dakaroises, des territoires piégés	313
1 – De la surcharge démographique à la pléthore de collectivités locales	315
2 – Difficile de gouverner Dakar	321
II – Territorialisation des TIC dans les collectivités locales de Dakar	326
1 – Gestion de l’information et de la communication au sein des municipalités	326
2 – La modernisation de l’offre en services d’information et de communication.....	332
2 – 1 – L’action du Conseil régional et des grandes mairies	333
2 – 2 – L’informatisation des mairies d’arrondissement	342
III – Construction de sites web dans les collectivités locales dakaroises	351
1 – Chronique du développement du web municipal à Dakar	351
1 – 1 – Des Systèmes d’Information Populaires	351
1 – 2 – ... Aux Villes Internet.....	361
2 – Perspectives à l’évolution du phénomène	365
Conclusion	388
Conclusion de la deuxième partie	390

CONCLUSION GENERALE

BIBLIOGRAPHIE.....

LISTE DES TABLEAUX.....	419
LISTE DES FIGURES	419
LISTE DES PLANCHES.....	420
LISTE DES ENCADRES	421
LES ANNEXES	422

Les collectivités locales face au défi du numérique. Le cas des communes d'arrondissement de l'agglomération dakaraise (Sénégal)

Résumé : L'abondance des discours performatifs sur les potentialités des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ainsi que le pouvoir des prédictions créatrices de mythes autour de la société de l'information conduisent à une interrogation sur l'existence d'un défi numérique interpellant les acteurs territoriaux. Ainsi, après avoir précisé les débats en cours et les hypothèses en discussion concernant l'idéologie du développement réactualisée par l'avancée des TIC, le raisonnement de cette thèse s'est employé à analyser la façon dont ces discours sont appropriés par les pouvoirs publics sénégalais et la manière dont leur appropriation participe de l'adoption de politiques publiques poursuivant l'objectif de l'intégration des TIC dans l'organisation et le fonctionnement des différentes instances politiques. Le contexte politique de la décentralisation, dans lequel les observations sont entreprises est fécond en enjeux, mais l'enjeu privilégié dans la recherche est celui relatif à la communication d'une part entre les acteurs de la décentralisation et d'autre part entre ces derniers et les populations concernées par les décisions politiques. L'examen de cet enjeu révèle l'existence de nombre d'impératifs pouvant motiver l'appropriation des TIC par les acteurs publics locaux. En effet, l'évolution rapide des TIC ainsi que le développement de la société de l'information créent des défis pour tous les gouvernements, dans la mesure où les TIC participent de l'évolution de tous les secteurs d'activités, y compris les processus démocratiques et le travail des pouvoirs publics. Cela étant, l'emploi de ces outils dans la gestion administrative et dans les pratiques démocratiques est susceptible de donner de nouvelles possibilités de renforcer la participation des citoyens, ainsi que la transparence et la réactivité des institutions administratives centrales et locales. En outre, la modernisation des administrations et la mise en place d'une administration électronique donnent potentiellement la possibilité aux citoyens d'obtenir des informations auprès des autorités publiques, d'accomplir des démarches en ligne, d'exprimer leurs opinions, de débattre des sujets d'intérêt public et éventuellement d'influencer la prise de décisions. Toutefois, en dépit des opportunités dont les TIC sont porteuses, leur appropriation par les acteurs des communes d'arrondissement de Dakar demeure faible. Malgré l'existence, au niveau central, d'une vision politique dite « e-Sénégal », consistant à passer du gouvernement au « e-gouvernement » et du citoyen au « e-citoyen », les collectivités locales demeurent encore loin de l'ère du numérique, et continuent à vivre dans le monde de l'« analogique ».

Mots-clés : Technologies de l'Information et de la Communication, Société de l'information, Fracture numérique, Décentralisation, Développement local, Collectivités locales, Sénégal, Dakar, Politiques publiques, Internet, Site web municipal, Administration électronique, Gouvernance électronique.

The local authorities faced with the digital challenge. The study case of Dakar urban area's district councils (Senegal)

Summary: The wealth of performative views about the potentialities of ICTs (*Information and Communication Technologies*) as well as the power of myths-creating predictions around society information, lead to a thought about the existence of a digital challenge questioning the territorial actors. So, after having just as well precised the current debates as the hypothesis under discussion about development ideology updated by ICTs' progression, this doctoral thesis' thought process devotes itself to analyze the way those views are appropriated by Senegalese authorities and how their appropriateness participates to the adoption of public policies striving towards the objective of ICTs' integration in different political authorities' organization and operation. The decentralization's political context in which the observations are undertaken is fruitful with stakes, but in this research, the favoured stake is that related to communication, on the one hand between the decentralization's actors and on the other hand between the latter and the populations to whom the political decisions apply. The examination of that stake makes known the existence of a number of necessities that can justify the appropriateness of ICTs by local public actors. In fact, the quick evolution of ICTs as well as the development of society information creates challenges for all the governments, inasmuch as ICTs partake of the development of all branches of industry including democratic processes and the authorities' work. Thus, the use of these tools in administrative management and in democratic practices is likely to enable the strengthening of citizens' involvement as well as the openness and the resourcefulness of central and local administrative institutions. Besides, the modernization of civil services and the setting up of an electronic administration potentially enable citizens to get pieces of information from public authorities, make on-line applications, express their opinions, discuss general interest topics and possibly influence decision making. However, despite the opportunities carried by ICTs, their appropriateness by the actors of Dakar district Councils remains weak. In central level, notwithstanding the existence of a political view known as "e-Senegal" consisting in going from government to "e-government" and from citizen to "e-citizen", the local authorities still remain far from digital technology era, and keep on living in the world of "analogue".

Keywords : Information and Communication Technologies, Society Information, digital divide, Decentralization, Local development, Local authorities, Senegal, Dakar, Public policies, Internet, Council web site, Electronic administration, Electronic governance.
